

R E V U E

Voltaire

16  
2016

Le premier  
Voltaire

ISBN de ce PDF :  
979-10-231-1507-9

R E V U E

*Voltaire*

Revue annuelle publiée par la Société des études voltairiennes  
et l'Équipe « Voltaire en son temps » du Centre d'étude de la langue  
et de la littérature françaises XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle (CELLF 16-18).

**Directeur fondateur**

José-Michel MOUREAUX

**Directeur**

Olivier FERRET

4, rue Neyret, 69001 LYON  
olivier.ferret@univ-lyon2.fr

**Rédactrice en chef**

Myrtille MÉRICAM-BOURDET

78, rue de la Part-Dieu, 69003 LYON  
myrtille.mericam-bourdet@univ-lyon2.fr

Les articles doivent être envoyés au Directeur et à la Rédactrice en chef par courrier électronique, dans un fichier Word attaché. Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée impersonnellement au Directeur. Les volumes envoyés pour compte rendu doivent être adressés à :

Laurence MACÉ

43, rue Kloch, 92110 CLICHY  
laurence.mace@laposte.net

Tous les articles publiés dans la *Revue Voltaire* sont soumis à une double expertise.

**Comité de direction :** Nicholas CRONK, professeur à l'université d'Oxford ; Jean DAGEN, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne ; Olivier FERRET, professeur à l'université Lumière Lyon 2 ; Gianni IOTTI, professeur à l'université de Pise ; Laurence MACÉ, maître de conférences à l'université de Rouen ; Sylvain MENANT, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne ; Myrtille MÉRICAM-BOURDET, maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2 ; Christiane MERVAUD, professeur émérite à l'université de Rouen.

**Comité de lecture :** Marie-Hélène COTONI, professeur émérite à l'université de Nice ; Natalia ELAGUINA, conservatrice générale, Manuscrits occidentaux, Bibliothèque nationale de Russie ; François JACOB, conservateur de l'Institut et Musée Voltaire, Genève ; Camille GUYON-LECOQ, maître de conférences HDR à l'université de Picardie-Jules-Verne ; John IVERSON, professeur au Whitman College, Washington ; Christophe MARTIN, professeur à l'université Paris-Sorbonne ; Gerhardt STENGER, maître de conférences HDR à l'université de Nantes ; Jerom VERCRUYSSSE, professeur émérite à la Vrije U. Brussel ; Charles WIRZ, ancien conservateur de l'Institut et Musée Voltaire, Genève ; Thomas WYNN, professeur à Durham University ; Piotr ZABOROV, directeur de recherches à l'Institut de littérature russe de l'Académie des sciences de Russie, Saint-Petersbourg.

Outre les *Varia*, ce numéro de la Revue Voltaire s'appuie sur deux dossiers.

La première longue section, « Le “premier Voltaire” », tourne le regard de la critique à l'exact opposé du Voltaire largement étudié récemment, c'est-à-dire le Voltaire des débuts. Cet aspect a longtemps été négligé par le paradigme évolutionniste de la critique et par l'information peu abondante sur la période 1714-1726 : celle-ci commence avec la seconde Querelle des Anciens et des Modernes, les débuts de *La Henriade* et la première tragédie, *Œdipe* ; si l'on peut s'arrêter à 1726, avec le départ pour l'Angleterre, les contributions rappellent les prolongements au-delà sur le plan esthétique et sur celui de l'histoire des idées. Cette section restitue le jeune écrivain aux interrogations singulières de la période rococo, dans une époque toute en complexité esthétique et intellectuelle, avant l'émergence des Lumières. La seconde section, « Voltaire et la correspondance », s'interroge sur le commerce des idées, le « trafic des pensées » (Frédéric II), qui innerve ce corpus impressionnant – l'oeuvre la plus conséquente de Voltaire. Il y a là un échange d'idées où chacun dresse un portrait de lui-même, où se dégage un « effet Voltaire », une caution intellectuelle. Deux contributions finales examinent les premières éditions de la correspondance et l'image que les éditeurs présentent du philosophe.

PDF complet et tirés à part :

Voltaire 16 · Le premier Voltaire	979-10-231-1507-9
Voltaire16 · Laurence Macé · Le premier Voltaire	979-10-231-2505-4
Voltaire16 · Jean-Charles Darmon · « Ô maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure »...	979-10-231-2506-1
Voltaire16 · Catherine Cessac · Voltaire et la duchesse du Maine...	979-10-231-2507-8
Voltaire16 · Jean-Alexandre Perras · Voltaire entre deux âges...	979-10-231-2508-5
Voltaire16 · Gianni Iotti · Modernité d'Œdipe	979-10-231-2509-2
Voltaire16 · Laurence Daubercies · Mises en scènes auctoriales...	979-10-231-2510-8
Voltaire16 · Christophe Martin · Voltaire et la querelle d'Homère...	979-10-231-2511-5
Voltaire16 · Christelle Bahier-Porte · Voltaire et Antoine Houdar de La Motte	979-10-231-2512-2
Voltaire16 · Catriona Seth · L'arrestation d'un poète...	979-10-231-2513-9
Voltaire16 · Joan Dejean · 1724 : le premier Voltaire and the Parisian police	979-10-231-2514-6
Voltaire16 · Maria Susana Seguin · Le jeune Voltaire et les milieux savants...	979-10-231-2515-3
Voltaire16 · Eleonora Barria-Poncet · Bribes de culture italienne...	979-10-231-2516-0
Voltaire16 · Sylvain Menant · Le lecteur du premier Voltaire	979-10-231-2517-7
Voltaire16 · Laurence Macé · Interview de Judith le Blanc et Sarah Nancy...	979-10-231-2518-4
Voltaire16 · Nicholas Cronk · Voltaire et la correspondance, préface	979-10-231-2519-1
Voltaire16 · Nicholas Cronk · Voltaire and the chevalier de Jaucourt...	979-10-231-2520-7
Voltaire16 · Andrew Jainchill · Politics, patronage, and peace...	979-10-231-2521-4
Voltaire16 · Kelsey Rubin-Detlev · "What Would Voltaire Say?"...	979-10-231-2522-1
Voltaire16 · Linda Gil · La Correspondance de Voltaire dans l'édition de Kehl...	979-10-231-2523-8
Voltaire16 · Nicolas Morel · Beuchot, Cayrol et la Correspondance de Voltaire...	979-10-231-2524-5
Voltaire16 · Myrtille Méricam-Bourdet · Commerce et puissance...	979-10-231-2525-2
Voltaire16 · Gérard Laudin · Richesses, commerce, puissance et structures politiques...	979-10-231-2526-9
Voltaire16 · Myrtille Méricam-Bourdet · Un manuscrit de travail...	979-10-231-2527-6
Voltaire16 · Sylvain-Karl Gosselet · Le Tombeau de Voltaire, une estampe allegorique	979-10-231-2528-3
Voltaire16 · Comptes rendus et thèses	979-10-231-2529-0

REVUE  
*Voltaire*  
n° 16 • 2016

Le premier Voltaire



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0534-6

**PDF complet : 979-10-231-1507-9**

Mise en page initiale : Nord Compo Multimédia

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)/3d2s (Paris)

d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

## **SUP**

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

## SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	7
---------------------------------------	---

### I

## LE PREMIER VOLTAIRE

Section coordonnée par Laurence Macé

Le premier Voltaire.....	11
Laurence Macé	
« Ô maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure ». Variations sur le « Jardin imparfait » des Modernes de Saint-Évremond à Voltaire.....	17
Jean-Charles Darmon	
Voltaire et la duchesse du Maine : la rencontre de deux esprits fervents du Grand Siècle.....	43
Catherine Cessac	
Voltaire entre deux âges : le « Catalogue des écrivains » .....	57
Jean-Alexandre Perras	
Modernité d' <i>Œdipe</i> .....	75
Gianni Iotti	
« Il y a peu d'écrivains célèbres qui n'aient essuyé de pareilles disgrâces ». Mises en scènes auctoriales autour de la publication d' <i>Œdipe</i> .....	85
Laurence Daubercies	
Voltaire et la querelle d'Homère (1714-1733).....	97
Christophe Martin	
« Sur le penchant du mont ». Voltaire et Antoine Houdar de La Motte .....	115
Christelle Bahier-Porte	
L'arrestation d'un poète. Les leçons des <i>Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille</i> .....	131
Catriona Seth	
1724: le premier Voltaire and the Parisian police .....	145
Joan DeJean	

Le jeune Voltaire et les milieux savants : le « premier » Voltaire et le « second » Fontenelle.....	153
Maria Susana Seguin	
Bribes de culture italienne dans les écrits du jeune Voltaire .....	169
Eleonora Barria-Poncet	
Le lecteur du premier Voltaire .....	185
Sylvain Menant	
Interview de Judith le Blanc et Sarah Nancy autour de <i>La Fête de Bélesbat</i> .....	195
Laurence Macé	

## II

### VOLTAIRE ET LA CORRESPONDANCE

Section coordonnée par Nicholas Cronk

4	Preface.....	211
Nicholas Cronk		
	Voltaire and the chevalier de Jaucourt: the lessons of an epistolary corpus .....	215
Nicholas Cronk		
	Politics, patronage, and peace: the correspondence of Voltaire and the Marquis d'Argenson .....	229
Andrew Jainchill		
	“What Would Voltaire Say?”: Voltaire’s exchange value in the correspondence of Catherine the Great .....	241
Kelsey Rubin-Detlev		
	La <i>Correspondance</i> de Voltaire dans l’édition de Kehl : le commerce des idées.....	253
Linda Gil		
	« N’est-ce pas la plus étonnante ? » Beuchot, Cayrol et la <i>Correspondance</i> de Voltaire .....	271
Nicolas Morel		

## III

### VARIA

Commerce et puissance dans les œuvres historiques de Voltaire .....	287
Myrtille Méricam-Bourdet	
Richesses, commerce, puissance et structures politiques. Quelques remarques sur les <i>Annales de l’Empire</i> .....	301
Gérard Laudin	

Un manuscrit de travail de l' <i>Essai sur les mœurs</i> .....	315
Myrtille Méricam-Bourdet	
<i>Le Tombeau de Voltaire</i> , une estampe allégorique .....	333
Sylvain-Karl Gosselet	

IV

COMPTES RENDUS

Section coordonnée par Laurence Macé

<i>Voltaire</i> , par François Jacob, Paris, Gallimard, 2015, coll. « Folio biographies », 319 p.....	347
Christophe Cave	
Anna Luiza Reis Bedé, <i>Voltaire e as estrategias de uma mise en scène</i> , Sao Paulo, Editora FAP-UNIFESP, 2014, 374 p. ....	348
Sylvain Menant	
Voltaire, <i>Commentario sullo « Spirito delle leggi »</i> , a cura di Domenico Felice, Pisa, Edizioni ETS, 2011, coll. « Bifronti piccoli testi di filosofia », 219 p.....	349
Voltaire, <i>Premio della giustizia e dell'umanità</i> , a cura di Domenico Felice, traduzione di Stefania Stefani, Milano-Udine, Mimesis Edizioni, 2015, coll. « Filosofie », 125 p.....	349
Laurence Macé	

V

LES THÈSES RÉCEMMENT SOUTENUES

Kelsey Rubin-Detlev, <i>The Letters of Catherine the Great and the Rhetoric of Enlightenment [Les Lettres de Catherine II et la rhétorique des Lumières]</i> (sous la direction d'Andrew Kahn, Université d'Oxford).....	355
AGENDA DE LA SEV .....	357



## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Bengesco	Georges Bengesco, <i>Voltaire. Bibliographie de ses œuvres</i> , Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1890, 4 vol.
BnC	<i>Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs : t. 214 ; Voltaire</i> , éd. H. Frémont et autres, Paris, 1978, 2 vol.
BV	M. P. Alekseev et T. N. Kopreeva, <i>Bibliothèque de Voltaire : catalogue des livres</i> , Moscou, 1961.
CL	Grimm, Diderot, Raynal, Meister et autres, <i>Correspondance littéraire, philosophique et critique</i> , éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol.
CN	<i>Corpus des notes marginales de Voltaire</i> , Berlin/Oxford, Akademie-Verlag/Voltaire Foundation, 1979- [8 vol. parus].
D	Voltaire, <i>Correspondence and related documents</i> , éd. Th. Besterman, <i>OCV</i> , t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.
<i>Dictionnaire général de Voltaire</i>	R. Trousson et J. Vercruyssen (dir.), <i>Dictionnaire général de Voltaire</i> , Paris, H. Champion, 2003.
<i>Encyclopédie</i>	<i>Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1765, 17 vol. ; <i>Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1762-1772, 9 vol.
Ferney	George R. Havens et Norman L. Torrey, <i>Voltaire's catalogue of his library at Ferney</i> , <i>SVEC</i> , n° 9 (1959).
Fr.	Manuscrits français (BnF).
<i>Inventaire Voltaire</i>	J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur (dir.), <i>Inventaire Voltaire</i> , Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995.
K84	<i>Œuvres complètes de Voltaire</i> , [Kehl], Société littéraire typographique, 1784-1789, 70 vol. in-8°.

M	Voltaire, <i>Œuvres complètes</i> , éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, 52 vol.
n.a.fr.	Nouvelles acquisitions françaises (BnF).
OCV	<i>Les Œuvres complètes de Voltaire / The Complete Works of Voltaire</i> , Oxford, Voltaire Foundation [édition en cours].
OH	Voltaire, <i>Œuvres historiques</i> , éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.
SVEC	<i>Studies on Voltaire and the Eighteenth Century</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
VST	R. Pomeau, R. Vaillot, Ch. Mervaud et autres, <i>Voltaire en son temps</i> , 2 <sup>e</sup> éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
W75G	Voltaire, <i>La Henriade, divers autres poèmes et toutes les pièces relatives à l'épopée</i> , Genève, [Cramer et Bardin], 1775, 40 vol. in-8° [édition dite « encadrée »].

I

# Le premier Voltaire

Section coordonnée par Laurence Macé



## LE PREMIER VOLTAIRE

Laurence Macé

Université de Rouen – CÉRÉdI

L'interrogation qui parcourt les pages qui suivent trouve son origine dans un intérêt personnel pour l'insertion de Voltaire dans la « longue » Querelle des Anciens et des Modernes, nourri par la fréquentation des éditions et traductions italiennes de Voltaire. Avant elles, le premier Voltaire à faire réagir l'Italie ne fut pas le philosophe, et pas même le poète, mais de manière plus inattendue le critique, le théoricien, l'auteur des *Lettres sur Œdipe* et de *l'Essay upon the epic poetry*<sup>1</sup>. Cette interrogation s'ancre aussi, par contraste, dans le panorama récent des études voltairiennes qui se sont beaucoup intéressées aux dernières années du Patriarche<sup>2</sup>, sous l'impulsion de la (re)découverte de certaines sources (les textes de Wagnière) et du dernier grand chantier collectif des *Œuvres complètes de Voltaire*, les *Questions sur l'Encyclopédie* dont les volumes de texte coordonnés par Nicholas Cronk et Christiane Mervaud sont désormais disponibles à la Voltaire Foundation. Tous ces travaux récents, auxquels on ne peut évidemment pas résumer ce qui s'est fait autour de Voltaire ces dernières années (je pense au chantier des textes historiques par exemple), ont jeté la lumière sur les pratiques d'écriture voire de réécriture du patriarche de Ferney<sup>3</sup> et mis au jour des questions nouvelles ou nouvellement formulées comme celles de l'*ethos* et des postures du vieux Voltaire, ou plus généralement celle de l'auctorialité<sup>4</sup>.

Par contraste donc ou par esprit de contradiction – le lecteur en jugera –, il semblait *a priori* intéressant de tourner le projecteur de l'autre côté du très vaste corpus voltairien pour examiner à nouveaux frais le tout « premier Voltaire » :

- 1 Voir Laurence Macé, « Une querelle d'*Œdipe* (1714-1730) ? Le premier Voltaire dans la longue Querelle », *Revue Fontenelle*, n° 9 (2011), p. 75-95, et *ead.*, « Un *Œdipe* mal réglé ? Réécriture et discours critique chez le premier Voltaire », dans Marianne Bouchardon et Myriam Dufour-Maître (dir.), *L'Ombre dans l'œuvre. La critique dans l'œuvre littéraire*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 161-175.
- 2 Le numéro n° 11 (2011) de la *Revue Voltaire* était consacré à cette question.
- 3 Voir Olivier Ferret, Gianluigi Goggi et Catherine Volpilhac-Augier (dir.), *Copier/Coller. Écriture et réécriture chez Voltaire*, Pisa, Plus, 2007.
- 4 Nicholas Cronk a consacré de nombreux articles à cette question, parmi lesquels on peut citer « Voltaire and authorship », dans N. Cronk (dir.), *The Cambridge Companion to Voltaire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 31-46.

la possibilité d'organiser ces journées dans le cadre somptueux de l'Hôtel de Lauzun, construit par Le Vau et décoré par Patel<sup>5</sup>, tout comme la parution aux *Ceuvres complètes de Voltaire* des premiers volumes du *Siècle de Louis XIV*<sup>6</sup> y invitait. En fait, on verra, à lire l'article de Laurence Daubercies sur le discours critique associé à la diffusion d'*Œdipe*<sup>7</sup> ou encore celui de Jean-Alexandre Perras sur le « Catalogue des écrivains »<sup>8</sup>, que les premiers pas de Voltaire dans la carrière (des Lettres) confirment sans solution de continuité sur de nombreux points les spécificités de l'auctorialité voltairienne mises à jour chez le Patriarche.

Le titre énigmatique choisi pour ces Journées visait à retenir l'attention. Évidemment, il n'est pas question d'entendre l'adjectif *premier* dans le sens où il y aurait un second, voire un deuxième, et pourquoi pas un troisième Voltaire. Voltaire est « un », bien sûr, comme le démontre l'article de Gianni Iotti qui interroge dans toutes ses implications la temporalité dramatique duelle et profondément moderne d'*Œdipe*<sup>9</sup>, et le « premier Voltaire » qu'on envisage ici, selon un usage peu fréquent en français, est « celui qui vient d'abord », le Voltaire des débuts. Un Voltaire moins voire pas étudié récemment<sup>10</sup> et ce, pour plusieurs raisons : d'une part, même si tout bien considéré c'est peut-être un avantage, en raison d'une information peu abondante – qu'on songe que la correspondance active des années 1714-1731 occupe un seul volume de la collection de la Pléiade contre douze pour les années 1731-1778 –, il y a donc assurément un biais lié à la matière voltairienne ; d'autre part, parce que le paradigme évolutionniste mis en avant par les grandes thèses de René Pomeau et d'Ira O. Wade<sup>11</sup> a tendu à « écraser » les débuts de la production voltairienne ou à les lire dans une perspective souvent téléologique.

Pour envisager notre question, le choix d'une périodisation s'imposait et ce sont les années 1714-1726 qui fournissent ici les bornes de l'enquête. Sur le plan des idées, l'année 1714 voit l'explosion de ce qu'il est convenu d'appeler la seconde Querelle des Anciens et des Modernes avec la publication par Houdar de La Motte (en réponse aux remarques introduites par Mme Dacier dans sa traduction de l'*Iliade* en 1711) de *L'Iliade abrégée*, suivie de peu de la réflexion

5 Tout comme son voisin l'Hôtel Lambert qui fut, comme on sait, fréquenté par Voltaire.

6 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, III, chap. 1-12, et IV, chap. 13-24, éd. Diego Venturino, *OCV*, t. 13A et 13B, Oxford, Voltaire Foundation, 2015.

7 L. Daubercies, « "Il y a peu d'écrivains célèbres qui n'aient essayé de pareilles disgrâces". Mises en scènes auctoriales autour de la publication d'*Œdipe* », ici même, p. 85-96.

8 J.-A. Perras, « Voltaire entre deux âges : le "Catalogue des écrivains" », ici même, p. 57-73.

9 G. Iotti, « Modernité d'*Œdipe* », ici même, p. 75-84.

10 Avec de notables exceptions comme la thèse de Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse (1711-1733). La formation d'un épistolier au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1992.

11 I. O. Wade, *The Intellectual Development of Voltaire*, Princeton, Princeton University Press, 1969 ; R. Pomeau, *La Religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1969.

de Mme Dacier *Des causes de la corruption du goût*. Christophe Martin reprend cette querelle d'Homère ici<sup>12</sup>. Cette année-là, de retour du séjour en Hollande où il s'est amouraché d'Olympe du Noyer, la fille d'une des plus actives journalistes modernes hors de France, le jeune Voltaire noue ses premiers échanges poétiques attestés avec Dacier<sup>13</sup>. Avant la relégation à Sully-sur-Loire (mai-octobre 1716), avant le premier séjour à la Bastille (mai 1717-avril 1718) – les démêlés plus tardifs de Voltaire avec la police du livre sont ici au centre des contributions de Catriona Seth<sup>14</sup> et de Joan Dejean<sup>15</sup> –, 1714 marque de fait le début de la genèse de *La Henriade* (au château de Saint-Ange chez Caumartin<sup>16</sup>) et de la première tragédie, *Œdipe*. Cohérent aussi bien pour l'histoire littéraire que pour la trajectoire voltairienne, le *terminus a quo* de 1714 ne pose donc pas problème.

On ne saurait dire de même du *terminus ad quem* initialement choisi qu'est 1726, car il n'est pas tout à fait certain que la césure du départ pour l'Angleterre, commode *a priori* sur le plan de l'histoire des idées, apparaisse finalement ici aussi totale qu'on pourrait le penser sur le plan esthétique. En réalité, plusieurs des articles qui suivent ont été contraints d'enjamber cette césure anglaise : celui d'Eleonora Barria-Poncet qui tente de reconstruire la bibliothèque italienne du jeune Voltaire<sup>17</sup> ; celui de Christelle Bahier-Porte qui revient sur les liens entre Voltaire et La Motte<sup>18</sup> ou encore celui de Christophe Martin qui intègre à sa réflexion l'*Essai sur la poésie épique* dont on ne saurait faire l'impasse sur la question homérique. Non seulement l'histoire éditoriale des textes est souvent complexe (*Œdipe* connaît une réédition importante en 1730 par exemple), mais de fait, la longue Querelle des Anciens et des Modernes a des temps différents de ce côté-ci de la Manche et de l'autre, en deçà comme au-delà des Alpes, et ce n'est pas le moindre des apports de ces contributions que de nuancer un peu l'idée même d'une profonde césure consécutive au séjour anglais, sur le plan esthétique comme, dans une moindre mesure, sur le plan des idées. Un article de Maria Susana Seguin consacré à un échange de 1720 entre Fontenelle et le jeune Voltaire nous le rappelle ici<sup>19</sup>.

Les textes eux-mêmes, tous disponibles désormais dans l'édition de la Voltaire Foundation, invitaient en outre à relire les débuts de la production voltairienne :

12 Ch. Martin, « Voltaire et la querelle d'Homère » (1714-1733) », ici même, p. 97-113.

13 Voir D26, 25 septembre 1714.

14 C. Seth, « L'arrestation d'un poète. Les leçons des *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille* », ici même, p. 131-143.

15 J. Dejean, « 1724: Voltaire and the Parisian police », ici même, p. 145-152.

16 D45.

17 E. Barria-Poncet, « Bribes de culture italienne dans les écrits du jeune Voltaire », ici même, p. 169-184.

18 Ch. Bahier-Porte, « “Sur le penchant du mont”. Voltaire et Antoine Houdar de La Motte », ici même, p. 115-130.

19 M. S. Seguin, « Le jeune Voltaire et les milieux savants : le “premier” Voltaire et le “second” Fontenelle », ici même, p. 153-167.

*La Henriade* (OCV, t. 2) est parue en 1970 tandis que la plupart des volumes (t. 1A avec *Œdipe*, t. 1B qui présente les premiers contes et les poésies de jeunesse, dont l'*Épître à Uranie*, et t. 3A avec *La Fête de Bélesbat* mise en espace par Judith le Blanc à Lauzun, interviewée plus bas avec Sarah Nancy<sup>20</sup>) datent du début des années 2000. Mais une dernière raison encore, extérieure aux études voltairistes, justifiait qu'on revînt sur ce corpus : les débats récents sur le contexte dans lequel Voltaire rédigea ces textes, cet âge dit rococo, cette période des premières Lumières que la thèse de Jonathan Israel, *Les Lumières radicales*, quoique contestée, a eu le mérite de remettre en lumière, mais aussi, sur un plan plus esthétique, les travaux sur cette longue Querelle des Anciens et des Modernes dont il est beaucoup question dans les contributions qui suivent. Depuis le colloque « Un siècle de deux cents ans ? » organisé par Jean Dagen et le CELLF en 2001<sup>21</sup>, de nombreux travaux ont vu le jour qui justifient en effet qu'on regarde à nouveaux frais les premiers pas du jeune Arouet/Voltaire dans la carrière littéraire comme le propose par exemple ici Jean-Charles Darmon en étudiant les liens du poète à l'épicurisme mondain<sup>22</sup>. Parmi ces travaux, il faut citer la stimulante édition par Marc Fumaroli des textes de *La Querelle des Anciens et des Modernes*, précédée d'un essai inédit, « Les abeilles et les araignées », largement favorable aux Anciens lesquels, « loin d'être terrassés par les Modernes », auraient été « prodigieusement inventifs »<sup>23</sup>, porteurs d'intuitions et de positions que les Lumières auraient ensuite amplifiées, étendues, dramatisées. On peut ne pas partager l'hostilité de M. Fumaroli face à ce qu'il appelle « l'amnésie froide de la méthode géométrique<sup>24</sup> », mais force est de reconnaître que cet essai fit date, en replaçant la Querelle dans un cadre européen plus large (ce qui semble absolument décisif) et en éclairant la pensée des Anciens, de fait fondée sur la toute-puissance de la poésie. Depuis, dans un essai plus récent, *The Shock of the Ancient. Literature and History in Early Modern France* (2011), Larry F. Norman a repris le flambeau de la défense des Anciens tout en essayant de tenir une position plus neutre entre les deux camps, interrogés au moins autant dans leurs points communs (nombreux) que dans leurs différences<sup>25</sup>. Dans son essai, L. Norman s'efforce de démontrer que la défense des Anciens fut en réalité une attaque, et qu'elle ouvre sur une esthétique novatrice, résolument « moderne »

20 Interview de Judith le Blanc et Sarah Nancy autour de *La Fête de Bélesbat*, par Laurence Macé, ici même, p. 195-207.

21 Voir Jean Dagen et Philippe Roger (dir.), *Un siècle de deux cents ans ? Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : continuités et discontinuités*, Paris, Desjonquères, 2004.

22 J.-C. Darmon, « "Ô maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure". Variations sur le "Jardin imparfait" des modernes de Saint-Évremond à Voltaire », ici même, p. 17-42.

23 M. Fumaroli, *La Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, 2001, p. 215.

24 *Ibid.*, p. 215-216.

25 Larry F. Norman, *The Shock of the Ancient. Literature and History in Early Modern France*, Chicago, The University of Chicago Press, 2011.

dans le sens que nous donnons aujourd'hui à l'adjectif. Surtout, alors que d'autres éditions des textes de la Querelle sont parus<sup>26</sup>, de nouveaux travaux voient le jour, qui abordent de manière plus nuancée les positionnements des Modernes, dans leurs productions concrètes comme dans leurs affirmations théoriques. Le renouveau des travaux sur Fontenelle, Marivaux ou Lesage, le beau volume récemment consacré aux *Violences du rococo* ou encore le collectif *Écrire et penser en moderne (1687-1750)*<sup>27</sup> offrent un nouveau cadre pour penser le premier tiers du siècle, dans lequel s'inscrivent ici les communications de Christelle Bahier-Porte sur La Motte ou de Catherine Cessac sur les rapports entre Voltaire et la duchesse du Maine<sup>28</sup>.

Dans un contexte historiographique qui tente donc désormais de dépasser le clivage stérile entre Anciens et Modernes, le cas du tout premier Voltaire est sans doute intéressant car son positionnement est complexe, peut-être assez proche de ce que L. Norman désigne comme la « querelle interne » (*l'inner quarrel*) qui divise des écrivains aussi assignables que Boileau et Fontenelle. Mais le jeune Arouet s'alignera assez vite sur les positions des Modernes, quant à l'interprétation de l'histoire par exemple et aussi – Sylvain Menant l'évoque dans l'article qu'il donne ici<sup>29</sup> – dans l'ouverture qu'il manifeste à l'endroit de l'expérience du lecteur, caractéristique de la seconde Querelle plus généralement<sup>30</sup>.

Dégager le « premier Voltaire » de toute interprétation téléologique pour restituer le jeune écrivain aux interrogations singulières de cette période « rococo », à la complexité d'une époque (où l'esthétique de l'analyse n'est pas forcément incompatible avec la promotion d'une esthétique sensible, où le primat de la puissance de la poésie ne contredit pas des options idéologiques radicales), à ses premiers positionnements qu'ils soient ou non des postures (ce qui n'est pas exclu), c'est ce qu'ont tenté de faire, avec beaucoup de finesse et d'enthousiasme, les participants du colloque. Avec les soutiens de cette manifestation – le CELLF de l'université Paris-Sorbonne, le CÉRÉDI de l'université de Rouen, l'Institut des études avancées et la SEV bien sûr –, qu'ils en soient vivement remerciés.

26 Pensons à Béatrice Guion et Françoise Gevrey (dir.), *Les Raisons du sentiment*, Paris, H. Champion, 2002.

27 Jacques Berchtold, René Démoris et Christophe Martin (dir.), *Violences du rococo*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012 ; Christelle Bahier-Porte et Claudine Poulouin (dir.), *Écrire et penser en moderne (1687-1750)*, Paris, H. Champion, 2015.

28 C. Cessac, « Voltaire et la duchesse du Maine : la rencontre de deux esprits fervents du Grand Siècle », ici même, p. 43-55.

29 S. Menant, « Le lecteur du premier Voltaire », ici même, p. 185-194.

30 Voir Sophie Rabau, « Portrait d'Homère en lecteur moderne : Houdar de la Motte et Marivaux », dans Glenn W. Most, Larry F. Norman et Sophie Rabau (dir.), *Révolutions homériques*, Pisa, Edizioni della Normale, 2009, p. 69-82.



« Ô MAISON D'ARISTIPPE, Ô JARDINS D'ÉPICURE »  
VARIATIONS SUR LE « JARDIN IMPARFAIT » DES MODERNES  
DE SAINT-ÉVREMOND À VOLTAIRE

*Jean-Charles Darmon*

Université Versailles-Saint-Quentin – USV « République des Savoirs »  
(CNRS – ENS – Collège de France)

L'Anacréon du Temple, ainsi qu'on appelait Chaulieu, parlant de la vieille mademoiselle de Lenclos, assurait que l'amour s'était retiré jusque dans ses rides ; toute cette jeune société avait plus de quatre-vingts ans. Voltaire, au sortir du Collège, fut présenté à Ninon. Elle lui laissa deux mille francs pour acquérir des livres, et apparemment le cercueil que l'Égypte faisait tourner autour de la table du festin. Ninon, dévorée du temps, n'avait plus que quelques os entrelacés, comme on en voit dans les cryptes de Rome<sup>1</sup>.

Ces lignes de Chateaubriand composeront, au seuil de la *Vie de Rancé*, une vanité littéraire d'une ironie profonde et d'une noirceur paradoxale : l'univers de Chaulieu, l'« Anacréon du Temple », auprès duquel le jeune Arouet fit ses premières armes, univers où semble triompher l'héritage du libertinage fin de siècle, et où s'invente la poésie légère du siècle suivant, y est placé sous le signe d'une très grande vieillesse et d'une décomposition morbide. Ninon y prend, auprès du jeune Arouet, des allures d'anamorphose saisissante : un simple déplacement suffit pour que cette figure topique des plaisirs les plus libres devienne en un clin d'œil l'image même de la Mort.

1 Chateaubriand, *Vie de Rancé*, éd. André Berne-Joffroy, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2005, p. 65. Il est intéressant de comparer ces lignes à celles que Voltaire avait consacrées à Ninon dans la *Lettre sur Mademoiselle de Lenclos* adressée à Formey (OCV, t. 32A [2006], éd. Mark Waddicor, p. 345-363). Ninon, en dépit de sa grande vieillesse lorsque le jeune Arouet lui est présenté (« Pour moi, je lui fut présenté un peu plus tard, elle avait quatre-vingt-quatre ans. Il lui plut de me mettre sur son testament ; elle me légua deux mille francs pour acheter des livres. Sa mort suivit de près ma visite et son testament », p. 361), y apparaît bien plutôt sous les espèces d'une éternelle jeunesse, un modèle d'esprit et de liberté bien éloigné des tonalités crépusculaires du texte de Chateaubriand : un commencement étonnamment vivace, bien plus que la fin d'un monde. Il est à noter aussi que Voltaire caractérise d'emblée Ninon comme « la philosophe » épicurienne de son temps, en reprenant les termes de Saint-Évremond (« La moderne Leontium ») : « Elle pensa bientôt en philosophe, et on lui donna le nom de la moderne Leontium. Sa philosophie était véritable, ferme, invariable, au-dessus des préjugés et des vaines recherches » (*ibid.*).

Ninon, « la moderne Leontium », fait partie de l'énumération de noms que Diderot avait placée à la fin de l'article « Épicurisme » de l'*Encyclopédie*. Tout comme Saint-Évremond, tout comme Chaulieu et quelques autres, Voltaire y apparaissait comme la figure la plus récente de cet épicurisme fin-de-siècle, de cet « entre-deux-siècles »<sup>2</sup>. Dans cette queue de comète insaisissable qu'est la fin de l'article « Épicurisme », il est probable que se manifeste quelque ironie malicieuse de la part de Diderot à évoquer « de Voltaire » comme un des derniers héritiers en date de l'épicurisme du Temple. Aux yeux d'un lecteur mal intentionné, cela pouvait avoir pour effet de rabattre l'originalité du penseur et du poète dans une tradition marginale de l'aristocratie hédoniste du siècle précédent, perdurant, sous des formes diverses, en celui des Philosophes<sup>3</sup>.

« La question de l'influence précise de l'épicurisme sur les premières poésies de Voltaire reste problématique ». Dans une étude précise où il se donne pour tâche d'étudier « la présence et la fonction de l'épicurisme dans la poésie de Voltaire jusqu'en 1722, date de la composition du poème connu (plus tard) sous le titre d'*Épître à Uranie* »<sup>4</sup>, Nicholas Cronk remarquait l'importance d'une forme spécifique en lien avec ce type d'épicurisme : l'épître en vers de style anacréontique, l'un des modèles initiaux de la pratique du genre en pareil contexte étant l'échange de lettres entre Saint-Évremond et La Fontaine<sup>5</sup>. Conformisme apparent ? Les deux premières épîtres en vers de Voltaire vont dans ce sens : on rappellera que « le jeune poète exilé a besoin de rentrer en faveur auprès du Régent et donc de se défaire de son image de poète dangereux. [...] L'épicurisme de ces deux épîtres est un épicurisme de pure convention, et pour cause. Arouet cherche à rassurer les autorités politiques de la Régence

2 J'ai eu l'occasion de m'interroger sur le caractère hétéroclite de cette représentation de l'épicurisme des modernes après le moment Gassendi, témoignant, pour les contemporains de Voltaire, de la présence manifeste du Jardin, mais difficile à cerner. Voir « Philosophie épicurienne et littérature : propositions pour l'étude de leurs relations de Gassendi à l'*Encyclopédie* », dans Jean Dagen et Philippe Roger (dir.), *Un siècle de deux cents ans*, Paris, Desjonquères, 2004, p. 19-55.

3 Voir Nicholas Cronk, « Arouet, poète épicurien. Les voix de l'épicurisme dans la poésie de jeunesse de Voltaire », *Dix-huitième siècle*, n° 35, « L'épicurisme des Lumières » (2003), p. 157-170. Comme le remarque N. Cronk, « le fait de citer Voltaire à la fin, et dans le contexte d'écrivains parfois mineurs du "siècle dernier", n'est pas un geste innocent, loin de là, et nous savons combien sont complexes les relations entre les deux philosophes. Que Diderot appelle Voltaire "de Voltaire" n'est pas non plus sans une certaine malice, car il souligne la prétention sociale de ce fils de bourgeois et aussi le fait que la pensée épicurienne du grand siècle avait été cultivée dans les milieux aristocratiques. [...] Diderot semble vouloir minimiser en quelque sorte la portée philosophique de l'épicurisme pour les auteurs modernes, au moins en ce qui concerne Voltaire » (p. 157-158).

4 *Ibid.*, p. 160.

5 Voir les deux épîtres en prose et en vers, publiées dans le *Mercur* en 1716 et 1717, par lesquelles Arouet « célèbre publiquement [...] son adhésion à la société du Temple » (*ibid.*, p. 160), la « Lettre de Monsieur Arouet à Monsieur le Grand Prieur », et l'épître « Ô vous l'Anacréon du Temple ! » adressée à Chaulieu.

et il lui convient donc parfaitement de porter le masque d'un débutant ancré dans les traditions épicuriennes et anodines du siècle précédent (traditions pour lesquelles le Régent avait évidemment une certaine sympathie)<sup>6</sup> ». Mais, en cette période de gestation d'Arouet, sous ses formes légères, cet épicurisme « mondain » peut se charger d'effets bien plus corrosifs, et dialoguer avec des modèles d'épicurisme plus conséquents, ceux dont témoignera à sa manière, pour ne prendre qu'un exemple, l'*Épître à Uranie*<sup>7</sup>. Anacréon ou Lucrèce ? Un épicurisme, ou des épicurismes<sup>8</sup> ?

Pour qui voudrait caractériser globalement la situation de l'épicurisme au moment où le jeune Arouet devient poète, il importerait de tenir compte de ses variations considérables, et plus encore de prendre pour thème la variation elle-même, comme pratique indissociable de nouvelles formes de pensées morales, l'épicurisme prenant place au sein d'une nouvelle herméneutique du sujet, fort éloignée du modèle du sage d'Épicure et de son *autarkeia* souveraine<sup>9</sup>.

« Ô maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure<sup>10</sup> ». Le vers mis en exergue au seuil du présent propos, en cumulant deux types de modèles (Épicure, Aristippe), tout en étant bien postérieur à l'œuvre du premier Voltaire, pourrait prendre pour nous une valeur emblématique à cet égard, et renvoyer à tout un ensemble de variations caractérisant l'épicurisme mondain de la fin du siècle précédent, variations qui imprègnent une grande part de sa première production. On voudrait s'attarder ici sur deux types de variations récurrentes, qui s'emboîtent souvent l'une dans

6 *Ibid.*, p. 162.

7 Comme le rappelle N. Cronk, « le poème connu plus tard sous le titre de l'*Épître à Uranie* semble avoir circulé sous le manteau en de nombreuses copies, avant d'être publié pour la première fois (sans l'autorisation de Voltaire) en 1738. Il suscita très tôt des réponses hostiles, et, interrogé par la police, Voltaire l'attribua au défunt abbé de Chaulieu, dernier acte d'hommage à son maître dans la société du Temple. L'attribution à Chaulieu était d'ailleurs très plausible, car l'*Épître à Uranie* fait écho en plusieurs endroits aux poèmes de son maître, et notamment à l'épître "À son Altesse Madame la Duchesse de Bouillon" (1700), dernier volet du triptyque *Les Trois Façons de penser la mort*, la troisième étant "dans les principes d'Épicure et de Lucrèce" » (*ibid.*, p. 164).

8 Faut-il en l'occurrence évoquer deux Épicure et non un, comme le fait à ce propos N. Cronk ? « C'est l'Épicure maître des libertins qui occupe la place d'honneur dans la société du Temple, mais l'autre Épicure, le philosophe maître de Lucrèce, n'est pas entièrement absent. Il semblerait que c'est à ce moment qu'Arouet commence à lire la prose de Saint-Évremond, même si son influence reste curieusement inavouée » (*ibid.*).

9 Dans *Philosophies du divertissement. Le Jardin imparfait des modernes* (Paris, Desjonquères, 2009), je me suis attaché à prendre pour thème les variations de la pensée épicurienne du plaisir dans un horizon anthropologique moderne foncièrement étranger à celui de l'épicurisme antique, et même à celui du premier gassendisme. L'homme, et surtout l'« honnête homme » qui prend en charge la philosophie du plaisir, se sait *par nature* fort éloigné du Sage ; à l'image de Montaigne, il ne peut espérer jouir que d'un « *Jardin imparfait* » à jamais – pour faire écho à la célèbre image du chapitre 20 du premier livre des *Essais* : « [...] et que la mort me treuve plantant mes chous, mais nonchalant d'elle, et encore plus de mon jardin imparfait » (éd. Pierre Villey, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1992, p. 89 [A]).

10 *Épître de l'auteur en arrivant dans sa terre près du lac de Genève, en mars 1755, OCV*, t. 45A (2009), éd. N. Cronk, p. 255.

l'autre comme des poupées russes. Les premières gravitent autour des relations entre épicurisme et vanité, et de « l'ombre d'Anacréon » telles que la réactivèrent Chaulieu, mais aussi La Fontaine et Saint-Évremond. Les secondes s'associent plus largement aux relations entre épicurisme et divertissement, dont Voltaire fut aussi l'héritier, en ses années de jeunesse et bien au-delà.

#### ÉPICURISME ET VANITÉ : L'« OMBRE D'ANACRÉON » ENTRE DEUX SIÈCLES

20

Dans le récit de Chateaubriand, avec la poésie légère de l'Anacréon du Temple apparaît le spectre d'une déchéance non seulement morale mais aussi esthétique, marquée par l'avènement d'une poésie facile, sans profondeur ni grandeur, poésie fugitive et jouisseuse qui fait plus que préfigurer celle de Voltaire, impuissante à retrouver le « jour immortel » des chefs-d'œuvre. Étiollement du lyrisme auquel le vieux La Fontaine lui-même, rêvant de rejoindre Saint-Évremond à Londres, et si proche de Chaulieu en ces temps de détresse, semble sacrifier – comme si sa Muse, fort admirée par ailleurs, prenait la mesure de son propre épuisement<sup>11</sup>.

« À propos d'Anacréon, j'ai presque envie d'évoquer son ombre<sup>12</sup> ». Dans ce contexte, la poésie légère de style épicurien, pratiquée parallèlement à celle des *Fables* et des *Contes*, put prendre valeur de résistance face à cette tendance chronique de la « machine à gloire » évoquée dans *Le Poète et le Roi*. « Marginalité », résistance qui se manifestent simultanément sur le terrain de la morale, dès lors que l'ennui des Muses lafontainiennes doit composer avec une répression de plus en plus forte, sous le règne de Louis le Grand, des formes d'hédonisme cultivées dans les cercles « libertins », en ce climat assez oppressant évoqué à l'occasion de son rêve de départ vers l'Angleterre, aux côtés de Saint-Évremond et d'Hortense Mancini. Or, parmi les modèles les plus prégnants de discours sur le plaisir érigés en signes d'autonomie discrets et même de résistance à l'ennui ambiant, il faudrait faire état de toute une palette de dégradés possibles, allant de la sagesse d'Épicure et de Lucrèce à la joie légère d'Anacréon. Aux côtés des modèles savants, inspirés par la philologie de Gassendi et diffusés par Bernier, Horace et Anacréon, plus immédiatement conformes au registre « galant », jouèrent de ce point de vue un rôle diffus, mais de premier ordre<sup>13</sup>.

11 Chateaubriand présente cet épuisement à travers le prisme d'une lettre de Ninon à Saint-Évremond, bien caractéristique de l'épicurisme fin-de-siècle : « Voici La Fontaine : j'ai su que vous souhaitiez La Fontaine en Angleterre : on n'en jouit guère à Paris ; sa tête est bien affaiblie. C'est le destin des poètes : le Tasse et Lucrèce l'ont éprouvé. Je doute qu'il y ait eu du philtre amoureux pour La Fontaine ; il n'a guère aimé de femmes qui en eussent pu faire la dépense » (*Vie de Rancé*, éd. cit., p. 64).

12 La Fontaine, « À Madame la duchesse de Bouillon », dans *Œuvres diverses*, éd. Pierre Clarac, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1968, p. 671.

13 Ces métamorphoses d'Anacréon au xvii<sup>e</sup> siècle et leurs significations morales et politiques ont été peu étudiées pour elles-mêmes.

Il importerait de revenir plus en détail sur cet anacréontisme et sur ses potentialités à la fois éthiques, politiques et esthétiques, de Saint-Évremond à Voltaire, anacréontisme dont les nuances et les variations ont été si souvent dénigrées ou négligées. Les lettres de style anacréontiques échangées entre Saint-Évremond et La Fontaine constituent, à leur manière, des repères discrets, mais essentiels, pour ressaisir ce que fut la situation d'un certain discours sur le plaisir, placé sous le signe de plusieurs modèles.

Dans l'épître adressée à Chaulieu, écrite à Sully en juillet 1716, Arouet placera à son tour les leçons d'épicurisme reçues au Temple sous le signe d'Anacréon... mais aussi de Gassendi. Et il fera état chemin faisant de toute une ascendance, en évoquant notamment le maître de Chaulieu, Chapelle, disciple du chanoine de Digne, ami de Cyrano et de Molière, auteur, avec Bachaumont, du célèbre *Voyage*, en qui convergent la tradition du libertinage érudit et celle du « plus charmant badinage »<sup>14</sup> :

Ô vous l'Anacréon du Temple  
 Ô vous le sage si vanté !  
 Qui nous prêchez la volupté  
 Par vos vers, et par votre exemple :  
 Vous, dont le luth délicieux,  
 Quand la goutte au lit vous condamne,  
 Rend des sons aussi gracieux,  
 Que quand vous dansez la Tocane,  
 Assis à la table des dieux !

Je vous écris, Monsieur, du séjour du monde le plus aimable, si je n'y étais point exilé, et dans lequel il ne me manque pour être parfaitement heureux, que la liberté d'en pouvoir sortir ; c'est ici que Chapelle a demeuré deux ans de suite : mais il n'y était point par ordre du Roi ; je voudrais bien qu'il eût laissé dans ce château, un peu de son génie ; cela accommoderait bien un homme qui veut vous écrire ; mais comme on assure qu'il vous l'a légué tout entier, j'ai été obligé de recourir à lui-même.

Et dans une tour assez sombre  
 Du château qu'habita jadis  
 Le plus badin des beaux esprits,  
 Un beau soir j'évoquai son ombre.  
 [...] Chapelle en ce moment-là donc,  
 M'apparut par la cheminée,  
 Je fus bientôt, à son approche,  
 Saisi d'un mouvement divin,  
 Car il avait sa lyre en main,

<sup>14</sup> Ces filiations ont été souvent mentionnées, mais il importe d'en analyser les valeurs successives au sein de la poétique et de la pensée de Voltaire.

*Et son Gassendi dans sa poche.*  
 Il s'appuyait sur Bachaumont,  
 Dont il se servit pour second  
 Dans le récit de ce voyage,  
 Qui du plus charmant badinage  
 Est la plus charmante leçon<sup>15</sup>.

Le jeune Arouet à la fin de l'épître revendique pour lui-même une place d'héritier direct dans cette tradition anacréontique :

L'amour, me dit-il, et le vin  
 Autrefois me firent connaître  
 Les grâces de cet art divin ;  
 Puis à \*\*\* [Chaulieu] l'épicurien  
 Je servis quelque temps de maître,  
 Il faut que Chaulieu soit le tien<sup>16</sup>.

22

Chaulieu, tout en apparaissant lui-même comme l'héritier du renouveau de l'épicurisme savant de Gassendi – mais était-il vraiment envisageable d'avoir « son Gassendi dans sa poche », et ne serait-ce point une belle fiction rétrospective que ce « Gassendi de poche » évoqué par Voltaire à propos de Chaulieu ? –, introduit d'autres possibilités discursives pour la poésie épicurienne, fort précieuses assurément aux yeux de Voltaire et d'une part importante des écrivains de son siècle.

En réalité, l'œuvre poétique de Chaulieu rend pleinement visibles divers types d'indéterminations (et de variations) caractérisant ce qu'on pourrait nommer une « sensibilité » néo-épicurienne dont il faudrait suivre les avatars successifs tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, durant lequel les poésies de l'« Anacréon du Temple » ne cesseront d'être rééditées. Je n'en mentionnerai ici que quelques aspects<sup>17</sup>.

Première inflexion caractéristique : une tendance chronique à accompagner la déréalisation de la mort, inspirée par le chant III de Lucrèce (« la mort n'est rien pour nous »), par une certaine déréalisation de la vie elle-même, perçue dans sa vanité et comparée à un songe. Dans l'épître en vers *À Madame la duchesse de Bouillon sur la mort. Conformément aux principes des épicuriens* (1700), qui sera l'une des matrices de l'*Épître à Uranie*, Chaulieu va même jusqu'à évoquer, en contrepoint, le « néant de la vie » (expression qui nous situe fort loin assurément d'un épicurisme « orthodoxe ») :

15 *Épître de monsieur Arouet à monsieur \*\*\**, OCV, t. 1B (2002), p. 295-299. Je souligne.

16 *Ibid.*, p. 301.

17 Je reprends dans la première partie de ce propos certains des éléments que j'ai développés plus longuement dans une précédente étude : « Vanités épicuriennes : variations anacréontiques et "perte d'être" de la poésie de La Fontaine à Voltaire », dans Christian Mouchel et Colette Nativel (dir.), *République des Lettres, République des Arts. Mélanges en l'honneur de Marc Fumaroli*, Genève, Droz, 2008, p. 507-532.

*Apprends à mépriser le néant de la vie.  
Songe qu'au moment que je veux  
Enseigner l'art de vivre heureux,  
Elle s'en va m'être ravie*<sup>18</sup>.

En cela, Chaulieu fait écho à toute une tradition faisant converger poésie anacréontique et esthétique des vanités. Dans cette épître caractéristique de Chaulieu, la grande « cellule idéelle » lucrétienne selon laquelle « la mort n'est rien pour nous » est reprise comme *topos* de la pensée morale. C'est dans la troisième strophe surtout que la présence d'Épicure et de Lucrèce est la plus patente : dissipation des vaines terreurs et des superstitions attachées au « nom » de la mort (démons, enfer, etc.) ; consécration d'une « plus douce image », typiquement lucrétienne elle aussi, suggérant une analogie profonde entre cette mort qui n'est rien pour nous et un « paisible sommeil ». Les implications impies du propos ne sont nullement effacées, elles apparaissent nettement en certains vers :

La mort est simplement le terme de la vie ;  
*De peines ni de biens elle n'est point suivie* :  
C'est un asile sûr, c'est la fin de nos maux,  
C'est le commencement d'un éternel repos<sup>19</sup>.

Cependant, la dimension irréligieuse de cette épître reste discrète, elle n'est pas présentée sur le mode d'un défi d'esprit fort (comme c'était le cas par exemple pour le Séjanus de Cyrano, dans *La Mort d'Agrippine*), mais bien plutôt comme un exercice de consolation et de joie à l'usage de sa destinataire. Et de l'image de la mort comme simple sommeil, on glisse sans heurt en ces vers faciles à celle de la vie comme simple songe.

En plein âge « baroque », Théophile de Viau était passé maître dans cet usage épicurien et assurément peu orthodoxe de la consolation. Le modèle du genre, qui a sans doute marqué les mémoires libertines pour longtemps, était sans doute l'ode adressée à Roger du Plessis, marquis de Liancourt, « À Monsieur de L... sur la mort de son père ». La rhétorique usuelle de la consolation s'y trouvait d'emblée congédiée avec une prodigieuse désinvolture, permise par l'amitié :

Ôte-toi, laisse-moi rêver.  
Je sens un feu se soulever  
Dont mon âme est toute embrasée.

<sup>18</sup> Abbé de Chaulieu, *À Madame la duchesse de Bouillon sur la mort. En 1700*, dans Abbé de Chaulieu et marquis de La Fare, *Poésies*, éd. Constance Griffeljoen-Cavatorta, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 90-91.

<sup>19</sup> *Ibid.*, je souligne.

Ô beaux près, beaux rivages vers,  
Ô grands flambeaux de l'univers,  
Que je trouve ma veine aisée !  
Belle Aurore, douce Rosée,  
Que vous m'allez donner de vers<sup>20</sup> !

À la rhétorique traditionnelle de la consolation est substitué tout autre chose, placé sous le signe du rêve (« Laisse-moi rêver »). La violence de ce geste de rupture sera amplifiée ultérieurement, lorsque le destinataire, Tircis, est à nouveau convoqué, après avoir été assez brusquement tenu à distance (« Tircis, vous y viendrez un jour »). On glisse insensiblement de la mort du père défunt à la mort du fils qui le pleure, en un mouvement d'universalisation cruelle de la réflexion sur le thème « la mort n'est rien pour nous » ; réflexion qui intègre en son torrent sinueux et violent les *topoi* de la vanité et de l'inconsistance, combinés avec une évocation fort lucrétienne de la mortalité du monde.

24

Ce qu'on voit, ce qu'on peut ouïr,  
Passera comme une peinture :  
L'impuissance de la nature  
Laissera tout évanouir<sup>21</sup>.

Cependant, le rapprochement s'arrête là. Les vanités anacréontiques fin de siècle, celles de Chaulieu, de ses amis et de ses successeurs, perdront assurément la dimension cosmique de cet épicurisme de la précarité chanté par Théophile. La déréalisation de la vie elle-même tendra à prendre des accents de plus en plus ludiques, dans l'orbe des Vendôme et des Bouillon.

Vanités épicuriennes ? En quel sens ? Étrange oxymore assurément, mais qui conviendrait assez bien pour décrire bien des poèmes où le « tout est vanité » se conjugue avec un « hâte-toi de jouir avant qu'il ne soit trop tard » inspiré d'Horace notamment, et aussi parfois d'une certaine lecture libertine de l'Écclésiaste dont il importerait de retracer l'histoire et dont l'Écclésiaste de Voltaire sera très largement l'héritier.

20 Théophile de Viau, « À Monsieur de L... sur la mort de son père », v. 1-8, dans *Œuvres choisies*, éd. Jean-Pierre Chauveau, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 2002, p. 96.

21 *Ibid.*, v. 84-88, p. 99. « Passera comme une peinture » fait songer à la « légère image » qu'évoquera Séjanus dans *La Mort d'Agrippine* de Cyrano à propos de sa propre mort, elle aussi déréalisée sur fond d'inconsistance ontologique ; il est fort probable que Cyrano a Théophile en mémoire lorsqu'il écrit ses vers : « J'ai beau plonger mon âme et mes regards funèbres / Dans ce vaste néant et ces longues ténèbres, / J'y rencontre partout un état sans douleur, / Qui n'élève à mon front ni trouble ni terreur ; / Car puisque l'on ne reste, après ce grand passage, / Que le songe léger d'une légère image, / Et que le coup fatal ne fait ni mal ni bien, / Vivant parce qu'on est, mort, parce qu'on n'est rien, / Pourquoi perdre à regret la lumière reçue / Qu'on ne peut regretter après qu'elle est perdue ? / Pensez-vous m'étonner par ce faible moyen, / Par l'horreur du tableau d'un être qui n'est rien ? » (je souligne).

Parmi maints exemples, entre l'époque de Théophile et celle de Chaulieu, on pourrait citer ces deux sonnets de Des Barreaux<sup>22</sup>, plus explicites que d'autres en ce qui concerne cette déréalisation tout à la fois néo-épicurienne et baroque de l'existence elle-même.

*Qui addit scientiam addit et laborem*

Il faut prendre pendant la vie,  
Tout le plaisir qu'on peut avoir,  
La clarté que Dieu nous fait voir  
D'une longue nuit est suivie.

Il n'est que faire chère lie,  
Pour faire fort bien son devoir,  
Peu de bon sens, point de savoir,  
Nargue de la philosophie !

Je me dégrade de raison,  
Je veux devenir un oison,  
Et me sauver dans l'ignorance

En buvant toujours du meilleur ;  
Celui qui croit en connaissance  
Ne fait qu'accroître sa douleur.

La chasse au plaisir en cette vie, affirmée en ses aspects les plus ostensiblement superficiels et légers (« je me dégrade de raison »), dans la tradition des « éloges du rien » de l'âge baroque étudiés par Carlo Ossola<sup>23</sup>, ne prend tout son sens que sur le fond d'un pessimisme ontologique décliné dans le sonnet suivant :

*Qui multiplicat intellectum multiplicat afflictionem,*

Mortels, qui vous croyez, quand vous venez à naître,  
Obligez à Nature, ô quelle trahison !  
Se montrer un moment, pour jamais disparaître,  
Et pendant que l'on est, voir des maux à foison.

Tenant plus du néant que l'on ne fait de l'être,  
Je l'ay dit autrefois et bien moins en saison,  
*Estudions-nous plus à jouïr qu'à connoistre,*  
Et nous servons des sens plus que de la raison.

<sup>22</sup> On trouvera une réédition des deux poèmes qui suivent dans Jacques Vallée des Barreaux, *Œuvres complètes*, éd. Marie-Françoise Baverel-Croissant, Paris, H. Champion, 2001, p. 272-273.

<sup>23</sup> Voir C. Ossola, « Elogia del Nulla », dans Gigliola Nocera (dir.), *In segno barocco: testo e metafora di una civiltà*, Roma, Bulzoni, 1983, p. 109-134.

D'un sommeil éternel ma mort sera suivie,  
J'entre dans le néant quand je sors de la vie,  
Ô déplorable estat de ma condition !

Je renonce au bon sens, je hay l'intelligence,  
D'autant mieux que l'esprit s'élève en connoissance,  
Mieux voit-il le sujet de son affliction.

Pareils effets de déréalisation de la vie comme songe et d'hésitations entre maîtrise des passions et abandon aux passions purent s'associer à une hésitation récurrente quant au statut du savoir et de la raison au sein de ce type d'épicurisme pour le moins déviant.

26 On touche là à un autre questionnement caractéristique, susceptible d'induire des variations peu orthodoxes du point de vue de la sagesse épicurienne philosophiquement fondée. Dans un monde si peu « réel », faut-il s'en remettre à l'exercice lucide, démystificateur et souverain de la raison, ou à la jouissance innocente d'un non-savoir se défiant de toute rationalité ? On trouverait de ce point de vue maints échos, dans les poèmes d'inspiration anacréontique, au thème « primitiviste » esquissé ici par Des Barreaux (« Je me dégrade de raison, / Je veux devenir un oison »), ailleurs par Mme Deshoulières, opposant l'innocence de l'animalité (ou d'un âge d'or marquant une proximité originaire entre bonheur animal et bonheur humain) aux tourments moraux légués par le développement des sciences et des arts.

Il en résulte parfois un autre type d'inflexions caractéristiques, visibles dans l'épître de Chaulieu citée plus haut : un éloge des « erreurs » mêmes de la vie comme sources légitimes et réelles de joie, et comme ingrédient essentiel du bonheur dont nous sommes capables :

Goûte l'erreur des passions,  
Mais n'en deviens jamais la proie.  
Prends-les pour des amusements  
Dont il faut égayer le temps  
Que nous demeurons sur la terre<sup>24</sup>.

Le constat selon lequel nous avons plus affaire à jouir du monde qu'à le connaître (Saint-Évremond) est en effet étroitement solidaire d'une éthique qui, jusqu'à un certain point, réhabilite les « erreurs » et les illusions du sujet divertie par sa *phantasia*, et fait plus que les réhabiliter : elle les tient pour nécessaires au bonheur dont nous sommes capables. À bien des égards, la poésie légère telle que La Fare et Chaulieu la pratiquent est en accord profond avec l'anthropologie de l'« inconsistance » explorée par le Montaigne des chapitres « De la diversion »

24 Chaulieu, *Poésies*, éd. cit., p. 91-92.

ou « De la vanité »), elle est située par Saint-Évremond au cœur même d'une réhabilitation moderne du divertissement.

Il faudrait faire état, en outre, d'une ambiguïté récurrente à l'égard des passions et du discours de maîtrise que l'épicurien élabore à leur sujet. Traditionnellement, l'épicurisme put être mobilisé contre certaines formes de stoïcisme et d'ascétisme dévot comme une sage réhabilitation des passions, mais à l'intérieur de certaines limites (comme on peut le voir dans « Le Philosophe scythe » de La Fontaine, allégorie d'une métriopathie selon le Jardin, contre les « indiscrets stoïciens »). Limites parfois mises en avant comme le signe d'une liberté intérieure : depuis Théophile en sa *Première Journée*, en passant par les figures du *Sapiens* évoquées par le *Theophrastus redivivus*, ne cesse d'être louée la faculté qu'à l'esprit fort de ne pas être « esclave » de ses passions, à l'image du « vulgaire ». La littérature anacréontique, tout en marquant, dans la tradition de Lucrèce, un désir d'autonomie et de détachement à l'égard d'Éros et de ses fantasmes les plus asservissants, reconnaît la force et la fécondité des passions auxquelles on s'abandonne voluptueusement plus qu'on ne les domine.

Au terme de l'autoportrait qu'il adresse au marquis de La Fare (« Épître au marquis de La Fare qui m'avait demandé mon portrait, en 1703 »), Chaulieu met en scène de ce point de vue une sorte de « casuistique anacréontique » à l'égard des « égarements » d'une « amoureuse frénésie », qu'il oppose aux rigueurs des « jansénistes » de l'amour :

L'Amour a ses casuistes  
D'avis fort différents dans sa religion :  
Il a ses Escobars, il a ses jansénistes,  
Dont l'austère opinion  
Bannit tout libertinage  
Et fait un dur esclavage  
D'une douce passion.  
Pour moi qui fus toujours ami des jésuites,  
Raisonné en mes sentiments,  
En faveur d'une longue et sincère tendresse,  
Je passe à l'humaine faiblesse,  
Quelquefois les égarements  
D'une amoureuse frénésie<sup>25</sup>.

Ambiguïtés du discours néo-épicurien à l'égard des excès de la passion que l'on retrouvera dans certaines pièces de Voltaire (des vers de jeunesse analysés par Nicholas Cronk jusqu'aux « Stances à Monsieur de Forcalquier », pour ne prendre qu'un exemple). Variations qui valent en pareil contexte non seulement

<sup>25</sup> Texte réédité dans *Libertins du XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. J. Prévot, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998-2004, 2 vol., t. II, p. 1439.

pour les passions érotiques, mais aussi pour les passions sociales et politiques, leurrées par les mirages de l'amour-propre.

Entre retrait innocent dans la sphère privée et politique du plaisir érigée en contre-modèle contestataire, le registre anacréontique peut en effet comporter une dimension politique qui a souvent été perdue de vue. Légèreté ? Sans doute, mais cette légèreté même s'affirme volontiers comme un refus des effets nocifs de la société de cour et de sa lourdeur pathogène. Poésie inoffensive ? Probablement, ce repli sur soi ou entre amis instaure un partage de jouissances sans conséquences apparentes pour les pouvoirs institués, il se définit comme un écart cultivé à plusieurs. Et c'est à juste titre que l'on a pu souligner le caractère conventionnel et rassurant de ce petit manifeste politique que constituent les deux épîtres anacréontiques du jeune Arouet des années 1716-1717, visant un retour en grâce auprès du Régent.

28

Mais on a parfois sous-estimé la puissance libératrice et virtuellement corrosive de certaines formes d'anacréontisme, qui ne furent pas étrangères sans doute à la puissance de séduction du Temple et de Chaulieu tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'échange épistolaire entre La Fontaine et Saint-Évremond à certaines épîtres en vers où Voltaire s'inscrit ostensiblement dans le sillage de l'« Anacréon du Temple », le choix de l'anacréontisme implique parfois une parole d'exil et un acte de résistance diffus, mais fondamental pour sa compréhension. Le mode de sociabilité anacréontique, sous ses aspects volontiers érotiques et bachiques, définit un régime très particulier de marginalité qui n'a sans doute pas l'ambition de devenir l'équivalent du Jardin d'Épicure, mais qui en conserve néanmoins l'irrévérence foncière à l'égard des « grandeurs d'établissement » en instaurant d'autres hiérarchies axiologiques entre amis ; et en faisant revivre, aussi, la puissance corrosive du rire philosophique des épicuriens.

Il faudrait cependant remarquer à ce propos que la dimension politique de l'anacréontisme comme « art d'écrire » subit des accentuations fort diverses selon les cas. « À propos d'Anacréon, j'ai presque envie d'évoquer son ombre<sup>26</sup> ». À de multiples reprises, pour l'épistolier La Fontaine, le registre anacréontique permet d'exprimer une ironie de l'écart – bien plus que cette « stratégie du caméléon » que l'on a pu évoquer à propos de Pellisson et de l'esthétique galante. Ainsi, dans la lettre à l'une de ses Muses les plus « galantes », la duchesse de Bouillon, où Anacréon vaut différentiellement contre toute une dévotion d'apparat. À défaut du gai savoir « anacréontique » proposé à la duchesse, dans l'Angleterre d'Hortense Mancini et de Saint-Évremond, on fera appel, en France, à l'« esprit » des jansénistes, et aux plaisirs du texte ou de la conversation qu'il peut occasionnellement offrir. Du jansénisme comme pis-aller pour résister à

26 La Fontaine, « À Madame la duchesse de Bouillon », dans *Œuvres diverses*, éd. cit., p. 671.

l'érosion lente des voluptés disponibles, et des goûts français plus que jamais sans doute menacés par l'ennui. Du jansénisme, comme autre face possible de cette esthétique du retrait et de ses fictions d'autonomie :

Le mal est que l'on veut ici  
De plus sévères moralistes ;  
*Anacréon s'y tait devant les jansénistes.*  
Encor que leurs leçons me semblent un peu tristes,  
Vous devez priser ces auteurs  
Pleins d'esprit et bons disputeurs.  
Vous en savez goûter de plus d'une manière :  
Les Sophocles du temps et l'illustre Molière  
Vous donnent toujours lieu d'agiter quelque point.  
Sur quoi ne disputez-vous point<sup>27</sup> ?

Sous la plume de Saint-Évremond et de La Fontaine, cette « politique du plaisir » de style anacréontique reste largement implicite, même si elle s'affirme comme une parole d'exil (réel pour Saint-Évremond, rêvé pour La Fontaine) ; opposant France et Angleterre, elle définit un lieu de bonheur entre amis dans une sorte de *no man's land* imaginaire ni tout à fait anglais, ni vraiment français, ni tout à fait « libertin », ni intégralement « dévot » : il est symptomatique, de ce point de vue, que La Fontaine oppose Anacréon et les jansénistes en France (« Anacréon s'y tait devant les jansénistes »), mais présente l'« esprit » de ces derniers comme un moindre mal parmi les plaisirs encore disponibles dans la France de Louis le Grand, comme si Port-Royal constituait un espace de liberté avec lequel celui de l'anacréontisme pouvait ponctuellement composer.

Cependant – faut-il s'en étonner ? –, c'est sans doute avec Voltaire que les potentialités politiques du registre anacréontique apparaissent dans toute leur vigueur<sup>28</sup>. La pièce la plus représentative à cet égard, qui valut à Voltaire

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Il serait intéressant de revenir de ce point de vue sur les variations de Chaulieu dans sa « Réflexion sur la Maxime d'Épicure *Sapiens non accedat ad Rempublicam*. À Damon » (*Poésies*, éd. cit., p. 104-107). Le potentiel critique d'Anacréon en matière sociale et politique sera souligné avec véhémence par Boyer d'Argens, dans un chapitre de sa *Philosophie du bon sens* qui ne fera à cet égard que perpétuer la tradition épicurienne du siècle précédent : « Pour mépriser les grandeurs, et pour connaître combien les richesses sont inutiles à la véritable félicité, il ne faut pas être philosophe ; il est seulement nécessaire de connaître la fin de ces grandeurs et de ces richesses, et à quoi elles peuvent aboutir. Car enfin, si l'on voit clairement qu'elles ne peuvent rendre clairement heureux, et qu'elles sont souvent pernicieuses à ceux qui les possèdent, on sera persuadé qu'un état dans lequel on a simplement ce qui est nécessaire est préférable à celui où l'on a le superflu. Examinons quel est l'avantage que les grands peuvent retirer de leurs trésors et de leur grandeur. [...] Anacréon se moque, d'une manière bien délicate, des soins que les hommes se donnent pour acquérir des honneurs et des trésors qui ne les rendent point heureux, tandis qu'ils négligent ce qui pourrait faire leur bonheur » (Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, *La Philosophie du bon sens*, éd. Guillaume Pigéard de Gurbert, Paris, H. Champion, 2002, p. 399). Anacréon vaut encore

quelques déboires, glisse progressivement d'un éloge de la volupté assez topique à un éloge de la liberté qui l'est nettement moins en ce contexte générique : on serait même tenté d'émettre l'hypothèse que Voltaire joue avec un hypotexte canonique de l'épicurisme du siècle précédent, l'hymne à la volupté qui conclut *Les Amours de Psyché et de Cupidon* de La Fontaine (« Volupté, Volupté, qui fus jadis maîtresse / Du plus bel esprit de la Grèce, / Ne me dédaigne pas, viens-t-en loger chez moi<sup>29</sup> »), mais en lui substituant pour finir un « hymne à la liberté » virulent :

Liberté, liberté, ton trône est en ces lieux.  
 La Grèce où tu naquis t'a pour jamais perdue,  
     Avec ses sages et ses dieux.  
 Rome depuis Brutus ne t'a jamais revue.  
 Chez vingt peuples polis à peine es-tu connue.  
 Le Sarmate à cheval t'embrasse avec fureur :  
 Mais le bourgeois à pied, rampant dans l'esclavage,  
 Te regarde, soupire et meurt dans la douleur<sup>30</sup>.

30

Cependant, s'il rend plus visible l'aspect satirique du retrait anacréontique chanté par La Fontaine ou Saint-Évremond, le même poème de Voltaire multiplie les traces d'un épicurisme du passage et de la vanité que l'on trouvait chez ces grands devanciers : les jardins d'Épicure auxquels il prétend ne seront que des jardins imparfaits, dans le cadre d'une anthropologie fort éloignée du modèle du sage d'Épicure et de son *autarkeia* souveraine.

Ô maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure,  
 Vous qui me présentez dans vos enclos divers,  
 Ce qui souvent manque à mes vers,  
 Le mérite de l'art soumis à la nature,  
 Empire de Pomone et de Flore sa sœur,  
     Recevez votre possesseur ;  
 Qu'il soit, ainsi que vous, solitaire et tranquille.

---

aux yeux de Boyer d'Argens comme modèle de lucide liberté à l'égard des passions sociales et politiques aliénantes, même si, en un geste lui aussi récurrent en milieu néo-épicurien, on suggère que sa morale « légère » peut être complétée, qu'elle ne suffit pour fournir une recette de bonheur : « La fin des vers d'Anacréon », poursuit-il, « ne contient point une morale propre au bonheur, comme nous le montrerons bientôt ; car sans la tempérance il n'est aucune véritable félicité dans la vie : *mais le commencement est digne du philosophe le plus sage* » (p. 400). En pareil contexte, Anacréon vaut par les possibilités de liberté qu'il ouvre bien plus que par une morale suffisante en soi. Évoquer son « ombre », comme le faisait La Fontaine, se dire son disciple, comme le feront tant d'autres de Chaulieu à Voltaire, ce sera, en quelque sorte, se donner les moyens de se donner une philosophie du plaisir « pour commencer », et qui pourra être éventuellement complétée, prolongée, limitée en des sens et sur des modes divers : en prose ou en vers, faisant souvent alterner souplement prose et vers, les formes brèves placées sous le signe d'Anacréon offrent un support idéalement malléable pour une poétique de la légèreté et pour une pensée morale de la variation.

<sup>29</sup> La Fontaine, *Œuvres diverses*, éd. cit., p. 257-258.

<sup>30</sup> *Épître de l'auteur, en arrivant dans sa terre près du lac de Genève*, éd. cit., p. 259.

Je ne me vante point d'avoir en cet asile  
 Rencontré le parfait bonheur :  
 Il n'est point retiré dans le fond d'un bocage ;  
 Il est encore moins chez les rois,  
*Il n'est pas même chez le sage :*  
 De cette courte vie il n'est point le partage ;  
 Il y faut renoncer ; mais on peut quelquefois  
 Embrasser au moins son image<sup>31</sup>.

ÉPICURISME ET DIVERTISSEMENT, ENTRE PLAISIRS EN MOUVEMENT (ARISTIPPE)  
 ET PLAISIRS EN REPOS (ÉPICURE)

À ces indéterminations du modèle épicurien, sur fond de vanité, telle qu'on les trouve par exemple chez Chaulieu, s'en ajoute une autre, qui peut se conjuguer avec chacune d'entre elles : plaisirs en repos ou plaisirs en mouvement ? Épicure ou Aristippe ? De Saint-Évremond à Voltaire, l'ajout du second modèle (Aristippe) au premier (Épicure) constitue l'un des gestes caractéristiques, parfois explicité comme tel, parfois implicite, de l'épicurisme « mondain » en ses diverses formes. Ajout d'allure nonchalante et délibérément superficielle si l'on adopte un point de vue strictement philosophique en quête de systématisme et de cohérence quant aux principes. Car il ne s'agit pas ici de synthétiser dialectiquement deux philosophies du plaisir en dépassant leurs contradictions apparentes. Nombreux sont les cas où l'on se donne plutôt deux philosophies du plaisir, reconnues dans leurs différences spécifiques ; deux éthiques et non une, pour un homme que l'on sait lui-même divisé, selon les temps et les états du corps et de l'esprit, et selon les saisons de la vie. S'il y eut une figure qui marqua durablement de ce point de vue l'appropriation du modèle épicurien et ses transformations d'un siècle à l'autre, ce fut bien celle de Saint-Évremond.

Dans l'éloge posthume de Saint-Évremond paru en octobre 1703 dans le *Mercur galant*, on lit :

Quand il sortit du Royaume, il se retira à Londres, où l'on peut dire qu'il a fait durant plusieurs années les délices de l'Angleterre. Sa maison étoit le réduit de toutes les personnes de mérite et de sçavoir qui estoient dans cette ville. Il y estoit un Oracle qu'on consultoit de toutes parts sur toutes les matieres qui regardent les belles Lettres et les ouvrages d'esprit. Il avoit un goût sûr, ainsi il ne prenoit jamais le change sur une pensée et sur un sentiment [...] C'étoit donc dans la culture de l'esprit que consistoient ces plaisirs tant vantez de Mr. de Saint-Evremond ; il vivoit dans le luxe et la volupté, il est vray, mais dans un luxe poli et une volupté étudiée et recherchée ; c'étoit un Philosophe Epicurien ; mais

31 *Ibid.*, p. 255-256.

ce n'estoit pas un Epicurien grossier ; c'estoit un Philosophe qui retranché dans la partie spirituelle s'est toûjours rendu maistre de l'intérieur<sup>32</sup>.

Il suffit de feuilleter les premières préfaces des œuvres en prose de Saint-Évremond – ainsi, celle de Silvestre<sup>33</sup> –, et surtout les multiples écrits qui lui ont été faussement attribués, comme si son nom était en soi une garantie immédiate de succès, pour se faire quelque idée du rayonnement extraordinaire de Saint-Évremond dans la République des Lettres<sup>34</sup>. Bien des années après ses premières variations anacréontiques sur les traces de Chaulieu, dans le « Catalogue des écrivains français » du *Siècle de Louis XIV*, Voltaire, en dépit des critiques qu'il adresse par ailleurs à sa poésie et à certains de ses jugements esthétiques, fera état de la forte présence, dans la mémoire de ses contemporains, de Saint-Évremond et de la petite mythologie de « philosophe » épicurien qui lui reste attachée :

32

Une morale voluptueuse ; des lettres écrites à des gens de cour, dans un temps où ce mot de cour était prononcé avec emphase par tout le monde ; des vers médiocres, qu'on appelle vers *de société*, faits dans des sociétés illustres ; tout cela, avec beaucoup d'esprit, contribua à la réputation de ses ouvrages [...]. On connaît son exil, sa philosophie, et ses ouvrages. Quand on lui demanda, à sa mort, s'il voulait se *réconcilier*, il répondit : « Je voudrais me réconcilier avec l'appétit. » Il est enterré à Westminster avec les rois et les hommes illustres d'Angleterre<sup>35</sup>.

« On connaît [...] sa philosophie ». Le fait que Voltaire n'éprouve aucun besoin d'explicitier la philosophie en question est en soi riche de sens. Longtemps après

32 *Mercurie galant*, octobre 1703, cité par Alain Niderst, « Gloire et déclin de Saint-Évremond de 1660 à 1800 », *Dix-huitième siècle*, n° 9 (1977), p. 241-258, ici p. 241.

33 Préfacier de l'édition de Londres des *Œuvres de M. de Saint-Évremond*, Jacob Tonson, 1705. Cette préface est reproduite au seuil de la grande édition des *Œuvres en prose*, éd. René Ternois, Paris, Didier, 1962-1969, 4 vol.

34 Voltaire en témoigne également, qui donne à sa manière, et sur le mode du dénigrement parfois, à Saint-Évremond un statut de précurseur des Philosophes. Voir la septième des *Lettres à Son Altesse Monseigneur le prince de \*\*\** : « on trouve dans ses véritables ouvrages plusieurs traits qui annoncent un esprit dégagé des préjugés de l'enfance. D'ailleurs sa vie épicurienne, et sa mort toute philosophique servirent de prétexte à tous ceux qui voulaient accréditer de son nom leurs sentiments pernicieux ». Dans l'édition encadrée, Voltaire ajoute, à la fin du développement : « Au reste, ceux qui l'ont appelé *athéiste*, sont d'infâmes calomniateurs » (éd. François Bessire, *OCV*, t. 63B [2008], p. 442-443 et var.). Ainsi, à propos de l'*Examen de la religion dont on cherche l'éclaircissement de bonne foi*, attribué à Saint-Évremond, dont il est souvent question dans les lettres de Voltaire à D'Alembert des années 1763-1764, Voltaire écrit, le 6 décembre 1763 : « Je connais depuis longtemps le livre attribué à Saint-Évremond. Ce n'est assurément pas son style ; et Saint-Évremond d'ailleurs n'était pas assez savant pour composer un tel ouvrage. Il est de Dumarsais... » (D11535). Ces jugements successifs et parfois contradictoires portés par Voltaire sur Saint-Évremond sont analysés par José-Michel Moureaux, « Voltaire et Saint-Évremond », dans Suzanne Guellouz (dir.), *Entre baroque et Lumières. Saint-Évremond (1614-1703)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 241-256.

35 *OH*, p. 1202-1203.

sa mort, Saint-Évremond incarnera durablement un type d'écrivain-philosophe épicurien, brillamment mondain, et aussi, pour certains, brillamment superficiel. Mais qu'est-ce, en l'occurrence, qu'*écrire* en épicurien ? Et en quoi consiste au juste cette superficialité ? La superficialité en question ne tient pas seulement à une paresse de l'esprit et à une incompréhension de la pensée d'Épicure, ou même de celle de Pierre Gassendi, avec lequel Saint-Évremond dit s'être longuement entretenu en sa jeunesse. Elle relève aussi de toute une série de déplacements caractéristiques qui font en partie pour nous l'intérêt de Saint-Évremond.

Saint-Évremond, sur bien des points, affaiblit et pervertit l'épicurisme ; mais il lui apporte simultanément des suppléments essentiels pour son devenir. Dans la lettre « Sur les plaisirs » adressée à Olonne, l'honnête homme qui, bien que retiré du monde, ne pense qu'à se divertir, n'est pas le Sage (il évite de trop réfléchir, il ne cherche pas les mêmes vérités, celles-ci du reste « ne méritent pas d'être approfondies ») et pourtant l'image du Sage épicurien lui est utile pour décrire le plaisir visé par le divertissement, en premier lieu la cessation de la douleur (« indolence »). Voici donc une théorie du mouvement hors de soi, de l'aliénation de soi par soi, du refus de « trop » de vérité, qui vise (« je veux que ») à atteindre par d'autres moyens le même genre de bonheur que celui du Sage du Jardin, mettant l'accent sur les plaisirs en repos : « repos de la conscience », « tranquillité d'âme », « indolence ». Voici donc la référence à Épicure et sa définition du Souverain Bien projetées dans un espace qui leur est par nature étranger. À peine cette sagesse des limites visant au « repos » est-elle évoquée que l'éloge du mouvement reprend, en une séquence de « réflexions » très rapides, juxtaposant les énoncés suivants :

[...] c'est [l'indolence] le sentiment délicat d'une joie pure, qui vient du repos de la conscience, et de la tranquillité de l'esprit.

Après tout, quelque douceur que nous trouvions chez nous-mêmes, prenons garde d'y demeurer trop longtemps. Nous passons aisément de ces joies secrètes à des chagrins intérieurs ; ce qui fait que nous avons besoin d'économie *dans la jouissance de nos propres biens*, comme dans l'usage des étrangers.

Qui ne sait que l'Âme s'ennuie d'être toujours dans le même assiette, et qu'elle perdrait à la fin *toute sa force*, si elle n'était réveillée par les passions ?

Pour vivre heureux, il faut faire peu de réflexions sur la vie, mais sortir souvent comme hors de soi ; et parmi les plaisirs que fournissent les choses étrangères, se dérober la connaissance de ses propres maux.

*Voilà ce que la Philosophie d'Épicure et celle d'Aristippe peuvent donner à leurs sectateurs*<sup>36</sup>.

36 Saint-Évremond, *Œuvres en prose*, éd. cit., t. IV, p. 22, je souligne.

À peine évoquée, l'« indolence » du bonheur contemplatif, qui apparaissait comme l'horizon ultime du divertissement, est contestée en sa pertinence (« toujours dans la même assiette », l'âme « perdrait toute sa force »), la logique du « divertissement » exige un supplément, qui mette en mouvement l'éthique d'Épicure, et par effet de boule de neige, on glisse d'un modèle semblait-il unique et simple (« la volupté spirituelle du bon Épicure ») à un modèle double : « la philosophie d'Épicure et d'Aristippe ».

En réalité, avec Saint-Évremond, le divertissement (comme prodigieuse extension de la diversion selon Épicure) s'étend bien au-delà d'une stratégie de ruse avec les passions délétères qui nous obsèdent dans la proximité de la mort. Le divertissement devient une dimension cardinale de notre « condition » dans son ensemble, il est désormais présenté comme l'horizon avec lequel notre conscience ne peut que composer. L'homme est cet être qui perd toute animation intérieure et sombre dans la langueur, la mélancolie, l'ennui, s'il ne sort pas de soi, s'il ne se détourne pas de soi.

34

En ce sens, le divertissement devient une condition inéluctable de toute vie morale heureuse ; l'homme est originairement un être-pour-le-divertissement. Toute morale du plaisir, toute pensée du bonheur consistera d'abord à aménager au mieux cette « structure d'expérience », cette donnée anthropologique inévitable.

Ce serait appauvrir considérablement la vision évremondienne du divertissement que de la limiter rétrospectivement à n'être qu'un contrepoint « mondain » de l'analyse augustinienne dont Pascal se fit l'écho et où elle pourrait en quelque sorte être intégrée et dépassée. Car les deux analyses ne se développent pas sur le même plan. L'analyse pascalienne situe l'expérience du divertissement au cœur d'une opposition, qui lui donne tout son sens, entre une profondeur (une vérité) que l'on fuit et des apparences (trompeuses, inauthentiques) qui en occupent la place vide. Cette opposition métaphysique entre profondeur et apparence, entre vérité et illusion est pour ainsi dire secouée, déplacée, brouillée sous la plume de Saint-Évremond. Ce que l'on fuit dans le divertissement (l'image de notre faiblesse et de notre misère) n'est en soi pas plus *vrai* que ce que l'on y cherche. Et dans le divertissement même, Saint-Évremond cherche des « vérités », mais des « vérités » qui précisément n'ont pas besoin d'être trop approfondies. Car dans l'anthropologie qu'il se donne, le lecteur assidu de l'Écclésiaste et de Montaigne, sait qu'« approfondir », ce n'est pas nécessairement rendre plus *vrai* ; et que rentrer en soi peut être source de plus d'illusions encore, de mouvement, et de vanité.

L'image de notre misère, en laquelle le sujet « tombe » dès lors qu'il reste trop avec lui-même ne se voit ici à aucun moment accorder le statut de *vérité supérieure* : ce n'est qu'une image parmi d'autres, récurrente il est vrai car liée à un certain état du corps et de l'âme qui s'ennuient. Pour beaucoup, l'image de

notre misère est un effet mécanique de l'ennui. Car il est naturel pour la vie qui s'exprime en l'imagination d'être en mouvement ; mouvement perpétuel vers l'ailleurs, d'image en image. Que l'on se tourne trop vers soi : le mouvement ne sera pas neutralisé, mais au contraire il sera plus difficilement maîtrisable encore. La pensée de notre Misère se présente moins comme un invariant métaphysique que comme l'effet récurrent et transitoire de cette physiologie du mouvement, naturel pour l'imagination, dans la succession des douleurs et des plaisirs.

La pensée mélancolique sur soi, née de l'ennui, est riche en illusions de toutes sortes, et en mouvements intérieurs clandestins. Son authenticité sera plus ou moins forte en certains états du corps, en certains moments de la vie. En d'autres, la « pensée de notre misère » apparaîtra comme une maladresse de l'esprit qui ne s'en remet qu'à soi, ou comme une fabrication nocive, artificielle, répondant aux besoins souvent suspects des amateurs de tristesse.

Le jeune Voltaire, auteur de pièces comme « L'épître à Madame de G. », ne pouvait qu'être séduit à la lecture du constat suivant, si proche de son propre style : « Je connais des gens qui troublent la joie de leurs plus beaux jours par la méditation d'une mort concertée ; et comme s'ils n'étaient pas nés pour vivre au Monde, ils ne songent qu'à la manière d'en sortir<sup>37</sup> » ; et plus loin :

Faut-il rendre aux malheurs ce pitoyable hommage  
De sentir leur atteinte, ou garder leur image,  
De nourrir ses douleurs et toujours se punir  
D'une peine passée, ou d'un mal à venir ?

Je laisse volontiers ces Messieurs dans leurs murmures et tâche à tirer quelque douceur, des mêmes choses dont ils se plaignent<sup>38</sup>.

La pensée néo-épicurienne du divertissement se différencie fondamentalement des oppositions augustinienne de Pascal en ce qu'elle est une pensée du graduel, caractérisant ses objets par seuils successifs, et non par de grandes entités antagonistes, dramatisées par une rhétorique de l'antithèse. Dans le « Jardin imparfait » de l'homme moderne, il faut ni trop de divertissements, ni trop peu. Et il ne suffira pas à l'homme animé par ses désirs de « deviner » à quelle distance il convient de se situer du divertissement pour trouver sa juste place, son « point de perspective » optimal dans l'empire des divertissements qui se présentent à lui. En terres néo-épicuriennes se dessine un art de jouir fondé sur une science empirique des limites du désir et de la variation dans l'ordre des voluptés recherchées, science ou plutôt art de jouir dont on trouvera de multiples prolongements sous la plume de Voltaire.

<sup>37</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 14.

<sup>38</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 21.

Le concept de variation semble triplement opératoire pour décrire la conception néo-épicurienne du divertissement qui s'affirme ici. 1. Variation des sujets, qui n'ont pas le même rapport au plaisir – dans la typologie rapidement esquissée en cette lettre à Olonne, Saint-Évremond en dégage trois types principaux : les « Sensuels », les « Voluptueux », les « Délicats »<sup>39</sup> –, variations aussi, faudrait-il ajouter, du génie du peuple auquel ces sujets appartiennent historiquement ; 2. Variation des objets de plaisirs, ou plutôt des types d'impressions liées à l'image-idée du plaisir<sup>40</sup> ; 3. Variation des modalités de la diversion envisagée comme une « sortie hors de soi » du sujet jouissant, comme une activité dont il règle les modulations, choix délibéré, et non « inconstance » passivement acceptée.

Que ces variations, combinées les unes avec les autres selon les cas envisagés, aillent de pair avec un art néo-épicurien de la limitation des désirs, voilà qui semble évident : mais il ne s'agit pas seulement de limiter les désirs et l'effet des passions pour viser au repos du sage épicurien. Il s'agit, aussi et surtout, de ruser au mieux avec deux risques liés au repos et au mouvement lui-même, et à ces plaisirs cinétiques indispensables à l'« honnête homme » : celui de l'« ennui » (par excès de repos) et celui du « dégoût » (par excès de mouvement).

36

Dans l'« usage des plaisir » ainsi défini, il importera donc de limiter le mouvement humain sous ses deux formes : mouvement vers trop d'extériorité (c'est le péril de la dissipation de l'être, celle des personnes « légères » qui ne maîtrisent plus le plaisir et s'y perdent) ; mouvement vers trop d'intériorité

39 « La Nature porte tous les hommes à rechercher leurs plaisirs, mais ils les recherchent différemment selon la différence des humeurs et des génies. Les Sensuels s'abandonnent grossièrement à leurs appétits, ne se refusant rien de ce que les animaux demandent à la Nature. Les Voluptueux reçoivent une impression sur les sens, qui va jusqu'à l'Âme. Je ne parle pas de cette Âme purement intelligente, d'où viennent les lumières les plus exquises de la Raison ; je parle d'une âme plus mêlée avec le corps, qui entre dans toutes les choses sensibles, qui connaît et goûte les voluptés. L'Esprit a plus de part au goût des Délicats qu'à celui des autres ; sans les Délicats, la galanterie serait inconnue, la musique rude, les repas mal-propres et grossiers. C'est à eux que l'*eruditus luxu* de Pétrone, et tout ce que le raffinement curieux de notre siècle a trouvé de plus poli, et de plus curieux dans les plaisirs » (*ibid.*, t. IV, p. 16-17).

40 « J'ai fait d'autres observations sur les objets qui nous plaisent, et il me semble avoir remarqué des différences assez particulières dans les impressions qu'ils font sur nous. Il y a des impressions légères, qui ne font qu'effleurer l'Âme, pour le dire ainsi, éveiller son sentiment, la tenir présente aux objets agréables, où elle s'arrête avec complaisance, sans soin, sans beaucoup d'attention. Il y en a de molles et voluptueuses, qui viennent comme à se fonder, et à se répandre délicieusement sur l'Âme, d'où naît cette douce et dangereuse nonchalance, qui fait perdre à l'Esprit sa vivacité et sa vigueur. Il y a des objets touchants, qui font leur impression sur le Cœur, et y remuent ce qu'il a de plus sensible. Il y en a qui par un charme secret, difficile à exprimer, tiennent l'Âme dans une espèce d'enchantement. Il y en a de piquants, dont elle reçoit une atteinte qui lui plaît, une blessure qui lui est chère. Au-delà, ce sont les transports et les défaillances, qui arrivent manqué de proportion entre le sentiment de l'Âme et l'impression de l'objet. Aux premiers l'Âme est enlevée par une espèce de ravissement ; aux autres elle succombe sous le poids de son plaisir, si on peut parler de la sorte » (*ibid.*, t. IV, p. 18-19).

(c'est le péril des « rêveurs » qui, trop absorbés en eux-mêmes, s'y dissipent, également, et s'y perdent).

Comme il n'y a que les personnes légères et dissipées, qui ne se possèdent jamais, il n'y a que les rêveurs, les esprits sombres, qui demeurent toujours avec eux-mêmes ; et il est à craindre qu'au lieu de goûter la douceur d'un véritable repos, l'inutilité de ce grand attachement ne les jette dans l'ennui<sup>41</sup>.

On sait que la réponse voltairienne aux *Pensées* de Pascal dans leur ensemble s'articulera autour de deux lignes de force : une anthropologie pour laquelle l'homme n'est en rien une « énigme », un mystère, spécifique dans la nature ; une relativisation de sa « misère », Voltaire soulignant son « adaptation parfaite à sa destination ». L'argumentation de Voltaire à propos du divertissement, qui occupera une place importante dans ces remarques, sera conforme à ces deux orientations. Le divertissement n'a rien d'énigmatique en soi, il est naturel à l'homme, sa mise en énigme par Pascal relève d'un artefact métaphysique qui sur-interprète le divertissement en en faisant le symptôme par excellence de la misère de l'homme déchu ; loin d'être seulement une « fuite », une manière d'esquiver cette misérable condition, le divertissement est un remède merveilleux donné à l'homme par la nature, tellement positif en ses effets moraux et sociaux qu'on peut y voir le signe d'une Providence.

Deux oppositions paradigmatiques sous-tendaient l'analyse pascalienne du divertissement : celle du dedans et du dehors d'une part ; celle du mouvement et du repos de l'autre. L'une et l'autre permettent d'exhiber des séries de paradoxes existentiellement insurmontables, que Pascal place sous le signe de la contradiction et de l'énigme. Paradoxe du dedans et du dehors : c'est en se jetant en dehors d'eux-mêmes que les hommes croient pouvoir atteindre au contentement intérieur – et ils ne peuvent faire autrement, sous peine de désespoir devant l'évidence de leur propre Misère. Paradoxe du mouvement et du repos : c'est par le mouvement que les hommes croient pouvoir atteindre au repos (et ils ne peuvent faire autrement, sous peine d'ennui)<sup>42</sup>.

41 *Ibid.*, t. IV, p. 20.

42 Ces deux oppositions se croisent ainsi : « Ils croient chercher sincèrement le repos, et ne cherchent en effet que l'agitation. Ils ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au-dehors, qui vient du ressentiment de leurs misères continuelles. Et ils ont un autre instinct secret qui reste de la grandeur de notre première nature, qui leur fait connaître que le bonheur n'est en effet que dans le repos et non pas dans le tumulte. Et de ces deux instincts contraires il se forme en eux un projet confus qui se cache à leur vue dans le fond de leur âme, qui les porte à tendre au repos par l'agitation et à se figurer toujours que la satisfaction qu'ils n'ont point leur arrivera si, en surmontant quelques difficultés qu'ils envisagent, ils peuvent s'ouvrir par-là la porte au repos. Ainsi s'écoule toute la vie, on cherche le repos en combattant quelques obstacles. Et si on les a surmontés, le repos devient insupportable par l'ennui qu'il engendre. Il en faut sortir et mendier le tumulte. Et quand on se verrait même assez à l'abri de toutes parts, l'ennui, de son autorité privée, ne

Voltaire s'attachera, dans la vingt-cinquième des *Lettres philosophiques*, à dissoudre ces deux paradoxes du divertissement selon Pascal, et à faire apparaître les contradictions dont elles seraient le symptôme comme des effets de trompe-l'œil. Paradoxe du dehors et du dedans ?

XXXV [123]. *Ce n'est pas être heureux que de pouvoir être réjoui par le divertissement ; car il vient d'ailleurs et de dehors ; et ainsi il est dépendant, et par conséquent sujet à être troublé par mille accidents qui font les afflictions inévitables.*

Celui-là est actuellement heureux qui a du plaisir, et ce plaisir ne peut venir que de dehors. Nous ne pouvons avoir de sensations ni d'idées que par les objets extérieurs, comme nous ne pouvons nourrir notre corps qu'en y faisant entrer des substances étrangères qui se changent en la nôtre<sup>43</sup>.

Paradoxe du mouvement et du repos ?

38

XXIV [126]. *Les hommes ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au-dehors, qui vient du ressentiment de leur misère continuelle ; et ils ont un autre instinct secret qui reste de la grandeur de leur première nature, qui leur fait connaître que le bonheur n'est en effet que dans le repos.*

Cet instinct secret étant le premier principe et le fondement nécessaire de la société, il vient plutôt de la bonté de Dieu, et il est plutôt l'instrument de notre bonheur qu'il n'est le ressentiment de notre misère. Je ne sais pas ce que nos premiers pères faisaient dans le paradis terrestre ; mais si chacun d'eux n'avait pensé qu'à soi, l'existence du genre humain était bien hasardeuse. N'est-il pas absurde de penser qu'ils avaient des sens parfaits, c'est-à-dire des instruments d'action parfaits, uniquement pour la contemplation ? Et n'est-il pas plaisant que des têtes pensantes puissent imaginer que la paresse est un titre de grandeur, et l'action un abaissement de notre nature<sup>44</sup> ?

Saint-Évremond, pour sa part, maintient le caractère énigmatique de l'homme (même s'il ne le dramatise pas comme le fait Pascal), « animal amphibie » entre Terre et Ciel, entre Ange et Bête : mais il fait de cette énigme une raison de plus de se détourner, de se divertir de toute métaphysique.

---

laisserait pas de sortir du fond du cœur, où il a des racines naturelles, et de remplir l'esprit de son venin » (Pascal, *Pensées*, éd. Philippe Sellier, n° 168, Paris, Classiques Garnier, 1999, p. 217-218).

43 Voltaire, *Lettres philosophiques*, dans *Lettres philosophiques, Traité sur la tolérance, Derniers écrits sur Dieu*, présentation par Roger-Pol Droit, Paris, Flammarion, 2008, p. 212. Les numéros initiaux entre crochets renvoient à ceux de l'édition de M. Le Guern : Pascal, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998-1999, 2 vol., t. II. Voltaire cite les *Pensées* d'après la réimpression de 1714 de l'édition de Port-Royal.

44 *Ibid.*, p. 206-207.

Pour l'épicurisme « orthodoxe », l'opposition mouvement-repos n'a rien en soi de fondamentalement paradoxal : elle peut relever tout simplement d'une analyse immanente des plaisirs. L'opposition dedans-dehors semblera également plus rhétorique que « réelle » : elle relève d'une analyse non moins immanente des désirs, et de l'éthique qui permet de leur assigner d'heureuses limites. Mais, on l'a vu, Saint-Évremond réintroduit du paradoxe et de l'énigme à un autre niveau d'analyse, dans un horizon anthropologique différent : l'ennui continue à faire problème, il ne se résorbe pas dans les préceptes rationnels d'une sagesse ; car il y a une insuffisance chronique dans le modèle de l'*indolentia* et de la *tranquillitas animi* définissant le bonheur épicurien, même si ce modèle est nécessaire pour atteindre à des voluptés plus pures : à Épicure il faut ajouter Aristippe ; le dosage mouvement-repos ne peut être théorisé universellement et une fois pour toutes, il faut en réinscrire les modalités dans les variations de la santé du corps et les moments de la vie de chaque sujet. Les relations entre le dehors et le dedans recèlent elles aussi des indéterminations dont le modèle de sagesse d'Épicure ne peut rendre compte, et surtout sur lesquels il a peu de prise et de pouvoir. C'est que la métaphysique est elle-même représentée dans les petits traités de Saint-Évremond comme un divertissement illusoire, détournant vainement l'homme de ses propres mystères, les seules réponses aux questions qu'elle pose (immortalité de l'âme, etc.) relevant en dernière instance de la foi, non de la raison et de ses sophismes sans fin<sup>45</sup>.

Par ailleurs, Saint-Évremond se garde bien pour sa part de réinscrire le divertissement dans une téléologie, un plan providentiel général comme semblera le faire Voltaire pour s'opposer à Pascal, à propos de l'ennui : « [...] ne serait-il pas aussi vrai de dire [...] que nous avons tant d'obligations à l'auteur de la nature, qu'il a attaché l'ennui à l'inaction, afin de nous forcer par-là à être utiles au prochain et à nous-mêmes ? » À aucun moment l'analyse néo-épicurienne du divertissement ne tente de justifier celui-ci comme une ruse de la raison divine, comme un simple « instrument » au service de finalités d'ordre supérieur (ainsi, la survie sociale de l'humanité).

Le divertissement est une donnée anthropologique qui se décline sur des modes divers selon la « délicatesse » du sujet qui s'y adonne : de l'amour à la dévotion, de la conversation mondaine à la retraite méditative, de l'exploration intérieure à la vie sociale et politique, ses formes, comme la nature elle-même, « se varient » en l'homme de manière toute immanente.

À bien des égards, il reviendra à La Mettrie de prolonger, en les simplifiant considérablement dans le sens d'un matérialisme intégral, certaines des

<sup>45</sup> Dans le *Jugement sur les sciences*, cette critique de la métaphysique comme divertissement futile et dangereux est nourrie essentiellement par Montaigne, Gassendi et Hobbes.

variations de la pensée néo-épicurienne du divertissement, dans le sillage de Saint-Évremond et d'autres figures de ce que j'ai essayé de caractériser comme le « Jardin imparfait » des modernes. Certaines pages de l'*Anti-Sénèque* en reprennent les tendances récurrentes : 1. relativisation, voire dissolution du concept de Souverain Bien (fût-il situé dans le plaisir) au profit d'une anthropologie de la diversité des situations et des variations dans l'art d'être heureux ; 2. affirmation du rôle de l'état relatif du corps et de l'esprit dans la genèse du plaisir, et de l'imagination dans son appropriation graduelle par chaque sujet : au référentiel naturaliste qui servait de fondement à l'analyse épicurienne des désirs, à leur hiérarchisation typologique, s'ajoute, en guise de supplément indispensable, un référentiel explicitement artificialiste, où la qualité de la volupté dépend largement des fictions de l'imagination qui en favorise l'éclosion – tel est le sens de la différence lexicale entre « plaisir » et « volupté » ménagée en certains passages de ses textes par La Mettrie, et non en d'autres ; 3. éloge d'une axiologie reposant sur des accidents bien plus que sur des essences, et mettant au premier plan une réhabilitation de la « superficialité » dans la pensée, contre les privilèges pathogènes traditionnellement prêtés à la « profondeur » réflexive ; 4. importance accordée aux glissements progressifs du langage, à la fécondité de l'expression dans la quête du bonheur ; 5. marginalisation, voire dépréciation du rôle de la connaissance et de la raison dans l'art d'être heureux : « L'esprit, le savoir, la raison sont le plus souvent inutiles à la félicité, et quelquefois funestes et meurtriers, comme le prouve La Mothe le Vayer par son propre exemple<sup>46</sup> ».

Au point que le thème fort hétérodoxe pour un épicurien de la jouissance de l'erreur, et du bonheur par l'illusion (lorsqu'elle atténue notre malheur en nous en di-vertissant), que l'on a rencontré à maintes reprises dans le Jardin imparfait des modernes, est érigé au rang des principes que se donne l'*Anti-Sénèque* :

D'où il s'ensuit :

1° que soit que la vie soit un songe, ou qu'il y ait quelque réalité, il en résulte le même effet, par rapport au bien et au mal-être ;

2° Contre Descartes : qu'une désavantageuse réalité ne vaut pas une de ces illusions charmantes si bien décrites par Fontenelle dans ses *Élogues* :

Souvent en s'attachant à des fantômes vains,  
Notre raison séduite avec plaisir s'égare ;  
Elle-même jouit des objets qu'elle a feints :  
Et cette illusion pour un moment répare

<sup>46</sup> La Mettrie, *De la volupté. Anti-Sénèque ou le Souverain bien. L'École de la volupté. Système d'Épicure*, éd. établie, préfacée et annotée par Ann Thomson, Paris, Desjonquères, 1996, p. 39.

Le défaut des vrais biens que la nature avare  
N'a pas accordé aux humains [...] <sup>47</sup>.

Le « trompons-nous toujours » que l'on trouvait sous la plume de Saint-Évremond acquiert ici des modulations voisines, placées sous le signe de la nature elle-même : « Si la nature nous trompe à notre profit, ah ! pût-elle nous tromper toujours ! Servons nous de la raison même pour nous égarer, si nous pouvons en être plus heureux. Qui a trouvé le bonheur a tout trouvé<sup>48</sup> ».

Jouir de l'erreur demeure, en pareil contexte, l'un des *leitmotive* de l'éthique néo-épicurienne (commune, du reste, aux variations sur la vanité et à celles sur le divertissement dont nous avons esquissé quelques motifs). Il y a tout d'abord, on l'a déjà suggéré à diverses reprises, la trace durable de Montaigne et l'effet d'une morale située en deçà du modèle du Sage, qui incite à habiter l'écart entre la sphère du « jouir » et celle du « connaître ». « Je m'emploie à faire valoir la vanité mesme et l'asnerie si elle m'apporte du plaisir » : c'est en ces termes que Montaigne revendiquait hautement la jouissance thérapeutique de ses propres illusions<sup>49</sup>, au sein d'une économie du plaisir compensant la vanité objective du monde par une vanité « subjective » pleinement assumée. Jouir de l'erreur, et de l'erreur des désirs et des passions tout particulièrement, sera une des thématiques prégnantes de la poésie de Voltaire, dans le sillage, en cela encore, de l'anacréontisme du Temple.

Le thème de la jouissance de l'erreur se combine parfois avec celui d'une crise de la poésie quand trop de raison – et de « prosaïsme » – triomphe, et avec une nostalgie pour les époques certes plus naïves, mais plus favorables à l'inspiration lyrique. Ainsi, dans *Ce qui plaît aux dames* (1738) :

Ô l'heureux temps que celui des fables  
Des bons démons, des esprits familiers [...]  
On a banni les démons et les fées ;  
Sous la raison les grâces étouffées  
Livrent nos cœurs à l'insipidité ;  
Le raisonner tristement s'accrédite ;  
On court, hélas ! après la vérité :  
Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite<sup>50</sup>.

Le motif de la jouissance de l'illusion nécessaire au bonheur humain apparaîtra comme une déviation récurrente de l'épicurisme en matière d'amour, sur un

47 *Ibid.*, p. 38. Le même poème de Fontenelle est cité également, mais en note, dans *L'École de la volupté* (*ibid.*, p. 119).

48 *Ibid.*, p. 38.

49 Montaigne, *Essais*, III, 9, éd. cit., p. 996.

50 Voltaire, *La Muse philosophe. Florilège poétique*, éd. Jean Dagen, Paris, Desjonquères, 2000, p. 92.

mode volontiers nostalgique – le poète devenu sage regrettant de n’être plus capable de ces « erreurs »-là, et de devoir substituer une *philia* épicurienne plus stable et plus sûre aux brûlures pathogènes d’*eros*. Ainsi finissent les *Stances à madame du Châtelet*, qui font écho au « j’aime donc je suis » de Saint-Évremond :

On meurt deux fois, je le vois bien :  
Cesser d’aimer et d’être aimable,  
C’est une mort insupportable ;  
Cesser de vivre ce n’est rien.

Ainsi je déplorais la perte  
Des erreurs des premiers ans ;  
Et mon âme aux désirs ouverte,  
Regrettait ses égarements.

42

Du ciel alors daignant descendre,  
L’Amitié vint à mon secours ;  
Elle était peut-être aussi tendre,  
Mais moins vive que les Amours.

Touché de sa beauté nouvelle,  
Et de sa lumière éclairé,  
Je la suivis ; mais je pleurai  
De ne pouvoir plus suivre qu’elle<sup>51</sup>.

Mais le motif de la jouissance de l’erreur sera, on le sait, déplacé par Voltaire en un tout autre contexte, dans cette célèbre *Épître à Uranie* (adressée à Mme de Ruppelmonde) où, après avoir démystifié l’imposture religieuse sous le signe de Lucrèce (« érigé par ton ordre en Lucrèce Nouveau »), Voltaire, en un second tableau, juxtapose une vision du Christ et conclut ainsi son éloge des consolations divines qu’il peut offrir :

Et si sur l’imposture il fonde sa doctrine,  
C’est un bonheur encore d’être trompé par lui<sup>52</sup>.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>52</sup> *OCV*, t. 1<sup>B</sup> (2002), p. 499. Il est évidemment tentant de souligner ce que cet énoncé peut comporter d’ironie en pareil contexte. Dans les commentaires précédant son édition critique de cette épître, Haydn T. Mason note à propos de ces deux vers (p. 478) : « *The last two lines of this section remove all but the most derisory of gratifications [...] Voltaire does not for a moment allow the possibility that the Christian faith may constitute an authentic religion. At best, we may regard Jesus as a good man : “Ses exemples sont saints, sa morale est divine”* » (v. 116) [Voltaire à aucun moment ne laisse entrevoir la possibilité que la foi chrétienne puisse constituer une religion authentique. Au mieux, on peut considérer Jésus comme un homme de bien].

VOLTAIRE ET LA DUCHESSE DU MAINE :  
LA RENCONTRE DE DEUX ESPRITS FERVENTS  
DU GRAND SIÈCLE

*Catherine Cessac*

Centre d'études supérieures de la Renaissance (Tours) / Centre de musique  
baroque de Versailles

Ce n'est pas la première fois que l'on se penche sur la relation qu'ont entretenue Voltaire et la duchesse du Maine pendant près de quarante ans. Citons pour mémoire les contributions décisives de Jacqueline Hellegouarc'h<sup>1</sup> et de Christiane Mervaud<sup>2</sup> sur les contes, ou l'étude plus récente de Manuel Couvreur<sup>3</sup> offrant une excellente radiographie des différents enjeux artistiques et esthétiques au cœur des échanges entre les deux personnages. Dans le cadre de la thématique sur le jeune Voltaire, notre article se concentrera plus spécialement sur les premiers temps forts de leur rencontre ayant pris racine dans des valeurs communes telles que la vénération du Grand Siècle et le goût des Anciens. Dans ces années 1713-1715, à Châtenay et à Sceaux, Voltaire découvre en outre la tragédie et écrit ses premiers contes. L'émergence de ces genres qui se révéleront majeurs dans son œuvre ne peut tout à fait se comprendre sans l'existence et parfois même l'influence de la princesse.

Louise-Bénédictte de Bourbon, née le 8 novembre 1676 à l'hôtel de Condé à Paris, est la huitième enfant de Henri-Jules de Bourbon et d'Anne de Bavière. En 1692, elle épouse le duc du Maine (1670-1736), fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Petite-fille du Grand Condé, princesse du sang, Louise-Bénédictte est donc bien au-dessus du rang de son mari, bâtard légitimé,

- 1 Jacqueline Hellegouarc'h, « Mélinade ou la duchesse du Maine. Deux contes de jeunesse de Voltaire : *Le Crocheteur borgne* et *Così-Sancta* », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 5 (1978), p. 722-735 ; « Genèse d'un conte de Voltaire », *SVEC*, n° 176 (1979), p. 7-36.
- 2 Christiane Mervaud, « Voltaire, saint Augustin et le duc du Maine », *SVEC*, n° 228 (1984), p. 89-96 ; *Le Crocheteur borgne*, éd. Ch. Mervaud, *OCV*, t. 1B (2002), p. 49-97 ; *Così-Sancta*, éd. Ch. Mervaud, *OCV*, t. 1B, p. 99-129.
- 3 Manuel Couvreur, « Voltaire chez la duchesse ou le goût à l'épreuve », dans Catherine Cessac, Manuel Couvreur et Fabrice Preyat (dir.), *La Duchesse du Maine (1676-1753) : une mécène à la croisée des arts et des siècles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, p. 231-248.

si bien qu'au lieu de s'intégrer à la vie de cour de Versailles ainsi que son destin lui prescrit de le faire, elle s'en échappe dès qu'elle le peut et aspire à avoir un lieu où elle se sentira libre de vivre à sa guise. En 1700, le duc du Maine, avec l'aide financière du roi son père, achète le château de Sceaux, ancienne propriété de Colbert, pour y loger une partie de l'année avec sa fière épouse. Voici la vision qu'offre le duc de Saint-Simon de ce couple qu'il détestait :

44

Mme du Maine, depuis longtemps, avait secoué le joug de l'assiduité, de la complaisance et de tout ce qu'elle appelait contrainte ; elle ne se souciait ni du Roi ni de Monsieur le Prince, qui n'aurait pas [été] bien reçu à contrarier où le Roi ne pouvait plus rien, qui était entré dans les raisons de M. du Maine. À la plus légère représentation, il essayait toutes les hauteurs de l'inégalité du mariage, et, souvent pour des riens, des humeurs et des vacarmes qui, avec raison, lui firent tout craindre pour sa tête. Il prit donc le parti de la laisser faire, et de se laisser ruiner en fêtes, en feux d'artifice, en bals et en comédies<sup>4</sup>.

Se passionnant tout autant pour les sciences que les arts, la duchesse du Maine est bien aise de trouver auprès d'elle les anciens précepteurs de son mari dans l'orbite de Mme de Maintenon et du Petit Concile de Bossuet<sup>5</sup>, Nicolas de Malézieu (1650-1727) et l'abbé Charles-Claude Genest (1639-1729), qui poursuivent ainsi leur mission pédagogique. Elle leur confie aussi l'organisation et l'écriture de ses premiers divertissements, récréations galantes et comédies. Grâce à eux se développe une activité mondaine intense (conversations, jeux, poésies et chansons impromptues, plaisirs de la table et promenades) dans le droit fil des salons du xvii<sup>e</sup> siècle, en particulier celui de Mlle de Scudéry où s'affichait une société mêlée de membres de l'aristocratie, de la haute bourgeoisie et d'artistes. En outre, Mlle de Scudéry était une amie proche de l'abbé Genest. À l'automne 1699, celui-ci lui écrit une longue lettre mêlée de vers et agrémentée de quelques maximes en latin, dans laquelle il évoque les premières fêtes offertes à la duchesse du Maine à Châtenay, lesquelles renouent avec « ces aimables & sages Conversations », ces « divertissemens ingenieux, où la raison a tant de part » dont Mlle de Scudéry a donné l'exemple et que la princesse fait renaître<sup>6</sup>. La jeune Rose Delaunay (1684-1750), future Mme de Staal, recrutée comme femme de chambre, se joint à Malézieu et à Genest en 1711 et contribue par

4 Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, année 1705, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1988, 8 vol., t. II, p. 650.

5 Voir Fabrice Preyat, « Maître des divertissements ou trouble-fête ? Charles-Claude Genest et le *Petit Concile* à la cour de la duchesse du Maine », dans C. Cessac, M. Couvreur et F. Preyat (dir.), *La Duchesse du Maine (1676-1753)*, op. cit., p. 137-154.

6 Voir *Les Divertissements de Sceaux*, éd. Ioana Galleron, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 72-82.

ses talents de plume à la vie artistique de la cour de Louise-Bénédicté. Les deux recueils *Les Divertissemens de Sceaux*<sup>7</sup> et la *Suite des Divertissemens de Sceaux, contenant Des Chansons, des Cantates & autres Pièces de Poësies. Avec la description des Nuits qui s'y sont données, & les Comédies qui s'y sont jouées*<sup>8</sup> transmettent le souvenir de la sociabilité du monde de la duchesse et des fêtes qui lui ont été offertes.

Outre le patronage régulier des poètes, des musiciens, des comédiens et des danseurs attachés à sa maison, le financement (*via* la bourse du duc du Maine) des spectacles et des fêtes dans lesquels interviennent les plus grands artistes de l'Opéra, de la Comédie-Française et de la Foire, les nombreuses dédicaces qui sont offertes à la duchesse montrent l'étendue de son action ininterrompue en faveur des lettres et des arts. Vouant un attachement plus particulier au théâtre, elle joue elle-même la comédie et la tragédie, « fort mal<sup>9</sup> » selon Voltaire, remarquable de « noblesse », de « finesse » et de « naturel », admirable tant dans le sérieux que dans le comique selon d'autres sources<sup>10</sup>.

Proche de Sceaux se trouve le village de Châtenay qui nous intéresse à double titre. Nicolas de Malézieu y possède une maison. L'année précédant l'achat de Sceaux, la duchesse y fait un séjour en raison de l'air plus pur que celui de Versailles, afin de mener à terme sa quatrième grossesse : le 4 mars 1700 naîtra son premier fils Louis-Auguste, prince de Dombes. En attendant que le château de Sceaux soit prêt à accueillir son illustre propriétaire, Malézieu offre à celle-ci d'imaginatifs divertissements dans sa maison chaque été. Fils d'un mercier champenois, Nicolas de Malézieu est, il est vrai, doté de tous les talents. Mathématicien parmi les plus brillants de son temps, il se distingue aussi dans la poésie et le théâtre, l'histoire, l'astronomie, le grec et même l'hébreu. Se faisant apprécier par les grands comme le duc de Bourgogne et le duc du Maine, il parvient aux plus hautes dignités<sup>11</sup>, tout en restant fidèle jusqu'à sa mort en 1727 au bon plaisir de Louise-Bénédicté, comblée par la proximité de cet esprit universel.

La seconde raison de notre intérêt pour le village de Châtenay concerne Voltaire. On a longtemps considéré qu'il y a vu le jour, ainsi que l'a affirmé Condorcet :

7 Paris, É. Ganeau, 1712.

8 Paris, É. Ganeau, 1725.

9 *Souvenirs de Madame de Caylus*, éd. B. Noël, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2003, p. 201.

10 *Mercure galant*, février 1706, p. 281-282 ; mars 1706, p. 259.

11 Satisfait de son enseignement et appréciant sa personnalité, le duc du Maine le nomme successivement gentilhomme de sa Chambre, commissaire des guerres, secrétaire de ses commandements, secrétaire général des galères, chef de ses conseils, secrétaire général des Suisses et Grisons, chancelier de la souveraineté de Dombes, seigneur de Châtenay et intendant de sa maison.

François-Marie Arouet, qui a rendu le nom de Voltaire si célèbre, naquit à Châtenay le 20 de février 1694, et fut baptisé à Paris, dans l'église de Saint-André-des-Arcs, le 22 de novembre de la même année. Son excessive faiblesse fut la cause de ce retard, qui pendant sa vie a répandu des nuages sur le lieu et sur l'époque de sa naissance<sup>12</sup>.

François-Marie est (officiellement) l'enfant de François Arouet, notaire au Châtelet, propriétaire de plusieurs immeubles à Paris et d'une maison à Châtenay acquise en 1707<sup>13</sup> – date qui rendrait donc caduque l'hypothèse de la naissance du futur philosophe dans le village. Néanmoins, la mystérieuse disparition du registre paroissial de Châtenay correspondant à l'année 1694 laisse toujours planer un doute. En revanche, ce qui est certain est que, lorsque le jeune Arouet a besoin de s'assagir après ses frasques parisiennes de toutes sortes, il est invité à venir passer quelques jours dans la propriété paternelle. Ce sera notamment le cas durant l'été 1713.

46

Cet été-là, Nicolas de Malézieu fait jouer chez lui, à Châtenay, sa tragédie *Iphigénie en Tauride* qu'il vient de traduire d'Euripide. La duchesse du Maine y tient le rôle principal après avoir joué celui d'*Iphigénie* de Racine à Sceaux<sup>14</sup>. Le samedi 5 août, François-Marie est présent à la représentation de l'*Iphigénie* de Malézieu, introduit peut-être par l'abbé de Chaulieu, son parrain et son compère de la Société du Temple, ou encore par Pierre-Joseph Thoulier, devenu par la suite l'abbé d'Oliver, fidèle ami de Genest et répétiteur de l'élève Arouet au collège Louis-le-Grand. La tragédie de Malézieu produit chez le jeune homme un véritable choc dont il se souviendra encore des dizaines d'années plus tard lorsqu'il écrit en 1750 la dédicace de sa tragédie *Oreste* adressée à la duchesse du Maine :

On la [*Iphigénie en Tauride*] représenta dans une fête qu'il [Malézieu] eut l'honneur de donner à V. A. S. fête digne de celle qui la recevait et de celui qui en faisait les honneurs ; vous y représentiez Iphigénie. Je fus témoin de ce spectacle ; je n'avais alors nulle habitude de notre théâtre français ; il ne m'entra pas dans la tête qu'on pût mêler de la galanterie dans ce sujet tragique ; je me livrai aux mœurs et aux coutumes de la Grèce, d'autant plus aisément qu'à peine

<sup>12</sup> Condorcet, *Vie de Voltaire*, Paris, Dubuisson, 1864, p. 4.

<sup>13</sup> Voir Jean-Michel Raynaud, *Voltaire, soi-disant Arouet*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1983, p. 75-76 (Archives nationales, Minutier central, LVII, 239, Échange entre François Arouet et Marie Pajot, 18 juillet 1707).

<sup>14</sup> Voir Jean-Philippe Gersperrin, « La duchesse du Maine et la simplicité du théâtre tragique. Sur la réfection de la tragédie grecque, de Malézieu à La Motte », dans C. Cessac, M. Couvreur et F. Preyat (dir.), *La Duchesse du Maine (1676-1753)*, op. cit., p. 249-264, notamment p. 249. Voltaire a consacré plusieurs pages à *Iphigénie* puis à *Athalie*, qu'il considère comme les deux chefs-d'œuvre de Racine, dans l'article « Art dramatique » des *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. Ch. Mervaud et N. Cronk, *OCV*, t. 39 (2008), p. 65-77 et 77-79.

j'en connaissais d'autres ; j'admirai l'antique dans toute sa noble simplicité. Ce fut là ce qui me donna la première idée de faire la tragédie d'*Edipe*, sans même avoir lu celle de Corneille<sup>15</sup>.

Dans sa tragédie, Malézieu traduisit très fidèlement Euripide en prose, ce qui n'était guère habituel dans la tragédie française, et chaque acte se termine par un chœur, à l'imitation des Anciens. Non publiée, cette traduction a été heureusement conservée grâce à une belle copie datée de 1714 de la main d'un certain P. C. Gilbert sur lequel nous n'avons cependant trouvé aucune information<sup>16</sup>. La représentation d'*Iphigénie* dans l'intimité de la maison de campagne de l'auteur n'a pas suscité de commentaires, hormis ceux de Voltaire dans sa dédicace d'*Oreste*. D'une dimension inaccoutumée, celle-ci rend sans doute l'hommage le plus touchant jamais rendu à la duchesse du Maine et constitue également l'une des plus belles épîtres dédicatoires écrites par Voltaire. Sans sous-estimer la part inévitable d'épidictique propre au genre et dont l'écrivain est virtuose, le texte associe l'évocation émue des souvenirs châtenaisiens, l'expression d'une profonde admiration pour Malézieu pour sa rare capacité à rendre la force et la richesse de la langue de Sophocle et d'Euripide, enfin une nouvelle dissertation sur le genre tragique dans laquelle Voltaire réitère ses arguments : nécessité de bannir « du pathétique et de la grandeur de la tragédie » toute galanterie qui n'a sa place que « dans la comédie et dans des contes », « simplicité » du sujet et de l'action qui est le « vrai caractère de l'invention et du génie » et l'« essence » même « du théâtre »<sup>17</sup>. Pour l'auteur d'*Oreste*, ce n'est pas à Paris que la Grèce et son théâtre revivent mais à Sceaux, dans la société savante de la duchesse du Maine.

Toujours dans le domaine du théâtre mais du côté de la comédie, Voltaire et sa protectrice vouent un culte sans faille à Molière, considéré « au-dessus des comiques de toutes les nations anciennes et modernes<sup>18</sup> ». La duchesse du Maine se plaît à jouer dans *Les Femmes savantes* ou *L'Avare*, comédies données à Sceaux<sup>19</sup>. Malézieu tire une grande partie de son inspiration de l'art du maître,

15 « À Son Altesse Sérénissime madame la duchesse du Maine », dans *Oreste*, éd. David Jory, OCV, t. 31A (1992), p. 400.

16 BnF, Département des Arts du spectacle, fonds Rondel, ms 312. Une édition moderne en a été faite par Paul Bonnefon dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 17 (1910), p. 581-611.

17 *Oreste*, éd. cit., respectivement p. 404 et 410-411.

18 D'après la section « Comédie » de l'article « Art dramatique » des *Questions sur l'Encyclopédie*, OCV, t. 39, p. 82.

19 Voir le *Journal du marquis de Dangeau*. Avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, éd. E. Soulié, L. Dussieux, Feuillet de Conches et alii, Paris, Firmin-Didot frères, 1854-1860, 19 vol., t. XI, p. 281 (9 janvier 1707) et 292 (28 janvier 1707), t. XII, p. 104 (23 mars 1708).

que ce soit dans la forme et le ton – appelé à juste titre « comédie-ballet » puisque mêlant scènes parlées, musique et danse (*Le Prince de Cathay* propose une cérémonie d'intronisation du prince dans l'Ordre de la Mouche à miel<sup>20</sup> qui rappelle celle d'Argan comme médecin à la fin du *Malade imaginaire*), ou encore dans les ressorts du comique ressortissant à la farce moliéresque (*La Tarentole*). L'hommage est encore plus évident dans *Les Importuns de Chastenay*, parodie des *Fâcheux*. À Châtenay et à Sceaux, on joue aussi Plaute et Térence traduits par Malézieu et vénérés, tout comme Molière, par Voltaire<sup>21</sup>.

Dans les mois qui suivent la représentation d'*Iphigénie en Tauride*, Arouet (qu'il est encore) se lance avec enthousiasme dans le grand genre avec *Œdipe*. Quoique confiant en son projet, il cherche néanmoins à être rassuré en soumettant son travail à diverses personnes comme la marquise de Mimeure<sup>22</sup>, l'abbé de Chaulieu et Philippe de Vendôme (1655-1727), grand prieur de l'Ordre de Malte<sup>23</sup>, tous deux proches de la duchesse du Maine<sup>24</sup>, enfin l'helléniste André Dacier qui l'encourage, présentant le chœur comme « indispensablement nécessaire à la tragédie » dont il est « la base et le fondement »<sup>25</sup> ainsi que l'ont jugé Malézieu et Racine, alors que Voltaire reste et restera sceptique à ce sujet<sup>26</sup>.

Celui-ci fait également la lecture de sa pièce à la duchesse du Maine et au cercle qu'elle a réuni autour d'elle, formé notamment de Malézieu et du cardinal Melchior de Polignac qui rédige alors son *Anti-Lucretius* dont il lit des passages à la petite assemblée. Le duc du Maine participe à ces séances et explique à son épouse qui ne comprend pas le latin la beauté de la langue de Polignac tout en

20 Très petite, comme les membres de sa famille, la duchesse du Maine retourna ce désavantage en sa faveur en adoptant l'emblème de l'abeille et la devise tirée d'*Aminta* du Tasse : « *Piccola sì, ma fa pur gravi le ferite* » (« Petite certes, mais elle fait de profondes blessures »). En 1703, un ordre est créé, celui de la Mouche à miel, régi par des règlements et des statuts, avec à sa tête Ludovise, sa « dictatrice perpétuelle ».

21 Voir sa *Vie de Molière*, OCV, t. 9 (1999).

22 Voltaire à Charlotte-Madeleine de Carvoisin, marquise de Mimeure, ca 25 juin 1715 : « Je sais bien que je perdrais auprès de vous tout le fiel dont je me nourris à Paris ; mais afin de ne pas me gêner tout-à-fait, je ne resterai que huit ou dix jours avec vous. Je vous apporterais ce que j'ai fait d'*Œdipe* ; je vous demanderais vos conseils sur ce qui est déjà fait & sur ce qui n'est pas encore travaillé [...] » (D28).

23 Voir la lettre de Voltaire à l'abbé de Chaulieu : « Je me souviens bien de critiques que Monsieur le grand Prieur et vous me fistes en un certain soupé chez Monsieur l'abbé de Bussy. Ce soupé-là fit beaucoup de bien à ma tragédie, et je croi qu'il me suffiroit pour faire un bon ouvrage de boire quatre ou cinq fois avec vous [...] Je vous remercie infiniment de celles [les leçons] que vous m'avez données sur mon épître à son Altesse M. le duc d'Orléans, à Sully ce 20 juillet [1716] » (D35).

24 Le duc Louis-Joseph de Vendôme, frère de Philippe, était marié Marie-Anne de Bourbon, sœur cadette de Louise-Bénédictte.

25 D26, 25 septembre 1714.

26 Voir, dans les *Lettres sur Œdipe*, la « Sixième Lettre qui contient une dissertation sur les chœurs », éd. David Jory, OCV, t. 1A (2001), p. 374-376.

la traduisant en français<sup>27</sup>. Dans la dédicace d'*Oreste*, Voltaire se rappelle ces réunions et les positions très affirmées de ceux qui les composaient, opposées à celles de quelques comédiens et d'amis parisiens familiers des théâtres qui lui avaient conseillé d'introduire « une intrigue amoureuse » dans sa pièce afin de ne pas essayer le refus des acteurs. Si Voltaire n'a pu se résoudre à cette idée « trop choquante », il s'est seulement compromis au « ressouvenir d'une passion éteinte », à savoir celle entre Jocaste et Philoctète, concession nécessaire au succès de sa pièce, ainsi qu'il s'en explique à la princesse : « Vous me blâmâtes universellement, et avec très grande raison d'avoir prononcé le mot d'amour dans un ouvrage où Sophocle avait si bien réussi sans ce malheureux ornement étranger ; et ce qui seul avait fait recevoir ma pièce fut précisément le seul défaut que vous condamnâtes »<sup>28</sup>.

À partir et au-delà de cette rencontre autour de la tragédie de Malézieu vont se nouer entre la duchesse du Maine et Voltaire des liens étroits et durables, traversés d'orages et de silences. Si, pour l'homme de lettres, l'auteur d'*Iphigénie en Tauride* est institué en modèle, Louise-Bénédicte de Bourbon s'avère être la référence suprême en termes de goût et de protection des arts, ainsi que l'expriment les vibrantes premières lignes de la dédicace d'*Oreste* :

Madame,

Vous avez vu passer ce siècle admirable, à la gloire duquel vous avez tant contribué par votre goût et par vos exemples, ce siècle qui sert de modèle au nôtre en tant de choses, et peut-être de reproche, comme il en servira à tous les âges. C'est dans ces temps illustres que les Condés vos aïeux couverts de tant de lauriers, cultivaient et encourageaient les arts ; où un Bossuet immortalisait les héros et instruisait les rois ; où un Fénelon, le second des hommes dans l'éloquence et le premier dans l'art de rendre la vertu aimable, enseignait avec tant de charmes la justice et l'humanité ; où les Racines, les Despréaux présidaient aux belles-lettres, Lulli à la musique, Le Brun à la peinture. Tous ces arts, Madame, furent accueillis surtout dans votre palais<sup>29</sup>.

Pour Voltaire, la duchesse du Maine, son aînée de vingt ans, est l'incarnation même du Grand Siècle, ce siècle symbole du beau et du goût auquel il consacra un monument. Mais l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'est pas le seul à louer le goût de la princesse. Celui-ci est unanimement salué par les multiples poèmes

27 Le duc du Maine consigne même par écrit sa traduction du premier livre qu'il signe ironiquement « Le Ressuscité », peut-être à la suite d'une des maladies dont il vient d'être guéri ; voir la *Traduction de L'Anti-Lucrèce de Monsieur l'Abbé de Polignac, Livre premier*, Bibliothèque du musée Condé de Chantilly, Ms 469.

28 *Oreste*, éd. cit., p. 402.

29 *Ibid.*, p. 397.

et dédicaces qui lui sont adressés. Houdar de La Motte écrira même une ode en son honneur intitulée *Le Goust* qu'il définit comme l'alliance parfaite d'« une imagination vive » et d'« un solide jugement », concluant que tout cela se trouve à Sceaux où « le goût a choisi son séjour »<sup>30</sup>. C'est encore à ce goût que Voltaire dédiera un « temple » qu'il parcourra en vers et en prose, en compagnie du cardinal de Polignac qu'il a connu à Sceaux. L'auteur d'*Oreste* termine sa dédicace comme il l'a commencée, par un éloge sans faille, s'associant lui et sa protectrice en tant que passeurs et garants d'une civilisation éclairée :

Tout ce que je désire, Madame, c'est qu'il se trouve quelque génie qui achève ce que j'ai ébauché, qui tire le théâtre de cette mollesse et de cette afféterie où il est plongé, qui le rende respectable aux esprits les plus austères, digne des beaux jours d'Athènes, digne du très petit nombre de chefs-d'œuvre que nous avons, et enfin du suffrage d'un esprit tel que le vôtre, et de ceux qui peuvent vous ressembler<sup>31</sup>.

50

En décembre 1714, soit un an et demi après la représentation d'*Iphigénie en Tauride*, mais cette fois à Sceaux<sup>32</sup>, Voltaire éprouve de nouveau l'un des plus grands bouleversements esthétiques de sa vie en découvrant *Athalie* de Racine, ce « chef-d'œuvre du théâtre », ainsi qu'il l'écrira à l'abbé d'Olivet<sup>33</sup>. Depuis le mois de juillet, Sceaux est en effet devenu l'un des lieux les plus en vue du royaume par les fêtes qui s'y produisent, connues sous le nom de Grandes Nuits, fêtes fastueuses mêlant les thèmes d'inspiration et les genres les plus divers, visant à imposer une image forte de la princesse et de sa cour. Ces Nuits sont loin d'être seulement l'effet d'une princesse insomniaque et capricieuse, comme on l'a souvent écrit, mais doivent pleinement se comprendre dans un contexte politique de première importance. En effet, après la disparition en 1711 du Grand Dauphin, fils légitime et unique de Louis XIV, de son petit-fils le duc de Bourgogne en 1712, le frère de ce dernier, le duc de Berry, meurt en mai 1714. Par un édit royal daté du 28 juillet suivant, le duc du Maine et le comte de Toulouse, ainsi que leurs descendants mâles, sont alors déclarés aptes à monter sur le trône si la famille royale (dont les seuls rescapés sont Philippe V d'Espagne et le futur Louis XV) vient à s'éteindre. Le 31 juillet, soit trois jours plus tard, Sceaux devient le théâtre

30 *Œuvres de Monsieur Houdar de La Motte*, Paris, Prault l'aîné, 1754, 9 t. en 10 vol., t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 350-355.

31 *Oreste*, éd. cit., p. 411-412.

32 Il est possible que ce soit à Paris quelques mois plus tard (la tragédie est reprise à partir du 3 mars 1716 au Théâtre-Français) qu'il assista à la pièce, quoique le commentaire de Mme de Caylus (*Souvenirs de Madame de Caylus*, éd. cit., p. 97) sur les costumes ridicules et les comédiennes fardées laisse à penser que cette représentation n'a pu attirer l'adhésion de Voltaire.

33 Voltaire à l'abbé d'Olivet, 20 août 1761 (D9959).

de fêtes les plus originales données en leur temps, destinées à focaliser la lumière là où se trouvent peut-être les futurs roi et reine de France.

Cependant, en décembre, la duchesse du Maine rompt momentanément l'atmosphère festive des Grandes Nuits, en raison des tensions politiques avant-coureuses de la succession de Louis XIV. Elle choisit à dessein *Athalie*, tragédie chère à Mme de Maintenon qui fut à l'origine de sa commande pour les pensionnaires de la Maison royale de Saint-Cyr en 1690. Pour la représentation exceptionnelle de Sceaux, le 3 décembre, la duchesse du Maine prend le rôle de Josabeth – il semble que ce soit d'ailleurs sa dernière prestation scénique – et réunit autour d'elle Malézieu dans celui du grand prêtre Joad, son propre fils le comte d'Eu dans celui du petit roi Joas, mais aussi deux comédiens prestigieux et emblématiques du Grand Siècle : Mlle de Beauval<sup>34</sup> qui incarne Athalie, et Baron<sup>35</sup>, disciple de Molière, en Mathan. Même si *Athalie* est donnée sans la musique de Jean-Baptiste Moreau – ce qui ne gêna nullement Voltaire<sup>36</sup> –, la distribution aussi originale que fameuse, ainsi que les costumes de Jean II Berain (1678-1726)<sup>37</sup> attirent à Sceaux tout Paris et la cour<sup>38</sup>. La force de la tragédie racinienne impressionne autant Voltaire que l'avait fait la pièce de Malézieu, au point qu'il sent de la même manière la nécessité de s'essayer à son tour à un sujet biblique en musique. Ce sera l'infortuné *Samson* qu'il proposera à Rameau dans les années 1730 mais qui, de discussion en dispute, n'aboutira jamais.

Créée au Théâtre-Français le 18 novembre 1718, la tragédie d'*Œdipe* est acclamée et publiée l'année suivante. Contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre, Voltaire manifeste l'intention de dédier sa pièce non à la duchesse du Maine, mais au régent Philippe d'Orléans. Il vient pourtant de fustiger ce dernier par divers écrits dont l'épigramme *Sur monsieur le duc d'Orléans et madame de Berry sa fille* l'accusant d'inceste<sup>39</sup>. Après avoir été relégué au

34 Jeanne Olivier Bourguignon, dite Mlle de Beauval ou La Beauval (1648-1720).

35 Écrivain et comédien formé par Molière, Michel Boyron, dit Baron (1653-1729), l'un des plus grands acteurs de son temps, connaît une longévité exceptionnelle puisqu'il est sociétaire de la Comédie-Française de 1680 à 1729, avec une interruption de presque trente années au cours desquelles il enseigne aux princes de la famille royale, tout en jouant à leurs côtés. C'est toutefois à Sceaux qu'il trouve son appui le plus notable en la personne de la duchesse du Maine.

36 Voir Manuel Couvreur, « De quelques usages du chœur chez Quinault et de leurs échos chez Racine et Voltaire », *Littératures classiques*, n° 52, « Campistron et Consorts : tragédie et opéra en France (1683-1733) » (automne 2004), p. 315-326, notamment p. 321-322.

37 Les dessins de trois d'entre eux pour Malézieu, Baron et l'une des filles du chœur sont conservés à la Bibliothèque municipale de Versailles (Inv. F. 88) et sont reproduits dans Jérôme de La Gorce, « Quelques costumes de Berain pour les représentations d'*Athalie* à Sceaux », dans M. Couvreur (dir.), *Athalie, Racine et la tragédie biblique*, Bruxelles, Le Cri, 1992, p. 160 et 162. Voir aussi les figures 5, 7 et 8 du cahier hors-texte dans C. Cessac, M. Couvreur et F. Preyat (dir.), *La Duchesse du Maine (1676-1753)*, op. cit.

38 Voir *Journal du marquis de Dangeau*, op. cit., t. XV, p. 289 (3 décembre 1714).

39 Voir *OCV*, t. 18, p. 401.

château de Sully au mois de mai 1716 et remis en liberté à l'automne, Voltaire poursuit ses attaques contre le Régent en le comparant à un nouvel Œdipe : c'est la Bastille qui l'attend le 16 mai 1717 où il est retenu jusqu'au 10 avril 1718. Si, à sa libération, Philippe, grand seigneur, lui offre une médaille en or, il refuse d'être le dédicataire d'*Œdipe*<sup>40</sup>. Voltaire se tourne alors vers sa mère Madame Palatine, qui accepte la dédicace signée pour la première fois « Arouet de Voltaire »<sup>41</sup>. Pourquoi Voltaire n'a-t-il pas adressé sa tragédie à la duchesse du Maine, laquelle semblait toute indiquée pour la recevoir ? À la veille d'être arrêtée et exilée pour conspiration contre le Régent, la princesse était loin de constituer un soutien idéal pour le jeune écrivain qui n'avait pas le loisir de se compromettre à l'aube de sa carrière.

52

C'est aussi par la fréquentation de la duchesse du Maine et de sa société que Voltaire aurait conçu ses premiers contes. En effet, *Le Crocheteur borgne* et *Cosi-Sancta ou Un petit mal pour un grand bien. Une nouvelle africaine*<sup>42</sup> semblent avoir été écrits sous la double égide de la duchesse et du duc du Maine<sup>43</sup>. Dans le premier conte, Jacqueline Hellegouarc'h a montré à l'aide d'un certain nombre d'indices que le personnage de Mélinade a été fortement inspiré de la duchesse, que ce soit son nom formé sur le mot latin *mel* (miel), qui renvoie à l'abeille dont Louise-Bénédictine a fait son emblème, ou certains traits physiques rappelant sa petite taille, tout en étant invariablement qualifiée de « grande princesse », formulation fréquente pour désigner la petite-fille du Grand Condé<sup>44</sup>. Mélinade est accompagnée de son petit chien, ce qui apparaît encore tout à fait caractéristique lorsqu'on connaît l'attachement de la duchesse à ses animaux de compagnie dont la fameuse Jonquille pleine « d'esprit, de grâce, [et] de beauté<sup>45</sup> ». Voltaire s'en moquera au moment où, espérant que Louise-Bénédictine viendra assister à la création d'*Oreste* en janvier 1750, il lui reproche de rester « tranquillement chez elle, à jouer au cavagnole et à caresser son chien<sup>46</sup> ! » L'anneau tout-puissant devant lequel s'inclinent les génies

40 Voltaire à Philippe II, duc d'Orléans, novembre 1718 [?] (D70).

41 Ayant assisté à une représentation, elle trouvera la tragédie « fort belle » (*Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, Paris, A. Quantin, 1880, 2 vol., t. II, p. 231 [1<sup>er</sup> décembre 1718]).

42 *Le Crocheteur borgne*, dont il ne reste aucune trace manuscrite ni aucun commentaire de la part de l'auteur, a connu deux publications après la mort de Voltaire. La première dans le *Journal des dames* dirigé par la baronne de Princen date de 1774 (Paris, Lacombe, 1774, p. 11-24). Il est réimprimé dix ans plus tard, avec des variantes, dans l'édition de Kehl accompagné de *Cosi-Sancta ou Un petit mal pour un grand bien* (K84, t. 45, p. 415-424).

43 Un pareil hommage conjoint au couple se trouve dans les dédicaces de la *Suite de la grammaire française sur un plan nouveau, ou Traité philosophique et pratique de poésie* (1728) de Claude Buffier dont le premier volume est adressé à Louis-Auguste et le second à Louise-Bénédictine.

44 Voir J. Hellegouarc'h, « Mélinade ou la duchesse du Maine », art. cit., p. 723-726.

45 *Les Divertissements de Seaux*, op. cit., p. 233.

46 Voltaire à Anne Louise Bénédictine de Bourbon, duchesse du Maine, ca 21 janvier 1750 (D4105).

serait-il une allusion à la médaille de l'Ordre de la Mouche à miel, symbole de ralliement pour les sujets de Ludovise ?

J. Hellegouarc'h a aussi noté des marques d'improvisation ou, du moins, de l'origine orale de l'œuvre<sup>47</sup>, ce qui porte à croire que le conte a pu être imaginé dans le cadre des loteries poétiques en faveur à Sceaux, et peut-être même au pavillon de l'Aurore à quelques pas du château, tant les allusions à la coupole peinte par Charles Le Brun sont évidentes<sup>48</sup>. Enfin, la dimension de l'exotisme et du merveilleux, deux mondes chers à la duchesse du Maine, qui transparait dans les divertissements qui lui sont offerts<sup>49</sup>, est à l'œuvre dans *Le Crocheteur borgne* où le héros Mesrou est portefaix à Bagdad et dont le rêve ouvre la voie aux événements les plus extraordinaires.

Christiane Mervaud a pointé les liens de *Cosi-Sancta* ou *Un petit mal pour un grand bien* avec la cour de Sceaux, cette fois en la personne du duc du Maine<sup>50</sup>. D'une personnalité contraire à celle de sa femme, Louis-Auguste a été élevé dans la plus grande dévotion par sa mère adoptive Mme de Maintenon et restera attaché toute sa vie aux principes de la religion, portant un intérêt particulier à la figure de saint Augustin au sujet de laquelle il rédigera les *Maximes et réflexions de S' Augustin*<sup>51</sup>. Or, c'est de *La Cité de Dieu* que Voltaire, pourtant peu enclin à se réclamer du Père de l'Église, affirme s'être inspiré. Mais, loin des vues d'Augustin, il invente une histoire scabreuse où l'adultère est canonisé, ce qui apparemment n'offensa pas le duc du Maine, capable de s'amuser de la fable.

Les dates avancées par J. Hellegouarc'h pour la conception du *Crocheteur borgne* et de *Cosi-Sancta* (1712-1718)<sup>52</sup> peuvent être encore affinées et se réduire à la période qui va de l'été 1713<sup>53</sup> à l'été 1715. Le premier contact de Voltaire et de la duchesse du Maine s'est probablement produit au mois d'août, à Châtenay, pour la représentation d'*Iphigénie* de Malézieu<sup>54</sup>. Les années 1713-1715

47 J. Hellegouarc'h, « Genèse d'un conte de Voltaire », art. cit., p. 20-36.

48 J. Hellegouarc'h, « Mélinade ou la duchesse du Maine », art. cit., p. 727.

49 Voir par exemple la comédie donnée en août 1703 à Châtenay mettant en scène, sur le mode comique, un opérateur accompagné d'un Arlequin chinois qui vient directement de « Novogrod-Veliki, l'une des capitales de Moscovie » et a « fait 700 lieues en moins de deux jours » (*Les Divertissements de Sceaux*, op. cit., p. 98).

50 Ch. Mervaud, « Voltaire, saint Augustin et le duc du Maine », art. cit.

51 BnF, Manuscrits, fr 15353, 218 f. Ce manuscrit a fait l'objet de deux éditions sous des titres différents : *La Divine Doctrine de Jésus-Christ, ou Méditations sur le sermon sur la montagne de M. le duc du Maine*, éd. L.-F. Guérin, Paris, La Société de Saint-Nicolas, 1840, et *Méditations sur le sermon de Notre-Seigneur sur la montagne, par le duc du Maine*, éd. A. Mellin, Paris, V. Palmé, 1884.

52 J. Hellegouarc'h, « Mélinade ou la duchesse du Maine », art. cit., p. 727 et suiv.

53 Voltaire passe le mois de décembre 1713 à La Haye.

54 Comme l'a justement remarqué M. Couvreur (« Voltaire chez la duchesse ou le goût à l'épreuve », art. cit., p. 232), la date de 1712 donnée par J. Hellegouarc'h se réfère à une lettre de Voltaire à André Dacier au sujet d'*Œdipe* qui, en réalité, date du 25 septembre 1713

correspondent à l'apogée de Sceaux couronné par les Grandes Nuits. Une lettre de Voltaire, écrite de Sully en 1716 à la marquise de Mimeure, laisserait même penser qu'il a au moins assisté à l'une de ces Nuits : « Vous seriez peut-être bien étonnée si je vous disais que dans ce beau bois, dont je viens de vous parler, nous avons des nuits blanches comme à Sceaux<sup>55</sup> ». Il n'est pourtant pas sûr que ce soit (seulement) aux Grandes Nuits auxquelles il se réfère ici. En effet, ces « nuits blanches » sont encore évoquées au sujet des loteries poétiques chez la duchesse, dans une note de Voltaire aux *Souvenirs de Madame de Caylus* : « Ces nuits blanches étaient des fêtes que lui donnaient tous ceux qui avaient l'honneur de vivre avec elle. On faisait une loterie des vingt-quatre lettres de l'alphabet : celui qui tirait le C donnait une comédie, l'O exigeait un petit opéra, le B un ballet<sup>56</sup> ».

54

À la fin du mois de mai 1715 se déroule la Seizième et dernière Nuit. Dans ses *Mémoires*, Rose Delaunay note que « des événements sérieux avaient tout à coup interrompu les divertissements, et effacé jusqu'à leur souvenir<sup>57</sup> ». S'il est difficile de déterminer de quels « événements » il s'agit exactement – peut-être la déclaration du 23 mai qui confère aux légitimés le titre et la qualité de princes du sang<sup>58</sup>, ouvrant ainsi au duc du Maine, et par conséquent à son épouse, les portes de la souveraineté du royaume –, l'actualité politique déplace en tout cas immédiatement l'intérêt de l'ambitieuse princesse vers d'autres préoccupations. L'été 1715, marqué par la mort de Louis XIV le 1<sup>er</sup> septembre, constitue donc l'autre date butoir à partir de laquelle il semble improbable que Voltaire se soit aventuré chez une duchesse intrigante, et qu'il ait eu l'opportunité de s'adonner aux loteries poétiques de Sceaux. Néanmoins, l'écrivain se manifeste au retour d'exil de la princesse fin décembre 1719, suite à la conspiration qu'elle a menée contre le Régent, par une lettre plaisantant sur leur sort commun :

Toutes les princesses malencontreuses qui furent jadis retenues dans les châteaux enchantés par des nécromants eurent toujours beaucoup de bienveillance pour les pauvres chevaliers errants à qui même infortune était advenue. Ma Bastille, madame, est la très humble servante de votre Châlons<sup>59</sup>.

(D26). On peut donc estimer que la première rencontre de Voltaire et de la duchesse du Maine remonte à la représentation d'*Iphigénie* de Malézieu.

55 Voltaire à Charlotte Madeleine de Carvoisin d'Achy, marquise de Mimeure, été 1716 [?] (D40).

56 *Souvenirs de Madame de Caylus*, OCV, t. 71A (2005), p. 201, note de Voltaire.

57 *Mémoires de Madame de Staal-Delaunay sur la société française au temps de la Régence*, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2001, p. 97.

58 *Journal du marquis de Dangeau*, op. cit., t. XV, p. 428-429 (3 juin 1715).

59 Voltaire à Anne Louise Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine, 1720 [?] (D89). Châlons-sur-Saône est en effet le lieu où la duchesse du Maine est envoyée par le Régent d'avril à septembre 1718.

Il faudra néanmoins attendre trente ans pour que la princesse et celui qui se nommera son « protégé » se retrouvent véritablement ou du moins pour que nous en ayons des témoignages. En 1746 et 1747, Voltaire accompagné d'Émilie du Châtelet fera plusieurs séjours à Sceaux et au château d'Anet également propriété de la duchesse du Maine, où seront jouées les comédies *Le Comte de Boursoufle* et *La Prude*, cette dernière augmentée d'un prologue expressément écrit pour la princesse. En 1748, Voltaire se replonge dans la tragédie avec *Rome sauvée ou Catilina*, puis *Oreste*, sollicitant toujours l'oreille de sa « protectrice ». Cette période est riche d'échanges épistolaires où se mêlent affection mutuelle, flagornerie du philosophe et despotisme de Louise-Bénédicte jusqu'à leur séparation définitive, le premier quittant la France pour la cour de Frédéric II fin juin 1750, la duchesse s'éteignant le 23 janvier 1753, alors que *Le Siècle de Louis XIV* vient d'être publié.

En effet, c'est bien ce Siècle, ce Grand Siècle qui a réuni Voltaire et la duchesse du Maine, le premier le rêvant, la seconde l'incarnant. Dans Louise-Bénédicte de Bourbon, Voltaire retrouve « son » siècle en quelque sorte vivant, sa grandeur, son esprit, sa langue, son goût et son culte des lettres et des arts. Grâce à la princesse, il découvre la tragédie imitée de l'antique, ce qui déterminera une grande partie de sa carrière littéraire. Porteurs en revanche de la sensibilité du nouveau siècle, ses premiers contes, genre qui allait lui apporter davantage de gloire que ses tragédies, sont également dus à l'environnement propice de la sociabilité poétique de Sceaux. Voltaire et la duchesse du Maine se sont enfin rencontrés sur un certain nombre de points fondamentaux : la passion du théâtre, le sens du spectacle et de la fête, le jeu des travestissements et des paradoxes – chacun d'eux doté d'un orgueil démesuré, marqué autant par les excès que tempéré par une bonne dose d'humour et d'autodérision.



VOLTAIRE ENTRE DEUX ÂGES :  
LE « CATALOGUE DES ÉCRIVAINS »

*Jean-Alexandre Perras*

Jesus College, University of Oxford

Après le dîner, M. de Voltaire, sachant que  
j'étois musicienne, a fait jouer madame Denis  
du clavecin ; elle a un jeu qui transporte en idée  
au temps de Louis XIV.

Mme de Genlis, *Mémoires*

57

Si l'importance que prennent les réseaux littéraires dans la carrière des gens de lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle se manifeste de façon privilégiée dans le cas de Voltaire, c'est évidemment, en premier lieu, parce que l'écrivain a laissé à la postérité de nombreux témoignages et documents faisant état d'une très intense activité épistolaire<sup>1</sup>. Mise à part sa correspondance – dont le statut à la fois privé et public, littéraire et documentaire, pose des problèmes spécifiques<sup>2</sup> –, d'autres textes de Voltaire mettent en scène ses activités de citoyen au sein de la « République des Lettres », notamment le « Catalogue des écrivains » paru dans *Le Siècle de Louis XIV* en 1751 à Berlin<sup>3</sup>.

Cette liste, qui atteint 369 notices dans sa version définitive en 1769, présente sommairement la biographie et quelques traits caractéristiques de gens de lettres ayant vécu, à peu d'exceptions près<sup>4</sup>, pendant le règne de Louis XIV. Rien de

- 1 Sur la question des correspondances dans la République des Lettres, voir le récent numéro de la *RHLF*, n° 112, « Correspondance d'écrivains et histoire littéraire » (2012/4).
- 2 Voir Christophe Paillard, « La Correspondance de Voltaire et l'édition de ses Œuvres : problème de méthodologie éditoriale », *RHLF*, n° 112 (2012/4), p. 859-872.
- 3 Sur le « Catalogue des écrivains », voir Serge Rivière, « Voltaire et les historiens érudits : les sources du "Catalogue" du *Siècle de Louis XIV* », *SVEC*, n° 332 (1995), p. 83-103 ; Christiane Mervaud, « Le "Catalogue des écrivains" du *Siècle de Louis XIV* », *SVEC* 2006:10, p. 271-287 ; et John Leigh, « Voltaire's Little Oraisons funèbres? Catalogue and Canon in the *Siècle de Louis XIV* », dans Nicholas Hammond et Michael Moriarty (dir.), *Evocations of Eloquence. Rhetoric, Literature and Religion in Early Modern France. Essays in Honour of Peter Bayley*, Oxford, Peter Lang, 2012, p. 285-298.
- 4 La conception que Voltaire a du « siècle de Louis XIV » dans le « Catalogue » est particulièrement extensive. Comme il s'en défend dans une lettre au comte d'Argental en 1752 : « Le siècle de Louis 14 est un espace de plus de cent années, commençant au cardinal de Richelieu ; [...] si je retranchais les écrivains qui ont commencé à fleurir sous L[ouis] 13, il

plus objectif et impersonnel, en apparence, que cette longue série d'auteurs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dont le rôle serait principalement documentaire : destinée à renseigner brièvement le lecteur sur les auteurs dont il est question dans les chapitres du *Siècle de Louis XIV* consacrés aux Lettres et aux Beaux-Arts, cette liste alphabétique ne différencierait ainsi que par sa seule longueur des autres listes qui l'accompagnent, consacrées aux « Artistes célèbres », aux « Enfants de Louis XIV », aux « Souverains contemporains », etc. ; autant d'« annexes » à mettre en marge du texte principal. Cependant, la lecture du « Catalogue des écrivains » montre rapidement que son statut et sa fonction sont plus complexes, et que sa valeur documentaire, certes indéniable, ne constitue pas son seul intérêt. Ne serait-ce que par les choix, parfois singuliers, qu'a effectués Voltaire en faisant paraître, dans cette liste, des auteurs qui non seulement ne sont pas mentionnés ailleurs dans le *Siècle*, mais dont la présence est volontiers « curieuse »<sup>5</sup>, voire ostensiblement polémique<sup>6</sup>, ce « Catalogue des écrivains » apparaît comme une œuvre à part entière, qui renseigne de manière privilégiée sur la relation qu'entretient Voltaire avec le siècle dont il écrit l'histoire.

Dans l'économie générale du texte cependant, le rôle du « Catalogue des écrivains » n'est ni clair ni univoque. Placée à la fin du second volume dans les premières éditions, cette liste d'écrivains, et les autres listes d'artistes, de souverains et de maréchaux, ont d'abord pour fonction d'illustrer rétrospectivement *Le Siècle de Louis XIV*, et en particulier le chapitre 32 sur les beaux-arts. Ainsi, le « Catalogue » permet d'abord de célébrer le Grand Siècle et d'exemplifier son excellence en soulignant les abondantes réalisations des écrivains qui ont contribué à sa gloire. En outre, le « Catalogue » est aussi pour Voltaire une façon de s'inscrire, intellectuellement et personnellement, dans ce siècle dont il construit l'histoire élogieuse. Il écrit par exemple, dans la notice consacrée à l'abbé de Saint-Pierre :

C'est ici l'occasion d'observer que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a donné cette liste des écrivains et des artistes qui ont fleuri sous Louis XIV, qu'après avoir vu leurs ouvrages, et souvent connu leurs personnes, recherchant tous les moyens

---

faudrait retrancher Corneille ». Il ajoute : « ces écrivains font honneur à ce siècle sans avoir été formés par Louis 14 » (D4855).

- 5 Ainsi, Adam Billaut, connu sous le nom de Maître Adam, menuisier de son état, « devint poète dans sa boutique ». Voltaire se complait à citer un de ses rondeaux, « qui vaut beaucoup mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade » (*OH*, p. 1139).
- 6 La notice consacrée à Pierre Bayle permet à Voltaire de critiquer l'intolérance que celui-ci a subie en tant que calviniste et philosophe, et d'insister sur ses qualités humaines autant qu'intellectuelles, non sans lui adresser quelques critiques, qui reprennent celles qui étaient déjà formulées dans *Le Temple du goût* en 1733 : « S'il avait prévu combien son *Dictionnaire* serait recherché, il l'aurait rendu encore plus utile, en en retranchant les noms obscurs, et en y ajoutant plus de noms illustres » (*ibid.*, p. 1137).

de s'instruire sur ce siècle célèbre depuis qu'il fut nommé historiographe de France<sup>7</sup>.

En effet, Voltaire est à la fois un témoin direct du siècle de Louis XIV, et son historien. C'est ce double ancrage qu'il ne cesse de mettre en évidence, en se situant de manière implicite comme l'héritier du Grand Siècle dont il fait l'histoire, voire comme son dernier représentant. Ce faisant, il bénéficie évidemment de toute la valeur qu'il lui attribue ; cependant, tout en faisant usage de cette posture, Voltaire risque de se scléroser, aux yeux de ses contemporains, dans une figure appartenant au siècle passé. Aussi peut-on constater dans le texte une série de modulations de cette situation d'héritier du Grand Siècle, selon une double dynamique d'inclusion et de mise à distance historique.

Or, en adoptant une figure de témoin dans le « Catalogue », Voltaire attire l'attention sur les auteurs qu'il a connus personnellement. Voltaire cite les vers de poètes restés inédits<sup>8</sup>, évoque des lettres privées<sup>9</sup> ou des confidences<sup>10</sup>, se met en scène<sup>11</sup>. L'historien du siècle de Louis XIV se situe ainsi au centre de réseaux littéraires et politiques souvent incompatibles *a priori* : les pères jésuites comme Brumoy, Porée, Tournemine, à la censure de qui il soumet ses premières pièces<sup>12</sup>, se trouvent placés aux côtés d'épicuriens mondains de la fin du siècle et de la Régence, ceux de Sceaux ou de la Société du Temple<sup>13</sup>. Malgré leur apparente incompatibilité, derrière ces réseaux, transparaît sans cesse la figure de Voltaire, à travers laquelle ils s'articulent.

Cette étude se propose deux objectifs. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en évidence ce que le « Catalogue des écrivains » peut nous apprendre sur les réseaux littéraires dans lesquels s'est inscrit le premier Voltaire, et sur la manière dont celui-ci resitue l'importance de ces premiers réseaux par la suite. Je me concentrerai principalement sur l'un des réseaux du premier Voltaire, celui

7 Notice « Saint-Pierre (Castel, abbé de) », *ibid.*, p. 1204.

8 Notice « Chapelle (Claude-Emmanuel Lullier) », *ibid.*, p. 1147 : « On peut juger de Chapelle par cet impromptu, que je n'ai point vu encore imprimé. Il le fit à table, après que Boileau eut récité une épigramme ».

9 Notice « Des Barreaux (Jacques de La Vallée, seigneur) », *ibid.*, p. 1156 : « Il est très faux que ce sonnet soit de Des-Barreaux, il était très fâché qu'on le lui imputât. Il est de l'abbé de Lavau, qui était alors jeune et inconsidéré ; j'en ai vu la preuve dans une lettre de Lavau à l'abbé Servien ».

10 Notice « Fénelon (François de Salignac) », *ibid.*, p. 1161 : « Ramsai élève de ce célèbre archevêque, m'a écrit ces mots : S'il [Fénelon] était né en Angleterre, il aurait développé son génie, et donné l'essor sans crainte à ses principes que personne n'a connus ».

11 À propos de la querelle entre Louis Racine et Alexander Pope, Voltaire écrit : « J'avertis Louis Racine que cette lettre était de Ramsey et non de Pope » (Notice « Racine [Louis] », *ibid.*, p. 1197).

12 Voir par exemple la lettre D423, adressée à Tournemine en 1731.

13 Sur les aspects biographiques des fréquentations de Voltaire durant ses premières années, voir, entre autres, René Pomeau, *La Religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1974, p. 80 et suiv., et *VST*, t. I, p. 39 et suiv.

des habitués de la Société du Temple, derniers libertins du Grand Siècle, poètes mondains qui revisitent le style anacréontique et revendiquent, de près ou de loin, une morale dérivée de la morale épicurienne<sup>14</sup>. Plusieurs noms peuvent être associés à ce réseau, auquel le jeune Arouet a été mêlé dès ses années de collège : Chapelle, Bachaumont, Chaulieu, La Fare, Gedoyn, Courtin, La Faye, Ninon de l'Enclos, Châteauneuf, Des Barreaux, entre autres. Dans un second temps, il s'agit de comprendre comment cette filiation a été récupérée par les contemporains de Voltaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans quelle mesure celui-ci a été associé aux réseaux de sa première jeunesse, et ce que signifie cette filiation pour ses contemporains.

Mais pour mieux souligner la façon dont ces questions s'articulent avec le « Catalogue des écrivains », il convient d'abord de souligner les particularités de ce texte, qui a connu d'importantes modifications tout au long des rééditions du *Siècle de Louis XIV*.

60

#### LE « CATALOGUE DES ÉCRIVAINS »

Le texte du « Catalogue de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le Siècle de Louis XIV, pour servir à l'histoire littéraire de ce temps », que Voltaire a commencé à écrire dès les années 1730, a été publié pour la première fois en 1751, à la fin du second tome du *Siècle de Louis XIV*. La valeur documentaire de ce « Catalogue des écrivains » semble elle-même avoir évolué au cours des rééditions. Les nombreux ajouts qui l'amplifient et les corrections qui amendent l'inexactitude de la première édition montrent que le « Catalogue » a fait l'objet d'une valorisation conséquente.

L'histoire de ces transformations est complexe, et témoigne de cette valorisation : non numéroté et situé à la fin du second volume comme une annexe, il devient le chapitre 36 du *Siècle* en 1753. En 1768 et dans les éditions suivantes, le « Catalogue » est considérablement augmenté et déplacé au début du premier tome, juste avant le chapitre premier du *Siècle*. Voltaire s'en explique dans une lettre à Chabanon :

J'espère que le catalogue raisonné des artistes et des gens de Lettres ne vous déplaira pas. C'est par là que je commence, car c'est le siècle de Louis 14 que j'écris, plutôt que la vie de ce monarque, et vous pensez avec moi que la gloire

14 Voir Eva Bird, « "Précieux" or Epicurean? The abbé de Chaulieu », *The Modern Language Review*, n° 57-3 (1962), p. 340-349 ; plus récemment, Jean-Charles Darmon, *Philosophie épicurienne et littérature au xviii<sup>e</sup> siècle en France*, Paris, PUF, 1998, et *id.*, « Vanités épicuriennes : variations anacréontiques et "perte d'être" de la poésie de La Fontaine à Voltaire », dans Christian Mouchel et Colette Nativel (dir.), *République des Lettres, République des Arts. Mélanges offerts à Marc Fumaroli*, Genève, Droz, 2008, p. 507-531.

de ces temps illustres est due principalement aux beaux arts. Il ne reste souvent d'une bataille qu'un confus souvenir ; les arts seuls vont à l'immortalité<sup>15</sup>.

Un avertissement de l'édition de Genève en 1769 précise par ailleurs que ce « Catalogue » est une « instruction préliminaire<sup>16</sup> », une « espèce de dictionnaire dans lequel le lecteur peut choisir à son gré pour se mettre au fait des grands événements arrivés sous ce règne<sup>17</sup> ».

Ces variations indiquent que la fonction du « Catalogue » et la signification que Voltaire voulait lui donner ont évolué à mesure que celui-ci prenait de l'ampleur. De simples annexes, ces listes d'écrivains, d'artistes et de maréchaux sont ainsi devenues une sorte de condensé du *Siècle de Louis XIV*. On peut évoquer une autre raison : la version de 1768 comporte de nombreux ajouts qui allongent considérablement le texte du « Catalogue », dont l'importance commencerait à nuire à l'enchaînement entre *Le Siècle de Louis XIV* et le *Précis du siècle de Louis XV* publié à la suite.

#### Un catalogue « raisonné »

Ce catalogue, Voltaire le qualifie de « raisonné » (cette expression revient souvent dans sa correspondance<sup>18</sup>), comme on le dit de la liste exhaustive de l'œuvre d'un peintre ou d'un auteur, avec la même volonté de complétude, mais aussi dans une logique selon laquelle tous ces auteurs sont le produit du siècle lui-même. Ainsi par exemple de Mathieu de Montreuil, dont Voltaire écrit qu'il était

l'un de ces écrivains agréables et faciles, dont le siècle de Louis XIV a produit un grand nombre, et qui n'ont pas laissé de réussir dans le genre médiocre. Il y a peu de vrais génies ; mais l'esprit du temps et l'imitation ont fait beaucoup d'auteurs agréables<sup>19</sup>.

Avec le temps, et au fil des ajouts, c'est aussi la quantité même des notices qui fait office de preuve de la grandeur du siècle de Louis XIV, lui qui a engendré

15 Lettre du 16 avril 1768 (D14955).

16 Une « instruction », selon le *Dictionnaire de l'Académie* (éd. 1694), signifie les « preceptes qu'on donne pour instruire », « la connoissance de quelques faits, de quelques usages qu'on ignore » ; en termes de Palais, il s'agit de « tout ce qui est nécessaire à un procez pour estre en estat d'estre jugé. *Travailler à l'instruction d'un procès* ». La position liminaire du « Catalogue » et des autres listes donnerait ainsi au lecteur les informations nécessaires pour la bonne intelligence du texte qui le suit, en lui permettant de juger « équitablement » des réalisations du siècle de Louis XIV.

17 *Collection complete des Œuvres de Mr de Voltaire*, t. 11 : *Le Siècle de Louis XIV, auquel on a joint un précis du Siècle de Louis XV*, Genève, Cramer, 1769, p. 1.

18 Voir, en plus de la lettre à Chabanon citée plus haut, les lettres du 1<sup>er</sup> avril 1752 au comte d'Argental (D4855), du 5 juin 1752 à la *Bibliothèque impartiale* (D4904), du 7 août 1767 à Jacques Lacombe (D14341).

19 Notice « Montreuil (Mathieu de) », *OH*, p. 1189.

tant de savants, d'auteurs et de poètes. Dans le débat qui oppose les causes physiques aux causes morales dans la formation des grands siècles, Voltaire insiste plutôt, en l'occurrence, sur l'influence des systèmes politiques, au détriment de la théorie des climats.

Ce « Catalogue » n'est pas la première liste plus ou moins raisonnée des grands personnages qui ont illustré leur siècle. La tradition, depuis Plutarque, est ancienne. En raison de leur proximité, c'est d'abord aux *Hommes illustres* de Charles Perrault<sup>20</sup>, autre monument à la gloire de Louis XIV, que l'on pourrait comparer le texte de Voltaire. Plusieurs auteurs faisant l'objet d'une notice chez Perrault trouvent également leur place dans le « Catalogue » : Ménage, Balzac, Molière, Pellisson, entre autres. Par ailleurs de nombreux dictionnaires ont servi de sources à Voltaire<sup>21</sup>, ceux de Bayle, de Nicéron, de Moréri, qui n'ont pas cependant la visée encomiastique des *Hommes illustres* de Perrault. Parmi ces antécédents du « Catalogue des écrivains » peut également figurer un texte de Voltaire, *Le Temple du goût*, publié en 1733, dont il ne partage peut-être pas la forme, mais entre de nombreuses fois en dialogue<sup>22</sup>.

62

#### Un catalogue « curieux »

Voltaire se distingue assez nettement de ses sources, en particulier par la forme concise et ciselée de la plupart de ses notices. Si l'on exclut les premières épigrammes qui l'ont fait connaître, c'est avec le « Catalogue » que Voltaire commence à s'intéresser à la forme brève<sup>23</sup>. On pourrait même dire que certaines notices s'apparentent davantage au style épigrammatique qu'à un style plus informatif, auquel le lecteur pourrait s'attendre en parcourant les notices biographiques d'ouvrages comme celui de Nicéron par exemple.

Voltaire cultive ici l'art de la synthèse et de la concision. Il multiplie les pointes, les anecdotes, les détails qui font saillie. Par exemple : « Corneille (Thomas), né à Rouen en 1625, homme qui aurait eu une grande réputation s'il n'avait point eu de frère. On a de lui trente-quatre pièces de théâtre. Mort pauvre en 1709<sup>24</sup> ». Ou encore : « Lamy (Bernard), né au Mans en 1645, de l'Oratoire, savant dans plus d'un genre. Il composa ses *Éléments de mathématiques* dans un voyage qu'il

20 Charles Perrault, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, Paris, A. Dezallier, 1696-1700, 2 vol.

21 C'est sur ces sources du « Catalogue des écrivains » que se concentre l'article de Serge Rivière, « Voltaire et les historiens érudits », art. cit.

22 La plupart des auteurs français du xviii<sup>e</sup> siècle mentionnés dans *Le Temple du goût* sont présents dans le « Catalogue », et il faudrait mener une étude spécifique et plus approfondie sur la manière dont le second texte dialogue avec le premier, l'amende ou le justifie.

23 Voir les développements que Christiane Mervaud consacre à cet aspect, dans « Le "Catalogue des écrivains" du Siècle de Louis XIV », art. cit., p. 282.

24 *OH*, p. 1151.

fit à pied de Grenoble à Paris. Mort en 1715<sup>25</sup> ». Une pointe assassine adressée à Thomas Corneille, un détail singulier qui résume à lui seul la vie et l'œuvre de Bernard Lamy, voilà de quoi intéresser le lecteur à cette liste d'écrivains. Aussi, à plusieurs reprises dans sa correspondance, Voltaire le qualifie-t-il de texte « curieux » : « La décence avec laquelle je me flatte d'écrire cet ouvrage ne nuira point à la curiosité qui sera assez piquée par le nombre considérable des choses intéressantes que j'y ajoute », écrit Voltaire à Michel Lambert, en avril 1752<sup>26</sup>. Ou encore, le même mois, il écrit à La Condamine que la seconde édition du *Siècle* « vaudra mieux et surtout le catalogue des écrivains, qui, beaucoup plus complet et beaucoup plus approfondi, pourra vous amuser. Je l'avais dicté pour grossir le second tome, qui était trop mince ; mais je le compose à présent pour le rendre utile<sup>27</sup> ». Paraît dans ces deux passages une bonne part de l'ambivalence de ce « Catalogue » : d'abord destiné à grossir le second volume du *Siècle*, qui aurait été trop mince pour la publication, il en deviendra finalement la figure de proue et l'ornement.

Les qualités littéraires du « Catalogue des écrivains » ont d'ailleurs très tôt été reconnues par les lecteurs, comme en témoignent les aphorismes de Lichtenberg, qui cite à deux reprises le texte de Voltaire. L'aphorisme F 508 emprunte cette pensée de l'article « Longuerue » : « Apprendre plusieurs langues médiocrement, c'est le fruit de quelques années ; parler purement et éloquemment la sienne, c'est le travail de toute une vie<sup>28</sup> ». Le suivant cite l'article « Fontenelle » : « Il est dangereux, dit Voltaire, d'avoir raison dans des matières où les puissants se sont trompés<sup>29</sup> ». Ce dernier aphorisme est une réécriture du texte de Voltaire, qui précisait plutôt, à propos de l'auteur de l'*Histoire des oracles* : « Il vit combien il est dangereux d'avoir raison dans des choses où des hommes accrédités ont tort<sup>30</sup> ». En faisant du pronom personnel un pronom indéfini et en durcissant les termes (les « hommes accrédités » deviennent les « puissants »), Lichtenberg a ainsi décontextualisé la remarque de Voltaire, de manière à exploiter un potentiel aphoristique déjà présent dans le texte.

Ce « Catalogue de la plupart des écrivains français » ne se limite pas aux seuls grands auteurs du siècle de Louis XIV, loin s'en faut : il accueille de nombreux petits poètes et écrivains érudits qui ne seraient pas nécessairement restés dans les annales de la littérature sans cette œuvre de mémoire que constitue le « Catalogue ». Voltaire fait également la part belle aux marges de la grande

25 *Ibid.*, p. 1173.

26 Lettre du 18 avril 1752 (D4872).

27 Lettre du 29 avril 1752 (D4881).

28 Cité dans Jean-François Billeter, *Lichtenberg*, Paris, Allia, 2014, p. 62.

29 *Ibid.*, p. 63. Dans les deux cas, Lichtenberg cite Voltaire en français.

30 Notice « Fontenelle (Bernard Le Bovier de) », *OH*, p. 1163.

littérature, en incluant des auteurs plus ou moins sulfureux comme Saint-Évremond<sup>31</sup>, Gassendi<sup>32</sup>, le père d'Helvétius<sup>33</sup>, dont la notice sert plus ou moins de prétexte à prendre la défense du fils.

L'ordre alphabétique du « Catalogue » met sur le même plan grands et petits auteurs, pensionnaires royaux et libertins, historiens érudits et poètes de cour. Ce « catalogue raisonné » ne fait pas uniquement l'éloge du pouvoir royal : il montre que le siècle de Louis XIV est grand aussi par ses marges, alimentant ainsi la figure d'historien sans préjugé que Voltaire tente de donner de lui-même. Mais cette apparente objectivité est à la fois partielle et partiale, dans la mesure où il s'agit aussi pour Voltaire de modaliser son ancrage dans le Grand Siècle, et de redessiner les anciennes filiations.

#### UNE « FILIÈRE ÉPICURIENNE » ?

64

Parmi les auteurs du « Catalogue » qui se situent en marge de l'Académie et du pouvoir littéraire, se trouvent Chaulieu, La Fare, Chapelle, Bachaumont, Saint-Aulaire, poètes qu'on associait à un épicurisme mondain, remis en vogue sous la Régence, et qui faisaient partie pour certains des fréquentations du jeune Voltaire.

En témoignent par exemple les lettres que Voltaire a adressées à Chaulieu lors de son exil à Sully<sup>34</sup>. Celle du 11 juillet 1716 est particulièrement éloquente, où il s'inscrit clairement dans la filiation de Chapelle et de Chaulieu, sous l'égide d'Épicure. Il s'agit de la fin de la lettre, où Voltaire écrit :

Je m'adressai à Chapelle, pour lui demander comment il s'y prenait dans le monde autrefois.

Pour chanter toujours sur sa lyre,  
Ces vers aisés, ces vers coulants,  
De la nature heureux enfants,

31 Notice « Saint-Évremond (Charles de) », *ibid.*, p. 1202-1203 : « On connaît son exil, sa philosophie, et ses ouvrages. Quand on lui demanda, à sa mort, s'il voulait se *réconcilier*, il répondit : "je voudrais me réconcilier avec l'appétit". Il est enterré à Westminster avec les rois et les hommes illustres d'Angleterre ».

32 Voltaire fait de Gassendi, du point de vue de la physique, un précurseur de Newton, et du point de vue de la morale, un philosophe « sceptique », mais conteste sa réputation d'athée : « Il eut moins de réputation que Descartes, parce qu'il était plus raisonnable, et qu'il n'était pas inventeur ; mais on l'accusa, comme Descartes, d'athéisme » (Notice « Gassendi [Pierre] », *ibid.*, p. 1165).

33 Notice « Helvétius », *ibid.*, p. 1167 : « Il était le père d'un vrai philosophe, qui renonça à la place de fermier général pour cultiver les lettres, et qui a eu le sort de plusieurs philosophes : persécuté pour un livre et pour sa vertu ».

34 Sur les épîtres galantes du jeune Arouet, voir l'introduction de Nicholas Cronk aux *Deux épîtres en prose et en vers*, *OCV*, t. 18 (2002), p. 284-288, et *id.*, « Arouet, poète épicurien. Les voix de l'épicurisme dans la poésie de jeunesse de Voltaire », *Dix-huitième siècle*, n° 35, « Épicurisme des Lumières » (2003), p. 157-170.

Où l'art ne trouve rien à dire.  
 L'amour, me dit-il, et le vin  
 Autrefois me firent connaître  
 Les grâces de cet art divin :  
 Puis à \*\*\* l'épicurien  
 Je servis quelque temps de maître,  
 Il faut que Chaulieu soit le tien.

Vous voilà donc engagé, Monsieur, à avoir de la bonté pour moi, en faveur d'une ombre dont la recommandation doit être excellente auprès de vous<sup>35</sup>.

Pour Voltaire, revendiquer cette filiation, en forçant un peu la main de Chaulieu, est avant tout une affaire d'usages mondains. Les lettres de cette période, les lettres galantes, les épîtres en prose et en vers, ce que Voltaire appellera plus tard des « bagatelles »<sup>36</sup>, montrent un jeune homme soucieux de se tailler une place dans le monde. Ici, la galanterie s'associe à une morale voluptueuse et indulgente : les références à la bonne chère et au plaisir abondent ; il s'agit en somme d'un épicurisme mondain, dont Arouet se réclame.

La lettre à Chaulieu fait partie des premières pièces publiées et signées du jeune Arouet. Elle a paru dans le *Mercure* en avril 1717, dans plusieurs recueils collectifs, ainsi que dans une édition du *Voyage de Bachaumont et de Chapelle* (La Haye, 1732), de même que dans les *Œuvres* de Chaulieu (La Haye, 1774). En plus de satisfaire la curiosité du public, la présence de ces premiers vers de Voltaire dans les œuvres de Chapelle a ainsi pour effet de rappeler cette ancienne filiation.

Au moment où il publie *Le Siècle de Louis XIV*, en 1751, Voltaire s'emploie à construire une tout autre image de lui-même, celle d'un historien, à la fois témoin et héritier du Grand Siècle. Dans le « Catalogue » qui l'accompagne, Voltaire prend ses distances par rapport à cet épicurisme mondain dont il se réclamait, et resitue les pratiques poétiques qui lui sont associées dans le contexte particulier de divertissements légers mais sans conséquence. Ainsi, la notice consacrée à Chaulieu, dans la première édition de 1751, était assez succincte :

Chaulieu (Guillaume) né en Normandie en 1639, connu par ses poésies négligées, et par les beautés hardies et voluptueuses qui s'y trouvent. La plupart respirent la liberté, le plaisir, et une philosophie au-dessus des préjugés ; tel

35 « Épître de monsieur Arouet à monsieur \*\*\* », *OCV*, t. 1B, p. 300-301.

36 Voir par exemple la lettre à Antoine de la Roche, éditeur du *Mercure*, en 1736, dans laquelle il écrit : « Je voudrais bien, monsieur, vous envoyer quelques unes de ces bagatelles pour lesquelles vous avez trop d'indulgence ; mais vous savez que ces petits vers que j'adresse quelquefois à mes amis, respirent une liberté dont le public sévère ne s'accommoderait pas. Si parmi ces libertins qui vont toujours nus, il s'en trouve quelques uns vêtus à la mode du pays, j'aurai l'honneur de vous les envoyer » (D1009).

était son caractère. Il vécut dans les délices, et mourut avec intrépidité : mort en 1720<sup>37</sup>.

L'édition de 1768 comporte plusieurs additions : à la partie biographique, Voltaire ajoute une mention sur la « philosophie au-dessus des préjugés du poète », puis, il cite trois échantillons de la poésie de Chaulieu, une pièce sur la goutte, suivie de deux épîtres sur la mort adressées au marquis de La Fare. Souvent, dans le « Catalogue », les notices consacrées aux poètes mineurs sont accompagnées d'extraits de leurs œuvres, parfois inédits, de sorte que le « Catalogue » fait également office d'anthologie poétique des *minores* du Grand Siècle. Dans le cas particulier de Chaulieu, les vers cités ne sont pas indifférents : il s'agit d'extraits relativement longs (respectivement 10 et 14 vers) de trois épîtres intitulées *Trois manières de penser sur la mort*, la première, « dans les principes du Christianisme », la deuxième, « dans les principes du pur Déisme », la troisième, « dans les principes d'Épicure et de Lucrèce ». Voltaire cite les vers de la seconde et de la troisième épître, mais modifie le texte de Chaulieu. Sous sa plume, le premier quatrain de la deuxième épître se lit ainsi :

66

Plus j'approche du terme, et moins je le redoute ;  
Sur des principes sûrs mon esprit affermi,  
Content, persuadé, ne connaît plus le doute ;  
Des suites de ma fin je n'ai jamais frémi<sup>38</sup>.

Chaulieu écrivait plutôt, au dernier vers : « Je ne suis libertin, ni dévot à demi<sup>39</sup> ». La modification opérée par Voltaire, tout en écartant la possible équivoque induite par le texte, incite à adopter une lecture déiste du poème de Chaulieu.

À la suite de ces extraits, Voltaire ajoute encore un commentaire, qui concerne l'incorrection du style de Chaulieu, le caractère inégal de sa production poétique, mais également, à nouveau, sa philosophie : « Le stoïcisme de ces sentiments [ceux qui sont développés dans les vers qu'il vient de citer] ne lui attira point de persécution ; car, quoique abbé, il était ignoré des théologiens, et ne vivait qu'avec ses amis<sup>40</sup> ». Voltaire ne mentionne pas Épicure, omniprésent dans les œuvres de Chaulieu, mais fait plutôt référence à son « stoïcisme ». Ce détournement est étrange, si l'on considère la remarque qui suit sur les risques de persécutions associés à ces sentiments,

37 Notice « Chaulieu (Guillaume) », *OH*, p. 1148.

38 *Ibid.*

39 Chaulieu, « Au même [La Fare] en 1708 », dans *Œuvres*, La Haye, Claude Bleuet, 1774, 2 vol., t. I, p. 16.

40 Notice « Chaulieu (Guillaume) », *OH*, p. 1149.

et la hardiesse des passages cités, quoique Voltaire n'ait pas choisi les poèmes les plus manifestement épicuriens de Chaulieu. En somme, Voltaire situe le « maître » de ses premières années dans la perspective d'une poétique et d'une éthique mondaines appartenant au siècle passé, tout en déplaçant les allusions épicuriennes dans le sens d'un déisme dont lui-même se réclame. S'il s'agit bien toujours de reconnaître les anciennes filiations, il convient de les adapter aux postures qu'il revendique<sup>41</sup>.

La notice consacrée à Chapelle dans le « Catalogue » va dans le même sens. D'abord associé aux rimes redoublées, dont il n'est pas l'inventeur, Chapelle est critiqué pour son « abondance stérile ». La dimension philosophique de sa pensée n'est évoquée que rapidement, à travers Gassendi. L'ajout de 1768 replace le poète parmi les *minores*, et relativise les éloges qu'il mérite, en insistant sur le fait que toutes ces productions appartiennent désormais à l'histoire d'un siècle révolu :

Au reste il faut bien distinguer les éloges que tant de gens de lettres ont donnés à Chapelle et à des esprits de cette trempe, d'avec les éloges dus aux grands maîtres. Le caractère de Chapelle, de Bachaumont, du Broussin et de toute cette société du Marais, était la facilité, la gaieté, la liberté<sup>42</sup>.

Déjà en 1733, plusieurs passages du *Temple du goût* mettant en scène La Fare, Chaulieu, Ninon de l'Enclos et Châteauneuf allaient dans le même sens : cette coterie était peut-être plus débauchée que délicate, plus naturelle que polie, libertine dans ses idées et incorrecte dans son style, mais au moins y était-on aimable et civil : « C'est là qu'avec grâce on allie / le vrai savoir et l'enjouement, / Et la justesse à la saillie<sup>43</sup> ».

Ces pratiques épicuriennes se limitaient à d'aimables conversations un peu libres, à des débauches mondaines du temps de la Régence, qu'il convient de conserver à distance. S'il peut s'avérer utile de revendiquer d'anciennes filiations mondaines, il s'agit cependant pour Voltaire de montrer que sur le plan philosophique, il ne se réclame pas de l'épicurisme, et que sur le plan poétique, il ne faut pas cantonner sa pratique dans les genres mineurs et révolus de la poésie de cour. En somme, il ne s'agit pas tant de désavouer les anciennes filiations que de les faire servir à d'autres fins. Bien entendu, les stratégies de Voltaire ne sont jamais univoques, et c'est encore plus vrai dans le cas de ce texte hybride et stratifié qu'est le « Catalogue ».

<sup>41</sup> Il en va de même de Gassendi, dont Voltaire fait aussi un philosophe déiste : « Il est vrai qu'il était sceptique, et que la philosophie lui avait appris à douter de tout, mais non pas de l'existence d'un Être suprême » (Notice « Gassendi [Pierre] », *ibid.*, p. 1165).

<sup>42</sup> Notice « Chapelle (Claude-Emmanuel Lullier) », *ibid.*, p. 1147.

<sup>43</sup> *Le Temple du goût*, OCV, t. 9 (1999), p. 164-165.

Cependant, en dépit des précautions qu'il a pu prendre, les contemporains de Voltaire ont retenu et exploité les premières sympathies voltairiennes à l'égard de la philosophie épicurienne, pour faire du philosophe un portrait-charge. On en retrouve la trace dans un texte de Charles-Louis Richard, datant de 1775, intitulé *Voltaire parmi les ombres*. L'auteur est un dominicain, opposé aux idées des encyclopédistes, et a écrit quelques textes contre Voltaire à la fin des années 1770.

Le récit est une catabase au cours de laquelle Voltaire descend parmi les ombres pour, écrit l'auteur, « converser avec elles de la gloire de ses talents et de ses succès, et pour répandre dans ce séjour la nouvelle philosophie<sup>44</sup> ». Le séjour tourne assez mal pour Voltaire, qui doit subir l'examen rigoureux de ses œuvres par ce qui s'avère être un tribunal des Enfers. Ainsi, Boileau, Marc-Aurèle, le cardinal de Polignac, Fontenelle, La Fontaine, Pascal, Bayle et Spinoza relèvent tour à tour les fautes de Voltaire. L'ombre du poète Chaulieu n'épargne pas non plus son ancien disciple :

68

C'est donc vous, aimable Chaulieu, lui dit-il [Voltaire]. J'oublie, en vous voyant, la conversation assommante que je viens d'avoir avec Pascal. Il est plus misanthrope que jamais. Il est vrai, répondit Chaulieu, que le contraste est parfait. Il a peint l'homme malheureux et méchant. J'en ai proposé une idée gaie et amusante. Il proposait une morale sévère, et moi, j'annonçais les plaisirs. [...] Il est tant de sombres moralistes, répartit Voltaire. Pourquoi n'estimerait-on pas un sage, qui tâche d'adoucir le triste sort des hommes en leur ouvrant la route des plaisirs ? Ça a été, dit Chaulieu, ma philosophie. La vôtre n'a pas été bien différente, et je puis vous adresser le même éloge<sup>45</sup>.

Ce préambule courtois tourne bientôt à la défaveur de Voltaire, qui se fait reprocher par l'Anacréon du Temple son inconstance philosophique et ses professions de foi répétées à l'occasion de sa maladie en 1769 : « Est-ce là mourir en sage ; et pourquoi me donner un éloge que vous n'avez pas voulu vous assurer<sup>46</sup> ? »

Cette accusation d'inconstance philosophique, prononcée par un dominicain par l'entremise de la bouche de Chaulieu, est un moyen habile de discréditer Voltaire, dans la mesure où il s'agit de retourner les armes de l'ennemi contre lui-même. Ces armes, que Voltaire pointe contre l'intolérance, le texte du « Catalogue » les met à disposition du lecteur, bienveillant comme malveillant. Malgré son apparence très consensuelle, le « Catalogue » est donc pour Voltaire, à plusieurs égards, un texte délicat, qu'il faut ciseler avec précaution.

44 Charles-Louis Richard, *Voltaire parmi les ombres*, Versoy et Paris, C. Hérisant, 1775, Préface, p. v.

45 *Ibid.*, p. 126-127.

46 *Ibid.*, p. 132.

L'article « Épicurisme ou épicurisme » que Diderot rédige pour le cinquième volume de l'*Encyclopédie* souligne bien, lui aussi, les anciennes filiations épicuriennes de Voltaire. Après avoir réhabilité la philosophie du Jardin<sup>47</sup>, et donné un résumé succinct de ses différents aspects (physiologie, théologie, morale, etc.), Diderot propose une liste détaillée des « écoles d'épicurisme moral », qui, à la suite de Gassendi, ont fleuri en France tout au long du xvii<sup>e</sup> siècle. Diderot insiste particulièrement sur la permanence des filiations, qui des premiers disciples du philosophe aux fêtes de la Régence, de nom en nom, d'un lieu de sociabilité et d'une « école d'épicurisme » à l'autre, forme un véritable *réseau* épicurien aux multiples interconnexions :

La plus ancienne et la première de ces écoles où l'on ait pratiqué et professé la morale d'*Épicure*, étoit rue des Tournelles, dans la maison de Ninon Lenclous ; c'est-là que cette femme extraordinaire rassemblait tout ce que la cour et la ville avoient d'hommes polis, éclairés et voluptueux : on y vit madame Scarron ; la comtesse de La Suze, célèbre par ses élégies ; la comtesse d'Olonne, si vantée par sa rare beauté et le nombre de ses amants, Saint-Évremont, qui professa depuis l'*épicurisme* à Londres, où il eut pour disciples le fameux comte de Grammont, le poète Waller, et madame de Mazarin ; la duchesse de Bouillon Mancini, qui fut depuis de l'école du Temple ; des Yvetaux, (*voyez* Arcadiens), M. de Gourville, madame de La Fayette, M. le duc de La Rochefoucault, et plusieurs autres, qui avoient formé à l'hôtel de Rambouillet une école de Platonisme, qu'ils abandonnèrent pour aller augmenter la société et écouter les leçons de l'*épicurienne*. [...]

L'école de Seaux rassembla tout ce qui restait de ces sectateurs du luxe, de l'élégance, de la politesse, de la philosophie, des vertus, des lettres et de la volupté, et elle eut encore le cardinal de Polignac, qui la fréquentait plus par goût pour les disciples d'*Épicure*, que pour la doctrine de leur maître, Hamilton, St Aulaire, l'abbé Gênet, Malesieu, La Motte, M. de Fontenelle, M. de Voltaire, plusieurs académiciens, et quelques femmes illustres par leur esprit ; d'où l'on voit qu'en quelque lieu et en quelque temps que ce soit, la secte *épicurienne* n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France, et surtout pendant le siècle dernier<sup>48</sup>.

En faisant d'Arcueil, du Temple et de Sceaux des « écoles d'épicurisme », Diderot suggère qu'une cohérence sous-jacente unit ces réseaux de sociabilité mondaine ou littéraire du Grand Siècle ; il attribue ainsi une même posture

47 « Jamais philosophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'*Épicure* » (*Encyclopédie*, t. V [1755], p. 779).

48 *Ibid.*, p. 785.

philosophique à des gens de lettres, des courtisans, des hommes politiques, qui ne s'en réclamaient pas nécessairement (comme Mme Scarron, plus tard Mme de Maintenon...). Le dernier représentant de cette longue liste d'épicuriens français du Grand Siècle, et seul survivant avec Fontenelle, au moment où Diderot écrit cet article, n'est autre que Voltaire. Faire du philosophe de Ferney le dernier héritier de l'école française d'épicurisme n'est certes pas anodin : Diderot suggère non seulement que Voltaire appartient davantage au siècle passé, à ses mœurs et à ses pratiques de sociabilité, mais aussi que l'auteur du *Mondain* et de nombreux petits poèmes de cour est un disciple plus ou moins avoué d'Épicure, par l'entremise de Gassendi<sup>49</sup>.

« CHAULIEU À FONTENAY »

70 Dans un tout autre registre, une comédie de l'an VII, très « Ancien Régime » de forme et de propos (il s'agit d'une farce dans le style de Beaumarchais dont l'histoire se passe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, plus précisément en 1716), mêle une nouvelle fois le nom Voltaire à celui de Chaulieu et de ses amis : il s'agit du vaudeville intitulé *Chaulieu à Fontenay*, écrit par les citoyens Philipon-la-Madelaide et Ségur jeune, et représenté sur le Théâtre du Vaudeville. La pièce raconte comment le chevalier de Bouillon essaie d'apaiser la colère de Chaulieu, qui s'était emporté contre lui à la suite d'une indiscretion. La scène est à la campagne, les personnages sont Chaulieu, La Fare, le chevalier de Bouillon, Mme de Lassay, et quelques domestiques. Voltaire y est mentionné deux fois : dans l'avant-propos, qui reprend une notice biographique sur Chaulieu extraite du journal *L'Arlequin*, où sont cités quelques vers de Voltaire adressés au poète et un passage du *Temple du goût*, ainsi que dans le corps de la pièce, où Chaulieu parlant du Temple dit à Mme de Lassay :

CHAULIEU

Nous y recommencerons nos aimables banquets. Madame, vous y ferez connaissance avec le jeune Voltaire, qui est actuellement à Sully, d'où il m'a envoyé de fort jolis vers.

MADAME DE LASSAY

On dit qu'il a bien employé le legs que lui a fait dans son testament, Ninon, notre amie.

LA FARRE

Ce jeune homme ira loin !

<sup>49</sup> Pour une analyse de ce passage, voir N. Cronk, « Arouet, poète épicurien », art. cit., p. 157-158.

Vraiment, oui !  
*Air : vaudev. de l'Isle des femmes*  
 De la raison dans ses écrits,  
 Voltaire étendra la lumière,  
 Et des arts chers aux beaux-esprits,  
 Il agrandira la carrière.  
 De son temple, le goût verra  
 Par lui suspendre la ruine,  
 Et Melpomène cessera  
 De porter le deuil de Racine<sup>50</sup>.

En plein Directoire, les auteurs de ce vaudeville tiennent à rappeler que le défenseur de Calas fut aussi un poète mondain, auteur de « fort jolis vers », exilé à Sully pour ses impertinences, et bénéficiaire de la générosité de Ninon de l'Enclos<sup>51</sup>.

#### LA NOTICE « VOLTAIRE » DU « CATALOGUE »

La dernière notice de ce « Catalogue » alphabétique est consacrée à Voiture. Ensuite, pour clore le texte, Voltaire écrit :

Ce n'est pas la peine de pousser plus loin ce catalogue. On y voit un petit nombre de grands génies, un assez grand d'imitateurs, et on pourrait donner une liste beaucoup plus longue des savants. Il sera difficile désormais qu'il s'élève des génies nouveaux, à moins que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, ne donnent un tour nouveau aux esprits. Il sera impossible qu'il se forme des savants universels, parce que chaque science est devenue immense. Il faudra nécessairement que chacun se réduise à cultiver une petite partie du vaste champ que le siècle de Louis XIV a défriché<sup>52</sup>.

Si l'on voulait pousser un peu plus loin ce catalogue, la notice suivante serait évidemment celle de Voltaire, qui n'a cessé de rappeler son ancrage dans le siècle de Louis XIV, dont il se présente comme l'héritier. Cette notice imaginaire

50 Philipon-la-Madelaine et Ségur jeune, *Chaulieu à Fontenay, comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles*, Paris, chez le libraire du Théâtre de Vaudeville, rue de Malthe et à son imprimeur rue des Droits de l'Homme, An VIII, p. 40.

51 Comme l'écrit Voltaire dans une lettre à Formey en 1751 : « L'abbé de Châteauneuf me mena chez elle dans ma plus tendre jeunesse. J'étais âgé d'environ treize ans. J'avais fait quelques vers qui ne valaient rien, mais qui paraissaient fort bons pour mon âge. [...] Il lui plut de me mettre sur son testament ; elle me légua deux mille francs pour acheter des livres. Sa mort suivit de près ma visite et son testament » (D4456).

52 Notice « Voiture (Vincent) », *OH*, p. 1214.

montrerait combien Voltaire est cet esprit universel dont il évoque pourtant l'impossibilité dans le paragraphe conclusif.

Cette notice, c'est Fusée de Voisenon qui l'a écrite, ce « cher abbé Greluchon<sup>53</sup> », comme le nommait Voltaire. Pratiquant lui-même la forme brève du catalogue, Voisenon s'est sans doute inspiré de son prédécesseur en écrivant ses *Anecdotes littéraires*, qui ont été publiées après sa mort en 1781. Voici ce qu'on peut lire à la notice « Voltaire », qui termine les *Anecdotes* :

72

François-Arouet de Voltaire, né à Paris en 1694, est certainement l'homme le plus étonnant que la Nature ait produit dans tous les siècles ; quand elle le forma, sans doute il lui restait un plus grand nombre d'âmes que de corps, ce qui la décida à en faire entrer cinq ou six différentes dans le corps de Voltaire. Peut-être fut-elle aussi généreuse aux dépens de quelques autres ; car on rencontre bien des corps dans lesquels elle a oublié de mettre une âme. Il y a dans Voltaire de quoi faire passer six hommes à l'immortalité. Ses *Pièces fugitives* seules, bien supérieures à celles de Chaulieu, passeront à la postérité. Sa *Henriade*, quoiqu'accusée injustement de n'être pas un poème épique, sera l'unique qui restera à la Nation. [...] On l'accuse de n'être pas historien exact ; mais il est historien philosophe et amusant, ce qui est bien décisif pour trouver des Lecteurs<sup>54</sup>.

Après une anecdote sur sa relation avec la marquise du Châtelet où il évoque également Saint-Lambert, Voisenon conclut : « Il avait encore une faiblesse, c'était d'être trop sensible aux mauvais Critiques, aux méchants vers qu'on faisait contre lui. Couvert de gloire, il était le martyr de l'Envieux le plus obscur<sup>55</sup> ».

Peut-être faut-il entendre un ton généralement persifleur derrière cet éloge outré de l'esprit universel de Voltaire. Mais la notice de Voisenon, dans sa malice même, dans son intérêt pour l'anecdotique, prend bien la suite de ce « Catalogue des écrivains » où Voltaire est si absent qu'il y apparaît sans cesse. Cet « homme étonnant », ce corps hébergeant plusieurs âmes, se serait assuré un billet pour la postérité par ses seules *pièces fugitives*, meilleures que celles de son maître Chaulieu. Ici encore, Voisenon rappelle, ironiquement, que Voltaire n'est pas *que* le grand Voltaire, que ses prétentions à l'histoire et à la philosophie cèdent parfois le pas au divertissement de ses lecteurs. Ce faisant, il montre lui aussi combien, pour ses contemporains, l'image du philosophe homme de lettres était loin d'être univoque.

53 Lettre de Voltaire à Voisenon, 4 septembre 1749 (D4010).

54 Claude Henri de Fuzée de Voisenon, *Œuvres*, Paris, Moutard, 1781, 4 vol., t. IV, p. 180-181.

55 *Ibid.*, p. 182.

En somme, le « Catalogue des écrivains » participe à la construction de cette image ambiguë, en cherchant à montrer non seulement qui sont les individus qui ont contribué aux réalisations du siècle de Louis XIV, mais en dévoilant aussi une partie de l'écrivain qui a orchestré cette mise en scène apologétique.



## MODERNITÉ D'ŒDIPÉ

*Gianni Iotti*

Università di Pisa

Je voudrais tout d'abord préciser qu'il ne faut pas entendre le terme *modernité* qui apparaît dans le titre de cet article au sens spécifique lié aux vicissitudes de la Querelle des Anciens et des Modernes, mais dans un sens plus large qui tient à l'évolution de la tragédie française au cours des premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. J'envisagerai par ailleurs essentiellement les valeurs sémantiques du texte, en laissant de côté les questions ayant trait à la mise en scène. Le premier facteur de la modernité, telle qu'on vient de la définir et telle qu'on se propose de la considérer dans l'*Œdipe* de Voltaire, concerne la conception dramatique du temps. Dans sa structure mythique, l'histoire d'Œdipe se dispose selon l'entrecroisement de deux axes temporels : l'axe de la diachronie qui renvoie au meurtre de Laïus<sup>1</sup>, et l'axe de la synchronie qui renvoie à l'actualité du rapport entre Œdipe et Jocaste. Cette complémentarité temporelle institue un lien, d'un point de vue anthropologique, entre le temps de l'épreuve sanglante et le temps de la jouissance illicite, et d'un point de vue psychanalytique, établit un rapport fantasmatique de cause à effet entre l'élimination du père et l'obtention sexuelle de la mère (et cela au sens que, métaphoriquement, le second est l'effet du premier et le premier la cause du second, même si ces deux événements « se succèdent sans finalité<sup>2</sup> »). L'intrigue sophocléenne de l'*Œdipe roi* exploite de façon admirable cette bipolarité temporelle qui est au fondement du mythe. Comme l'a écrit Jacques Scherer, la tragédie de Sophocle tire sa puissance « du caractère rétrospectif de l'enquête qu'elle propose<sup>3</sup> ». L'action dramatique qui se déroule sous les yeux des spectateurs progresse à mesure qu'elle se reflète dans le miroir des événements qui l'ont précédée et qui lui confèrent son sens véritable seulement après-coup. Plus encore que le désir de tuer le père et de posséder la mère, plus encore que le prétendu « complexe » universel qu'elle nous révélerait, l'histoire d'Œdipe – cela soit dit en passant – pourrait être tenue pour *freudienne*

1 « Tout homme tue son père, au moins métaphoriquement, puisqu'en général il lui survit » (Jacques Scherer, *Dramaturgies d'Œdipe*, Paris, PUF, 1987, p. 17).

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, p. 80.

du fait qu'elle suppose une longue série d'actes inconscients (on entendra par là voulus par les dieux) de la part d'un sujet qui croit agir d'après sa volonté mais qui ne se connaît pas ; et que, de cette manière, elle montre comment la connaissance de soi est toujours une reconstruction archéologique qui ne peut que s'accomplir à rebours<sup>4</sup>. Ainsi que le dit Jean-Pierre Vernant d'un point de vue très éloigné de la psychanalyse, dans le contexte de la culture grecque, « l'agent n'est pas, dans sa dimension humaine, cause et raison suffisante de ses actes ; c'est au contraire son action qui, revenant sur lui selon que les dieux en ont souverainement disposé, le découvre à ses propres yeux, lui révèle la vraie nature de ce qu'il est, de ce qu'il fait<sup>5</sup> ».

Par ailleurs, cette ancienne conception d'origine religieuse d'un sujet chez qui l'innocence, disons *subjective*, n'exclut pas la faute, et donc la nécessité du châtement, semblerait écarter le problème d'une opposition entre fatalité et liberté au sens moderne. Dans la tragédie de Sophocle, Œdipe est libre, et pourtant il est soumis au pouvoir des dieux<sup>6</sup>. J'y reviendrai. Pour l'instant, mon but consiste à attirer l'attention sur la complexité de la structure temporelle de l'argument auquel François-Marie Arouet a travaillé pendant plusieurs années, probablement depuis 1713 jusqu'à l'année de la création à la Comédie-Française en 1718 et même après, et qui l'a révélé au public (ainsi qu'à soi-même, peut-être). Or, à cette complexité temporelle de l'histoire d'Œdipe, le jeune dramaturge va ajouter une modulation qui, dans sa production théâtrale ultérieure, deviendra susceptible de développements marquants. En effet, les péripéties du protagoniste avec leurs implications mythiques mises à part, l'écart temporel principal auquel nous sommes confrontés dans l'*Œdipe* de Voltaire nous renvoie au passé des amours juvéniles de Philoctète et de Jocaste. Un passé qui n'a rien perdu de sa force d'attraction pour ces deux personnages et dont l'auteur même, dans la cinquième des *Lettres sur Œdipe*, souligne la singularité, tout en affichant un ton quelque peu moqueur : « Il est surprenant que Philoctète aime encore Jocaste après une si longue absence : il ressemble assez aux chevaliers errants, dont la profession était d'être toujours fidèles à leurs maîtresses<sup>7</sup> ».

Voltaire, qui affecte de considérer l'amour comme un objet qui n'aurait pas sa place dans la tragédie, essaie de nuancer la caractérisation de Philoctète en tant qu'amant malheureux tourné vers le passé en accentuant ses attributs héroïques : c'est un guerrier intrépide, un héros civilisateur. Et cela jusqu'au

4 Voir, par exemple, la lettre de Freud à Wilhem Fliess du 15 octobre 1897.

5 Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet, *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, 1972, p. 71.

6 J. Scherer, *Dramaturgies d'Œdipe*, op. cit., p. 94.

7 *Lettres sur Œdipe*, éd. David Jory, OCV, t. 1A (2001), p. 368.

point de susciter chez les contemporains plusieurs critiques à l'égard d'un Philoctète jugé trop « fanfaron ». Cependant, aux yeux du lecteur, l'héroïsme du grand ami d'Hercule n'est finalement que le résultat de la sublimation de son sentiment pour Jocaste, et l'importance que le texte confère au souvenir de cet amour étouffé ne fait que mettre en valeur la virtualité d'un temps passé qui finit par entamer l'éternel présent de la représentation classique.

Ah ! pourquoi la fortune à me nuire constante,  
Emportait-elle ailleurs ma valeur imprudente ?  
Si le vainqueur du sphinx devait vous conquérir,  
Fallait-il loin de vous ne chercher qu'à périr ?  
Je n'aurais point percé les ténèbres frivoles  
D'un vain sens déguisé sous d'obscures paroles.  
Ce bras que votre aspect eût encore animé,  
À vaincre avec le fer était accoutumé.  
Du monstre à vos genoux j'eusse apporté la tête<sup>8</sup>...

Voilà ce que Philoctète dit à Jocaste en déplorant de ne pas avoir pu tuer le sphinx, ce qu'il aurait fait s'il était resté auprès d'elle, au lieu de se limiter comme Œdipe à résoudre son énigme. Remarquons entre parenthèses que le dernier vers cité suscita, non sans raison, des réactions ironiques. L'auteur d'un des nombreux pamphlets qui parurent en 1719 lors de la publication du texte de la tragédie observa : « L'aimable chose que la tête d'un monstre sur les genoux d'une maîtresse ! quel dommage que Philoctète ait été absent ! Jocaste aurait eu ce charmant spectacle<sup>9</sup> ». Cependant cette maladresse même, par-delà son comique involontaire, ne fait qu'insister sur l'écart entre l'actualité de l'action tragique et la virtualité du regret sentimental, en rapprochant en même temps les deux termes par une image incongrue. Cela a pour résultat d'accroître la caractérisation du personnage en tant que fonction diachronique et, ainsi, sa complexité psychologique. On sait que la conception dramatique classique, influencée par la tradition rhétorique ancienne, a recours à des entités anthropomorphes, les personnages, qui sont encore conçues en partie comme autant de projections universelles des passions humaines, valables pour toutes les époques : « les *dramatis personae* », écrit Marc Fumaroli à propos du statut du personnage dans la tragédie classique, « ne coïncident en rien ni avec la personne du dramaturge, ni avec celle de l'interprète : ce sont des êtres de fiction, des universaux de l'imaginaire, que l'*inventio* du dramaturge a eu pour tâche de faire surgir des limbes de la mémoire littéraire ou collective où ils

8 *Œdipe*, II, 3, v. 149-157 ; éd. David Jorry, *OCV*, t. 1A, p. 194.

9 *Critique de l'Œdipe de M. de Voltaire, par M. le G\*\*\**, Paris, Gandouin, 1719, p. 20.

attendaient<sup>10</sup> ». Or, au fur et à mesure que, dans le théâtre moderne, les prestiges de l'exemplarité ont cédé la place à ceux de la contingence, le personnage a assumé des caractères de plus en plus subjectifs et il a été représenté en rapport avec la dimension temporelle où ses désirs se déploient.

78

Plus généralement, je rappellerai qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle va s'affirmer la conception d'une nature dynamique des êtres et de leurs réalisations possibles le long d'une diachronie, et que le genre romanesque, plus que tout autre, va se charger de représenter des individus caractérisés par un passé personnel qui détermine le rapport avec le monde social et moral qu'ils traversent. Mais cela ne se manifeste évidemment pas que dans les romans. Grâce à l'épisode de la relation entre Philoctète et Jocaste, la tragédie d'Œdipe, chez Voltaire, se double d'une portée élégiaque qui renvoie principalement à la *Bérénice* de Racine, tout en modulant l'élégie sur un ton affecté par une sensibilité nouvelle. On retrouvera quelques années plus tard cette sensibilité, désormais marquée par la volonté de rendre compte de l'expérience subjective et historique sur la scène théâtrale, dans le tragique « bourgeois » de Destouches et de Nivelles de La Chaussée. Les comédies « larmoyantes » de ce dernier notamment mettent en scène des personnages pourvus d'un passé qui finit par décider de leur sort final. Comme l'a remarqué Gustave Lanson, le « grand nombre d'événements antérieurs » qu'on retrouve dans les pièces de Nivelles de La Chaussée<sup>11</sup> exige une multiplication des récits aux dépens de l'action théâtrale conçue au sens classique, et les critiques contemporains n'ont pas manqué de condamner l'« injection » du romanesque dans le théâtre de cet auteur, tenue pour aberrante. Le temps révolu, dans ce genre d'ouvrages, devient l'objet de souvenirs attendris ou désespérés et place l'expérience vécue des personnages sous le signe moderne de la liberté et de l'amendement possible de leur condition. Autrement dit sous le signe, plutôt mélodramatique que tragique, de l'Histoire<sup>12</sup>. Voltaire, quant à lui, tient à se déclarer étranger à cette orientation romanesque du théâtre et il va même s'y opposer. Bien que, comme auteur de comédies, il ait été défini par Lanson comme « le premier et le plus illustre des copistes de La Chaussée<sup>13</sup> », Voltaire voit dans le « comique sérieux » une menace pour la tragédie, et donc pour la primauté de l'art dramatique français en Europe. Ce qui ne signifie évidemment

10 M. Fumaroli, « Rhétorique et dramaturgie : le statut du personnage dans la tragédie classique », *Revue d'histoire du théâtre*, n° 3 (juillet-septembre 1972), p. 223-250, ici p. 239.

11 Voir Gustave Lanson, *Nivelles de La Chaussée* [1903], Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 183. Voir aussi Catherine François-Giappiconi, *Pierre-Claude Nivelles de La Chaussée (1692-1754). Un dramaturge précurseur méconnu*, Paris, H. Champion, 2015.

12 Voir Gianni Iotti, « Figures du pathétique chez La Chaussée et chez Voltaire », dans Jean Dagen, Catherine François-Giappiconi et Sophie Marchand (dir.), *La Chaussée, Destouches et la comédie nouvelle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2012, p. 307-316.

13 G. Lanson, *Nivelles de La Chaussée*, *op. cit.*, p. 274.

pas que son théâtre ne soit pas influencé par les nouveaux courants esthétiques qui sont en train de s'affirmer.

Tout cela, certes, nous amène à une époque qui n'est plus celle du premier Voltaire et à un genre théâtral qui n'est pas celui de la tragédie. Cependant, si l'on revient à l'*Œdipe* en essayant de situer cette pièce par rapport aux changements que le théâtre tragique traverse dans le premier tiers du siècle, on constate que le jeune auteur, en dépit du fait ou du fait même qu'il choisit un sujet grec et qu'il revendique en quelque mesure l'orthodoxie que Dacier lui a apprise<sup>14</sup>, conçoit une tragédie où le problème du temps est posé de manière schématique sur deux registres différents : le registre tragique selon lequel, dans un présent immuable, les personnages subissent le passé comme un héritage fatal ; et le registre élégiaque selon lequel, dans un présent susceptible d'être modifié (du moins virtuellement), les personnages se penchent et se pâment sur les possibilités manquées du passé. Bien entendu, dans le coup d'essai de Voltaire, la dimension du temps amendable – cette dimension proprement « mélodramatique », selon l'intuition de Flaubert, si typique du théâtre postérieur de Voltaire<sup>15</sup> – n'est qu'effleurée et se trouve niée au moins à deux niveaux. D'une part, la négation coïncide avec le noyau même de la tragédie, le drame d'*Œdipe* consistant précisément dans l'incapacité de ce héros, quoi qu'il fasse, à se soustraire aux événements que les dieux ont disposés pour lui et que les oracles lui ont annoncés. Quant à l'épisode dont Philoctète est le protagoniste d'autre part – épisode que l'auteur, dans les *Lettres sur Œdipe*, qualifiera de « défaut nécessaire<sup>16</sup> » auquel il n'a pu renoncer –, le passé est en effet l'objet d'un regret sentimental, qui n'a rien de fatal, de la part des deux anciens amants. Mais ce passé précieux reste inatteignable et l'action secondaire – c'est le défaut majeur que les critiques de l'époque, et l'auteur lui-même, reprochent à la tragédie – ne parvient pas à produire de véritables effets sur l'action principale.

Il n'en reste pas moins que, dans l'*Œdipe* de Voltaire, la notion d'un temps ironiquement tragique lié à la rétrospection et aux possibilités manquées<sup>17</sup>, pivot dramatique et mythique de l'intrigue sophocléenne, s'accompagne d'une autre forme de rétrospection où le passé est moins l'objet d'un enjeu tragique que d'un chagrin sentimental. Et s'il est vrai, comme le veut Diderot, que « le beau qui résulte de la perception d'un seul rapport est moindre ordinairement que

14 Voir notamment la lettre de Dacier à Voltaire datée du 25 septembre 1714 (D26).

15 « Cela sent terriblement le mélodrame », note Flaubert en commentant un passage d'*Adélaïde Du Guesclin*, « Voltaire n'en est-il pas le grand-père légitime ? » (Gustave Flaubert, *Le Théâtre de Voltaire*, SVEC, n° 50 [1967], p. 93).

16 *Lettres sur Œdipe*, éd. cit., p. 368.

17 Voir, à ce propos, Guido Paduano, *Lunga storia di Edipo Re. Freud, Sofocle e il teatro occidentale*, Torino, Einaudi, 1994, p. 73-78.

celui qui résulte de la perception de plusieurs rapports<sup>18</sup> », on devra mettre en valeur la complémentarité de ces deux interprétations du temps « co-présentes » si l'on veut saisir pleinement la *beauté* de la pièce. Et cela, en dépit des réserves que l'épisode de Philoctète provoqua chez les critiques contemporains et chez l'auteur lui-même. De cette manière, le jeune dramaturge, ne serait-ce qu'à travers une série de négations, inaugure cette contamination de la tragédie et du mélodrame qui marquera profondément ses tragédies écrites après les années 1730. Du point de vue psychanalytique, il se peut, comme l'a suggéré José-Michel Moureaux, que Philoctète soit « le personnage où le créateur [de l'*Edipe*] a très probablement mis le plus de lui-même<sup>19</sup> ». Ou bien – c'est une autre interprétation peut-être encore plus subtile – il se peut que l'insertion de l'épisode de Philoctète et Jocaste constitue l'indice d'un *déplacement* de l'interdit incestueux inadmissible à un interdit mineur comme celui de l'adultère (d'ailleurs non consommé)<sup>20</sup>. Mais soulignons plutôt les éléments de nouveauté de cet épisode pour ce qui est du rapport des personnages tragiques au temps. Dans cette perspective, il apparaît en fait tout à fait cohérent que, désireux d'étoffer le sujet de Sophocle qu'il juge insuffisant pour fournir la matière dramatique de cinq actes<sup>21</sup>, Voltaire adopte une solution très différente de celle de Corneille. Alors que celui-ci, en introduisant le couple formé par Dircé et Thésée, ajoute à l'action principale une action parallèle simultanée, Voltaire choisit quant lui d'unir l'action principale à l'action secondaire en fonction du décalage temporel qui se creuse entre les deux et il attribue au couple Philoctète-Jocaste une signification dramaturgique qui tient essentiellement à leur passé amoureux marqué du sceau de l'échec<sup>22</sup>. En 1750, pour se justifier d'avoir mêlé l'amour au tragique, Voltaire répétera encore dans l'épître dédicatoire d'*Oreste* qu'il n'a pas introduit dans l'*Edipe* « une intrigue d'amour » mais « le ressouvenir d'une passion éteinte »<sup>23</sup>. Cependant, chez ces deux personnages, la répression vertueuse (pour l'un) et la dignité héroïque (pour l'autre) ne sauraient arrêter non seulement l'éclosion du souvenir (« Et le seul des mortels dont mon cœur fut touché / À mes vœux pour jamais devait être arraché »,

18 Article « Beau » de l'*Encyclopédie* : voir Diderot, *Choix d'articles de l'Encyclopédie*, éd. Marie Leca-Tsiomis, Paris, Éditions du CTHS, 2001, p. 234.

19 J.-M. Moureaux, *L'Edipe de Voltaire. Introduction à une psycholecture*, Paris, Lettres modernes, coll. « Archives des lettres modernes », n° 146, 1973, p. 55.

20 Voir G. Paduano, *Lunga storia di Edipo Re*, *op. cit.*, p. 306.

21 « Corneille sentit bien que la simplicité, ou plutôt la sécheresse de la tragédie de Sophocle ne pouvait fournir toute l'étendue qu'exigent nos pièces de théâtre. On se trompe fort lorsqu'on pense que tous ces sujets, traités autrefois avec succès par Sophocle et par Euripide [...] sont des sujets heureux et aisés à manier ; ce sont les plus ingrats et les plus impraticables ; ce sont des sujets d'une ou deux scènes tout au plus, et non pas d'une tragédie » (*Lettres sur Edipe*, Quatrième lettre, éd. cit., p. 353-354).

22 Voir G. Paduano, *Lunga storia di Edipo Re*, *op. cit.*, p. 302.

23 *Oreste*, éd. David Jory, OCV, t. 31A (1992), p. 401.

dit Jocaste à Égine<sup>24</sup>) et pas non plus celle de l'espérance. Ainsi, au premier acte, la nouvelle de la mort de Laïus ne manque pas de produire en Philoctète, l'espace de l'instant qui précède une nouvelle frustration, le mirage d'un temps réversible :

Il ne vit plus ! Quel mot a frappé mon oreille ?  
 Quel espoir séduisant dans mon cœur se réveille ?  
 Quoi, Jocaste ! Les dieux me seraient-ils plus doux ?  
 Quoi, Philoctète enfin pourrait-il être à vous<sup>25</sup> ?

L'autre facteur de modernité de l'*Œdipe* sur lequel je voudrais brièvement m'arrêter nous ramène au noyau tragique de la pièce, à savoir à l'hypothèque que les dieux exercent sur la vie des hommes. Jacques Scherer, à l'instar de plusieurs commentateurs modernes, conteste que le mythe d'Œdipe enseigne la toute-puissance de la fatalité : « [...] si destin il y a, Œdipe ne lutte jamais contre lui », écrit-il<sup>26</sup>. En fait, si l'on s'en tient au sens conventionnel de la tragédie ancienne, l'opposition entre fatalité et liberté dans l'acception moderne ne saurait être posée de façon pertinente. Reste que la tradition a vu en Œdipe la victime d'un ordre insondable et, dans son histoire, l'exemple d'une impossibilité d'auto-détermination de la part des hommes. Plus précisément, à l'époque où Voltaire compose sa tragédie, cette histoire tragique d'un homme juste pliant finalement sous les coups du destin pouvait se rattacher indirectement au conflit sur la prédestination qui, à l'intérieur de la tradition chrétienne, avait opposé dès l'Antiquité augustinien et pélagien. Ce conflit s'était poursuivi à l'époque moderne dans les controverses opposant la doctrine janséniste de la grâce et celle de la conciliation entre grâce et libre arbitre élaborée par la théologie moliniste. Même en dehors du domaine théologique, ces problèmes pouvaient encore troubler les consciences à un moment où la révocation de l'édit de Nantes et la destruction de Port-Royal étaient des événements assez récents. D'autre part, l'ambiguïté « ironique » du sujet sophocléen, où toute tentative humaine d'auto-détermination se renverse en confirmation de sa vanité, pouvait entraîner d'autres implications ayant trait à l'un des fondements mêmes de la pensée des Lumières naissantes, à savoir la question des progrès possibles de l'humanité. Et c'est justement cet aspect-là qui intéresse davantage le jeune Voltaire. En effet, s'il ramène l'enquête d'Œdipe à la volonté de connaître du sujet rationnel et ses plaintes contre les dieux à une revendication indirecte de liberté, il ne peut manquer de montrer en même temps l'échec des efforts de son héros. De

<sup>24</sup> *Œdipe*, II, 2, v. 63-64 ; éd. cit., p. 189.

<sup>25</sup> *Ibid.*, I, 1, v. 23-26 ; éd. cit., p. 171.

<sup>26</sup> J. Scherer, *Dramaturgies d'Œdipe*, op. cit., p. 91.

cette manière, derrière le tragique « métaphysique » qui dramatise le problème du destin, un autre type de tragique s'annonce dans l'*Œdipe* de Voltaire : un tragique « historique » fondé sur l'impuissance des facultés humaines à infléchir les événements. D'où l'espace qui va se créer, dans le texte, pour cette dramaturgie du tragique « mélodramatique » caractérisé par la réversibilité possible du malheur dont nous avons parlé plus haut. En ce sens, le personnage d'*Œdipe*, par-delà sa caractérisation mythique, peut être considéré comme le premier des nombreux « innocents persécutés » qui peupleront le théâtre de Voltaire. Un type auquel, dans une acception plus pertinente du point de vue sentimental, on peut aussi ramener le personnage de Jocaste dont l'amour a été sacrifié aux conventions sociales.

82

Cependant, l'*Œdipe* de Voltaire est aussi un roi, un roi avec des traits féneloniens – pourrait-on ajouter – qui voudrait faire le bien de son peuple. « Être utile aux mortels, et sauver cet empire, / Voilà, Seigneur, voilà l'honneur seul où j'aspire », affirme-t-il au deuxième acte<sup>27</sup>. Mais *Œdipe* est un roi dont la bienfaisance bute contre les décrets des oracles, dont la raison se heurte à des obstacles qu'elle ne parvient pas à surmonter. Celle-ci est incapable de diriger les événements à l'avance et elle ne peut que reconstituer *a posteriori*, dans l'horreur, leur enchaînement. On sait que le thème sceptique d'une précarité des valeurs rationnelles, typique d'une génération d'auteurs confrontés aux derniers échos de l'expérience janséniste tels Montesquieu ou Fontenelle, parcourt comme un fleuve caché l'œuvre de Voltaire, et que ce pessimisme aboutit souvent au constat indulgent et ironique de l'état des choses. Toutefois, la frustration de l'innocence d'*Œdipe* et l'échec de sa volonté rationnelle déjouée par les dieux témoignent d'une variante plus sombre de la hantise d'inanité qui menace de faire sombrer la raison voltairienne. Dans son coup d'essai dramatique, Voltaire s'est rattaché à l'interprétation humaniste du personnage d'*Œdipe* inaugurée par Corneille, dont l'innocence apporte des arguments à la thèse moliniste de la liberté humaine. D'autre part, il a renouvelé profondément le sujet par rapport à son prédécesseur. L'« angoisse du dieu terrible » qui, selon l'expression de René Pomeau<sup>28</sup>, hante le jeune Voltaire, finit par estomper, chez son personnage, la ligne de partage entre l'innocence et la faute. L'assurance du moi rationnel vis-à-vis de sa propre capacité à maîtriser les événements se mue dans l'anxiété que suscite le risque de découvertes effroyables : « J'abhorre le flambeau dont je veux m'éclairer ; / Je crains de me connaître, et ne puis m'ignorer<sup>29</sup> ». Pousser jusqu'au but son enquête veut dire, pour *Œdipe*, affirmer

27 *Œdipe*, II, 4, v. 217-218 ; éd. cit., p. 197.

28 René Pomeau, *La Religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1969, p. 86.

29 *Œdipe*, V, 2, v. 115-116 ; éd. cit., p. 245.

le pouvoir de la raison ; mais cette affirmation de rationalité ne peut qu'aboutir à la conscience de l'échec de la raison elle-même. Il est vrai que Voltaire ne fait que développer là l'impasse paradoxale qu'il tient du modèle sophocléen, mais l'accent placé sur le désarroi de l'innocent, tout en renvoyant plutôt à Sénèque, lui est propre. Avant de se manifester par le dénouement sanglant, la défaite du héros voltairien s'annonce par le biais des doutes préalables et rétrospectifs qu'il entretient sur son innocence. Et si, à un niveau plus profond, on peut peut-être rattacher ces doutes au poids d'une transgression inconsciemment accomplie, au niveau littéral, la *faute* d'*Œdipe* tient plutôt à la conscience de son incapacité à comprendre. C'est cette méfiance vis-à-vis de lui-même qui, jadis, a décidé de la destinée du personnage, en le poussant à quitter Corinthe : « Et suspect à moi-même, à moi-même odieux, / Ma vertu n'osa point lutter contre les dieux<sup>30</sup> », dit-il dans la grande scène avec Jocaste au début du quatrième acte. Avant et après le parricide, l'expérience d'*Œdipe* demeure une expérience de la frustration cognitive. Les oracles sont opaques, les données de la réalité sont brouillées, les hommes sont inconnaissables : l'ignorance de soi se répercute dans une ignorance universelle. En insistant non pas sur le crime, mais sur l'obnubilation de la raison dont le crime est la conséquence, Voltaire ramène la double transgression œdipienne à un drame de la conscience intellectuelle. Et ce faisant, il opère un transfert d'une hantise à une autre, du sentiment de la culpabilité à celui de l'impuissance rationnelle.

De ce point de vue, le protagoniste de la tragédie d'*Œdipe* peut être tenu pour une figure antithétique à celle du héros du poème sur Henri IV, l'autre travail important qui occupe principalement le Voltaire des premières années. Cela permet peut-être d'établir un lien révélateur entre ces deux œuvres que R. Pomeau se borne à juger « inspirées par l'arrivisme littéraire<sup>31</sup> ». On se souvient qu'entre 1716 et 1718, notamment à cause de vers satiriques contenant des allusions à la famille du Régent, Voltaire est d'abord éloigné de Paris puis emprisonné à la Bastille. Or, la période de l'embalement (16 mai 1717-11 avril 1718) coïncide avec celle où il finit l'*Œdipe* et commence à travailler à *La Henriade*. Une opposition significative au plus haut degré s'instaure à ce moment-là, chez le jeune écrivain, entre la tragédie du roi impuissant et l'épopée du roi capable de mettre fin à la guerre et de rassembler une nation. C'est l'opposition entre l'univers tragique de l'obsession coupable et l'univers historique de l'action triomphante, deux termes que l'œuvre tragique de Voltaire – c'est là son caractère d'originalité le plus marquant – ne cessera de dialectiser par la suite. Il faudra interpréter en ce sens toute une partie des critiques adressées à Sophocle

<sup>30</sup> *Ibid.*, IV, 1, v. 151-152 ; éd. cit., p. 228.

<sup>31</sup> R. Pomeau, *Voltaire*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 15.

et au modèle de la tragédie grecque qu'on trouve notamment dans la troisième des *Lettres sur Œdipe* : alors que Voltaire fait représenter sur la scène tragique l'histoire d'un héros enfermé dans le cercle de son impuissance rationnelle, il est en train de concevoir l'histoire d'un autre héros à même, celui-là, d'infléchir les événements par la force de la raison et par le recours à la tolérance. Le premier, pourrait-on dire, représente l'envers du second. L'Œdipe de Voltaire est donc un héros moderne au sens où il aspirerait à se servir de ses facultés pour orienter l'histoire du côté du bien. Cependant, il reste le représentant d'un univers que l'hypothèque irrationnelle du mythe rend impénétrable. Il est donc tragique dans la mesure où il ne parvient pas à maîtriser l'histoire, à frayer la route du bonheur pour son peuple. Et c'est dans cette inertie du mythe par rapport à l'histoire que se situe la signification la plus authentique, la seule peut-être, du tragique voltairien. Celle du drame d'une raison qui constate qu'elle ne sait pas déchiffrer les mystères de la nature et ne peut se soustraire à l'emprise du mal.

« IL Y A PEU D'ÉCRIVAINS CÉLÈBRES  
QUI N'AIENT ESSUYÉ DE PAREILLES DISGRÂCES »  
MISES EN SCÈNES AUCTORIALES  
AUTOUR DE LA PUBLICATION D'*ŒDIPE*

*Laurence Daubercies*

Université de Liège

IMPACT MÉDIATIQUE DE LA PUBLICATION : UNE « QUERELLE D'*ŒDIPE* »

Le théâtre, institution littéraire majeure de l'Ancien Régime, constituait une interface entre la sélectivité des milieux érudits et une foule de consommateurs mondains, bourgeois et populaires<sup>1</sup>. Ce médium joua un rôle capital pour l'insertion initiale du jeune Arouet dans la société lettrée du XVIII<sup>e</sup> siècle et le maintien ultérieur de sa réputation<sup>2</sup>. Il s'agit ici d'envisager le discours critique associé à la diffusion d'*Œdipe* en tant que témoin et acteur de la mise en place d'une posture<sup>3</sup> voltairienne autoritaire. Celle-ci repose notamment sur l'émergence d'une conception de l'auteur comme *célebrité*<sup>4</sup>, paradigme alternatif à celui de l'*honnête homme* classique. Ainsi, « la construction culturelle de "Voltaire", ce processus de mythification et d'édification d'image, a bien évidemment commencé avec Voltaire lui-même, et était activement encouragé par lui, complexifiant notre perception du "vrai" écrivain, et, *a fortiori*, du "vrai" homme<sup>5</sup> ».

*Œdipe* est la première tragédie écrite par Voltaire représentée sur la scène de la Comédie-Française, au terme de longues tractations avec les acteurs. Le succès est immédiat, et la pièce totalise le nombre alors impressionnant de trente représentations entre le 8 novembre 1718 et le 21 janvier 1719. L'œuvre est autorisée à l'impression le 25 janvier 1719 et paraît vraisemblablement à

- 1 Gregory Brown, *A Field of Honor: Writers, Court Culture, and Public Theater in French Literary Life from Racine to the Revolution*, New York, Columbia University Press, 2007.
- 2 Marvin Carlson, *Voltaire and the Theatre of Eighteenth Century*, Wesport (CT)/London, Greenwood Press, 1998.
- 3 Sur la notion de posture, voir Georges Molinié et Alain Viala, *Approches de la réception : sémiostylistique et sociopoétique de Le Clézio*, Paris, PUF, 2005, et Jérôme Meizoz, *Postures littéraires : mises en scènes modernes de l'auteur*, Genève, Slatkine érudition, 2007.
- 4 Antoine Lilti, *Figures publiques. L'invention de la célébrité, 1750-1850*, Paris, Fayard, 2014.
- 5 Nicholas Cronk, « Inventing Voltaire », dans Jonathan Mallinson (dir.), *The Eighteenth Century Now: boundaries and perspectives*, SVEC 2005:10, p. 13-23, ici p. 23. Je traduis.

la fin du mois de février 1719. Une seconde édition paraît au début du mois d'avril de la même année. Seuls deux comptes rendus de la pièce paraissent dans le *Mercur de France* dans les mois suivant la première représentation. En revanche, David Jory<sup>6</sup>, éditeur d'*Œdipe* pour les *Œuvres complètes de Voltaire*, recense douze commentaires critiques, deux revues de presse et une parodie (*Œdipe travesti*, jouée par les Comédiens-Italiens) pour les sept mois suivant la publication de l'œuvre. On constate d'ailleurs un pic de productivité durant les mois consécutifs à la parution des deux premières éditions de l'œuvre (mars, avril et mai 1719), qui totalisent plus de la moitié des publications. Cette chronologie dévoile l'existence d'un rapport direct entre la première publication de la pièce et les réactions critiques qui s'ensuivirent<sup>7</sup>. Naturellement, les caractéristiques constitutives de la tragédie (versification, personnages, mise en scène), qui ont été commentées ailleurs<sup>8</sup>, ne sont pas sans lien avec son double succès scénique et critique. C'est pourtant la nature du péri-texte d'*Œdipe* qui permet de comprendre la vivacité des réactions à son encontre. Les deux premières éditions comprennent en effet une *Épître dédicatoire à Son Altesse Royale Madame*, une *Approbation*, un *Privilège du Roi* et un ensemble final de six ou sept *Lettres écrites par l'auteur, qui contiennent la critique de l'Œdipe de Sophocle, de celui de Corneille, & du sien* – la septième lettre, qui comprend une réponse aux premières critiques, apparaît dans la seconde édition (avril 1719). Laurence Macé a montré comment ces Lettres, autant que la tragédie elle-même, ont engendré une véritable « querelle d'*Œdipe* » dont les enjeux s'inscrivent dans le prolongement de la longue querelle des Anciens et des Modernes<sup>9</sup>. Elle souligne notamment la répartition des textes critiques susmentionnés en deux camps dont les divergences se cristallisent autour du contenu des *Lettres*, dans lesquelles Voltaire adopte une position résolument moderne : refus des

6 David Jory, « Reception of the play and contemporary opinions », *Œdipe, OCV*, t. 1A (2001), p. 90-113.

7 Cette lecture est corroborée par les analyses de David Jory (*ibid.*, p. 93) et de Laurence Macé (« Une querelle d'*Œdipe* (1714-1730) ? Le premier Voltaire dans la longue Querelle », *Revue Fontenelle*, n° 9 [2011], p. 75-95).

8 Dans l'article « Modernité d'*Œdipe* » (ici même, p. 75-84), Gianni Iotti revient notamment sur la conception dramatique du temps dans l'*Œdipe* et ses rapports avec l'évolution globale de la tragédie française dans le premier XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir également Georges Bérubé, « Le personnage de Philoctète dans l'*Œdipe* de Voltaire : un signe avant-coureur », *Lumen*, n° 13 (1994), p. 107-118 ; Anick Brillant-Annequin, « *Œdipe* de Voltaire. Tragédie dramatique ou drame tragique ? », *Recherches & Travaux*, n° 59 (2001), p. 15-41 ; Nathalie Kremer, « *Œdipe* ou la reconnaissance au-delà de la vraisemblance : enjeux poétiques de la dramaturgie voltairienne », *SVEC* 2006:12, p. 307-317 ; René Pomeau, « Un *Œdipe* voltairien », *Studi di letteratura francese*, n° 15 (1989), p. 69-77.

9 Laurence Macé, « Une querelle d'*Œdipe* (1714-1730) ? », art. cit. ; *ead.*, « Un *Œdipe* mal réglé ? Réécriture et discours critique chez le premier Voltaire », dans Marianne Bouchardon et Myriam Dufour-Maître (dir.), *L'Ombre dans l'œuvre. La critique dans l'œuvre littéraire*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 161-175.

arguments d'autorité, croyance en la possibilité de progrès dans les arts, et éloge du primat de la raison. La polémique entourant les *Lettres* est donc en lien avec un rejet voltairien de l'esthétique classique qui faisait encore autorité en ce début de XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. À partir d'un corpus recouvrant partiellement celui de L. Macé, je propose d'étendre la réflexion du plan esthétique et critique au plan social. Il s'agira dès lors d'envisager le rapport à l'autorité sociale et politique caractérisant la posture auctoriale du premier Voltaire autour de cette « querelle d'*Œdipe* ».

#### AMBIVALENCE DU RAPPORT À L'AUTORITÉ : UNE IMAGE PRÉALABLE<sup>11</sup>

L'*Épître dédicatoire* placée à la tête de la première édition de l'ouvrage est adressée « à Son Altesse Royale Madame », la mère du Régent. Bien que la dédicace se présente sous une forme classique, le choix de la destinataire positionne d'entrée de jeu la prise de parole auctoriale au sein d'un prisme d'images antérieures. Issu de la bourgeoisie parisienne, François-Marie Arouet bénéficie d'une éducation privilégiée, et a accès dès l'enfance à un capital financier, intellectuel et social qui lui permet de légitimement courtiser les courtisans et les mondains, voire les puissants. Il est ainsi introduit dans la Société du Temple et à la cour de Sceaux, milieux peu favorables à la Régence alors en place. Il compose dès 1713 des vers satiriques et grivois moquant religion et pouvoir royal. Ces derniers, que leur caractère subversif rend impropres à une large diffusion officielle, ne sont pas publiés. Leur présence dans les chansonniers de Clairambault et de Maurepas<sup>12</sup>, recueils consignants des poésies et chansons populaires, témoigne néanmoins de leur circulation clandestine dans l'espace public parisien. L'association explicite des poèmes avec l'image de l'auteur est indubitable : le nom d'« Harouet » est graphié face à chacun d'entre eux, et ce malgré la tendance des deux manuscrits à consigner les textes de manière anonyme. Dans ce cercle de diffusion semi-restreint, le poète est donc associé à des productions en marge de l'autorité politique en place. Il n'est pas improbable que le jeune Arouet ait adopté cette attitude défiante par désir de plaire aux cercles mondains dissidents

10 Sur l'évolution et les manifestations littéraires du positionnement du premier Voltaire entre les Anciens et les Modernes, voir Christophe Martin, « Voltaire et la querelle d'Homère (1714-1733) », ici même, p. 97-113. Christelle Bahier-Porte revient quant à elle sur les complexes relations entre Voltaire et le Moderne Antoine Houdar de La Motte, qui avait ranimé la querelle en s'opposant aux Dacier (« "Sur le penchant du mont". Voltaire et Antoine Houdar de La Motte », ici même p. 115-130).

11 Les informations biographiques proviennent de René Pomeau *et al.*, *Voltaire en son temps*, t. I, *D'Arouet à Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1985, p. 28-74, et Raymond Trousson, *Voltaire*, Paris, Tallandier, 2008, p. 17-49.

12 Textes recensés par Nicholas Cronk et Catriona Seth, *OCV*, t. 1B (2002), p. 513-515.

dans lesquels il était alors introduit, et dont il se serait approprié l'idéologie. Il finit par irriter le Régent, qui a vent de ses provocations et le fait exiler à Sully en 1716.

Trois missives évoquant son exil sont publiées dans le *Nouveau Mercure* et le *Nouveau Mercure galant* en octobre 1716, mars 1717 et avril 1717<sup>13</sup>. Notons que les deux dernières paraissent après le retour d'exil. Toutes sont de petites pièces partiellement ou totalement versifiées dans lesquelles le jeune homme se dépeint comme un courtisan servile implorant le pardon du Régent.

Octobre 1716, *Lettre de M. Arouet à Monsieur le Grand Prieur*

De Sully, salut, et bon vin  
Au plus aimable de nos princes  
De la part de l'abbé Courtin  
Et d'un poète des plus minces  
Qu'un assez bizarre destin  
A confiné dans ces provinces  
[...]

88

Comme on était près de refermer ce paquet, le pauvre petit poète vient de recevoir la permission de revenir à Paris, et demande à V. A. celle de venir l'assurer de son profond respect<sup>14</sup>.

Mars 1717, *À Mme de Gondrin. Épître de M. Arouet*

[...]  
Et qu'enfin au Prince Régent  
Il tienne à peu près ce langage  
Prince dont la vertu va changer nos destins  
Toi, qui par tes bienfaits signales ta puissance  
Toi, qui fais ton plaisir du bonheur des humains  
Philippe, il est pourtant un malheureux en France  
Du Dieu des vers un fils infortuné  
Depuis un temps fut par toi condamné  
À fuir loin de ces bords qu'embellit ta présence  
[...]  
Grand Prince puisse-tu devenir aujourd'hui  
Et plus clément qu'Auguste, et plus heureux que lui<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Voir *ibid.*, p. 516-517.

<sup>14</sup> *Nouveau Mercure galant*, Paris, Jollet et Lamesle, octobre 1716, p. 96-103.

<sup>15</sup> *Le Nouveau Mercure*, Paris, Ribou-Dupuis, mars 1717, p. 49-50.

Avril 1717, *Épître de M. Arouet à M\*\*\**

[...]

Je vous écris, Monsieur, du séjour du monde le plus aimable, si je n'y étais point exilé, et dans lequel il ne me manque, pour être heureux, que d'en pouvoir sortir [...]<sup>16</sup>

Contrairement aux poèmes licencieux, ces textes sont publiés dans des organes de presse officiels à large diffusion. La démarche du jeune Arouet est donc ambivalente : les conséquences de ses provocations clandestines envers le pouvoir servent de marchepied à la médiatisation de ses supplications de courtisan disgracié. Ce parfum de scandale permet ainsi à l'auteur débutant de faire parler de lui : avant ces trois poèmes, il n'avait publié que deux pièces de poésie anonymes dans le *Mercur de France*. Si ces deux textes antérieurs avaient pris la forme de très classiques odes, les trois pièces relatives à l'exil de Sully s'inscrivent dans un cadre épistolaire, ouvrant une fenêtre sur l'intimité de l'homme Arouet. L'appartenance générique des textes n'est donc pas sans importance, puisqu'elle permet à l'auteur de se mettre en scène en tant que personnage.

La sentence d'exil est levée le 20 octobre 1716. Presque simultanément à la parution dans les journaux officiels des trois textes à l'*ethos* superficiellement consensuel, le jeune poète compose et fait circuler clandestinement le *Regnante puero*<sup>17</sup>, qui accuse le Régent de complot et d'inceste. Retour, donc, à la double strate de diffusion des textes – et de l'image de leur auteur. Dénoncé par des espions auxquels il aurait confié la paternité de plusieurs textes satiriques, il est arrêté le 16 mai 1717, malgré ses dénégations ultérieures. Il est libéré le 14 avril 1718, soit sept mois environ avant la première d'*Œdipe* à la Comédie-Française, et dix mois avant la première publication de la pièce. Or, le positionnement ambivalent de l'auteur face à l'autorité sociale et politique trouve un écho structurel dans le péritexte de cette première tragédie<sup>18</sup>.

#### PÉRITEXTE DRAMATIQUE ET FIGURATIONS SYMBOLIQUES DU POUVOIR

Au regard de l'histoire plutôt agitée des relations entre le jeune Arouet et le Régent, l'identité de la destinataire de l'*Épître dédicatoire* semble indiquer un repositionnement officiel dans le giron du pouvoir royal.

<sup>16</sup> *Ibid.*, avril 1717, p. 52.

<sup>17</sup> Voir l'édition critique du texte par Nicholas Cronk et Catriona Seth, *OCV*, t. 18, p. 505-509.

<sup>18</sup> Notons que l'ambivalence, ici illustrée dans sa variante sociale, semble également être un trait définitoire des positions esthétiques du premier Voltaire. Dans « Voltaire et la querelle d'Homère (1714-1733) » (art. cit., p. 98), Christophe Martin souligne ainsi « l'ambivalence profonde du rapport de Voltaire à Homère ».

Madame,

Si l'usage de dédier ses ouvrages à ceux qui en jugent le mieux n'était pas établi, il commencerait pour Votre Altesse Royale. La protection éclairée dont vous honorez les succès ou les efforts des auteurs, met en droit ceux mêmes qui réussissent le moins, d'oser mettre sous votre nom des ouvrages qu'ils ne composent que dans le dessein de vous plaire. Pour moi, dont le zèle tient lieu de mérite auprès de vous, souffrez que je prenne la liberté de vous offrir les faibles essais de ma plume<sup>19</sup>.

La présence même d'une épître projette un *ethos* consensuel hérité de la période classique<sup>20</sup> : elle indique une volonté de légitimer son travail par l'adoubement d'une autorité sociale supérieure. Cette manifestation de conformité est ici accentuée par la visibilité du *Privilège*, qui est placé entre l'*Épître* et la pièce, plutôt qu'en fin de volume. Ce positionnement souligne visuellement l'intégration de l'auteur au cadre de reconnaissance symbolique établi, justifiant son existence sociale et sa prise de parole. Plusieurs critiques notent pourtant l'existence d'une tension dans l'échange symbolique de cette *Épître*. Sans surprise, Bernard Hilaire de Longepierre (auteur dramatique français qui prônait l'imitation des modèles grecs), Marc-Antoine Legrand (acteur et auteur comique) et l'abbé Gabriel Girard (grammairien) sont tous trois associés au camp des Anciens dans cette « querelle d'*Œdipe* »<sup>21</sup>. Sensibles au rejet de l'autorité littéraire classique affiché dans les Lettres, ils semblent l'être également aux subversions de la symbolique sociale perceptibles dans l'épître de celui qui signe « Voltaire » pour la première fois. Longepierre, dans sa *Lettre à M. de Voltaire sur la nouvelle tragédie d'Œdipe*, se contente de signaler ceci au jeune auteur : « louer n'est point votre talent<sup>22</sup> ». Dans la *Critique de l'Œdipe de M. de Voltaire* et les *Nouvelles remarques sur l'Œdipe de M. de Voltaire*, Legrand et l'abbé Girard se montrent plus explicites :

Si la protection de celui à qui on dédie est éclairée, il faut avoir bonne opinion de soi pour oser s'assurer de son approbation, ou bien peu de considération pour son protecteur, pour lui offrir un mauvais ouvrage. Je ne m'aviserais jamais de faire une dédicace, si je ne comptais plus sur l'indulgence de mon patron que sur son discernement. [...] le dessein de lui plaire ne nous justifierait point ; nous devons réduire nos desirs à notre portée [...]»<sup>23</sup>.

19 *Œdipe, Tragédie par Monsieur de Voltaire*, Paris, Ribou, Huet et Coustelier, 1719, [s.p.]. Voir aussi *OCV*, t. 1A, p. 167 et var.

20 Voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'Âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, p. 69-84.

21 Laurence Macé, « Une querelle d'*Œdipe* (1714-1730) ? », art. cit., p. 85-90.

22 Hilaire Bernard de Longepierre, *Lettre à M. de Voltaire sur la nouvelle tragédie d'Œdipe*, Paris, Guillaume, 1719, p. 6.

23 Marc-Antoine Legrand, *Critique de l'Œdipe de M. de Voltaire. Par M. le G\*\*\**, Paris, Gandouin, Aubert et Saugrain, 1719, p. 5.

[...] il [Voltaire] n'a pas regardé de plus près aux motifs des dédicaces, lorsqu'il a cru que l'usage était de dédier les ouvrages à ceux qui en jugent le mieux. Ce sont plutôt des raisons d'intérêt, de bienséance, ou de devoir qui déterminent les auteurs dans le choix des personnes dont ils mettent le nom à la tête de leur livre [...] Quel avantage fait-on à Madame en lui dédiant son ouvrage ? Il me semble que c'est son illustre nom qui fait honneur à l'ouvrage ou du moins à l'auteur [...] Je n'aurais jamais pensé que la protection se donnât aux succès, parce que j'ai toujours ouï dire qu'on la recherchait pour l'ouvrage afin qu'il ait du succès [...] En vérité voilà une nouvelle manière de faire des droits qui n'est sûrement pas selon la jurisprudence ordinaire<sup>24</sup>.

Les deux commentateurs dénoncent ce qui est perçu comme une tentative arrogante et transgressive de prendre le pouvoir sur le processus. Ils invitent conséquemment le jeune dramaturge à « réduire ses désirs à sa portée » et à « respecter la jurisprudence » (on notera ici l'emploi du vocabulaire juridique). Dédiant sa pièce à « ceux qui en jugent le mieux » et mentionnant leur « protection éclairée », Voltaire fait subrepticement reposer l'échange sur son *pouvoir* d'évaluer intellectuellement sa dédicataire plutôt que sur son unique *besoin* de validation sociale. Or, si la transaction dédicatoire classique était bien réciproque, elle était aussi traditionnellement asymétrique : le dédicataire seul y opérait un *choix* non nécessaire, tandis que l'auteur était typiquement motivé par une *nécessité* sociale. Sous couvert d'un dispositif traditionnel et d'une forme flatteuse, Voltaire s'attribue en réalité un pouvoir de choix symétrique dans l'échange. Ce faisant, il se positionne en égal et subvertit la hiérarchie du rite par un mécanisme ambivalent – entre défi et servilité – face à l'autorité<sup>25</sup>.

Des critiques similaires sont adressées à la structure des *Lettres*. De prime abord, l'inclusion d'une autocritique auctoriale dans le périphrase d'une pièce imprimée est relativement commune, et semble respecter l'impératif classique d'humilité. La mention des modèles et sources de l'auteur (Sophocle et Corneille) s'inscrit dans la même lignée. De même, l'évitement d'une pompeuse préface en faveur de *Lettres critiques* conclusives pourrait également procéder d'une volonté de discrétion, comme le revendique l'auteur.

24 Gabriel Girard, *Nouvelles remarques sur l'Œdipe de M. de Voltaire, et sur ses Lettres critiques ; où l'on justifie Corneille contre les calomnies de son émule et où l'on fait un parallèle des deux tragédies de ces auteurs. Avec un recueil des plus beaux endroits de l'une et de l'autre pièce, Par M\*\*\*\*\**, Paris, D'Houry, 1719, p. 4 et 5.

25 Cette négociation en creux d'une nouvelle forme de réciprocité au sein d'un cadre symbolique asymétrique concorde avec ce que Geoffrey Turnovsky a identifié comme l'un des enjeux fondamentaux des publications du mouvement philosophique, dont Voltaire est le précurseur (*The Literary Market. Authorship and Modernity in the Old Regime*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010, p. 63-102).

On ne voit que trop d'auteurs dramatiques qui impriment à la tête de leurs ouvrages des préfaces pleines de vanité [...] et qui enfin, après s'être placés à côté de Corneille et de Racine, se retrouvent confondus dans la foule des mauvais auteurs dont ils sont les seuls qui s'exceptent.

J'éviterai du moins ce ridicule ; je vous parlerai de ma pièce, plus pour avouer mes défauts que pour les excuser : mais aussi je ne ferai pas plus de grâce à Sophocle et Corneille, qu'à moi-même<sup>26</sup>.

Voltaire affirme renoncer à l'opportunité de dicter la lecture de sa pièce par anticipation. Il impose toutefois simultanément au lecteur une interprétation forcée de ce péri-texte supposément modeste. Il critique en outre ses modèles avec une ardeur peu commune, disant du traitement de l'intrigue par Sophocle qu'il « ne conna[it] point de terme pour exprimer une pareille absurdité<sup>27</sup> », et de la versification de Corneille « qu'il n'a jamais fait de vers si faibles et si indignes de la tragédie<sup>28</sup> ». Cette contestation de l'autorité des grands modèles littéraires a bien entendu des ramifications dans la querelle des Anciens et des Modernes. Toutefois, elle est également liée à l'ambivalence marquée de l'*ethos* auctorial face à d'autres formes institutionnalisées d'autorité. Cet aspect ne passe d'ailleurs pas inaperçu chez les critiques.

Ils prétendent que les *Dissertations de vos trois Lettres*, que vous voulez faire passer comme les doutes d'un jeune homme qui cherche à s'éclairer, ne peuvent être regardées que comme les décisions d'un critique très orgueilleux. Qu'en avouant que la décision ne convient ni à votre âge, ni à votre peu de génie, vous prononcez en maître, et en maître qui se croit assez éclairé, pour oser traiter d'extravagant un poète qui, selon vous, a surpris l'admiration, non pas d'un siècle, comme vous le dites, mais de plus de vingt siècles<sup>29</sup>.

Dans cet extrait, Longepierre répète le terme *maître*, soulignant la tentative de subversion de l'autorité actualisée par la prise de parole de Voltaire. Plus frappant encore est un second commentaire, attribué à l'abbé Girard, qui condamne l'inadéquation perçue entre *ethos* explicite de modestie auctoriale et symbolique du dispositif péri-textuel.

26 « Seconde lettre », dans *Œdipe. Tragédie par Monsieur de Voltaire*, op. cit., p. 91-92 ; OCV, t. 1A, p. 332-333 et var.

27 « Troisième lettre contenant la critique de l'*Œdipe* de Sophocle », *ibid.*, p. 95 ; OCV, t. 1A, p. 337.

28 « Quatrième lettre qui contient la critique de l'*Œdipe* de Corneille », *ibid.*, p. 117 ; OCV, t. 1A, p. 363.

29 Hilaire Bernard de Longepierre, *Lettre à M. de Voltaire sur la nouvelle tragédie d'*Œdipe**, op. cit., p. 5.

D'ailleurs les fautes sont communes à tous les auteurs, mais la connaissance de ses fautes ne l'est pas : s'il y a de l'habileté à les éviter, il y en a aussi à les connaître et de la grandeur à les avouer. C'est pourquoi quelques gens d'esprit ont eu le soin de critiquer eux-mêmes leurs ouvrages : je les approuverais s'ils l'avaient fait d'une manière exacte, en se tirant de devant les yeux le bandeau de l'amour-propre ; en sorte que leur critique parût véritablement être faite pour l'honneur du bon goût et la gloire de la vérité plutôt que pour prévenir une censure rigoureuse qu'ils craignaient peut-être trop. L'auteur du nouvel *Œdipe* les a imités : il a publié quelques défauts qui se trouvent dans sa pièce, il en a passé sous silence d'assez considérables : il en a relevé de peu de conséquence : enfin il a eu soin de mettre à côté des siens ceux de Sophocle et de Corneille ; le tour n'est pas mauvais pour se placer tout d'un coup aux premiers rangs<sup>30</sup>.

C'est la comparaison directe, qui subvertit la frontière symbolique de statut et impose l'élève en nouveau maître, qui est ici visée.

Le commentaire de l'*Épître* dans le *Journal satirique intercepté ou Apologie de Monsieur Arrouet de Voltaire et de Monsieur Houdart de la Motte par le Sieur Bourguignon* éclaire parfaitement la symbolique sociale attachée à cette exploitation voltairienne du péri-texte. Notons que cette « apologie » est souvent attribuée à François Gacon, un poète satirique partisan des Anciens et profondément opposé à Voltaire. Elle doit en réalité être lue comme une déclaration ironique et antiphastique<sup>31</sup>.

Parce que M. Arouet dit à cette grand-princesse, que la protection éclairée dont elle honore les ouvrages des auteurs le met en droit de lui présenter le sien, Gacon prétend que c'est la même chose que s'il avait dit, qu'en dédiant sa pièce à Madame, il comptait plus sur les lumières et sur le discernement de S. A. R. que sur sa bonté et son indulgence ; mais quand cela serait, il n'est pas mésestimé qu'un auteur couronné par le suffrage du public, se présente avec un noble orgueil même devant les puissances de la terre.

Les princes, bien loin de le trouver mauvais, en estiment davantage ceux qui font voir une si noble confiance en leur mérite ; mais ce n'est pas à des malheureux poètes que ces manières conviennent. À ce sujet je ne crois pas hors de propos de rappeler le bon mot de M. Arouet, qui étant invité à la table d'un prince de sang, et confondu sans distinction avec les plus grands seigneurs, s'écria : sommes-nous ici tous princes ou tous poètes ; Son Altesse Sérénissime,

30 Gabriel Girard, *Nouvelles remarques sur l'Œdipe de M. de Voltaire, et sur ses Lettres critiques*, op. cit., p. 2.

31 Laurence Macé, « Une querelle d'*Œdipe* (1714-1730) ? », art. cit., p. 88.

loin d'improver cette liberté, lui répondit : tous poètes, Monsieur, prenez un fauteuil<sup>32</sup>.

La transgression de l'échange symbolique perçue dans la préface de Voltaire est ici associée à une anecdote exemplifiant sa soif de défi envers la hiérarchie sociale établie. La phrase prononcée à la table du prince de Conti quelques années plus tôt illustre sa prétention à acquérir par la célébrité que lui confère son art un statut égal à celui dont les aristocrates héritaient par le sang. Ce script fera ultérieurement partie intégrante de l'image sociale de Voltaire, comme en témoigne cette déclaration de Thomas, datée de 1760 : « Le Voltaire n'a point d'état soit ; mais il a celui d'être un grand homme ; il a celui d'être, pour le moins, l'égal des rois<sup>33</sup> ». Tel est l'enjeu précoce de la posture de Voltaire : dans le péri-texte de théâtre comme en société, il défie les codes imposés de domination sociale, non dans le but de les abolir, mais avec la prétention d'être assimilé, en sa qualité d'auteur, au prestige de la classe qui les impose. Dans une société où la consécration littéraire était fonction de la reconnaissance conditionnelle du pouvoir patriarcal de droit divin, la nature profondément transgressive d'une telle entrée en scène explique la vigueur et l'abondance des réactions à son encontre.

94

#### PERSÉCUTIONS DE L'HOMME CÉLÈBRE

De manière assez significative, la première lettre critique publiée à la suite de la pièce est intitulée *Première Lettre écrite au sujet des calomnies dont on avait chargé l'auteur, imprimée par permission expresse de Monseigneur de duc d'Orléans*. La démarche est la même que celle mise en œuvre dans la presse en 1716 et 1717 : l'auteur évoque les événements ayant mené à son exil puis à son emprisonnement.

Cependant ceux qui m'avaient attribué ce malheureux ouvrage, continuaient à me rendre responsable de toutes les sottises qui se débitaient dans Paris, et que moi-même je dédaignais de lire. Quand un homme a le malheur d'être calomnié une fois, il est sûr de l'être toujours, jusqu'à ce que son innocence éclate, ou que la mode de le persécuter soit passée ; car tout est mode en ce pays-ci, et on se lasse de tout à la fin, même de faire du mal<sup>34</sup>.

32 François Gacon, *Journal satirique intercepté ou Apologie de Monsieur Arrouet de Voltaire et de Monsieur Houdart de la Motte par le Sieur Bourguignon*, [s.l.], [s.n.], 1719, p. 33.

33 Cité par Nicholas Cronk, « Voltaire au pays des folliculaires. Une carrière littéraire entre deux siècles », dans Henri Durantou (dir.), *Le Pauvre Diable : destins de l'homme de lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 25-38, ici p. 31. N. Cronk cite lui-même Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon : essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998, p. 60.

34 « Première lettre écrite au sujet des calomnies dont on avait chargé l'auteur », dans *Œdipe. Tragédie par Monsieur de Voltaire*, op. cit., p. 88 ; OCV, t. 1A, p. 328.

Les dénégations<sup>35</sup> et la victimisation permettent de repositionner la prise de parole dans les limites du politiquement correct, tout en mettant paradoxalement en évidence une image préexistante de scandale et de défi de l'autorité. Plutôt que véritablement scindée ou duelle – on peut imaginer que peu de contemporains étaient réellement dupes –, la posture prend une forme multifocale et stratifiée. Entre défi et dépendance envers l'autorité, l'écrivain assure sa présence médiatique tout en sauvegardant son droit à l'existence sociale. Dès les premières années de sa carrière, « même si ses écrits égratignent et irritent le pouvoir en place, Voltaire cherche à se faire un nom à Paris, toujours en cherchant un accommodement avec le pouvoir<sup>36</sup> ».

Le pôle subversif de son image, source même d'une partie de son succès médiatique, est alors justifié par l'établissement d'une réciprocity tautologique entre succès littéraire et scandale.

Je sens combien il est dangereux de parler de soi : mais mes malheurs ayant été publics, il faut que ma justification le soit aussi. La réputation d'honnête homme m'est plus chère que celle d'auteur : ainsi je crois que personne ne trouvera mauvais qu'en donnant au public un ouvrage pour lequel il a eu tant d'indulgence, j'essaie de mériter entièrement son estime en détruisant l'imposture qui pourrait me l'ôter.

[...]

Il y a peu d'écrivains célèbres qui n'aient essuyé de pareilles disgrâces ; presque tous les poètes qui ont réussi ont été calomniés, et il est bien triste pour moi de ne leur ressembler que par mes malheurs<sup>37</sup>.

L'auteur impute explicitement sa réputation sulfureuse à sa *célebrité*. Ce phénomène, qui prend de l'envergure au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, est alors caractérisé par « l'émergence d'un public de curieux et de consommateurs pour lesquels la vie des personnes célèbres, leur image comme les anecdotes qui les concernent sont devenues un objet de consommation, une marchandise<sup>38</sup> ». Alors qu'il associe son existence sociale à ce corollaire de l'émergence d'un nouveau paradigme d'homme de lettres, Voltaire, dans une nouvelle mise en abîme de son ambivalence, continue d'affirmer la primauté de l'ancien modèle

35 Nicholas Cronk et Catriona Seth signalent à propos des poèmes que « l'attribution, acceptée entre autres par Desnoiresterres, Avenel et Pomeau, n'a pas lieu d'être remise en question ; les travaux les plus complets sur la question, et notamment l'article de Wachs, n'ont en effet pas permis d'infirmer la tradition » (*OCV*, t. 1B, p. 506).

36 Nicholas Cronk, « Voltaire au pays des folliculaires », art. cit., p. 28-29.

37 « Première lettre écrite au sujet des calomnies dont on avait chargé l'auteur », *Œdipe. Tragédie par Monsieur de Voltaire*, op. cit., p. 85-86 ; *OCV*, t. 1A, p. 325-326.

38 Antoine Lilti, *Figures publiques*, op. cit., p. 102.

(l'honnête homme) sur le nouveau (l'auteur). En cela, son positionnement est caractéristique d'une « carrière littéraire entre deux siècles<sup>39</sup> ».

Je laisserai le mot de la fin à Voltaire, par l'intermédiaire d'un extrait de la septième des *Lettres critiques* qui éclaire parfaitement son approche des *media* :

Ce censeur assure dans son ouvrage, que ma tragédie languira tristement dans la boutique de Ribou, lorsque sa lettre aura dessillé les yeux du public ; heureusement il empêche lui-même le mal qu'il veut me faire. Si sa satire est bonne, tous ceux qui la liront auront quelque curiosité de voir la tragédie qui en est l'objet. Et au lieu que les pièces de théâtre font vendre d'ordinaire leurs critiques, cette critique fera vendre mon ouvrage. [...]

Je reçois une troisième critique ; celle-ci est si misérable, que je n'en puis moi-même soutenir la lecture. J'en attends encore deux autres. Voilà bien des ennemis ; mais je souhaite donner bientôt une tragédie qui m'en attire encore davantage<sup>40</sup>.

---

39 N. Cronk, « Voltaire au pays des folliculaires », art. cit., p. 25.

40 *Œdipe. Tragédie par Monsieur de Voltaire. Seconde Édition. Revue, corrigée et augmentée d'une Lettre*, Paris, Ribou, 1719, p. 133-134 ; *OCV*, t. 1A, p. 379-380.

## VOLTAIRE ET LA QUERELLE D'HOMÈRE (1714-1733)

*Christophe Martin*

Université Paris-Sorbonne / CELLF (UMR 8599), Laboratoire OBVIL

Que la position de Voltaire à l'égard d'Homère et plus particulièrement de ce qu'il est convenu d'appeler la « question homérique » dans la seconde Querelle ne soit pas simple à définir, un rapide examen des jugements de la critique suffit à s'en convaincre. Si l'on en croit Hippolyte Rigault ou Sainte-Beuve<sup>1</sup>, les remarques de Voltaire sur Homère suivraient une courbe descendante, depuis l'admiration dont témoignerait l'*Essai sur la poésie épique* à la dépréciation synthétisée par le célèbre jugement de Pococurante dans *Candide*<sup>2</sup>. Mais selon Michèle Mat-Hasquin, l'intérêt de la position de Voltaire serait de manifester, dès l'*Essai sur la poésie épique*, et sans qu'on puisse repérer par la suite d'inflexions notables, la possibilité nouvelle de prononcer des jugements impartiaux et sereins, la « ridicule querelle de 1715 » ayant permis de « vider l'abcès »<sup>3</sup> : si Voltaire « revient avec insistance sur les irrégularités ou les “défauts” de l'*Iliade* », ce n'est pas « par esprit de dénigrement comme le faisaient les Modernes, mais afin de préserver les apprentis-poètes de toute imitation inconsidérée. Au contraire, *il ne cessera d'admirer* l'harmonie des vers d'Homère et la fertilité de son imagination »<sup>4</sup>.

L'inconvénient de ces deux appréciations est de passer sous silence la période antérieure à la version française de l'*Essai sur la poésie épique* (parue en 1733), ce qui revient au moins implicitement à faire du séjour anglais un acte de baptême esthétique pour Voltaire, son éventuel positionnement antérieur étant manifestement tenu pour négligeable. On sait à quel point l'assimilation de la découverte de l'Angleterre à un épisode séminal constitue un véritable poncif des biographies voltairiennes. Voltaire serait né à lui-même en Angleterre et

1 Voir Hippolyte Rigault, *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Hachette, 1856, p. 474-475 ; Gustave Lanson, *Étude sur Virgile*, Paris, Garnier, 1857, p. 331-332.

2 « Cette répétition continuelle de combats qui se ressemblent tous, ces dieux qui agissent toujours pour ne rien faire de décisif, cette Hélène qui est le sujet de la guerre, et qui à peine est une actrice de la pièce ; cette Troie qu'on assiège, et qu'on ne prend point : tout cela me causait le plus mortel ennui » (*Candide ou l'Optimisme*, dans *Contes en vers et en prose*, éd. Sylvain Menant, Paris, Classiques Garnier, 1992, t. I, p. 297).

3 Michèle Mat-Hasquin, *Voltaire et l'Antiquité grecque*, SVEC, n° 197 (1981), p. 107.

4 *Ibid.*, p. 112 (je souligne).

ce biographème semble trouver sa confirmation la plus nette dans le champ esthétique. On n'est pas sans savoir pourtant que le voyage en Angleterre était prévu dès avant la fameuse bastonnade, et surtout que Voltaire n'a pas attendu de se rendre en Angleterre pour s'initier à divers auteurs anglais, grâce en particulier à Lord Bolingbroke. Il est notamment très probable que Voltaire ait découvert les thèses de Pope sur Homère bien avant son séjour en Angleterre, et sans doute dès la première édition de la *Préface de l'Homère anglais*, en 1718<sup>5</sup>.

98

À ce point de vue, les propositions récentes de Larry Norman dans *The Shock of the Ancient* ouvrent des perspectives bien plus fécondes. D'abord en ce qu'elles soulignent la complexité et l'ambivalence profonde du rapport de Voltaire à Homère, mais surtout en ce qu'elles suggèrent une relation subtile entre la période du « premier Voltaire » et l'expérience anglaise. Non seulement Voltaire était préparé de longue date à cette expérience par la découverte antérieure de conceptions esthétiques étrangères aux canons français, mais symétriquement, selon L. Norman, le séjour anglais aurait été pour Voltaire le moyen d'assimiler et de s'approprier des jugements esthétiques qu'il aurait jusqu'alors portés en lui sans le savoir :

Tel est, selon la formulation de Voltaire, le paradoxe de l'attrait d'Homère : l'improbable coexistence (et même la curieuse connivence) d'un « dégoût » philosophique et d'une « satisfaction » esthétique. Voilà ce que Voltaire a appris des Anglais. *Ou plutôt voilà la leçon dont il a été nourri par les partisans français des Anciens tels que Fénelon, et qu'il a totalement assimilée* en découvrant le pays qui était à ses yeux la terre natale de la tolérance, de l'empirisme, et de la nature sauvage<sup>6</sup>.

Le séjour en Angleterre n'aurait donc fait que révéler Voltaire à lui-même en manifestant un goût pour Homère et une affinité profonde avec les positions des Anciens restée jusqu'alors plus ou moins latente, mais qui constituerait le préalable indispensable à la compréhension des jugements esthétiques formulés dans l'*Essai sur la poésie épique*.

Mais si cette esquisse d'une genèse de l'esthétique voltairienne repose sur une intuition bien plus suggestive que l'image traditionnelle d'une expérience anglaise assimilée à la découverte d'une altérité saisissante, elle porte à l'évidence

5 Voir Russell Goulbourne, « Voltaire, Pope et la souscription : l'exemple de *La Henriade* », *Revue Voltaire*, n° 4 (2004), p. 81-96, ici p. 91. Rappelons que, dès 1719, Mme Dacier ajoute à la nouvelle édition de sa traduction de l'*Odyssée* de cinglantes *Réflexions sur la première partie de la préface de M. Pope*.

6 Larry F. Norman, *The Shock of the Ancient. Literature and history in Early Modern France*, Chicago, The University of Chicago Press, 2011, p. 254-255 (je souligne) [« *Such is the 'paradox,' as Voltaire phrased it, of Homer's appeal: the improbably effective (and even curiously complicitous) coexistence of philosophical 'dislike' with aesthetic 'satisfaction.'* That is what Voltaire learned from the English. Or rather what he first ingested from French Ancient partisans such as Fénelon, before fully digesting it in the land he deemed the native soil of tolerance, empiricism, and untamed nature. »].

l’empreinte de la cause obstinément défendue par L. Norman : celle d’une vérité paradoxalement avant-gardiste des partisans d’Homère, leur défense des Anciens ayant une valeur offensive et ouvrant à une esthétique novatrice et profondément « moderne »<sup>7</sup>. On ne s’étonnera pas, dès lors, que Voltaire soit fermement enrôlé dans le camp des Anciens, son « déplaisir » à l’égard d’Homère n’apparaissant plus que comme une concession toute provisoire aux préjugés d’un « esprit philosophique » borné, dont le séjour anglais l’aurait heureusement et définitivement délivré. Si une telle perspective paraît peu recevable, c’est d’abord, on le verra, parce que, contrairement à un préjugé tenace, l’*Essay upon epic poetry* de 1727 ne laisse percevoir aucune rupture dans le positionnement esthétique de Voltaire envers Homère ; et ensuite parce que si l’*Essai sur la poésie épique* de 1733 fait bien apparaître, lui, une inflexion remarquable dans ses jugements, ces derniers ne présentent aucune parenté réelle avec ceux des partisans français des Anciens.

Ce qui frappe dans les positions esthétiques du jeune Voltaire, c’est d’abord, en effet, leur évidente affinité avec les partis pris modernes. On invoquera certes la satire du *Bourbier* et la *Lettre à M. D\*\*\* au sujet du prix de poésie donné par l’Académie française en l’année 1714*, toutes deux violemment hostiles à l’égard des Modernes et en particulier de La Motte. Mais la dimension circonstancielle de ces textes est peu douteuse. Son *Ode sur le vœu de Louis XIII* n’ayant pas été couronnée par l’Académie, qui lui préféra les vers de l’abbé Du Jarry, disciple de La Motte, Arouet se trouvait comme forcé de se rallier aux Anciens, en contradiction probable avec ses véritables affinités intellectuelles et esthétiques<sup>8</sup>. Au reste, rien dans la *Lettre à M. D\*\*\** ni dans *Le Bourbier* n’atteste une authentique admiration pour l’*Iliade* ou l’*Odyssee* : si l’« impur nuage / Que contre Homère, en son aveugle rage, / La gent moderne assemblait avec art, / A retombé sur le poète Houdart<sup>9</sup> », cette juste punition paraît surtout sanctionner l’aveuglement esthétique des partisans de Du Jarry...

Que ce ralliement aux Anciens ait été purement circonstanciel, c’est bien ce que semblent indiquer les *Lettres sur Œdipe* qui accompagnent l’édition de la première tragédie de Voltaire en 1719. Comme l’a souligné Laurence Macé, il n’est certes « pas exclu que le camp ancien ait cru un temps que le jeune Arouet aurait repris

7 Voir sur ce point les justes remarques de Christelle Bahier-Porte dans la recension de ce livre : *Revue Fontenelle*, n° 9 (2011), p. 189-195.

8 René Pomeau et Catriona Seth ont souligné la position paradoxale de Voltaire, moderne porté par les circonstances vers les Anciens (voir *VST*, t. 1, p. 67-68, et *OCV*, t. 1B [2002], p. 190 et 202). Sur le rapport complexe de Voltaire à La Motte, voir ici même la contribution de Christelle Bahier-Porte, « “Sur le penchant du mont” ». Voltaire et Antoine Houdar de La Motte », p. 115-130.

9 *OCV*, t. 1B, p. 244.

le flambeau de Racine, contre Corneille et les Modernes »<sup>10</sup>. Mais les *Lettres sur Œdipe* sont sans ambiguïté et « la convergence de la position voltairienne et des arguments modernes » s'y manifeste avec évidence<sup>11</sup>. « Le respect que j'ai pour l'antiquité de Sophocle et pour le mérite de Corneille ne m'aveugleront pas sur leurs défauts », écrit ainsi Voltaire dans la seconde *Lettre*<sup>12</sup>. Refus de l'argument d'autorité, affirmation du droit au libre examen, revendication du primat de la raison : on ne saurait faire plus nettement écho aux principes de la critique « moderne »<sup>13</sup>. Sans revenir sur le catalogue que dresse Voltaire de toutes les « imperfections » de Sophocle (invraisemblances, extravagances, outrages au sens commun...), on se bornera à souligner que pour l'auteur du nouvel *Œdipe*, le succès de Sophocle dans son siècle ne saurait s'expliquer que par la grossièreté du goût des Athéniens qui « ne pouvaient avoir une juste idée de la perfection d'un art qui était encore dans son enfance<sup>14</sup> ». Cette affirmation d'un progrès dans les arts est certes ce qui, pour Voltaire, doit inciter à excuser les « défauts » des poètes anciens, puisque si « leurs fautes sont sur le compte de leur siècle, leurs beautés n'appartiennent qu'à eux ». Mais précisément, La Motte n'avait-il pas lui-même volontiers concédé à Fénelon que les « fautes » d'Homère « sont celles de son temps et ne sont pas les siennes »<sup>15</sup> ? Et le propos de Voltaire ne fait-il pas directement écho à celui de l'abbé de Pons, reconnaissant, non sans dédain, que « si l'on a égard aux mœurs rustiques qui régnaient alors, si l'on ne perd pas de vue l'impossibilité morale d'atteindre la perfection dans un essai hasardé sans le secours des règles et des exemples, on jugera Homère un grand génie et le premier homme de son siècle rustique, en même temps qu'on jugera son poème très défectueux pour un siècle aussi éclairé que le nôtre<sup>16</sup> » ?

Quant à *La Ligue ou Henry le Grand, poème épique*, publiée en 1723 mais commencée au plus tard en 1717, de récentes études ont souligné à quel point cette première version, en neuf chants, de la future *Henriade* était marquée

10 Laurence Macé, « Une querelle d'*Œdipe* (1714-1730) ? Le premier Voltaire dans la longue Querelle », *Revue Fontenelle*, n° 9 (2011), p. 75-95, ici p. 79.

11 *Ibid.*, p. 81. Voir aussi Patrick Brasart : « dès les *Lettres sur Œdipe*, Voltaire passe aux Modernes » (*Inventaire Voltaire*, art. « Anciens », p. 60).

12 *Lettres sur Œdipe*, éd. David Jory, *OCV*, t. 1A (2001), p. 333.

13 Selon Fontenelle, il faut « n'avoir aucune indulgence pour [les fautes des Anciens], les traiter enfin comme des modernes. Il faut être capable de dire ou d'entendre dire sans adoucissement qu'il y a une impertinence dans Homère ou dans Pindare » (*Digression sur les Anciens et les Modernes*, dans *Rêveries diverses. Opuscules littéraires et philosophiques*, éd. Alain Niderst, Paris, Desjonquères, 1994, p. 40).

14 *Troisième Lettre*, *OCV*, t. 1A, p. 349.

15 La Motte, lettre du 18 décembre 1714, dans *La Querelle des Anciens et des Modernes (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, éd. Anne-Marie Lecoq, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001, p. 490 et 492.

16 Abbé de Pons, *Lettre à Monsieur \*\*\* sur l'Iliade de M. de La Motte*, Paris, Laurent Seneuze, 1714, p. 18-19.

par le contexte de la seconde Querelle<sup>17</sup>. Non seulement Voltaire s'y montre fort soucieux des « règles » (en particulier l'unité d'action et de temps : « le poème commence au siège de Paris, et finit à sa prise<sup>18</sup> »), mais la plupart des caractéristiques poétiques de cette épopée (« la clarté, la rapidité, la cohérence du récit, et la netteté d'un sujet historique et philosophique étroitement défini<sup>19</sup> ») manifestent un esprit éminemment moderne. La brièveté de l'action dans *La Ligue* avait bien de quoi « combler La Motte qui avait tant insisté sur la nécessité d'abrégé Homère<sup>20</sup> », de même que le souci des bienséances, et que l'usage purement ornemental d'un merveilleux épuré et rationalisé<sup>21</sup>. À l'évidence, le titre même de *La Ligue* affichait cette modernité (alors que *La Henriade* imposera plutôt l'idée d'une continuité au moins formelle avec l'*Iliade* et l'*Énéide*), l'action s'écartant résolument des modèles antiques pour s'inscrire dans un cadre parisien et une époque familière aux lecteurs, non sans faire signe vers l'univers de la nouvelle historique<sup>22</sup>.

On sait que le choix de Henri IV comme héros épique des temps modernes a pu être suggéré à Voltaire par une remarque de l'abbé Dubos : « Le poète qui introduirait Henri IV dans un poème épique nous trouverait déjà affectionnés à son héros et à son sujet : son art s'épuiserait peut-être en vain avant qu'il nous eût intéressés pour un héros ancien ou pour un prince étranger, autant que nous le sommes pour le meilleur de nos rois<sup>23</sup> ». Mais si Dubos invitait les poètes modernes à « oser chanter les choses que nous avons sous les yeux », c'était pour mieux souligner le caractère rigoureusement indépassable des modèles anciens : « la possibilité de faire un poème épique meilleur que l'*Énéide* n'est qu'une possibilité métaphysique, et telle qu'est la possibilité d'ébranler la terre

17 Voir Sylvain Menant, « Henri, héros classique, héros moderne », *Revue Voltaire*, n° 2 (2002), p. 27-36 ; Françoise Gevrey, « Voltaire ancien ou moderne ? Les paradoxes de *La Henriade* », dans Jean-Claude Ternaux et Frank Greiner (dir.), *L'Épopée et ses modèles. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, H. Champion, 2002, p. 35-54.

18 Voltaire à Jean-Baptiste Rousseau, 23 février 1722 (D103).

19 Sylvain Menant, « Henri, héros classique, héros moderne », art. cit., p. 29.

20 Françoise Gevrey, « Voltaire ancien ou moderne ? », art. cit., p. 44.

21 Voir Florence Donnell White, *Voltaire's Essay on epic poetry: a study and an edition*, Albany, The Brandow Printing Co., 1915, p. 61 : « *Henriade*, a poem belonging to a type which had been most flourishing in ancient times, a poem which followed tradition in its general lines but was, however, distinctly modern in the choice of subject and in the rejection of the Greek and Roman gods » [« *La Henriade*, poème relevant d'un genre florissant dans l'Antiquité, et qui, dans ses grandes lignes, se conformait à la tradition, mais qui était pourtant nettement moderne dans le choix du sujet et dans le rejet des divinités grecques et romaines »].

22 Insistant sur la « modernité » du sujet choisi par Voltaire, Françoise Gevrey a souligné cette « contamination » avec le roman : « Henri IV apparaissait dans des œuvres de fiction comme l'*Histoire des amours du Grand Alcandre* de la princesse de Conti (1651) » (« Voltaire ancien ou moderne ? », art. cit., p. 47).

23 Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, livre I, section 12, éd. Dominique Désirat, Paris, ENSBA, 1993, p. 26.

en donnant un point fixe hors du globe<sup>24</sup> ». Que Voltaire ait souhaité relever un tel défi témoigne assez d'une audace toute « moderne », qui récuse le principe de l'imitation au profit d'une poétique de l'émulation. On ne saurait certes ignorer tout ce que *La Ligue* doit aux modèles antiques, non seulement à l'*Énéide* mais aussi à l'*Iliade*, que Voltaire avait relus en prison<sup>25</sup>. Mais tout indique que Voltaire ne conçoit ni le poème homérique ni l'épopée virgilienne comme des origines absolues ou des trésors de normes inaltérables. Tout dans l'esthétique voltairienne de l'épopée laisse au contraire percevoir une remise en cause fondamentale du principe de la nécessaire supériorité de l'original sur la copie.

102

Faut-il considérer du moins que « l'attachement au vers » serait une marque de fidélité aux Anciens<sup>26</sup> ? La préface à *Œdipe* de 1730 peut en faire douter. Voltaire y prend certes à nouveau pour cible La Motte, auquel il reproche notamment d'avoir tourné en prose la première scène de *Mithridate* sans songer « que le grand mérite des vers est qu'ils soient aussi naturels, aussi corrects que la prose. C'est cette extrême difficulté surmontée qui charme les connaisseurs<sup>27</sup> ». Mais le paradoxe est qu'en voulant ainsi censurer La Motte, Voltaire ne faisait que reprendre l'une de ses thèses favorites : la réduction du plaisir poétique à l'admiration pour la « difficulté surmontée »<sup>28</sup>. Et s'il traite de fou celui qui « se borne à vaincre une difficulté pour le mérite seul de la vaincre », il n'en conclut pas moins que « celui qui tire du fond de ces obstacles mêmes des beautés qui plaisent à tout le monde, est un homme très sage et presque unique »<sup>29</sup>.

Comment comprendre, dès lors, que tant de critiques aient pu reconnaître dans l'*Essai sur la poésie épique* « des arguments invoqués par les plus farouches partisans [d'Homère]<sup>30</sup> » ? N'est-ce pas le signe que la découverte de l'Angleterre produisit bel et bien chez Voltaire ce « choc » dont Larry Norman fait l'apanage des Anciens ? En réalité, pour peu qu'on veuille bien ne pas confondre l'*Essai sur la poésie épique* de 1733 avec l'*Essay upon epic poetry* de 1727<sup>31</sup>, il apparaît clairement que le séjour en Angleterre n'entraîne aucune

24 *Ibid.*, livre II, section 38, p. 351.

25 Françoise Gevrey, « Voltaire ancien ou moderne ? », art. cit., p. 40.

26 Voir *ibid.*, p. 43.

27 *Œdipe*, éd. David Jory, OCV, t. 1A, p. 279, var.

28 Voir notamment la lettre de La Motte à Fénelon du 15 février 1714 : « Il me semble cependant que de cette difficulté même, quand elle est surmontée, naît un plaisir très sensible pour le lecteur » (*La Querelle des Anciens et des Modernes*, éd. cit., p. 480).

29 Préface d'*Œdipe* (1730), éd. cit., p. 281. Roger Mercier a souligné le caractère très paradoxal de la critique de Voltaire, qui témoigne de « la force de persuasion déployée par La Motte au service de ses thèses » (« La querelle de la poésie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des sciences humaines*, n° 133 [1969], p. 37).

30 M. Mat-Hasquin, *Voltaire et l'Antiquité grecque*, op. cit., p. 111.

31 Voir David Williams, « Voltaire's 'True Essay' on Epic Poetry », *The Modern Language Review*, vol. 88, n° 1 (1993), p. 46-57.

inflexion immédiate dans le positionnement esthétique de Voltaire, les thèses qu'il développe dans l'*Essay* anglais se situant dans la droite ligne des *Lettres sur Œdipe* et de *La Ligue*. Autrement dit, comme l'ont souligné Warren Ramsey et David Williams, le poids des circonstances du séjour anglais a sans doute été largement surévalué par la critique, au détriment d'une évidente continuité avec les thèses développées par les Modernes durant la Régence<sup>32</sup>. L'*Essay* ne fait-il pas d'Homère l'emblème de l'injuste tyrannie esthétique que les partisans des Anciens exercent sur les Modernes<sup>33</sup> ? Quant aux références flatteuses à Pope que l'on trouve au tout début du chapitre consacré à l'aède grec, elles ne sont ni le signe d'un choc culturel ni l'indice d'un ralliement à la cause des Anciens. Non seulement, on l'a dit, Voltaire a certainement pris connaissance de la traduction de Pope et de la *Préface de l'Homère anglais* bien avant de se rendre en Angleterre, mais pour les contemporains de la seconde Querelle, les thèses de Pope ne pouvaient en rien être confondues avec celles des partisans français d'Homère. Si Pope reconnaissait l'autorité de Mme Dacier et s'était largement servi de sa traduction de l'*Iliade* pour ses notes explicatives, sa célébration de la poésie homérique ne lui devait rien. Mme Dacier ne s'y était pas trompée, accusant Pope non seulement de l'avoir plagiée mais surtout d'avoir méconnu la grandeur morale et la valeur *absolue* d'Homère. Loin d'être le signe d'un ralliement aux Anciens, l'hommage rendu à Pope doit au contraire se lire comme une réfutation des thèses de Mme Dacier, explicitement récusées dans l'*Essai* de 1733<sup>34</sup>.

Que les propos de Voltaire dans l'*Essay* aient été immédiatement identifiés comme ceux d'un partisan des Modernes, c'est ce qu'atteste la réplique de l'un des membres les plus en vue de la communauté intellectuelle italienne de Londres,

32 Voir W. Ramsey, « Voltaire and Homer », *PMLA*, vol. 66, n° 2 (1951), p. 187 : « À n'en pas douter, le moment et les circonstances jouèrent un rôle majeur dans la conception de ces essais. Mais d'un autre côté, Voltaire avait eu toutes les raisons de méditer sur la forme épique durant les longues années au cours desquelles il rédigea et corrigea sans cesse son œuvre de fiction la plus ambitieuse, destinée à lui procurer une consécration encore plus absolue qu'une excellente tragédie » [« *Clearly, time and circumstance had much to do with the conception of the essays. On the other hand, Voltaire had had the most compelling reason of all to think about epic form during the years when he had written and rewritten and written again his most ambitious imaginative work, intended to be a more commanding accomplishment even than a first-rate tragedy* »] ; et D. Williams, *OCV*, t. 3<sup>B</sup> (1996), p. 214 : « Le jugement de Voltaire sur la poésie épique d'Homère et de ses successeurs fut très influencée par sa fréquentation des cercles "modernes" dans le Paris de la Régence » [« *Voltaire's view on the homeric and post-homeric epic were greatly influenced by his contact with modernist circles in Regency Paris* »].

33 « *The common Part of Mankind is aw'd with the Fame of Homer, rather than struck with his Beauties* » (*An essay on epic poetry*, *OCV*, t. 3<sup>B</sup>, p. 316 [« La plupart des gens sont davantage éblouis par la gloire d'Homère que frappés par ses beautés »]).

34 « [Mme Dacier] toute remplie de la superstition des commentateurs, était incapable d'apercevoir des défauts dans l'auteur qu'elle adorait » (*Essai sur la poésie épique*, *OCV*, t. 3<sup>B</sup>, p. 417).

Paolo Rolli<sup>35</sup>, qui s'en prend avec virulence à Voltaire en qui il voit un « disciple de La Motte » et qu'il désigne comme « le persifleur français d'Homère »<sup>36</sup>. Quels que soient leur outrance polémique et leur caractère assez approximatif, de telles attaques n'étaient pas sans fondement. Dès l'introduction, l'*Essay* rejette dans un passé révolu les poètes de l'Antiquité et développe une argumentation où il n'était pas malaisé de discerner l'orientation moderne :

*We should be their Admirers, not their Slaves. We do not speak the same Language. Our Religion (the great Basis of Epick Poetry) is the very Reverse of their Mythology: Our Battles, our Sieges, our Fleets, are more different from theirs, than our Manners from those of America. The Invention of Gun-Powder, that of the Compass, that of Printing, so many Arts besides newly emerged into the World, have altered the Face of the Universe; and an Epick Poet, being surrounded with so many Novelties, must have but a small Share of Genius, if he durst not be new himself*<sup>37</sup>.

104

Ainsi que l'a bien établi David Williams, le premier chapitre de l'*Essay* abonde en souvenirs de Fontenelle, Perrault, Porée, La Motte, Saint-Évremond, l'abbé de Pons, Terrasson<sup>38</sup>... Décrivant les admirateurs inconditionnels des Anciens comme une secte fanatisée vouant un culte à Homère, adoré comme un dieu<sup>39</sup>, Voltaire affirme d'emblée une position plus radicale que celle de Fontenelle qui, dans sa *Digression*, concédait qu'à l'inverse des sciences, les arts de la poésie et de l'éloquence avaient pu atteindre leur perfection presque dès leur origine. Reprenant la thèse déjà esquissée dans les *Lettres sur Œdipe*, Voltaire étend au

35 Voir Simone Carpentari-Messina, « Voltaire et Paolo Rolli : les deux versions de l'*Essai sur la poésie épique* », dans Lucette Desvignes (dir.), *Travaux comparatistes*, Saint-Étienne, Centre d'études comparatistes et de recherche sur l'expression dramatique, 1978, p. 81-110.

36 Paolo Rolli, *Remarks upon M. Voltaire's Essay on the epick poetry of european nations*, Londres, Thomas Edlin, 1728, p. 96 [« the French Mock-Homer »].

37 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 312 [« Nous devrions être les admirateurs des Anciens et non leurs esclaves. Nous ne parlons pas la même langue ; notre religion (cette base de la poésie épique) est tout l'inverse de leur mythologie ; nos batailles, nos sièges, nos flottes sont plus différentes des leurs, que nos manières ne le sont de celles des Américains. L'invention de la poudre à canon, de la boussole et de l'imprimerie, tant d'autres arts nouvellement apparus sur terre ont changé la face du globe. Environné de tant d'objets nouveaux, un poète épique doit avoir une bien faible part de génie s'il n'a pas lui-même l'audace d'innover »].

38 David Williams, *ibid.*, p. 214 et suiv. Michèle Mat-Hasquin reconnaît, elle aussi, cette affinité du discours de Voltaire avec les positions modernes, mais elle introduit un distinguo passablement réducteur sur les intentions des Modernes : « Voltaire revient donc avec insistance sur les irrégularités ou les "défauts" de l'*Illiade*, non par esprit de dénigrement comme le faisaient les Modernes, mais afin de préserver les apprentis-poètes de toute imitation inconsidérée » (*Voltaire et l'Antiquité grecque*, op. cit., p. 112). En réalité, par-delà des attaques souvent de fort mauvaise foi, l'enjeu essentiel pour les Modernes était bien déjà de s'affranchir du dogme de l'imitation.

39 « *Our just Respect for the Ancients, proves a meer Superstition, if it betrays us into a rash Contempt of our Neighbors and Countrymen* » (*An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 313 [« Le respect que nous devons aux Anciens ne témoigne que d'une pure et simple superstition s'il nous porte à mépriser nos voisins et nos compatriotes »]).

contraire l'idée de progrès au domaine des arts, lesquels ne sauraient s'accomplir dans leurs premiers développements, n'en déplaît aux esprits ordinaires qui confondent abusivement les commencements d'un art avec la détermination de ses principes<sup>40</sup>.

Le chapitre consacré à Homère confirme, non sans provocation, l'interprétation moderniste de la notion de relativité du goût. Si grand peintre qu'ait été Homère, il est trop éloigné de nous pour intéresser les lecteurs contemporains, et il importe de distinguer la réputation dont jouit Homère et le goût véritable qu'il suscite<sup>41</sup>. Plus encore que l'influence de tel ou tel partisan des Modernes, il importe de discerner ici les cibles implicites du discours de Voltaire. Dans le livre II de ses *Réflexions critiques*, l'abbé Dubos avait insisté sur la nécessité chez le lecteur d'une véritable capacité de métamorphose : « Nous devons nous transformer en ceux pour qui le poème fut écrit, si nous voulons juger sainement de ses images, de ses figures, et de ses sentiments<sup>42</sup> ». Un an avant la publication de l'*Essay*, Rollin avait renchéri sur cette idée dans le chapitre du *Traité des études* consacré à « la lecture d'Homère » :

La raison, le bon sens, l'équité demandent qu'en lisant les auteurs anciens on se transporte dans les temps et dans les pays dont ils parlent ; et que par une bizarrerie d'esprit tout à fait injuste on ne se laisse point prévenir contre des coutumes anciennes, parce qu'elles sont contraires aux nôtres : ce qui n'est pas

40 « *The greatest Part of the Criticks have fetch'd the Rules of Epick Poetry from the Books of Homer, according to the Custom, or rather, the Weakness of Men, who mistake commonly the Beginning of an Art, for the Principles of the Art itself* » (*ibid.*, p. 305 [« La plupart des critiques ont puisé les règles de la poésie épique dans les œuvres d'Homère, conformément à l'usage ou plutôt à la faiblesse des hommes qui, en général, confondent l'origine d'un art avec les principes de l'art lui-même »]).

41 « *Notwithstanding the Veneration due, and paid to Homer, it is very strange, yet true, that among the most Learn'd, and the greatest Admirers of Antiquity, there is scarce one to be found, who ever read the Iliad, with that Eagerness and Rapture, which a Woman feels when she reads the Novel of Zaida; and as to the common Mass of Readers, less conversant with Letters, but not perhaps endow'd with a less Share of Judgment and Wit, few have been able to go through the whole Iliad, without struggling against a secret Dislike, and some have thrown it aside after the fourth or fifth Book. How does it come to pass that Homer hath so many Admirers, and so few Readers? And is at the same time worshipp'd and neglected?* » (*ibid.*, p. 316 [« Nonobstant la vénération due et rendue à Homère, il est très étonnant, mais pas moins vrai, que parmi les plus savants et les plus zélés admirateurs de l'Antiquité, on en trouve à peine un qui ait lu l'*Iliade* avec le même empressement et le même genre de plaisir que les femmes éprouvent à la lecture de *Zaïde*. Quant au commun des lecteurs, qui sont à la vérité moins familiers avec les Belles-Lettres, mais qui ne sont peut-être pas moins doués d'esprit et de bon sens, il en est très peu qui soient parvenus à lire la totalité de l'*Iliade* sans éprouver un secret déplaisir, et certains mêmes en ont entièrement abandonné la lecture après le quatrième ou le cinquième livre. Comment se fait-il donc qu'Homère ait tant d'admirateurs et si peu de lecteurs, et qu'il soit tout à la fois adoré et négligé ? »]).

42 Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, livre II, section 37, éd. cit., p. 347.

moins déraisonnable, que si par un aveugle attachement pour les modes de notre nation, nous regardions comme ridicules les habillements des autres peuples<sup>43</sup>.

De toute évidence, c'est exactement cet argument que réfute Voltaire :

*The judicious Reader is pleased, no doubt, with the noble Imagination of that great Author, but very few have command enough over their own Prejudices, and can transport themselves far enough into such a remote Antiquity, as to become the Contemporaries of Homer when they read him: Good Sense bids them to make allowances for the Manners of his Time, but 'tis almost impossible to bring themselves to a quick Relish of them<sup>44</sup>.*

106

Voltaire se fait donc si bien le porte-parole de la cause des Modernes qu'il n'hésite pas à répondre à ceux-là mêmes qui avaient souhaité apparaître comme des juges modérés et impartiaux, se bornant à corriger les injustices les plus flagrantes des partisans des Modernes. N'était-ce pas reprendre exactement le discours que La Motte adressait aux « lecteurs dégoûtés, qui trop pleins de nos usages, et de nos goûts, ne sauraient se transporter à des temps si différents des nôtres<sup>45</sup> » ?

Aussi Homère ne saurait-il offrir que des modèles *a contrario* au poète moderne. L'*Illiade* est une œuvre primitive, longue, mal construite, et qui lasse par son uniformité. Comme Terrasson et d'Aubignac qui jugeaient les descriptions d'Homère ennuyeuses et ses narrations trop longues<sup>46</sup>, comme La Motte qui avait supprimé un grand nombre de récits de bataille<sup>47</sup>, Voltaire est agacé par la répétition continue de combats qui se ressemblent tous :

*A second Reason of their Dislike, is that Uniformity which seems diffused through all the Work. The Battles take up three Parts of the whole Iliad. The Reader is more likely to be disgusted by the continual Glare of that predominant Colour which is spread over the Poem, than to be pleased with the Variety of Tints, and Shades, which require a refin'd Sight to perceive them<sup>48</sup>.*

43 Charles Rollin, *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur* [1726], Paris, Savoye/Barrois, 1787, 3 vol., t. I, p. 339-340.

44 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 316 [« Les lecteurs judicieux sont assurément charmés de la noble imagination de ce grand auteur ; mais il en est peu qui soient assez au-dessus de leurs préjugés pour pouvoir se transporter dans une si lointaine Antiquité, et se rendre en quelque sorte contemporains d'Homère lorsqu'ils le lisent. Le bon sens les porte à avoir de l'indulgence pour les mœurs de l'Antiquité, mais il est presque impossible qu'il puisse leur permettre de les goûter rapidement »].

45 La Motte, *Discours sur Homère* [1714], dans *Textes critiques. Les raisons du sentiment*, éd. Béatrice Guion et Françoise Gevrey, Paris, H. Champion, 2002, p. 222.

46 Voir Noémi Hepp, *Homère en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1968, p. 723.

47 *Ibid.*, p. 670.

48 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 316-317 [« Une autre raison de leur déplaisir est cette uniformité qui règne dans toute l'œuvre. Les batailles occupent les trois quarts de l'*Illiade*.

C'est dire à quel point l'influence de Pope reste encore superficielle dans l'*Essay* de 1727, le propos de Voltaire contredisant presque terme à terme la *Préface de l'Homère anglais* :

Rien n'est plus surprenant que ses descriptions de batailles, elles occupent la moitié de l'*Iliade* et elles sont remplies d'une si grande variété d'incidents, qu'il n'y en a point qui se ressemblent, et que jamais deux héros ne sont blessés de la même manière. Enfin les idées nobles y sont répandues avec tant de profusion que toujours la dernière bataille l'emporte sur la précédente en grandeur en horreur et en confusion<sup>49</sup>.

Voltaire critique tout la fois le manque d'unité et le manque de variété du poème homérique, alors même que la variété était l'une des qualités essentielles que Pope avait soulignées dans sa préface, et que Mme Dacier s'était efforcée de prouver (en s'appuyant sur Aristote) que les poèmes d'Homère respectaient l'unité d'action. Pour Voltaire, au contraire, Homère ignore aussi bien les exigences de l'unité d'intérêt (puisque'il disperse l'attention du lecteur sur une foule de héros barbares et mal différenciés, qui ne suscitent aucune sympathie), que celles de l'unité d'action. Les différents livres de l'*Iliade* pourraient être déplacés sans que l'action en pâtisse : « *perhaps for that Reason, they were call'd Rapsodies*<sup>50</sup> ».

Toutes ces remarques sont frappées au coin d'un esprit moderne et géométrique qui conduit Voltaire au rejet de tout merveilleux. Le merveilleux païen est certes ce qui donne lieu à la seule considération favorable à Homère : « *Homer's gods are perhaps at once absurd and entertaining, as the Madness of Ariosto amuses us with a bewitching Delight... And for his other Faults, the Majesty, and the Fire of his Stile, brightens them often into Beauties*<sup>51</sup> ». Mais de tels éloges n'auraient assurément pu être contresignés par aucun partisan des Anciens...

Il ne s'agit pas, au reste, de méconnaître l'originalité frappante de l'*Essay*, qu'on ne saurait réduire à un pamphlet en faveur des Modernes. Car le rationalisme esthétique y est indissociable d'une promotion du « sentiment » esthétique qui s'épanouit en particulier dans le développement sur l'*Énéide*, ainsi que dans l'analyse de *La Jérusalem délivrée*, et permet une certaine ouverture à des formes

---

Le lecteur est bien plus susceptible d'être dégoûté par l'éclat continu de cette couleur prédominante, qui est étalée sur tout le poème, que charmé par la variété des teintes et des nuances qui exigent un sens très raffiné pour les percevoir »].

49 Pope, *Préface de l'Homère anglais*, dans *La Querelle des Anciens et des Modernes*, éd. cit., p. 567.

50 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 318 [« C'est peut-être pour cette raison qu'ils furent désignés comme des rapsodies »].

51 *Ibid.*, p. 317 [« Les dieux d'Homère sont peut-être à la fois absurdes et divertissants, de même que les folies de l'Arioste nous procure une espèce d'enchantement... Quant à ses autres fautes, la majesté et le feu de son style les illuminent si bien qu'elles paraissent souvent des beautés »].

poétiques très éloignées de la rigueur française, comme le *Paradise Lost* de Milton. Mais comme le développement consacré à Homère, de telles analyses de l'*Essay* procèdent à l'évidence d'une « interprétation moderniste de la notion de relativité du goût<sup>52</sup> ».

En 1733, Voltaire fait paraître à Londres la version française de l'*Essai sur la poésie épique*<sup>53</sup>, entraînant une éclipse durable l'*Essay* de 1727, souvent ignoré depuis, du moins en France<sup>54</sup>. Or, concernant Homère en particulier, le changement de tonalité et de perspective est considérable. Non seulement le chapitre que lui consacre l'*Essai* est beaucoup plus long, mais son orientation est radicalement différente : alors que l'*Essay* faisait d'Homère, on l'a dit, l'emblème du dogmatisme irrationnel des Anciens, l'*Essai* l'érige en symbole d'un esprit poétique qu'il importe d'autant plus de préserver qu'il est menacé d'extinction par les conquêtes de l'esprit géométrique.

108

Comment comprendre un tel renversement de perspective ? Faut-il y voir, comme le suppose David Williams, le signe d'un changement de stratégie ? Homère étant plus en faveur en Angleterre, sa dépréciation aurait visé à préparer un terrain plus favorable à l'accueil de *La Henriade*<sup>55</sup>. L'explication ne convainc guère tant les jugements de Voltaire en 1727 se situaient, on l'a dit, dans la continuité parfaite des positions exprimées dans les *Lettres sur Œdipe* et des principes de composition de *La Ligue*. Mieux vaut sans doute supposer que l'effet du séjour anglais ne s'est pas produit sous les espèces du « choc » mais bien plutôt sous celles de *l'après-coup*<sup>56</sup>. À ce point de vue, l'année 1726 ne saurait être considérée comme une césure significative dans la biographie intellectuelle de Voltaire (apprentissage linguistique et imprégnation culturelle n'obéissant pas nécessairement aux mêmes rythmes).

Faut-il en revenir à l'idée que, sous l'influence des Anglais, Voltaire se serait converti au point de vue des Anciens ? Mais comment expliquer alors que la définition du poème épique du père Le Bossu (« un discours inventé avec art, pour former les mœurs par des instructions déguisées sous les allégories d'une action importante<sup>57</sup> ») soit immédiatement récusée : « Si un de ceux, qu'on

52 Simone Carpentari-Messina, « Voltaire et Paolo Rolli », art. cit., p. 95.

53 *La Henriade avec des variantes et des notes. Et l'Essai sur le poème épique, nouvelle édition*, Londres, Innis, 1733 (l'*Essai* figure aux pages 233-317).

54 Voir David Williams, « Voltaire's 'True Essay' on Epic Poetry », art. cit.

55 *OCV*, t. 3B, p. 188.

56 *Ibid.*, p. 190 : « Naturellement, les jugements de Voltaire furent particulièrement favorables à Homère juste après son retour d'Angleterre, conséquence logique de ses échanges avec Pope et de l'enthousiasme des Anglais pour Homère » [« Voltaire's view were, of course, particularly favourable towards Homer immediately after his return from England as the result of his contact with Pope and the pro-Homeric enthusiasm of the English ».]

57 Le Bossu, *Traité du poème épique*, Paris, Michel Le Petit, 1675, p. 14.

nomme savants, et qui se croient tels, venait vous dire, *le poème épique est une longue fable inventée pour enseigner une vérité morale, et dans laquelle un héros achève quelque grande action avec le secours des dieux dans l'espace d'une année* ; il faudrait lui répondre : Votre définition est très fautive<sup>58</sup> ». Comment mieux faire d'emblée écho à la redéfinition radicale de La Motte<sup>59</sup>, épurant le genre de toute visée édifiante et de tout appareil allégorique ?

En réalité, l'examen de deux arguments du nouveau chapitre sur Homère où la proximité de Voltaire avec les thèses de Mme Dacier semble la plus grande fait clairement apparaître l'irréductibilité du discours de Voltaire à celui des Anciens. S'agissant du caractère supposé intraduisible de la poésie d'Homère, Voltaire semble pourtant répéter l'argument de Mme Dacier selon lequel « il n'est pas possible de faire passer [dans la langue française] la force, l'harmonie, la noblesse et la majesté des expressions d'Homère, ni de conserver l'âme qui est répandue dans sa poésie et qui fait de tout son poème comme un corps vivant et animé<sup>60</sup> ». Voltaire ne souligne-t-il pas lui aussi, à la fin du chapitre sur Homère, à quel point il serait présomptueux de croire « connaître les poètes par les traductions ; ce serait vouloir apercevoir le coloris d'un tableau dans une estampe. Les traductions augmentent les fautes d'un ouvrage, et en gâtent les beautés<sup>61</sup> » ? Mais, non sans une malicieuse perfidie, Voltaire se plaît aussitôt à retourner contre la traductrice d'Homère sa propre argumentation, affichant par là-même son refus d'être enrôlé dans le camp des admirateurs inconditionnels d'Homère : « Qui n'a lu que madame Dacier n'a point lu Homère ; c'est dans le grec seul qu'on peut voir le style du poète, plein de négligences extrêmes, mais jamais affecté, et paré de l'harmonie naturelle de la plus belle langue qu'aient jamais parlée les hommes<sup>62</sup> ». De fait, si Voltaire en vient à partager le jugement de Mme Dacier, c'est en partant de prémices radicalement différentes. Alors que pour Mme Dacier, c'est la « corruption du goût » qui rend la langue d'Homère *essentiellement* intraduisible, c'est pour Voltaire l'idée d'un goût national spécifique qui rend toute poésie à certains égards intraduisible<sup>63</sup>.

La reprise par Voltaire de l'argument de la « *sancta simplicitas* » des héros homériques est sans doute plus éloquente encore :

58 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 398. Voir Jean-Marie Roulin, *L'Épopée, de Voltaire à Chateaubriand*, SVEC 2005:03, p. 62 et suiv.

59 « Pour moi, j'avoue que je ne vois rien d'absolument essentiel au poème épique, que le récit d'une action » (La Motte, *Discours sur Homère*, éd. cit., p. 167).

60 Anne Dacier, *Des causes de la corruption du goût*, Paris, Rigaud, 1714, p. 330-331.

61 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 422.

62 *Ibid.*

63 C'est ce que Jean-Marie Roulin a très justement souligné dans sa belle préface à la récente traduction italienne de *l'Essai sur la poésie épique : Saggio sulla poesia epica*, traduction et notes de Pierino Gallo, préface de Jean-Marie Roulin, Roma, Aracne, 2014, p. 17.

Quant à ce qu'on appelle grossièreté dans les héros d'Homère, on peut rire tant qu'on voudra de voir Patrocle, au neuvième livre de l'*Iliade*, mettre trois gigots de mouton dans une marmite, allumer et souffler le feu, et préparer le dîner avec Achille ; Achille et Patrocle n'en sont pas moins éclatants. Charles XII, roi de Suède, a fait six mois sa cuisine à Demir-Tocca, sans perdre rien de son héroïsme : et la plupart de nos généraux, qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, auront bien de la peine à égaler ces héros, qui faisaient leur cuisine eux-mêmes. On peut se moquer de la princesse Nausicaa, qui suivie de toutes ses femmes, va laver ses robes et celles du roi et de la reine [...]. Cela n'empêchera pas, qu'une simplicité si respectable ne vaille bien la vaine pompe, la mollesse et l'oisiveté dans lesquelles les personnes d'un haut rang sont nourries. [...] En un mot Homère avait à représenter un Ajax, et un Hector, non un courtisan de Versailles, ou de Saint James<sup>64</sup>.

110

Difficile de ne pas reconnaître ici une thèse ardemment défendue par des Anciens comme Boivin, Fourmont, Fénelon et bien sûr Mme Dacier<sup>65</sup>. L'argument de la noble simplicité des mœurs des premiers âges occupait, en effet, une place centrale dans *Des causes de la corruption du goût*, qui invitait à y voir un reste précieux de l'âge d'or :

Les princes préparent eux-mêmes leurs repas, et les fils des plus grands rois gardent les troupeaux, et travaillent eux-mêmes, parce que c'étaient les mœurs de ces temps héroïques où l'on ne connaissait ni le luxe ni la mollesse, et où l'on ne faisait consister la gloire que dans le travail et dans la vertu, et la honte que dans la paresse et dans le vice. L'histoire sainte et l'histoire profane nous enseignent également que c'était la coutume de se servir soi-même, et cette coutume était un reste précieux du siècle qu'on a appelé l'âge d'or. Les patriarches vivaient de même, ils travaillaient de leurs propres mains, David gardait les troupeaux. En un mot les temps qu'Homère peint, sont les mêmes que ceux où Dieu daignait converser avec les hommes. Quelqu'un oserait-il dire que notre faste, notre luxe et notre pompe valent cette noble simplicité qui a été honorée d'un si glorieux commerce<sup>66</sup> ?

Pour Mme Dacier, l'enchantement que procure le contact avec les mœurs des premiers âges est supposé d'autant plus fort qu'il reflète des vertus dont le monde moderne serait *absolument* (et non pas historiquement) éloigné : « Pour moi », s'exclame encore Mme Dacier, « je trouve ces temps anciens d'autant plus beaux

64 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 414-416.

65 Voir M. Mat-Hasquin, *Voltaire et l'Antiquité grecque*, op. cit., p. 111 ; et N. Hepp, *Homère en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 731 et 741.

66 Anne Dacier, *Des causes de la corruption du goût*, op. cit., p. 144-145.

qu'ils ressemblent moins au nôtre<sup>67</sup> ». L'argumentation de Mme Dacier ne visait, on le voit, qu'à re-sacraliser cette simplicité du poème homérique en la rabattant sur le paradigme biblique. De son côté, Voltaire se garde évidemment de toute référence à la Bible, la « *sancta simplicitas* » homérique étant versée au compte d'une différence de mœurs strictement culturelle (comme en témoigne la référence à Charles XII). Or, l'idée d'une relativité et d'une historicité de l'œuvre littéraire est profondément en accord avec la perspective des Modernes (quelle que soit par ailleurs leur prétention à disposer de normes universelles de jugement)<sup>68</sup>.

Nulle véritable conversion aux thèses de Mme Dacier, on le voit, dans l'*Essai sur la poésie épique*. C'est bien plutôt l'influence de Pope qu'il importe ici de discerner (alors que cette influence restait assez superficielle dans l'*Essai* de 1727)<sup>69</sup>. Car dans sa *Préface*, Pope avait lui aussi fait écho à certains arguments de Mme Dacier, notamment au sujet du plaisir à « considérer la simplicité de ce siècle, en opposition avec le faste et le luxe des siècles suivants ». Mais il n'en avait pas moins rejeté catégoriquement le culte voué par Mme Dacier aux temps héroïques : « ce serait porter trop loin l'admiration pour l'Antiquité, que de trouver ces temps anciens d'autant plus beaux qu'ils ressemblent moins aux nôtres »<sup>70</sup>. Tout se passe en fait comme si, pour lire Homère, Voltaire avait très exactement suivi les recommandations de Pope pour surmonter le « déplaisir » (« *dislike* ») évoqué dans l'*Essai* :

Lorsque nous lisons Homère, nous devons nous ressouvenir que nous avons entre les mains le plus ancien auteur du monde païen, et cette réflexion doublera notre plaisir. Que les critiques [...] pensent que les ouvrages d'Homère sont les seuls tableaux antiques qui nous restent de cet ancien monde. Par ce seul moyen, leurs grandes difficultés disparaîtront sur-le-champ et ce qui causait leur dégoût fera leurs délices<sup>71</sup>.

67 Anne Dacier, *L'Iliade d'Homère traduite en Français avec des remarques*, Paris, Rigaud, 1711, p. 26.

68 Voir, sur ce point, notre étude, « Pensée moderne et conscience de l'historicité : un enjeu de la Querelle des Anciens et des Modernes », dans Claudine Poulouin et Christelle Bahier-Porte (dir.), *Écrire et penser en Moderne*, Paris, H. Champion, 2015, p. 213-228.

69 L'influence de Pope apparaît également fondamentale dans des jugements contemporains de Montesquieu sur Homère que Voltaire n'a pu connaître puisqu'ils sont restés inédits de son vivant (voir nos deux études « Une apologétique "moderne" des Anciens : la querelle d'Homère dans les *Pensées* de Montesquieu », *Revue Montesquieu*, n° 7 [2003-2004], p. 67-83 ; et « "Nos mœurs et notre religion manquent à l'esprit poétique". La poésie des "temps héroïques" selon Montesquieu », dans Jean Ehrard et Catherine Volpilhac-Augier (dir.), *Du goût à l'esthétique : Montesquieu*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p. 79-103).

70 Pope, *Préface de l'Homère anglais*, éd. cit., p. 574.

71 *Ibid.*

L'influence de Pope se laisse également discerner dans la manière dont Voltaire renvoie dos à dos La Motte et Mme Dacier<sup>72</sup>, mais surtout dans la célébration d'Homère comme « peintre » et de Shakespeare comme « génie d'invention », termes clefs de la *Préface de l'Homère anglais*. Mais c'est aussi à la lumière des remarques de Pope que s'éclaire la paradoxale critique voltairienne de cet « esprit géométrique » qui « s'est emparé des belles-lettres » et constitue « un nouveau frein pour la poésie » en formant « un goût général, qui donne assez l'exclusion aux imaginations de l'épopée ; on se moquerait également d'un auteur, qui emploierait les dieux du paganisme, et de celui qui se servirait de nos saints »<sup>73</sup>. Aussi étrange que cela puisse paraître, une telle critique ne saurait, en effet, être considérée comme un emprunt à l'argumentaire des Anciens. Noémi Hepp a souligné à quel point « nul d'entre eux n'a su protester éloquemment contre l'application à la poésie des méthodes géométriques<sup>74</sup> ». Au moment où Voltaire écrit (et si l'on excepte les réflexions restées manuscrites de Montesquieu), il n'est guère que Pope pour avoir formulé l'hypothèse d'un lien presque consubstantiel entre paganisme et poésie. Car pour Pope, loin d'être la tare de l'épopée homérique, le paganisme est indissociable de sa valeur poétique. La poésie d'Homère ne se borne pas, à ses yeux, à refléter la théologie de son temps, mais témoigne d'une compréhension profonde de la valeur poétique des divinités païennes :

Si Homère (comme Hérodote se l'imagine) n'a pas introduit le premier des divinités dans la religion des Grecs, il semble qu'il en a le premier fait usage pour jeter plus de merveilleux dans la poésie ; et il y a si bien réussi, qu'ils en font le plus bel ornement et la principale dignité. [...] Quelques raisons qu'on puisse avoir de blâmer ces sortes de machines, selon des vues philosophiques et religieuses, elles font un si grand effet dans la poésie que, depuis, les hommes ont toujours pris plaisir à les y voir employées<sup>75</sup>.

72 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 417. Cf. Montesquieu : « M. Pope seul a senti la grandeur d'Homère, et c'est de quoi il était question. Il est vrai que M. de La Motte a été entraîné dans les détails par Mme Dacier même, qui les trouvait tous dans Homère tout divins » (*Pensées*, n° 895, éd. Louis Desgraves, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1991, p. 367).

73 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 495-496. Beaucoup plus tard, en 1764, Voltaire développera cette critique de l'esprit géométrique appliqué à la poésie : « Parce que les modernes sont plus grands géomètres que ne l'étaient les anciens, M. l'abbé Terrasson affirmait qu'ils étaient aussi plus grands poètes et plus grands orateurs. Il ne faisait pas attention que la poésie est fille de l'imagination, [...] que plus les facultés critiques se perfectionnent, plus l'imagination s'émousse, et qu'autant les mœurs des anciens étaient poétiques, autant les mœurs présentes résistent à la poésie » (Voltaire, « Articles extraits de la *Gazette littéraire* », n° XI [à propos des *Hymnes* de Callimaque de Cyrène, traduits en vers italiens, et imprimés pour la première fois à Florence, 1763], article du 23 mai 1764 ; M, t. 25, p. 180).

74 Noémi Hepp, *Homère en France au xviii<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 751.

75 Pope, *Préface de l'Homère anglais*, éd. cit., p. 563 (je souligne).

C'est bien parce qu'il s'inscrit dans le sillage de Pope que Voltaire peut être situé en amont d'un processus de re-sacralisation de la mythologie païenne qui marquera la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dépassant la nostalgie de la grâce antique d'un Fénelon, par la conscience aiguë, et appelée à un bel avenir (du côté des romantiques allemands), à la fois de la nécessité et de la difficulté extrême de « rendre à la vie l'ancienne mythologie » parce que « le monde présent est devenu inapte à l'accueillir »<sup>76</sup>.

On ne saurait donc voir, dans l'*Essai sur la poésie épique*, le signe ni d'un retour ni d'une conversion aux Anciens. Au reste, les inflexions nouvelles du chapitre sur Homère ne remettent pas en question les grandes lignes du modernisme esthétique de Voltaire, qui n'a pas même jugé nécessaire de modifier les comparaisons défavorables à Homère qui subsistent dans les chapitres consacrés à Virgile, au Tasse, ou à l'Arioste<sup>77</sup>. Que cette conversion du regard sur Homère soit rien moins qu'une conversion à ses partisans inconditionnels, c'est ce dont témoignera aussi, plus tard, le jugement de Pococurante dans *Candide*<sup>78</sup>. Tel est bien sans doute l'un des intérêts majeurs des réflexions du « premier Voltaire » sur la poésie homérique, d'apporter une nouvelle confirmation à l'hypothèse selon laquelle les Modernes auraient paradoxalement « créé des conditions favorables pour le retour en grâce d'Homère ». Car la logique relativiste est bien la conquête de ceux-là mêmes qui se montrèrent les plus sévères avec Homère : « Après eux, la confiance naïve dans la valeur absolue des canons français du temps devait céder la place à une forme d'esprit plus accueillante<sup>79</sup> ». Alors que le souci de conserver aux poètes de l'Antiquité le statut de modèles inaltérables conduisait logiquement les Anciens à dénier leur étrangeté et leurs bizarreries<sup>80</sup>, les Modernes reconnaissaient mieux, au fond, cette étrangeté irréductible, fût-ce pour la rejeter dans un passé archaïque et à jamais révolu. C'est bien en s'appuyant sur ces principes que Voltaire put enfin reconnaître l'étrangeté et la grandeur d'Homère à la lueur de celles de Shakespeare : « Enfin j'ai trouvé chez les Anglais ce que je cherchais ; et le paradoxe de la réputation d'Homère m'a été développé<sup>81</sup> ».

76 Jean Starobinski, « Fable et mythologie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Le Remède dans le mal. Critique et légitimation de l'artifice à l'âge des Lumières*, Paris, Gallimard, 1989, p. 258.

77 OCV, t. 3B, p. 192.

78 Voir, ci-dessus, note 2.

79 Noémi Hepp, *Homère en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 764.

80 Mme Dacier s'était ainsi offusquée que Pope ait pu qualifier l'épopée homérique de « jardin sauvage », affirmant qu'Homère était un modèle de régularité et de symétrie (voir *ibid.*, p. 642-643).

81 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 418.



« SUR LE PENCHANT DU MONT »,  
VOLTAIRE ET ANTOINE HOUDAR DE LA MOTTE

*Christelle Bahier-Porte*  
Université Jean Monnet (Saint-Étienne)

« Jugez, Madame, si l'on peut en conscience m'interdire la satire ! », écrit Voltaire à la marquise de Mimeure, en juin 1715, en lui annonçant la publication de ce qu'il appelle « l'*Anti-Homère* » de Terrasson<sup>1</sup> et des « vers héroïques, moraux, chrétiens et galants » de l'abbé du Jarry, son rival pour le prix de l'Académie française d'août 1714, couronné avec l'appui d'Antoine Houdar de La Motte qui en est alors le directeur. « Permettez-moi donc d'être un peu malin », implore plaisamment le jeune poète<sup>2</sup>. Quelques années plus tard, Voltaire et Émilie du Châtelet annotent l'édition de 1714 de l'*Illiade* de La Motte : « Hélas trop vrai », écrivent-ils à propos d'une remarque de ce dernier sur ceux qui n'ayant pas le courage de leur opinion, en l'occurrence reconnaître les défauts d'Homère, deviennent des censeurs<sup>3</sup>. Ces deux citations peuvent symboliser les deux pôles du rapport de Voltaire à La Motte : satire maligne contre le Moderne qui malmène la poésie, reconnaissance d'une certaine liberté de penser et de critiquer.

En 1714, celui qui ne s'appelle pas encore Voltaire a vingt ans. Houdar de La Motte a quarante-deux ans. Il est membre de l'Académie française depuis 1710, connu pour ses livrets d'opéra et ses talents d'orateur souvent couronnés de prix. En 1714, une troisième édition augmentée des *Odes* vient de paraître. Le recueil, précédé d'un *Discours sur la poésie en général et sur l'ode en particulier*, entend redéfinir et renouveler par l'exemple le plus grand genre lyrique et relance la Querelle des Anciens et des Modernes en s'attirant les critiques indignées d'André Dacier<sup>4</sup>. C'est également cette même année que paraît la

1 Il s'agit de la *Dissertation critique sur l'Illiade d'Homère* (Paris, François Fournier et Antoine-Urbain Coustelier, 1715).

2 Voltaire à Charlotte-Madeleine de Carvoisin, marquise de Mimeure, [ca 25 juin 1715] (D28).

3 *CN*, t. IV, p. 472. Le passage annoté est le suivant : « Il y a pourtant bien des gens de ce caractère, et je pourrais déceler icy plusieurs complices de mes sentiments, qui, faute de courage, en deviendront peut-être les censeurs ».

4 La première édition du recueil des *Odes* date de 1707. Dacier critique le discours et le recueil dans la préface de la troisième édition des *Œuvres d'Horace en latin et en français avec des*

réécriture de l'*Iliade* en douze chants précédée d'un *Discours sur Homère* qui suscite la querelle que l'on sait. En 1719, La Motte publie des *Fables nouvelles* et, de 1721 à 1726, s'essaye à la tragédie avec un grand succès public pour *Inès de Castro* en 1723<sup>5</sup>. Au cours de ces années, après l'échec, relatif, de l'*Ode présentée à l'Académie française sur le vœu de Louis XIII*, Voltaire travaille sur *Cedipe* et sur le projet d'une épopée française en vers qui deviendra *La Henriade*. La réflexion et les choix poétiques du jeune Voltaire, qui se confronte aux grands genres hérités, ne peuvent que se nourrir des débats ravivés par La Motte lors de ce nouveau sursaut de la Querelle. Outre la question du rapport aux Anciens et à l'Antiquité, ce dernier engage en effet une réflexion sur « l'essence »<sup>6</sup> des genres et sur leur possible renouvellement : l'ode, l'épopée, la tragédie, la poésie plus largement. Ainsi, La Motte permet à Voltaire de *prendre place* dans un champ littéraire à deux dimensions : verticale, tant l'imaginaire du Parnasse est prégnant, et horizontale puisque ce champ littéraire, dès 1714 et « l'affaire » Du Jarry<sup>7</sup>, se présente comme un champ de bataille où il faut gagner sa place mais où tous les coups ne sont pas permis. La Motte, figure d'autorité académique, chef de file des Modernes, poète mais aussi poéticien qui se veut novateur, permet alors au jeune Voltaire de se constituer un *ethos*, qui entend imposer une certaine autorité, et de construire une image de lui-même *contre* le poète moderne, envers lequel il est volontiers « un peu malin », mais aussi *avec* lui, parce qu'il lui permet de se situer et de réfléchir sur sa propre pratique de poète.

Dans *Le Bourbier*, poème satirique reprenant le motif topique du Parnasse, composé après l'affront infligé par l'Académie française, La Motte se trouve « sur le penchant du mont » et non, comme on le lit parfois, *dans* le bourbier<sup>8</sup>. Cette position me paraît emblématique de la relation entre le jeune poète ambitieux et son audacieux aîné telle qu'elle peut se lire dans les années 1714-1730. La *Lettre à Monsieur D\*\*\** et *Le Bourbier*, parus en 1714

*remarques critiques et historiques* (Paris, Ballard, 1709). La Motte lui répond dans la préface de la deuxième édition des *Odes*, cette même année 1709.

5 Sur Houdar de La Motte, voir l'ouvrage ancien de Paul Dupont, *Un poète-philosophe au commencement du dix-huitième siècle – Houdar de La Motte (1672-1731)* [1898], Genève, Slatkine Reprints, 1971 ; Anne-Marie Anthonioz, *Houdar de La Motte auteur tragique*, thèse de l'université Paris IV, 1986.

6 L'expression se retrouve souvent sous la plume de La Motte. Dans le *Discours sur la poésie* de 1707, il définit ainsi « l'essence » de l'ode, de l'enthousiasme et du sublime ; dans le *Discours sur la fable*, il recherche « l'essence de la fable » : voir Houdar de La Motte, *Textes critiques. Les raisons du sentiment*, éd. Béatrice Guion et Françoise Gevrey, Paris, H. Champion, 2002, p. 83, 87, 92 et 470.

7 Selon l'expression de Nicholas Cronk, « l'ambition du jeune auteur se dessine très tôt avec l'affaire de l'*Ode sur le vœu de Louis XIII* » (OCV, t. 1B [2002], Préface, p. XVIII).

8 « Loin du sommet où Pindare se guinde », La Motte est assis « non loin du lac » mais « Tout au-dessus de l'abbé Terrasson » (*Le Bourbier*, OCV, t. 1B, p. 244).

en réaction à la décision de l'Académie française, relèvent certes de l'esprit « malin » mais sont aussi clairement l'occasion pour Voltaire d'imposer sa place. Pendant près de vingt ans, et même bien après la mort de La Motte (en 1731), les critiques et les expériences du poète moderne lui permettent de poser et de se poser la question des limites de l'innovation en poésie et de préciser ses propres principes poétiques, en particulier pour les deux grands genres dans lesquels il s'engage dans les années 1714-1730 : le poème épique et la tragédie.

#### SE FAIRE UNE PLACE : LE BRUIT DE LA SATIRE

En présentant une ode sur un sujet religieux au concours de l'Académie française, le jeune Arouet briguit une certaine reconnaissance institutionnelle, première étape d'un brillant *cursum honorum*. Il n'a pas démerité, ayant obtenu un *accessit*, mais ne peut admettre que le premier prix ait été accordé à l'abbé Du Jarry. C'est alors par la polémique et la satire que le jeune poète entend se faire une place et remettre chacun à sa place. La réplique se fait en deux temps : sous forme clandestine tout d'abord, par la mise en circulation du manuscrit de la *Lettre à Monsieur D\*\*\** où Voltaire expérimente pour la première fois la stratégie du masque<sup>9</sup> ; sous forme publique ensuite avec *Le Bourbier*, poème satirique publié dans les *Nouvelles littéraires* en Hollande, le 6 avril 1715. Les deux textes s'inscrivent très nettement dans la Querelle des Anciens et des Modernes. Le débat entre La Motte et Anne Dacier, qui bat alors son plein<sup>10</sup>, en constitue d'ailleurs un arrière-plan possible voire un modèle rhétorique. Comme le note Catriona Seth, l'initiale D\*\*\* dans le titre de la *Lettre* peut renvoyer à Boileau, comme « modèl[e] du bon goût » et « autorité du grand siècle » comme à La Motte lui-même, qui avait publié sous le nom de Monsieur D\*\*\* les *Odes* en 1707<sup>11</sup>, mais aussi la traduction du chant I de l'*Iliade* en 1701, avec la bénédiction de Boileau, d'ailleurs<sup>12</sup>. Le choix de cette initiale D\*\*\* fait en tout cas signe vers la Querelle et sa rhétorique : c'est déjà à M. D\*\*\* que s'adresse Perrault dans la querelle avec Boileau<sup>13</sup>. Voltaire retrouve d'ailleurs certains des lieux communs de celui qui est aussi un maître polémiste lorsqu'il imagine que

9 La première version publiée se trouve dans un recueil intitulé *Réflexions sur la rhétorique et sur la poétique*, par M. de Fénelon, archevêque et duc de Cambrai. Avec quelques autres pièces concernant l'Académie française, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1717. Voir l'histoire du texte retracée par Catriona Seth, *OCV*, t. 1B, p. 208.

10 Le traité *Des causes de la corruption du goût*, critique en règle du *Discours sur Homère* et de *L'Iliade* moderne par Anne Dacier, paraît à la fin de l'année 1714.

11 *Lettre à Monsieur D\*\*\**, éd. cit., introduction, p. 201.

12 *Le Premier Livre de L'Iliade en vers français*, par Mr D..., Paris, Pierre Emery, 1701.

13 Voir par exemple *Lettre à monsieur D\*\*\*. Touchant la préface de son ode sur la prise de Namur. Avec une autre lettre où l'on compare l'ode de M. D\*\*\* avec celle que monsieur Chapelain fit*

Du Jarry pourrait très aisément être mis « au rang des *Cotins* par le public<sup>14</sup> » ou fustiger les fautes de l'abbé contre « le sens commun<sup>15</sup> ». C'est aussi un des griefs récurrents d'Anne Dacier contre La Motte dans *Des causes de la corruption du goût*. Le jeune Arouet, traquant les fautes de l'abbé Du Jarry dans son poème, adopte la même posture de commentateur « régent de collègue<sup>16</sup> » que celle d'Anne Dacier envers le poème de La Motte, avec des critiques similaires : l'harmonie est « maltraitée », les vers sont « faibles, rampants, durs, forcés, prosaïques etc. », le poème est un « pompeux galimatias »<sup>17</sup>. La conclusion est sans appel : « On est donc réduit Monsieur à accuser l'Académie d'injustice ou de mauvais goût et peut-être de tous les deux ensemble<sup>18</sup> ». L'ancrage polémique de la *Lettre*, soutenu par les modèles rhétoriques de Boileau et Dacier, se confirme avec ce constat :

118

Les Despréaux, les Racines, les La Fontaines ne sont plus : nous avons perdu avec eux le bon goût qu'ils avaient introduit parmi nous, il semble que les hommes ne puissent pas être raisonnables deux siècles de suite. On vit arriver dans le siècle qui suivit celui d'Auguste ce qui arrive aujourd'hui dans le nôtre. Les Lucains succédèrent aux Virgiles, les Sénèques aux Cicérons ; ces Sénèques et ces Lucains avaient de faux brillants, ils éblouirent, on courut à eux à la faveur de la nouveauté, Quintilien s'opposa au torrent du mauvais goût. Ô que nous aurions besoin d'un Quintilien dans le dix-huitième siècle<sup>19</sup>.

Anne Dacier s'élève en des termes proches contre la corruption du goût dont sont responsables La Motte et les Modernes, tant parce qu'ils se détournent de la « perfection » inégalable des Anciens que par le « poison » qu'ils répandent dans la langue et la poésie<sup>20</sup>. Éminente helléniste depuis plus de cinquante ans, elle plaide la cause d'Homère, de la poésie et de l'harmonie des

autrefois pour le cardinal de Richelieu, [s.l.], [s.n.], 1693 ; *Réponses aux Réflexions critiques de M. D. sur Longin*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694.

14 *Lettre à Monsieur D\*\*\**, éd. cit., p. 212.

15 *Ibid.*, p. 219, 220 et 222.

16 Selon l'expression de Voltaire lui-même à l'article « Épopée » des *Questions sur l'Encyclopédie* : « Elle écrivit contre lui en régent de collègue ; et La Motte répondit comme aurait fait une femme polie et de beaucoup d'esprit » (éd. sous la dir. de Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, *OCV*, t. 41 [2010], p. 159).

17 *Lettre à Monsieur D\*\*\**, éd. cit., respectivement p. 219 pour les deux premières références, p. 221 pour la troisième.

18 *Ibid.*, p. 227.

19 *Ibid.*, p. 228.

20 L'expression est récurrente dans *Des causes de la corruption du goût* (Paris, Rigaud, 1714), voir par exemple, p. 447 et 584. Sur ces critiques, voir Christelle Bahier-Porte, « “Quel jargon recherché !” Antoine Houdar de La Motte, corrupteur du goût ? », dans Carine Barbaferi et Jean-Yves Vialleton (dir.), *Vices de style et défauts esthétiques (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2016, à paraître.

langues anciennes<sup>21</sup>. Le jeune Arouet s’empare de ce discours du haut de ses vingt ans<sup>22</sup> et avec son expérience de poète de collège : par cette rhétorique « ancienne », il s’agit bien de se positionner, de « fonder sa réputation<sup>23</sup> », une réputation qui à la différence de celle de Du Jarry ne serait pas usurpée<sup>24</sup>. Cette « réputation » de l’Académie peut d’ailleurs ne pas valoir celle que donne le public « qui est juge en dernier ressort<sup>25</sup> ». On pense cette fois à la querelle du *Cid*, Voltaire endossant le rôle de Corneille, donc plutôt du Moderne ; il va d’ailleurs faire publier l’ode présentée à l’Académie française dans le *Nouveau Mercure galant*, périodique le plus favorable aux Modernes. Se dessine en outre, contrariant la rhétorique « ancienne », l’esquisse d’un conflit de générations : « Au reste les rivaux de Mr l’abbé du Jarri étaient de jeunes gens de dix-neuf à vingt ans, Mr l’abbé en a soixante et cinq »<sup>26</sup>. En fait, il a 56 ans mais l’enjeu est bien de faire saillir le conflit, de créer une « affaire », en attisant les braises d’une Querelle qui sert surtout de cadre rhétorique pour mieux se faire entendre. La *Lettre* s’achève alors sur le portrait d’un « homme du corps de l’Académie qui veut fonder sa réputation sur la ruine de celle des anciens qu’il ne connaît presque point ». Cet homme n’est pas nommé mais les allusions aux odes et aux fables rendent le portrait transparent. Deux traits le caractérisent : le mépris des « grands modèles » et la recherche de la nouveauté. Il établit « un nouveau système de poésie » et propose une « nouvelle manière de composer » qui séduit quelques esprits<sup>27</sup>, ce que reconnaît également Anne Dacier pour en souligner le danger d’autant plus grand<sup>28</sup>. Le jugement reste cependant mesuré, le jeune poète sait déjà que la prudence est vertu dans la République des Lettres : « Il y a pourtant dans les écrits de cet auteur, trop de beautés pour que je le méprise, mais aussi il y a trop de défauts pour que je l’admire<sup>29</sup> », et c’est par la voix de Quintilien – ce Quintilien dont il appelait le retour et dont il endosserait volontiers le rôle –,

21 Sur Anne Dacier et son engagement dans la seconde phase de la Querelle, voir Noëmi Hepp, *Homère en France au xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1968 ; Christine Dousset-Seiden et Jean-Philippe Gersperrin (dir.), « Les époux Dacier », *Littératures classiques*, n° 72 (2010) ; Éliane Itti, *Madame Dacier, femme et savante du Grand Siècle (1645-1720)*, Paris, L’Harmattan, 2012.

22 Voir le commentaire de Mme du Noyer cité par C. Seth : « [...] outre qu’il est bien jeune encore pour s’ériger en censeur, sa censure pourrait bien être mal placée [...] » (*Le Bourbier*, éd. cit., introduction, p. 235).

23 *Lettre à Monsieur D\*\*\**, éd. cit., p. 229.

24 « Oh que l’auteur de ce poème est heureux, il y a quarante ans qu’il compose sans être connu du public, à présent le voilà pour un petit poème associé à toute la réputation de l’Académie » (*ibid.*, p. 211).

25 *Ibid.*, p. 212.

26 *Ibid.*, p. 213-214.

27 *Ibid.*, p. 229.

28 *Des causes de la corruption du goût*, op. cit., p. 8-9.

29 *Lettre à Monsieur D\*\*\**, éd. cit., p. 229.

parlant de Sénèque qu'il prononce son jugement : « *Il y a dans ses ouvrages des choses admirables, mais il faut savoir les discerner, et plutôt à Dieu qu'il leût fait lui-même. Car un homme qui a fait tout ce qu'il a voulu méritait de vouloir faire mieux*<sup>30</sup> ». Les passés composés transforment la citation en épitaphe : il est temps de laisser la place aux jeunes... Mais le refus de nommer le poète en question et le masque commode de Quintilien évitent, habilement, toute prise de position directe. Le dernier paragraphe, qui évoque l'*Iliade*, est souvent cité dans l'histoire de la Querelle. En affirmant insidieusement, dans la logique clivante du conflit adoptée pour la *Lettre*, que La Motte a « mis en vers quelques endroits de Madame Dacier », Voltaire a d'ailleurs sans doute contribué à entériner cette idée, qui n'est pas tout à fait juste, le projet d'une *Iliade* moderne ayant commencé dès 1701. L'antithèse bien connue, et que Voltaire reprendra ultérieurement, du poème de La Motte comme « ouvrage d'une femme d'esprit » et de la traduction d'Anne Dacier comme « chef-d'œuvre d'un savant homme »<sup>31</sup> ne permet pas de trancher définitivement : si l'esprit est le poison du bon goût, l'érudition n'est pas de bon aloi dans les années 1710.

Dans *Le Bourbier*, second texte lié à cette « affaire » Du Jarry, la question de la juste place qui doit revenir à chacun dans un champ littéraire alors toujours en construction devient centrale. La hiérarchie qui règne sur le Parnasse permet d'emblée de le distinguer de l'Académie française, lieu de confusion : « Pour tous rimeurs, habitants du Parnasse, / De par Phœbus, il est plus d'une place ; / Les rangs n'y sont confondus comme ici / Et c'est raison [...] »<sup>32</sup>. Tout ne se vaut pas au Parnasse et chacun a sa place. La Motte apparaît cette fois nommément, dès le vers 7, et se trouve, de fait, remis à sa place, dans ce qui constitue un contre-modèle de l'Académie française :

[...] ferait beau voir aussi  
 Le fade auteur d'un sonnet ridicule  
 Sur même lit couché près de Catule :  
 Ou bien la Motte ayant l'honneur du pas  
 Sur le harpeur ami de Mecenas :  
 Trop bien Phœbus sait de sa république  
 Régler les rangs, et l'ordre hiérarchique ;  
 En dispensant honneur et dignité,  
 Donne à chacun ce qu'il a mérité<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 229-230.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 230. Voltaire reprend l'antithèse dans l'*Essai sur la poésie épique*, éd. David Williams, OCV, t. 38 (1996), p. 417, et dans l'article « Épopée » des *Questions sur l'Encyclopédie*.

<sup>32</sup> *Le Bourbier*, éd. cit., p. 241.

<sup>33</sup> *Ibid.*

On distingue trois degrés sur ce Mont : le « haut du mont » où séjournent « Anacreon, Virgile, Horace, Homere » (v. 20), le « penchant du mont », séjour de ces « [...] esprits timides, / De la raison partisans insipides » (v. 25) et où se trouve le « manoir » de La Motte (v. 31), et enfin « au pied de la montagne », « Un bourbier noir, d'infecte profondeur » (v. 38) où se mêlent chansonniers, faiseurs d'odes, abbés, « D'un vil café superbes casaniers » (v. 47) qui médisent de Rome et de la Grèce. Ces « grimauds » croissants ne cessent de « polluer le trône d'Apollon » par la « fange la plus orde »<sup>34</sup>. Bien des indices ont pu faire penser que La Motte se trouvait dans cette fange : la référence au café, l'hostilité envers les Anciens... Pourtant, c'est bien lui qui est finalement atteint par le nuage pollueur de ses partisans et amis qui peuplent le bourbier : « [...] cet impur nuage / Que contre Homere, en son aveugle rage, / La gent moderne assemblait avec art, / A retombé sur le poète Houdart » (v. 60-63). Un chiasme donne alors l'image d'une communauté des Modernes fermée sur elle-même, qui s'auto-évalue et s'auto-élite : « Houdart, ami de la troupe aquatique, / Et de leurs vers approbateur unique, / Comme est aussi le tiers état auteur / Dudit Houdart unique admirateur » (v. 64-67). Cette réflexivité les condamne ironiquement à ne jamais être reconnus par Phœbus, allégorie du jugement de goût, qui « Donne à chacun ce qu'il a mérité » (v. 12). Le jeune Arouet se présente alors comme le gardien du grand goût, héritier de Boileau et Dacier contre un nouveau Perrault. Comme chez Boileau, c'est par la satire que s'affirme ce positionnement<sup>35</sup>, ce qui conduit à quelques déformations : le vénérable abbé Du Jarry, vieilli pour l'occasion, cadre mal avec le portrait du Moderne et les pointes contre les Anciens ne sont pas absentes<sup>36</sup>. Il n'est pas certain que, par ces deux textes, Voltaire s'inscrive clairement dans le camp des Anciens<sup>37</sup> : la Querelle offre surtout, on l'a dit, un cadre rhétorique qui permet au jeune poète de s'affirmer. Mais ces textes ne sont pas non plus, ou

34 *Ibid.*, p. 243-244. Voltaire reprend, avec plus de virulence, une image qui se trouve déjà chez Boileau (*Satires*, IX, dans *Œuvres complètes*, éd. F. Escal, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1966, p. 49) : « Phébus a-t-il pour vous aplani le Parnasse ? / Et ne savez-vous pas, que sur ce mont sacré, / Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré ; / Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture / On rampe dans la fange avec l'Abbé de Pure ? » Le mot *grimaud* se trouve dans la même satire pour désigner, ironiquement, Cotin et Boileau lui-même (*ibid.*, p. 50).

35 Boileau a également vingt ans lorsqu'il publie ses premières *Satires* (en 1656) et s'impose dans le paysage littéraire en apostrophant ses contemporains et en les remettant à leur place.

36 Une parenthèse précise à propos des poètes du sommet : « (Vous qu'à genoux le bon Dacier révère) » (*Le Bourbier*, v. 21, éd. cit., p. 242). L'expression rappelle le début du poème de Perrault : « Je vois les Anciens sans ployer les genoux, / Ils sont grands, il est vrai, mais hommes comme nous » (« Le Siècle de Louis le Grand », dans *La Querelle des Anciens et des Modernes (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, éd. Anne-Marie Lecoq, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001, p. 257).

37 Pour la *Lettre à Monsieur D\*\*\**, Catriona Seth écrit que « face à un La Motte, partisan des Modernes, le jeune écrivain est forcé de se ranger du côté des Anciens » (éd. cit., introduction,

pas seulement, la réaction un peu vive, d'un « mauvais perdant<sup>38</sup> », l'enjeu est d'importance, autant politique que poétique pour ce jeune poète en quête d'une juste reconnaissance dans une République des Lettres qui certes ne ressemble plus au Parnasse mais demande quelques ménagements pour ses « autorités ».

Dans cette ambition, La Motte constitue un point de repère par rapport auquel se situer, mais aussi se mesurer. Dans une lettre de l'été 1716, Voltaire s'adresse au marquis de La Faye qui « os[a] prendre [sa] place / Auprès de Malherbe et d'Horace », lui qui allait « [...] sur le Parnasse / Par le café de la Laurent », où se réunissent La Motte et ses partisans. Il poursuit en ces termes : « Je voudrais bien aller au Parnasse, moi qui vous parle » et raconte plaisamment ses affres de poète se mesurant tantôt à La Motte, tantôt à Jean-Baptiste Rousseau :

Parfois je lis une belle strophe de votre ami M. de La Motte, et puis je me dis tout bas, *petit misérable, quand feras-tu quelque chose d'aussi bien ?* Le moment d'après c'est une strophe peu harmonieuse et un peu obscure, et je me dis *garde-toi bien d'en faire autant.*

122

Il propose alors une sorte de parallèle des deux poètes du temps : « M. de La Motte pense beaucoup et ne travaille pas assez ses vers : Rousseau ne pense guère, mais il travaille ses vers beaucoup mieux. Le point serait de trouver un poète qui pensât comme La Motte, et qui écrivît comme Rousseau (quand Rousseau écrit bien s'entend) » (D39). Bien entendu, quand Voltaire écrit à Rousseau, qu'il estime encore, c'est pour lui dire « qu'il n'a point suivi les leçons de La Motte » pour composer son éloge du maréchal de Villars<sup>39</sup> dans ce qu'il nomme alors « le poème de *Henri IV* » et appelle de ses vœux le retour en France du poète exilé, remède contre « la contagion du faux bel esprit qui fait plus de progrès que jamais » et « véritable antidote contre le poison des La Motte et des Fontenelle »<sup>40</sup>. Pourtant, c'est bien Rousseau qui, dans *Le Temple du goût*, se retrouvera tel une « grenouille aquatique », croassant devant la porte du Temple<sup>41</sup>. Voltaire exerce volontiers son esprit « malin » contre le chantre des Modernes, bien au-delà de la polémique de 1714. En novembre 1724, il

---

p. 202) ; mais, pour *Le Bourbier* : « Il s'agit donc d'une nouvelle manifestation du choix qu'a fait Voltaire de rejoindre le camp des Anciens » (éd. cit., introduction, p. 234).

38 *Le Bourbier*, éd. cit., introduction, p. 237.

39 Voltaire à Jean-Baptiste Rousseau, 23 février 1722 (D103). Voltaire compare son éloge du duc de Villars à celui du duc de Vendôme par La Motte dans l'ode intitulée « Les Grâces », imitation de la XIV<sup>e</sup> Olympique de Pindare, parue dans le recueil de 1707.

40 Alfonso Saura Sánchez a montré que le jeune Voltaire élabore sa propre pratique poétique dans sa relation à La Motte et à Rousseau : voir « Le jeune Voltaire entre Houdar de La Motte et J.-B. Rousseau : un combat pour l'écriture », dans Ulla Kölving et Christiane Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. II, p. 875-888.

41 Voir *Le Temple du goût* dans le *Recueil de pièces fugitives en prose et en vers*, éd. Olivier Ferret et Myrtille Méricam-Bourdet, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2012, p. 180.

écrit à Thieriot : « J'ai renoncé à avoir de la santé comme La Motte à faire de bons vers » (D223) ; « Le patriarche des vers durs vient de mourir », annonce-t-il à Formont le 26 décembre 1731 (D450). L'article « Rime » des *Questions sur l'Encyclopédie*, après avoir évoqué l'échec de l'*Cédipe* de La Motte, fustige le « malheureux visigoth » qui osa s'en prendre aux vers. Et c'est par la voix de Racine et de Boileau que Voltaire reprend le motif du Parnasse de la satire de 1714 : « Qu'auraient dit Racine et Boileau si on leur avait annoncé cette terrible nouvelle ? *Bone Deus !* de quelle hauteur sommes-nous tombés, et dans quel bourbier sommes-nous<sup>42</sup> ! » Près de quarante ans plus tard, il s'agit toujours de sauver la République des Lettres de la barbarie et de l'anarchie. Boileau, comme l'a montré Olivier Ferret, est un point de référence constant contre le « spectre récurrent d'une décadence du goût<sup>43</sup> » que La Motte incarne indéniablement pour la poésie. Ce dernier n'est pas néanmoins l'équivalent des Quinault ou Cotin dont Boileau se sert comme autant d'antonomases du mauvais poète<sup>44</sup>. La Motte, outre une autorité académique avec laquelle il faut nécessairement composer, incarne d'une part une certaine liberté de penser et de critiquer, qui explique qu'il sera invoqué dans le débat sur la satire contre Desfontaines<sup>45</sup>, et d'autre part la liberté d'innover, qui certes brouille les repères et met à mal les héritages, mais relève aussi d'un esprit audacieux auquel le jeune Voltaire ne peut pas être indifférent.

#### JUSQU'OUÛ ÊTRE NOUVEAU ?

Dans les années 1714-1726, Voltaire travaille à *La Henriade*, épopée française en vers, dont une première version, *La Ligue*, paraît en 1723. C'est un véritable défi que de s'engager dans le genre épique dont Boileau faisait déjà le deuil dans les années 1690 et dont Voltaire lui-même soulignera l'éloignement avec le génie de la nation française, « la moins poétique »<sup>46</sup>. C'est néanmoins le défi qu'entend relever *La Henriade*, qui renouvelle profondément le genre en l'ouvrant à l'histoire récente, et voudrait en finir avec la tyrannie des règles et assouplir le jugement de goût. En 1727, Voltaire publie *An essay [...] upon*

42 *Questions sur l'Encyclopédie*, OCV, t. 43 (2013), p. 158.

43 Olivier Ferret, « Voltaire et Boileau », dans Jean Dagen et Anne-Sophie Barrovecchio (dir.), *Voltaire et le Grand Siècle*, SVEC 2006:10, p. 205-222, ici p. 211.

44 Gacon pourrait jouer ce rôle pour Voltaire, par exemple lorsqu'il écrit à Thieriot, à propos de Rousseau qu'il estime de moins en moins : « Cela est au-dessous de Gacon » (D155).

45 Voir, par exemple, la lettre au *Nouvelliste du Parnasse* de 1731 (D415), et le *Mémoire sur la satire* (1739).

46 « *But the greatest Enemy to epick Poetry in France, is the Turn of the Genius of our Nation* » (*An essay on epic poetry* [1727], éd. David Williams, OCV, t. 38, p. 394) ; « C'est que de toutes les nations polies la nôtre est la moins poétique » (*Essai sur la poésie épique* [1733], éd. D. Williams, *ibid.*, p. 495).

*the epick poetry of the European nations*, écrit pour le public anglais afin de préparer la publication de son poème épique. Le texte est très critique vis-à-vis des épopées d'Homère qui ont certes beaucoup d'admirateurs mais peu de lecteurs. Pour expliquer le « secret dégoût » (« *secret Dislike*<sup>47</sup> ») éprouvé à la lecture de l'*Iliade*, Voltaire retrouve certains arguments du *Discours sur Homère*, sur l'absurdité des dieux, le manque d'« intérêt » suscité par les héros mais aussi, plus fondamentalement, sur la difficulté pour les lecteurs de se « transporter » dans une Antiquité trop « éloignée »<sup>48</sup>. Dans l'essai anglais, le nom de La Motte apparaît subrepticement dans la séquence consacrée à Milton :

*Mr de La Motte, a Member of the French Academy, is the only Man of some Reputation, who attempted the Iliad in Verse; but he was forced to contract the four and twenty Books of Homer, into twelve, yet those twelve do not contain so many verses, as four Books of Homer do. His Iliad is as short Abridgment of the Greek, and yet is judg'd to be exceedingly too long*<sup>49</sup>.

124

Même si Voltaire met en avant, comme en 1714, la « réputation » de l'académicien français, le jugement est loin d'être élogieux. Il pointe néanmoins la difficulté d'une traduction en vers de l'épopée antique. L'*Essay* anglais est profondément remanié pour le public français et publié en 1733 sous le titre d'*Essai sur la poésie épique*, Voltaire le présente alors comme son « véritable essai sur la poésie<sup>50</sup> ». Le chapitre sur Homère est tout particulièrement refondu et augmenté, le ton est beaucoup moins critique, même si des réserves sont encore perceptibles. Voltaire explique que la découverte de Shakespeare l'a aidé

47 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 316.

48 « *very few*[...] can transport themselves far enough into such a remote Antiquity, as to become the Contemporaries of Homer when they read him » (*ibid.*, p. 316) [« (...) il y a très peu de gens (...) qui puissent se transporter dans cette Antiquité reculée, et se rendre les contemporains d'Homère lorsqu'ils le lisent »]. La Motte entend se distinguer pour sa part des « lecteurs dégoûtés qui, trop pleins de nos usages et de nos goûts, ne sauraient se transporter à des temps si différents des nôtres » (*Discours sur Homère*, [1714], dans *Textes critiques*, éd. cit., p. 222). L'invitation à « perdre de vue son siècle » pour mieux se transporter dans l'Antiquité est un argument clé des Anciens, on le trouve sous la plume d'Anne Dacier dès 1684, repris par Longepierre dans le débat contre Perrault en 1691. Voir Jean-Philippe Grosperin, « “Perdre de vue son siècle” ? L'historicité du *decorum* dans les remarques des époux Dacier sur le théâtre et l'épopée antiques », *Littératures classiques*, n° 72 (2010), p. 101-120.

49 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 390-391 [« M. de La Motte de l'Académie française est le seul homme de réputation qui ait essayé de mettre l'*Iliade* en vers ; mais il a été obligé de réduire les vingt-quatre livres d'Homère à douze où pourtant il n'y a pas plus de vers que dans quatre livres d'Homère. Son *Iliade* est un court abrégé du poème grec et cependant on l'a trouvée beaucoup trop longue »].

50 Sur les enjeux politiques et esthétiques de ce remaniement, voir David Williams, « Voltaire's 'True Essay' on epic Poetry », *The Modern Language Review*, vol. 88, n° 1 (1993), p. 46-57. Voir aussi, ici même, la contribution de Christophe Martin, « Voltaire et la querelle d'Homère (1714-1733) », p. 97-113.

à comprendre « le paradoxe de la réputation d'Homère<sup>51</sup> », admiré et décrié tout à la fois. Il qualifie Homère de « peintre sublime<sup>52</sup> » et accuse « ceux qui ne peuvent pardonner les fautes d'Homère en faveur de ses beautés » d'être « des esprits philosophiques, qui ont étouffé en eux-mêmes tout sentiment »<sup>53</sup>. Au cours du chapitre, il évoque la querelle entre Perrault et Boileau puis celle qui a opposé La Motte et Anne Dacier, en conservant une logique antagonique : Voltaire souligne l'art, la discrétion et la finesse des « dissertations sur Homère » de La Motte et l'érudition de l'helléniste, mais le premier est condamné pour son « ignorance de la langue grecque » qui l'empêche de « sentir les beautés de l'auteur qui l'attaquait » et il souligne que la seconde, « toute remplie de la superstition des commentateurs, était incapable de percevoir les défauts dans l'auteur qu'elle adorait »<sup>54</sup>. Le passage le plus critique envers La Motte est un ajout de 1750 qui s'en prend à l'*Iliade* moderne et condamne « l'esprit » du Moderne qui a « étranglé » les plus beaux passages d'Homère et l'a « empêché [...] de sentir ces grandes beautés d'imagination »<sup>55</sup>. Le jugement de Voltaire sur l'entreprise critique et poétique de La Motte se trouve résumé dans l'article « Épopée » des *Questions sur l'Encyclopédie* : « il traduisit très mal l'*Iliade* ; mais il l'attaqua fort bien<sup>56</sup> ». Loin d'avoir rivalisé avec Homère, La Motte poète épique se situe même, dans le Parnasse imaginaire de Voltaire, au niveau voire au-dessous de Chapelain<sup>57</sup>. Voltaire est sans doute plus sensible que La Motte aux « beautés » d'Homère et, dès 1733, en appelle au « sentiment » pour apprécier l'œuvre homérique. En revanche, les écrits de La Motte ont aidé Voltaire à penser la poétique du poème épique et la possibilité, et même la légitimité, de son renouvellement. Voltaire reprend ainsi à son aîné l'idée d'une nécessaire redéfinition du genre épique qui doit être distingué des usages particuliers qu'en ont fait les écrivains, antiques et modernes, ce qui permet la liberté d'invention ; comme La Motte, et contre Le Bossu<sup>58</sup>, il distingue la poétique du poème épique de toute finalité morale<sup>59</sup> ; il partage avec le poète moderne la confiance

51 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 419.

52 *Ibid.*, p. 420.

53 *Ibid.*, p. 421. En 1750, Voltaire écrit « trop philosophiques ».

54 *Ibid.*, p. 417.

55 *Ibid.*, p. 420.

56 *OCV*, t. 41, p. 159. Ce que confirment également les annotations en marge de l'*Iliade* de 1714 : le discours est abondamment cité et annoté, les commentaires sur le poème sont plus rares et lapidaires ; voir *CN*, t. IV, p. 470-484.

57 Dans le chant I de *La Pucelle* (1730), le poète épique refuse que Chapelain lui « prêt[e] [s]on génie » : « Je n'en veux point ; c'est pour la Motte-Houdart, / Quand l'*Iliade* est par lui travestie » (éd. Jerom Vercruyse, *OCV*, t. 7 [1970], p. 259). La Motte et Chapelain se trouvent tous deux sur le seuil du Temple du goût.

58 La Motte s'élève contre le *Traité du poème épique* de René Le Bossu (1675) sur lequel André et Anne Dacier fondent leur conception de l'épopée.

59 Voir La Motte, *Discours sur Homère*, éd. cit., p. 166-168.

dans la langue française qui peut être aussi expressive que les langues anciennes, ce que, pour Voltaire, prouvera une épopée nouvelle en langue française – *La Henriade* – mieux qu’une traduction d’Homère. L’échec du poème de La Motte, du haut de sa « réputation », permet de mettre en avant l’ambition, et la réussite, du nouveau poète épique.

Pour le genre tragique qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, a supplanté le poème épique dans la hiérarchie des genres et est en plein renouvellement<sup>60</sup>, Voltaire innove avant La Motte. Lorsque, vers mars 1719, il envoie *Œdipe* à Jean-Baptiste Rousseau, il souligne « l’effronterie avec laquelle [il] parle de Sophocle » (D72). Même si le jeune poète a pris soin de ménager André Dacier et connaît parfaitement les débats suscités par la pièce de Sophocle puis par celle de Corneille, la tragédie et, plus encore, les *Lettres sur Œdipe* qui en accompagnent l’édition révèlent, comme l’a montré Laurence Macé, une véritable « convergence de la position voltairienne et des arguments modernes<sup>61</sup> ». Les *Lettres* rendent compte, par exemple, d’une certaine désinvolture envers les érudits « scholastes », du refus d’un respect « aveugle » des règles et des autorités ou encore de l’inscription des tragédies antiques dans une histoire orientée selon l’axe du progrès. La tragédie d’*Œdipe* rencontre un grand succès public et provoque une « querelle éclair », pour reprendre l’expression de L. Macé, dans laquelle Houdar de La Motte et Voltaire se trouvent réunis dans la même ambition « moderne » de critique et de rénovation. Ainsi Gacon, dans le *Journal satirique intercepté ou Apologie de Monsieur Arouet de Voltaire et Monsieur Houdar de La Motte par le sieur Bourguignon*, rapproche ironiquement le caractère « admirable » du *Discours sur Homère* et de l’*Iliade* et la critique « judicieuse » de Voltaire. Ce dernier, défenseur du bon goût fustigeant les prétentions iconoclastes des Modernes en 1714, rejoint alors le « penchant du mont ». Gacon écrit que « la conformité de style et de sentiment entre ce poète tragique et ce poète héroïque ne permet pas de douter qu’il n’y ait entre eux une estime réciproque » voire une rivalité, puisque Voltaire voudrait « détrôn[er] » Sophocle comme La Motte l’a fait avec Homère<sup>62</sup>.

Si Voltaire semble indifférent aux deux premières tragédies de La Motte, *Les Macchabées* en 1721 et *Romulus* en 1722, il est fasciné par le succès obtenu par *Inès de Castro* en 1723. Il se rend à plusieurs reprises au théâtre et souligne à chaque fois l’effet produit par la pièce : « que tout le monde trouve mauvaise et très touchante, on la condamne et on y pleure<sup>63</sup> ». Avant de donner sa nouvelle

60 Sur l’évolution de la tragédie dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Nicolas Dion, *Entre les larmes et l’effroi : la tragédie classique française, 1677-1726*, Paris, Classiques Garnier, 2012, et Pierre Frantz et François Jacob (dir.), *Tragédies tardives*, Paris, H. Champion, 2002.

61 Laurence Macé, « Une querelle d’*Œdipe* (1714-1730) ? Le premier Voltaire dans la longue Querelle », *Revue Fontenelle*, n° 9 (2012), p. 75-95, ici p. 81.

62 *Journal satirique intercepté*, cité par L. Macé, *ibid.*, p. 88.

63 Voltaire à la marquise de Bernières, [7 juin 1723 ?], D152.

tragédie, *Mariamne*, il s'enquiert auprès de Paradis de Moncrif des nouvelles de la « république comique » pour savoir à quelle concurrence il devra faire face : « On dit qu'*Inès* est furieusement enlaidie sur le papier. La joue-t-on encore ? La rejouera-t-on cet hiver ? » (D184). La remarque sur l'enlaidissement d'*Inès* à l'impression n'est pas qu'une malignité gratuite : la lecture de la pièce lui a montré que « l'effet » produit sur le public, si puissant soit-il, ne suffit pas pour faire une bonne pièce<sup>64</sup>. La correspondance montre que Voltaire retravaille son texte et repousse la première représentation. En janvier 1724, il polit encore sa pièce et retrouve l'*ethos* de Boileau qu'il opposait à l'esprit moderne : « *Inès* me fait voir qu'on ne fait rien de bien en peu de temps. Je travaille donc nuit et jour. Je fais peu de vers et j'en efface beaucoup », écrit-il au comte d'Argental (D184). La première de *Mariamne* à la Comédie-Française a finalement lieu le 6 mars 1724 devant une salle comble. Mais c'est un échec, le public s'ennuie à partir du quatrième acte et la grande innovation de Voltaire – la mort de Mariamne sur scène, buvant une coupe empoisonnée – est saluée par les rires et les quolibets du parterre<sup>65</sup>. Voltaire retire sa pièce et la remanie, la deuxième version sera jouée en avril 1725. Entre-temps, Voltaire et La Motte sont de nouveau réunis par les critiques comme deux « novateurs ». Dès mars 1724, Carolet met en scène *Inès et Mariamne aux Champs-Élysées*, parodie pour marionnettes représentée à la Foire Saint-Germain et aujourd'hui perdue. Le mois suivant, Fuzelier s'en prend lui aussi aux pièces de Voltaire et de La Motte, entre autres cibles, dans *Les Vacances du théâtre*<sup>66</sup>. Dans la préface de l'édition de la tragédie, Voltaire reconnaît qu'un certain nombre de critiques étaient justifiées. Dans ce texte, deux arguments me semblent intéressants pour le dialogue avec La Motte. Voltaire souligne que la tragédie doit « intéresser<sup>67</sup> » le public, c'est-à-dire l'attacher au sort des personnages et le toucher. Cet impératif sera repris pour la poésie épique, on l'a vu. Il est au cœur de la poétique de La Motte qui, dès 1714, plaide pour des caractères « intéressants » dans le poème épique, ce qui l'a conduit à doter Achille d'un destin tragique dans son *Iliade*. Le mot *intéresser* sera, par ailleurs, un verbe clé des *Discours* sur la tragédie en 1730<sup>68</sup>. D'autre part, on décèle dans

64 Précisons que la pièce a d'abord été publiée avant que La Motte puisse la relire, ce qui arrivera aussi à la *Mariamne* de Voltaire.

65 « La reine boit ! » s'exclame le parterre lorsque Adrienne Lecouvreur porte à ses lèvres la coupe empoisonnée.

66 Sur ces parodies, voir Isabelle Degauque, « La parodie, une écriture de la tension : exemple de la querelle des *Mariannes* », dans Christelle Bahier-Porte et Régine Jomand-Baudry (dir.), *Écrire en mineur au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, p. 437-456.

67 *Hérode et Mariamne*, « Préface », éd. Michael Freyne, OCV, t. 3c (2004), p. 186-187.

68 En 1730, La Motte publie ses *Œuvres de théâtre. Avec plusieurs discours sur la tragédie*. Dans le premier volume, se trouvent réunis quatre discours composés « à l'occasion » de chacune de ses tragédies et un *Discours préliminaire*. Le premier discours définit une « unité d'intérêt » qui garantit une émotion continue au spectateur (« Discours à l'occasion des *Macchabées* », dans *Textes critiques*, éd. cit., p. 557-558).

cette préface un renforcement de l'*ethos* qu'avait adopté Boileau : la tragédie doit certes toucher mais sa versification doit être irréprochable.

Une ou deux situations, l'art des acteurs, la docilité que j'ai fait paraître, ont pu m'attirer des suffrages aux représentations : mais il faut un autre mérite pour soutenir le grand jour de l'impression. C'est peu d'une conduite régulière. Ce serait peu même d'intéresser. Tout ouvrage en vers, quelque beau qu'il soit d'ailleurs, sera nécessairement ennuyeux si tous les vers ne sont pas pleins de force et d'harmonie, si on n'y trouve pas une élégance continue, si la pièce n'a point ce charme inexprimable de la poésie que le génie seul peut donner, où l'esprit ne saurait jamais atteindre et sur lequel on raisonne si mal, et si inutilement depuis la mort de Monsieur Despréaux<sup>69</sup>.

128

On retrouve les pointes contre l'esprit et les innovations poétiques des Modernes et le rempart que Boileau représente contre ce « penchant » depuis les textes de 1714. Lorsque Voltaire évoque la possibilité que La Motte reprenne le sujet de Mariamne à son tour, il écrit d'ailleurs : « Ce qu'il fera, m'apprendra ce que j'aurais dû faire. Il commencera où je finis. Ses succès me seront chers, parce qu'ils seront pour moi des leçons, et parce que je préfère la *perfection de mon art*, à ma *réputation*<sup>70</sup> ». La « réputation » était au cœur des textes de 1714-1715, celle qu'avait en quelque sorte usurpée l'abbé Du Jarry, celle aussi qui caractérise La Motte dans plusieurs textes de Voltaire. L'aveu de cette « préférence » pour la perfection est toujours un moyen de se positionner et de se distinguer. « Il commencera où je finis » : on comprend que le jeune poète qui voulait congédier ses illustres aînés les a désormais dépassés.

Dans l'approbation de l'édition d'*Œdipe*, en 1719, La Motte inscrivait déjà Voltaire dans une illustre filiation ; il avait parfaitement compris l'ambition de ce jeune poète de vingt-cinq ans : « Le public à la représentation de cette pièce s'est promis un digne successeur de Corneille et de Racine ; et je crois qu'à la lecture il ne rabattra rien de ses espérances<sup>71</sup> ». C'est précisément cette filiation, revendiquée par Voltaire lui-même, qui devient un point d'achoppement du débat qui oppose les deux hommes, en 1730, après la publication des *Discours sur la tragédie* par La Motte. Voltaire fait paraître une seconde édition d'*Œdipe*, sans les *Lettres*, dotée d'une Préface « dans laquelle on combat les sentiments de M. de La Motte sur la poésie ». Il adopte, de nouveau, un *ethos* d'Ancien, prônant le respect des règles, méprisant les innovations Modernes – le rapprochement opéré par La Motte entre opéra et tragédie lui paraît

69 *Hérode et Mariamne*, éd. cit., p. 187.

70 *Ibid.*, p. 193-194 (je souligne).

71 Cité par David Jory, *Œdipe*, OCV, t. 1A (2001), introduction, p. 93.

« anarchique »<sup>72</sup> – et se focalisant sur la versification, quitte à faire preuve, le terme ici n'est pas galvaudé, d'une mauvaise foi que soulignera La Motte lui-même dans sa réponse<sup>73</sup>. Certaines affirmations rappellent les débats de la Querelle. Ainsi, lorsque Voltaire affirme : « Il est juste de défendre ces anciennes lois, non parce qu'elles sont anciennes, mais parce qu'elles sont bonnes et nécessaires, et qu'elles pourraient avoir dans un homme de son mérite un adversaire redoutable<sup>74</sup> », ce qui était un argument d'Anne Dacier dans le traité *Des causes de la corruption du goût*, ou lorsqu'il reprend les arguments de La Motte pour les retourner contre lui : « [...] mais M. de La Motte mérite qu'on le combatte par des raisons, plus que par des autorités<sup>75</sup> ». Le retour à la Querelle est explicite lorsque Voltaire évoque la traduction d'Homère : « Cet auteur ingénieux et fécond, qui n'a fait que des vers en sa vie, ou des ouvrages de prose à l'occasion de ses vers, écrit contre son art même, et le traite avec le même mépris qu'il a traité Homère, que pourtant il a traduit<sup>76</sup> ». Par ce retour, il déplace en fait le débat, revenant au cadre rhétorique clivant de la Querelle, et refuse d'envisager les propositions de La Motte, pour une tragédie plus « vraie » et plus touchante dont l'expérimentation de la prose n'est qu'un corollaire logique, puisqu'elle permettrait un langage plus « naturel ». L'objectif premier n'est pas d'abolir les vers – et La Motte n'oublie pas de louer ceux de Voltaire<sup>77</sup> –, mais d'expérimenter une autre voie possible pour le genre tragique. La seule mesure de la réussite d'un tel essai devra être le plaisir et l'émotion éprouvés par le spectateur, toujours juge en dernier ressort. Voltaire refuse de considérer l'argument et en reste au débat sur les vers : « MM. Corneille et Racine ont employé la rime ; craignons que si nous voulons ouvrir une autre carrière, ce ne soit plutôt par l'impuissance de marcher dans celle de ces grands hommes, que par le désir de la nouveauté<sup>78</sup> ». La « mauvaise foi » de Voltaire dans ce texte, qui semble renier les propositions de l'audacieux dramaturge qu'il était en

72 « C'est, ce me semble, vouloir réformer un gouvernement régulier sur l'exemple d'une anarchie » (*ibid.*, p. 272).

73 « Il en arrive que vous réfutez tout ce que je n'ai pas dit, et que vous ne répondez presque pas un mot à ce que j'ai dit », écrit La Motte dans la *Suite des Réflexions sur la tragédie, où l'on répond à M. de Voltaire (Textes critiques, éd. cit., p. 733)*.

74 *Œdipe*, « Préface », éd. cit., p. 262.

75 *Ibid.*, p. 264. Voir la section « Des autorités » des *Réflexions sur la critique (Textes critiques, éd. cit., p. 288-289)*.

76 *Ibid.*, p. 275.

77 « Puisque les vers nous plaisent, malgré ce qu'il en coûte souvent à la justesse et aux convenances, je n'ai garde de les proscrire [...]. Il me suffit que les vers plaisent pour ne pas souhaiter qu'on s'en prive. Je vous invite moi-même à nous en donner le plus qu'il sera possible » (*Suite des Réflexions sur la tragédie, dans Textes critiques, éd. cit., p. 752*).

78 *Œdipe*, « Préface », éd. cit., p. 279. Dans la cinquième des *Lettres sur Œdipe*, Voltaire s'en prenait pourtant aux contraintes du vers et de la rime en des termes proches de ceux de La Motte.

1719, lui permet de s'imposer stratégiquement contre le Moderne La Motte, en digne successeur de Racine et Corneille, gardien du « grand goût ». Elle relève aussi d'une exigence esthétique dont témoignaient déjà, par la satire, les textes de 1715 ou les coulisses de la composition et de l'édition de *Mariamne*, tirant les leçons de celles d'*Inès de Castro* : innover, et Voltaire l'a fait en conservant le personnage de Philoctète dans *Œdipe* ou en faisant mourir une reine sur scène, mais sans renoncer à la perfection des vers et de l'harmonie. La tragédie pour Voltaire, sans doute plus que pour La Motte, doit rester un *poème*.

130

Le débat sur la tragédie, seul débat de fond entre les deux hommes, est révélateur du rapport de Voltaire à La Motte. L'écrivain moderne l'inquiète par son « penchant » vers l'esprit qui met en péril le goût, mais l'intéresse pour ses audaces poétiques et critiques. Voltaire connaît très bien les écrits de La Motte : il a lu l'*Illiade* et le *Discours sur Homère*, les *Odes*, les *Fables nouvelles* dont il cite certains vers, vu et lu les tragédies des années 1720 et annoté l'édition de 1754 des *Œuvres*. Les *Questions sur l'Encyclopédie* traitant de l'épopée ou de la poésie se réfèrent encore à La Motte, les *Commentaires sur Corneille* rappellent les arguments des *Discours sur la tragédie*, qui accordaient déjà une bonne place à Corneille. La correspondance témoigne également de cette présence, pendant plus de soixante ans. Bien longtemps après sa mort, La Motte, dont Voltaire contribue à entretenir la mémoire, reste un point de référence par rapport auquel se situer et s'affirmer, avec toujours une pointe d'esprit malin qui permet de ménager une distance. Ainsi, dans les années 1750-1760, Voltaire entend bien prendre la place de La Motte auprès de la duchesse du Maine<sup>79</sup> et ce même La Motte devient une sorte de double ironique lorsque Voltaire pense perdre la vue : « Ce n'est pas comme Homère, c'est comme La Mothe Houdart, dont vous avez peut-être entendu parler à Paris, et qui faisait des vers médiocres tout comme moi », écrit-il à Goldoni en février 1763 (D11022). Et, un mois plus tard, au comte d'Argental : « Mme Denis est toujours bien malingre, et moi toujours un petit Homère, un petit La Mothe, versifiant et n'y voyant goutte » (D11084).

---

79 « Elle est la maîtresse de tous les jours de ma vie, et j'ai assurément pour elle autant de respect que La Motte » (D4126).

L'ARRESTATION D'UN POÈTE.  
LES LEÇONS DES *MÉMOIRES HISTORIQUES*  
ET *AUTHENTIQUES SUR LA BASTILLE*

Catriona Seth

Université de Lorraine / University of Oxford

Il a souvent été dit combien la Bastille occupait une place importante dans l'imaginaire français du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les mémoires de Marguerite-Jeanne de Staal-Delaunay ou les représentations de Voltaire emprisonné composant *La Henriade* en témoignent. La forteresse était alors une espèce de métaphore de l'absolutisme. À la veille de la Révolution, André Chénier rêve ainsi à la dissipation des ténèbres par la liberté, à la destruction des « Bastilles funèbres »<sup>2</sup>. Au lendemain du 14 juillet 1789, le lectorat est avide de tout savoir d'une prison qui concentre les fantasmes. Si Cubières propose un compte rendu de son propre « voyage » sur les lieux<sup>3</sup>, d'aucuns accumulent des archives ayant trait aux détenus. Certains tentent simplement de se prévaloir de l'effet médiatique du nom de la Bastille en espérant qu'il suffira pour faire d'un simple pamphlet un *best-seller*. D'autres ont des intentions documentaires avérées. Jean-Louis Carra (1742-1793) est de ceux-là<sup>4</sup>. Membre d'une commission chargée d'examiner les papiers de la Bastille, il s'oppose à la suggestion qu'il faudrait les détruire. Au contraire, il est de ceux qui pensent judicieux de les rendre publics pour témoigner de la tyrannie de l'Ancien Régime. S'il reprend le discours classique sur l'horreur de l'endroit et les travers de l'absolutisme, il dit vouloir venger la justice violée au nom des détenus. Il donne, dès la fin de l'année 1789, chez Buisson, en trois livraisons, ses *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*,

- 1 Une exposition à l'Arsenal, *La Bastille ou « l'enfer des vivants »* (du 9 novembre 2010 au 13 février 2011) est revenue sur cet imaginaire.
- 2 André Chénier, *Œuvres complètes*, éd. Gérard Walter, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1958, p. 163-164.
- 3 Michel de Cubières, *Voyage à la Bastille, fait le 16 juillet 1789, et adressé à madame de G..., à Bagnols, en Languedoc*, Paris, Garnery et Volland, 1789.
- 4 Carra, emprisonné pendant sa jeunesse pour un vol de rubans, devient secrétaire du marquis d'Argenson. Aventurier, il voyage en Suisse, en Angleterre et en Europe de l'Est. Au retour de son périple, il rentre à la Bibliothèque du Roi, qu'il dirigera sous la Révolution lorsqu'elle sera devenue Bibliothèque nationale. Très engagé dans la Révolution du côté des jacobins, puis des brissotins, proscrit, puis condamné à mort, il est exécuté le 31 octobre 1793.

dans une Suite de près de trois cents emprisonnements, détaillés et constatés par des Pièces, Notes, Lettres, Rapports, Procès-verbaux, trouvés dans cette Forteresse, et rangés par époques depuis 1475 jusqu'à nos jours, &c. Le livre connaîtra un certain succès. On en trouve des comptes rendus dans différents périodiques comme le *Courrier patriotique*, la *Chronique de Paris*, la *Gazette nationale ou le moniteur universel*. L'ouvrage est traduit en allemand (*Beiträge zur Geschichte der Bastille*) et même, si nous en croyons Casanova, en anglais<sup>5</sup>.

132

Célébrant la chute de « murs élevés par la vengeance et la tyrannie » et la disparition de « tours menaçantes, qui renfermaient les victimes de l'orgueil monarchique et les affreux secrets du despotisme »<sup>6</sup>, les trois volumes de Carra déroulent, en une succession chronologique, différents détails concernant des individus prisonniers à la Bastille. De Louis de Luxembourg en 1475 au libraire Pintiau en 1775 nous sont ainsi livrés, là où ces éléments sont connus, les causes et la durée des emprisonnements d'environ trois cents personnes, dont des écrivains comme Baculard d'Arnaud ou Rochon de Chabannes, ainsi que le texte des archives ayant trait à leur procès ou à leur séjour. Parmi ces documents, si nous en croyons le biographe de Carra, « 12 pièces de vers », attribuées à tort à Voltaire<sup>7</sup>. Or, dans *Voltaire en son temps*, voici ce qu'écrit à ce propos René Pomeau : « Au moment de l'arrestation d'Arouet la police saisira dans ses papiers douze pièces de vers que J. L. Carra, qui a pu consulter en 1789 les dossiers des prisonniers, publie dans ses *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*<sup>8</sup> ». Aucun de ces deux témoignages ne nous paraît épuiser de manière satisfaisante la question.

Examinons tout d'abord le problème de l'authenticité des documents reproduits par Carra. *L'Année littéraire* n'a aucun doute là-dessus :

Dans un moment où tout est exagéré par la défiance et la crédulité, où le mensonge emprunte si souvent la voix de la renommée, et la licence le masque du patriotisme, je crois, Monsieur, qu'on doit accueillir avec reconnaissance tout ce qui porte un caractère d'authenticité. Tels sont ces mémoires sur la Bastille, ou plutôt ce recueil de notes et procès-verbaux sur les prisonniers qui y ont été détenus<sup>9</sup>.

Membre d'une commission chargée tout particulièrement de s'occuper de l'examen des papiers trouvés dans la forteresse, nous l'avons dit, Carra est

5 Il n'y a pas de trace d'éditions anglaises de l'ouvrage dans les catalogues de la Bodleian Library ou de la British Library.

6 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, « Discours préliminaire », Paris, Buisson, 1789, 3 vol., t. I, p. v.

7 Stefan Lemny, *Jean-Louis Carra (1742-1793). Parcours d'un révolutionnaire*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 166.

8 *D'Arouet à Voltaire*, chap. 7, VST, t. I, p. 80, n. 60, p. 920.

9 *L'Année littéraire*, 1789, t. VII, Lettre V, p. 99-108, ici p. 99-100.

mieux placé que quiconque pour se charger de leur publication. En faveur de son honnêteté, remarquons qu'il n'essaie pas de proposer des révélations sensationnelles au sein de son ouvrage et avoue parfois son ignorance. Il en va ainsi par exemple pour l'entrée correspondant à la date : « 1709, 20 novembre ». Carra écrit ceci : « Louis-René-Joseph Hachart, natif de Périgord, Garde-du-Corps du Roi, et ensuite Capitaine d'Infanterie au Régiment de Villequier, fut mis à la Bastille sur un ordre du Roi du 20 novembre 1709, et y fut détenu prisonnier jusqu'au 16 novembre 1714. Les motifs de sa détention nous sont pareillement inconnus<sup>10</sup> ». Impossible de faire plus objectif. Nous pouvons, dans ce cas particulier, proposer quelques hypothèses pour compléter les propos de Carra car nous connaissons le mémoire inédit de l'infortuné qui passa cinq ans embastillé<sup>11</sup>, mais ce n'est pas là notre sujet. L'effervescence politique du

10 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 79.

11 Hachard semble avoir été un aventurier qui a conspiré avec Langallerie et s'est doté de toute une série de titres fictifs. On trouve dans les fonds anciens de la Bibliothèque municipale de Rouen un document qui paraît être de sa main (cote : Leber MS 5803). La notice du catalogue de Constant Leber livre les détails suivants : « Mémoire du comte de Linange Hachard, prisonnier à la Bastille en 1712, contenant la révélation d'un projet d'une haute importance, dont le secret et l'exécution lui avaient été confiés. In-24 obl., maroq. Bl. à compart. / MS. autographe et signé, non moins curieux par le sujet que par la forme qu'il a reçue dans les cachots de la Bastille, où il a été tracé en 1712 : c'est un composé de petits morceaux de papier gris, d'environ 2 pouces de hauteur, qui paraissent avoir été précieusement conservés dans leur ensemble. L'ouvrage est bien complet, et, sans doute, inédit ». En voici les premières lignes, relevées par nos soins, mais que la fermeture actuelle de la Bibliothèque municipale de Rouen ne nous a pas permis de revoir : « Monsieur / Si j'avois De meilleur et De plus grand papier que celui cy, j'y aurois écrit le mémoire que je prends la Liberté De vous envoyer. il est Tres important pour Le service du Roy, aussi Bie[n] que pour celui de Jesus=christ, que La cour soit au plutôt informée // de tout ce qui est contenu dans ce memoire ; cest pourquoy, Monsieur, je vous supplie de vous donner la peine de Le Lire avec attention ; et de Le communiquer à Mons<sup>r</sup> de pont=chartrain. L'honneur de la protection duquel j'implore Tres humblement, aussi=Bien que la votre. mais je ne m'attends pas d'etre assez heureux, pour en etre favorisé. // + / Memoire succinct / D'un moyen Tres certain, et Tre[s] facile ; par lequel, avec la grace De dieu ; quand Le Roy voudra ; Les peres de La compagnie de Jesus ; et par consequent le plus pur christianisme ; seront promptement, pour toujours, et tres solidement Rétablis dans le Japon. A l'immortel gloire du Roy ; et sans que sa majesté fasse aucune dépence pour cela. // Avertissement de l'auteur / Du present mémoire / La crainte que j'ay eu qu'on me Retiendrait plus Long=temps en prison, si je proposois à la cour tout ce que j'explique dans cet écrit, m'a empêché jusqu'à pres de le faire. Mais le zele tres sincere et tres pur duquel dieu m'est Témoin que je suis enflamé pour la gloire de Jesus=christ, et pour celle du Roy ; pour l'avantage de toute la France, aussi= // Bien que pour celui de toute l'église catholique, Apostolique et Romaine : me fait aujourd'hy passer par dessus cette apprehension. C'est pourquoy j'avertis que quelques uns des directeurs qui sont cy apréz mentionnez, ont Resolu, que si, avant Le premier mois d'Août, qui suivra la publication de la prochaine paix entre la France et la Hollande : Le Roy n'accorde pas ce qui est cy aprez // expliqué : ils feront L'entreprise en question ; sous la protection de L'electeur de Brandebourg, et du marquis du quesne, qui est Tres grand calviniste, et qui menera dans ces pais-là, des predicateurs heretiques : ce qui se fera au grand prejudice de la Religion catholique Romaine. Là dessus encore une fois, j'atteste le dieu vivant, et toute la celeste // cour : que je n'ay d'autre intention, ni D'autre vûe, que de prouver en tout ce qui dépendra de moy, tant que j'auray un instant de vie ; La gloire de Jesus=christ, et celle du Roy ; L'avantage de toute la France, aussi=bien que l'exaltation de toute l'église catholique, apostolique et

moment ne conduit pas Carra à vouloir, par exemple, faire du soldat Hachart une victime de l'intransigeance politique ou de l'erreur judiciaire.

Si Hachart est inconnu du grand public, il n'en va pas de même, bien entendu, de tous ceux qui ont séjourné dans la prison parisienne. Si nous lisons *l'Histoire de ma vie* de Casanova, nous y relevons une référence à une lettre que l'aventurier italien aurait adressée à Charles de Courlande en 1761 et qui aurait été sur la personne du destinataire au moment de son arrestation. La lettre en question est reproduite par Carra à l'article consacré à Courlande embastillé<sup>12</sup>. Casanova l'y retrouve et l'authentifie par son commentaire : s'il ne peut en garantir l'exactitude, il ne la rejette pas.

134

Plus intéressant pour nous, Carra inclut entre autres, au sein de son ouvrage, des papiers ayant trait à l'emprisonnement de Voltaire, nom autrement plus « porteur » que celui d'Hachart – ou même celui de Courlande. Notons tout d'abord que le compilateur a été, semble-t-il, en contact avec le grand homme pendant sa jeunesse<sup>13</sup> et qu'il avait toutes les raisons de lui témoigner de la reconnaissance. Malgré ces relations antérieures et la renommée du défenseur des Calas, Carra ne fait état ni sur la page de titre, ni dans le paratexte, de son inclusion de documents inédits se rapportant à un homme aussi célèbre. *L'Année littéraire*, rendant compte de la parution de l'ouvrage, se contente de noter la présence de Voltaire et de l'un de ses proches au nombre des prisonniers de la célèbre forteresse :

La moitié de ce second volume ne contient guères qu'une liste sèche, qu'une triste nomenclature des prisonniers détenus, élargis, ou morts en prison : deux

---

Romaine ; dans la foy de laquelle, je proteste devant // dieu, et je jure sur les sacrez evangiles, que je veux vivre et mourir. &c. ».

12 Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie*, éd. sous la dir. de Gérard Lahouati et Marie-Françoise Luna, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2013-2015, 3 vol., t. III, p. 389 : « Ma lettre dans l'archive de la Bastille n'aurait jamais vu le jour ; mais voilà ce qui est arrivé pour que mon secret devienne public. Vingt ans après le peuple parisien mis en émeute par le duc d'Orléans démantela la Bastille, on se saisit de l'archive, on y trouva ma lettre, et on l'imprima avec plusieurs autres pièces curieuses qu'on a traduites après en allemand, et en anglais. [...] Je ne sais pas, mon cher lecteur, si ma lettre a été altérée, mais puisqu'elle est devenue publique, permettez que je la registre dans ces mémoires à l'honneur de la vérité... ».

13 Voir par exemple la lettre de Voltaire à Cramer en 1765 au sujet de Carra : « Je vais faire instruire ce Carra des raisons très judicieuses de Monsieur Cramer, et des offres honnêtes qu'on lui fait » (D12679), et une autre au même d'octobre 1771 : « L'adresse de Carra est chez Mr. Félice lui même. Voiez si vous pouvez écrire là » (D17404). Voir aussi S. Lemny, *Jean-Louis Carra (1742-1793)*, op. cit., p. 35 : « J'écrivis à M. de Voltaire, qui m'a toujours témoigné quelques bontés, et je le priai de vouloir bien se charger de proposer ou de faire proposer à quelques libraires une contre-édition de *l'Encyclopédie* d'Yverdon ; j'offrai en même temps de donner un plan, une manière de l'exécuter qui la rendrait infiniment supérieure, et cela sans beaucoup d'effort assurément. M. de Voltaire, qui était malade alors, me fit écrire que si je désirais travailler aux *Supplémens* de la grande *Encyclopédie*, M. Robinet, qui en était chargé, ne demanderait vraisemblablement pas mieux, et que je lui écrivisse à Bouillon, ce que je fis ».

hommes célèbres, pourtant, sont aisés à distinguer dans la foule des captifs. Semblables à plus d'un titre, liés ensemble malgré la distance des rangs, tous deux intéressants de bonne heure, parvenus tous deux à une grande vieillesse, rare encore, extraordinaire, ainsi que leur jeunesse. Vous devinez aisément, Monsieur, que je parle ici de M. le maréchal de Richelieu et de Voltaire. Il ne leur manquoit que ce trait de ressemblance. Ils auroient même pu se retrouver ensemble à la bastille ; car M. de Richelieu y est entré en 1716 et Voltaire en 1717 ; c'eût été une ample matière à récit et à souvenirs pour nos deux vieillards en 1778, c'est-à-dire soixante ans après<sup>14</sup>.

L'article portant sur Voltaire dans le recueil de Carra est bref. Son principal intérêt, à notre sens, est de livrer les poèmes trouvés sur la personne de François-Marie Arouet au moment de son arrestation en 1717. Il nous semble que l'assemblage hétéroclite de douze pièces dans la section dévolue au jeune homme tendrait à confirmer la véracité de la source avancée par le compilateur, et va même parfois jusqu'à nous révéler des éléments inédits sur les compositions du poète. Soulignons tout d'abord que les papiers saisis sur une personne ne sont pas forcément rédigés par elle. Certaines des pièces en vers sont indubitablement de Voltaire, quoi qu'en dise S. Lemny. Il suffit de consulter Bengesco, le catalogue de la BnF, Trapnell ou bien d'autres sources. D'autres nous paraissent pouvoir être exclues sans hésitation, comme nous entendons le montrer. Restent des problèmes à résoudre.

Plaide en faveur de Carra non seulement, comme nous l'avons dit, le mélange surprenant de poèmes, mais aussi le fait que, des textes de Voltaire, aucun ne peut se voir affecter de façon certaine une date ultérieure à celle de l'emprisonnement du jeune homme. Il va de soi que la présence au nombre des textes de vers dédiés à Mme du Châtelet par exemple aurait jeté un doute sur l'ensemble. Rien de ce genre n'est à regretter ici. Nous nous proposons de présenter rapidement au lecteur, tour à tour, dans l'ordre de leur impression et avec l'introduction donnée par Carra, les douze textes.

1717, 17 mai<sup>15</sup>

*François-Marie AROUET, âgé de vingt-deux ans, originaire de Paris, fils du sieur Arouet, Payeur de la Chambre des Comptes (c'est M. DE VOLTAIRE), mis à la Bastille le 17 Mai 1717, pour avoir composé des Pièces de Poésie & Vers insolens*

<sup>14</sup> *L'Année littéraire*, 1790, t. II, Lettre VII, p. 224-225.

<sup>15</sup> Il a souvent été glosé sur la date d'arrestation de Voltaire. Il parle dans son poème *La Bastille* du jour de Pentecôte (voir *OCV*, t. 18 [2002], p. 357 : « Au beau printemps un jour de pentecote »). On s'accorde à croire qu'il a en effet été appréhendé le 16 mais que le fait a pu n'être consigné dans les registres que le 17.

*contre M. le Régent & Madame la Duchesse de Berry, entr'autres une Pièce qui a pour inscription : Puero regnante.*

Il avoit dit aussi devant plusieurs personnes que puisqu'il ne pouvoit se venger de M. le Duc d'Orléans d'une certaine façon, il ne l'épargneroit pas dans ses satyres ; sur quoi quelqu'un lui ayant demandé ce que S. A. R. lui avoit fait, il se leva comme un furieux, & répondit : comment, vous ne savez pas ce que ce B..... m'a fait ? Il m'a exilé parce que j'avois fait voir au Public que sa Messaline de fille étoit une Put.....

Le sieur Arouet avoit été exilé à Tullès le 5 Mai 1716, S. A. R. accorda au sieur Arouet père, qu'au lieu de la ville de Tullès, où son fils étoit exilé, il le fût dans celle de Sully-sur-Loire, où il avoit quelques parens dont on espéroit que les instructions & les exemples pourroient corriger son imprudence & tempérer sa vivacité.

Il sortit de la Bastille le 11 Avril 1718, & il y fut remis le 28 Mars 1726 : il en sortit le 29 Avril suivant. M. de Voltaire avoit été insulté par M. de Rohan-Chabot, & il fut arrêté & conduit à la Bastille pour avoir cherché l'occasion d'en tirer vengeance.

« Je remontre très-humblement (écrivait-il au Ministre du département de Paris) que j'ai été assassiné par le brave Chevalier de Rohan, assisté de six coupes-jarrets, derrière lesquels il étoit hardiment posté.

J'ai toujours cherché depuis ce temps-là à réparer, non mon honneur, mais le sien, ce qui étoit trop difficile.

Si je suis venu dans Versailles, il est très-faux que j'aie fait demander le Chevalier de Rohan-Chabot chez M. le Cardinal de Rohan, &c. »

Les douze pièces de Vers qui suivent sous ces numéros, sont de lui. Nous croyons faire plaisir au Public en les joignant à son article, d'autant qu'elles pourroient n'être pas connues<sup>16</sup>.

Commençons par signaler ce que sont les pièces dont fait état Carra. En voici les titres ou, à défaut, les *incipit* : *A la Diète de Pologne, pour l'élection du Roi* ; « Heureux Chamillard... » ; *Julii Mazarini Epitaphium* et *Hic jacet Julius Cardinalis Mazarinus cujus ignota familia nota rapina solus dubia* ; « C'est Cupidon qui m'inspire... » ; *Les Souhais ridicules, conte. A Mademoiselle* ; *Le Cadenas* ; *Le Cocuage* ; *Le Janséniste et le Moliniste* ; *A un Chanoine qui a perdu sa maitresse* ; « Il n'est mortel qui ne forme des vœux... » ; *Portrait de Mme de N....* ; *Le Parnasse*.

La première pièce reproduite par Carra s'intitule *A la Diète de Pologne, pour l'élection du Roi*<sup>17</sup>. Je n'ai pu en trouver de trace nulle part. La seule piste que j'ai

<sup>16</sup> Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 148-150.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 150-151.

– et que je n'ai pas pu suivre complètement jusqu'à présent – figure chez Conlon<sup>18</sup>. Il signale en effet l'existence d'un texte anonyme *À la diète de Pologne assemblée pour l'élection d'un roy*, Permission du 14 juillet 1697 (cote BnF : Ye 5110). Celle-ci se rapporte donc à l'élection d'Auguste II le Fort, le 15 septembre 1697. La seule élection par la suite, antérieure à l'emprisonnement de Voltaire, est celle de Stanislas Leszczyński en 1704, avant le retour en 1709 d'Auguste II le Fort, cinq ans plus tard. Si Voltaire a rédigé, bien plus tard, un texte sur l'élection de Poniatowski au trône de Pologne, la pièce en huit quatrains, qui évoque les liens dynastiques de la France avec la monarchie élective d'Europe de l'Est, semble impossible à attribuer à qui que ce soit en l'état actuel de nos connaissances.

La seconde des douze pièces reproduites par Carra a pour *incipit* « Heureux Chamillard... »<sup>19</sup> et renvoie à un ministre des Finances, puis de la Guerre, Michel de Chamillard, qu'elle critique sévèrement en lui rappelant que la roche tarpéienne est proche du Capitole comme le montre l'exemple de Fouquet. On n'en connaît pas l'auteur. La pièce date *a priori* des années 1699-1701. Elle n'est donc pas de Voltaire, tout précoce qu'il ait pu être<sup>20</sup>...

Une troisième pièce de circonstance vise une cible décédée. Il s'agit d'un texte disposé comme une inscription lapidaire et intitulée *Julii Mazarini Epitaphium*<sup>21</sup>. Cette mazarinade néo-latine, plusieurs fois reproduite ailleurs, est parfois, curieusement, attribuée à Milton<sup>22</sup>. Elle est suivie d'une deuxième épitaphe néo-latine satirique sur le même personnage (*Hic jacet Julius Cardinalis Mazarinus cujus ignota familia nota rapina solus dubia*<sup>23</sup>). Là encore, même si nous n'avons pas de source du texte, il n'est guère probable que Voltaire en soit l'auteur. Le jeune homme, comme le montrent ce morceau-ci et les deux autres qui le précèdent, s'intéresse aux textes satiriques du passé. Il est vraisemblable qu'il ait souhaité se documenter, pour ainsi dire.

Le ton change nettement avec la pièce suivante, un pont-neuf dont l'air est indiqué (*De mon lan la*)<sup>24</sup>. De manière inhabituelle pour l'époque, le rythme est impair : le morceau est en effet rédigé en heptasyllabes. Treize quatrains sont suivis à chaque fois d'un refrain. L'effet est parfois de provoquer un double-entendre

18 Pierre M. Conlon, *Prélude au siècle des Lumières en France*, Genève, Droz, 1970-1975, 6 vol., t. II.

19 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 151 [sic, pour 152].

20 *Le Nouveau Siècle de Louis XIV, ou Choix de chansons historiques et satiriques, presque toutes inédites, de 1634 à 1712, accompagnées de notes par le traducteur de la correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, Paris, Garnier Frères, 1857.

21 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 153-155.

22 Voir par exemple *State-Poems; Continued From the time of O. Cromwel to the Year 1697*, s.l., s.n., 1702, p. 58-60.

23 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 155. Le texte ne correspond pas à *Julii Mazarini Epitaphium*, Mazarinade de 1649 (BnF : Ye 2223).

24 *Ibid.*, p. 156-158.

comme ceux dont Boufflers s'est fait plus tard une spécialité. Illustrons cela en citant quelques strophes où le refrain invite à compléter par l'esprit le texte donné :

Si Troye fut réduite en cendre,  
Quelle en fut la cause, hélas !  
C'est que Pâris alla prendre,  
De la femme à Ménélas,  
Le beau lan là lan, &c.

Diane, trop inhumaine,  
Voulut punir Actéon,  
Pour avoir dans la Fontaine  
Vu de trop près, ce dit-on,  
Son beau lan là lan, &c.  
[...]  
Vénus, quoique toute aimable,  
N'eût pas remporté le prix,  
Si la Déesse traitable  
N'eût fait tâter à Pâris  
De son lan là lan, &c.<sup>25</sup>

138

La chanson allusive est parfois attribuée à Jacques Vergier et correspond assez bien à ce qu'il écrit. On la retrouve au détour de nombreuses anthologies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Là encore, rien ne permet de croire que le jeune Arouet en est l'auteur.

Un texte qui peut être attribué avec certitude à un autre que Voltaire suit immédiatement dans le volume de Carra. Intitulé *Les Souhairs ridicules, conte. À Mademoiselle*<sup>26</sup>, c'est un long conte en vers de Charles Perrault, à la tonalité burlesque, et qui date de 1693. En voici le début :

Si vous étiez moins raisonnable,  
Je me garderois bien de venir vous conter  
La fole & peu galante Fable  
Que je m'en vais vous débiter.  
Une aune de boudin en fournit la matiere.  
Une aune de boudin, ma chere,  
Quelle pitié ! c'est une horreur,  
S'écrieroit une précieuse,  
Qui toujours tendre & sérieuse,  
Ne veut ouïr parler que d'affaires de cœur<sup>27</sup>.

Le lecteur moderne est peut-être en train de se dire qu'il y a fort peu d'Arouet dans cette liasse de documents saisis sur sa personne. C'est exact, pour l'instant,

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 156-157.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 159-164.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 159.

mais connaître les lectures du jeune homme n'est pas sans importance pour nous. J'ajoute que certains des poèmes qui suivent sont, quant à eux, indubitablement sortis de la plume de Voltaire. Deux contes en vers de jeunesse, *Le Cadenas* et *Le Cocuage*, tous deux imprimés pour la première fois en 1724, comptent en effet parmi les textes inclus par Carra. Leur présence dans le lot des papiers de la Bastille nous livre des détails intéressants quant à leur date de composition.

*Le Cadenas*<sup>28</sup> est imprimé pour la première fois en 1724<sup>29</sup> à la suite de *La Henriade*. Il s'agit, si nous en croyons l'édition Ledet de 1732, de l'une des « Pièces fugitives de M. de Voltaire, écrites à l'âge de dix-sept ou de dix-huit ans ». Un manuscrit non autographe du morceau est conservé à Troyes et indique qu'il a été rédigé en 1713 par « M. Haroilet »<sup>30</sup>. Différentes éditions assurent que l'auteur l'aurait composé pour une femme qui portait elle-même une ceinture de chasteté. La présence du texte dans les *Mémoires* de Carra confirme que l'œuvre a été écrite bien avant sa première publication, mais ne nous donne pas d'éléments ultérieurs. De toute évidence, Voltaire était plus satisfait de ce poème-ci que de certains autres contes en vers issus de sa plume : il retravaille considérablement *Le Cadenas* dont nous connaissons différentes versions, et le fait circuler. Carra livre un état en 104 vers qui contient quelques variantes par rapport à d'autres publications de ce qui paraît avoir été le premier jet (plus long que le définitif) de ce poème assez réussi dans le genre de Grécourt. La présence de la pièce dans les papiers du jeune Arouet tisse un lien générique non seulement avec *Le Cocuage* et *Le Janséniste et le Moliniste*, dont nous allons parler, mais aussi avec le conte en vers de Perrault cité plus haut.

Assez proche en termes de ton et de contenu du *Cadenas*, *Le Cocuage*<sup>31</sup> a la particularité, bien qu'imprimé seulement en 1720, d'être documenté, à défaut d'être connu, depuis 1716, date de rédaction supposée par les éditeurs de Kehl<sup>32</sup>. Le *Mercur* de janvier 1717 comprend en effet une *Épître de M. Michel à M\*\*\* à qui il avait promis le Cocuage de M. Arouet*. À l'instar du précédent poème, c'est un texte plaisant. Il est marqué par le marotisme dans des tournures diverses comme l'omission de l'article ou du pronom sujet. Il témoigne d'une mode et est proche, dans son esprit, de textes d'écrivains du temps comme Vergier ou Hamilton, eux aussi lecteurs de La Fontaine ou de Perrault. L'esprit du texte, comme celui du *Cadenas*, cadre bien avec ce que nous savons de la Régence,

28 *Ibid.*, p. 164-167.

29 Bengesco, n° 641. Première impression en 1724 à la suite de *La Ligue ou Henry le Grand etc.*, Amsterdam, J.-F. Bernard, p. 172-175.

30 Cote : ms. 2362-31.

31 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 168-170.

32 Bengesco, n° 642. Première impression, 1724.

période de liberté de mœurs relative. Les deux contes sont grivois sans être gaulois, plaisants et spirituels.

Si l'attribution à Voltaire de ces deux pièces ne pose aucun problème, il n'en va pas de même de celui qui suit, un autre conte en vers, *Le Janséniste et le Moliniste*<sup>33</sup>. Le Catalogue imprimé de la BnF l'indique sous l'intitulé : « Conte apocryphe ». La *Correspondance secrète, politique et littéraire* de Métra l'inclut dans son tome onzième à la date du 28 février 1781 comme composé par Voltaire en 1723<sup>34</sup>. Le texte est alors décrit comme étant l'une des pièces « omises dans l'édition de Kehl pour raison de convenances ». À son tour, Bengesco affirme ceci : « Métra dit qu'il a cru devoir retirer cette pièce de l'oubli auquel la prudence des éditeurs (de Kehl) en a condamné beaucoup de cette espèce<sup>35</sup> ». Il rajoute quelques commentaires sur d'autres contes supposés de Voltaire. Bengesco commence par s'en méfier en disant que le texte a été « condamné à l'oubli par la prudence des éditeurs de Kehl<sup>36</sup> ». Il lui consacre une entrée sous le numéro 2312 au nombre des « ouvrages faussement attribués à Voltaire »<sup>37</sup>. Or, le conte figure, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer<sup>38</sup>, dans le recueil manuscrit envoyé par Voltaire à Cideville au début de 1735. Son authenticité ne peut donc être remise en question. Sa présence parmi les pièces de la Bastille permet de faire remonter la composition dans le temps puisque nous avons un *terminus ad quem* : la date de l'arrestation de Voltaire. Une autre source que Carra, la lettre de Jean-Baptiste Rousseau à Boutet du 8 avril 1715, va dans le sens de la chronologie implicite de Carra. Il est en effet fait référence à un poème « sur les Jesuites et les Jansenistes » qui nous paraît être celui-ci :

Je reçois mon cher monsieur avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la petite Pièce en vers de M. Aroüet que m. Mandat m'avoit déjà fait voir il y a quatre jours en passant par ici pour aller à Vienne. Il m'en a montré deux autres de la mesme main que j'ai trouvées aussi bien que la première, toutes pétillantes de génie, mais assez peu correctes, ce qui ne me fait pas beaucoup de peine dans un jeune homme parce que l'esprit d'exactitude s'aquiert avec le travail. J'ai donc esté très content du tour et du stile de ces petits ouvrages, mais Je ne le suis point s'il est vrai comme m. Mandat me l'a laissé entrevoir que ce jeune autheur qui a certainement bien de l'esprit ne s'en serve pas avec la discrétion nécessaire à un homme qui veut sa faire des Amis et s'attirer l'estime des gens

33 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 170-171.

34 *Correspondance secrète, politique et littéraire*, Londres, John Adamson, 1787-1790, 18 vol., t. XI (1788), p. 114.

35 Bengesco, n° 2312, t. IV, p. 284-285.

36 *Ibid.*, t. I, p. 185.

37 *Ibid.*, t. IV, p. 285.

38 Voir OCV, t. 1B, p. 175.

sages. J'ai veu mesme par les deux autres Pièces dont l'une est adressée à la Duclos et l'autre roule sur les Jesuites et les Jansenistes, qu'il n'est pas assez en garde contre ce qui peut donner prise aux Ennemis que son mérite pourra lui attirer dans la suite. J'ai peur qu'il ne se trouve un jour dans le cas où Je me suis trouvé par mes Epigrammes qui ont servi de prétexte à m'attribuer les sottises d'autrui, et Je voudrois que quelqu'un fût assez de ses amis pour l'avertir de profiter de mon exemple, car ce seroit un meurtre qu'un jeune homme qui donne de si belles espérances se perdit par des imprudences innocentes à son âge, mais dangereuses pour la suite dans un siècle comme celui où nous vivons. (D27)

Jean-Baptiste Rousseau devinait le génie d'Arouet et prévoyait les réactions du pouvoir face à un esprit satirique en liberté... Le texte qui faisait craindre pour son auteur des représailles a, on le voit, été saisi sur sa personne au moment même de son arrestation.

Opposer les jansénistes aux jésuites était monnaie courante, y compris dans des caricatures et textes satiriques du temps. Le jeune Arouet n'est donc guère original dans son choix de cibles. Tout au plus peut-on deviner ici les prémices de l'anticléricalisme dont il fera par la suite son fonds de commerce, mâtiné d'une ironie joyeuse qu'on décèle dès l'ouverture :

Pere Simon, doucereux Moliniste,  
Frere Augustin, sauvage Janséniste,  
Tous deux suppôts de la Religion,  
Alloient à Rome, au Pere des fidelles,  
Solliciter quelque décision  
Qui terminât leurs dévotes querelles ;  
Nos deux Caffards disputoient en chemin,  
Sur les cinq points de doctrine perverse ;  
Jeune tendron leur tombe sous la main ;  
Dans le moment change la controverse ;  
Le Rigoriste exploita son devant ;  
L'Ignatien ayant fait sa priere,  
Dévotement prit la route contraire :  
Chacun le fit pour l'honneur du Couvent<sup>39</sup>.

L'acte terminé, la jeune fille ressent un certain remords. Elle n'a que seize ans, et demande à genoux, avec contrition, à être absoute. Le jésuite lui promet qu'elle sera accueillie dans la Jérusalem céleste. Le janséniste la rabroue et lui refuse l'absolution.

<sup>39</sup> Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, op. cit., t. II, p. 170.

Quatre autres textes dont l'attribution à Voltaire ne pose pas de problème figurent dans l'ensemble cité par Carra. On désigne plus souvent *A un Chanoine qui a perdu sa maîtresse*<sup>40</sup>, inconnu avant Kehl, sous le titre *À monsieur l'abbé de \*\*\* qui pleurait la mort de sa maîtresse*<sup>41</sup>. Le destinataire est parfois identifié comme Michel-Roger-Celse de Bussy-Rabutin (1699 ?-1736), futur évêque de Luçon. Voltaire a composé de nombreux textes qui ressortissent au genre épistolaire. La tonalité de celui-ci, qui invite à la jouissance, est familière. Kehl le date de 1715.

« Il n'est mortel qui ne forme des vœux... »<sup>42</sup>, rare sonnet parmi les œuvres de Voltaire<sup>43</sup> – Nicole Masson n'en cite qu'un autre, celui pour Algarotti en 1736 – n'est imprimé qu'en 1764. L'allusion à la puissance convoitée de Voysin, le chancelier, démis en 1716, permet de supposer qu'il a été écrit avant sa chute. Sa présence parmi les œuvres confisquées confirme que c'est bien un écrit de jeunesse de Voltaire.

142

Sous le titre *Portrait de Mme de N...*<sup>44</sup>, on reconnaît le poème *Pour Madame de Nointel*<sup>45</sup> qui figure parmi d'autres dans le recueil Cideville. Née Maupeou, Mme de Nointel meurt en 1724. Le court texte a la saveur de l'épigramme et croque en quelques lignes une ébauche de caractère<sup>46</sup>.

A ses écarts N... allie  
L'amour du vrai, le goût du bon ;  
En vérité, c'est la raison  
Sous le masque de la folie.

Quant au poème intitulé *Le Parnasse*<sup>47</sup>, il est parfois appelé *Le Bourbier*<sup>48</sup>. C'est un poème de Voltaire contre La Motte qui a la particularité d'avoir été inclus dès

40 *Ibid.*, p. 171-172.

41 Bengesco, n° 712. Première publication dans l'édition de Kehl, t. 83, p. 104 (qui donne pour date 1710-1729) ; voir aussi M, t. 10, p. 220-221.

42 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, *op. cit.*, t. II, p. 173.

43 Ralph Nablow déjà supposait que c'était une œuvre de jeunesse, suggestion reprise par Nicole Masson qui l'inclut dans *OCV*, t. 18, p. 371. Le texte a paru pour la première fois dans l'édition d'Amsterdam [Rouen], 1764, mais est absent de Kehl. Voir Bengesco, n° 977.

44 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, *op. cit.*, t. II, p. 173.

45 Sous le titre *À Mme de Nointel* : voir Bengesco, n° 889 (le texte figure dans le tome XIV de Kehl ainsi que dans les *Étrennes...* de 1783 et les *Poésies inédites*). Voir M, t. 10, p. 488. Aucune date n'est donnée. Le nom de Nointel ne figure pas dans l'index de *Voltaire en son temps*.

46 Voir *OCV*, t. 18, p. 344 pour la description que fait le marquis d'Argenson, dans son journal, du caractère de la dame.

47 Carra, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, *op. cit.*, t. II, p. 174-176.

48 Bengesco, n° 675. Première édition en 1715 dans les *Nouvelles littéraires*, t. I, p. 151-153. Le texte est réimprimé sous le titre *Le Parnasse* dans *La Ligue* (1724). Il retrouve son titre d'origine dans les *Lettres* de Mme Dunoyer et figure dans l'édition de 1764 sous le titre *Le Parnasse ou le Bourbier*. Il est absent de Kehl, mais est inclus depuis 1817 dans les œuvres de Voltaire.

1715 dans les *Nouvelles littéraires*. Voltaire y croque sa vision de la République des Lettres et décoche des flèches contre ses ennemis, entre autres le secrétaire perpétuel de l'Académie qui n'avait pas eu le bon goût de décerner le prix de poésie à une ode dont le jeune homme qui en était l'auteur était excessivement fier.

Comme on le voit, l'ensemble est bigarré. Il est intéressant pour nous dans la mesure où il nous permet en tout premier lieu de dater quelques textes de jeunesse de Voltaire. Au-delà de cet élément, certes important, il faut, je crois, prendre ce lot de textes comme l'occasion de pénétrer dans la vie quotidienne de François-Marie Arouet, qui a sur lui des œuvres dont il est l'auteur, mais aussi d'autres écrits qui témoignent de ses lectures. Rien n'est très ancien – on ne va pas plus loin dans le temps que les mazarinades ou le conte de Perrault – mais les genres sont variés : de la chanson attribuée à Vergier aux mordantes épigrammes néolatines. Le jeune Voltaire s'intéresse à la satire qu'il dénoncera à différentes périodes de sa vie. Il lit et pratique le genre du conte en vers. On ne voit guère dans les pièces courtes qu'il a en portefeuille, destinées certainement à pouvoir être lues en public et copiées par des amateurs, l'auteur à venir de *La Henriade*. On décèle plutôt le jeune homme spirituel, désireux de plaire, moqueur, que des choix ultérieurs transformeront en écrivain de toute première importance.



## 1724: LE PREMIER VOLTAIRE AND THE PARISIAN POLICE

*Joan DeJean*

University of Pennsylvania

Voltaire's association with the Parisian police began early: on May 16, 1717, when he was arrested and brought to the Bastille by two *exempts*, Bazin and Champez. On that occasion, however, the Lieutenant Général de la Police had instructions to rein in an unruly young man, "Monsieur Arouët," rather than a potentially important and seditious author. That situation would change dramatically over the next few years.<sup>1</sup>

By 1724, Voltaire's career and the policing of the Parisian book trade were evolving in tandem. Early in 1723, Voltaire returned to Paris after a brief immersion in the aristocratic life found in châteaux in the Loire valley. Just before that sojourn, he had traveled to The Hague and Amsterdam to sign a contract for a new edition of his epic poem, a contract that marked its name change from *La Ligue* to *Henri IV ou La Ligue*. The young author with a propensity for dangerous subjects could hardly have picked a more opportune moment to spend time in his native city.

Shortly after Voltaire's return to Paris, a new offensive against certain types of what the Lieutenant Général de la Police consistently referred to by the vague appellation "*mauvais livres*" was announced: the *Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou conférence du règlement arrêté au conseil d'état du roy le 28 février 1723*. Among the new code's chapters was one entitled "Défenses de faire le commerce des livres sans qualité;" article 5, devoted to "mercerie, porte-balles," denounced the "soi-disant merciers" in Paris who "vendent des petits livres d'heures et prières imprimés dehors ladite ville" and gave a long history of this phenomenon and the ways in which such books reached Paris.<sup>2</sup>

1 The following pages began their life as a presentation for the colloquium devoted to "Le Premier Voltaire" held in Paris in June 2015. To my knowledge, the documents in Paris' Archives Nationales that I discuss here have not been previously examined. For the purposes of the colloquium, I described them and tried to include them in the history of Voltaire's involvement with printers and the policing of the Parisian book trade. I have not expanded the text of that presentation for this volume; these pages record a short, oral talk. Readers cannot therefore expect to find here a review of recent scholarship on either the book trade and its policing or the history of the book.

2 I cite the edition of the *Code* reprinted in Saugrain, *Aux dépens de la communauté, 1744*, p.54.

Only weeks later, on March 20, 1723, in the last months of his life Cardinal Dubois named the abbé Dubois to examine “le poème de Henri IV de M. de Voltaire” to see if it contained material that might “choquer la cour de Rome.”<sup>3</sup> These two phenomena – the struggle to control the commerce in small devotional books sold by *merciers* and the struggle to contain an irrepressible author – appear on the surface to be completely unrelated. Soon, however, they would become intertwined.

In 1723, *La Ligue* was printed in Rouen by Abraham Viret, one of a number of printers whose shops were clustered near the Palais de Justice. By December of that year, 4,000 unbound copies were moving toward Paris. The Marquise de Bernières had shipped the *brochés* volumes in a wagon loaded with furniture and in saddlebags and baskets attached to mules following that wagon. By mid-January 1724, those copies of Voltaire’s breakthrough work had reached Paris.<sup>4</sup>

146

As luck would have it for both Voltaire and the Parisian *merciers* who trafficked in tiny devotional volumes, on January 28, 1724, a new Lieutenant Général took charge of the Parisian police: Nicolas Jean-Baptiste Ravot, seigneur d’Ombreval. D’Ombreval soon won a reputation as a hard-liner, particularly for his zeal in renewing the enforcement of old laws on prostitution. He clearly took the book trade with equal seriousness: in 1724 alone, he sent out one of his *commissaires*, Jean-Jacques Camuset, on three different missions relating to what would now be known as book censorship. Camuset also had reason to feel zealous in 1724: early that year, he had moved from the Quartier de la Grève to the Quartier de Saint-Paul. The combined efforts of a new Lieutenant Général and a newly relocated commissioner produced three remarkable dossiers, all of which survive Paris’ Archives Nationales in the *carton* containing Camuset’s miscellaneous papers from 1724.<sup>5</sup>

In May, the month of the publication of a royal ordinance concerning religious orthodoxy that d’Ombreval would struggle to enforce all during his tenure, he sent out Camuset to determine how effectively the Parisian printers’ guild had been policing its members. The resulting report, dated May 12, is a 14-page document: “Procès-verbal de l’ordre de M. le lieutenant général de la police au sujet de la suppression des livres à la chambre syndicale.” Camuset had had a list drawn up of all the works “suppressed” between April 8, 1722 and March 8, 1724, always with precise editions noted. It’s a document full

3 *Les Correspondants de la Marquise de Balleroy*, ed. É. de Barthélemy, Paris, Hachette, 1883, 2 vols., vol. 2, p. 256.

4 For biographical information on this period in Voltaire’s life, see René Pomeau, *Voltaire en son temps*, Oxford, Voltaire Foundation, 1985, 5 vols., vol. 1 *D’Arouet à Voltaire, 1694-1734*, chapters 11-12, especially pp. 166-72.

5 Camuset’s papers from 1724 are found in the Archives Nationales: Y//12018.

of valuable information of all kinds, first of all because it provides a snapshot of the works that pirates and smugglers considered marketable in Paris at the time.

During the years that immediately followed the publication of Montesquieu's *Lettres persanes* in Amsterdam, there's little indication that the seismic shift we know as the Enlightenment was looming on the horizon: a lone copy of Vauban's *Dîme royale* that surfaced in a trunk shipped from Évreux to the abbé de Saint-Pierre, is the only politically controversial work on the list. There are a few mildly erotic volumes – a copy of Brantôme's *Dames galantes* in a *balle* shipped from Rouen in 1722 to Mr. de La Bottière, for example, referred to as “*mauvais*.” Since Brantôme could hardly have been considered truly dangerous in 1724, “*mauvais*” in this case probably simply referred to the fact that the volume's printing was of poor quality. Indeed, most of the confiscated volumes had been seized because they were pirated and/or because of their inferior print quality.

Most of those labeled “*mauvais et contrefait*” were in fact classics of a by then bygone age: Racine's theater, La Fontaine's fables. One work from the same period that still packed a considerable religious punch did turn up on several occasions – in 1723 in a trunk sent from Limoges to Mr. Chevetaille, for instance: Pascal's *Pensées*. The continued popularity of Pascal's 1669 work was surely a fact of which the young Voltaire was aware.

Even though Camuset's investigation turned none up, during the spring of 1724, pirated editions of a much more recent work were circulating in Paris: *La Ligue*. At that moment, Voltaire was revising his work with a far grander publication in mind. Before the middle of August, he moved into an apartment in the home of the Marquis and Marquise de Bernières on the rue de Seine on the corner of the rue de Beaune. Within weeks, he would finish work on his revised text. Shortly before Voltaire had time to do so, the Parisian police caught up with his work.

In his biography, René Pomeau points out that, already in June 1724, Parisian readers had begun to adopt a new name for Voltaire's epic poem: *L'Henriade*, or *La Henriade*.<sup>6</sup> But on August 23, 1724, when d'Ombreval sent Camuset out on the trail of the new work, he was asking about a volume entitled *La Ligue*. The four-page procès-verbal of Camuset's attempt to satisfy the tough new Lieutenant Général is packed with the kind of precise facts about the day-to-day, small-scale workings of the clandestine book trade that can rarely be found. It may also mark a turning point of sorts in Voltaire's career: the first time that he was identified on the cover of a police file as “Voltaire” rather than “Arouet.”

6 *D'Arouet à Voltaire, op. cit.*, p.172.

Accompanied by an *exempt de robe courte* by the name of Tupin, Camuset set off early in the day to “execute his orders.” And it would prove to be a very full day indeed. Commissaire Camuset never explains why they began their search at the printshop run by “le sieur Prévost” on the rue Hurepoix (now part of the Quai des Grands-Augustins), near the Convent of the Grands-Augustins. Someone had surely tipped off d’Ombreval to the bookseller’s role in the distribution of Voltaire’s poem. When they arrived, Nicolas Prévost, member of a long and distinguished line of *libraires* who had recently taken over the shop from his father, was not there. But his wife, Françoise Bienfait, was in: she was the daughter of Pierre Bienfait, also a *libraire* and the son of still another *libraire*.<sup>7</sup> Both Prévost and Bienfait were thus seasoned book trade professionals, surely well accustomed to dealing with such inquiries. But Bienfait also must have just as surely realized that this search, ordered by a new Lieutenant Général, should be carefully dealt with.

148

Indeed, as soon as she learned the purpose of Camuset’s visit, Françoise Bienfait produced “une brochure in douze relié et couvert de papier bleu qui avait pour titre La Ligue de Henry le Grand poëme epique de M. de Voltaire avec des additions et un recueil de pieces diverses du même autheur, qui paroît imprimé à Amsterdam chez Jean Frederic Bernard, quoiqu’il paroisse à nous commissaire imprimé à Paris.” The description is unusually detailed for such a procès-verbal – there is even a marginal note that complicated still further the question of where the small volume had been printed by adding “ou à Rouen.” Had Bienfait cooperated and told them everything she knew or could guess about the controversial little anthology? Or had Camuset been chosen for this job because he was particularly well-informed about the rules of book format and the appearance of pirated volumes and was therefore able to guess that Rouen was a likely place of origin?

From then on, their inquiry proved less fruitful. To begin with, their search of the Prévost printshop, as well as the *arrière-boutique* and even Bienfait’s bedroom, turned up no further copies, supporting Bienfait’s claim that she had only ever seen the single “brochure” she turned over to Camuset. She claimed that it had been brought to them “about a week before” by someone she referred to as “Baudelet,” and about whom she know only that “she believed that he was a *garçon libraire* who was living with a relative named Mauger.”

Willfully or not, Bienfait had scrambled all the key information she gave, but Camuset soon decoded it and they thus found “A Saint-Ignace” on the rue

7 Information on Parisian *libraires* included in Camuset’s inquiries is from the *Dictionnaire des imprimeurs, libraires, et gens du livre à Paris, 1701-1789*, eds. F. Barbier, S. Juratic, A. Mellerio, Genève, Droz, 2007.

Saint-Jacques opposite the Collège des Jésuites, the shop then run by Marie-Jeanne Largentier. Largentier was the widow not of printer François Mauger, as Bienfait's information would have led them to believe – the veuve Mauger ran “Au Grand Cyrus” in the Grande Salle du Palais – but of Joseph Mongé. Largentier explained that “about two weeks earlier” someone had brought her cousin – whose name was not “Baudelet” but “Bordelet” – “quelques exemplaires brochez.” She claimed to know no more than this, but called up to Bordelet to ask him to hurry down from his room upstairs.

When interrogated, Marc Bordelet, then 27 and having recently completed his apprenticeship, demonstrated the kind of sound judgment that would serve him well in the course of an impressive career in the book trade: in 1727, he was named *libraire suivant la cour*; in 1730, six years after Camuset's search, he took over Joseph Mongé's printshop, having married Mongé's widow, Marie-Jeanne Largentier. Bordelet was quick to inform Camuset that he had had nothing to do with the printing of this edition and that he had no idea where or by whom the work had been done. After those standard denials, Bordelet disclosed a first tantalizing bit of information: “C'est le laquais d'un monsieur dont il ne sait pas le nom, lequel demeure aux environs de la place de Vendome qui les luy a apporté [*sic*] il y a un mois.” Bordelet then hesitated before revealing the exact number that had passed through his hands: “environ” has clearly been scratched out. He finally admitted to having taken on 120 copies and claimed that, of those, only three were left. He handed those three, “brochés en papier bleu,” over to Camuset: the epic poem of M. de Voltaire more closely resembling a humble *bibliothèque bleue* volume than the grand luxury edition of which the poem's author, just minutes away across the Seine, continued to dream.

Forthcoming to a degree unusual in such an interrogation, Bordelet explained that he had already “vendu le surplus à differents particuliers et entr'autres six audit prevost.” Camuset and the exempt searched both work spaces and living quarters, but found no more copies. Then, as they were leaving with the three copies to turn over to the Lieutenant Général, Bordelet sent them on their way with still more food for thought: “Il croit que c'est un des amis du sr. de Voltaire qui a fait imprimer le livre et a payé ce laquais, à raison de vingt sols chaque exemplaire.” If the information Bordelet passed on was correct, then this print-run of *La Ligue* would seem to have been financed by an individual with very deep pockets indeed: from the start, the area surrounding the Place Vendôme had been the almost exclusive preserve of the wealthiest of those individuals known as financiers. This would explain the reasonably handsome fee paid the *laquais* who had handled its distribution: twenty *sols* or a *livre* per copy, at a moment when workers could hope to earn four or five *livres* a day,

or when a *rôtisseur* charged one *livre* to prepare and deliver a plump pigeon to a great lord's house.<sup>8</sup>

All in all, Camuset's 1724 *procès-verbal* provides both a more detailed and a far less sordid view of the workings of the clandestine book trade in Paris than the usual image: the individuals taking risks were well remunerated; the small cogs in the machine co-operated with the authorities rather willingly and were apparently unafraid to reveal either their personal role in the circulation of forbidden works or to indicate how widespread the practice of unloading risky titles a few copies here, a few there had become.

150 During these first two searches from 1724, the new team's zeal seems to have paid off. A final investigation was soon to make obvious, however, the limitations of too strict an adherence to the letter of the law. Camuset's third assignment of the year was the most ambitious by far. It was also the moment at which the concerns that drove the year's first two searches could easily have come together to give the authorities the answer to a question that had troubled them for months: where and by whom had *La Ligue* been printed, and how had copies reached Paris?

This time, the mandate for Camuset's search was signed not by d'Ombrevail but by the king himself: "à Fontainebleau le 30 septembre 1724 Louis." And indeed for the first time Camuset was sent outside his home jurisdiction to "faire visite dans les imprimeries et magasins des imprimeurs et libraires de la ville de Rouen." Camuset's stated goal was to arrive "le plus secrètement possible et presque dans le même temps" at as many printshops as possible. He was assigned a double task: to learn which printers might be producing "livres et brochures contre la religion, les bonnes mœurs, et même contre l'état," and to interrogate "le maître des carrosses de Rouen pour tirer de lui ou par l'examen de ses registres la connoissance des personnes qui chargent à Rouen ces carrosses de cette méchante marchandise." Accompanied by two *exempts*, Camuset left Paris at 6 AM on Sunday, October 8. He had not counted on what he termed "la difficulté des chemins," so he arrived later than he had hoped, only at 11 AM on Monday. Once there, the Parisians joined forces with two colleagues from Rouen in order to carry out a simultaneous search on as wide a scale as possible.

The king's mandate was quite specific: Camuset was assigned to investigate four printers and in this order: Machuelle [*sic*], Prévost, Ferrand, and Besogne. The commissaire soon realized that there were in fact four printers named Machuel: the names and addresses of all four of them topped his personal list.

8 On a worker's daily wage in the early 1720s, see Edmond Jean François Barbier, *Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763)*, Paris, Charpentier, 1857-1866, 8 vols., vol. 1, p. 42. For the cost of a pigeon prepared by a *rôtisseur* in 1720, see Archives Nationales, Y/1899.

And right after the Machuels, Camuset added the first name not specified by the king: “Viret, rue Senecaux.” Though Camuset gave no explanation for this decision, anyone familiar with both the story of *La Ligue*’s original printing, by Abraham Viret in Rouen in late 1723, and that of Camuset’s search for clandestine copies of *La Ligue* in Paris only six weeks prior to his trip to Rouen cannot help but wonder if, by October 1724, the commissaire had not somehow made the connection and had therefore decided to broaden the parameters of his search to include the only contemporary work by a living author that was on the radar of the Parisian police in 1724.

Camuset and his men first questioned the Maître des Carrosses. They had him draw up a list of all the *ballots* and *caisses* sent from Rouen to Paris between May 17, 1723 and May 27, 1724 that could be considered suspicious, with the names of all those who had shipped such merchandise. And it’s at this moment that they made a decision because of which they failed to pick up the trail of Voltaire’s *La Ligue*.

Rather than look into all the containers shipped that could have held “bad” books, Camuset, surely inspired by the Lieutenant Général, took his cue from that February 1723 *Code de la librairie et imprimerie de Paris*: he asked to be shown information only on containers marked “*mercerie*.” Even so, quite a number turned up – for example, on April 26, 1723, the curé d’Épinay shipped to Mr. de La Rivière “deux double bannette mercerie pesant 487 payé par M. de Horn 19 l., 9 s.” [*sic*] – but none of them were singled out for further investigation.

This task accomplished, the officers split up with the goal of arriving “presque en même temps” at the shops of the four printers on the king’s list: Pierre Machuel, Antoine Prévost, Charles Ferrand, and Jean-Baptiste Besogne. Each time, they checked to see what was then being printed; they searched the premises; they verified their registers – and they posed the same question: had the printer shipped any “ballots de livres sous le titre de mercerie chargé au carosse de Rouen à Paris ou sur d’autres voitures.” They visited nineteen *libraires* in all; each one gave the same negative reply. They had shipped nothing “sous le titre de mercerie.”

Mysteriously, they seem not to have made it to the shop that is number 5 on the list Camuset included in the dossier: that of *La Ligue*’s printer, Viret. And that omission is even more mysterious given that all the shops they did visit were located, just as was Viret’s, in the immediate vicinity of the Palais de Justice. But even had they made it there, Viret would surely have answered just as his nineteen colleagues did, that he had sent no containers to Paris “sous le titre de mercerie.”

The snapshot provided by the activity the inspectors noted on that October day indicates that the printers of Rouen were an upstanding bunch. On one

press, the officer found “une ordonnance sur les gabelles,” on another a life of Jesus Christ, on a third a work on the *tailles*, and on still another the lives of the saints – not quite death and taxes, but still. Among the few titles not in those categories was Gautier [Wouter] Schouten’s voyages to the West Indies that Jean-Baptiste Machuel fils was printing.

152 But there was the matter of the lone print job that did correspond to the directives issued in that 1723 code. In Pierre Machuel’s shop at the enseigne “Le bien aimé,” they found a *compagnon* who was printing “une feuille in 24 qui avoit pour titre les heures de Notre Dame;” he claimed that the job was being done for the veuve Jean Oursel, whose name is on the title page. The officer confiscated the sheet he found in the press; it remains still in the box in the Archives Nationales. Camuset doesn’t comment on it, but that sheet was the only evidence found of the practice that had become the sole purpose of their investigation. When cut and assembled, the *Heures de Notre Dame* would have been a textbook example of the “petits livres d’heures” printed outside of Paris and brought there to be sold by “soi-disant merciers.” It is dangerous in no other way: the prayers it contains are all simply standard prayers, with no blasphemous twists. One has to wonder why the printers of Rouen, seemingly such law-abiding practitioners of their trade, had begun to hide behind the term “mercerie” and what perhaps less innocuous titles had been included in all the *ballots* and *malles* that had been sent off to Paris and described as containing only pins and needles and thread.

René Pomeau characterized the scenario devised to smuggle the copies of *La Ligue* printed by Viret in these terms: “Voltaire imagine un subterfuge rocambolesque.”<sup>9</sup> In fact, there was nothing even remotely “rocambolesque” about the means of transportation elected – certainly the idea of slipping books into cases packed with furniture seems far less fantastic than packing them in with small fashion accessories such as ribbons and *coiffes* of various kinds. Rather than a true “ploy,” Voltaire’s decision was but an early stroke of the kind of good luck that often marked his career. In October 1724, Camuset was not instructed to look for cases packed with furniture and loaded in Rouen into carriages bound for Paris. He thereby missed the chance to connect the links in a chain of clandestine publication and to learn exactly how in the first half of 1724 Paris came to be flooded with copies of *La Ligue*.

---

9 D’Arouet à Voltaire, *op. cit.*, pp.170-71.

LE JEUNE VOLTAIRE ET LES MILIEUX SAVANTS :  
LE « PREMIER » VOLTAIRE ET LE « SECOND » FONTENELLE

*Maria Susana Seguin*

Université Paul-Valéry Montpellier III – IHRIM  
Institut universitaire de France

Le titre de cet article peut apparaître comme une promesse impossible à tenir : le « premier Voltaire », celui d'avant 1726, n'a pas encore séjourné en Angleterre ; il n'a pas encore été initié par Mme du Châtelet à la physique newtonienne et ne manifeste pas encore d'intérêt particulier pour les débats scientifiques de son temps, comme le fera l'auteur des *Éléments de la philosophie de Newton*<sup>1</sup> ou des *Singularités de la nature*. L'œuvre voltairienne des années qui nous occupent dans ces pages concerne essentiellement le travail du poète, de l'auteur de théâtre, de l'historien, du jeune polémiste visant davantage une carrière diplomatique ou une place à l'Académie française que celui du philosophe cherchant à parfaire ses connaissances en astronomie ou à établir son prestige dans les milieux savants de son temps.

L'exploitation de la correspondance de Voltaire pendant cette période n'apporte pas non plus beaucoup d'informations particulièrement intéressantes. Elle est beaucoup plus lacunaire que celle des années de maturité et concerne surtout ses affaires privées, ses démêlés avec le Régent ou la police, ses relations avec Thieriot, avec Jean-Baptiste Rousseau, Cideville ou la marquise de Bernières, mais ne contient que très peu de lettres adressées à (ou reçues de) ceux que l'on pourrait considérer comme faisant partie des « milieux savants » de l'époque : quelques lettres de Bolingbroke, deux lettres à Dortous de Mairan au sujet de l'élection de celui-ci à l'Académie royale des sciences, et une lettre à Fontenelle, alors secrétaire de la savante compagnie, et dont le nom est parfois évoqué mais dans sa qualité de censeur plus favorable que d'autres aux hardiesses de sa plume<sup>2</sup>.

1 La première édition paraît à Amsterdam en 1738, sans le consentement de Voltaire, qui se charge de faire publier très rapidement une deuxième édition, prétendument à Londres. Finalement, une troisième édition augmentée paraît en 1741. Il s'agit de l'édition de référence, qui a servi de base à l'édition de Robert L. Walters et William H. Barber pour les *OCV*, t. 15 (1992).

2 Et qu'il faudrait faire intervenir pour assurer la publication de ses œuvres pour lesquelles il est déjà aux prises avec les autorités policières.

Or, ce n'est pas parce que Voltaire n'en parle pas directement dans sa correspondance ou parce qu'il n'en fait pas état dans ses œuvres qu'il n'est pas concerné par les débats savants de son temps. Certes, Voltaire n'aura jamais le même rapport aux sciences qu'un Fontenelle, qu'un Diderot ou qu'un D'Alembert. Mais, même si certaines matières l'intéressent moins pendant ces premières années de sa carrière, où il cherche avant tout à asseoir sa réputation en tant que poète et auteur de théâtre, on découvre quelques indices qui nous laissent voir qu'il se sent malgré tout concerné, peut-être moins par les nouveaux savoirs eux-mêmes, pourtant en plein développement en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle, que par les conséquences que ces débats peuvent avoir sur sa manière de voir le monde, sur l'histoire humaine, sur la relation de l'homme à Dieu.

154

C'est en tout cas ce qui ressort de la seule lettre de Voltaire qui nous soit parvenue de cette époque, adressée à un représentant du milieu savant de ce premier XVIII<sup>e</sup> siècle, et non le moins important, puisqu'il s'agit de Fontenelle, qui était alors non seulement censeur, dans sa qualité de membre de l'Académie française, distinction qui couronna la première partie de sa carrière, mais aussi secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, point de départ de ce qu'on pourrait appeler la vie du « second Fontenelle ». Cette lettre, datée du 1<sup>er</sup> juin 1721 (D92) et publiée au XVIII<sup>e</sup> siècle avec les « pièces fugitives » de Voltaire<sup>3</sup>, peut paraître totalement anecdotique et se perdre dans l'ensemble de la correspondance mondaine ou familière de l'écrivain, mais elle trouve tout son sens quand on la place dans le contexte des relations complexes qu'entretiennent les deux auteurs d'une part, et, d'autre part, dans celui des débats scientifiques et philosophiques de l'époque. Elle témoigne, et ce sera le dernier point de cet article, du dialogue intellectuel entre deux grands esprits du siècle dont la rivalité littéraire ne doit pas cacher l'accord profond sur les principes essentiels de la pensée des Lumières déjà à l'œuvre dans les années 1720.

Nous connaissons les relations complexes qu'entretient Voltaire avec Fontenelle : il s'accommode mal du prestige de son aîné dans la société parisienne de son temps, presque aussi important que celui dont il va lui-même jouir dans la seconde moitié du siècle, et porte sur lui un jugement plutôt sévère. Certes, en 1733, Voltaire n'hésitera pas à placer « le sage Fontenelle » à l'entrée de son *Temple du goût*, répandant autour de lui et sur les matières les plus obscures

3 La lettre paraît d'abord en 1726 dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire de M. de Salengre*, avec la date erronée de « juin 1721 ». Elle figure ensuite dans le *Recueil de pièces fugitives en prose et en vers par M. de V\*\*\**, publié à Paris en 1739, mais datée du 1<sup>er</sup> septembre 1720 (voir l'édition d'Olivier Ferret et Myrtille Méricam-Bourdet, Saint-Étienne, Presses de l'université de Saint-Étienne, 2012, p. 163-165).

« une clarté pure et nouvelle »<sup>4</sup>. Or, pour Voltaire ce respect évident des qualités reconnues de son aîné ne signifie pas pour autant l'admiration d'un auteur qui a osé critiquer la qualité de ses vers : l'anecdote, bien connue, est rapportée à Jean-Baptiste Rousseau par Claude Brossette dans une lettre du 26 mai 1720, à propos de la chute d'*Artémire*. Quelque temps plus tôt, Fontenelle, en parlant à Voltaire de son *Œdipe*, avait, semble-t-il, loué la beauté de la pièce, mais avait malgré tout critiqué une versification « trop forte et trop pleine de feu » (D87), ce à quoi Voltaire aurait répondu, avec toute l'ironie dont il savait déjà faire très bien usage, qu'il saurait tirer profit de cette critique et que, pour apprendre, il s'en irait lire les pastorales de Fontenelle... dont il n'a pas, on le sait, une très haute opinion.

La place de Fontenelle dans le « temple du goût » voltairien n'est donc pas une place fixe, et le guide des lieux, la Critique, rappelle bien aux visiteurs que ce n'est ni le poète ni l'auteur tragique qui réside dans ces lieux prestigieux : c'est l'auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, de *Thétis et Pélée* et de l'*Histoire de l'Académie des sciences* (dont la rédaction accapare presque totalement Fontenelle pendant la seconde partie de sa vie) qui s'assoit avec assurance entre Lucrèce et Leibniz. La dureté du jugement de Voltaire ne fera par ailleurs que s'accroître avec le temps, Fontenelle devenant sous sa plume le prétentieux et ignorant secrétaire de l'Académie des sciences de Saturne dans *Micromégas* avant de devenir, lors du grand combat contre l'Infâme, le symbole d'une « prudente lâcheté » incompatible avec le combat philosophique des Lumières<sup>5</sup>. Il n'empêche que, dans les années 1720, Fontenelle est un acteur incontournable de la vie intellectuelle française, voire européenne, que Voltaire fréquente régulièrement à la cour de Sceaux ou dans les salons parisiens. Membre des trois académies royales, censeur favorable aux idées nouvelles, Voltaire doit composer avec cet encombrant prédécesseur, d'autant qu'il n'est pas encore lui-même le grand référent de la littérature du temps qu'il aspire à devenir.

Venons-en donc à cette lettre. Voltaire écrit à Fontenelle depuis le château de Vaux-Villars (Vaux-le-Vicomte), le 1<sup>er</sup> juin 1721, à une époque de sa vie peu documentée donc, une lettre très enjouée où il évoque un des amusements nocturnes qui, comme à Sceaux, étaient organisés pour observer les phénomènes célestes en compagnie des dames. D'emblée, Voltaire inscrit une certaine image de son destinataire qui conditionne et le contenu de sa lettre et la réponse qu'il attend de Fontenelle, posant ainsi les conditions du dialogue qu'il entreprend à distance avec lui. C'est bien à l'auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes* qu'il s'adresse, un ouvrage à la lecture duquel les dames, nous dit Voltaire dès la première phrase, « se sont gâtées », délaissant même les plaisirs simples de la

4 *Le Temple du goût*, éd. Owen R. Taylor, OCV, t. 9 (1999), p. 145.

5 Lettre à d'Argental du 22 juin 1766 (D13369).

campagne et de l'amour, au grand dam des hommes qui les accompagnent et qui ont dû se faire « physiciens » pour l'amour d'elles. Mais cette lettre, mêlée d'octosyllabes, interpelle directement aussi l'auteur des *Églogues* (« nous les verrions plus volontiers bergères que philosophes », proteste l'épistolier), opposant et superposant le registre de la pastorale à la galanterie savante des *Entretiens* :

Le soir sur un lit de verdure  
Et que de ses mains la nature  
Dans ces jardins délicieux  
Forma pour une autre aventure,  
Nous brouillons tout l'ordre des Cieux  
Et prenons Vénus pour Mercure.  
Mais vous remarquerez qu'on n'a  
Pour observer tant de planètes  
Au lieu de vos longues lunettes  
Que des lorgnettes d'Opéra. (D92)

156

Voltaire se place ainsi en simple spectateur naïf parmi d'autres, reprenant à son compte le célèbre apologue de l'Opéra par laquelle le philosophe des *Entretiens sur la pluralité des mondes* expliquait à la marquise la différence entre le regard du public et celui des astronomes capables de comprendre « comment le derrière du théâtre » est fait<sup>6</sup>. Voltaire s'adresse par la suite, dans le deuxième paragraphe, au secrétaire de l'Académie des sciences, capable de rendre accessibles les savoirs les plus épineux, à qui il expose, en prose, un curieux phénomène céleste, et plus précisément l'étrange apparence du soleil observée le jour même :

Nous venons d'apprendre tout à l'heure qu'il [le soleil] a paru en son lever de couleur de sang et qu'ensuite sans qu'il fût obscurci d'aucun nuage il a perdu sensiblement de sa lumière et de sa grandeur. Nous n'avons su cette nouvelle que sur les cinq heures du soir, nous avons mis la tête à la fenêtre et nous avons pris le soleil pour la lune tant il était petit et pâle. Nous ne doutons point que vous n'ayez vu la même chose, car il n'y a pas d'apparence que le soleil n'ait fait cette niche qu'à nous. C'est à vous que nous nous adressons Monsieur comme à notre maître et à celui de tous les savants, vous savez rendre aimables les choses que les autres philosophes rendent à peine intelligibles et la nature devait à la France et à l'Europe un homme comme vous pour corriger les savants et pour donner au plus ignorants le goût des sciences. (D92)

6 Bernard Le Bovier de Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, éd. Christophe Martin, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1998, p. 64.

Le récit de l'observation et l'hommage au savant sont donc exprimés en prose, et sous la forme d'un pluriel dans lequel Voltaire semble se confondre avec les dames et les autres hommes qui séjournent au château de Vaux. En revanche, lorsqu'il s'agit d'entreprendre un échange avec Fontenelle, c'est en vers que Voltaire affirme son image d'auteur à la hauteur de son interlocuteur, et s'adresse au « maître » pour demander une explication sur cet étrange phénomène :

Or dites-nous donc Fontenelle  
Vous qui par un vol imprévu,  
De Dédale prenant les ailes  
Dans les cieux avez parcouru  
Tant de carrières immortelles  
[...]  
Du soleil par vous si connu  
Ne savez-vous point de nouvelles. (D92)

Le phénomène décrit par Voltaire avait en effet été observé par d'autres « spectateurs », pour reprendre l'image employée par Fontenelle dans les *Entretiens*. On le retrouve même sous la plume du secrétaire de l'Académie des sciences dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* pour 1721 (ce qui confirme la date de la lettre de Voltaire), où on lit, à la rubrique « Diverses observations de physique générale » :

Le premier juin, jour de la Pentecôte, on vit pendant presque toute la journée à Paris, et comme on l'a su depuis, dans une étendue de pays fort considérable, le soleil tout blanc, sans son éclat ordinaire, sans rayons, et pour ainsi dire, décoiffé, tellement semblable à la lune, qu'on l'aurait pris pour elle, si leur situation avait pu être douteuse. La plupart des gens qui s'en aperçurent, même de ceux qui observent, n'y firent pas grande attention, c'était sûrement le soleil obscurci, non pas par des nuages qui en eussent la forme, mais par un brouillard transparent, fort également répandu sur tout l'horizon<sup>7</sup>.

Fontenelle précise par la suite que le phénomène a également été constaté par Dortous de Mairan qui faisait des observations à Breuillepont, en Normandie, et par Cassini, en Picardie, et que le chevalier de Louville, un autre astronome de l'Académie, avait reçu des témoignages d'observations similaires réalisées en Auvergne et même à Milan. La lettre de Voltaire n'est pas mentionnée, mais cela n'est pas inhabituel dans les écrits académiques où, en général, seules les lettres des correspondants officiels ou des auteurs reconnus, ce que le jeune

7 *Histoire de l'Académie royale des sciences*, pour 1721, Paris, J.-B. Coignard, 1723, p. 26.

Voltaire n'est pas encore, sont parfois signalées dans les comptes rendus. Les causes de ce phénomène restent pourtant inexplicées : il ne s'agit pas d'une éclipse, comme cela avait pu être le cas en 1706 dans des circonstances similaires, d'après les observations de Mairan. La conclusion de Fontenelle reste donc, comme souvent, d'une très grande prudence, et se limite à la constatation physique du phénomène : « Il faut que le brouillard qui l'a causé ait eu une grande étendue, et y ait été bien uniforme. C'est là ce qui en résulte de plus singulier<sup>8</sup> ».

Or, malgré ces incertitudes, Fontenelle va répondre à la lettre de Voltaire pour lui donner les « nouvelles » du soleil qu'il demande, et il le fera de manière à répondre aux diverses attentes qu'il a décelées dans la lettre de son jeune correspondant, c'est-à-dire en vers. Ce poème publié du vivant de son auteur avec la lettre de Voltaire<sup>9</sup> est à la hauteur du défi lancé par le jeune poète, dont la lettre se terminait par ces vers qui, superposant encore une fois le registre pastoral et celui des nouvelles sciences pratiquées par Fontenelle, demandait certes une réponse savante mais dans le ton imposé par les *Entretiens* :

158

Mais depuis que votre Apollon  
Abandonna la bergerie,  
Pour Euclide et pour Varignon<sup>10</sup>,  
Et les rubans de Céladon  
Pour l'astrolabe d'Uranie  
Vous nous parlerez le jargon  
De calcul et de fraction,  
Mais daignez un peu, je vous prie,  
Si vous voulez parler raison  
Nous l'habiller en poésie ;  
Car sachez que dans ce canton,  
Un trait d'imagination  
Vaut cent pages d'astronomie<sup>11</sup>.

8 *Ibid.*, p. 27.

9 La réponse de Fontenelle paraît en même temps que la lettre de Voltaire, en 1726, dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire de M. Salengre*, mais sans le dernier vers. Elle sera rééditée dans l'édition du *Recueil de pièces fugitives*, en 1739, mais cette fois, amputée de ses trente-deux premiers vers, autrement dit, réduite à la moitié de sa longueur : voir *Recueil de pièces fugitives*, éd. cit., p. 165-166.

10 Pierre Varignon (1654-1722) est un mathématicien normand, membre de l'Académie royale des sciences, ami proche du secrétaire de l'Académie des sciences et l'un des rares savants à maîtriser, tout comme Fontenelle, le calcul infinitésimal récemment découvert par Newton et Leibniz.

11 D92, variantes.

Fontenelle relève le défi et prend la plume en poète, pour très vite réduire la question à ce qu'elle est, une simple curiosité sans importance. Ces vers, supprimés dans l'édition de 1726, remettent en même temps le jeune poète à sa place :

Vous dites donc, gens de village,  
Que le soleil à l'horizon  
Avait assez mauvais visage,  
Hé bien, quelque subtil nuage  
Vous avait fait la trahison  
De défigurer son image.  
Elle était là comme en prison,  
D'un air malade, mais je gage  
Que le drôle en son haut étage  
Ne craignait point la pâmoison.  
Vous n'en saurez pas davantage [...].

Le secrétaire perpétuel ose même rappeler à Voltaire que, s'il sait être poète, il n'est peut-être pas pour autant en état de comprendre tous les secrets des hautes sciences, ce qui paradoxalement rappelle la remarque que la Critique adressera à Jean-Baptiste Rousseau dans *Le Temple du goût*<sup>12</sup>. De fait, le registre qui convient à Voltaire, du moins pour le début de cette réponse, est celui de la poésie galante, voire légèrement libertine :

Adieu votre jeune saison  
À tout autre soin vous engage,  
L'ignorance est son apanage  
Avec les plaisirs à foison,  
Convenable et doux assemblage,  
J'avouerai bien, et j'en enrage,  
Que le savoir et la raison  
N'est presque aussi qu'un badinage,  
Mais badinage de grison.  
Il est des hochets pour tout âge,  
Que dans son brillant équipage  
Toujours de maison en maison

12 « Eh non, dit la Critique, ce n'est pas l'auteur de tout cela que tu vois ; c'est celui des Mondes, livre qui aurait dû t'instruire ; de Thétis et de Pelée, opéra qui excita inutilement ton envie ; de l'Histoire de l'Académie des Sciences, que tu n'es pas à portée d'entendre. // Rousseau voulait répliquer. Fontenelle le regarda avec cette compassion philosophique, qu'un esprit éclairé et étendu ne peut s'empêcher d'avoir, pour un homme qui ne fait que rimer [...] » (*Le Temple du goût*, éd. cit., p. 146-147).

L'inquiet Phœbus déménage,  
Laissez-le en paix faire voyage,  
Rabattez-vous sur le gazon.  
Un gazon, canapé sauvage  
Des soucis de l'humain lignage  
Est un puissant contrepoison [...]. (D92)

160

S'établit ainsi une forme de joute poétique dans laquelle les deux auteurs se présentent dans leurs lettres comme des rivaux à la hauteur de l'échange mais aussi dans laquelle Fontenelle rappelle à Voltaire son statut de néophyte pour ce qui est des affaires scientifiques, marquant en quelque sorte son territoire de savant et renvoyant le jeune auteur aux plaisirs de la campagne, sans renoncer pour autant ni aux traits d'esprit ni à l'élégance poétique que Voltaire lui conteste et lui réclame à la fois. L'aîné rappelle à son cadet une sorte de préséance intellectuelle mais dont la forme équivaut aussi à une reconnaissance littéraire à laquelle Voltaire ne pouvait qu'être sensible, puisque Fontenelle se prête après tout au jeu poétique initié par Voltaire et répond aux octosyllabes par des octosyllabes, y compris quand il s'agit de proposer une explication au phénomène qui intéresse le jeune épistolier.

L'intérêt de l'échange va cependant au-delà de l'affirmation de l'*ethos* des deux auteurs dans le texte, qui reste de toute manière évidente. En fait, ce qui préoccupe Voltaire, n'est pas tant le phénomène solaire en soi, mais la manière dont les sciences du temps peuvent inscrire ces faits dans une conception plus large de la nature impliquant l'histoire de l'homme et, à terme, la relation de l'homme au divin. C'est par ces vers que le poème de Voltaire se termine :

Jadis quand vous étiez pasteur  
On vous eût vu sur la fougère  
Sur ce changement de couleur  
Du dieu brillant qui nous éclaire  
Annoncer à votre bergère  
Quelque changement dans son cœur.

Et Voltaire de conclure, en prose cette fois :

Mais à présent monsieur que vous êtes philosophe nous nous flattons que vous voudrez bien nous parler philosophiquement en tout cela, vous nous direz si vous croyez que l'astre s'est encroûté comme le prétend Descartes. Nous vous en croirons aveuglément quoique nous ne soyons pas fort crédules.

Le passage de la poésie à la prose semble infléchir le centre de la curiosité du jeune Voltaire, qui met en relation l'observation du jour avec un autre débat scientifique – hérité des observations astronomiques du XVII<sup>e</sup> siècle et encore très important en ce début de XVIII<sup>e</sup> siècle dans les milieux savants – et dont il est de toute évidence au courant, celui de la nature du soleil et des taches que l'on observe à sa surface.

Les taches solaires, qui avaient été observées presque simultanément par le jésuite Scheiner et par Galilée en 1611, avaient déclenché un très important débat à propos de la nature du soleil et de sa possible corruptibilité<sup>13</sup> qui se poursuit encore pendant une partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voltaire, qui s'intéresse à la question en « philosophe », invoque directement ici l'explication proposée par Descartes dans les *Principes de la philosophie*, qui supposait que les taches solaires sont des agrégats de matière primordiale flottant à la surface du soleil après avoir été rejetés depuis le centre de l'étoile, à l'endroit où la force centrifuge de sa rotation était moins importante. Dans le contexte de la physique cartésienne, les taches constituent la manifestation la plus évidente d'une forme de vie propre à l'étoile qui, loin d'être immuable, comme le prétendait la physique aristotélicienne<sup>14</sup>, connaît une forme de dégradation ; plus grave encore, elles seraient le symptôme de la future « asphyxie » du soleil, qui progressivement viendrait à se recouvrir d'une forme de « croûte », conduisant à la mort de l'étoile, l'une des raisons qui peuvent expliquer qu'une « étoile devien[ne] une comète ou une planète »<sup>15</sup>. Cette explication de la nature du soleil n'est pas explicitement adoptée comme telle par l'Académie des sciences, malgré son adhésion au mécanisme cartésien et à la théorie des tourbillons. Cependant, la question est sérieusement étudiée par un programme d'observations de l'activité solaire réalisées à l'Observatoire de Paris et à travers le réseau de correspondants de l'institution royale<sup>16</sup>, soigneusement consignées dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences durant les vingt premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

13 Ce sont ces mêmes débats qui nourrissent l'épisode de la macule solaire dans l'*Histoire comique des états et empires du Soleil* de Cyrano de Bergerac (1662).

14 La physique aristotélicienne établissait une différence entre le monde supralunaire, incorruptible, et le monde sublunaire, soumis aux variations et condamné à la dégradation.

15 Descartes, *Principia philosophiæ*, 1644, troisième partie. Voir à ce sujet E. J. Aiton, « The Cartesian Vortex Theory », dans René Taton et Curtis Wilson (dir.), *The General History of Astronomy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 207-221.

16 Le compte rendu de Fontenelle cité plus haut témoigne de l'existence de ce réseau et de l'importance accordée aux variations du soleil. Participent à ce programme Jean Picard, La Hire, Dortous de Mairan, Jean-Dominique Cassini (devenu aveugle à la suite de ces observations), ainsi que son fils Jacques Cassini.

17 Voir par exemple le projet annoncé par La Hire en 1700 de conduire une série d'observations sur les taches solaires afin de confirmer la période de rotation du soleil et de préciser la nature et l'activité de celui-ci : « Observations des taches du soleil qui ont paru en novembre 1700 », *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, pour 1700, *op. cit.*, p. 293-294.

L'hypothèse cartésienne convoquée ici par Voltaire ouvre par ailleurs d'autres voies de réflexion philosophique bien plus subtiles et périlleuses, car elle constitue aussi, en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'un des fondements d'une conception matérialiste de l'univers que l'on retrouve dans certains manuscrits clandestins circulant à la même époque dans les milieux fréquentés par Fontenelle qui, on le sait, est un membre actif du réseau clandestin, comme la *Dissertation et preuves sur l'éternité du monde*<sup>18</sup>, ou encore l'*Opinion des Anciens sur le monde*<sup>19</sup> attribué à Jean-Baptiste Mirabaud, qui supposent que l'univers infini est régi par des cycles naturels représentés par la naissance et la mort des étoiles, dont notre « soleil », et à l'intérieur duquel l'histoire humaine n'est qu'un épiphénomène dépourvu de toute transcendance. L'un des plus célèbres de ces écrits faisant du cycle solaire le fondement d'une conception matérialiste du monde, le *Telliamed* de Benoît de Maillet<sup>20</sup>, est d'ailleurs écrit à cette même époque, à partir des mêmes théories évoquées ici, et, si l'on en croit son auteur, transmis à Fontenelle qui encourage Maillet à prolonger ses réflexions sur l'origine marine de la vie<sup>21</sup>...

Voltaire avait-il lu ces textes dans les années 1720 ? Rien ne nous permet de l'affirmer, même si, d'une part, ces écrits connaissent une importante circulation durant la période qui nous intéresse, et si, d'autre part, on sait que Voltaire jouera un rôle très actif dans la diffusion de la pensée clandestine, qui va alimenter son arsenal philosophique lors de son combat contre l'« Infâme »<sup>22</sup>. En revanche, les conséquences philosophiques du mécanisme cartésien ne lui sont de toute évidence pas étrangères, puisque dans cette lettre c'est sur cette question que Voltaire interpelle Fontenelle « en philosophe », et pour avoir une réponse « de philosophe ». Alors qu'il demandait à son correspondant des « nouvelles » du soleil, il prolongeait ainsi son questionnement :

18 Ms. Aix-en-Provence B.M. 816 (773) ; Paris Bibliothèque Mazarine Ms. 1194.

19 Mss. Aix-en-Provence B.M. 1906 (1772) ; Paris Arsenal 2870 ; Paris BnF, f. fr. 14696 ; Rochefort B.M. 4 ; Tours B.M. 971. Le texte paraît pour la première fois dans les *Dissertations mêlées sur divers sujets importants et curieux*, Amsterdam, J.-F. Bernard, 1740. Il est publié ensuite par l'abbé Le Mascrier en 1751.

20 De nombreux manuscrits de ce *Nouveau système du monde* circulent dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle : voir Miguel Benítez, *La Face cachée des Lumières. Recherches sur les manuscrits philosophiques clandestins de l'Âge classique*, Paris/Oxford, Universitas/Voltaire Foundation, 1996, p. 50.

21 Rappelons que Maillet correspond avec le secrétaire de l'Académie des sciences, Fontenelle, à qui il soumet son traité, et à la demande de qui, si l'on en croit sa correspondance, il développe son hypothèse de l'origine marine de la vie. Voir Miguel Benítez, « Benoît de Maillet et la littérature clandestine », dans *La Face cachée des Lumières, op. cit.*, p. 223-225 ; Geneviève Artigas-Menant, « Une continuation des *Entretiens* : Benoît de Maillet, disciple de Fontenelle », *Corpus*, n° 13 (1990), p. 113-123 ; Maria Susana Seguin, « Cosmologie et théorie de la terre chez Benoît de Maillet : réflexions sur l'imaginaire scientifique de *Telliamed* », *Corpus*, n° 59 (2011), p. 31-53.

22 Voir à ce sujet les dossiers thématiques du numéro 16 (2008) de *La Lettre clandestine* et du numéro 8 (2008) de la *Revue Voltaire*.

Pourquoi sur un char tout sanglant  
 A-t-il commencé sa carrière ?  
 Pourquoi perd-il pâle et tremblant  
 Et sa grandeur et sa lumière ?  
 Que dira le Boulainvilliers  
 Sur ce terrible phénomène ?  
 Va-t-il de peuples entiers  
 Prédire leur perte prochaine ?  
 Verrons-nous des incursions,  
 Des pestes, des guerres sanglantes,  
 Quelques nouvelles actions  
 Ou le retranchement des rentes ? (D92)

Au cœur même de sa lettre au secrétaire de l'Académie des sciences, Voltaire déplace la question scientifique sur le plan philosophique en interrogeant Fontenelle, le philosophe, sur le rapport à établir entre les phénomènes naturels et les affaires humaines. Le cycle de vie des étoiles, de notre étoile, qu'évoquent le « char sanglant » et la pâleur du soleil (la naissance et la mort des étoiles de la physique cartésienne et de ses lecteurs matérialistes), renvoie à une série de références catastrophiques parmi lesquelles nous pouvons même reconnaître le récent écroulement du système de Law. Le tout est habilement placé par Voltaire sous l'évocation du nom du comte de Boulainvilliers, célèbre défenseur de l'astrologie judiciaire, dont les manuscrits (et pas seulement sur l'astrologie mais aussi les manuscrits du corpus philosophique clandestin) circulaient également à la même époque et dans les mêmes réseaux<sup>23</sup>. Or, quelques vers plus haut, Voltaire avait glissé un autre référent, autrement plus célèbre, auquel il se permettait de comparer Fontenelle :

Or dites-nous donc Fontenelle  
 Vous qui par un vol imprévu,  
 De Dédale prenant les ailes  
 Dans les cieux avez parcouru  
 Tant de carrières immortelles,  
 Où saint Paul avant vous a vu  
 Force beautés surnaturelles  
 Dont très prudemment il s'est tu

23 Voir à ce sujet M. S. Seguin, « Les *Extraits de lecture* de Boulainvilliers, un laboratoire d'idées », *La Lettre clandestine*, n° 9 (2001), p. 117-126 ; *ead.*, « Boulainvilliers, de l'inédit au clandestin », *La Lettre clandestine*, n° 11 (2003), p. 21-32.

Du Soleil par vous si connu  
Ne savez-vous point de nouvelles ? (D92)

164

La présence simultanée de saint Paul et des allusions mythologiques n'est pas ici, me semble-t-il, anodine : non seulement le malheureux apôtre n'a rien à dire de mieux que le philosophe au sujet des « beautés surnaturelles » du ciel, mais sa présence introduit dans le texte une forme de merveilleux chrétien totalement inopérant et qui déplace la question de l'extinction du soleil sur un terrain proprement religieux : celui de la fin du monde, dont des théologiens chrétiens avaient cru trouver l'explication rationnelle dans la physique cartésienne et l'extinction du soleil<sup>24</sup>. Ce faisant, Voltaire ouvre une autre forme de dialogue avec Fontenelle, l'auteur de l'*Histoire des oracles* et de *L'Origine des fables*, qui avait imposé une méthode d'écriture de l'histoire, et de l'histoire de l'esprit humain en particulier, par la pratique de l'analogie et d'une écriture allusive qui permettait de reconnaître, derrière des références païennes, la critique rigoureuse des fondements de la religion chrétienne.

Fontenelle, qui a bien compris la gravité de la plaisanterie voltairienne, répond d'abord en physicien, puis en philosophe, et expose une conception matérialiste de la mécanique céleste qu'il se refusait par ailleurs d'assumer ouvertement dans le cadre de ses fonctions académiques :

Ce n'est pourtant pas que je doute  
Qu'un beau jour qui sera bien noir,  
Le pauvre soleil ne s'accroûte  
En nous disant, Messieurs, bon soir,  
Cherchez dans la céleste voûte  
Quelque autre qui vous fasse voir ;  
Pour moi j'en ai fait mon devoir  
Et moi-même ne vois plus goutte ;  
Encore un coup, Messieurs, bon soir. (D92)

Si le savant qu'est Fontenelle est incapable de proposer à Voltaire une explication du phénomène observé dans le ciel le jour de la Pentecôte, le philosophe qu'il est également n'en affiche pas moins des convictions fortes au sujet de la mécanique céleste et de ses conséquences sur l'histoire de l'humanité : l'univers est régi par des lois purement matérielles, celles qui définissent un cycle de vie pour les astres auxquelles notre soleil n'échappe nullement. « Un jour » (mais peut-on

<sup>24</sup> C'est le cas de Thomas Burnet dans sa *Telluris theoria sacra* (1681).

vraiment savoir quand ?), l'étoile qui nous sert de soleil viendra à s'éteindre et avec elle toute forme de vie, pendant qu'ailleurs dans l'univers un autre soleil verra le jour ouvrant un nouveau cycle et renouvelant à l'infini les potentialités de la nature dans un cadre qui n'est définitivement pas celui de la chronologie chrétienne.

Dans cette conception fondamentalement matérialiste de l'univers, nulle transcendance ne vient rassurer l'humanité. C'est le soleil lui-même qui prend la parole et s'adresse aux hommes dans un registre plutôt familier, pour annoncer la fin de son cycle de vie. L'image divine est ensuite détournée et réinvestie d'une dimension galante quoique burlesque : une divinité muette qui, si elle existe, est comparée à une femme qu'on peut séduire par quelques rimes aux consonances douteuses, et surtout sans aucun pouvoir spirituel. Et pour ce qui est de l'humanité, Fontenelle ne prévoit d'autre avenir que celui de la dissolution, du retour au chaos, de l'écroulement du système, évoqué, comme chez Voltaire, par le vocabulaire de la finance, ce qui montre bien les répercussions de la banqueroute des années 1720 :

Et peut être par désespoir  
Osera-t-il rimer en oute,  
Si quelque déesse l'écoute.  
Ô que de maux fera pleuvoir  
Sur notre triste manoir,  
Cette céleste banqueroute ! (D92)

Quant à la dimension religieuse subtilement introduite par Voltaire « l'incrédule », l'auteur de *l'Histoire des oracles* et de *L'Origine des fables* est catégorique : non seulement les pratiques religieuses se révéleront totalement impuissantes devant l'inéluctabilité des lois de la matière, mais jusqu'au bout l'esprit humain révélera ses propres mécanismes de fonctionnement, et l'humanité s'éteindra en cherchant dans une divinité muette, et somme toute absente, un inutile salut :

On allumera maint bougeoir,  
Mais qui n'aura pas grand pouvoir ;  
Tout sera pêle-mêle, et toute  
Société sera dissoute ;  
Sans qu'on dise jusqu'au revoir,  
Chacun de l'éternel dortoir  
En filera bientôt la route,  
Sans rester, et sans laisser d'hoir ;

Et ce que non moins je redoute,  
Chacun ira chercher l'absoute<sup>25</sup>.

Ainsi, ce qui apparaissait au départ comme un hommage légèrement provocateur du jeune poète au patriarche Fontenelle, ou comme une leçon d'astronomie galante, devient, par le jeu des intertextes savants et des allusions subtiles, une véritable prise de position épistémologique aux conséquences philosophiques et religieuses hautement polémiques mais prudemment voilées par les effets de la joute poétique.

166

Peut-on tirer de cet échange un enseignement à propos des relations de Voltaire avec les milieux savants des années 1720 ? Les lacunes biographiques de cette période invitent bien évidemment à la plus grande prudence. L'analyse de cet échange avec Fontenelle, l'un des représentants les plus éminents de ces cercles, nous offre pourtant quelques éléments de réflexion sur ce que pouvait être la relation de Voltaire avec ces milieux particuliers de la France du premier XVIII<sup>e</sup> siècle.

1. Comme beaucoup de ses contemporains, Voltaire manifeste un intérêt évident pour des débats scientifiques alors importants parmi les savants européens et cherche des réponses auprès d'un interlocuteur à même de l'initier à des savoirs qui sans doute le dépassent alors, mais avec qui il peut avoir un échange « en philosophe », sur les implicites de ces débats et leurs conséquences dans une lecture plus générale de la nature et de l'histoire entendue déjà comme une histoire des erreurs auxquelles peut conduire la recherche de transcendance là où seules les lois de la nature peuvent offrir parfois une explication. L'état d'esprit du Voltaire des années 1720 est déjà celui que l'on verra en action dans les œuvres postérieures. L'expérience anglaise n'a donc pas opéré de transformation majeure, elle a confirmé une curiosité naturelle qui est clairement manifeste sous la plume du jeune incrédule, et que la découverte de la science de Newton ne va sans doute que renforcer, en accentuant au passage ses différences avec Fontenelle.

2. Au-delà de la rivalité littéraire entre Voltaire et Fontenelle, perceptible dans ces lettres, au-delà aussi des divergences esthétiques revendiquées par le jeune Voltaire à l'égard de son aîné, ces deux lettres scellent malgré tout la rencontre et la reconnaissance de deux esprits qui partagent une même vision de la nature humaine, une méthode d'analyse comparative des erreurs de l'esprit humain et une attitude critique à l'égard des croyances religieuses que l'on va observer en arrière-plan de l'œuvre ultérieure de Voltaire. Car, comme l'a montré

---

25 Autrement dit, l'absolution publique et solennelle des péchés.

Christophe Martin<sup>26</sup>, l'œuvre de Fontenelle imprègne le travail de Voltaire, peut-être non pas tant comme source, mais comme référent méthodologique et théorique. Or, cette rencontre de deux grands esprits des Lumières est déjà à l'œuvre, et dans le fond et dans la forme, dans ces deux lettres. Après tout, le vieux Fontenelle (il a 64 ans) montre au jeune Voltaire (qui en a 27) qu'on peut être à la fois savant, philosophe, historien et poète.

3. La brève rencontre de ces deux grandes figures tutélaires du XVIII<sup>e</sup> siècle nous permet de voir aussi que, si le premier Voltaire est déjà le Voltaire du combat des Lumières, la maturité littéraire va s'accompagner surtout d'un changement de stratégie discursive plutôt que d'un infléchissement idéologique, Voltaire optant pour l'enrichissement de la polémique philosophique et pour le combat ouvert, là où Fontenelle aura toujours préféré l'allusion et l'implicite. Mais la force de ces lettres confirme aussi que la « lâcheté » de Fontenelle n'en était probablement pas une, et que la hardiesse des idées ne se trouve peut-être pas toujours là où on croirait la trouver... D'Alembert disait de Fontenelle qu'il avait le talent rare d'écrire pour n'être compris que de ceux qui en étaient dignes. Et le jeune Voltaire apparaît clairement ici à la hauteur des circonstances.

---

<sup>26</sup> Christophe Martin, « Voltaire et "l'histoire des erreurs de l'esprit humain". Réflexions sur le *Dictionnaire philosophique* à partir de Fontenelle », Fabula / Les colloques : « Autour du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire », en ligne : [www.fabula.org/colloques/document1096.php](http://www.fabula.org/colloques/document1096.php).



## BRIBES DE CULTURE ITALIENNE DANS LES ÉCRITS DU JEUNE VOLTAIRE

*Eleonora Barria-Poncet*

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France s'impose en Europe en tant que puissant État monarchique qui a vu fleurir les arts et les belles-lettres sous Louis XIV et le français devient la langue de l'Europe cultivée, remplaçant ainsi l'italien<sup>1</sup>. Cependant, l'Italie ne cesse d'intéresser les voyageurs et les lecteurs français, demeurant dans leur imaginaire la « mère des arts » et le creuset de la Renaissance, de l'humanisme et de la littérature de la Contre-Réforme. Voltaire « attribue à la Renaissance le mérite de tous les progrès réalisés dans les temps modernes<sup>2</sup> » ; « les Italiens, en particulier les Florentins, ont initié les autres nations à toute espèce d'art et de science<sup>3</sup> ». Cette réputation des Florentins et par conséquent de la ville de Florence comme terre de tous les arts et mère d'hommes de génie s'est imposée en France en même temps que l'héritage de la Renaissance italienne et a été réaffirmée au XVII<sup>e</sup> siècle par André Félibien dans les *Entretiens*<sup>4</sup>. En revanche, l'image de l'Italie patrie d'élection est d'autant plus évocatrice qu'elle est propre à Voltaire, qui, tout au long de sa vie, cultive son goût pour ce pays et sa préférence pour certains auteurs italiens, sans pour autant avoir franchi les Alpes.

- 1 Voir Marc Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, LGF, coll. « Le Livre de poche », 2003.
- 2 Voir Eugène Bouvy, *L'Italie de Voltaire* [1898], Genève, Slatkine, 1970, p. 289 ; Gianni Iotti, « L'image de l'Italie de la Renaissance dans l'*Essai sur les mœurs*. Un portrait problématique », *Revue Voltaire*, n° 12 (2012), p. 77-89.
- 3 Eugène Bouvy, *L'Italie de Voltaire*, *op. cit.*, p. 289 ; Voltaire à Monsignor Gaspare Cerati, 20 août 1745 : « *E veramente l'Italia è mia patria, giacché gli Italiani, ma particolarmente i Fiorentini ammaestrarono le altre nazioni in ogni genere di virtù e scienza* » (D3199) [« L'Italie est vraiment ma patrie, puisque les Italiens, et les Florentins particulièrement, sont les maîtres des autres nations en tout genre de vertu et de science »].
- 4 Voltaire possède les *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (Trévoux, de l'imprimerie de S. A. S., 1725, 6 vol. ; BV1314) d'André Félibien, qui présente des traces de lecture (CN, t. III, p. 470-471). Voltaire a emprunté les *Entretiens* au baron Friedrich Wilhelm Marschall, pendant le mois de février 1751 (D4384). Cette représentation de Florence se trouve aussi chez Montesquieu, lecteur de Félibien. Dans le *Voyage d'Italie*, il écrit : « Il est sorti de Florence, de tous tems de grands hommes et de grands genies c'est eux qui ont contribué plus qu'aucune ville d'Italie au renouvellement des arts » (*Mes voyages*, dans *Œuvres complètes*, éd. dirigée par Jean Ehrard, Paris, ENS Éditions/Classiques Garnier, t. X, 2012, p. 220).

Entre 1711 et 1720 se vérifie en France la redécouverte des belles-lettres italiennes, encouragée par des événements tels que le rappel des Comédiens-Italiens par le Régent en 1716<sup>5</sup>. On se propose donc d'évoquer la place de la langue et des lectures italiennes dans les écrits de Voltaire, entre 1714 et 1726. Les temps et les modalités de son apprentissage de la langue italienne seront précisés, ainsi que les auteurs italiens anciens dont Voltaire lit les ouvrages avant son départ pour l'Angleterre. Enfin, on ne saurait oublier les relations que Voltaire entretient avec les Italiens, à Paris.

170

Parlé couramment à la cour de Marie de Médicis et de Concini et maîtrisé par les Français lors de leur voyage de formation en Italie, l'italien est aussi la langue des comédiens italiens de l'Hôtel de Bourgogne<sup>6</sup>. C'est pourquoi, les Français du xvii<sup>e</sup> siècle tiennent l'apprentissage de l'italien pour « un élément de culture et de formation », auquel ils ont accès, entre autres, grâce aux éditions bilingues des œuvres théâtrales italiennes qui, jusqu'en 1660, sont préférées par les lecteurs et les spectateurs<sup>7</sup>. Au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, l'italien est encore considéré comme une langue étrangère facile<sup>8</sup>, généralement apprise par les dames<sup>9</sup>, mais c'est aussi celle que les collectionneurs et les bibliophiles maîtrisent le mieux<sup>10</sup>.

Pourtant, dans une lettre du 12 juin 1746 à l'Accademia della Crusca, Voltaire avoue s'être approprié la langue italienne, notamment la langue toscane, très tardivement<sup>11</sup>. L'« installation des langues vivantes dans l'enseignement est une conquête pédagogique du xix<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup> ». Puisque, au collège Louis-le-Grand, le latin est la langue employée et étudiée, avec le grec, tandis que le français n'est

5 Voir Luigi Gino Greco, *Le Livre italien dans la société française au xviii<sup>e</sup> siècle*, thèse de troisième cycle, Paris, EHESS, 1986, p. 15.

6 *Ibid.*, p. 15 et 50.

7 Giovanni Dotoli, « Italianisme et traduction au xviii<sup>e</sup> siècle », dans Giovanni Dotoli *et al.* (dir.), *Les Traductions italiennes en français au xviii<sup>e</sup> siècle*, Bari/Paris, Schena/PUPS, 2003, p. 28.

8 Michel Marion, *Collections et collectionneurs de livres en France et principalement à Paris au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1999, p. 172-173.

9 Gianfranco Folena, « L'Italiano di Voltaire », dans *L'Italiano in Europa: esperienze linguistiche del Settecento*, Torino, Einaudi, 1983, p. 45.

10 Michel Marion, *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1978, p. 172-173.

11 D3414. Le 10 mai 1778, Voltaire demande à Wagnière de lui envoyer « un petit livre [...] intitulé vocabolario » (D21181). Le *Catalogue de Ferney* répertorie un ouvrage sous le titre « *Vocabolario antico* » : il s'agit possiblement du *Vocabolario portatile per agevolare la lettura degli autori italiani ed in specie di Dante* sorti des presses de Marcello Prault (Paris, 1768).

12 Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand, 1563-1920*, Paris, E. de Boccard, 1921-1925, 3 vol., t. II, p. 309. À Louis-le-Grand, l'italien n'est enseigné qu'à partir du xix<sup>e</sup> siècle (p. 323).

tenu que pour une langue auxiliaire<sup>13</sup>, Voltaire n'a certainement pas appris l'italien, ni aucune autre langue étrangère au sein de cet établissement<sup>14</sup>. Mais il n'a vraisemblablement pas attendu 1740 pour s'y initier<sup>15</sup>. Dans une lettre du 6 novembre 1735, Jean-François Séguier écrit à Joseph de Seitres, marquis de Caumont, que Voltaire s'est « mis a apprendre l'italien et y a déjà fait bien des progrès<sup>16</sup> ». Cette information trouve des échos dans la correspondance de Voltaire : la première lettre qu'il reçoit en italien date de 1736<sup>17</sup>, alors qu'il en rédige seulement à partir de 1738<sup>18</sup>. Cependant, en 1744 encore, lorsqu'il s'adresse à la mathématicienne et physicienne Laura Bassi, puis, en 1746, quand il répond au cardinal Passionei, Voltaire tient son choix de leur écrire en italien pour une hardiesse<sup>19</sup>. Enfin, il se présente à sa correspondante italienne, en 1744, puis au cardinal Quirini, en 1746<sup>20</sup>, en tant que « *forestiero* » (étranger) qui ose se servir de la langue italienne.

Voltaire veut certainement faire preuve de modestie auprès de ses destinataires. Mais, lorsque, toujours en 1746<sup>21</sup>, il déplore, auprès du cardinal Passionei, la forte pénurie en France de moyens destinés à l'enseignement et à la connaissance de la langue italienne, Voltaire semble oublier les nombreux ouvrages didactiques publiés et régulièrement réédités à partir du xvii<sup>e</sup> siècle pour le public français<sup>22</sup>. L'observation de Voltaire suggère donc l'hypothèse qu'il ne se soit pas vraiment servi de grammaire, ni de manuel pour apprendre l'italien, d'autant plus que parmi ses livres, il ne conserve que deux dictionnaires bilingues, publiés par deux des

13 Dans sa *Ratio discendi et docendi*, le père Joseph de Jouvancy ne consacre qu'une page au français, quatorze au latin et une au grec. La défiance à l'égard de la littérature française va tout naturellement de pair avec celle à l'égard de la langue. En revanche, l'enseignement de la langue française occupe une place considérable dans la *ratio studiorum* des collèges oratoriens, notamment dans celui de Juilly, même si, jusqu'à 1750, l'emploi de manuels de langue française et l'étude d'ouvrages d'écrivains français sont rarissimes. Voir Georges Snyders, *La Pédagogie en France aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1965, p. 106 ; Étienne Broglin, *De l'Académie royale à l'institution [...] Juilly, de 1745-1828 (analyse sociologique d'un collège oratorien)*, thèse d'histoire, Université Paris IV, 1978, p. 585.

14 Voir Raymond Naves, *Le Goût de Voltaire*, Paris, Garnier frères, 1937, p. 150 ; Gianfranco Folena, « L'Italiano di Voltaire », art. cit., p. 419, n° 11.

15 Pour Eugène Bouvy, « c'est surtout à partir de 1740 que Voltaire étudia la langue italienne pour elle-même » (*L'Italie de Voltaire, op. cit.*, p. 4).

16 Cité par Owen R. Taylor dans son introduction à *La Henriade, OCV*, t. 2 (1970), p. 153, n. 374.

17 D982.

18 D1440.

19 Dans sa lettre à Laura Bassi (D3049) et au cardinal Domenico Passionei (D3309), Voltaire emploie les formes « *ardisco* » et « *ardire* », signifiant « oser, avoir le courage de faire quelque chose ».

20 D3049, D3407.

21 D3309.

22 Voir Nicole Bingen, *Le Maître italien (1510-1660). Bibliographie des ouvrages d'enseignement de la langue italienne destinés au public de la langue française, suivie d'un répertoire des ouvrages bilingues imprimés dans les pays de langue française*, Bruxelles, Émile Van Balberghé, 1987, p. XIV et suiv.

plus célèbres maîtres de langue et auteurs de grammaire d'italien du XVII<sup>e</sup> siècle, le *Tesoro de las tres lenguas, espanyola, francese y italian* de César Oudin<sup>23</sup>, et le *Dictionnaire italien-françois* de Jean Veneroni<sup>24</sup>. Par ailleurs, placées en marge de certains ouvrages en italien de sa bibliothèque, des annotations autographes fournissent la traduction de quelques groupes de mots ou termes isolés<sup>25</sup>, dont la méconnaissance n'empêcherait pas la bonne compréhension du texte. Cela témoigne de l'importance que Voltaire attribue à la maîtrise de chaque terme nouveau, qu'il s'approprie à l'aide d'un exercice de traduction. Comme Montesquieu<sup>26</sup>, Voltaire pourrait donc avoir appris la langue italienne de façon non systématique, mais en dilettante, lisant et traduisant, sûrement aidé par sa parfaite connaissance du latin<sup>27</sup> et par l'emploi des dictionnaires bilingues<sup>28</sup>, ces « livres de secours<sup>29</sup> » où la langue étrangère et la langue maternelle sont toutes les deux des langues cibles<sup>30</sup>. Ainsi, alors que dans sa lettre du 9 janvier 1746, au cardinal Passionei<sup>31</sup>, Voltaire reconnaît ses lacunes de lecteur des auteurs italiens du XVII<sup>e</sup> siècle et affirme l'existence d'un lien de cause à effet entre la lecture des ouvrages étrangers et la maîtrise de leur langue de rédaction, souvent acquise lors d'un séjour dans le pays<sup>32</sup>, sa découverte des belles-lettres italiennes et son apprentissage de la langue sembleraient directement liés à la lecture qu'il a faite des œuvres des auteurs transalpins.

D'ailleurs, plusieurs indices révèlent que son goût et ses exigences de lecteur d'auteurs italiens, en traduction et en langue originale, ont fort probablement

23 Genève, Tournes, 1671 ; BV2626.

24 Paris, David, 1710, 2 vol. ; BV3411. Le *Catalogue de Ferney* répertorie aussi « Le maître italien » du même auteur.

25 Parfois, Voltaire identifie les passages repris par d'autres auteurs, en précisant « imité par ». Le plus souvent il traduit des groupes de mots et des mots isolés. Un exemple est fourni par les notes placées par Voltaire en marge de *Delle Satire et rime del divino Ludovico Ariosto* (Amburgo, A. Vandenhoeck, 1732 ; BV101) réunissant les commentaires de Paolo Rolli (CN, t. I, p. 108-114).

26 Voir Eleonora Barria-Poncet, *L'Italie de Montesquieu. Entre lectures et voyage*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 83-96.

27 Comme d'autres nombreux dictionnaires bilingues publiés entre 1665 et 1702, ces ouvrages sont très répandus en France, car la langue italienne « a tant de conformité avec la Latine dont elle est dérivée, et avec la notre qui vient en partie de la même source, qu'il est aisé de la concevoir en peu de tems, à certains termes près [...] Il est nécessaire d'avoir un Dictionnaire Italien-François pour l'intelligence de ces Termes » (Claude-François Ménestrier, *Bibliothèque curieuse et instructive des divers ouvrages anciens et modernes de littérature et des arts*, Trévoux, Ganeau, 1704, 2 tomes en 1 vol., t. I, p. 31).

28 Pendant son séjour à Milan en 1728, Montesquieu constate qu'« il n'y a que les seuls dictionnaires qui puissent guider : pourvu que l'on mette les paroles italiennes, les tours sont indifférents » (*Voyage d'Italie*, éd. cit., p. 160).

29 Voir Claude-François Ménestrier, *Bibliothèque curieuse et instructive...*, op. cit., p. 46 : les « livres de secours sont ceux auxquels on peut avoir recours pour s'instruire de certaines choses sur lesquelles on désire d'estre instruit ».

30 Voir Nicole Bingen, *Le Maître italien (1510-1660)*, op. cit., p. XX.

31 D3336.

32 D3309.

contribué à initier Voltaire à l'italien, entre 1714 et 1726, alors qu'au collège Louis-le-Grand, il n'a pu découvrir que les ouvrages en latin de deux auteurs italiens. En effet, dans le *De ratione discendi et docendi* (1692) de Joseph de Jouvancy, l'*Epitome* de Baronius figure parmi les lectures historiographiques conseillées<sup>33</sup>, tandis que la *Poetica* d'Aristote, présentée par Jules César Scaliger, fait partie de celles relatives au poème épique<sup>34</sup>. Bien que Voltaire n'ait pas découvert les poètes italiens dans le cadre de ses cours au collège, où l'enseignement des humanités se fait à partir des auteurs latins ou grecs<sup>35</sup>, les bibliothèques ne manquent pas à Louis-le-Grand<sup>36</sup>. Voltaire pourrait y avoir fréquenté les œuvres qui, souvent traduites au XVII<sup>e</sup> siècle, sont devenues des références pour les lecteurs français cultivés de l'époque : au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, paraissent les traductions des livres de Paolo Sarpi, du Guichardin, d'Enrico Caterino Davila, de Famiano Strada et de Guido Bentivoglio, ainsi que celles des œuvres de Dante, de Pétrarque, de Boccace, de Machiavel, de l'Arioste, du Tasse, de Castiglione, de Della Casa, de Guarini et de Piccolomini, parallèlement à l'*Adonis* du Marin, au *Sceau enlevé* de Tassoni et à certaines pièces d'Isabella et Francesco Andreini<sup>37</sup>.

Mais seuls ses ouvrages postérieurs à 1716 révèlent les auteurs italiens vraisemblablement lus par Voltaire<sup>38</sup>. À cette époque remontent ses lectures

33 Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*, Parisiis, Apud fratres Barbou, 1725, p. 88.

34 *Ibid.*, p. 71.

35 Même dans les collèges oratoriens où l'on pratiquait un enseignement plus ouvert sur le monde moderne, les ouvrages du Tasse, de l'Arioste et de Guarini paraissent au programme des belles-lettres seulement en 1779. Les œuvres du Tasse, de Guarini et de « quelques autres » sont signalées pour l'étude de la pastorale, en cinquième, et le Tasse et l'Arioste pour la poésie épique, en troisième. Voir Michel Bellot-Antony et Dany Hadjadj, « L'enseignement des langues à Riom et à Effiat », dans Pierre Rétat (dir.), *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris/Oxford, CNRS Éditions/Voltaire Foundation, 1993, p. 225.

36 Les élèves disposent des bibliothèques individuelles, de la bibliothèque des pensionnaires, la « *Convictorum Bibliotheca* », et de la bibliothèque générale, qui est l'une des gloires de la maison et l'une des curiosités de Paris en 1728, avec plus de 280 manuscrits et environ 47 000 volumes imprimés. Un important catalogue de la bibliothèque générale, intitulé *Systema Bibliothecæ collegii parisiensis*, a été réalisé par le père Jean Garnier en 1678. Voir Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand, op. cit.*, t. I, p. 122-124.

37 Voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1999, 2 vol., t. I, p. 218 ; Vito Castiglione Minischetti, *Les Traductions de l'italien en français à l'époque classique*, Bari, Schena, 2002, p. 78-79 et 84.

38 La tragédie *Œdipe* de 1714 et les lettres qui l'accompagnent ne témoignent pas de la consultation que Voltaire aurait faite de quelques auteurs italiens. Dans la préface de l'édition de 1730 d'*Œdipe*, deux auteurs et un artiste italiens sont mentionnés : le Tasse est évoqué en tant que poète qui respecte l'harmonie du vers (« Préface de 1730 », dans *Œdipe*, éd. David Jorry, OCV, t. 1A [2001], p. 274), tandis que Scipione Maffei fait partie des auteurs de théâtre qui ont « observé les lois du théâtre » (p. 264) ; enfin, Voltaire affirme que « tant de livres faits sur la peinture n'instruiraient pas tant un élève que la seule vue d'une tête de Raphaël » (p. 261).

pour la rédaction de *La Ligue*, devenue *La Henriade*<sup>39</sup>. Elles comprennent les poèmes épiques du Tasse et de l'Arioste<sup>40</sup>, même si dans l'*Essai sur la poésie épique* (1733) Voltaire considère que le *Roland furieux* ne relève toujours pas de ce genre<sup>41</sup>. De ce fait, Voltaire se distingue en tant que poète épique conscient de la place occupée par la question de la poésie épique au sein de la Querelle des Anciens et des Modernes, mais aussi en tant que lecteur de son temps<sup>42</sup>. En effet, les ouvrages du Tasse et de l'Arioste sont généralement présents dans les petites et moyennes bibliothèques françaises du xvii<sup>e</sup> siècle, en italien et en traduction<sup>43</sup>. Au xviii<sup>e</sup> siècle, le Tasse est connu comme le poète apprécié par La Fontaine, par Racine et par des lecteurs de qualité comme Mme de Sévigné<sup>44</sup>, malgré les critiques portées à *La Jérusalem délivrée* par Boileau, le père Membrun et le père Bouhours<sup>45</sup>. Malgré cela, les lecteurs français du xvii<sup>e</sup> et du début du xviii<sup>e</sup> siècle continuent de préférer le Tasse à l'Arioste<sup>46</sup>, alors que les exemplaires du *Roland furieux* sont plus nombreux que ceux de *La Jérusalem délivrée* au sein des petites et moyennes bibliothèques<sup>47</sup>. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, on reproche encore à l'Arioste « le désordre de son inspiration, et le pêle-mêle de ses aventures<sup>48</sup> ». Le *Roland furieux* est souvent tenu pour « un ramas informe d'histoires qui n'ont pas de liaison » : c'est l'œuvre d'« une imagination belle à la vérité, mais toute remplie d'enchantements, de géants et de monstres »<sup>49</sup>. Puis, en 1719, l'abbé Dubos, qui

39 Les renseignements sur les lectures de Voltaire à cette période sont rares. Voir l'introduction d'Owen R. Taylor à *La Henriade*, OCV, t. 2, p. 121-122.

40 *Ibid.*

41 *Essai sur la poésie épique*, éd. David Williams, OCV, t. 3B (1996), p. 453-454 : « Il y aura même quelques lecteurs qui s'étonneront que l'on ne place point ici l'Arioste parmi les poètes épiques. [...] L'*Orlando furioso* est d'un autre genre que l'*Iliade* et l'*Énéide* ». Voir aussi *An essay on epic poetry*, éd. D. Williams, introduction, OCV, t. 3B, p. 165.

42 Voir Marc Fumaroli, *Le Sablier renversé. Des Modernes aux Anciens*, Paris, Gallimard, 2013. Voir aussi Alexandre Cioranescu, *L'Arioste en France : des origines à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions des Presses modernes, 1939, p. 46 ; Chandler B. Beall, *La Fortune du Tasse en France*, Oregon, University of Oregon, 1942, p. 209-210.

43 Voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au xvii<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, t. I, p. 514 ; *ibid.*, t. II, p. 938. Les œuvres du Tasse sont parmi les plus imprimées en Italie et en France pendant tout le xviii<sup>e</sup> siècle. Voir Luigi Gino Greco, *Le Livre italien dans la société française au xviii<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 157.

44 *Ibid.*, p. 105-124 ; voir aussi Paola Placella Sommella, « Les traductions de l'italien en français de 1630 à 1660. Du côté des lecteurs », dans G. Dotoli *et al.* (dir.), *Les Traductions de l'italien en français au xvii<sup>e</sup> siècle*, Bari/Paris, Schena/PUPS, 2001, p. 57-60.

45 Ils reprochent à *La Jérusalem délivrée* du Tasse son « clinquant », son manque d'unité dans la fable et dans l'action et son absence de naturel et de vérité. Voir Adrien Baillet, *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, Paris, A. Dezalier, 1685-1686, 9 vol., t. IV, p. 4-12 ; Dominique Bouhours, *De la manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, Paris, chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687, p. 237-238.

46 Voir Alexandre Cioranescu, *L'Arioste en France*, *op. cit.*, p. 109.

47 Voir H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au xvii<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, t. I, p. 514 ; *ibid.*, t. II, p. 938.

48 Voir A. Cioranescu, *L'Arioste en France*, *op. cit.*, p. 105.

49 *Ibid.*

a tant influencé Voltaire lors de la rédaction de *La Henriade*<sup>50</sup>, redonne ses lettres de noblesse aux poèmes de l'Arioste et du Tasse, lorsqu'il affirme dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture* : « Les moins mauvais de nos Poèmes Epiques sont au dessous du *Roland furieux* de l'Arioste et de la *Jérusalem délivrée* du Tasse »<sup>51</sup>.

Or, pour le jeune auteur de *La Ligue* qui veut construire son propre mythe, le Tasse est tout d'abord un modèle de vie et d'écrivain, car, étudiant en droit, il avait entrepris *La Jérusalem délivrée* à l'âge de vingt ans<sup>52</sup>. Les chefs-d'œuvre du Tasse et de l'Arioste sont aussi d'importantes sources d'inspiration pour Voltaire, dont les dettes ont été habilement relevées<sup>53</sup>. Dès 1723, *La Ligue* dévoile la connaissance que Voltaire a de l'Arioste<sup>54</sup>, qu'il relit, en parallèle du Tasse, pendant la rédaction de *An essay on epic poetry*, puis de l'*Essai sur la poésie épique*<sup>55</sup>, entre 1726 et 1733. De plus, si *La Ligue* et *La Henriade* sont principalement inspirées de l'*Énéide* de Virgile<sup>56</sup>, l'influence du Tasse grandit à partir de 1723 lorsque Voltaire élabore sa doctrine du poème épique<sup>57</sup>. Les éditions successives de *La Henriade* montrent aussi que Voltaire imite davantage le Tasse à mesure qu'il perfectionne son italien<sup>58</sup>. Il s'est fort probablement servi de la célèbre traduction de *La Jérusalem délivrée* publiée par

50 Voir l'introduction d'O. R. Taylor à *La Henriade*, OCV, t. 2, p. 125 et suiv.

51 Jean-Baptiste Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, Paris, J. Mariette, 1719, 2 vol., t. I, p. 589.

52 Voir l'introduction d'O. R. Taylor à *La Henriade*, OCV, t. 2, p. 19-20.

53 *Ibid.*, p. 153-155. Pour l'Arioste, *ibid.*, p. 381, n. 53 ; p. 584, n. 25. Pour le Tasse, *Gerusalemme liberata* [désormais, GL] VIII et X, *ibid.*, p. 381, n. 53 ; GL, XIV, str. 63, *ibid.*, p. 417, n. 8 ; GL, XIV, str. 3, *ibid.*, p. 431, n. 73 ; GL, VII, str. 82 et 87, *ibid.*, p. 445, n. 14 ; GL, IX, str. 55, *ibid.*, p. 448, n. 29 ; GL, IX, str. 8, *ibid.*, p. 455, n. 48 ; GL, IX, str. 13, *ibid.*, p. 456, n. 52 ; GL, IV, str. 18, *ibid.*, p. 498, n. 27 ; GL, XII, str. 63, *ibid.*, p. 504, n. 55 ; GL, XI, str. 82, *ibid.*, p. 507, n. 63 ; GL, XX, str. 7, *ibid.*, p. 549, n. 33 ; GL, XII, str. 51-84, *ibid.*, p. 559, n. 65 ; GL, IX, str. 13, *ibid.*, p. 561, n. 74 ; GL, III, str. 32, *ibid.*, p. 562, n. 78 ; GL, VIII, str. 83, *ibid.*, p. 567, n. 99 ; GL, XVI, str. 3, *ibid.*, p. 580, n. 90 ; GL, XVI, str. 14, *ibid.*, p. 584, n. 25 ; GL, XVI, str. 14, 18, *ibid.*, p. 585, n. 28 ; GL, XVI, str. 28-35, *ibid.*, p. 591, n. 44 ; GL, XVI, str. 35-63, *ibid.*, p. 592, n. 47 ; GL, VI, str. 2-8, *ibid.*, p. 597, n. 7 ; GL, VI, str. 14, *ibid.*, p. 598, n. 12 ; GL, IX, *ibid.*, p. 600, n. 17 ; GL, XIX, str. 11, *ibid.*, p. 602, n. 27 ; GL, VI, VII et XIX, *ibid.*, p. 603, n. 35.

54 Voir Chandler B. Beall, *La Fortune du Tasse en France*, op. cit., p. 135. La question des livres italiens possédés par Voltaire à Ferney, dont certains pourraient avoir été retirés par Catherine II du fonds actuellement conservé à Saint-Petersbourg, est complexe. Concernant l'Arioste, seul le volume intitulé *Delle satire et rime*, avec les commentaires de Paolo Rolli, présente les traces d'une lecture certaine (Amburgo, 1732 ; CN, t. I, p. 108-114).

55 Voir A. Cioranescu, *L'Arioste en France*, op. cit., p. 121-122 ; O. R. Taylor, introduction à *La Henriade*, OCV, t. 2, p. 122.

56 *Ibid.*, p. 151. Cela n'a d'ailleurs pas échappé à Montesquieu qui commente ainsi le poème de Voltaire dans l'article 709 des *Pensées* (consigné entre 1731 et 1734) : « Plus le Poeme de la ligue paroît estre l'Eneide moins il l'est ». Voir « Introduction » à *Montedite. Édition critique des Pensées de Montesquieu*, éd. Carole Dornier, Caen, Presses universitaires de Caen, 2013, en ligne : [www.unicaen.fr/services/puc/sources/Montesquieu/](http://www.unicaen.fr/services/puc/sources/Montesquieu/).

57 Voir O. R. Taylor, introduction à *La Henriade*, OCV, t. 2, p. 153-155.

58 *Ibid.*, p. 153, n. 374.

Mirabaud en 1724<sup>59</sup>. Mais, compte tenu des emprunts faits au poème du Tasse, à cette époque Voltaire a sûrement une bonne connaissance de l'italien lu, suffisante pour lui permettre de consulter la version italienne de la *Gerusalemme liberata*<sup>60</sup>. En revanche, *La Ligue* et *La Henriade* ne témoignent pas de sa lecture de l'*Histoire des guerres civiles de France* d'Enrico Caterino Davila<sup>61</sup>. Souvent traduite en français de l'italien<sup>62</sup>, celle-ci figure parmi les lectures affectionnées par les nobles, les gens de cour et de lois des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>63</sup> ; elle a été remise à Voltaire, au collège, en 1710<sup>64</sup>.

Or, parallèlement à son activité de poète épique, Voltaire est aussi l'auteur d'un poème libertin, d'un conte oriental, d'une nouvelle africaine et d'une tragédie qui ne sont pas sans rappeler, de façon biaisée ou directe, les écrits de Boccace, de l'Arioste et de Machiavel. Les nouvelles, *Le Cocu battu et content* de Boccace et *La Joconde ou l'Infidélité des femmes* de l'Arioste, ainsi que la pièce de Machiavel intitulée *La Mandragore* sont consacrées aux cocus. La Fontaine s'en souvient dans les *Fables*, que Voltaire a à l'esprit lorsqu'il écrit le poème *Le Cocuage* en 1716<sup>65</sup>. Puis, au cours des nuits blanches de Sceaux, de juillet 1714 à mai 1715, Voltaire improvise le conte oriental *Le Crocheteur borgne*, où le château et les éléments merveilleux ne sont pas sans rappeler le *Roland furieux*<sup>66</sup>. Enfin, parue en 1726 sous le nom de Mme de Fontaine, l'*Histoire de la comtesse de Savoie* s'inspire des chants V et VI du *Roland furieux* et a été lue en version manuscrite par Voltaire sûrement dès 1713 : il s'en sert, lorsqu'il rédige *Artémire*, achevée

59 *Ibid.* Jean-Baptiste de Mirabaud est l'auteur d'une célèbre version française de *La Jérusalem délivrée* du Tasse (Paris, Barrois, 1724, 2 vol.). Voir L. G. Greco, *Le Livre italien dans la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 155. Cet ouvrage ne figure pas parmi les livres de Voltaire. Voltaire tient le *Roland furieux* de l'Arioste traduit par Mirabaud (La Haye, p. Gosse, 1741) pour « insipide », comme il l'écrit à la marquise du Deffand, le 13 octobre 1759 (D8533). Par ailleurs, Flaminia Riccoboni censure cette traduction dans une lettre à l'abbé Antonio Conti. Voir Giuseppe Toaldo, « Notizie intorno la vita e gli studij del Sig. abate Conti », dans *Prose e poesie del signor abate Antonio Conti*, Venezia, Pasquali, 1739, 2 vol., t. II, p. 53.

60 La base de données *Voltaire, ses livres, ses lectures. Catalogue électronique de sa bibliothèque et relevé de ses autres lectures* (éd. Ulla Kölvig et Andrew Brown, 2007) recense plusieurs exemplaires des ouvrages du Tasse, dont trois de la *Gerusalemme liberata*. La version publiée en 1617 (Genova, G. Pavoni) aurait été renvoyée par Voltaire à Georg Conrad Walther le 6 septembre 1752 (D5009).

61 Voir O. R. Taylor, introduction à *La Henriade*, OCV, t. 2, p. 177. Voltaire possède la quatrième édition de l'ouvrage de Davila (Paris, Foucault, 1666 ; BV951) qui présente des traces de lecture (CN, t. III, p. 60).

62 Paola Placella Sommella, « Les traductions de l'italien en français de 1630 à 1660 », art. cit., p. 71-73.

63 Voir H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. I, p. 511 ; *ibid.*, t. II, p. 935.

64 Voir O. R. Taylor, introduction à *La Henriade*, OCV, t. 2, p. 165-166.

65 *Le Cocuage*, éd. Catriona Seth, OCV, t. 1B (2002), introduction, p. 163.

66 Voir *Le Crocheteur borgne*, éd. Christiane Mervaud, OCV, t. 1B, introduction, p. 63, 76, 85 et n. 10, p. 88 et n. 17.

en 1719<sup>67</sup>. De cette année date aussi la nouvelle africaine *Cosi-Sancta*, ouverte et close par la maxime « Un petit mal pour un grand bien »<sup>68</sup>. En choisissant de l'encadrer ainsi, Voltaire semble reprendre ironiquement et à nouveaux frais la célèbre sentence « la fin justifie les moyens », qu'on attribue à tort à Machiavel afin de résumer sa position sur le sujet développé dans *Le Prince*. Dans ce traité, la morale est sacrifiée au nom de l'obtention et de la conservation du pouvoir ; dans *Cosi-Sancta*, la vertu de l'héroïne l'est pour que ses proches aient la vie sauve. Par ailleurs, Machiavel, dont les ouvrages figurent, en italien et en traduction, dans les petites et moyennes bibliothèques françaises du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>, fait partie des auteurs lus à Sceaux<sup>70</sup>. Mais les œuvres du Florentin ont certainement été consultées par Voltaire, en italien, avant 1727<sup>71</sup>. En effet, *An essay on epic poetry* témoigne de la connaissance fine que Voltaire possède de la langue de Machiavel et du Tasse : le premier est évoqué en tant qu'auteur de référence ayant porté la prose italienne à sa perfection, tandis que le Tasse y est cité comme modèle pour la poésie<sup>72</sup>, avantagé dans sa création épique par la qualité de la langue italienne<sup>73</sup>.

Or, certains écrits privés des années 1722-1727 confirment l'intérêt que Voltaire porte à la langue, à la production et aux lectures italiennes. La lettre qu'il adresse à Nicolas Claude Thieriot le 4 décembre 1722 révèle ses sujets de discussion avec Lord Bolingbroke : « il aime la poésie angloise, la françoise, et l'italienne<sup>74</sup> mais il les aime différemment, parce qu'il discerne parfaitement leurs differens génies » (D135). Cet échange témoigne de l'attention que Bolingbroke et Voltaire portent à la singularité de chacune de ces poésies et s'inscrit dans le débat sur le génie des langues et des productions nationales qui anime la première moitié du siècle, nourri, entre autres, par les *Réflexions* de l'abbé Dubos<sup>75</sup>. Comme Voltaire juge parfaite la connaissance que Bolingbroke a de ces différents génies,

67 Voir *Artémire*, éd. David Jory, OCV, t. 1A (2001), introduction, p. 391-395.

68 Le titre choisi semblerait refléter « l'atmosphère de la première cour de la duchesse du Maine » (*Cosi-Sancta*, éd. Christiane Mervaud, OCV, t. 1B, introduction, p. 104).

69 Voir H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au xviii<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. I, p. 511-512 ; *ibid.*, t. II, p. 936.

70 Mme de Staal de Launay l'atteste (*Cosi-Sancta*, OCV, t. 1B, introduction, p. 104).

71 Voltaire possède les *Opere* de Machiavel (La Haye, [s.n.], 1726 ; BV2242) qui présentent des traces de lecture (CN, t. V, p. 468-472).

72 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 334 : « *The Italian Tongue was at the end of the fifteenth Century brought to the Perfection, in which it continues now, and in which it will remain as long as Tasso in Poetry, and Machiavel in Prose shall be the Standart of the Stile* » [« À la fin du xv<sup>e</sup> siècle, la langue italienne avait été portée au degré de perfection où elle est maintenant, et où elle restera aussi longtemps que Le Tasse sera le standard du style dans le domaine de la poésie, et Machiavel dans le domaine de la prose »].

73 Voir *ibid.*, introduction, p. 203.

74 L'intérêt de Bolingbroke pour la poésie est secondaire ; les principaux sujets de discussions avec Voltaire portent sûrement sur la philosophie et l'histoire. Voir Dennis J. Fletcher, *The Fortunes of Bolingbroke in France in the eighteenth century*, SVEC, n° 47 (1966), p. 211.

75 Voir Gilles Siouffi, *Le Génie de la langue française : études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, H. Champion, 2010.

on pourrait croire que la sienne le soit aussi à cette époque, même si ses œuvres ne dévoilent que la lecture qu'il a faite du Tasse, de l'Arioste et de Machiavel.

Quelques autres livres lus sont pourtant signalés par les extraits de lecture que Voltaire consigne dans ses carnets de notes de 1726-1727, connus sous le titre de « Cambridge Notebook ». Contemporains de l'installation de Voltaire en Angleterre et de la rédaction de *An essay on epic poetry*, ceux-ci confirment que l'intérêt de Voltaire pour la culture italienne se concentre sur la poésie et que, lorsqu'il quitte la France, il est déjà un bon lecteur de poèmes en langue originale. En effet, on y retrouve quelques octaves ou vers isolés de *La Jérusalem délivrée*<sup>76</sup>, notamment le vers du Tasse « *Colei Sophronia, Olindo egli s'appella*<sup>77</sup> » qui est repris et suivi des autres vers de l'octave dans *An essay on epic poetry*<sup>78</sup>, alors que dans l'*Essai sur la poésie épique* Voltaire se limite à faire référence à l'histoire d'Olindo et Sophronia<sup>79</sup>. Ont aussi leur place parmi ces notes les derniers vers du sonnet « *In qual parte del ciel* » issu du *Canzoniere* de Pétrarque<sup>80</sup>, dont Voltaire évoque le séjour à Vaucluse et les amours dans *La Henriade*<sup>81</sup>, et qu'il signale, dans *An essay on epic poetry*, en tant que poète de mérite inférieur au Tasse, mais officiellement reconnu en son temps<sup>82</sup>. Puis, dans l'*Essai sur la poésie épique*, Voltaire associe Pétrarque à Dante<sup>83</sup> : il s'agit de deux auteurs du premier art, la poésie<sup>84</sup>. Enfin, dans le « Cambridge Notebook », figurent cinq vers tirés du *Pastor fido* de Guarini<sup>85</sup>, que Voltaire associe à l'*Aminta* du Tasse<sup>86</sup>

178

76 *Notebooks*, éd. Theodore Besterman, *OCV*, t. 81 (1968), p. 81-83 ; *GL*, II, str. 5, v. 2-4 ; II, str. 81, v. 8 ; III, str. 8, v. 5-7 ; IV, str. 81, v. 5-6 ; IX, str. 56, v. 6 ; XII, str. 116, v. 7-str. 117, v. 3 ; XII, str. 117, v. 4-str. 118, v. 3 ; I, str. 7, v. 8 ; II, str. 16, v. 1 ; II, str. 17, v. 7-8 ; II, str. 34, v. 1 ; II, str. 40, v. 8 ; IV, str. 4, v. 7-8 ; IV, str. 8, v. 4 ; III, str. 8, v. 5-6.

77 « Elle s'appelle Sofronia, lui Olindo » (*GL*, II, str. 16) ; *Notebooks*, *OCV*, t. 81, p. 83.

78 *GL*, II, str. 6 ; *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 309-310.

79 « Leningrad notebooks », dans *Notebooks*, *OCV*, t. 82 (1968), p. 461. Paolo Rolli change la vision que Voltaire a de l'épisode consacré à Sophronia (voir *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 352, n. 16).

80 « Dans quelle région du ciel ». Le *Catalogue de Ferney* mentionne un volume intitulé « Petrarcho. Opera ». Il se pourrait que Voltaire ait lu, avant les mois de mai-juin 1754, *Le Rime di Francesco Petrarca*, commentées par Alessandro Tassoni, Girolamo Muzio et Ludovico Antonio Muratori (D5832). Cette édition, parue en 1711, est l'une des plus estimées par les savants et les bibliophiles italiens du XVIII<sup>e</sup> siècle ; Montesquieu la conserve dans sa bibliothèque à La Brède (*Catalogue de la bibliothèque de Montesquieu à La Brède*, éd. Louis Desgraves et Catherine Volpillac-Augier, Napoli/Paris/Oxford, Liguori/Universitas/Voltaire Foundation, 1999, n° 2135). À propos de la singularité de cette édition des *Rime*, voir E. Barria-Poncet, *L'Italie de Montesquieu*, op. cit., p. 387-391.

81 *La Henriade*, éd. cit., p. 581 et 594.

82 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 348.

83 Voltaire possède une édition de la *Divina Commedia* de Dante (Vinegia, M. G. G. da Trino, 1536 ; BV940, et *CN*, t. III, p. 44-45).

84 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 439.

85 Acte V, scène 1 ; *Notebooks*, *OCV*, t. 81, p. 84, n. 8. Dans le *Catalogue de Ferney* figurent deux exemplaires de *Il Pastor fido* de Guarini (Parigi, Herrice, 1729 ; BV1561, et *CN*, t. IV, p. 201-202 ; Amsterdamo, S. Schouten, 1736 ; BV1562, et *CN*, t. IV, p. 202-238).

86 Voltaire possède une édition de 1729 (Parigi, Rollin/Cavaliere/Bordelet ; BV3249).

dans l'*Essai sur la poésie épique*<sup>87</sup>, et même le sonnet de Felice Zappi, consacré au *Moïse* de Michel-Ange<sup>88</sup>. Ces vers sont tous transcrits avec des imprécisions qui laisseraient supposer que Voltaire cite de mémoire.

Ainsi, les œuvres publiées et les écrits privés révèlent qu'entre 1716-1719 et 1727 Voltaire lit en français, mais aussi en italien, les ouvrages de quelques poètes italiens de premier ordre, à savoir le Tasse, l'Arioste et Machiavel, dont il s'inspire avant son départ pour l'Angleterre. Lorsqu'il quitte Paris, Voltaire continue de s'intéresser aux ouvrages du Tasse, de Pétrarque, de Guarini et de Zappi, de préférence en version originale, comme le montrent les citations glanées et insérées dans le « Cambridge Notebook », en vue de ses essais élaborés en Angleterre. En une dizaine d'années, Voltaire a donc atteint une telle maîtrise de la langue poétique italienne lue qu'il arrive à comprendre et à sélectionner des extraits tirés de quatre auteurs italiens, dont la pureté de la langue a été progressivement appréciée en Italie par les « Cruscanti », chargés de fixer la langue italienne dans le célèbre *Vocabolario della Crusca* au xvii<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup>. En effet, connu comme l'une des « trois couronnes » de la langue italienne, avec Dante et Boccace, Pétrarque est l'un des auteurs de référence au sein de la première édition du *Vocabolario della Crusca* de 1612, avec l'Arioste et Machiavel, alors que Guarini et le Tasse n'y sont insérés qu'à partir de l'édition de 1691<sup>90</sup>. De plus, par la connaissance de la poésie italienne, Voltaire est sensibilisé à la langue poétique, certes, mais aussi à la langue italienne tout court. En effet, dans le « Cambridge Notebook » sont également consignées quatre phrases très brèves, chacune portant sur un saint<sup>91</sup>, puis trois dont le sens ne peut pas être éclairé<sup>92</sup> et, pour finir, l'explication fort ambiguë d'un mot grossier, *catzo*, pour lequel Voltaire signale une orthographe proche de la version phonétique. Ce sont les premiers témoignages de l'intérêt de Voltaire pour l'italien parlé.

87 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 480.

88 Il s'agit du sonnet intitulé « Il Mosè di Michelangelo » ; voir « Cambridge Notebook », dans *Notebooks, OCV*, t. 81, p. 84, n. 5.

89 La nécessité de fixer la langue italienne par le *Vocabolario della Crusca* vient du fait qu'aux xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, l'Italie se caractérise par une grande hétérogénéité linguistique. À la langue littéraire s'ajoutent les langues vulgaires régionales et les parlers municipaux, les *vernacoli*. Voltaire ne possède pas le *Vocabolario della Crusca*.

90 Voir Luca Serianni, « La lingua del Seicento: espansione del modello unitario, resistenze ed esperimenti centrifughi », dans Enrico Malato (dir.), *Storia della letteratura italiana*, Roma, Salerno, 1995-2005, 14 vol., t. V, p. 571-572 ; Silvia Morgana, « La lexicographie italienne, de la quatrième édition du *Vocabolario* de l'Académie de "La Crusca" au *Dizionario universale critico enciclopedico della lingua italiana* », *Dix-huitième siècle*, n° 38 (2006), p. 39-40.

91 *Notebooks, OCV*, t. 81, p. 87-88.

92 Ce sont des phrases dont le sens ne peut pas être précisé, car elles sont extraites de leur contexte. *Ibid.*, p. 72, 88 et 90.

Enfin, on se doit d'éclairer les relations entretenues par Voltaire avec quelques Italiens avant son voyage en Angleterre. Tout d'abord, on constate avec surprise l'absence de tout document<sup>93</sup> relatif à une éventuelle rencontre avec l'abbé Antonio Conti<sup>94</sup>, qui n'a pas pu voir Voltaire en Angleterre<sup>95</sup>, mais qui parle de lui avec ses correspondants<sup>96</sup>. En effet, l'abbé retourne à Paris après un long séjour en Angleterre et y reste de 1718 à 1726, lorsqu'il rentre en Italie<sup>97</sup>. Compte tenu de leur célébrité, de leurs intérêts philosophiques et littéraires communs, de l'implication de l'abbé Conti dans la Querelle des Anciens et des Modernes, des relations qu'ils entretiennent avec les milieux culturels et mondains de l'époque<sup>98</sup>, ainsi que de leur amitié avec Bolingbroke, qui est à Paris de décembre 1722 à juin 1723<sup>99</sup>, leur rencontre à Paris semblerait quasiment inévitable. De plus, en 1722, l'abbé Conti écrit une dissertation en français sur la vie littéraire parisienne et la querelle d'Homère, qu'il adresse sous forme de lettre à son ami le marquis Scipione Maffei de Vérone, « interlocuteur par excellence du parti français des Anciens<sup>100</sup> ». Dans sa *Lettre à Scipione Maffei*, l'abbé Conti affirme que « l'imitation d'Homère a donné à l'Italie Trissino, l'Arioste et le Tasse<sup>101</sup> », ce qui n'est pas sans rappeler la valeur reconnue à l'œuvre de Trissino par Voltaire dans *An essay on epic poetry*<sup>102</sup> et l'*Essai sur la poésie épique*<sup>103</sup>. Enfin, le 14 novembre 1735, Voltaire attire l'attention de l'abbé

93 *Ibid.*, p. 87.

94 L'abbé Antonio Conti (1677-1749), philosophe, auteur de pièces de théâtre et du *Discorso storico e politico sullo stato di Francia dal 1700 sino al 1730*, grand voyageur, est associé à la Royal Society de Londres et est en relation avec Leibniz, Newton, Fontenelle et les milieux intellectuels en Italie, France, Angleterre, Hollande et Allemagne. Voir Nicola Badaloni, *Antonio Conti. Un abate libero pensatore fra Newton et Voltaire*, Milano, Feltrinelli, 1968 ; *Dizionario biografico degli italiani*, en ligne : [www.treccani.it/biografie/](http://www.treccani.it/biografie/).

95 Eugène Bouvy (*L'Italie de Voltaire, op. cit.*, p. 193-195) mentionne leur rencontre.

96 Le 3 mai 1726, François Granet écrit à l'abbé Conti pour lui préciser que Voltaire est enfermé à la Bastille et que le « cardinal de Rohan est charmé de le voir en prison » (D289) ; puis, le 22 février 1728, l'abbé apprend du comte de Plélo que Voltaire a été aidé par Pope lors de la composition de *An essay on epic poetry* (éd. cit., introduction, p. 132-133).

97 L'abbé Conti effectue un premier séjour à Paris de 1713 à 1715 : voir Giuseppe Toaldo, « Al Signor Marchese Maffei », dans *Prose et poesie del Signor Abate Antonio Conti Patrizio Veneto, op. cit.*, t. I, p. 51-62.

98 L'abbé Conti fréquente la comtesse de Caylus, le comte de Plélo, le salon de Mme de Lambert, les réunions organisées par l'abbé d'Oliva, bibliothécaire du cardinal de Rohan, ainsi que celles de l'Entresol, où se retrouvaient, entre autres, le marquis d'Argenson, le comte de Plélo, l'abbé de Saint-Pierre, Lord Bolingbroke et Montesquieu. Voir Nicola Badaloni, *Antonio Conti. Un abate libero pensatore fra Newton et Voltaire, op. cit.*, p. 251, n. 199 ; Robert Shackleton, *Montesquieu. A critical biography*, Oxford, Oxford University Press, 1961, p. 55-67.

99 Voir *An essay on epic poetry*, éd. cit., introduction, p. 124.

100 *La Querelle des Anciens et des Modernes, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, anthologie établie et éditée par A.-M. Lecocq, Paris, Gallimard, 2001, p. 720.

101 Giuseppe Toaldo, « Al Signor Marchese Maffei », *Prose et poesie del Signor Abate Antonio Conti Patrizio Veneto, op. cit.*, t. II, p. CXIX.

102 *An essay on epic poetry*, éd. cit., p. 334-338.

103 *Essai sur la poésie épique*, éd. cit., p. 440-443.

Desfontaines<sup>104</sup> sur la tragédie *Giulio Cesare*, qui, composée par l'abbé Conti en 1726, a été lue par celui-ci, à Paris, chez Luigi et Flaminia Riccoboni, avant d'être imprimée à Faenza la même année<sup>105</sup>.

On trouve plus de traces, en revanche, des Italiens qui sont les ennemis de Voltaire jusqu'à son départ pour l'Angleterre. Certes, Voltaire n'a pas découvert le théâtre italien par le biais du théâtre scolaire à Louis-le-Grand<sup>106</sup>, mais, par la suite, il a sans doute entendu parler de la *Merope* de Scipione Maffei. Aussitôt jouée et imprimée en Italie avec succès en 1713, cette pièce n'a été représentée à Paris par la Comédie-Italienne que le 11 mai 1717, à l'occasion d'une séance gratuite qui ne bénéficie pas des faveurs du public<sup>107</sup>. Mais aucun document ne permet d'établir si Voltaire a assisté à la représentation de cette tragédie, traduite par Fréret en 1718<sup>108</sup> et lue par Voltaire avant 1730<sup>109</sup>.

Or, Voltaire est à Paris à une époque où les spectateurs se partagent en deux camps à l'égard du Théâtre italien et la rivalité entre la Comédie-Italienne et la Comédie-Française s'accroît<sup>110</sup>. Les rapports de Voltaire avec les « Italiens », c'est-à-dire avec ceux qui, entre 1718 et 1726, se chargent des spectacles de la nouvelle Comédie-Italienne gérée par Flaminia et Luigi Riccoboni<sup>111</sup>, sont éclairés par l'existence de plusieurs parodies, dans lesquelles Voltaire est attaqué en tant que poète épique et tragique. Les parodies d'*Cédipe*, d'*Artémire* et de

104 D940.

105 Voir Giuseppe Toaldo, « Al Signor Marchese Maffei », *Prose et poesie del signor abate Antonio Conti, op. cit.*, t. I, p. 61. Voltaire possède une édition de l'ouvrage (Venezia, G. Pasquali, 1739 ; BV853).

106 Le répertoire des pièces représentées à Louis-le-Grand, essentiellement en latin, est quasi exclusivement composé de tragédies ; les ballets et les comédies sont rares. Voir Louis Desgraves, *Répertoire des programmes des pièces de théâtre jouées dans les collèges en France (1601-1700)*, Genève, Droz, 1986, p. 93-122 ; Ernest Boyssse, *Le Théâtre des jésuites*, Paris, A. Quantin, 1880.

107 Maurice Lever, *Théâtre et Lumières. Les spectacles de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2001, p. 164.

108 La traduction de la *Merope* paraît dans le second tome du *Nouveau théâtre italien* de Riccoboni (Paris, Coustelier, 1718, 2 vol.).

109 Voir *Méropé*, éd. Jack R. Vrooman et Janet Godden, OCV, t. 17 (1991), introduction, p. 101 ; *Cédipe*, Préface de l'édition de 1730, éd. cit., p. 264.

110 Même si, dans la préface du *Nouveau théâtre italien*, Riccoboni affirme que les partisans du Théâtre-Italien s'attendent à une farce vulgaire, alors que ceux de la Comédie-Française et des Belles-Lettres, comme Voltaire, le tiennent pour le foyer du mauvais goût et des mauvaises mœurs, les récents travaux sur le retour des Italiens ont montré que les positions esthétiques sont tranchées, mais plus subtiles. Voir Luigi Riccoboni, « Prefaccio. Préface », dans *Nouveau théâtre italien, op. cit.*, t. I, p. 6-7. Voir aussi François Moureau, *Le Goût italien dans la France rocaille. Théâtre, musique, peinture (v. 1680-1750)*, Paris, PUPS, 2011 ; Emmanuelle Hénin (dir.), *Les Querelles dramatiques à l'Âge classique XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Louvain, Peeters, 2010, et notamment Judith le Blanc, « «La querelle des théâtres» mise en abyme sur les scènes foraines entre 1715 et 1745 », p. 169-204 ; Françoise Rubellin, « *La Française italienne* et *L'Italienne française* (1725) : la propriété artistique en débat », p. 205-215.

111 Voltaire rencontre Luigi Riccoboni à Londres en 1727 (*An essay on epic poetry*, éd. cit., introduction, p. 134).

*Mariamme* se suivent en 1718, 1720 et 1724<sup>112</sup>, alors que deux écrits de 1725 révèlent l'opinion de Voltaire sur un auteur qui collabore avec la Comédie-Italienne, mais aussi sur le théâtre italien en général et sur un comédien en particulier.

En effet, en 1725, Voltaire s'adonne à un genre d'allure improvisée pour critiquer l'œuvre de Charles-Antoine Coypel qui avait associé son talent de peintre<sup>113</sup> à sa passion pour le théâtre, en rédigeant sept canevas pour la troupe de Riccoboni en 1717-1718<sup>114</sup>. Voltaire lui dédie l'« Épigramme sur Coypel », où l'ironie est nourrie par l'évocation d'Horace et de Raphaël, que Voltaire apprécie<sup>115</sup>, et par le polyptote, dont l'effet est amplifié par la construction chiasmatisée, aux deux derniers vers :

On dit que notre ami Coypel  
Imite Horace et Raphaël  
À les surpasser il s'efforce ;  
Et nous n'avons point aujourd'hui  
De rimeur peignant de sa force,  
Ni peintre rimant comme lui<sup>116</sup>.

182

En cette même année, Voltaire est chargé de représentations théâtrales pour les fêtes du mariage de Louis XV à Fontainebleau. À cette occasion, les meilleurs Comédiens-Français, les grands sociétaires et tous les Comédiens-Italiens, peu nombreux, sont donc au château pour divertir la Cour. Le 20 septembre 1725, Voltaire présente *Œdipe*, puis, le 27, est jouée la tragédie *Hérode et Mariamme* suivie de la comédie *L'Indiscret*<sup>117</sup>, écrite pour réagir au « bas comique et aux grossièretés d'un Dancourt ou d'un Le Grand », auteur, avec Domenico Giuseppe Biancolelli, de la parodie de *Mariamme, Le Mauvais Ménage*. Par sa pièce, Voltaire

<sup>112</sup> Rappelons *L'Œdipe travesti* de Biancolelli joué le 18 novembre 1718 à la Comédie-Italienne, ainsi que les parodies d'*Artémire* : l'*Arlequin Deucalion* par Piron représentée le 15 février 1720 à la Foire Saint-Germain, l'*Artémire* écrite par Biancolelli et mise en scène le même jour à la Comédie-Italienne, enfin le *Prologue d'Artémire* (anonyme) joué le 15 février 1720. Les parodies de *Mariamme* sont quant à elles *Les Huit Mariannes* par Piron représentées le 6 mars 1724 à la Comédie-Italienne, *Inès et Marianne aux Champs Élysées* par Carolet jouée le 6 mars 1724 à la Foire Saint-Laurent, *Le Mauvais Ménage* de Biancolelli et Legrand porté en scène le 6 mars 1724 à la Comédie-Italienne, *Les Vacances du théâtre* attribuées à Fuzelier et représentées le 1<sup>er</sup> avril 1724 à la Foire Saint-Germain. Voir Isabelle Degauque, *Les Tragédies de Voltaire au miroir de leurs parodies dramatiques : d'Œdipe (1718) à Tancredi (1760)*, Paris, H. Champion, 2007, p. 435-439.

<sup>113</sup> En 1722, Voltaire voudrait solliciter Coypel comme illustrateur de *La Henriade*, mais ce projet ne se concrétise pas. Voir l'« Épigramme [sur Coypel] », dans *Poésies de 1722-1727, OCV*, t. 3A (2004), p. 294.

<sup>114</sup> Voir François Moureau, *Le Goût italien dans la France rocaille*, op. cit., p. 110, n. 30.

<sup>115</sup> *Œdipe*, Préface de l'édition de 1730, éd. cit., p. 261.

<sup>116</sup> « Épigramme [sur Coypel] », éd. cit., p. 295.

<sup>117</sup> Voir *Hérode et Mariamme*, éd. Michael Freyne, OCV, t. 3C (2004), introduction, p. 71.

se propose de montrer qu'il est possible d'« écrire des comédies nobles où les mœurs sont respectées<sup>118</sup> ». Cependant, le 1<sup>er</sup> octobre, *Le Mauvais Ménage* est représenté par les Comédiens-Italiens<sup>119</sup>, dont Voltaire avait renoncé à voir le spectacle du 17 septembre 1725<sup>120</sup>, comme il l'écrit à Marguerite Madeleine Du Moutier :

Pendant que Louis quinze, et *Marie, Sophie, Félicité* de Pologne, sont ensemble avec toute la cour à la *comédie italienne* ; moi qui n'aime point du tout ces pentalons étrangers [...]. (D249)

Dans ces lignes, Voltaire assume son mépris pour le théâtre italien que, par métonymie, il semblerait réduire à la seule composante bouffonne, comme l'avait déjà fait l'abbé d'Aubignac<sup>121</sup>. Fort probablement, à cette époque, Voltaire ignore les réflexions de Gian Vincenzo Gravina, de Scipione Maffei, de Luigi Riccoboni et de l'abbé Antonio Conti, théoriciens et dramaturges d'un théâtre italien tragique et réformé<sup>122</sup>. Mais, derrière ces « pentalons étrangers », pourrait aussi se cacher le visage de Pietro Alborghetti<sup>123</sup>. Ancien tapissier et fripier vénitien, à la silhouette efflanquée, celui-ci remplit le rôle de Pantalon au sein de la Comédie-Italienne, et il est l'un des protagonistes de la querelle de *La Française italienne* qui débute en 1725 et se poursuit en 1726, opposant les Comédiens-Français aux Comédiens-Italiens et remettant en question le fait qu'ils se tiennent à leurs traditions dramatiques respectives<sup>124</sup>.

Ainsi, alors que ses relations avec les Comédiens-Italiens sont houleuses, l'intérêt de Voltaire pour la poésie transalpine grandit, comme d'ailleurs sa maîtrise de la langue italienne qu'il lit à partir des années 1716-1719. Mais,

118 D246. Voir *Dictionnaire général de Voltaire*, art. « Indiscret (L') », p. 649.

119 *Hérode et Mariamne*, éd. cit., introduction, p. 72.

120 La consultation des répertoires imprimés (Dominique Lurcel, *Théâtre de la foire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, UGE, coll. « 10/18 », 1983 ; Claude et François Parfait, Godin d'Aubquerque, *Dictionnaire des théâtres de Paris*, Paris, Rozet, 1767-1770, rééd. Genève, Slatkine, 1967 ; Martine de Rougemont, *La Vie théâtrale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine, 1996) et en ligne (*Cesar*-Calendrier électronique des spectacles de l'Ancien Régime ; [cesar.org.uk](http://cesar.org.uk)), recensant les spectacles joués au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les recherches menées dans les archives du château de Fontainebleau (nous remercions Patricia Kalensky, conservateur au château de Fontainebleau, pour sa collaboration), ne nous ont pas permis d'identifier ce spectacle.

121 François H. d'Aubignac, *Pratique du Théâtre*, Paris, Sommaille, 1657, p. 147.

122 Gérard Luciani, « L'aube de la modernité en Italie », dans P.-E. Knabe *et al.* (dir.), *L'Aube de la modernité (1680-1760)*, Amsterdam/Philadelphie, J. Benjamins, 2002, p. 230.

123 Pietro Alborghetti, dit « Pantalon » (1675-1731). Nous n'avons pas trouvé d'information relative à la présence de ce comédien à Fontainebleau le 17 septembre 1725, mais il faisait partie de la troupe de la Comédie-Italienne à cette époque. Voir le site *Cesar* et Émile Campradon, *Les Comédiens du roi de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles. Documents inédits recueillis aux Archives nationales*, Paris, Berger-Levrault, 1880, 2 vol., t. 1, p. 1-3.

124 *La Française italienne, L'Italienne française. Le retour de la tragédie française*, éd. Guillemette Marot et Tomoko Nakayama, Montpellier, Espace 34, 2007.

même si les titres répertoriés dans le catalogue de sa bibliothèque témoignent de son goût pour les publications italiennes du XVIII<sup>e</sup> siècle et pour les nouveautés, les écrits étudiés montrent que le premier Voltaire s'intéresse aux œuvres de Dante, de Pétrarque, de Trissino, de Machiavel et de Guarini. Cependant, son attention est surtout retenue par celles de l'Arioste et du Tasse, auteurs des chefs-d'œuvre italiens de la poésie épique, placée au cœur de la seconde Querelle des Anciens et des Modernes. C'est donc plutôt après 1726, après avoir lu ces grands auteurs italiens, dont les ouvrages en langue originale et en traduction figurent généralement dans les petites et moyennes bibliothèques du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, que Voltaire se construit une culture et une documentation italiennes singulières, que révèlent sa collection de livres, ses ouvrages et ses écrits privés, telles les « Sottises », consignées dans son « Leningrad Notebook ». Sa correspondance est aussi une source précieuse, dévoilant certaines de ses lectures italiennes et son intérêt pour un livre à l'usage des collectionneurs et des érudits. En effet, en 1746, Voltaire avoue au cardinal Passionei qu'il n'a lu que quelques auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle et lui demande la *Biblioteca* de Giusto Fontanini<sup>125</sup>. Il s'agit, en réalité, de la *Biblioteca italiana* de Nicola Francesco Haym<sup>126</sup>, qui reproduit l'*Eloquenza italiana* de Fontanini et l'enrichit de nouvelles références bibliographiques. Catalogue des livres rares et des meilleurs ouvrages et éditions en langue italienne, la *Biblioteca* de Haym défend la qualité de la production transalpine dans la querelle franco-italienne sur le « *buon gusto* »<sup>127</sup>. Désireux d'acquérir la *Biblioteca italiana* de Haym, Voltaire continue donc de nourrir, à l'âge adulte, son intérêt pour la langue et la littérature italiennes, auxquelles il se consacre dès sa jeunesse et tout au long de sa vie.

125 D3336.

126 Voir Eleonora Barria, « La *Biblioteca italiana* de Haym : le guide d'acquisition de Montesquieu en Italie », *Studi francesi*, n° 163, fasc. 1 (janvier-avril 2011), p. 80-85.

127 Voir Corrado Viola, *Tradizioni letterarie a confronto. Italia e Francia nella polemica Orsi-Bouhours*, Verona, Fiorini, 2001.

## LE LECTEUR DU PREMIER VOLTAIRE

*Sylvain Menant*

Université Paris-Sorbonne – CELLF (UMR 8599)

Contrairement à ce que le titre pourrait laisser croire, ceci n'est pas une étude de réception au sens classique du terme. Je ne vais pas me placer en effet dans la perspective du lecteur de Voltaire au cours des premières années de sa production, en cherchant à dessiner, par une enquête dans la culture partagée du temps et dans l'actualité, un horizon d'attente et l'impact que cette attente a pu avoir sur l'interprétation et le jugement du public. C'est dans la perspective de Voltaire lui-même que je veux tenter de me placer, pour discerner les raisons de ses options littéraires et intellectuelles, telles que les révèlent les textes, créés à partir d'une anticipation par l'écrivain de ce que pourront être les réactions du lecteur qu'il vise. Je serais tenté de dire que je pars à la recherche d'un lecteur caché dans le texte. Mais je ne le ferai pas, parce qu'un excellent critique américain, Victor Brombert, a étudié sous le titre de *The Hidden Reader*<sup>1</sup> un tout autre aspect de la création littéraire. Il s'agit de la présence dans le texte d'un interlocuteur fictif du narrateur, telle Nathalie de Manerville dans *Le Lys dans la vallée* ou l'auditeur d'un Diderot masqué dans *Jacques le Fataliste*. L'enquête concerne ici au contraire un lecteur bien réel, parfois nommé par Voltaire, mais le plus souvent anonyme et sans visage, ou aux visages divers. C'est dans l'esprit de l'écrivain que nous voulons le discerner, dans son imagination qui essaie, au moment de la composition, de s'adapter le plus efficacement possible à ce qu'il devine des réactions suscitées par la lecture.

C'est le point d'aboutissement du livre désormais classique de Geneviève Haroche-Bouzinac, la dernière page de *Voltaire dans ses lettres de jeunesse*<sup>2</sup>, qui est le point de départ de ma réflexion. Elle écrivait : « L'œuvre [...] finit par être elle-même "adressée" aussi bien que les lettres » et elle citait une lettre à Cideville (27 juin 1732, D498) où Voltaire raconte la composition d'une tragédie (*Zaïre*) : « Chaque scène de la pièce était une lettre que je vous écrivais, et je me

1 Victor Brombert, *The Hidden Reader. Stendhal, Balzac, Hugo, Baudelaire, Flaubert*, Cambridge (MA)/London, Harvard University Press, 1988.

2 Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse (1711-1733). La formation d'un épistolier au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 346.

disais toujours, mon tendre et sensible ami approuvera-t-il cette situation ou ce sentiment ? », et ailleurs, au même Cideville : « Je ne suis occupé qu'à m'attirer vos suffrages » (D493) ou, à Mme du Deffand : « quel objet ai-je dans tous mes travaux que l'envie de vous plaire, de mériter votre suffrage ? » (D1039). Dans ces cas explicites, relevés et mis en lumière par G. Haroche-Bouzinac<sup>3</sup>, nous connaissons le lecteur de Voltaire, celui auquel il pense en écrivant, celui sur les goûts et les attentes duquel il modèle son œuvre. Mais dans beaucoup d'autres cas, c'est à l'analyse interne des textes qu'il faut se fier, en rassemblant tous les indices qu'ils contiennent, allusions sociales et littéraires, signes de connivence morale ou de non-dits religieux, renvois à des formes aimées ou simplement familières à un milieu, à une génération. L'entreprise ne va pas sans risques d'interprétation ou de surinterprétation, mais il n'est pas interdit de la tenter, et peut-être plus périlleux encore de s'en priver, tant le sens des textes varie avec les intentions de l'écrivain, et avec les destinataires dont il souhaite en priorité s'« attirer les suffrages ».

186

Il faudrait conduire l'enquête dans un domaine où la recherche de l'effet, et donc l'anticipation des réactions du public, est essentielle : le domaine du théâtre, naturellement, qui occupe tant Voltaire dans la période qui nous intéresse. Mais le public du théâtre n'est sans doute pas exactement celui du livre, du périodique ou de la copie qui circule. De plus, en composant une tragédie, Voltaire ne pense pas seulement aux spectateurs, mais aussi aux comédiens, et les effets recherchés ne tiennent pas tous au texte, mais aussi à la mise en scène et aux accessoires. Enfin, plus encore que dans le reste de son œuvre, Voltaire doit tenir compte des habitudes du public et des spectateurs, ce qui contraint ses choix, et il travaille non pour un public qu'il choisit, mais pour la clientèle de la comédie, dans laquelle il ne peut pas opérer de tri. Je laisse donc pour une autre étude l'exploration du massif dramatique. Je concentrerai mon attention sur trois cas : celui des poésies fugitives de la période, celui des premiers contes, celui de *La Henriade*.

À quel lecteur, donc, le jeune poète pense-t-il au moment d'écrire ? On peut répondre à une telle question avec simplicité en s'intéressant aux destinataires explicites de beaucoup des œuvres écrites par l'auteur débutant entre 1714 et 1726 : œuvres de circonstances, comme l'on dit, épîtres qui côtoient dans leur sujet, dans leur ton et dans leur tournure, le style épistolaire, réponses insérées dans un dialogue littéraire. Ainsi, bien des textes de cette période affichent le nom, ou les noms de leurs destinataires. Des vers sont directement adressés à l'abbé de Chaulieu, au Régent, à Mlle Duclos, à Louis Racine... Mais les destinataires nommés ne sont pas les seuls destinataires. On devra supposer que le lecteur visé appartient aussi à des cercles familiers à l'auteur, le Temple,

---

3 *ibid.*, et note 18.

le petit monde du théâtre, les camarades de collège et le personnel parisien de la littérature contemporaine, bref l'entourage des destinataires nommés, entourage qui a eu connaissance aussi des vers d'Arouet ou de Voltaire. Ces lecteurs font partie d'une élite dont Voltaire souligne à la fois la culture et l'appartenance à une société fermée : dans l'*Épître à M. le Grand Prieur*<sup>4</sup>, il faut, pour entrer dans le jeu poétique, savoir que le château Saint-Ange du dédicataire est homonyme d'un château Saint-Ange de Rome (v. 17), connaître les détails de la vie de François I<sup>er</sup>, ses amours, sa vérole, sa tiédeur religieuse (v. 4-46, 68-69...), reconnaître les particularités de personnages comme l'abbé Courtin (v. 5-6) ou Caumartin (v. 28-34). C'est à la fois au destinataire et à son cercle que pense l'auteur en écrivant – mais rien au-delà, quand nous voyons que les vers sont restés inédits et sans copies connues pendant des années, parfois des décennies ou un siècle. Les vers au duc de la Feuillade sont écrits en 1718, mais publiés en 1738 seulement. L'épître au prince de Conti date également de 1718, mais ne réapparaît qu'en 1820. Ces textes, dans l'intention de Voltaire, sont des textes confidentiels : les vers à La Faluère de Génonville (écrits en 1719, mais publiés en 1732 seulement) contiennent des plaisanteries sur l'échange d'une maîtresse commune qui est nommée, un manque de tempérament du poète, les interrogations partagées sur les vérités du christianisme<sup>5</sup>. Mais, tout privés que soient ces vers dans leur mode de réception, on peut penser que l'intention n'en est pas moins de les faire servir à l'essor de la carrière du débutant. Il s'agit de briller, de provoquer, de montrer à la fois sa familiarité avec des personnages en vue et une liberté de parole qui signe la supériorité intellectuelle et sociale. Les privilégiés qui les lisent sont, pourrait-on dire, des « lecteurs de lancement » : ceux qui feront la réputation de l'auteur, l'installeront dans la société comme auteur de talent, comme l'égal des auteurs du premier rang.

Le lecteur visé est plus complexe quand les textes ont été rapidement publiés, ou diffusés par des copies nombreuses. Si l'écrivain a songé au destinataire explicite au moment de la composition, il faut bien supposer qu'il a également songé au public, presque tout entier inconnu, qui risquait d'être atteint par la publication, par exemple l'ensemble des lecteurs du *Mercury*. C'est le cas pour l'*Épître à monsieur le maréchal de Villars par monsieur de Voltaire*<sup>6</sup>, écrite en 1722 en pensant aux réactions du maréchal de Villars lui-même, et à celles de ses invités puisqu'il s'agit pour le poète de refuser gracieusement une invitation dans la « maison de plaisance » du célèbre chef de guerre. Mais le texte est imprimé aussitôt dans le *Mercury de France* de juillet 1722, certainement avec l'accord de

4 OCV, t. 1B (2002), p. 405-410.

5 Voir *ibid.*, p. 421-424, v. 26-31, 37-38, 51-55.

6 *Ibid.*, p. 452-455.

l'auteur. Le lecteur destinataire du jeune Voltaire a alors de multiples visages, qu'on est en droit de tenter de discerner, ou dont est en droit de tenter de discerner les traits communs. Ce n'est pas seulement un droit : c'est un devoir pour qui veut élucider les intentions, comprendre les choix de l'écrivain. Ici, les choix sont surprenants, et doivent être appréciés du point de vue du maréchal, de celui de ses amis, puis de celui des abonnés du *Mercur*. Pour s'excuser, Voltaire malade expose sa crainte de mourir loin de son médecin ; il explique que mourir pour Villars n'est rien, mais que pour lui, ce n'est pas tentant. Il évoque longuement ce que seront la mort et les funérailles de Villars, avant de mettre en scène en parallèle sa propre inhumation. Il a évidemment anticipé la surprise du maréchal et de ses amis devant l'inconvenance, surprise transformée aussitôt en rire.

188

Paris vous eût premièrement  
Fait un service fort célèbre,  
En présence du Parlement,  
Et quelque prélat ignorant  
Aurait prononcé hardiment  
Une longue oraison funèbre<sup>7</sup>.

Voltaire met en valeur une invitation flatteuse chez Villars qui souligne ses relations sociales brillantes, et en même temps, par une présentation plaisamment modeste de sa personne, de sa « figure légère », socialement comme physiquement légère, il rejette toute prétention à sortir de son rang, prétention sévèrement condamnée dans une société aux rangs si précisément définis :

Je n'aurais qu'une vile bière.  
Deux prêtres s'en iraient gaîment  
Porter ma figure légère  
Et la loger mesquinement  
Dans un recoin du cimetière<sup>8</sup>.

C'est éviter de froisser le destinataire tout en l'étonnant, et c'est aussi se concilier aussi bien les amis de haut lignage du maréchal, premiers lecteurs, que le plus vaste public du *Mercur*, socialement si conformiste, qui sera impressionné par l'audace du parallèle, mais rassuré sur le savoir-vivre du poète.

Certes, il est indispensable de chercher dans la psychologie du jeune homme ou dans ce que nous pouvons apercevoir de son inconscient, dans les éléments

7 *Ibid.*, p. 454, v. 25-30.

8 *Ibid.*, p. 454-455, v. 39-43.

de sa culture, dans les influences qu'il subit, dans les principes littéraires auxquels il adhère les sources de son inspiration et les raisons de ses choix esthétiques, moraux, philosophiques, et c'est ce que l'on fait d'ordinaire. Mais ce n'est pas suffisant pour rendre compte de ce qui oriente, dans l'ensemble et dans le détail, l'écriture du jeune Voltaire. Car autant que par son inspiration, autant que par son idéologie, la substance et la forme du texte sont modelées par l'effet que l'écrivain souhaite produire sur l'ensemble de ces lecteurs qu'il se prépare à atteindre, un ensemble qu'on nommera, pour faire court, le lecteur du jeune Voltaire.

Le lecteur auquel il destine ses premiers contes est-il le même ? Il faut d'abord distinguer leurs statuts. *Le Cocuage* comme *Le Cadenas* remontent probablement à 1716. Ils ont été publiés dès 1724 avec *La Ligue* (Amsterdam, J.-F. Bernard), ce qui est vraisemblablement le signe d'une assez large circulation précoce. *Le Crocheteur borgne* et *Cosi-Sancta* ont été improvisés chez la duchesse du Maine entre 1714 et 1716 ; mais *Le Crocheteur borgne* n'a été imprimé que soixante ans plus tard, en 1774, peu de temps avant la mort du patriarche, et *Cosi-Sancta* ne devient public qu'avec l'édition de Kehl, après sa mort. Pour autant que le destin de ces textes ait obéi aux intentions de Voltaire, et il n'y a pas de raison d'en douter, le lectorat auquel pense l'écrivain ne présente pas les mêmes contours. Les deux contes en vers, du fait même qu'ils sont écrits en vers, se présentent comme des œuvres achevées. Le choix d'un mètre aisé, proche de l'improvisation, et l'absence de recherche pour les rimes, ne nuisent pas à cet effet, car ce sont des traits caractéristiques d'un genre familier aux lecteurs des contes en vers largement répandus après ceux de La Fontaine, tels que ceux de Vergier ou de Du Cerceau. Il est légitime de suggérer que Voltaire vise l'adhésion d'un public étendu, aux yeux desquels il trouvera place parmi des auteurs appréciés, comme le montrent les multiples éditions contemporaines de recueils de contes en vers. Ce public est sensible au jeu sur sa propre culture. Il est familier des contes de La Fontaine, et des usages poétiques de la mythologie latine ; il est sensible aux charmes du décasyllabe de la tradition française, avec ses rimes pauvres et ses archaïsmes teintés d'une fausse naïveté. Il est aussi agréablement caressé par la présence de ses propres plaisanteries habituelles : la parodie des récits mythologiques, avec des familiarités et des modernisations plaisantes, les allusions aux mœurs contemporaines, peintes avec des couleurs satiriques, les esquisses de figures allégoriques, les déclarations galantes passe-partout. « Ô vous, Iris, que j'aimerai toujours<sup>9</sup> »...

9 Voltaire, *Contes en vers et en prose*, éd. Sylvain Menant, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1992, 2 vol., t. I, p. 18 (*Le Cocuage*, v. 55).

On peut juger que le lecteur, ou l'auditeur, dont Voltaire recherche l'adhésion dans les deux contes en prose, *Le Crocheteur borgne* et *Cosi Sancta*, a des attentes sensiblement différentes, que l'écrivain connaît et cherche à satisfaire. Certes, comme le public des contes en vers, ce public attend un récit dont le centre est la conquête d'une femme, conquête pimentée d'adultère et de contrainte vraie ou simulée. Comme lui, il met entre parenthèses, au nom des conventions littéraires, la morale chrétienne et même les lois de la société réelle. Comme le rêve de Mansour qui structure *Le Crocheteur borgne*, ces choix de l'écrivain constituent la clef d'un autre monde où le lecteur est invité. Ce lecteur est soit la duchesse du Maine elle-même, soit ses familiers et ses invités rassemblés dans le cercle enchanté de Sceaux. Le conteur souligne, par le tour oral et l'aveu de l'improvisation, sa solidarité avec les auditeurs ; il marque encore sa solidarité par de multiples réflexions de moraliste aimable et moqueur, comme on le fait dans une conversation brillante. « De jolis pieds consolent d'avoir de mauvaises jambes » ; « la délicatesse qu'on dit inséparable du véritable amour, et qui en fait quelquefois le charme et plus souvent l'ennui » ; Ribaldos, le séducteur de *Cosi-Sancta*, « aimait d'ordinaire par étourderie, un peu par vanité »<sup>10</sup>. Il s'agit d'une recherche de liens de complicité avec le lecteur averti, rompu à l'observation des hommes. Ce lecteur, ou cet auditeur, qui vit dans la haute société parisienne ou à la Cour, est plus au fait que quiconque des modes littéraires : Voltaire ne manque pas de le séduire en utilisant le cadre oriental mis en vogue par la traduction des *Mille et Une Nuits* ou les allusions à l'œuvre de saint Augustin, que les vifs débats autour de la bulle *Unigenitus* ont remise sur le devant de la scène. Mais dans le cas de ces deux premiers contes en prose, la recherche de la complicité va plus loin, puisqu'elle utilise l'allusion transparente à des particularités que connaissent seuls les familiers de la cour de Sceaux, la taille de la duchesse, ses petits pieds, ses petits chiens, ou bien les tendances jansénistes, l'austérité et l'esprit chagrin du duc du Maine. Le jeune écrivain s'agrège ainsi à un groupe prestigieux et influent, et fait valoir à la fois, par ses choix d'écriture, son intégration parfaite à la haute société et à l'univers intellectuel le plus contemporain.

Plus intéressant encore me paraît le cas de *La Henriade*, par laquelle Voltaire veut établir son autorité de grand poète auprès d'un public qui fait les réputations. On sait que les premiers chants du poème ont été composés à la Bastille. L'enjeu n'est pas alors seulement la réussite mondaine, ni des gains substantiels, ni la solidité d'une carrière littéraire confortable. Il n'est pas d'abord le désir de faire entendre la protestation contre les guerres civiles, l'intolérance, les horreurs de la guerre. Il s'agit de donner au prisonnier, de façon indiscutée, le statut d'un

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 8, 9, 33.

écrivain de tout premier ordre, rivalisant sous la casaque de la France avec les plus grands poètes de la culture occidentale. Il devra être évident que cet écrivain-là ne peut pas rester oublié à la Bastille, comme tant d'autres, et que les lecteurs doivent imposer en sa faveur, après l'avoir lu, le statut d'exception qu'il mérite.

Il faut donc d'abord s'adresser à un lecteur nourri de lectures classiques, directement ou indirectement, dans le texte ou en traductions – gens de lettres, professeurs, parlementaires, mais aussi hôtesse ou familiers des cercles les plus réputés. Ce lecteur a conscience de siéger dans un tribunal européen compétent pour reconnaître les membres de l'élite des littératures. Le début de l'épopée affiche sa fidélité aux grands modèles de la tradition européenne, pour l'édification de ce lecteur-là. Comme l'*Iliade*, comme l'*Énéide*, comme aussi *La Jérusalem délivrée*, *La Henriade* commence par une annonce du sujet et une invocation aux Muses. Voltaire sollicite ainsi le respect d'un lecteur qui regrette, comme toute l'opinion éclairée, que le classicisme n'ait pas donné à la France l'épopée indiscutable dont s'enorgueillissent ses rivales du passé, la littérature grecque et la littérature latine. Il s'assied sur un trône poétique vacant, en donnant sans tarder au lecteur les indices de sa légitimité. Mais cette légitimité n'est pas seulement celle d'un héritier. Elle est aussi celle d'un représentant exemplaire de sa génération et du monde moderne. En effet, les Muses traditionnellement empruntées à la mythologie sont remplacées, on s'en souvient, par une nouvelle inspiratrice, la Vérité :

Descends du haut du ciel, auguste Vérité,  
Répands sur mes écrits ta force et ta clarté ;  
Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre [...].  
Viens, parle ; et s'il est vrai que la fable autrefois  
Sut à tes fiers accents mêler sa douce voix [...]  
Avec moi sur tes pas permets-lui de marcher  
Pour orner tes attraits, et non pour les cacher<sup>11</sup>.

Cette figure inévitable dans l'épopée, l'allégorie, est rationalisée, modernisée par la substitution d'idées abstraites à des figures mythologiques, ici la Vérité, plus loin le Fanatisme ou la Discorde. L'épopée du jeune Voltaire se trouve ainsi aux yeux du lecteur en attente à la fois adoubée par la tradition et transfigurée par la philosophie nouvelle. Mais l'habileté de l'écrivain consiste à introduire peu à peu dans ce cadre apparemment si sage, et même doublement sage, par reprise de la tradition et par rationalisation, la surprise d'une inspiration en harmonie avec le goût contemporain pour le romanesque, le sentimental, les dissymétries

11 *La Henriade*, chant I, v. 7-20, éd. Owen R. Taylor, OCV, t. 2 (1970), p. 366.

et la fantaisie. Car le lecteur auquel pense alors Voltaire est un amateur de fêtes étonnantes et des surprises qui scintillent dans une vie tissée d'or et de soie.

Il suffira pour s'en convaincre de revenir un instant à ces allégories qui peuplent, classiquement, *La Henriade*. Si le principe qui les inspire relève d'une tradition poétique savante, qui assoit la réputation de l'écrivain chez les lecteurs imprégnés de conceptions classiques, c'est dans la mise en œuvre que se révèle le souci qui anime Voltaire de plaire à un lecteur nourri d'œuvres romanesques et galantes. L'exemple le plus frappant est sans doute celui de l'allégorie de l'Amour, dont le développement occupe presque tout le chant IX. Voltaire entraîne son lecteur dans un monde imaginaire qui lui permet de proposer de séduisantes et plaisantes analyses du sentiment amoureux et de ses conséquences : il s'agit d'une description du pays de rêve où l'Amour a son palais. C'est le début du chant IX :

192

Partout on voit mûrir, partout on voit éclore  
Et les fruits de Pomone et les présents de Flore. [...]  
On entend pour tout bruit des concerts enchanteurs<sup>12</sup>.

Voltaire conduit son lecteur dans un paysage où tout est chargé de symboles, qui expriment les attraits de l'amour, ses plaisirs, ses peines et ses menaces. Abandonnant le projet héroïque et politique de l'épopée, le poète multiplie les fantaisies imaginaires qui expriment toutes les nuances d'une expérience de l'amour, ses plaisirs, ses dangers, sa nature ambiguë. Voltaire propose à son lecteur, amateur de mythologie fantaisiste, une découverte du temple de l'Amour. Les abords en sont séduisants, et annoncent un univers de plaisirs. Mais une fois qu'il a franchi le seuil du temple, quelle déception !

Les plaintes, les dégoûts, l'imprudence, la peur,  
Font de ce beau séjour un séjour plein d'horreur<sup>13</sup>.

Le poète sait comment intéresser et faire sourire son lecteur : c'est en présentant un condensé de toutes les histoires d'amour que déroulent depuis un siècle les romans et les nouvelles.

Des personnages allégoriques représentent (avec une distance qui suggère toute une réflexion collective, et assez malicieuse, sur les passions) les inévitables étapes de l'aventure amoureuse, de la séduction à la rupture et au ressentiment. Ici le poète ne s'adresse pas à des lecteurs seulement passionnés d'histoire nationale et attentifs à la grandeur, à l'horreur et aux enjeux des affrontements d'une guerre

<sup>12</sup> *Ibid.*, chant IX, v. 1-19, p. 576. Tout ce passage reprend des éléments empruntés à Segrais, Ovide, Virgile, familiers au lecteur cultivé de l'époque.

<sup>13</sup> *Ibid.*, v. 43-44 et 51-52.

civile. Il réserve la surprise d'une poésie nourrie de réflexions galantes et d'un concentré des aventures que vivent les héros, non de l'histoire nationale, mais des récits sentimentaux de la romancie moderne. Avec les moyens de l'allégorie, il échange son rôle de poète épique contre celui d'un moraliste mondain, qui développe le fruit de ses expériences et de ses observations sur un ton discrètement personnel : la rigueur du plan historique laisse place à des digressions presque sans frontières. Au respect des modèles, à la conformité aux règles est substituée la liberté du poète, qui s'enchant des ressources que fournissent les allégories multipliées de façon virtuose. Comme je l'ai montré ailleurs<sup>14</sup>, Voltaire affiche une réforme rigoureuse de l'allégorie qu'il soumet en principe de façon étroite à l'idée qu'elle exprime, mais dans la réalité de sa pratique épique, l'allégorie lui ouvre les portes de l'invention foisonnante et d'un jeu stimulant avec le lecteur. Quel lecteur, on le voit mieux maintenant : un lecteur nourri de références classiques, certes, mais aussi un lecteur (et c'est souvent le même) qu'enchantent les spectacles de l'opéra, les fantaisies des ballets, les considérations fines et complaisantes des romans et des madrigaux sur l'amour, sur ses facettes, sur ses délices et sur ses périls. C'est par ces goûts et cette expérience culturelle que le lecteur-cible de *La Ligue*, puis de *La Henriade*, se confond avec celui des vers de circonstances ou des premiers contes. Mais de l'épopée sont absentes les connivences, les allusions, tout le fragile appareil d'actualité dont le jeune écrivain a muni ses autres œuvres pour favoriser l'adhésion du lecteur. C'est évidemment que son projet dans une telle œuvre est d'atteindre directement et de façon pérenne un vaste public national et européen, celui que son modèle pour la carrière, Jean-Baptiste Rousseau, a su atteindre et conquérir par son œuvre lyrique. La majeure partie des lecteurs qui forment ce public à convaincre partage avec l'écrivain une culture ancienne et moderne, mais non la familiarité avec les acteurs parisiens de la vie mondaine et littéraire. Sans ressembler au lecteur que nous sommes, le lecteur que cherche à séduire le poète épique ne ressemble pas tout à fait à celui auquel s'adresse l'épistolier en vers ou le conteur.

Peut-on proposer une brève conclusion à cette trop brève enquête sur le lecteur dont le jeune Voltaire recherche la faveur ? Dès les premières années de la carrière de l'écrivain, on voit se dessiner les cercles concentriques du public auquel il ne cessera de s'adresser, et qui assurera sa gloire et son audience. Tout près de lui, des lecteurs ou des auditeurs avec lesquels il entretient une complicité dont il tire des effets littéraires, un grand profit social et un ressort pour sa

14 Voir S. Menant, « Voltaire et l'allégorie », *RHLF*, n° 3 (2009), p. 345-353, et « *La Henriade*, une épopée baroque ? », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 65 (2013), p. 329-342.

célébrité, sans même que ses œuvres aient besoin de sortir de leur cénacle. Un peu plus loin, le cercle large des lecteurs inconnus bien informés de la production littéraire. Plus loin encore, et au-delà des frontières et de l'actualité, le grand public que n'atteignent que les livres déjà approuvés par l'élite. Mais par-delà ces nuances, la pratique littéraire du jeune Voltaire révèle la présence dans son imaginaire d'auteur d'un lecteur-cible qui rassemble les traits des uns et des autres. Il s'agit d'un lecteur *bifrons*. Un de ses visages, empreint de sérieux et de dignité, est tourné vers le monument qu'un jeune poète de grand talent édifie pour compléter l'apothéose du classicisme français, et pour atteindre le rang auquel il aspire. L'autre visage du lecteur est bien plus vivant : c'est celui qui sourit et s'enchant de la fantaisie et de la complicité d'un jeune homme, un jeune homme ivre des plaisirs et des libertés de l'extrêmement bonne société.

INTERVIEW DE JUDITH LE BLANC ET SARAH NANCY  
AUTOUR DE *LA FÊTE DE BÉLESBAT*

par Laurence Macé

À l'occasion du colloque « Le premier Voltaire (1714-1726) », Judith le Blanc, maître de conférences en Littérature et arts à l'université de Rouen, spécialiste de la parodie d'opéra aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, a proposé une mise en espace de *La Fête de Bélesbat* (1725)<sup>1</sup>. Interrogée par Laurence Macé avec Sarah Nancy, maître de conférences en Littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle à l'université Paris 3-Sorbonne Nouvelle et chanteuse, interprète de cette pochade voltairienne le 10 juin 2015, elle tire ici les enseignements de cette expérience.

195

REVUE VOLTAIRE N° 16 • PUPS • 2016

LES CIRCONSTANCES ET LES DIFFÉRENTS MOMENTS DE *LA FÊTE DE BÉLESBAT*

LAURENCE MACÉ. Vous avez mis en espace et en musique *La Fête de Bélesbat* dans la cour de l'Hôtel de Lauzun le 10 juin 2015. Avant d'évoquer cette expérience, pouvez-vous rappeler rapidement les circonstances de *La Fête de Bélesbat* ?

JUDITH LE BLANC. *La Fête de Bélesbat* est un divertissement collectif représenté en novembre 1725 au château de Bélesbat (entre Étampes et Fontainebleau), à l'occasion de la noce du marquis de Montconseil avec Mlle Cécile Rioult de Curzay. Cette pièce de société est créée par l'entourage de Mme de Prie dans la grande salle au rez-de-chaussée du château dont Jean-Baptiste Berthelot de Duchy, l'oncle de Mme de Prie, est alors le propriétaire. Il est impossible de déterminer la part réelle prise par Voltaire dans l'écriture de cette pochade délirante. On sait par exemple que le président Hénault et René de Bonneval collaborèrent à sa composition.

LAURENCE MACÉ. Précisément, puisque vous évoquez cette composition, pouvez-vous présenter les principaux moments de cette pièce ?

JUDITH LE BLANC. Lors de sa création, le divertissement complet devait comprendre trois parties : la harangue, dont nous n'avons pas le texte (c'est

1 On pourra avoir un aperçu du divertissement à partir du site de la Société des études voltairiennes : [voltaire.lire.ish-lyon.cnrs.fr/spip.php?article601](http://voltaire.lire.ish-lyon.cnrs.fr/spip.php?article601).

ce qu'indique la première didascalie qui introduit le premier air chanté : « *la harangue finie, la cérémonie commença* »), le concert et la cérémonie. Voici ce qui est dit dans la lettre inaugurale à Mlle de Clermont : « après la harangue, on exécuta le concert, dont on vous envoie les paroles et la cérémonie<sup>2</sup> ». L'ensemble se termine par des remerciements adressés aux participants.

#### LA DIMENSION PARODIQUE

LAURENCE MACÉ. Pour autant, est-ce bien sérieux ? Votre mise en espace a particulièrement souligné la dimension parodique de *La Fête de Bélesbat*. Dites-nous-en plus sur ce parti pris, tant du point de vue du texte que de la musique.

JUDITH LE BLANC. Ce n'est pas du tout une œuvre sérieuse. Elle parle d'un curé qui a réellement existé, le père Henry Samson, un bon vivant que Mme de Prie rencontrait lors de ses villégiatures à Bélesbat, et raconte les excès de ce curé, mené à l'agonie et qui nomme Voltaire pour administrer sa paroisse. La dimension parodique se situe d'abord au niveau de la musique, puisque la musique est essentiellement composée de vaudevilles – pièces de musique préexistantes sur lesquelles on greffe des paroles inédites au sens musicologique du terme « parodique » – et aussi à un autre niveau car Voltaire se moque de ce curé mais aussi de lui-même en se nommant curé à la place du curé...

196

SARAH NANCY. Certes, il se moque de lui-même, mais en même temps, il se montre en gloire, en tant qu'antyclérical qui se fait nommer curé. Plus largement, c'est une parodie qui, en même temps qu'elle diminue les objets parodiés (le personnage du curé, les pièces musicales), leur rend hommage.

JUDITH LE BLANC. De fait, la parodie est toujours une forme d'hommage car on ne parodie que ce qui est célèbre. Il s'agit aussi d'une forme d'autoparodie parce que certains critiques parlent de l'impuissance commune au curé de Bélesbat et à Voltaire<sup>3</sup>, laquelle serait suggérée à demi-mots à travers le chaudron d'eau bouillante qui brûle le vit du curé (la rime n'est pas explicite dans le texte mais tout le monde peut la reconstituer à la lecture<sup>4</sup>). De même, l'air *Et zon zon zon*, dont les intertextes grivois<sup>5</sup> étaient sans doute connus des auteurs, pourrait suggérer en creux le « devoir » conjugal...

2 Voir Judith le Blanc, « Voltaire parodiste ou la dramaturgie musicale de *La Fête de Bélesbat* », *Revue Voltaire*, n° 13 (2013), p. 31-47.

3 Voir Manuel Couvreur, article « Fête de Bélesbat », dans *Dictionnaire général de Voltaire*, p. 517.

4 Voir l'air n° 9 qui renoue avec la mode des impromptus en bouts rimés : « Chœur. – Ah ! notre curé / S'est bien échaudé / Faisant sa lessive. [...] Un habitant. – Quelques gens nous ont dit, (bis) / Que le curé lui-même / Avait brûlé son... ».

5 Voir par exemple : « Quand on a su toucher / Le cœur d'une bergère, / On peut bien s'assurer / Du plaisir de lui faire... / Et zon, zon, zon, / Lisette, ma Lisette, / Et zon, zon, zon, / Lisette, ma Lison » (*Les Chansons d'autrefois : vieux chants populaires de nos pères*, éd. Charles Malo, Paris, Jules Laisné, 1861, p. 278).

Dans cet auguste jour  
Reçois cette couronne,  
Par les mains de l'amour ;  
Notre cœur te la donne.  
Et zon, zon, zon, etc.

Tu connais le devoir  
Où cet honneur t'engage,  
Par un double pouvoir  
Mérite notre hommage.  
Et zon, zon, zon, etc.

LAURENCE MACÉ. Voilà qui complète les numéros de notre *Revue Voltaire* sur « Voltaire et la musique » et sur « Voltaire et le sexe » ! Et aussi le numéro dans lequel cette interview prendra place, sur « Le premier Voltaire », où les aspects « publicitaires » sont largement soulignés<sup>6</sup>.

#### UNE VITRINE DU GOÛT VOLTAIRIEN

SARAH NANCY. Oui, d'autant qu'on pourrait parler d'aspect publicitaire également d'un point de vue musicologique. *La Fête de Bélesbat* présente en effet une série de morceaux choisis de Lully et d'autres, qui sont pour la plupart des airs connus. Certains sont faciles à reprendre par le public – *Lon lan la*, par exemple, qui est tiré du *Roi de Cocagne* représenté à la Comédie-Française, ou les petits airs extraits des tragédies en musique – et d'autres sont plus élaborés, comme les chœurs. On peut penser que ces choix nous renseignent sur les goûts de Voltaire et de ses amis car quelque chose de la beauté musicale résiste à la parodie. Nous l'avons éprouvé de manière frappante en montant la pièce : nous avons souvent été pris par la force et l'élégance de ce que nous chantions, alors même que les textes en étaient ridicules ou grivois. Parodier ne signifie donc pas nécessairement fouler aux pieds des références élevées, et Lully, de toute évidence, sort indemne de cette pièce.

JUDITH LE BLANC. Les airs choisis sont des airs de vaudevilles qu'on retrouve sur les théâtres forains ou italiens contemporains, qui correspondent vraiment à la culture musicale dans laquelle baignaient les Parisiens de l'époque. Et ce sont surtout des airs de divertissement, le divertissement étant dans l'opéra de

6 Voir respectivement les numéros 13 (2013) et 14 (2014) de la *Revue Voltaire*, et ici même, les articles de Laurence Daubercies (p. 89-90 et 92) et de Christelle Bahier-Porte (p. 116 et 127-128).

Lully le moment où les chœurs interviennent et où le public était naturellement enclin à entonner le refrain avec les chœurs qui étaient sur la scène. Cela signifie que Voltaire, dans cette pièce, parodie non seulement la pédagogie musicale de la dramaturgie de la tragédie en musique, mais également celle de l'Église, les deux entrant en résonance. À l'église, le prêtre entonne un air et l'assemblée reprend après lui ; de la même façon, sur la scène de l'Académie royale de musique, un soliste entonne et le chœur reprend après le soliste. Ce parallélisme entre l'Église et l'Opéra a été pointé du doigt par des contemporains du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je vous renvoie par exemple au *Spectateur ou le Socrate moderne* d'Addison<sup>7</sup>. On a bien deux modes de contamination de l'assemblée par la musique, l'un sacré et l'autre profane, qui sont convoqués.

### BÉLESBAT ET L'ÉGLISE

198

SARAH NANCY. S'agit-il dans ce cas de viser les pratiques de l'Église ?

JUDITH LE BLANC. Oui. La satire multiplie ses cibles. L'Église instrumentalisait les airs d'opéra et Voltaire se moque ici joyeusement et gentiment, sans animosité, du curé. Un curé adoré de ses paroissiens parce que bon vivant, qui confesse ses menus péchés de chair et de bouche mais qui n'est jamais stigmatisé comme mauvais curé, bien au contraire.

LAURENCE MACÉ. Ce qui est assez drôle, c'est que Voltaire aura à la fin de sa vie, à Ferney, une petite chapelle, un abbé. Il adopte la figure du patriarche et devient d'une certaine manière le « curé » de son village qu'il essaie de développer en favorisant l'aisance économique de ses ouailles (et la sienne). J'ai l'impression en vous écoutant d'être dans un texte de Pierre Bayard, où le jeune Voltaire, dans ce texte de 1725, vivrait par anticipation ce qu'il mettra en œuvre pratiquement dans les années 1765-1778... Et ce dans un même esprit qui n'est pas de vive animosité (à l'inverse de ses textes virulemment polémiques des années 1760) mais dans une intention plus ambivalente et presque bonhomme, quoique certaine.

JUDITH LE BLANC. Voltaire, à la fin de sa vie, est peut-être nostalgique de cette période de Bélesbat ? En tout cas, dans cette petite pochade éphémère s'est joué aussi quelque chose du « présent théâtral », qui est une notion voltairienne très forte<sup>8</sup>. Finalement, ce qui advient au cours de cette petite soirée est peut-être quelque chose qui traverse toute la vie de Voltaire et qui dépasse l'enjeu de l'anecdote de Bélesbat.

7 Cité dans Judith le Blanc, « Voltaire parodiste ou la dramaturgie musicale de *La Fête de Bélesbat* », art. cit.

8 Voir Pierre Frantz, « L'opéra au secours du théâtre », dans François Jacob (dir.), *Voltaire à l'opéra*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 21-34, notamment p. 27, où il évoque « l'affirmation forte du "présent" théâtral ».

LAURENCE MACÉ. Dans son rapport à l'Église effectivement, Voltaire instrumentaliserait des formes (le catéchisme dans le *Catéchisme de l'honnête homme*, etc.), très régulièrement à partir des années 1740, et nettement après sa rupture avec l'Église au tournant des années 1750. Il y a peut-être déjà ici une manière de projection dans la forme qui excède la pochade. On peut cependant penser qu'il n'en est pas vraiment conscient encore, en 1725, d'autant que la pièce est une commande et que les airs choisis sont peut-être des airs qui sont faits aussi pour plaire aux plus âgés des invités de la noce. Qu'en pensez-vous ?

JUDITH LE BLANC. Je ne crois pas. Lully reste très à la mode pendant toute la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ses œuvres sont reprises à l'Académie royale de musique et Voltaire les a certainement entendues s'il est à Paris à ce moment-là. Lully reste la référence absolue du public de cette époque<sup>9</sup>.

#### LA FÊTE SELON VOLTAIRE

SARAH NANCY. Le rêve de Bélesbat est-il un rêve de communauté festive, participative, qui serait une version transformée des salons du siècle précédent ? Et comment le situer par rapport à la conception de la fête selon Rousseau ? Y a-t-il un rapport ?

LAURENCE MACÉ. Je ne crois pas qu'il s'agisse de la même chose. La forme de fête promue par Rousseau concerne une réalité plus tardive, et dans la vie de Voltaire la période de Ferney, à quelques encablures de Genève. Chez Voltaire, qui ne me semble pas du tout sur ce point, contrairement à ce qu'a affirmé Roland Barthes, « le dernier des écrivains heureux<sup>10</sup> », la fête n'est pas toute positive, loin de là, et j'avais naguère essayé de montrer que le motif de la fête était – à partir des premiers textes historiques, qui sont postérieurs à 1725 – très souvent lié à l'Infâme<sup>11</sup>. Chez Voltaire, tout est toujours beaucoup plus compliqué que cela n'en a l'air, même si le choix du bonheur est aussi une posture voltairienne. Pour moi, Voltaire est en fait quelqu'un d'assez sceptique qui fait le choix de rire de la vie, le choix de la pochade ici, mais qui est au fond un grand mélancolique qui ne s'occupe pas de lui (il ne fait presque jamais état de son intimité), quelqu'un de projeté vers l'extérieur et qui est l'anti-Rousseau

9 Voir Judith le Blanc, *Avatars d'opéras. Parodies et circulation des airs chantés sur les scènes parisiennes (1672-1745)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le 17<sup>e</sup> siècle », série « Musique et littérature », 2014.

10 Roland Barthes, « Le dernier des écrivains heureux » [1957], dans *Essais critiques*, Paris, Le Seuil, 1964, p. 94-100.

11 Laurence Macé, « Fête magnifique et fête cruelle chez Voltaire : les prémices du combat contre l'Infâme », *SVEC* 2002:06, p. 177-187.

de ce point de vue là aussi. Cela dit, à Ferney, c'était studieux mais assez festif<sup>12</sup>, et plus encore à Cirey chez Mme du Châtelet où tous étaient bien plus jeunes.

JUDITH LE BLANC. Mais il s'agissait sans doute d'un public de *happy few* trié sur le volet...

LAURENCE MACÉ. À Ferney, il y avait peut-être une forme de mixité sociale puisqu'il y avait les paysans selon un modèle assez proche de ce qu'on désignera plus tard comme paternaliste. À travers les tableaux de Huber, Voltaire se fait représenter en patriarche et travaille cette image-là de manière extrêmement moderne dans les années 1770. Mais il y a d'autres expériences de la vie en société beaucoup moins mêlées, par exemple les fêtes de Sceaux organisées par la duchesse du Maine, dont on a compris qu'elle ne se mêlait pas trop, vu son esprit de sérieux<sup>13</sup>.

JUDITH LE BLANC. Ils s'amusaient quand même bien...

200 LAURENCE MACÉ. Oui, ils s'amusaient bien mais entre eux et il n'y avait pas de mixité. Plus tard, chez Mme du Châtelet, qui est elle aussi une grande aristocrate, il y aura des fêtes mais aussi beaucoup de travaux très sérieux, liés aux expériences scientifiques d'Émilie, grande spécialiste de Newton.

JUDITH LE BLANC. Il n'y a donc pas de place pour l'utopie sociale dans ce théâtre de société.

LAURENCE MACÉ. Non, à Cirey il n'y a pas d'utopie sociale. Peut-être davantage à Ferney mais le rapport de Voltaire au peuple est complexe car il reste très paternaliste.

JUDITH LE BLANC. Mais les cuisinières de Bélesbat n'ont-elles pas pu chanter *Et zon zon zon ?*

LAURENCE MACÉ. Au mariage organisé par Mme de Prie, j'en doute fort, ou alors dans leurs cuisines, loin des invités. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Église est structurée par une opposition entre le haut et le bas clergé, et Voltaire choisit ici quand même de mettre en scène le bas clergé, celui-là même qui, bien des décennies plus tard, participera activement à la Révolution. On a donc peut-être sur ce point aussi dans *La Fête de Bélesbat* quelque chose d'intéressant d'un point de vue politique, alors qu'on est en 1725 seulement.

12 Sur la place réservée à la chanson à Ferney, voir notamment Christophe Paillard, « Voltaire chanteur, chanté et chansonnier : la chanson dans l'esthétique voltairienne », *Revue Voltaire*, n° 13 (2013), p. 49-67.

13 Voir Catherine Cessac, « Voltaire et la duchesse du Maine : la rencontre de deux esprits fervents du Grand Siècle », ici même, p. 43-55.

LAURENCE MACÉ. Revenons aux conditions matérielles de la représentation de cette pièce. Que vous a appris la mise en espace que vous avez proposée ?

JUDITH LE BLANC. Il y a une vraie question qui reste en suspens et qui est la suivante : est-ce que cette œuvre a réellement été interprétée, jouée, chantée par la communauté de Bélesbat, comme semble l'affirmer la dédicace à Mlle de Clermont, ou n'est-elle pas simplement restée une œuvre de papier, une sorte de projection mentale ? Finalement, ce ne sont pas forcément des extraits faciles qui ont été choisis : par exemple l'air *Triomphez charmante reine* de *Roland* est apparu plutôt difficile à chanter pour les amateurs que nous étions pour la plupart...

LAURENCE MACÉ. S'il en est ainsi, ils ont peut-être procédé à des coupes ?

SARAH NANCY. C'est peu probable car la structure des chœurs rend quasiment impossible d'en couper des portions de manière à rendre l'interprétation plus facile. Ce sont des ensembles qui se tiennent, et qui ne sont pas faciles à mettre en place, même pour des chanteurs professionnels. On peut donc légitimement se demander si ces chœurs ont vraiment été chantés, surtout sans beaucoup de répétitions, voire sans répétition du tout.

JUDITH LE BLANC. En outre, il fallait mettre les bonnes paroles sur la musique. Avec quel matériau ont-ils travaillé ou interprété cette œuvre ? Le soir de la noce, avaient-ils entre les mains une partition avec des paroles écrites sous les notes ?

LAURENCE MACÉ. Cela se fait toujours aujourd'hui dans les noces...

JUDITH LE BLANC. Oui, mais l'ont-ils vraiment chantée ? Et s'ils l'ont chantée, ont-ils chanté les quatre voix, comme dans la partition originale, ou ont-ils chanté à l'unisson ? Ces questions matérielles demeurent irrésolues, il faudrait chercher des témoignages, absents de la correspondance hélas, sur l'interprétation et la restitution de cette *Fête de Bélesbat*. Ce qui est sûr, c'est que le curé de Courdimanche a été une source d'inspiration féconde pour l'esprit de cette petite société et que ses auteurs y sont attachés. En effet, le 12 mai 1760, le président Hénault envoie à Voltaire le texte de son *Nouveau dialogue des morts* qui présente une rencontre comique en enfer entre le curé de Courdimanche et Voltaire<sup>14</sup>.

SARAH NANCY. Pour moi, la question de la réalisation matérielle renvoie à l'amour sérieux de Voltaire pour la musique. Car pourquoi ne pas s'être contenté de petits airs et avoir aussi choisi des chœurs, c'est-à-dire ce qui est le moins

14 Voir D7733. Ce texte est reproduit dans Sébastien G. Longchamp et Jean-Louis Wagnière, *Mémoires sur Voltaire, et sur ses ouvrages*, Paris, A. André, 1826 ; voir, *OCV*, t. 3A (2004), p. 143.

chantable et musicalement le plus compliqué à monter ? Si la pièce est restée de papier, elle témoigne en tout cas d'un goût pour cette musique, au-delà du côté potache, et d'une envie d'entendre et de faire entendre des compositions véritablement appréciées.

JUDITH LE BLANC. Elle témoigne d'une volonté festive aussi. Le divertissement et la fête sont souvent synonymes à l'époque (notamment dans l'opéra). Les chœurs renforcent assurément la dimension festive et collective du divertissement. Les airs solistes – il y en a quelques-uns dans *La Fête de Bélesbat*, je pense au bedeau, au curé – pouvaient être distribués à certains participants.

LAURENCE MACÉ. On aurait donc dans cette pièce quelque chose qui s'apparente à un « festif de fiction », mais qui ne serait pas réalisable dans de vraies conditions de représentation. On aurait bien aimé assister à cette fête...

SARAH NANCY. Peut-être que le choix des airs et des chœurs visait à appâter sur le papier, ou du moins dans la présentation orale qui a peut-être été faite du projet.

202

LAURENCE MACÉ. C'étaient des aristocrates. Ne pouvaient-ils pas faire venir quelques chanteurs professionnels, pour animer ce petit divertissement de société ?

SARAH NANCY. C'est possible. Antoine Lilti a signalé de telles interventions, liées à une activité de mécénat parfois régulière<sup>15</sup>.

JUDITH LE BLANC. L'interprétation nécessite en tout cas des amateurs de bon niveau pour certains airs.

LAURENCE MACÉ. On sait que Mme du Châtelet – mais on est après 1733 et elle n'est pas présente en 1725 – chantait<sup>16</sup>. C'était une grande aristocrate, mais elle chantait très bien, elle avait sans doute eu des professeurs. Il n'y a donc pas absence totale de porosité entre les deux milieux.

SARAH NANCY et JUDITH LE BLANC. Non, sûrement pas, mais on ne peut s'empêcher de se poser la question.

LAURENCE MACÉ. Est-ce que la mariée ou la belle-mère étaient capables de chanter ?

SARAH NANCY. Oui, on peut se poser la question car cela a à voir avec le dispositif du mélange, de la participation. Mais il me semble qu'il serait un peu hypocrite de tabler sur l'hypothèse de participants forcément compétents. Je pense qu'il faut faire une place à cette dimension non complètement réalisable de l'œuvre.

15 Antoine Lilti, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 251.

16 Voir par exemple Robert Adelson, « La belle Issé : Madame du Châtelet musicienne », dans Ulla Kölving et Olivier Courcelle (dir.), *Émilie du Châtelet, éclairages et documents nouveaux*, Ferney-Voltaire, Publications du Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2008, p. 127-134.

## L'ARRIÈRE-PLAN POLITIQUE

JUDITH LE BLANC. Il est aussi curieux que ce texte ait été créé à l'occasion d'une noce vu son sujet. Rappelons que le mariage de Louis XV et Marie Leszczyńska venait d'avoir lieu le 5 septembre [1725] à Fontainebleau, non loin de Bélesbat, et que les protagonistes de *La Fête de Bélesbat* y avaient joué leur rôle. Or on peut trouver des échos entre les deux mariages dans la *Fête* à travers l'air *Et lon lan la* issu du vaudeville du *Roi de Cocagne* de Legrand, une pièce représentée à la Comédie-Française le 31 décembre 1718. P. Barbier et F. Vernillat citent un couplet à propos du mariage de Louis XV, qui date de cette même année 1725 et que l'on peut imaginer connu de Voltaire et ses proches :

Où trouver une fille charmante  
Pour donner au Roi Louis  
Où trouver une ligue puissante  
Contre tous ses ennemis ?  
En Portugal, ou bien en Angleterre ?  
Et lon lan lan, ce n'est pas là  
Que l'on trouve cela  
C'est dans une chaumière.

C'est une allusion à la pauvreté de Marie Leszczyńska, fille d'un roi sans royaume. L'intertexte de cette chanson était-il présent à l'esprit des parodistes de *La Fête de Bélesbat* ?

LAURENCE MACÉ. C'est surtout qu'elle n'avait plus de pays.

JUDITH LE BLANC. Pour les oreilles de l'époque, qui baignent dans la culture des chansons sur la reine, on réentend en surimpression ces airs à son sujet. Je pense que les deux mariages entrent en résonance. C'est intéressant aussi pour la question du choix des airs. Les airs d'opéra, le *best of*, sont choisis par goût – celui de Voltaire et de ses co-auteurs. Mais les vaudevilles sont choisis soit pour leurs connotations grivoises (*Zon zon zon*), soit pour leur actualité, leur résonance politique en quelque sorte.

LAURENCE MACÉ. Dans le cas de Rousseau, c'est pan pan pan... (Sourire). Pouvez-vous préciser ?

JUDITH LE BLANC. Je veux dire que certains airs utilisés pouvaient ranimer le souvenir d'autres paroles et en l'occurrence une critique récente de la reine qui venait de se marier.

LAURENCE MACÉ. Ne peut-on y voir une sorte d'hommage ? une défense de la reine ?

JUDITH LE BLANC. Je ne sais pas, j'y verrais plutôt une attaque de la reine, qu'on n'a pu trouver qu'au « fond d'une chaumière »... ?

## LA MISE EN ESPACE

LAURENCE MACÉ. Pour la mise en espace que vous avez proposée le 10 juin dernier, le cadre splendide de l'Hôtel de Lauzun a-t-il représenté une contrainte ou au contraire un stimulus ?

JUDITH LE BLANC. *A priori*, le spectacle est créé en 1725 pour et par des amateurs. Le cadre des Journées Voltaire à l'Hôtel de Lauzun était le cadre rêvé pour reconstituer cette petite communauté de Bélesbat. Nous avons proposé au public présent de revivre cette expérience collective d'amateurs, et de participer, autant que faire se peut, à cette fête. On a donc essayé de gommer toute frontière entre interprètes et public du colloque et c'est pour cette raison que nous avons pris le parti d'apprendre quelques airs aux spectateurs. Nous avons eu la chance de jouer dans la magnifique cour où l'acoustique est très valorisante. Nous sommes partis de l'escalier monumental et le parti a été pris de faire arriver le curé par la porte dorée en fer forgé, avec des chevaux humains hennissant et piaffant.

204

SARAH NANCY. En outre, Judith avait fait le choix de costumes et d'accessoires qui ne marquent pas la séparation et qui ne soulignent pas ostensiblement la dimension théâtrale. Une hésitation a été ainsi maintenue, les chanteurs et musiciens étant habillés « normalement », avec seulement quelques petits signes de reconnaissance.

JUDITH LE BLANC. Oui, nous aurions fort bien pu être des auditeurs des Journées Voltaire comme les autres, qui se détachent de l'auditoire pour entonner des airs à boire. C'est ainsi que nous avons pensé notre petit spectacle. L'un des chanteurs est en short et en tongs, la vie est douce à Bélesbat, il est là en touriste. Dominique Quéro, qui s'est volontiers prêté au jeu, a été choisi de façon improvisée parmi les gens de l'assemblée et il a été intronisé dans le rôle de Voltaire quelques secondes seulement avant le commencement de la *Fête*.

## COUPES ET CENSURES

LAURENCE MACÉ. Pour représenter cette pièce, avez-vous procédé à des coupes voire à des censures ?

JUDITH LE BLANC. Je n'ai fait aucune censure, mais j'ai procédé à beaucoup de coupes, car cela aurait été sinon beaucoup trop long. Surtout, tous les airs n'ont pas été retrouvés : sur dix-neuf, il en manque encore neuf mais j'espère que la future édition aux Classiques Garnier comblera ces lacunes...

LAURENCE MACÉ. Cela ne se voyait pas du tout, le tout m'a semblé complètement cohérent.

JUDITH LE BLANC. L'histoire est très simple, mais il y a notamment l'air où l'on comprend que Bacarie, la servante, a renversé son eau bouillante sur le curé et que c'est de cela qu'il meurt...

LAURENCE MACÉ. Donc la coupe est quand même une censure ?

JUDITH LE BLANC. C'est vrai que c'était l'air le plus grivois. Nous ne l'avons pas chanté car il nous manque la musique. Nous aurions pu le déclamer mais nous avons pris un autre parti. Dans notre mise en espace, Dominique, qui interprète le curé, s'étouffe en dévorant son poulet, un os ne passe pas et c'est cela qui le tue. Normalement, le curé de Bélesbat est mené à l'agonie après avoir été ébouillanté...

LAURENCE MACÉ. Y a-t-il une source mythologique à cette blessure par brûlure ?

JUDITH LE BLANC. Je ne sais pas. Il y a énormément de cibles dans cette parodie : les sermons de Bossuet, des vers de Corneille sont entrelardés, on trouve aussi un clin d'œil au *Malade imaginaire*... L'eau bouillante est peut être une source rabelaisienne ou un épisode de la vie du vrai curé de Courdimanche... ?

LAURENCE MACÉ. Qui aurait pu être ébouillanté par un mari jaloux ?

JUDITH LE BLANC. Non, par sa propre femme de chambre... Après cela, il était hors d'état de nuire.

#### LE CORPS SOUFFRANT

LAURENCE MACÉ. Puisque vous évoquez cette brûlure, absente de votre mise en espace, il est frappant de constater la présence du rapport au corps dans *La Fête de Belesbat*.

JUDITH LE BLANC. Qui est un rapport au corps souffrant.

LAURENCE MACÉ. Mais il n'est pas vécu sur le mode de la souffrance.

JUDITH LE BLANC. Si, quand même, quand le curé est ébouillanté, ce qui n'apparaissait effectivement peut-être pas aussi nettement dans notre mise en espace. Et Courdimanche évoque aussi les durs bancs de l'église où il lui est arrivé de contenter certaines de ses « brebis ». Je l'ai dit plus haut, j'ai lu qu'un lien pouvait être fait entre cette histoire de brûlure et l'impuissance de Voltaire. Celle-ci est-elle avérée ?

LAURENCE MACÉ. Je ne sais pas mais n'est-ce pas surtout la manière (peu valorisante...) dont Voltaire se représente ? Cela ne relève-t-il aussi d'un jeu avec Mme Denis, sa nièce et maîtresse à partir de 1744 et avec qui il vit en 1778 ? Au début de leur relation, la nièce est mariée et Voltaire, qui est encore relativement jeune – il a tout juste cinquante ans –, lui écrit des lettres coquines en italien, de petits billets grivois. En 1725, au moment de Bélesbat, Voltaire est beaucoup plus jeune, il a trente et un ans, il n'est peut-être pas encore impuissant. Cela

dit, il faut préciser que les lettres à Mme Denis n'étaient pas destinées à être publiées, même si Voltaire, dès 1719, comme le montre le dispositif d'*Œdipe*, est un publicitaire de talent.

JUDITH LE BLANC. *Bélesbat* aussi est, d'une certaine manière, une publicité – une piqûre de rappel – pour *Œdipe* puisque l'on y chante que « l'auteur d'*Œdipe* est devenu curé ».

LAURENCE MACÉ. De fait, Voltaire n'est identifié par presque rien d'autre à cette date-là, puis *La Henriade* paraît... Et il y a un peu, et même beaucoup, de galanterie dans la figure de Henri IV, l'amant fougueux de la belle Gabrielle d'Estrées... C'est évidemment une manière pour Voltaire de rappeler qu'il est l'auteur célébré d'*Œdipe*, le grand héritier de Corneille et surtout de Racine. Mais cela pourrait être vu comme une manière de publicité pour *La Ligue*, la première version de *La Henriade* publiée en 1724, à destination de la petite société choisie et potentiellement influente de Bélesbat.

206

#### UNE CERTAINE IDÉE DE VOLTAIRE

LAURENCE MACÉ. Pour finir, mettre en musique *La Fête de Bélesbat* a-t-il changé votre image de Voltaire ? Y avez-vous trouvé quelque chose de typiquement voltairien ?

JUDITH LE BLANC. En fait, je connaissais Voltaire à travers son antipathie pour le genre de la parodie dramatique, et son rapport à la parodie m'apparaît désormais plus complexe. Officiellement, il déteste être parodié sur la scène publique des théâtres parisiens et il a écrit contre ce qu'il nomme une « flétrissure publique ». Mais finalement, la parodie ne le dérange pas lorsqu'elle intervient en privé, entre soi, devant un public choisi : elle le gêne dès lors que son image publique est atteinte. Et ses œuvres aussi. Il n'aime pas que ses œuvres soient tournées en ridicule quand bien même cela leur offre une publicité non négligeable.

LAURENCE MACÉ. C'est vrai. Cela tient, je crois, au fait que Voltaire est très soucieux du statut de l'homme de lettres. Il est très intransigeant là-dessus, comme le montre en 1733 la vingt-troisième des *Lettres philosophiques* (« Sur la considération qu'on doit aux gens de lettres »). Les Anglais, voilà un peuple qui sait reconnaître les hommes de lettres...

JUDITH LE BLANC. En revanche, ici, il est prêt à se mettre en danger.

LAURENCE MACÉ. Ce n'est pas seulement une question d'*ego*, il y a quelque chose de plus profond. Sans doute vivait-il cette absence de considération comme une forme de fragilité.

JUDITH LE BLANC. Il est donc sensible au statut d'homme de lettres... D'ailleurs, cela m'a frappée, il se définit en tant qu'homme de lettres, auteur d'*Œdipe*, même dans *Bélesbat*.

LAURENCE MACÉ. Oui, d'autant qu'on est quand même précisément dans cette société aristocratique, d'entre soi, où il a ses entrées parce que c'est un auteur à succès mais aussi parce qu'il a réussi à s'y faire admettre très jeune. C'est un enfant de bourgeois, de famille janséniste qui, très jeune, à peine adolescent, fait ses preuves dans les cercles parisiens de l'aristocratie intellectuelle – ceux de l'abbé de Châteauneuf et de Ninon de l'Enclos –, et cette expérience le construit.

JUDITH LE BLANC. C'est donc une chose sérieuse pour lui ?

LAURENCE MACÉ. Très sérieuse. Il se construit dessus, personnellement et professionnellement.

JUDITH LE BLANC. Dans ses livrets d'opéra – quand on pense à *Samson* par exemple –, ne se prend-il pas très au sérieux ?

SARAH NANCY. Oui, le contraste est donc frappant. Dans *Bélesbat*, il ne se prend pas au sérieux. Ce qui me frappe aussi, c'est la rupture volontaire du dispositif scène / salle. On voit bien qu'on est « en off », entre soi, et dans un contexte où il n'a peut-être rien à perdre.

JUDITH LE BLANC. *Bélesbat* rend Voltaire sympathique finalement.



II

# Voltaire et la Correspondance

Section coordonnée par Nicholas Cronk



## PREFACE

*Nicholas Cronk*

Voltaire Foundation, University of Oxford

The 2015 ISECS Congress, held in Rotterdam, focused on the theme of trade and commerce, and correspondence networks emerged as a recurrent topic of the meeting, starting with the plenary lecture given by Dan Edelstein, who spoke about an ongoing project to use *Electronic Enlightenment's* metadata to describe eighteenth-century epistolary social networks. The papers brought together here were presented at a panel organised by the Voltaire Foundation and the Société des études voltairiennes devoted specifically to Voltaire's correspondence. The metaphor of epistolary commerce is of course familiar to Voltaire, who uses the expression *commercium epistolicum* in a letter to Frederick to refer to their own exchanges of letters (20 May 1738, D1506; the same expression appears in a letter to Thiriot, D1717). This is at an early stage in their epistolary relationship, and Voltaire is seemingly picking up on a theme first developed by Frederick: 'Être en correspondance c'est être en trafic de pensées, mais j'ai cet avantage de notre trafic, que vous me donnez de retour de l'esprit et des vérités' (19 November 1737, D1392). A few weeks later, Frederick returns to his subject: 'Il serait à souhaiter que tout commerce pût être un trafic de vérité ; mais combien y a-t-il d'hommes capables de l'écouter ?' (25 December 1737, D1413). It seems fitting that the young Frederick should speculate in this way with Voltaire about the ideal of intellectual exchange. Reality would come to temper this idealism, of course: the older Voltaire still has recourse to the image of epistolary commerce, but the patriarch of Ferney takes the metaphor literally, lamenting that the trade in ideas is anything but a free trade: 'Mon village de Ferney envoie tous les ans pour cent mille francs de marchandises au bout du monde, et ne peut pas envoyer une pensée à Paris,' he writes to Mme Du Deffand. 'Le commerce des idées est de contrebande' (13 August 1773, D18511).

How we understand Voltaire's trade in ideas will depend very much on the particular correspondent we have in mind, and two of the papers here focus on a specific sub-corpus within the overall correspondence. The letters to the

chevalier de Jaucourt, studied by Nicholas Cronk,<sup>1</sup> hardly seem a promising subject because they are so few in number, but now that ten letters in all have been identified (compared with only one letter in the first Besterman edition), this corpus provides an interesting case-study for the way in which new letters can be discovered, and known letters be ‘rediscovered’ when their addressee can be reassigned. There is certainly now a sufficient body of evidence for us to be able to characterise the (predominantly epistolary) relationship between Voltaire and Jaucourt, and to make a supposition about what seems to have been its most concentrated moment.

212

The Marquis d’Argenson is a different matter, as here we have a corpus of 103 letters extending over many years and ranging widely over matters including international affairs. Andrew Jainchill<sup>2</sup> demonstrates how each partner in this epistolary trade has a vested interest in its success, exemplifying nicely what Christiane Mervaud writes about epistolary protocols: ‘Tous [les auteurs] connaissent le bon usage de cet acte de la vie sociale qui se situe au carrefour de la relation avec autrui et de la représentation qu’on entend donner de soi-même.’<sup>3</sup> Voltaire’s exchanges with Jaucourt, though their friendship seems sincere, are essentially letters of business: Jaucourt is performing an essential service in acting as Voltaire’s agent with a printer in the Low Countries, and Voltaire responds with appropriate gratitude; when Jaucourt’s usefulness comes to an end, so too (so far as we can tell, given the present state of our knowledge) does their correspondence. Unlike these somewhat utilitarian exchanges, those with D’Argenson possess considerable intellectual interest and moreover have an evident importance for each man’s career: Voltaire undoubtedly covets the advantage of the protection of a figure at court from a famous family, while D’Argenson, ultimately more gifted as a thinker than as a politician, seeks the cultural validation that a public connection with Voltaire brings. For this epistolary relationship is a matter of public knowledge: Voltaire would never have dreamed of publishing his letters to Jaucourt, but he sets considerable store by his letters to D’Argenson, singling out for comment their sheer number (‘une très grande quantité’) in the *Commentaire historique*. Letters do not have to be published to be famous, or useful.

It is impossible to understand the significance of Voltaire’s correspondence without taking account of his unprecedented celebrity, as recently described

1 N. Cronk, ‘Voltaire and the Chevalier de Jaucourt: the lessons of an epistolary corpus’, below, pp. 215–28.

2 A. Jainchill, ‘Politics, patronage, and peace: the correspondence of Voltaire and the Marquis d’Argenson’, below, pp. 229–40.

3 ‘Un jeu de lettres : jeux et enjeux’, in *Voltaire : Un jeu de lettres, 1723–1778*, ed. Nicholas Cronk et al. (Orléans, Paradigme, 2011), p. 42.

by Antoine Lilti.<sup>4</sup> For D'Argenson, the mere fact of being known to be a correspondent of Voltaire brought with it a certain intellectual cachet; and surprisingly, even Voltaire's death does not entirely change this state of affairs. Kelsey Rubin-Detlev shows how correspondents of the highest social status, monarchs like Catherine the Great no less, found it expedient to use the name of the deceased philosophe as a 'token of exchange': attributing views to Voltaire became a sort of rhetorical short-cut for evoking the authority of a certain Enlightenment élite.<sup>5</sup> Voltaire's letters sometimes participate genuinely in the 'traffic' of intellectual exchange; but with the passing of time and the growth of his celebrity, the 'Voltaire effect' means that a network made up of a multiplicity of epistolary voices is transformed into a monovocal and monolithic correspondence, with an objectified symbolic value all of its own.

Voltaire published a small number of carefully selected letters – and the *Correspondance littéraire* circulated even more, albeit for an élite readership – but it is the Kehl editors who in 1784 effectively 'invent' the Correspondence. In assembling a corpus of some 4,500 letters which they placed at the end of the edition, their aim was to provide a complement to the rest of Voltaire's *œuvre* and of course to present the great man in the most glowing light possible. As Linda Gil argues, Beaumarchais, Condorcet and their colleagues have a clear agenda in producing their path-breaking edition, and the Kehl correspondence, presenting only letters from Voltaire, is clearly designed to underpin the ideological stance of the edition as a whole.<sup>6</sup> This version of the correspondence, with all its merits, certainly does not set out to capture the essence of what is perhaps the Enlightenment's most remarkable – and untypical – epistolary network.<sup>7</sup>

On the long road leading from the Kehl edition, that first created Voltaire's correspondence, to Theodore Besterman, who (in addition to founding ISECS) recreated the correspondence for us (twice!), the single most important intellectual contribution is that made by Beuchot. His edition of the collected works appeared between 1829 and 1834, and Nicolas Morel reveals the extent and importance of Beuchot's editorial work in preparing the correspondence for this publication, establishing the texts with new accuracy (in cases where the Kehl editors had conflated two letters into one, for example), improving

4 A. Lilti, *Figures publiques : l'invention de la célébrité (1750-1850)* (Paris, Fayard, 2014).

5 K. Rubin-Detlev, "What Would Voltaire Say?": Voltaire's exchange value in the correspondence of Catherine the Great', below, pp.241-52.

6 L. Gil, 'La *Correspondance* de Voltaire dans l'édition de Kehl : le commerce des idées', henceforth pp.253-70.

7 See Christophe Cave's discussion in 'Le réseau épistolaire voltairien', in *Réseaux de correspondance à l'Âge classique (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, ed. P.-Y. Beaurepaire, J. Häselser and A. McKenna (Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006), pp.237-50.

and extending the existing annotation, and for the first time placing the letters in one chronological sequence.<sup>8</sup> Beuchot declared that he found Voltaire's correspondence 'la partie la plus curieuse de ses œuvres,' and his scholarly contribution in this area has been underappreciated. To the Kehl editors falls the honour of producing the first edition of Voltaire's correspondence; but it is perhaps no exaggeration to say that Beuchot produced the first modern edition.

---

8 N. Morel, "'N'est-ce pas la plus étonnante ?'" Beuchot, Cayrol et la *Correspondance de Voltaire*, below, pp.271-83.

VOLTAIRE AND THE CHEVALIER DE JAUCOURT:  
THE LESSONS OF AN EPISTOLARY CORPUS\*

*Nicholas Cronk*

Voltaire Foundation, University of Oxford

To talk about Voltaire's correspondence is always a daunting task, and one way to approach this vast corpus is to break it down into a series of smaller corpora, as defined by correspondent. This can be a fruitful avenue of research, as each sub-corpus describes and defines a specific relationship: each has its own particular history in respect of the way the letters have survived, each has its own inner dynamic in terms of its structure and function in Voltaire's career, and each has its specific linguistic (and even literary) features.

The chevalier de Jaucourt (1704-79) is of course remembered primarily for his key contribution to the *Encyclopédie*. Author of over 17,000 articles, he pretty much carried the project after D'Alembert's withdrawal in early 1758. In public, as is well known, Diderot paid extravagant praise to his collaborator,<sup>1</sup> while in private, in a letter to Sophie Volland, sounding a more acerbic note: 'Ne craignez pas qu'il [Jaucourt] s'ennuie de moudre des articles : Dieu le fit pour cela.'<sup>2</sup> Voltaire, however, is equally acerbic, in Jaucourt's defense, when he writes to Damilaville: 'En lisant le *dictionnaire* je m'aperçois que le ch<sup>lier</sup> de Jaucourt en a fait les trois quarts. Votre ami [Diderot] était donc occupé ailleurs?' (4 April 1766, D13234). It has been too easy to dismiss Jaucourt as 'merely' the workhorse of the *Encyclopédie*: he was in fact formidably erudite, and in his greatest articles, as when he speaks about slavery ('Esclavage', 'Traite des noirs') or war ('Guerre'), he has an altogether distinctive, some would say Huguenot, voice. On the subject of *l'Infâme*, moreover, in his relentless attacks on intolerance and persecution (in many 'minor' articles as well as in the better known 'Inquisition' or 'Superstition'), it has even been suggested that his voice

\* I am extremely grateful to Alice Breathe for her valuable help and advice in the preparation of this article.

1 'Si nous avons poussé le cri de joie du matelot, lorsqu'il aperçoit la terre, après une nuit obscure qui l'a tenu égaré entre le ciel et les eaux, c'est à M. le Chevalier de Jaucourt que nous le devons.' (*Encyclopédie*, vol.8, 'Avertissement').

2 Letter from Diderot to Sophie Volland, 25 November 1760.

appears more strident than either Diderot's or D'Alembert's.<sup>3</sup> Hidden away in the geographical article 'Ross', for example, Jaucourt refers to the sixteenth-century Scottish Catholic bishop and historian John Lesley: 'Dans les disputes de religion, il prit le parti des catholiques romains ; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les sciences'; and he goes on to lament the writer's lack of discrimination in his history of Scotland: 'l'auteur aurait dû [...] s'être abstenu d'y mêler des contes de vieilles, et des histoires romanesques de miracles.'<sup>4</sup> In this art of indirect polemic, Voltaire could hardly have done better. If we wonder why, many years later, Voltaire will express such appreciation for Jaucourt's contribution to the *Encyclopédie*, the answer lies perhaps in the fact that Jaucourt was one of those contributors who brought (among other things) an unmistakably Voltairean voice to the collective enterprise.<sup>5</sup>

#### THE EXISTING VOLTAIRE-JAUCOURT SUB-CORPUS

216

The sub-corpus of letters between Voltaire and Jaucourt is certainly modest in terms of size, and moreover it is lopsided, in that we know of no letters at all from Jaucourt to Voltaire. It provides however an instructive example of how we can exploit the correspondence as an object of study. In the first iteration of Voltaire's correspondence, that of the Kehl edition (1784-89), there are no letters to the chevalier de Jaucourt, though his name appears there in a letter Voltaire writes in 1770 to the marquis de Jaucourt, when he adds a postscript about his relative: 'Je lis actuellement tous les articles de M. le chevalier de Jaucour. Vous ne sauriez croire combien il me fait aimer sa belle âme, et comme je m'instruis avec lui.'<sup>6</sup>

It is the Beuchot edition in 1831 that first prints a letter from Voltaire to the chevalier de Jaucourt; and this letter, dated 15 October 1749, is still the only known letter exchanged between the two men in the first Besterman edition of Voltaire's correspondence (1953-64).<sup>7</sup> Our starting-point is therefore a corpus of one.

3 'Au contraire de Diderot et D'Alembert, Jaucourt s'est engagé corps et âme dans la lutte pour la tolérance [...]. Cet engagement courageux a été [...] un acte conscient et explicite' (Georges A. Perla, 'La philosophie de Jaucourt dans l'*Encyclopédie*', *Revue de l'histoire des religions* 197, 1980, pp. 59-78, at p. 75). On the chevalier de Jaucourt, see Madeleine F. Morris, *Le Chevalier de Jaucourt : un ami de la terre (1704-1780)* (Genève, Droz, 1979); Jean Haechler, *L'Encyclopédie de Diderot et de... Jaucourt. Essai biographique sur le Chevalier Louis de Jaucourt* (Paris, H. Champion, 1995); and more recently, Gilles Barroux et François Pépin (ed.), *Le chevalier de Jaucourt. L'homme aux dix-sept mille articles* (Paris, Société Diderot, 2015).

4 *Encyclopédie*, vol. 14, p. 374.

5 On this matter, see the forthcoming work by Olivier Ferret, *Voltaire dans l'Encyclopédie* (Paris, Société Diderot, 2016), Part 2, 'Jaucourt et Voltaire'.

6 D16325; κ84, vol. 61, pp. 339-40.

7 This letter (D4040) first appeared in the Beuchot edition, vol. 55 (1831), pp. 350-51. Beuchot explains in a footnote that the letter was 'communiquée par M. Rouard, bibliothécaire de la ville d'Aix'.

Even as the first edition of the *Correspondence* was appearing, Besterman continued to publish regular supplements containing new discoveries, and in 1962, Jean-Daniel Candaux argued persuasively that three of the letters published in these supplements – one of them addressed to a certain ‘Monsieur de Neuville’ (we will return to this name below), and two others whose addressee was unidentified – were in fact all written to Louis de Jaucourt.<sup>8</sup> Besterman evidently accepted these arguments, as he includes all three as letters to Jaucourt in his second, ‘definitive’ edition of the *Correspondence* (1968-76), where the number of letters written to Jaucourt now rises from one to four.<sup>9</sup> Then in 1976, Steve Larkin, in a study of Voltaire and Prévost, argued that a letter whose addressee was identified by Besterman as A.F. Prévost d’Exiles (the proof-corrector of the Ledet edition of the *Éléments*) was in fact written to the chevalier de Jaucourt.<sup>10</sup> By 1976, therefore, the corpus of letters written from Voltaire to Jaucourt had risen from one to five, and the shape of that corpus was beginning to look rather different. The first letter known dates from 1749, and is a response to a letter of condolence following the death of Émilie Du Châtelet; the four letters to emerge subsequently all date from 1737 and are essentially business letters, bearing witness to a certain intensity in the relationship of the two men in that year.

#### NEW DISCOVERIES

It is interesting to reflect on the different ways that ‘new’ letters can emerge. Of course there are those letters that remain hidden in public or private archives, and that come to light only at the moment of a sale, or when a researcher chances upon them, perhaps uncatalogued or miscatalogued, in a library. More intriguingly, as with the three letters reattributed by J.-D. Candaux, there are also those letters that are hidden in broad daylight, that is to say, letters that are known but either unidentified or sometimes misidentified. In the particular case of Jaucourt, it has been possible to identify new letters in all these categories.

(1) *Archival discoveries.* New discoveries in archives are not infrequent, and a hitherto unknown letter from Voltaire to Jaucourt has recently come to light in the collections of the Musée des Lettres et Manuscrits in Paris: dated 28 March 1738, this letter is concerned with the publication of the

8 See Jean-Daniel Candaux, ‘Trois lettres de Voltaire au chevalier de Jaucourt’, *Bulletin de la Société d’histoire du protestantisme français* 108 (1962), pp. 254-55.

9 The three newly added letters are dated 6 February 1737 (D1280), 1 March 1737 (D1292) and 29 March 1737 (D1305). Regarding D1292, see also *OCV*, vol. 130 (1976), p. 61.

10 Letter dated 16 March 1737 (D1298). See Steve Larkin, ‘Voltaire and Prévost: a reappraisal’, *SVEC* 160 (1976), pp. 7-135, at pp. 35-37.

*Éléments de la philosophie de Newton*, and confirms what we already knew about Jaucourt's role in acting as Voltaire's agent in dealings with Ledet in Amsterdam.<sup>11</sup>

(2) *Misidentified letters*. I mentioned above a letter addressed to 'Monsieur de Neuville' that J.-D. Candaux rightly attributed to Jaucourt. As Richard Schwab explains, Jaucourt went under the name of 'Louis de Neuville' (sometimes spelled 'Neufville') from the time he first went to study in Geneva in 1719:

Le chevalier se faisait appeler 'de Neufville' à Genève, probablement afin de faire passer inaperçue la présence d'un cadet Jaucourt. Il signa ainsi ses lettres de Hollande et d'Angleterre, et jusqu'à 1736 au moins, tous ses correspondants lui donnent ce nom.<sup>12</sup>

218

So established was this assumed name, that Jaucourt even employed it in a publication: the 1734 edition of Leibniz's *Essais de Théodicée* was prefaced by a *Vie de Leibnitz* attributed to L. de Neuville (though interestingly a re-edition of 1747 attributed the same work to 'le chevalier de Jaucourt').

If we now turn to the Besterman edition, we find a letter, or rather an extract from a letter, dated 20 October 1737 (D1377), and minimal in the extreme:

... Je ne parle pas de moi mais de la dame du château. Je vous embrasse tendrement et suis à vous pour la vie. / V....

Besterman's only source for this text is a volume of 1903, in which a great collector, Paul Dablin, published just the valedictions of the most famous items in his collection that was then about to go under the hammer. Besterman indicates that this stub of a letter was addressed to a 'de Neuville,' speculating in the Textual Notes whether the letter was written to 'M. de La Neuville' or perhaps to his wife.<sup>13</sup> It is odd that Besterman ignores the precise description given by Dablin (whom one assumes to be a scrupulous witness): 'L. a. sig. V., à M<sup>r</sup> de Neuville : Cirey. 20 octobre 1737.'<sup>14</sup> We must hope that the manuscript, sold in 1903, will one day resurface, so that we can know the entire text of the letter; in the meantime, there seems no doubt, as Jean Haechler has

<sup>11</sup> This letter is published in Nicholas Cronk, 'La correspondance de Voltaire : quinze lettres inédites', *RHLF* 115 (2015), pp.667-94; for the letter to Jaucourt, see pp.668-71.

<sup>12</sup> Richard N. Schwab, 'Un Encyclopédiste huguenot : le chevalier de Jaucourt', *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* 108 (1962), pp.45-75, at p.50.

<sup>13</sup> Besterman seems to have in mind the 'Mme de la Neuville' mentioned in a letter to Mme de Champbonin in 1739 (D2067); see also D2015.

<sup>14</sup> Paul Dablin, *Les Souscriptions de lettres dans la correspondance depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, jusqu'à nos jours* (Vendôme, F. Empaytaz, 1903), p.55. Besterman also corrects the spelling of 'chatau' in reproducing this source.

recently indicated,<sup>15</sup> that this letter was addressed to M. de Neuville, that is, to Jaucourt.

A further letter addressed to 'M. de Neuville,' dated 22 April 1737, came up for sale in Paris in 1988. For the moment, we know only the extract of the letter reproduced in the sale catalogue (which fails to identify 'M. de Neuville' as Jaucourt), and we can once more entertain hopes that the manuscript will come to light soon. However, the content of the extract of the letter as we have it clearly fits into and complements the exchanges between Voltaire and Jaucourt already known to us: without question, this is another letter addressed to Neuville / Jaucourt.<sup>16</sup> R. Schwab, cited above, suggests that Jaucourt went under the name of Neuville until at least 1736; the evidence of these last two letters allows us to assert that Voltaire, at least, was still addressing his friend by the name of Neuville as late as the autumn of 1737.

(3) *Unidentified letters.* There are finally those letters whose addressee remains unknown. This is not an infrequent occurrence, since it is common for eighteenth-century letters to begin *in medias res* rather than with a salutation; in cases where the sheet of paper has been folded and sealed, we have the name and address of the addressee on the sheet itself, but if the letter was placed in an envelope, and, as is usually the case, that envelope is now missing, it can sometimes be impossible to be certain of the identity of the addressee. In such cases, we have to rely on intuition, seeking to pinpoint aspects of the content that are common to other letters; and in these circumstances, it is obvious that the larger a given sub-corpus, the easier it is to situate any particular letter in a known sequence and context. This form of research has been made easier by the inclusion of the Besterman edition in the *Electronic Enlightenment* database,<sup>17</sup> and its search function enables us to quickly test out alternative hypotheses of attribution. When Voltaire writes to officials in the administration, for example, ever sensitive to their (and his own) social status, he is generally precise and consistent in composing the valediction.<sup>18</sup> It is also true that the relationship with a particular correspondent is very often characterised by a network of friendship, so that names of friends held in common are repeated from one letter to another, almost as a form of ritualised bonding. Voltaire knows, for example, that Jaucourt is especially close to M. Du Fay: 'vous vivez avec un philosophe que j'aime tendrement [...]. Vous

15 Jean Haechler, *L'Encyclopédie de Diderot et de... Jaucourt*, p. 107.

16 D1317a; see Appendix, letter (1).

17 [www.e-enlightenment.com](http://www.e-enlightenment.com)

18 For example, a letter of 18 December 1767 (D14599) can be attributed to Marc Duval, the *lieutenant général du bailliage de Gex*, largely on the basis of the valediction: see N. Cronk, 'La correspondance de Voltaire : quelques lettres inédites', *Revue Voltaire* 12 (2012), pp. 261-73, at pp. 272-73.

croyez bien que c'est m<sup>r</sup> Dufay dont je vous parle;<sup>19</sup> and a simple search in the *Electronic Enlightenment* database for letters written in the late 1730s that mention 'Du Fay' is very likely to produce letters written to Jaucourt.

In this way, it has proved possible to identify two further letters in the Besterman edition whose addressee is recorded as 'unknown' but which are quite clearly addressed to Jaucourt. In the case of a letter dated 10 December 1738 (D1683), the allusions to location (the addressee has finally returned to Paris), to themes (such as the Ledet edition of the *Éléments de la philosophie de Newton*) and to persons (such as Du Fay) recurrent in other letters to Jaucourt make this attribution certain.<sup>20</sup>

A second letter, or rather fragment of a letter, dated 15 November 1737 (D1390), is also recorded as having an unknown addressee, and the brevity of the fragment, which Besterman took from a nineteenth-century sale catalogue, makes it difficult to formulate any conjecture as to the identity of the correspondent.<sup>21</sup> The holograph manuscript has recently come to light, however, and now that we know the letter in its entirety, it is evident that the references to a proposed visit to Cirey, to s'Gravesande, to Du Fay – which complement and parallel similar references in other letters to Jaucourt – all identify Jaucourt as the addressee of the letter. As the sub-corpus grows in size, so we can fit together the pieces of the jigsaw with ever greater certainty.

220

#### LETTERS FROM VOLTAIRE TO LOUIS DE JAUCOURT [M. DE NEUVILLE]

So beginning with a single letter to Jaucourt in Beuchot's edition, we are now in a position, through a combination of new discoveries and of reattributing letters already known, to describe a corpus of ten letters in all. The new letters as well as the revisions to existing letters are numbered here according to the principles put in place for the revision of the Besterman edition.<sup>22</sup> We include in the Appendix two letters newly attributed to Jaucourt that are not present in the Besterman edition.

(A) Letters in the 'definitive' Besterman edition, identifying Jaucourt as addressee.

(B) Letters in the 'definitive' Besterman edition, mis- or unattributed.

(C) Letters not present in the 'definitive' Besterman edition.

19 15 November 1737, D1390-R2; see Appendix, letter (2). Charles François de Cisternay Du Fay (1698-1739) is a chemist who in 1732 was appointed as *intendant du Jardin du roi*; after his premature death, he was succeeded in this post by Buffon.

20 For additional information about the manuscripts of this letter, see also *OCV*, vol.130, p.65.

21 See Appendix, letter (2), D1390-R2.

22 See N. Cronk, 'La correspondance de Voltaire : la première mise à jour (2011) de l'édition de Th. Besterman', *Revue Voltaire* 11 (2011), pp.195-96.

	(A)	(B)	(C)
6 February 1737	D1280		
1 March 1737	D1292		
16 March 1737		D1298-N1	
29 March 1737	D1305		
22 April 1737			D1317a <sup>23</sup>
20 October 1737		D1377-N1	
15 November 1737		D1390-R1 <sup>24</sup>	D1390-R2 <sup>25</sup>
28 March 1738			D1475a <sup>26</sup>
10 December 1738			D1683-N1
15 October 1749	D4040		

## CONCLUSIONS

This small-scale experiment in attribution might encourage us to re-examine other letters in the Voltaire corpus with unattributed (or misattributed) authors or addressees. The existence of the *Electronic Enlightenment* database makes possible forms of searching which were unthinkable when we were obliged to rely on the printed volumes and their indexes. Looking to the future, we can envisage developing more sophisticated Digital Humanities research tools, in particular using clustering techniques, to examine in greater depth the corpus of Voltaire's correspondence: such investigations would allow us to study far more extensively these questions of attribution, and eventually could enable other forms of research, such as helping to detect those cases where letters have undergone substantial revision at a later date.

To return to the Voltaire-Jaucourt sub-corpus, it is clear that, having now established a body of ten letters, we can begin to describe the shape of this particular epistolary relationship in a way that was not previously possible. And it does possess a clearly discernable shape: the response to the condolence note of 1749, for a long time the only letter that we knew from Voltaire to Jaucourt, turns out to be something of an outlier, given that the other nine letters all date from between February 1737 and December 1738. This two-year period emerges as a time of intense exchange between the two men, so much so that Voltaire alludes explicitly to the problem of their letters crossing in the post: 'Les lettres qui se croisent en chemin ont été la cause de nos petits malentendus.'<sup>27</sup>

<sup>23</sup> Appendix, letter (1).

<sup>24</sup> Supplement, *OCV*, vol.130, pp.61-62.

<sup>25</sup> Appendix, letter (2).

<sup>26</sup> Published in N. Cronk, 'La correspondance de Voltaire : quinze lettres inédites', pp.668-71.

<sup>27</sup> D1317a; Appendix, letter (1).

Voltaire's ambition was to publish the *Éléments de la philosophie de Newton* with Prault in Paris, but the likelihood of censorship in France obliged him to prepare in parallel an edition with Ledet in Amsterdam: Jaucourt, being then based in the Low Countries, was well placed to liaise with Ledet, and his role as Voltaire's representative was clearly a significant one.<sup>28</sup> The repeated and insistent invitations to visit the château de Cirey that are extended to Jaucourt in the letters show Voltaire's sincere gratitude for his help, his esteem for his learning, and perhaps also his (and Émilie Du Châtelet's) sense of intellectual isolation in these years.

222

We can reasonably expect that further autograph letters will come to light, but it is noteworthy that we still have none of the letters written by Jaucourt to Voltaire. Clearly, when Voltaire had to leave Cirey in something of a hurry in 1749, in the immediate aftermath of Émilie Du Châtelet's death, the situation was confused, and many papers were undoubtedly left behind or destroyed; even so, Voltaire managed to leave with two cartloads bearing twenty-five 'grosses caisses' of books and papers,<sup>29</sup> so if he had been really intent on keeping Jaucourt's letters, it should have been possible. The friendship was clearly a close one, but for Voltaire at least theirs was an instrumental relationship, and Voltaire was certainly not corresponding with Jaucourt with any idea in mind that their letters might one day be published (or be publishable). Indeed it is entirely possible that Jaucourt's letters were destroyed as soon as they had been answered – we recall the sobering remark made by Voltaire, late in life, to C.-J. Panckoucke: 'Comme il m'arrive fort souvent de brûler les lettres que je reçois, surtout quand je suis plus malade qu'à l'ordinaire, je ne sais pas ce que je vous dois' (D20844). Jaucourt, on the other hand, on the evidence of what has survived, evidently kept (at least some of) the letters he received from Voltaire. Manuscript letters from the later years of Voltaire's life are of course far more plentiful, but these are rarely autographs. In contrast, all the letters to Jaucourt that we know of are written entirely in Voltaire's own characteristic hand – at this early stage in his career, he does not normally employ a secretary – and for that reason they have been especially appealing to collectors of autographs, another reason to hope that other letters to Jaucourt have been carefully preserved and remain still to be discovered.

In later years, after their epistolary relationship appears to have tailed off, Voltaire remained a stalwart defender of Jaucourt's articles in the *Encyclopédie*. Writing to Damilaville in 1766, Voltaire refers to one such article: 'On a mis

<sup>28</sup> See the important article by William Hanley, 'Voltaire, Newton, and the law', *The Library*, 6<sup>th</sup> series, 13 (1991), pp.48-65.

<sup>29</sup> Letter to Mme Denis, 29 September 1749, D4028.

dans les gazettes que l'article *peuple* avait indisposé beaucoup le ministère, je ne le crois pas ; il me semble que tout ministre sage devrait signer cet article' (12 May 1766, D13295). In late 1768, when Panckoucke was planning a revision of the *Encyclopédie*, Voltaire told him to be sure to keep all of Jaucourt's work:

Quant à votre entreprise de la nouvelle Encyclopédie, gardez-vous bien encore une fois de retrancher tous les articles de M. le chevalier de Jaucourt. Il y en a d'extrêmement utiles, et qui se ressentent de la noblesse d'âme d'un homme de qualité et d'un bon citoyen, tels que celui du Labarum. (October/November 1768, D15280)<sup>30</sup>

What Voltaire omits to say here is that in the brief article 'Labarum' in the *Encyclopédie*, Jaucourt states explicitly his indebtedness to Voltaire, as he does in countless other 'minor' historical articles. It is notable that in the *Questions sur l'Encyclopédie*, it is never Jaucourt's articles that come in for criticism or qualification – not least, it would seem, because they quite often draw on Voltaire's own work. The intensity of the epistolary exchanges between Voltaire and Jaucourt in the years 1737-38 is a new discovery, and it provides a part of the context for understanding Voltaire's defence of his Huguenot friend in later years. What is perhaps Voltaire's most fulsome public tribute to Jaucourt, in the *Questions sur l'Encyclopédie*, was written over thirty years after the epistolary exchanges examined here:

[...] M. le chevalier de Jaucour, homme au-dessus des philosophes de l'antiquité, en ce qu'il a préféré la retraite, la vraie philosophie, le travail infatigable à tous les avantages que pouvaient lui procurer sa naissance, dans un pays où l'on préfère cet avantage à tout le reste, excepté à l'argent.<sup>31</sup>

30 Diderot, on the other hand, seems to have wanted to suppress a large number of Jaucourt's articles in any future revision of the *Encyclopédie*; see G. A. Perla, 'La philosophie de Jaucourt dans l'*Encyclopédie*', p. 76, n. 38.

31 Article 'Figure', *Questions sur l'Encyclopédie*, OCV, vol. 41 (2010), p. 399.

APPENDIX  
TWO NEWLY ATTRIBUTED LETTERS FROM VOLTAIRE  
TO JAUCOURT

(1)

Voltaire to M. de Neuville [Louis de Jaucourt]

Cirey, 22 April 1737

D1317a

224

[...] Jay reçu mon cher monsieur l'honneur de la votre du 9 du courant. [...] Les lettres qui se croisent en chemin ont été la cause de nos petits malentendus. Vous devez à présent avoir reçu ma dernière par laquelle je vous mandois que vous êtes attendu à Cirey dont le séjour philosophique est digne de vous posséder.<sup>32</sup> Je vais réitérer mes instances et celles de la philosophie qui mérite votre voyage. Je ne sçai ce que c'est que cette ode, et cette parodie, je ny comprends rien.<sup>33</sup> C'est apparemment quelque nouvelle imposture dans le goût de celle que Mr sgravesende a si bien confondue.<sup>34</sup> Je me flatte que vous serez mon sgravesende dans cette nouvelle affaire. Mettez moi au fait je vous prie qu'esceque c'est que ce libelle ? chez qui s'imprime-t-il, honorez moy d'un petit mot, ou plutot venez dans une solitude qui vaut peut être le fracas de paris. [...]

V

Holograph letter, signed. 1 page, 11 x 16 cm. With address.

The holograph manuscript was sold in Paris in 1988, presented as a letter addressed to a 'Monsieur de Neuville.'<sup>35</sup> The sales catalogue of 1988 contains

<sup>32</sup> This must refer to his letter of 29 March (D1305).

<sup>33</sup> An allusion to the 'deux pièces attribuées à M. de Voltaire', in circulation from late 1736, that Voltaire refers to in his *Vie de Monsieur Jean-Baptiste Rousseau*: 'L'une est une *Ode sur l'ingratitude*, et l'autre une espèce d'allégorie et de conte' (OCV, vol.18A [2007], p. 73). Concerning the *Ode sur l'ingratitude*, quoted in full in the *Vie* (OCV, vol.18A, pp.74-78), see OCV, vol.16 (2003), pp. 460-65; concerning the second piece, entitled *La Crépinade*, see OCV, vol.16, pp. 315-29. I am grateful to Olivier Ferret for his help with this note.

<sup>34</sup> From December 1736 to February 1737, Voltaire spent time in the Low Countries, in Amsterdam and Leiden. Jean-Baptiste Rousseau sought to embarrass Voltaire, by making reference to *La Pucelle* and alleging that Voltaire had embarrassed 'sGravesande, whose lectures he was attending, with remarks about the existence of God. See D1272, and VST, vol.1, pp. 330-35.

<sup>35</sup> *Autographes Frédéric Castaing*, Paris, November 1988, No 75.

an extract of the letter, reproduced the following year by François Moureau, who describes it as a 'belle lettre à Monsieur de Neuville;'<sup>36</sup> although he does not connect the names of Neuville and Jaucourt, he interestingly suggests a link with the letter of 20 October 1737 (D1377) examined above. The addressee of the letter is identified here as Jaucourt for the first time; and the text of the extract of the letter reproduces the version reprinted by F. Moureau.

(2)

Voltaire to Louis de Jaucourt

Cirey, 15 November 1737

D1390-R2

a cirey par vassy ce 15 9<sup>br</sup> 1737

je suis tres aise monsieur que vous soyez a paris et tres faché que vous n'ayez pas pu passer par la champagne[.] madame la marquise du Chastelet qui conoit ce que vous valez me charge de vous offrir de sa part generally tout ce qui dependra d'elle pour vous faire prendre votre route par cirey si vous retournez en hollande[.] il y a encor par exemple une tres bonne et tres douce berline qui est encor a paris[,] on lenverra chercher quand vous voudrez et les chevaux et la berline seront a vos ordres. Si vous aimez mieux une chaize de poste et que vous n'ayez point la votre, je prendrai la liberte de vous envoyer la mienne avec des chevaux a troyes, et vous vous en servirez ensuite pour votre retour. je serois trop mortifié si vous etiez venu en france sans que j'eusse le bonheur de vous revoir.

Vous pouvez si vous voulez faire lapoteose de la philosophe de cirey, et vous verrez quelle en est tres digne, quand vous laurez connue. vous verrez une ame eclairée par tout ce que les lokes, les clarke, les leibnits, les volf, ont de bon[.] vous verrez une femme qui sait l'optique de neuton aussi bien que les s'gravesandes et les mushenbroeks, qui en sachant tout cela ne croit pas savoir grand chose, et qui ne permet pas que ces sciences lui otent rien de ses devoirs et de ses amusements[.] vous verrez un cœur capable d'amitié, au dessus des petites des femmes et des calomnies des femmes et des hommes. voila monsieur l'unique apoteose qu'on doit faire d'elle. pour celle dont on vous a parlé, je peux vous assurer que cest une des plus absurdes et des plus impertinentes histoires que des esprits oisifs aient pu inventer. il n'y a pas a cela la moindre ombre de fondement. c'est un conte aussi faux, aussi calomnieux que celui qu'un miserable avait

36 François Moureau, 'Autographes et documents', *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* 6 (1989), pp. 175-90, at p. 186.

fait de m<sup>r</sup> s'gravesande et de moy.<sup>37</sup> je suis destiné a etre calomnié parce que jay le malheur d'etre connu. je scai bien que mon royaume n'est point de ce monde,<sup>38</sup> et qu'il faut que je meure pour qu'on me rende justice. mais comme je ne cherche et ne veux dans ce monde cy<sup>39</sup> que la retraite et la liberté, je puis en jouissant de ces deux biens, mepriser en paix les calomniateurs qui me les envient. je me retirerois pour cultiver les lettres, dans le séjour ou vous mavez vu, si je n'étois pas a cirey.<sup>40</sup> et je vous réponds que tant que j'y serai, paris me sera fort étranger. des nouvelles dont vous me parlez, le seule ou je prenne part, c'est ce qui concerne les observations faites dans le nord par m<sup>rs</sup> de l'academie des sciences.<sup>41</sup> Si vous en savez quelque chose monsieur, vous me ferez un plaisir extreme de vouloir bien m'en faire part. vous vivez avec un philosophe que j'aime tendrement, et que j'estime depuis longtemps[,] je vous supplie de me menager toujours ses bonnes graces. vous croyez bien que cest m<sup>r</sup> du fay dont je vous parle. Nous ne sommes pas icy grands botanistes le terrain n'y est gueres propre. mais nous commencons a faire un cabinet de phisique, sur lequel vous devriez bien venir donner vos conseils. noubliez pas monsieur, un amy veritable qui vous est attaché pour toujours avec le plus tendre devouement

volt

Holograph letter, signed. 3 p. in-4. Without address.

Manuscript: Nantes, musée Dobrée, collection autographes n° 1317.<sup>42</sup>

The text has been re-established from the holograph manuscript. The transcription is literal; to facilitate the reading of the text, a number of signs of punctuation have been introduced and placed in square brackets.

The holograph manuscript came up for sale in Paris in 1874. Besterman was able to publish an extract of the letter, whose addressee was not identified, using information contained in the sale catalogue (see D1390, manuscripts). The holograph letter, which lacks an address, was then rediscovered by Jean Sareil, in the collections of the musée Dobrée in Nantes. He published the letter in 1970, noting that Voltaire 'éprouve visiblement la plus grande estime

<sup>37</sup> On the calumny against sGravesande and Voltaire, see note 34 above; it has not been possible to identify the specific calumny aimed at Émilie du Châtelet.

<sup>38</sup> 'My kingdom is not of this world' (John 18.36).

<sup>39</sup> 'cy' has been added above the line.

<sup>40</sup> Voltaire and Jaucourt had met in Amsterdam; this is a qualified confirmation of the rumour that Voltaire was considering settling in the Low Countries, a rumour that was designed to damage his reputation with the French authorities.

<sup>41</sup> A reference to the expedition of Maupertuis, Clairaut and others in 1736-37 to investigate the question of whether or not the earth was flattened at its poles. They had returned to Paris in late August 1737, so some ten weeks before this letter was written.

<sup>42</sup> I am most grateful to Mme Nicole Lemoine, of the Musée Dobrée, Nantes, for her help in providing a copy of this manuscript.

pour ce correspondant savant que nous n'avons pu identifier malgré les renseignements dont la lettre abonde.'<sup>43</sup> Besterman included Sareil's discovery in his *Supplement to the Correspondence*, published in 1976.<sup>44</sup> The addressee of the letter is identified here as Jaucourt for the first time; as noted above, the range of references contained in the letter put this attribution beyond doubt.

---

43 Jean Sareil, 'Quelques lettres de Voltaire et de ses amis', *RHLF* 70 (1970), pp. 653-58, at p. 653.

44 *OCV*, vol. 130, p. 61-62. We refer to this version of the letter as D1390-R1.



POLITICS, PATRONAGE, AND PEACE:  
THE CORRESPONDENCE OF VOLTAIRE  
AND THE MARQUIS D'ARGENSON

*Andrew Jainchill*  
Queen's University (Kingston)

In 1776, an anonymous book about Voltaire titled the *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de La Henriade, &c. Avec les pièces originales & les preuves* was published in Basle. At one point, the author turned to the relationship between Voltaire and the late René Louis de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson (1694-1757), political writer and Minister of Foreign Affairs from 1744 to 1747. 'Ce Ministre citoyen avait toujours eu dès son enfance une tendre amitié pour Mr. De V...', wrote the author; 'J'ai vu une très-grande quantité de Lettres de l'un et de l'autre.'<sup>1</sup> The author of these words was none other than Voltaire himself, and of this 'très-grande quantité de Lettres' 103 are known today.

Voltaire and D'Argenson were indeed old friends who had attended Louis-le-Grand together between 1709 and 1711. Cardinal Fleury, who didn't like either one, allegedly said of D'Argenson in 1741, 'pour tout dire, c'est le digne ami de Voltaire, et Voltaire son digne ami.'<sup>2</sup> Of the 103 extant letters, 93 are from Voltaire and 10 from D'Argenson.<sup>3</sup> The one-sided nature of the extant correspondence unfortunately makes it difficult to recover a full dialogue between the two, but analyzing their correspondence as a single corpus nonetheless reveals a great deal about both letter writers and about the political and intellectual life of the early Enlightenment.<sup>4</sup> The subjects covered ranged from the personal to the highest affairs of state, and a few of them are quite

1 [Voltaire], *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de La Henriade, &c. Avec les pièces originales & les preuves* (Basle, Paul Duker, 1776), p.47.

2 René-Louis de Voyer d'Argenson, *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, ed. Edmé-Jacques-Benoît Rathery, 9 vols. (Paris, Vve de J. Renouard, 1859), vol.3, p.297.

3 One of these letters, D1998a, dated 1 May 1739, only came to light recently; see Andrew Jainchill, 'An unpublished letter from the Marquis d'Argenson to Voltaire', *Revue Voltaire* 14 (2014), pp.199-213. A full calendar of their correspondence can be found as an appendix to *ibid.*, pp.208-13.

4 For an outstanding example of analysis of a single corpus, see Christiane Mervaud, *Voltaire et Frédéric II : une dramaturgie des lumières, 1735-1778*, SVEC 234 (1985).

widely quoted, such as Voltaire's letter to D'Argenson on 26 January 1740 lamenting the manner in which history had traditionally been written: 'On n'a fait que l'histoire des rois, mais on n'a point fait celle de la nation. Il semble que, pendant 1400 ans, il n'y ait eu dans les Gaules que des rois, des ministres et des généraux, mais nos mœurs, nos lois nos coutumes, notre esprit, ne sont ils donc rien ?' (D2148).<sup>5</sup> In the pages that follow, I will analyze this corpus with a focus on four themes: the style or 'cérémonial de l'écriture'<sup>6</sup> of their correspondence and how this represented D'Argenson's political 'self-fashioning'; D'Argenson's role as Voltaire's occasional 'protector'; their discussions of politics and the French state; and their exchanges about international relations and war.

230

Letter-writing was one of the most important forms of 'self-fashioning' in the eighteenth century. As Grimarest advised in his widely read *Traité sur la manière d'écrire des lettres, et sur le cérémonial*, the manner in which a letter-writer arranged thoughts, chose words, and mastered etiquette was essential to demonstrating merit and 'bon usage.'<sup>7</sup> The style and 'cérémonial de l'écriture' one practiced, as Christiane Mervaud explains so well, instantiated a 'représentation de soi-même': 'Tous les auteurs de ce "jeu de lettres" maîtrisent les protocoles et codes de la lettre. Sans doute peut-on marquer quelques différences dans leur pratique, mais tous connaissent le bon usage de cet acte de la vie sociale qui se situe au carrefour de la relation avec autrui et de la représentation qu'on entend donner de soi-même.'<sup>8</sup> The style and ceremonial of the D'Argenson-Voltaire correspondence combined friendship and a sort of anti-hierarchical egalitarianism that reflected D'Argenson's 'self-fashioning' as a political thinker, his egalitarian political values and the disgust he felt at the culture of *politesse* then prevalent.<sup>9</sup> D'Argenson was a titled noble and Voltaire's

5 In this letter Voltaire also complained about the narrative style of most history writing, arguing that 'Il faut dans une histoire comme dans une pièce de théâtre, exposition, nœud et dénouement'.

6 Christiane Mervaud, 'Un jeu de lettres : jeux et enjeux', in *Voltaire : Un jeu de lettres, 1723-1778*, ed. Nicholas Cronk et al. (Orléans, Paradigme, 2011), p.40.

7 Grimarest, *Traité sur la manière d'écrire des lettres, et sur le cérémonial, avec un discours sur ce qu'on appelle usage dans la langue françoise* (La Haye, Adrian Moetjens, 1709), pp.1-2. On bon usage, see Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse, 1711-1733 : la formation d'un épistolier au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Klincksieck, 1992), pp.25 sqq.

8 Christiane Mervaud, 'Un jeu de lettres : jeux et enjeux', p.42. It is worth adding here that the 'art épistolaire' was taught at Louis-le-Grand when d'Argenson and Voltaire studied there. See Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse*, pp.139 sqq.

9 On D'Argenson's political ideas, see Jean Lamson, *Les Idées politiques du marquis d'Argenson*, thèse, Université de Montpellier, 1943; Gerald John Cavanaugh, 'Vauban, D'argenson, Turgot: From Absolutism to Constitutionalism in Eighteenth-Century France', Ph.D. dissertation, Columbia University, 1967; Nannerl O. Henry, 'Democratic Monarchy: The Political Theory of the Marquis D'argenson', Ph.D. dissertation, Yale University, 1968; Peter Balázs, 'La philosophie politique et morale du marquis d'Argenson (1694-1757)', thèse, Université de Paris, 2003.

sometimes 'protector', and thus set the tone for their correspondence; Voltaire's letters then followed that tone (and Voltaire was a master at such adaptation). As Marie-Claire Grassi has written, letter-writing was governed by 'règles de la bienséance' that reflected and instituted 'les normes d'une sociabilité fondée essentiellement sur la maîtrise de soi et le souci du respect d'autrui dans la hiérarchie des personnes.'<sup>10</sup> D'Argenson weakened or set aside many of those norms in his correspondence with Voltaire and thereby initiated a more informal and less hierarchical tone.

The result was a correspondence characterized by what Courtin, in his celebrated manual *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, called the 'style simple et naturel.' This style, wrote Courtin, 'est une manière de parler ingénue et familière mais qui pourtant est noble dans cette familiarité.' 'Amitié' was a subset of this style, defined as 'non un honneur de cérémonie, mais un honneur d'amitié. [...] D'égal à égal si on se connaît beaucoup, la familiarité est une bienséance.'<sup>11</sup> The D'Argenson-Voltaire correspondence has the tone of a correspondence between equals in just this manner due to D'Argenson's disarming of the normal rules of etiquette. In one telling example, D'Argenson, answering a now-lost letter from Voltaire requesting 'protection', responded 'pourquoi allez vous parler de protection et de respect à un ancien ami et qui le sera toujours ?' (D1860) D'Argenson here fashioned himself as a friend doing a favor rather than a politically-connected noble and conseiller d'État (his post at the time) protecting a writer. A few months later, Voltaire invoked D'Argenson's lack of interest in titles and explained that this led him to do the same: 'Je ne sçai pas pourquoi j'ay toujours manqué monsieur à vous apeller *excellence*, [...] j'ay oublié les titres comme vous les oubliez vous même' (D1999). Distinctions of rank would never be altogether effaced – Grimarest, in his *Traité*, explained that even in 'les Lettres familières' when 'c'est à son ami que l'on parle, ou à une personne à qui on peut écrire avec la même liberté', it was necessary to 'conserv[er] le respect qui lui est dû, si son rang, sa naissance, ou son âge exigent des différences'<sup>12</sup> – but they could be, and in this case were, weakened so that the normal rules of hierarchy and supplication were set aside. Further markers of this disarmed

On *politesse* and shifting sensibilities about etiquette, see Christophe Losfeld's excellent *Politesse, morale et construction sociale : pour une histoire des traités de comportements (1670-1788)* (Paris, H. Champion, 2011).

10 Marie-Claire Grassi, 'L'étiquette épistolaire au XVIII<sup>e</sup> siècle', in *Étiquette et politesse*, ed. Alain Montandon (Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1992), p.144.

11 Courtin, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, quoted in Grassi, 'L'étiquette épistolaire au XVIII<sup>e</sup> siècle', pp.146-47.

12 Grimarest, *Traité sur la manière d'écrire des lettres*, p.33.

ceremonial are the fact that Voltaire used Monsieur and not Monseigneur to address D'Argenson, except when D'Argenson served as Minister of Foreign Affairs from 1744 to 1747; the placement of the date at the top of their letters rather than the end, which Courtin had described as a sign of intimacy;<sup>13</sup> and a variety of informal endings to their letters, including a striking 'Je vous adore' from Voltaire to D'Argenson in 1745 (D3121). Again, this tone was set by D'Argenson and, to quote Mervaud again, instantiated a 'représentation de soi-même' that reflected his political values.<sup>14</sup>

232

D'Argenson's disarming of the standard rules of etiquette is all the more noteworthy given that many of the letters between them involved Voltaire asking for 'protection,' a register that normally demanded excessive supplication. Indeed, protection was an enduring, even omnipresent, theme in their correspondence. Voltaire repeatedly asked D'Argenson for help – 'protection' – in the various literary disputes in which Voltaire seemed to be endlessly embroiled. The work of Enlightenment was always dependent on the protection accorded by those in power – think of Malesherbes's indispensable protection of the *Encyclopédie* – and Voltaire was adept, to say the least, at cultivating and mobilizing individuals and networks of protection. His longstanding friendship with D'Argenson and his brother, the Comte d'Argenson, afforded Voltaire an important source of such 'protection' at this stage of his literary career. As Voltaire put it in a supplicating letter to D'Argenson in June of 1747, 'Je suis né pour être vexé par les Defontaines, les Rigoley, les Mannouri, et pour être protégé par les Dargenson' (D3526).

'Protection' appears in the earliest extant letter we have between them – from Voltaire to D'Argenson in 1730 (D385), sending him a 'nouvelle édition' of *La Henriade* and requesting 'protection' – and the first extant intensive exchange in their correspondence revolves around D'Argenson protecting Voltaire in the Desfontaines affair.<sup>15</sup> This exchange begins with the letter quoted above in which D'Argenson admonished Voltaire not to 'parler de protection et de respect à un ancien ami,' dated 7 February 1739. D'Argenson, while rejecting the word 'protection,' simultaneously pledged his support against the 'vilain homme,' the abbé Desfontaines, and reassured Voltaire that 'les puissances'

13 Courtin, quoted in Mervaud, 'Un jeu de lettres : jeux et enjeux', p.42.

14 Unfortunately, there is not enough of a corpus to pursue the question of D'Argenson's epistolary self-fashioning more broadly.

15 The Desfontaines affair turned on Voltaire and the abbé Desfontaines having published libelous pamphlets against one another in 1738 and 1739. A resolution by which both Voltaire and Desfontaines would sign disavowals of their respective texts, and then publish those disavowals, was reached through the intervention of high-ranking officials such as D'Argenson. On this episode, see *Mémoire du sieur de Voltaire*, critical edition by Olivier Ferret, OCV, vol.20A (2003), pp.13-29; John Bennett Shank, *The Newton Wars and the Beginning of the French Enlightenment* (Chicago, University of Chicago Press, 2008), pp.390-402.

would be lined up in his favor. 'Je vous assure que cela sera bien mené, [...] j'embrasse vos intérêts avec chaleur et avec plaisir' (D1860). Voltaire responded with deep, almost fawning, gratitude. The convention established in 'les traités de civilité' was to 'exagérer le service rendu,'<sup>16</sup> and Voltaire did not hold back. On 7 March he told D'Argenson that he was his 'ange gardien' and exclaimed that 'je vivray pour vous être à jamais attaché avec la plus respectueuse et la plus tendre reconnaissance' (D1924). Later, on 16 April, Voltaire wrote to the marquis that he was 'le meilleur protecteur que j'aye à Paris' (D1982).

D'Argenson's 'protection' of Voltaire's literary endeavors also extended into the realm of publication. On 20 June 1737 Voltaire wrote to Henri Pitot that D'Argenson, 'avec qui j'ai eu l'honneur d'être élevé, et qui, depuis vingt-cinq ans, m'a toujours honoré de ses bontés,' would ensure safe publication of the *Éléments de la philosophie de Newton*. Likewise, in June of 1739 D'Argenson wrote to Voltaire that he had been in touch with Sauzet, his book dealer in Amsterdam, about looking after publication of Voltaire's *Histoire du siècle de Louis XIV* (D2032). Indeed, Sauzet had written to Voltaire earlier that month that he had spoken to D'Argenson about the work and that D'Argenson had signaled his enthusiasm about it, promising that he would do everything he could. D'Argenson, added Sauzet, had spoken 'cordialement, & non en Ministre' (D2025).<sup>17</sup>

The theme of protection never disappeared from their correspondence. On 5 March 1745 (when D'Argenson was Minister of Foreign Affairs) Voltaire wrote him that 'Monsieur Racine fut moins protégé par Messieurs Colbert et Segnelay Monseigneur que je ne le suis par vous' (D3081). D'Argenson's patronage at this point, along with that of the duc de Richelieu, helped in Voltaire's being appointed 'historiographe de France' on 1 April 1745. In fact, D'Argenson continued to serve as Voltaire's protector even after his withdrawal from public life (D3526; quoted from above). The Voltaire-D'Argenson correspondence is a classic and revealing case of 'protection' in the Enlightenment. Moreover, this register, in a manner that revealed a great deal about their relationship, blended easily in their correspondence with another, that of two philosophes discussing politics and how best to reform the French state.

Politics first emerged in their correspondence in May of 1739 when D'Argenson sent Voltaire an excerpt from a manuscript he had completed two years earlier titled 'Jusqu'où la démocratie peut être admise dans le gouvernement monarchique?'. This work would be posthumously published in 1764 as the *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* after Rousseau cited the manuscript four times in *Du contrat social* (1762), but

<sup>16</sup> Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse*, p. 295.

<sup>17</sup> See Jainchill, 'An unpublished letter...', p. 206, for fuller quotes from this letter.

D'Argenson had begun to circulate the manuscript at the end of the 1730s. In addition to Voltaire, it was read at that time by Saint-Pierre, Fontenelle, Claude Dupin, and perhaps others.<sup>18</sup> D'Argenson and Voltaire corresponded about the manuscript throughout the summer of 1739, and, in the estimation of René Pomeau, this exchange had a lasting effect on Voltaire: 'd'après sa correspondance avec Frédéric et le marquis d'Argenson, ses préoccupations sont devenues politiques.'<sup>19</sup>

234

D'Argenson sent Voltaire the excerpt on 1 May 1739, announcing that 'Je suis auteur, j'ai fait un livre il y a deux ans, je voulais vous prier de le lire. [...] C'est de la Politique.' The letter summarized the principles animating the manuscript, emphasizing D'Argenson's aim of balancing local government – the rights of the commune – with central or royal authority: 'Pourquoi n'entend-on plus parler d'*officiers du peuple* et du droit de commune au milieu de cette foule d'*officiers à fonctions* pour Justice police et finance. La commune assemblée pour ses Intérêts serait-elle incapable de rien voir, de rien proposer, de rien exécuter pour le bien public. Mais il lui faudrait liberté et même autorisation.' D'Argenson, however, was not simply advocating a return to communal self government. He wanted at the same time to augment central, royal authority. The key was the elimination of intermediary bodies that blocked direct relations between the sovereign and the people, namely the power of the nobility (D1998a). Or, as he put it in a later letter to Voltaire, 'ma folie est de croire que j'augmente beaucoup le Pouvoir absolu en diminuant les tyrannies subalternes [...] je voudrais le règne d'Henry 4 au lieu de celui de m. Orry, voilà tout' (D2013).

Voltaire replied immediately to D'Argenson's letter, heaping praise on the excerpt. It was in the spirit of Fénelon's *Télémaque* and Saint-Pierre's various writings, he wrote, but more 'réel' (D2008).<sup>20</sup> He implored D'Argenson to send him the rest of the manuscript as soon as possible. Once D'Argenson found a way to send it safely,<sup>21</sup> Voltaire wrote again and lauded the text even more fully:

18 René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* (Amsterdam, Marc Michel Rey, 1764). Rousseau's citations are in *Du contrat social, ou Principes du droit politique* (Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762), pp.7, 57, 114, 317-18. Saint-Pierre (who mentions Fontenelle) sent a commentary that can be found at the head of one copy of the manuscript, 'Jusques-où La Démocratie peut être admise dans le Gouvernement Monarchique. Ce Traitté de Politique a esté composé à l'occasion de ceux de Mr de Boulainvilliers touchant l'ancien gouvernement féodal de France. 1737', Bibliothèque de l'Arsenal, MS 2337. Dupin's note regarding the manuscript can be found in an essentially identical copy of the manuscript, Bibliothèque de l'Arsenal, MS 2334.

19 René Pomeau, *Voltaire en son temps*, 5 vols. (Oxford, Voltaire Foundation, 1988-1994), vol.1, p.375.

20 See Jainchill, 'An unpublished letter...', p.206, for fuller quotes from this letter.

21 D'Argenson refused to send the manuscript by 'voitures publics' [*sic*] (D2013); given the radical political program outlined in the text and his own political ambitions, D'Argenson insisted on every caution and would only send it with a trusted courier.

'Je viens Monsieur de lire un ouvrage qui m'a consolé de la foule des mauvais dont on nous inonde. Vous m'avez fait bien des plaisirs, mais voicy le plus grand de vos bienfaits. [...] Je ne crains que d'être trop prévenu en faveur d'un ouvrage où je retrouve la plupart de mes idées. Vous m'avez deffendu de vous donner des louanges mais vous ne m'avez pas deffendu de m'en donner. Je vais donc me donner à moy de grands coups d'encensoir.' Voltaire then concluded this letter with the thought that 'tout se réduira à regarder l'auteur comme un excellent serviteur du roy, et comme l'amy de tous les citoyens. [...] vous vous êtes dépouillé du préjugé le plus cher aux hommes en faveur du public' (D2035). He praised the treatise again on 28 July as the 'meilleur ouvrage que j'aye lu, depuis vingt ans' (D2054).

Voltaire's adulation of the manuscript was undoubtedly motivated in part by D'Argenson's status as Voltaire's 'protector'. This was spring and summer of 1739, just as the Desfontaines affair was being resolved and D'Argenson was looking after Voltaire's *Histoire du siècle de Louis XIV*. Voltaire was obviously not about to alienate D'Argenson. That said, Voltaire did seem to genuinely esteem D'Argenson's text and to maintain that esteem for many years to come. He praised it in his *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de La Henriade* and recommended the published version, the *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* (1764), in a handful of letters later in his life.<sup>22</sup>

Politics, broadly speaking, endured as a topic of discussion throughout their correspondence. In August of 1743, for example, Voltaire wrote to D'Argenson from the Hague and quite openly and stridently criticized the French political scene at that moment. The War of Austrian Succession (1740-48) was going poorly for France but D'Argenson's own future seemed bright, as Cardinal Fleury – who did not like D'Argenson – had passed away in January. Voltaire began by flattering D'Argenson and then invoking his view of France's politics at the moment: 'Soyez chancelier de France, monsieur, si vous voulez que j'y revienne ; rendez nous la gloire des lettres quand nous perdons celles des armes. Les hommes sont faits originairement, ce me semble, pour penser, pour s'instruire, et non pour se tuer.' The true object of his ire in this letter, however, was censorship. He complained of the 'comble de barbarie et [...] excès de petitesse' that could send the abbé Lenglet to the Bastille and refuse 'qu'on imprime des livres où l'on explique Newton, et où l'on dit que les rêveries de Descartes sont des rêveries ! J'aime encore mieux l'abus qu'on fait ici de la liberté d'imprimer ses pensées, que cet esclavage dans lequel on veut chez vous mettre

<sup>22</sup> In addition, a number of scholars have noted the influence of D'Argenson's text on Voltaire. See, e.g., Pomeau, *Voltaire en son temps*, quoted above; Ira Owen Wade, *The Intellectual Development of Voltaire* (Princeton, N.J., Princeton University Press, 1969), p. 317; Shank, *The Newton Wars*, p. 257.

l'esprit humain.' Voltaire then turned to praising the political life of the Dutch Republic, which made a powerful contrast to that of France. The effects of liberty were so strong that they 'rend les hivers moins rudes'. 'Il y a des partis,' he continued, 'et il faut bien qu'il y en ait dans une république : mais l'esprit de parti n'ôte rien à l'amour de la patrie, et je vois de grands hommes opposés à de grands hommes.' Then, in a reference to the manuscript D'Argenson had sent in 1739, Voltaire noted that 'Ce gouvernement-ci vous plairait infiniment, même avec les défauts qui en sont inséparables. Il est tout municipal, et voilà ce que vous aimez' (D2802). The pointed contrast between France and the Dutch Republic that Voltaire drew is striking both in its unvarnished criticisms of French politics and in the confidence it showed in their epistolary relations. D'Argenson's career was on the upswing at this moment; in little over a year he would be appointed Minister of Foreign Affairs, and his brother was already Minister of War. The fact that Voltaire was willing to write such strong criticisms at this moment – just as D'Argenson was willing to share his manuscript with Voltaire four years earlier – speaks to the extent to which this was a correspondence between two philosophes as much as between a philosophe and a Minister-to-be. They openly shared political opinions in full confidence that the other would guard those opinions closely.

Politics in their correspondence was not only reforming the state, censorship, and what we would label 'domestic politics.' It was also, beginning in November of 1744, when D'Argenson was appointed Minister of Foreign Affairs in the middle of the War of Austrian Succession, international relations, war, and peace. Indeed, this would emerge as the dominant theme of their correspondence over the next few years. Moreover, since D'Argenson was Minister, these were not merely abstract ideas. They were matters of policy and possibility.

The theme first appears in their extant correspondence in a letter from Voltaire dated 1 January 1745, not long after D'Argenson had been appointed Minister. Voltaire wrote D'Argenson a short poem about international relations (especially with England) in which great powers are said to behave like 'aragnes [araignées] carnassières' (D3060). The poem was in response to 'jolis vers,' as Voltaire put it, in a recent letter from D'Argenson that is now lost which contained a line to the effect that 'Les puissances sont comme les araignées, dont les grosses dévorent les petites ; voilà en quoi consiste l'équilibre Européen.'<sup>23</sup> 'Araignées' then became a favorite reference of Voltaire's in his

<sup>23</sup> This is a quotation provided by D'Argenson's great nephew but which is more prudently treated as a paraphrase. The quotation is given in Charles-Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, *Quelques mots sur les manuscrits du marquis d'Argenson et sur les extraits qui en ont été donnés par M. de Sainte-Beuve* (Paris, impr. de Dubuisson, 1856), p.9. However, in the edition of d'Argenson's *Mémoires* that C.-M.-R. d'Argenson prepared at around the same

letters to D'Argenson over the course of 1745 and 1746 (see also D3103, D3147, D3176, D3307, D3349).

These playful references to 'araignées' in international power politics speak to D'Argenson's and Voltaire's shared commitment to ending the war and to a broader politics of peace. It was widely known that D'Argenson's ministerial agenda was the pursuit of peace above all else, even his inveterate anti-Austrianism. Indeed, his commitment to a politics of peace was so well-known that people referred to him simply as 'd'Argenson la paix,' in contrast to his brother, then Minister of War, 'd'Argenson la guerre'.<sup>24</sup> In fact, before D'Argenson was even appointed Minister of Foreign Affairs, but when his appointment seemed likely, he wrote to his brother asking for support in securing the appointment but also telling him that 'Je me sentirois cependant bien disposé à travailler contre votre ministère en procurant et entretenant la paix.'<sup>25</sup> The association of D'Argenson with a politics of peace became so deeply engrained that, thirty years later, in 1775, Frederick the Great scolded Voltaire that 'Vous me prendrez pour d'Argenson la paix' (D19652).

It was at just this time, not coincidentally, that, according to Pomeau, 'L'engagement de Voltaire dans la politique de paix devient une sorte de leitmotiv de sa correspondance.'<sup>26</sup> Voltaire's letters to D'Argenson throughout 1745 and 1746 overflow with praise for D'Argenson's policy of pursuing peace. He urged D'Argenson to 'Guérissez la maladie épidémique de l'Europe, empêchez les araignées de se manger' (D3103), and praised him as an 'ange de la paix' (D3115). Later, Voltaire added 'Vous ferez de grandes et de bonnes choses, et vous les ferez durables, parceque vous avez justesse dans l'esprit et justice dans le cœur' (D3328) and 'Vous avez de la philosophie dans l'esprit et de la morale dans le cœur. Il y a peu de ministres dont on puisse en dire autant' (D3337). Then, in June 1746: 'La paix monseigneur, la paix et vous êtes un grand homme' (D3412).

Voltaire, excited that D'Argenson might achieve the triumph of *philosophie* over the typical calculations of great power politics, did more than write letters of encouragement to D'Argenson. He also put his pen to work for the Ministry, as D'Argenson commissioned him to write a number of pieces. The

time he attributed these lines to 'l'éditeur de Kehl'. René-Louis de Voyer, Marquis d'Argenson, *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson, ministre des Affaires étrangères sous Louis XV*, publ. and annot. by C.-M.-R. d'Argenson, 5 vols. (Paris, Jannet, 1857), vol.1, p.lxvi. However, I have not yet found this reference in the Kehl edition. Regardless, D'Argenson seems to have written something to this effect to Voltaire as Voltaire made multiple references to 'araignées' in this way in his letters to D'Argenson.

<sup>24</sup> *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, vol.3, p.23.

<sup>25</sup> René-Louis d'Argenson to Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, Comte d'Argenson, 2 October 1744, Bibliothèque universitaire de Poitiers – Archives d'Argenson, P12.

<sup>26</sup> Pomeau, *Voltaire en son temps*, vol.1, p.455.

most famous of these is certainly the manifesto on behalf of Prince Charles Edward, in the name of Louis XV, for his ‘invasion’ of Great Britain and which has been dubbed ‘the most bizarrely polite invasion proclamation ever issued.’<sup>27</sup> Other works Voltaire wrote include a *Représentations aux États-Généraux de Hollande* in September, 1745.<sup>28</sup> Later, in his *Commentaire historique* about himself, Voltaire would write that ‘le Secrétaire d’Etat employa l’Homme de Lettres dans plusieurs affaires considérables pendant les années 1745 1746 & 1747. C’est probablement la raison pour laquelle nous n’avons aucune pièce de théâtre de notre auteur pendant le cours de ces années.’<sup>29</sup> Voltaire’s writings in the service of the Ministry were meant to strengthen France’s position at the negotiating table and help secure peace.

D’Argenson’s and Voltaire’s shared politics of peace would cede, however, before the glory of France’s great victory at Fontenoy on 11 May 1745. D’Argenson, along with the king and other ministers, was at the front and witnessed the victory first hand. Voltaire, who had been appointed ‘historiographe de France’ on 1 April, wrote D’Argenson immediately upon hearing news of the victory the night of 13 May: ‘Ah le bel employ pour votre historien ! Il y a trois cent ans que les rois de France n’ont rien fait de si glorieux. Je suis fou de joie’ (D3117 ; Voltaire noted the time of composition of the letter as ‘onze heures du soir’). Four days later, on 15 May, D’Argenson composed a long letter to Voltaire describing the battle in detail. Voltaire would later quote this letter in its entirety in his *Commentaire historique sur les œuvres de l’auteur de La Henriade*.<sup>30</sup>

D’Argenson addressed the letter to ‘Monsieur l’historien,’ and signaled his intention to provide Voltaire with material for a piece on the battle: ‘Voicy des anecdotes que j’ay remarqué ou que l’on a remarqué pour moy.’ He began the narrative with excessive, even obsequious, praise for the king, whom D’Argenson gave credit for the victory (the letter was destined for public consumption as well as for Voltaire): ‘Le vray, le sûr, le non flatteur c’est que c’est le Roy qui a gagné luy même la bataille, par sa volonté, par sa fermeté.’ The battle was going badly, the English artillery was winning the day, and ‘Quelques uns de nos généraux [...] donnèrent des conseils fort prudents. [...] A cela le Roy se mocqua de tout’ and ordered that the French keep up the attack. Along with a contingent of Irish soldiers, who, D’Argenson noted, were ‘excellents surtout quand ils marchent contre des anglois et hanoveriens,’ the French rushed at the

27 Laurence Bongie, *The Love of a prince: Bonnie Prince Charlie in France, 1744-1748* (Vancouver, University of British Columbia Press, 1986), p.126.

28 Pomeau, *Voltaire en son temps*, vol.1, p.467.

29 [Voltaire], *Commentaire historique sur les œuvres de l’auteur de La Henriade*, p.47.

30 *Ibid.*, pp. 40-45.

English ‘comme les chasseurs ou des fourageurs, pêle mêle, la main baissée, le bras racourci, maîtres, valets, officiers, cavaliers, Infanterie, tout ensemble. Cette vivacité françoise, dont on parle tant est bien placée là, rien ne luy résiste, ce fut l’affaire de 10 minutes que de gagner la bataille avec cette botte secrète.’ He gave ultimate credit to the French artillery for the ‘affreuse boucherie’ that left 14,000 English dead on the battlefield (the number D’Argenson provided) and yielded France’s great victory (D3118).

After celebrating France’s victory, D’Argenson reflected on the cost, announcing that he would relate ‘le mal comme le bien.’ He wrote of ‘des morts nuds, des ennemis agonisants, des spectacles affreux, des playes fumantes. [...] Le triomfe,’ he continued, ‘est la plus belle chose du monde, [...] mais le Plancher de tout cela est du sang humain, des Lambeaux de chaire humaine’ (D3118). The explicit depiction of suffering in this letter is remarkable. David Bell, in his study of the eighteenth-century culture of war, emphasizes just how ‘exceptional’ it was in eighteenth-century portrayals of war and just how powerful a contrast it made to standard accounts of glory.<sup>31</sup>

Voltaire responded to D’Argenson’s letter with the highest praise: ‘Vous m’avez écrit monseigneur une lettre telle que madame de Sévigné l’eût faite si elle s’étoit trouvée au milieu d’une bataille’ and signed off with the words ‘Je vous adore,’ an exceptionally warm and informal closing to a letter (D3121).<sup>32</sup> D’Argenson composed the letter in part to provide Voltaire with material, and it undoubtedly influenced Voltaire’s composition of *La Bataille de Fontenoy*, the first version of which he published just days later – Voltaire then wrote to D’Argenson on 26 and 29 May asking whether the king liked it (D3124, D3127). Voltaire’s *Fontenoy* echoed D’Argenson’s letter in its celebration of victory but almost entirely set aside the suffering and carnage D’Argenson had so poignantly evoked.

D’Argenson and Voltaire continued to correspond for the remainder of D’Argenson’s Ministry. After D’Argenson’s dismissal and retreat from public life in 1747, their letters became less frequent. They may have simply seen each other more, and thus corresponded less, and there was certainly less to write about since much of their correspondence in 1745 and 1746 was about foreign affairs and issues related to the Ministry. Voltaire would nonetheless occasionally write about protection (e.g., D3526, partially quoted above) or other matters, and wrote D’Argenson on 4 September 1749 about the birth of Émilie Du Châtelet’s daughter on the 3rd and then on 11 September about

31 David Bell, *The First Total War: Napoleon’s Europe and the Birth of Warfare as We Know It* (Boston, Houghton Mifflin, 2007), p.46.

32 An unscientific search on the database Electronic Enlightenment done in May 2015 reveals only 28 instances of ending a letter with this phrase, 21 of them by Voltaire.

his grief following Châtelet's death on the 10th (D4005, D4017). The last extant letter in their correspondence was sent by Voltaire on 9 May 1750 announcing to D'Argenson that he was coming to D'Argenson's country home in Segrez (D4140).<sup>33</sup> Unfortunately, we have no way of knowing why their correspondence broke off like this. Did they stop corresponding or are the letters simply lost?

The 103 letters that do remain, when studied as a single corpus, testify to how central letters and correspondence were to the intellectual world of the eighteenth century. They discuss a range of topics from 'protection' to reforming the French state to international affairs, peace, and war, and speak to D'Argenson's 'self-fashioning' as a political thinker. The letters exchanged between perhaps the most famous writer of the century and the eccentric philosophe-minister demonstrate, abundantly, the vital role played by letters and correspondence in the intellectual world of the eighteenth century and their indispensable place in our understanding of that world.

240

---

33 D'Argenson wrote in his journal later that month that Voltaire was indeed staying with him at Segrez and was working on his *Histoire de la guerre de 1741* (published in *Précis du siècle de Louis XV*). *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, vol.5, p.146.

‘WHAT WOULD VOLTAIRE SAY?’:  
VOLTAIRE’S EXCHANGE VALUE IN THE CORRESPONDENCE  
OF CATHERINE THE GREAT

*Kelsey Rubin-Detlev*

The Queen’s College, University of Oxford

Christiane Mervaud has demonstrated how, in his correspondence, Voltaire reduced Catherine the Great to an ‘emblème’ and a ‘signe de ralliement.’ in his letters she became a symbol of the protection of the arts and the struggle for religious toleration, and, *via* this transformation, her name became a publicity tool for promoting the cause of the *philosophes*.<sup>1</sup> But the complementary question has not yet been asked: what was Voltaire’s emblematic value in Catherine the Great’s correspondence?<sup>2</sup> From her *coup d’État* against her husband in 1762 until her death in 1796, the German-born empress of Russia definitively made Russia a formidable presence in Europe and at the same time made a name for herself as one of the eighteenth century’s ‘enlightened monarchs.’ In addition to her military and political leadership, her legislative efforts, and her literary

241

REVUE VOLTAIRE N° 16 • PUPS • 2016

- 1 Christiane Mervaud, ‘Portraits de Catherine II dans la *Correspondance* de Voltaire’, in *Catherine II et l’Europe*, ed. Anita Davidenkoff (Paris, Institut d’études slaves, 1997), pp.163-70, here p.169.
- 2 There have been many scholarly treatments of Voltaire’s image of Catherine and her nation, as well as studies of the Voltaire-Catherine correspondence. These include: Albert Lortholary, *Le Mirage russe en France au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Boivin, 1951); Carolyn H. Wilberger, *Voltaire’s Russia: Window on the East, SVEC 164* (1976); David M. Griffiths, ‘To Live Forever: Catherine II, Voltaire and the Pursuit of Immortality’, in *Russia and World of the Eighteenth Century*, ed. Roger Bartlett *et al.* (Columbus, OH, Slavica, 1988), pp.446-68; Larry Wolff, ‘Addressing Eastern Europe, Part I: Voltaire’s Russia’, in *Inventing Eastern Europe: The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment* (Stanford, CA, Stanford University Press, 1994), pp.195-234; Larry Wolff, ‘Combat, correspondence and cartography: Voltaire and Catherine across the map of Eastern Europe’, in *Voltaire et ses combats*, ed. Ulla Kölving and Christiane Mervaud, 2 vols. (Oxford, Voltaire Foundation, 1997), vol.1, pp.241-53; Alexandre Stroev, ‘L’impératrice et le patriarche’, in *Voltaire Catherine II : Correspondance 1763-1778* (Paris, Non Lieu, 2006), pp.7-29; Kelsey Rubin-Detlev, ‘La correspondance de Voltaire et Catherine II : un jeu de rôle littéraire’, *Revue Voltaire* 11 (2011), pp.237-56. Andrei Zorin has explored the degree to which Voltaire did and did not contribute to the development of the ideology and symbolism associated with Catherine’s ‘Greek project’ in *Kormya dvuglavogo orla... Literatura i gosudarstvennaya ideologiya v Rossii v poslednei treti XVIII-pervoi treti XIX veka* (Moscow, Novoe Literaturnoe Obozrenie, 2001), pp.33-64. However, no study has hitherto been published on Voltaire’s appearances in Catherine’s correspondence as a whole.

endeavours in various genres, Catherine wrote thousands of letters to fellow monarchs, to men and women of letters, to lovers, to diplomats, generals, and statesmen. While her exchanges with cultural figures like Voltaire are the most famous, she showed remarkable skill in using the epistolary art to exercise her power in all domains. Amongst her correspondents were heads of state who, like Catherine, were highly attuned to the cultural and political trends of their day and who, also like Catherine, have accordingly gone down in history as ‘enlightened monarchs.’ The ways that they use the name of Voltaire, the emblematic figure of the Enlightenment, in their exchanges amongst one another helpfully puts into perhaps unexpected perspective the reception of his persona and works by the crowned individuals for whom he often wrote. Catherine’s exchanges with these most elite correspondents suggest that while Voltaire achieved his aim of becoming a presence in the life of kings, it was not always as an independent actor, but rather as a symbol of the literary culture through which diplomatic business could be done.

Catherine and her correspondents did not engage in extensive discussion of Voltaire’s ideas or personality, but rather traded allusions to Voltaire and his works that served their own purposes. Often ignoring the *philosophe*’s ideas and typically at cross-purposes with Voltaire’s own attempts at diplomatic action, Catherine and her princely correspondents in particular turned Voltaire into an emblem of cultured, literary sociability. Exchanging his texts and allusions to them, Catherine and her correspondents could carry out diplomacy in situations where the normal official channels of communication were blocked or inadequate for their purposes. All the participants in these exchanges had had personal interactions with Voltaire in one way or another: writing to one of the patriarch’s correspondents about him was always a flattering nod to that marker of cultural superiority. Three stages in the evolution of Voltaire as a token for circulation in epistolary diplomacy can be discerned in Catherine’s correspondence as a whole. During Voltaire’s lifetime, Catherine and her princely correspondents, who were at that very time also interacting with the writer himself, used his works as a topic of epistolary conversation whereby they could make diplomatic points while appearing to talk only about literary and sociable entertainments. Then, after Voltaire’s death, younger heads of state sought to curry favour with Catherine by taking part in this literary game: they flattered her by alluding to her interactions with the most famous figure in their shared elite culture. By exhibiting their skill at dressing diplomacy up as cultivated conversation, these crowned writers sought to form political ties with an empress known for her mastery of those arts. Finally, during the first years of the French Revolution, Catherine and her correspondents once again re-invented Voltaire as an emblem: they ventriloquised his endorsement of their

cultural superiority as a justification of their power and status in the face of the Revolutionary threat.

During Voltaire's lifetime, Catherine, Frederick the Great, and his brother Prince Henry of Prussia formed a cluster of princely letter writers who had personally interacted with Voltaire either in person, on paper, or both, and who prided themselves on keeping up-to-date on his works as they appeared, especially when they themselves were the works' subjects and addressees. In 1770 and 1771, Russia and Prussia were officially allies, which by treaty obliged Frederick the Great to subsidise Catherine's war against the Ottoman Empire and the Polish confederates. Voltaire took the opportunity to preach a philosophical crusade: he hoped to see the 'enlightened' rulers join forces to chase the Turks from Europe, especially from Greece, and to establish religious toleration in Poland.<sup>3</sup> But both Catherine and Frederick played little heed to Voltaire's exhortations because they both knew the diplomatic reality underneath the ostensible alliance: Frederick in fact had policy aims quite opposed Catherine's.<sup>4</sup> Their epistolary manoeuvres in writing to one another through and about Voltaire therefore had little to do with Voltaire's objectives in writing to and on behalf of these monarchs. Frederick's main goals were to force Catherine to make peace as fast as possible in order to prevent her from keeping the territory that her armies had conquered, and, in 1771, to get as big a slice of Poland as he could.<sup>5</sup> He employed every method he could devise to pressure his supposed ally into making peace: direct offers of mediation, intimidation by encouraging the Austrians to accumulate troops on their borders, and copious amounts of flattery. In the winter of 1770-71, Frederick's brother Henry visited St Petersburg, with a mission to flatter Catherine and to sound her out on the prospects for peace and for a partition of Poland. While Henry was in St Petersburg, Catherine showed to the prince a copy of Voltaire's *Épître au roi de la Chine*, which the author had sent to both Catherine and Frederick.<sup>6</sup>

3 Christiane Mervaud, *Voltaire et Frédéric II : une dramaturgie des lumières (1736-1778)*, SVEC 234 (1985), pp.408-409.

4 The two monarchs both told Voltaire as much in their letters. Catherine presented her resolution to fight on her own as another proof of her nation's strength: 'Je fais grand cas de l'amitié du Roy de Prusse, mais j'espère que je n'aurés pas besoin des cinquante mille homes que Vous voulés qu'il me done contre Moustafa' (31 March 1770 [OS], D16286). Frederick, however, was rather bitter in his irony against his correspondent, pretending to be the true *philosophe* amongst them all: 'L'impératrice de Russie peut guerroyer à son aise [...]. Pour moi, qui crains les censures philosophiques et qui crains de commettre un crime de lèse-philosophie et l'excommunication encyclopédique, je me tiens en repos' (24 May 1770 [NS], D16362).

5 Isabel de Madariaga, *Russia in the Age of Catherine the Great* (London, Phoenix, 2002), pp.217-25.

6 Catherine to Voltaire, 23 January 1771 (OS), D16999: 'L'épître à mon rival est charmante, j'en ai d'abord fait part au Prince H[enry d]e Prusse à qui elle a fait un égale plai[sir].'

Essentially a literary polemic, but containing a complimentary reference to Russian victories against the Ottomans, Voltaire's text offered the royals a point of cultural convergence where diplomatic disagreements could be addressed in a seemingly neutral, purely literary form. Accordingly, one of Henry's first gambits upon his return to Prussia was to send to Catherine a copy of the *Vers de l'empereur de la Chine*, Frederick's response to Voltaire's *Épître*. Frederick echoed Voltaire's praise for Catherine, but he modified it to send an unambiguous message about the necessity for a swift peace: 'Elle va constamment de victoire en victoire, / Et son grand cœur préfère, au comble des succès, / À ses lauriers sanglants l'olive de la paix.'<sup>7</sup> Under the cover of the Enlightenment's preference for peace over war in a literary dialogue with Voltaire, Frederick reminded Catherine of his purely diplomatic concerns. Catherine, however, perceived his strategy: without commenting on the demand for peace, she merely thanked, *via* Henry, the 'empereur de la Chine qui dans ses beaux vers me dit autant de choses flatteuses.'<sup>8</sup>

244

But the game was far from out: still convinced that he could get anything he wanted from Catherine if he flattered and entertained her enough, Frederick passed to his brother for conveyance to St Petersburg a copy of his fictional *Lettre du pape Clément XIV au mufti Osman Mola*.<sup>9</sup> Published alongside an introductory and equally fictional *Lettre de monsieur Nicolini à Monsieur Francouloni, procureur de S. Marc*, this letter transfigured the general drift of Frederick's foreign policy into an unlikely epistolary commerce: the imaginary letter from the pope to the Muslim religious leader purported to reveal that the Ottoman war was merely a cover for the pope's machinations in Poland. Frederick thus shifted his readers' attention back from the Ottoman war to Poland, just as he hoped to redirect Catherine's attention away from southern conquests and towards a Polish partition.<sup>10</sup> Catherine responded to Frederick with a fictional letter of her own, a reply from the Ottoman mufti to the pope which has sadly been lost. Frederick's answer to his brother's communication of the text shows, though, that he read Catherine's fictional letter for its real-

7 See the edition of both works, *Épître au roi de la Chine sur son recueil de vers qu'il a fait imprimer*, ed. Basil Guy and John R. Iverson, *OCV*, vol. 71c (2013), pp. 347-410 (here p. 406).

8 Catherine to Henry, 12/23 March 1771, in *Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preußen und Katharina II. von Rußland*, ed. R. Krauel (Berlin, Alexander Duncker, 1903), p. 49.

9 Frederick to Henry, 12 April 1771 (NS): 'je me réjouis, mon cher frère, de voir votre correspondance si bien établie avec cette Impératrice. Je vous prie de la cultiver avec soin, et s'il ne s'agit [que] de vous fournir quelques morceaux qui puissent l'amuser, je vous enverrai, mon cher frère, dans quelques jours une lettre du Pape au Mufti, qu'on suppose être écrite, il y a deux ans, assez raisonnablement ridicule pour amuser là-bas.' (*Politische Correspondenz Friedrich's des Großen*, ed. Johann Gustav Droysen *et al.*, 46 vols., Berlin, Duncker and Humblot, 1879-1939, vol. 31, p. 86, n. 19830).

10 *Lettre de monsieur Nicolini à monsieur Francouloni, procureur de S. Marc*, Cologne ([n.p.], 1771).

world diplomatic content: 'La réponse du Mufti dit bien des choses ; on y voit la façon de penser de l'Impératrice et la grande sensation que le succès de ses troupes a fait sur son esprit, en même temps la préférence qu'elle tâche d'attribuer à la religion grecque sur la catholique, quoique en effet je crois qu'elle en a très peu.'<sup>11</sup> Although Voltaire never saw Catherine's text, this entire indirect negotiation unfolded as a Voltairean game of irony and humour targeting the intolerance and barbarity of the Ottomans and of the pope in fictional but topical mock letters. Voltaire's style stood as a common cultural reference point that facilitated diplomacy through epistolary literature.

This exchange *via* Voltairean allusions was all the more necessary because it replaced official correspondence between the two monarchs for the entire first half of the year 1771: between February and August of this year, no letters were exchanged between Frederick and Catherine, despite the impending partition of Poland at the start of 1772. Frederick read and commented on the correspondence between Henry and Catherine, and it was his only means of personal access to Catherine outside diplomatic channels during these tense months. Even once the Polish deal was done, the two nations remained at odds. It is accordingly quite indicative that the highest density of references to Voltaire in the Henry-Catherine correspondence occurs precisely in 1771-72: discussion of Voltaire and his works remained a means of sublimating diplomatic tensions, maintaining apparently friendly ties, and yet sending political messages all the same. It was not necessary to write imitations of Voltaire: as the two correspondents bantered back and forth and exchanged one allusion for another, the texts that the correspondents chose to mention, or not to mention, said enough. Apparently basing his choice of text on his brother's assessment of Catherine's feigned preference for Orthodoxy, Henry next alluded to Voltaire's *Sermon du papa Nicolas Charisteski*, written in the voice of an enlightened Orthodox priest: 'Si je ne savais que Vous recevez, Madame, tous les ouvrages de Voltaire, j'aurais eu l'honneur d'envoyer à V. M. I. un sermon de sa composition [...] La St. église catholique qui se ligue avec les usurpateurs qui ont versé le sang des derniers des Constantins, n'est pas ménagé [*sic*].'<sup>12</sup> While not missing the chance for a nod to Catherine's prestigious relations with Voltaire, Henry followed his brother's policy line in interpreting the text, highlighting the absurdity of Polish Catholics allying themselves with the Ottomans as a means of dissociating the two issues. But he also sought to court

11 Frederick to Henry, 14 July 1771 (NS), in *Politische Correspondenz Friedrich's des Großen*, vol. 31, p. 246 (n. 20037).

12 Henry to Catherine, 21 June 1771 (NS), in *Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preußen und Katharina II. von Rußland*, pp. 57-58; *Sermon du papa Nicolas Charisteski*, ed. Michel Mervaud, *OCV*, vol. 73 (2004), pp. 291-312.

Catherine's favour by immediately shifting the discussion away from policy and toward Catherine's social life: he concluded his comments by supplying praise for the 'esprit' and 'attachement' of her favourite Grigory Orlov, whom Voltaire had neglected to mention in the *Sermon*. By turning Voltaire's text into an occasion for society chatter, Henry tried to keep his nation on good terms with Russia despite their differences of policy.

246

In her reply, Catherine countered with an allusion to a text that Henry had manifestly chosen not to mention: the *Épître à l'impératrice de Russie*. This text, more so than the *Sermon*, made the case for Catherine's ability to enact Enlightenment by fighting the Ottomans, concluding as it did: 'Achève, Catherine, et rends tes ennemis, / Le Grand Turc, et les sots, éclairés et soumis'. Voltaire had intended it as a tool for binding his two crowned correspondents together: the epistle in praise of Catherine quoted a verse from Frederick's *Épître à mon frère*, which the then crown prince had sent to Voltaire in 1738 and which already borrowed two slightly modified verses from Voltaire's *Henriade*.<sup>13</sup> With this ploy, Voltaire set out to create a dialogue and even consensus between the two great rulers of his age. In asserting that 'Ce grand homme [Frederick] a raison. Les exemples d'un roi / Feraient oublier Dieu, la nature et la loi,' Voltaire argued that his two royal correspondents should both choose instead to bring Enlightenment by example and, if necessary, by conquest.<sup>14</sup> Voltaire used his epistolary network to try to connect the monarchs as well: he sent the *Épître* to Frederick only three days after he sent it to Catherine.<sup>15</sup> But, for the Prussians, encouragement to pursue her conquests was the last message that Catherine should be hearing, so they themselves pretended not to hear it. Frederick replied to Voltaire coolly, repeating his usual view that Catherine thrived on flattery: 'Votre impératrice sera sans doute flattée de l'*Épître* que vous lui adressez.'<sup>16</sup> Henry indubitably knew about the *Épître* from his brother: his choice not to mention it in his letters again followed his brother's frigid attitude toward the epistle. As for Catherine, it seems she could not wait to remind Henry of it:

13 *Épître à l'impératrice de Russie*, ed. John Pappas and Andrew Kahn, *OCV*, vol.73 (2004), pp.435-50; Frederick the Great, 'Épître I. À mon frère de Prusse', in *Œuvres de Frédéric le Grand*, ed. Johann D.E. Preuss, 30 vols. (Berlin, Decker, 1846-1856), vol.10, pp.61-67 (here pp.63, 66); Frederick to Voltaire, 22 November 1738 (NS), D1663. From Voltaire's *Épître*: 'Un grand homme du temps a dit dans un beau livre : / "Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre"' (p.447). The original reads 'Lorsqu'Auguste...'; Voltaire cites the original in a footnote (p.450). The *Épître à mon frère* includes the lines, 'Mais surtout des héros évitez la faiblesse, / Fuyez d'un tendre amour l'amorce enchanteresse' (p.66), which come from Canto 1, lines 261-62, of Voltaire's *Henriade*: 'Surtout des plus grands cœurs évitez la faiblesse, / Fuyez d'un doux poison l'amorce enchanteresse' (ed. Owen R. Taylor, *OCV*, vol.2, 1970, p.379).

14 *Épître à l'impératrice de Russie*, p.447.

15 Voltaire to Frederick, 1 March 1771 (NS), D17052. Voltaire had sent the poem to Catherine on 27 February (NS), D17045.

16 Frederick to Voltaire, 19 March 1771 (NS), D17099.

‘Voltaire m’a envoyé le sermon, [...] il m’a aussi fait parvenir une épître en vers qui est très plaisante, mais que je n’ai osée [*sic*] envoyer à V. A. R., quoique j’en aie été tentée plusieurs [*sic*] fois.’<sup>17</sup> No further commentary on the *Épître* was needed: Catherine knew perfectly well that Henry had seen it; she presented it as simply an entertainment, something ‘plaisant’ that belonged in their apparently neutral sphere of literary sociability; and yet her point about her upper hand in the domains of both military strength and public-relations support was clear. The superficially polite opposition between the two correspondents stands out clearly in Henry’s reply: he took Catherine’s ostensible non-revelation of the text as an excuse again not to mention the *Épître* at all. Instead, he turned Voltaire’s motif of royal exemplarity into a backhanded compliment and a further argument for peace: ‘la valeur des musulmans pouvait-elle surpasser celle d’une nation qui a devant ses yeux la magnanimité, la justice et la clémence du souverain à qui elle a le bonheur d’appartenir ? Je ne vois donc dans une action d’éclat qu’une affaire toute naturelle [...] Tant d’événements heureux doivent enfin accélérer le moment si désiré de la paix.’<sup>18</sup> By insisting on how ‘natural’ Catherine’s army’s victories were, Henry implied that they were not that great after all; as a result of all that ‘luck’ (‘tant d’événements heureux’), the Prussian demand for peace ought to be fulfilled. The courtesy of an apparently friendly epistolary exchange about literature and full of mutual flattery barely concealed the tensions and ulterior motives behind each allusion and each word.

This case is an exceptionally elaborate diplomatic exchange *via* Voltaire’s name and works in Catherine’s correspondence during the writer’s lifetime. It illustrates clearly how Voltaire had already come to signify the most cultivated form of literary entertainment for the royals of Europe, cueing an outwardly offhand treatment of the texts as topics for friendly discussion. The highest echelons of society largely ignored Voltaire’s own diplomatic initiatives, but his status as an elegant writer who wrote for and to them allowed them to use mentions of him and his works both as markers of their own cultural pre-eminence and as means of indirectly communicating their own diplomatic messages in an apparently non-confrontational manner.

In the immediate aftermath of Voltaire’s death, Catherine quite explicitly turned Voltaire into a symbol in her correspondence: a symbol of quality literary entertainment. She wrote to her favourite correspondent, Friedrich Melchior Grimm, already on 11 August 1778 (OS): ‘Depuis que Voltaire est mort, il me

17 Catherine to Henry, 3/14 July 1771, in *Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preußen und Katharina II. von Rußland*, p.59.

18 Henry to Catherine, 9 August 1771 (NS), in *Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preußen und Katharina II. von Rußland*, p.64.

semble qu'il n'y a plus d'honneur attaché à la bonne humeur; c'était lui qui était la divinité de la gaîté.'<sup>19</sup> This emblematic Voltaire reappeared frequently in the years that followed, for instance in 1781: 'chez moi, quand je dis le dieu de l'agrément, cela est synonyme au nom de Voltaire : les anciens l'auraient déifié, et l'agrément aurait été son partage.'<sup>20</sup> The attributes that Catherine gives to her deified Voltaire, gaiety and charm, are entirely those of light literature and society entertainment. But this apparent neutralisation of Voltaire's political activity in no way prevented the token 'Voltaire' from being used by Catherine and her illustrious correspondents to send their own diplomatic messages: it was precisely his power to represent a seemingly innocuous but distinctly elite culture that made him a lastingly useful tool.

This diplomatic exchange value of Voltaire in Catherine's correspondences can be seen from the efforts of two of Catherine's younger colleagues on the thrones of Europe, Gustav III of Sweden and Joseph II of the Holy Roman Empire, to form closer ties with Catherine by insinuating themselves into the epistolary conversation about and *via* Voltaire. In 1779, Gustav was engaged in ongoing endeavours to court Catherine's diplomatic favour despite personal dislike between the two first cousins. He struck up an informal correspondence with Catherine alongside official channels, and, in the course of the exchange, he also sent a series of gifts. One such gift was a painting of the 'Cabinet de lecture de Drotningholm,' accompanied by an explanation of the subject in Gustav's own hand. It represented the Swedish court at leisure, with, in the foreground, the king's reader with his back to the viewer: Gustav added, 'Il lit dans les œuvres de Voltaire les vers qu'il a adressés à l'Impératrice.'<sup>21</sup> Gustav did not even need to quote the *Épître à l'impératrice de Russie*: the implied flattery for Catherine personally as a former correspondent of Voltaire and the proclamation of a shared enlightened culture, first and foremost exemplified by reading Voltaire, sufficiently signified Gustav's aim of winning over the empress. Gustav wanted to insinuate himself into the chain of cross-references between the major figures of his age, which joined Voltaire, Frederick, Henry, and Catherine in epistolary trading of and on the *Épître*. Catherine, however, was far from being won over, and she countered Gustav's reading of the painting with her own: 'J'ai été enchanté du joli tableau sur lequel [il] [Gustav] est représenté avec une partie de Sa famille, au moment d'une lecture que personne n'écoute, excepté peut-être la dame aux chiffons, si tant [il] y a que l'épagueul

19 *Sbornik imperatorskago russkago istoricheskago obshchestva* [henceforth *SIRIO*], 136 vols. (St Petersburg, Imp. Akademiya Nauk, 1874-1916), vol.23, p.96.

20 23 June 1781 (OS), *ibid.*, p.208.

21 Gustav to Catherine, [1779], in *Catherine II et Gustave III : une correspondance retrouvée*, ed. Gunnar von Proschwitz (Stockholm, Nationalmuseum, 1998), p.142.

qui jappe ne l'en empêche.'<sup>22</sup> She thus somewhat mischievously points out that there is no way to tell from the painting what is being read aloud: Gustav's flattery may well have been invented post-hoc. But knowing what Gustav claimed was being read reveals Catherine's double-edged modesty. On the one hand, her claim that no one is listening to the reading of the *Épître* could be interpreted simply as graceful downplaying of Gustav's flattery; on the other hand, her comments also could send the veiled message that no one at Gustav's court actually pays any heed to her authority or to what she would like to see happen in Swedish politics, since they are too busy thinking of themselves. She implies that Gustav's professed admiration is like a poetry reading that no one is listening to: words with no significance or audience.

Even Joseph II was obliged to resort to this strategy when he and Catherine sought to form an alliance in 1780-81. Joseph was notorious for snubbing Voltaire when he passed straight by Ferney on his way home from France in 1777 without calling on Europe's most famous writer. But Joseph also had a habit of conforming to his interlocutors' opinions regarding the patriarch, as the occasion required.<sup>23</sup> So, to consolidate the positive impression he had made at his first personal meeting with Catherine in spring 1780, he paid his dues to her cultural reputation by introducing Voltaire's name into his new correspondence with the Russian empress. Joseph's allusion set out to prove that he too had been talked about by Voltaire and that he therefore could aim to enter into Catherine's epistolary conversation like the monarchs that had come before him. Pleased with her friendly letter sent after their meeting, Joseph weighed Catherine's present judgment against Voltaire's past one: 'j'ai contredit le pronostic que Voltaire avait fait si joliment de moi, lorsque je passai près de chez lui sans faire des démarches pour le voir.' According to Joseph, Voltaire had said that all Europe's other great men, including Catherine, had already claimed all the available virtues and great qualities, leaving to Joseph only the virtue of modesty. But Joseph asserted that his modesty had failed him when he received Catherine's letter, since, as he told himself proudly, 'Catherine t'approuve.'<sup>24</sup> Both correspondents were aware of Voltaire's former ambitions to be the judge of monarchs' merits, but now they reclaimed that power for themselves, reducing Voltaire's name to a token of mutual recognition as monarchs with shared cultural and political ambitions of their own. Catherine delicately pretended to be unaware of Voltaire's piqued comments, and she undertook to predict that Voltaire, had he lived, would have

<sup>22</sup> 9 August 1779 (OS), *Catherine II et Gustave III*, p.143.

<sup>23</sup> Derek Beales, *Joseph II*, 2 vols. (Cambridge, Cambridge University Press, 1987-2009), vol.1 (1987), pp.382-85.

<sup>24</sup> Joseph to Catherine, 13 November 1780 (NS), in *Joseph II. und Katharina von Russland. Ihr Briefwechsel*, ed. Alfred Ritter von Arneth (Vienna, Wilhelm Braumüller, 1869), p.14.

reversed his judgment: ‘je me rends garant que ce même Voltaire que le dépit a fait bavarder dans ce moment, s’il avait eu le bonheur de voir et d’entendre une demie-heure [*sic*] celui sur le compte duquel il se trompait, Voltaire, dis-je, dont l’âme avait l’enthousiasme du grand et du beau, aurait regardé comme sublime la modestie compagne des plus hautes vertus.’<sup>25</sup> Unlike with Gustav, Catherine was eager to form an alliance with Joseph. Catherine transferred her own views onto Voltaire: she had enjoyed Joseph’s conversation during his visit and wanted to progress to a political bond based on the rhetoric of personal friendship and admiration between sovereigns. Her response to Joseph is an instance of what might be termed the ‘What Would Voltaire Say?’ motif in Catherine’s correspondence after Voltaire’s death: using Voltaire as a symbol of good conversation and literature, Catherine and her correspondents presumed to speak in his name and to send their own serious messages by intentionally conflating the literary, the social, and the political. On the basis of their previous encounters, or missed encounters, with Voltaire, they arrogated the right to reinvent Voltaire’s opinions, speaking through him to attain their own ends.

This habit of talking in Voltaire’s name and of turning him into a symbol of the cultural superiority that justified the rule of an ‘enlightened’ elite took on new significance with the onset of the French Revolution. Catherine’s correspondence with Friedrich Melchior Grimm again renders explicit the idea behind the motif. She and Grimm repeatedly asserted that Voltaire, had he lived to see the Revolution, would have agreed with Catherine in opposing it: as she wrote, ‘qu’est-ce que les Français feront de leurs meilleurs auteurs, qui tous presque vivaient sous Louis XIV ? Voltaire même, tous sont royalistes, ils prêchent tous l’ordre et la tranquillité et tout ce qui est opposé au système de l’hydre aux douze cents têtes.’<sup>26</sup> For the absolute rulers of Catherine’s age, who saw themselves as imitators of Louis XIV’s dazzling court, good literature and monarchy ought to be allied. Catherine still used Voltaire when writing through Grimm to other royals of Europe. In 1791, two decades after Voltaire first wrote the *Épître à l’impératrice de Russie*, it again surfaced in Catherine’s correspondence. By this time Catherine and Henry of Prussia could no longer correspond directly: far from allies, the two nations were teetering on the verge of war with one another. Living in retirement and hoping for peace, Henry paid court to Catherine through Grimm, who copied out and forwarded to St Petersburg the relevant extracts from the letters that he received from Henry.<sup>27</sup> Replying to one series of such

<sup>25</sup> Catherine to Joseph, 20 November 1780 (OS), *ibid.*, p.21.

<sup>26</sup> Catherine to Grimm, 12 September 1790 (OS), *SIRIO*, vol.23, p.493.

<sup>27</sup> Chester V. Easum, *Prince Henry of Prussia: Brother of Frederick the Great* (Madison, The University of Wisconsin Press, 1942), p.350.

extracts, Catherine herself quoted a slightly altered version of the last lines of Voltaire's *Épître*. Defying the Prussian-supported English threat to send a fleet into the Baltic to attack her, Catherine declared: 'C'est bien là qu'on pourrait dire avec Voltaire : "À quels sots tyrans as-tu confié le monde !" Car cette menace est une sottise de plus, et puis c'est tout.'<sup>28</sup> Just as twenty years earlier, Catherine had written through Henry and Voltaire to inform Frederick of her confidence in her own might; now too she wrote through Grimm, Henry, and Voltaire to send the same message to Frederick's nephew and successor, King Frederick William II.

After the death of Joseph II in 1790 and of Gustav III in March 1792, Catherine had no major royal correspondences of literary interest. However, her exchanges with some other elites continued to the end of her life. Prince Charles-Joseph de Ligne, a Belgian aristocrat, military man, and diplomat in the service of the Holy Roman Empire, wrote in 1790 the most extended example of the 'What Would Voltaire Say?' motif in Catherine's epistolary corpus. Upon reading the correspondence with Catherine printed in the Kehl edition of Voltaire's complete works, de Ligne wrote a lengthy and as usual highly laudatory letter to Catherine about it. He framed the letter precisely as a conversation with the empress through Voltaire: 'je viens seulement de lire les lettres de Votre Majesté Impériale à M. de Voltaire ; j'ai ri, ou j'ai admiré : et moyennant cela, j'ai cru, Madame, vous entendre.' Bemused at the letters in which Catherine refuted the French government's pronouncements that Russia was nearly bankrupt and would have to give up her double war with the Ottomans and the Poles in 1768-74, de Ligne drew an obvious parallel with Catherine's situation in 1790, when she was again fighting a war on multiple fronts. He then moved on to invectives against Revolutionary France, and once again he placed Voltaire on his own side against the Revolutionaries: 'Qu'écrirait ce pauvre Voltaire ? Cela l'occuperait trop, pour qu'il songeât encore à insulter Votre Majesté Impériale, sur son nom de Catherine.'<sup>29</sup> Catherine concurred that Voltaire would have opposed the rebellions raging in France and, of more immediate concern to the empress, in Poland: 'Voltaire n'aimait aucun fanatisme et ses écrits avaient une grande influence sur les esprits de ses contemporains.'<sup>30</sup>

<sup>28</sup> Catherine to Grimm, 23 April 1791 (OS), *SIRIO*, vol.23, p.515. The original lines of Voltaire's *Épître à l'impératrice de Russie* are: 'Ô sagesse des dieux, je te crois très profonde ; / Mais à quels plats tyrans as-tu livré le monde !' (*OCV*, vol.73, p.448).

<sup>29</sup> Prince de Ligne to Catherine, 14 July 1790 (NS), in Prince Charles-Joseph de Ligne, *Correspondances russes*, ed. Alexandre Stroev and Jeroom Vercruysse, 2 vols. (Paris, H. Champion, 2013), vol.1, pp.169-74; Voltaire to Catherine, [November 1765], D12973.

<sup>30</sup> Catherine to the Prince de Ligne, 5/16 August 1790, in *Correspondances russes*, vol.1, pp.180-81.

Into the early 1790s, until Voltaire became too firmly associated with Revolutionary discourse, political elites could thus still speak comfortably through Voltaire, trading in his name as their common cultural currency. Both during his life and after his death, Voltaire's name and works were valuable tokens in the epistolary commerce of flattery that was an essential means of conducting diplomacy in the eighteenth century. His legacy was disputed in monarchs' letters, but not in the terms one might expect: even as late as the 1790s, Voltaire could be appropriated as a mouthpiece for elites confident of their superiority, who had been born and bred on Voltaire's works as the pinnacle of contemporary culture. Even despite the clear instrumentalisation of Voltaire and his legacy that dominates these elite uses of his name, their sheer frequency and offhandedness suggest that it would be wrong to see them as mere cynicism. Voltaire genuinely symbolised the shared culture of these crowned heads, and the Revolution deprived them not only of their uncontested position of power, but also of the literary reference points and epistolary rhetorical toolkit to which they had been accustomed.

LA CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE  
DANS L'ÉDITION DE KEHL :  
LE COMMERCE DES IDÉES

*Linda Gil*

Université Paris-Sorbonne, CELLF 16-18 (UMR 8599)

Dans la *Lettre sur le commerce*, Voltaire souligne l'enjeu moral de cette pratique d'échange, porteuse de liberté et de bonheur, nous invitant à revenir au second sens du mot *commerce*<sup>1</sup>, tant au XVIII<sup>e</sup> siècle la notion d'agrément trouve une place égale à celle d'utilité. L'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert définit ce terme comme « une *communication réciproque* [...] que les hommes se font entre eux des productions de leurs terres et de leur industrie. [...] Chaque chose qui peut être communiquée à un homme par un autre pour son utilité ou son agrément est la matière du *commerce* ; il est juste de donner un équivalent de ce que l'on reçoit. Telle est l'essence du *commerce*, qui consiste dans un échange<sup>2</sup> ». Le commerce permet donc d'établir une relation qui ne satisfait pas seulement un besoin matériel mais qui entre dans l'économie symbolique des rapports humains en procurant satisfaction et plaisir à celui qui a participé au jeu de l'échange. Par sa correspondance, Voltaire a entretenu un commerce intense avec ses contemporains, marqué par les valeurs de la galanterie et de l'honnêteté qui caractérisent la communication sociale sous l'Ancien Régime. Cette correspondance, à la fois privée et publique, a permis à Voltaire en voyage, en exil, de rester en contact avec le monde parisien des lettres et de la politique, et de diffuser son œuvre, ses idées, ses combats dans toute l'Europe. Dans cette optique, elle illustre tout l'enjeu de l'échange commercial, c'est-à-dire au fond d'être « intéressé », pas uniquement en un sens économique, mais surtout, conformément à la définition de l'intérêt développée par Pierre Bourdieu, dans son sens étymologique *inter-esse*, d'« être ensemble »<sup>3</sup>. Le processus éditorial qui conduit à la première publication de la *Correspondance* de Voltaire, donnée par

- 1 Jean-Pierre Séléc, « Ce que commerce veut dire », *Communication et langages*, n° 138 (2003), p. 89-103.
- 2 *Encyclopédie*, t. III (1753), p. 690-691.
- 3 Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 151. Pour le sociologue en effet, « l'intérêt est le fait d'accorder à un jeu social qu'il est important, que ce qui s'y passe importe à ceux qui y sont engagés, qui en sont. Intéressé, c'est en "être", participer, donc admettre que le jeu mérite d'être joué et que les enjeux qui s'engendrent

Beaumarchais et Condorcet<sup>4</sup> dans l'édition de Kehl de ses *Œuvres complètes* entre 1784 et 1789, engage des relations dynamiques au sein de ce nouvel espace. C'est la richesse et la diversité de ces échanges que nous tenterons de suggérer succinctement ici.

## UN COMMERCE ENTRE L'AUTEUR ET SES CORRESPONDANTS

254

Dans l'édition posthume, le corpus épistolaire se présente au lecteur comme un processus dynamique, un échange exceptionnel par son ampleur et sa longévité, qui place Voltaire au cœur d'un réseau dont il est le centre. Dans cet espace, les idées circulent selon une double logique : avide d'informations, de nouvelles, Voltaire nourrit son œuvre des échos du monde qui lui parviennent par sa correspondance, il soumet constamment ses écrits à la critique de ses amis, écrit et réécrit ses textes en fonction des remarques de son public. À l'inverse, il utilise la communication épistolaire pour agir, pour tenter d'intervenir autant que possible dans la vie littéraire, philosophique ou politique de son temps.

Les éditeurs souhaitent donner à lire cette histoire épistolaire intellectuelle qui a animé l'espace européen des lettres. La *Correspondance* dans l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire imprimées à Kehl inaugure une nouvelle tradition éditoriale : des correspondances d'écrivain ont déjà été publiées mais jamais encore avec l'œuvre<sup>5</sup>. Pour être complète, l'œuvre appelle la correspondance<sup>6</sup>. Cette idée fondatrice, pensée et théorisée par Beaumarchais et Condorcet, se donne à lire dans les *Prospectus*, les préfaces, les notes de l'édition<sup>7</sup>. La correspondance doit faire

---

dans et par le fait de jouer méritent d'être poursuivis ; c'est reconnaître le jeu et reconnaître les enjeux ».

- 4 Rappelons que les deux hommes forment un couple d'éditeurs complémentaires : Beaumarchais dirige l'entreprise au plan matériel, financier et politique, au nom de la maison qu'il a fondée à cet effet, la Société littéraire typographique, tandis que Condorcet est chargé par un contrat signé avec Panckoucke, le 29 novembre 1778, de la direction éditoriale. Le document s'intitule « Traité avec Panckoucke pour l'édition des œuvres de Voltaire que Mme Denis a chargé de donner au public », d'après le catalogue de vente *Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon*, séries V à VIII, Paris, E. Charavay, 1878, n° 724, 3 pages et demie, in-4° ; il est vraisemblablement conservé aujourd'hui dans une collection privée.
- 5 Voir François Bessire, « Un geste inaugural : la publication de la correspondance dans les premières œuvres complètes de Voltaire », *Épistolaire. Revue de l'Association interdisciplinaire de recherches sur l'épistolaire*, n° 33, « Éditer les correspondances » (2007), p. 23-36.
- 6 Voir le dossier consacré à la question dans le numéro 4 (2012) de la *RHLF*, « Correspondances d'écrivains et histoire littéraire ».
- 7 Dès le début de l'entreprise, Beaumarchais signale l'enjeu de la publication de l'œuvre intégrale de Voltaire, qui doit donner à lire ses écrits accompagnés de sa correspondance. Adossée à l'œuvre, celle-ci doit faire corps avec elle. Voir le *Prospectus pour l'édition des Œuvres complètes de M. de Voltaire*, de la Société littéraire typographique, BnF, Fr. 22188, f° 141-160, édité par Jerom Verduyck, « Le prospectus de l'édition de Kehl, écran mythificateur », dans Gérard Ferreyrolles et Laurent Versini (dir.), *Le Livre du monde*

corps avec l'œuvre, elle en constitue le point de départ et l'aboutissement<sup>8</sup>. Elle se présente comme un guide de lecture de l'œuvre, même si elle revêt également une dimension autonome et devient témoignage et source de connaissance pour l'ensemble de la vie de la République des Lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. La mission que s'assignent les éditeurs défie le temps et l'espace. La dispersion et le rassemblement des lettres de Voltaire fait l'objet de campagnes publicitaires. Les éditeurs collectent dix années durant les témoignages de l'activité incessante de Voltaire, les moindres traces de sa vie et de son activité, éparpillées à travers l'Europe pendant plus de soixante ans. En organisant les matériaux collectés en un *continuum*, en les sélectionnant, les élaguant, les annotant, les éditeurs font œuvre, ils écrivent un nouveau texte et assument cette posture, puisqu'« une édition de correspondances, c'est un texte créé à partir de documents dispersés et retrouvés »<sup>10</sup>.

Decroix, le premier penseur de l'édition de Voltaire, avait introduit, dans le *Plan* de la nouvelle édition présenté au Patriarche en octobre 1777 à Ferney, l'idée de publier la correspondance à la suite du corpus de ses *Ceuvres complètes*<sup>11</sup>. Il s'agit donc d'éditer un nouveau corpus selon une logique chronologique, une édition générale de la *Correspondance*, sans distinction de destinataires, faisant entendre une voix unique, celle de Voltaire. Dans *L'Ami des arts*, un ouvrage qu'il avait publié en 1776, il argumentait en faveur non pas encore de l'intérêt littéraire, esthétique des lettres, mais de leur statut de pièces justificatives : face aux calomnies, elles possèdent une valeur de vérité. C'est le cas notamment pour les querelles littéraires dans lesquelles Voltaire a été impliqué, qui ont été déformées à dessein par ses détracteurs pour le montrer sous un mauvais jour. Decroix prenait ainsi l'exemple de la querelle avec le poète Jean-Baptiste Rousseau, qui a volontairement détruit les lettres qu'il avait reçues de Voltaire afin de pouvoir monter une cabale contre son rival<sup>12</sup>.

---

et le monde des livres. *Mélanges en l'honneur de François Moureau*, Paris, PUPS, 2012, p. 1084-1094. Condorcet, dans l'*Avertissement* des éditeurs placé en tête du corpus, au premier volume de la *Correspondance générale* (t. 52, p. I-III), souligne quant à lui le rôle biographique du corpus épistolaire, destiné à présenter, comme l'a relevé André Magnan dans une note inédite, « un Voltaire intime et familial ».

- 8 Voir, sur cette question, les pistes de réflexion suggérées par Alain Pagès, « Correspondance et avant-texte », [www.item.ens.fr/index.php?id=27128](http://www.item.ens.fr/index.php?id=27128).
- 9 Christophe Prochasson, « Les correspondances : sources et lieux de mémoire de l'histoire intellectuelle », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°8 (1991), mis en ligne le 18 mars 2009, <http://ccrh.revues.org/2824>.
- 10 Pierre-Jean Dufief, « La correspondance, genre littéraire majeur », *Sciences Ouest*, n° 223 (juillet-août 2005), [www.espace-sciences.org/archives/jsp/fiche\\_article\\_1144398998160.html](http://www.espace-sciences.org/archives/jsp/fiche_article_1144398998160.html).
- 11 Voir Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl. Le Plan Decroix-Panckoucke de 1777 », *Cahiers Voltaire*, n°4 (2005), p. 93-98.
- 12 J.-J.-M. Decroix, *L'Ami des arts, ou Justification de plusieurs grands hommes*, Amsterdam, s.n., 1776, p. 81-95, et plus précisément p. 86, note 34. Rappelons ici le rôle essentiel joué

Le corpus choisi porte sur les cinq premiers volumes, qui couvrent quarante-cinq années de la carrière de Voltaire sur un total de soixante-trois années d'activité épistolaire. Chaque volume contient en moyenne deux cent cinquante-huit lettres, mais la période couverte est inégale et va en décroissant, comme on le voit grâce à ce tableau :

Tome I	1715-1737	22 ans	253 lettres
Tome II	1738-1743	6 ans	232 lettres
Tome III	1744-1752	9 ans	278 lettres
Tome IV	1753-1757	5 ans	279 lettres
Tome V	1758-1760	3 ans	251 lettres

256

Les éditeurs ont établi finalement une distinction entre correspondance générale et correspondances particulières. Pour la première, l'ordre chronologique et l'éclatement des correspondances n'empêchent pas de suivre certaines affaires. Ainsi, dans le premier volume, on peut lire les polémiques relatives à la publication des *Lettres philosophiques*, la querelle avec Desfontaines et le poète Rousseau, ou encore l'affaire du plagiat de la tragédie *Alzire, ou les Américains* lancée par Le Franc de Pompignan.

Le corpus est soigneusement composé pour former un ensemble cohérent qui permet de donner à lire la trajectoire de l'auteur et de saisir les problématiques de sa carrière. À côté des lettres de Voltaire, les éditeurs font parfois le choix de donner quelques lettres de réponse, comme celle d'un certain Guyot de Merville, qui lui avait écrit en avril 1755 pour lui offrir la dédicace de ses quatre volumes de critique de son œuvre, ou une lettre de Jean-Jacques Rousseau datée du mois de septembre 1755<sup>13</sup>. Ces deux lettres témoignent d'une volonté d'illustrer le caractère pacifique de l'échange que Voltaire a pu avoir avec ses détracteurs, qui se montrent pleins de sollicitude dans ces deux exemples, et d'éclairer les propos de l'auteur dans les lettres qui précèdent. On relève également dans le corpus édité des éléments de correspondance passive, telle que la lettre du nommé Le Franc aux Comédiens-Français à qui il avait présenté un plagiat, déjà mentionné, de la tragédie de Voltaire, *Alzire*, lettre qui illustre la grossièreté du personnage et de ses procédés<sup>14</sup>, ou telle une belle lettre d'amitié écrite par Émilie du Châtelet à Cideville, l'ami rouennais, à

par Decroix dans l'établissement de la *Correspondance*. Il a en effet été chargé spécialement par Panckoucke, dès le début de l'entreprise, de l'établissement du corpus épistolaire et du corpus poétique.

<sup>13</sup> Respectivement D6247 et D6469.

<sup>14</sup> «84, t. 52, Lettre CLXIII, « Aux Comédiens français *Au Sujet de la tragédie d'Alzire* », novembre 1735, p. 319, note 26 (D965).

qui elle fait part de son attachement pour Voltaire<sup>15</sup>. La nature même de la correspondance, telle qu'elle apparaît dans cette première édition, met au jour des pans entiers de la vie littéraire parisienne, de la carrière du premier Voltaire, révèle la cohérence de ses choix, de ses engagements, et surtout rend compte de la naissance de son œuvre, du contexte de ses productions et des conditions de leur réception.

#### UN COMMERCE ENTRE LES ÉDITEURS ET LES CORRESPONDANTS DE VOLTAIRE

Pour publier cette correspondance, les éditeurs doivent entreprendre une collecte monumentale, à l'échelle européenne pour rassembler les lettres de Voltaire dont ce dernier n'a pas conservé de minutes<sup>16</sup>. Panckoucke d'abord, puis Beaumarchais, entrent en relation avec l'ensemble de la République des Lettres, mise à contribution pour fournir les éléments de ce corpus épistolaire qu'il s'agit de constituer. La collecte s'engage dès le mois de juillet 1778, grâce à plusieurs acteurs et intermédiaires : les correspondants de Voltaire, qui cèdent leurs originaux, ou des copies, mais aussi des intermédiaires engagés par Panckoucke pour intervenir ou faire des recherches pour son compte. Certaines correspondances sont obtenues gracieusement, d'autres moyennant finances. Certains correspondants de Voltaire sont liés à Panckoucke par des relations professionnelles ou d'amitié, d'autres enfin livrent leurs archives par générosité ou par conviction, pour la gloire de Voltaire. Les archives présentent des documents illustrant tous ces cas de figures. Dans leur variété, dans leur richesse, ils donnent à lire la diversité des caractères et des situations personnelles, et constituent, à eux seuls, des matériaux pour une histoire humaine tout autant que littéraire du commerce engendré par la préparation de l'édition de la *Correspondance* de Voltaire. Outre quelques contrats ou listes, il s'agit essentiellement de lettres dans lesquelles ces hommes et ces femmes expriment la valeur personnelle et affective que revêtent ces témoignages de leur relation avec le grand homme. En acceptant ou en refusant de donner leurs lettres, ils livrent une histoire épistolaire de Voltaire, non pas à partir de la correspondance directe, mais avec le recul du temps, avec le regard rétrospectif et souvent nostalgique que le don qu'ils s'approprient à faire, ou à refuser, représente à leurs yeux.

La première trace concernant la collecte de la correspondance vient des proches de Voltaire, dès l'été 1778. Wagnière, son ancien secrétaire, assure Panckoucke de sa collaboration, ainsi que Christin, avocat et ami de Voltaire

<sup>15</sup> *Ibid.*, Lettre CXXXIII, à M. de Cideville, 31 mars 1735, p. 260, note 24 (D855).

<sup>16</sup> Ils cherchent également, autant que possible, à entrer en possession des originaux, afin d'en établir plus sûrement le texte.

avec qui il a combattu pour l'abolition des serfs de Saint-Claude<sup>17</sup>. Ce dernier est un collaborateur de l'*Encyclopédie méthodique*, ami de Panckoucke, et a travaillé avec Wagnière à rassembler les matériaux manuscrits, dont les lettres. Comme Wagnière, il promet l'envoi de ses propres lettres, en insistant sur leur valeur familiale, et indique une liste de correspondants. Panckoucke a également dû recourir à des transactions commerciales pour obtenir certaines correspondances, comme par exemple les lettres de d'Argental. Celui-ci aurait d'abord confié ses lettres à Panckoucke, avant de les reprendre pour en faire don à Mme de Vimeux, sa secrétaire et protégée, qui signe un contrat avec le libraire le 8 août 1778 portant sur plusieurs centaines de lettres, pour une somme totale de quatre mille livres<sup>18</sup>. Suard, académicien, beau-frère de Panckoucke, joue le rôle d'intermédiaire dans cette transaction<sup>19</sup>.

Panckoucke s'adresse également directement à d'autres correspondants de Voltaire, afin de solliciter la communication de leurs archives. Même après avoir revendu le projet d'édition, il effectue encore quelques démarches pour obtenir de nouvelles correspondances, guidé par la grandeur du projet qu'il souligne dans toutes ses négociations. En 1786, par exemple, il relance Pierre Michel Hennin, ancien résident de France à Genève et ami de Voltaire, en attirant son attention sur le phénomène que constituera cette publication exceptionnelle : « Cette correspondance formera plus de douze volumes. Jamais il n'aura paru rien de plus intéressant. C'est l'histoire de l'Europe pendant 60 ans. Vous verrez par cette lettre de M. De Croix qu'il n'existe aucune lettre de vous<sup>20</sup> ».

Lorsqu'il s'engage dans le projet d'édition, Beaumarchais a conscience, plus encore que Panckoucke peut-être, de l'enjeu de cette édition : « Il faut être animés par la gloire d'immortaliser l'homme de lettres, comme le sont les amis de Voltaire », explique-t-il<sup>21</sup>. Il annonce la « préparation de 20 000 lettres » et poursuit à plus grande échelle encore la collecte, grâce à un travail d'équipe essentiellement mené par Ruault et Decroix. Avant même la publication d'un « avis » dans la presse, innovation stratégique majeure de Beaumarchais pour la collecte de la correspondance, des particuliers lui remettent des correspondances.

17 Voir Roger Bergeret, « Christin et Voltaire : un exemple d'écriture militante et de diffusion du livre au siècle des Lumières », dans François Bessire et Françoise Tilkin (dir.), *Voltaire et le livre*, Ferney-Voltaire, Centre international d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2009, p. 197-215.

18 Bengesco, t. IV, p. 108, note 2.

19 Suard à Panckoucke, 8 août 1778 ; Oxford, Bodleian Library, Ms French d.31, f<sup>o</sup> 14. L'ensemble des citations manuscrites sont données dans leur graphie originale.

20 Panckoucke à Hennin, 29 mars 1786 ; Paris, Bibliothèque de l'Institut, Ms 1271, *Correspondance de P. M. Hennin avec Divers*, 20.P, f<sup>o</sup> 71, citée par Suzanne Tucoc-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française 1736-1798*, Paris, Marrimpouey et Touzot, 1977, p. 287.

21 Beaumarchais à Farquharsson, 2 septembre 1779 ; Bibliothèque historique de la Ville de Paris [désormais, BHVP], Ms 1312, f<sup>o</sup> 51-53.

En octobre 1779, il reçoit l'un des premiers témoignages de soutien à son projet sous la forme d'une lettre d'une Nancéenne, Mme Bourcier de Tervenu :

Vos ouvrages m'ont fait tant de plaisir, Monsieur : Dieu vous le rende. Voila le propos tres honneste qu'une vielle femme pourrait vous tenir, qui n'aurait pas comme moi de meilleures récompenses à vous offrir. Je possède par un hazard heureux des lettres de Monsieur de Voltaire qui manquent je crois a l'édition que vous nous prometé de ses œuvres. J'aime mon prochain ; c'est lui en faire part que de vous les adresser. Le stil repond pour elles, et vous ne vous y méprendrés pas. Si j'en receuille des votres, Monsieur, j'auray le meme empressement. Celui qui sait rendre la chicane charmante, l'auteur du barbier de séville a droit a tous mes hommages. Sachés moi grés de mon présent, ne ditte pas *Dieu vous le rende*. J'ai l'honneur destre Monsieur votre tres humble tres obeissante servante de bourcier de Tervenu. J'ai encore une jolie lettre de Mr de Voltaire qui m'est personnellement adressée, je n'ai pas crus devoir vous l'envoyer sans scavoit si elle vous ferait plaisir<sup>22</sup>.

La lettre témoigne de la popularité de Beaumarchais et de l'enthousiasme d'une partie de l'opinion publique pour le projet qu'il vient de reprendre.

Le 30 mai 1780, Beaumarchais publie le premier avis dans le *Journal de Paris* :

*Aux Personnes qui ont des Écrits particuliers, des Pièces fugitives  
ou des Lettres de M. de Voltaire.*

La Société Littéraire & Typographique qui a fait l'acquisition des droits de M<sup>me</sup>. Denis & de M. Panckoucke sur les porte-feuilles de M. DE VOLTAIRE, & de leurs Privileges sur ses Ouvrages, a trouvé dans ses manuscrits un très-grand nombre de lettres qu'il se plaisoit à conserver. Loin de les joindre à celles de l'Auteur & de les publier dans l'édition qu'elle prépare, cette Société croit devoir offrir aux personnes qui ont déposé leurs sentimens dans le sein de M. de Voltaire, de leur rendre leurs lettres, afin qu'il n'en puisse être fait, dans aucun tems, un usage contraire à leur volonté.

Il étoit impossible de proposer plutôt la remise de ces lettres ; elles étoient nécessaires aux Rédacteurs pour l'ordre des matieres, pour l'intelligence des allusions renfermées dans les écrits de l'Auteur, & pour l'histoire de sa vie. Elles n'ont pas été moins utiles pour l'application des notes & pour le choix des variantes & des fragmens.

Les Rédacteurs desirerent porter l'exactitude jusqu'à collationner les copies que M. de Voltaire a gardées de ses propres lettres, sur les originaux mêmes. Plusieurs de ces copies & nombre de pieces fugitives manquant de dates, ils

22 Mme de Bourcier de Tervenu à Beaumarchais, 21 octobre 1779 ; BHVP, Ms Rés. 59, f° 173.

seroient forcés de les ranger dans la classe des ouvrages posthumes, au lieu de les placer dans l'ordre chronologique qu'ils ont adopté ; mais ils espèrent que les personnes qui étoient liées avec l'Auteur, & dont le goût délicat se plaisoit à recueillir ses productions, voudront bien contribuer à perfectionner le monument qui va s'élever à la gloire de ce beau génie, en communiquant les écrits qui sont dans leurs mains. Ils recevront avec reconnaissance les notes ou observations des Hommes de Lettres sur les ouvrages & sur la vie de M. de Voltaire ; les personnes qui ne voudront point être nommées ne le seront pas.

Quoiqu'il n'y ait point de lacune sensible dans les porte-feuilles de l'Auteur, si quelqu'un croyoit posséder exclusivement quelques écrits de M. de Voltaire, les Éditeurs offrent de rembourser ce qu'il en a pu coûter pour se les procurer ; ils prient ainsi que les Rédacteurs d'adresser tous les renseignements ou envois de papiers, francs de port, à M. *Caron de Beaumarchais*, Correspondant général de la Société Littéraire & Typographique, vieille rue du Temple, à Paris<sup>23</sup>.

260

Un second « Avis » paraîtra dans le même périodique le 7 juillet 1780. Il sera également reproduit à la fin du *Prospectus* distribué en janvier 1781<sup>24</sup>.

Les dons se succèdent, provenant directement de correspondants de Voltaire ou d'intermédiaires, des petites gens mais aussi de grands noms du monde des lettres, comme D'Alembert, ou du monde politique, comme Malesherbes. En soulignant l'enjeu moral de cette publication, Beaumarchais fait bien autre chose que de la publicité pour son édition. Six mois après la parution du *Prospectus*, l'opposition parlementaire et théologique se déchaîne contre la future édition. Les mandements de l'Église se succèdent, la Sorbonne s'apprête à censurer l'édition. L'angle d'attaque choisi par les détracteurs de Voltaire est précisément l'immoralité de l'homme, plutôt que celle de l'œuvre, qui a la faveur du public. En mettant au jour sa *Correspondance*, les éditeurs ont pour ambition d'œuvrer à une réhabilitation, à une réparation. Tous deux insistent sur la bonté et l'humanité de Voltaire, occultée par des décennies de calomnies et de persécutions, et que seule la lecture de sa correspondance privée permet de redécouvrir.

La publication de cet « Avis » est suivie, une semaine plus tard, d'une nouvelle annonce, invitant le public à communiquer les correspondances disponibles. L'« Avis » s'adresse aux particuliers, aux anonymes. Les éditeurs ont conscience que le réseau épistolaire de Voltaire couvrait l'ensemble de la société, comportant d'obscurs académiciens ou avocats de province, de jeunes auteurs inconnus du public, des voisins, des commerçants, tout autant que des philosophes, des

<sup>23</sup> *Journal de Paris*, 30 mai 1780, p. 617.

<sup>24</sup> *Prospectus pour l'édition des Œuvres complètes de M. de Voltaire*, édité par J. Verduyck, « Le prospectus de l'édition de Kehl, écran mythificateur », art. cit.

cardinaux ou des hommes politiques célèbres. C'est cette diversité sociale qu'ils veulent donner à lire, pour peu que le contenu de la correspondance illustre des épisodes intéressants de la carrière de l'auteur, livre des éclairages sur son œuvre, qu'il soit philosophique et, si possible, « assaisonné de bonnes plaisanteries », critères majeurs de la sélection qu'ils se sentiront obligés d'opérer pour ne pas lasser le public.

Les éditeurs sont confrontés, parfois, aux vellétés de censure de la part des correspondants qui ne veulent pas voir publier tout ou partie des lettres de Voltaire sans pour autant refuser ouvertement leur publication. Pierre Samuel Dupont de Nemours, ancien inspecteur général du commerce sous le gouvernement Turgot, a communiqué ses lettres. Decroix relève des lacunes dans certaines d'entre elles<sup>25</sup>. Du Pont de Nemours a supprimé des passages critiques sur la gestion des finances du royaume. Un autre billet donne des indications sur les raisons de la censure : « Il imagine que les lignes de point contenaient quelques sarcasmes contre les Économistes, lesquelles railleries Mr Dupont ne consentira jamais de communiquer ; c'est un économiste très religieux envers ses frères, comme vous savez<sup>26</sup> ». Du Pont de Nemours était en effet partisan des théories des physiocrates. Il se laissa convaincre, puisque les lettres sont publiées intégralement dans l'édition de Kehl<sup>27</sup>. Les éditeurs sont également amenés à effectuer eux-mêmes une censure sur certaines parties de la correspondance de Voltaire, qui obéit à des contraintes littéraires, morales et sociales de bienséance propres de la société d'Ancien Régime. Il importe en effet aux éditeurs de donner la meilleure image possible de Voltaire, en supprimant tout ce qui peut le présenter sous un jour peu favorable. Les éléments évoquant les relations de Voltaire avec ses ennemis sont l'objet d'une discussion au sein de l'équipe éditoriale. Le 12 mai 1784, Ruault fait part à Decroix des engagements que vient de prendre Condorcet, et livre une profession de foi éditoriale :

Il est bon que vous sachiez encore que M. de Condorcet a promis à M. Baculard Darnaud qu'on retrancherait de la Correspondance toute l'humeur que M. de Voltaire a fait paraître contre ce pauvre homme dans les lettres à M. d'Argental. C'est aussi le sentiment de ce vénérable vieillard qui vous aime ; il conseille de supprimer (il m'en a prié aussi) tout ce qui pourrait déplaire à des hommes de lettres vivans, et qui dans notre République littéraire française, n'ont point paru ennemis déclarés de notre grand-homme. C'est une justice qui leur est due, et l'on évitera ainsi les plaintes, les criailleries, les tracasseries, les pamphlets, les libelles que l'amour-propre blessé pourrait produire. Quant aux Frérons, aux

25 Decroix à Ruault, 27 février 1786 ; BnF, n.a.fr. 13139, f° 344.

26 Ruault à [Beaumarchais ?], [fin avril 1786] ; BnF, n.a.fr. 13139, f° 351.

27 1784, t. 58, Lettre LXXXVI, p. 168-169 (D11369) ; t. 63, Lettre XCVII, p. 179-181 (D19929).

Labeaumelles, aux Nonottes, aux Clémens, et à toute la tourbe de ces faquins, déjà marqués ou flétris en vers et en prose, il n'y a aucun ménagement à garder ; une fleur de lys de plus ne paraîtra pas sur leurs épaules déjà chargées de cet ornement royal. Ainsi donc, mon cher monsieur, vous vous souviendrez de passer sous silence, dans la copie que vous préparez des lettres à M. le C.<sup>te</sup> d'Argental, tous les coups de pattes donnés par *Bertrand*<sup>28</sup>, à des gens qui ne les ont reçues qu'en particulier et en secret, c'est un petit sacrifice qu'exige l'honnêteté littéraire et le repos des Lettres. D'ailleurs il n'est pas dit que tout ce qu'on écrit à son ami, dans le secret de son cœur, doit être imprimé. Si Voltaire était vivant, peut-être ne consentirait-il pas à la publication du quart des nombreuses lettres qu'on va mettre au jour<sup>29</sup>.

262

Les lettres de Voltaire à d'Argental incriminant Baculard d'Arnaud ont finalement été imprimées intégralement<sup>30</sup>. En revanche, d'autres lettres contenant des révélations peu aimables sur lui furent censurées. Une lettre de Voltaire à Thieriot, datée de la mi-novembre 1750 par Besterman, est ainsi amputée d'un tiers de son contenu<sup>31</sup>. Les propos libertins contenus dans certaines lettres de Voltaire sont également visés par la censure interne. Ruault explique à Decroix, dans une lettre datée du 25 septembre 1784 :

La correspondance de Cideville est entre mes mains, conférée et paraphée. Elle est bien singulière. Elle est pleine d'un cynisme épouvantable dans le commencement. Le co... le cu... le v. le *bordel*, le *v. t du héros qui f. tait Cléopâtre* et cent autres expressions telles, brillent à chaque page. On voit que ces premières lettres ont été écrites au sortir de la fameuse Régence où tout le monde était libertin effronté. Nous rayerons tout cela ensemble, mon cher monsieur, car il faut respecter les yeux du lecteur, autant que les oreilles dans la conversation<sup>32</sup>.

À ce corpus, Beaumarchais imposera surtout une censure politique<sup>33</sup>. Certaines lettres de Voltaire à l'abbé Morellet, touchant l'octroi de franchises

<sup>28</sup> Dans sa correspondance avec D'Alembert d'abord, Voltaire utilise les surnoms de Raton et de Bertrand, inspirés de la fable de La Fontaine « Le Singe et le Chat » (*Fables*, IX, 17). Voltaire est « Raton », qui tire les marrons du feu pour son correspondant « Bertrand ». Voir par exemple les lettres D10080 ou D18145. Plus tard, lorsque la correspondance inclut Condorcet, Voltaire s'adresse aux « deux Bertrands », comme dans D19130 ou D19448.

<sup>29</sup> Ruault à Decroix, 12 mai 1784, collection particulière.

<sup>30</sup> André Magnan, note inédite. Il s'agit des lettres imprimées dans «84, t. 54, p. 276-279 (D4262), 284-286 (D4283) et 290-292 (D4294).

<sup>31</sup> Voltaire à Thieriot, [ca 15 novembre 1750] ; BnF, n.a.fr. 14301, f° 107 ; «84, t. 54, Lettre CLXXIX, p. 286-287 (D4266).

<sup>32</sup> Ruault à Decroix, 25 septembre 1784, collection particulière.

<sup>33</sup> Nous n'évoquerons pas ici les censures imposées à la correspondance de Voltaire avec Frédéric de Prusse et Catherine II de Russie, qui ont donné lieu à des négociations complexes. Voir Ch. Paillard, « Ingérence censoriale et imbroglio éditorial. La censure de la correspondance de

de taxes pour la circulation des marchandises au Pays de Gex<sup>34</sup>, ne furent pas incluses dans la *Correspondance* de Voltaire, de même qu'une lettre sur Rousseau<sup>35</sup>. La censure touche également, dans une plus large mesure, certains textes de Voltaire relatifs aux parlements. Ruault s'en fait le porte-parole dans une lettre à Decroix datée du 19 février 1782 :

On sera obligé de retrancher quelque alinéa dans cette correspondance. C'est l'intention de M. de Beaum[archais] (il a fortement raison), ceux surtout qui touchent le parlement de Paris d'une manière trop vive, et qui donneraient beaucoup d'humeur à cette compagnie. Voltaire écrivait cela en 1771. En 1775, il aurait dicté différemment ; et pour la gloire et le repos des éditeurs, ce sacrifice est nécessaire. Ce ne sont d'ailleurs que des phrases qui peuvent être aisément détachées : et il ne faut pas louer le Maupéou et sa besogne aux dépens de ceux qu'il a persécutés, quoiqu'ils ne vaillent pas mieux que d'autres et qu'ils aient fait périr sur l'échafaud d'Abbeville ce jeune, ce malheureux, cet imprudent chevalier de la Barre.

Si les éditeurs partagent largement l'anticléricalisme de Voltaire, ils font cependant preuve, là encore, de prudence et la question de la censure du contenu de certaines lettres de Voltaire fait l'objet de discussions au sein de l'équipe :

Il y aura à retrancher, dans celles à Damilaville, des sorties d'une violence excessive contre le fils du bon Dieu : traînez l'infâme dans la boue, prenez-le par les cheveux & en conscience, mon cher maître, et quelque dégoût que nous ayons pour la dévotion catholique, on ne peut imprimer ces édifiantes paroles. Ce serait un autre fanatisme. On peut exhorter son ami à la propagation de la lumière, mais ce ne doit pas être de cette façon là<sup>36</sup>.

C'est toute la question de la violence des attaques de Voltaire contre la religion, de son combat contre le fanatisme qui se pose aux éditeurs, face aux risques de censure qui menacent l'édition :

[...] nous serons obligés d'avoir, pour *l'infâme*, si ce n'est du respect, au moins de la circonspection. Ce nom charmant, si bien trouvé, qui eût volé de bouche en bouche pour la plus grande édification des fidèles, sera effacé partout où vous l'avez vu dans les Lettres à Damilaville et à d'Alembert. M. de Beaumarch. s'en est expliqué très-clairement avec moi ces jours derniers, non qu'il aime l'infâme plus que nous ne l'aimons, vous et moi, et tous les autres, mais il prévoit, il craint

Voltaire et de Catherine II dans les éditions in-8° et in-12 de Kehl », *Revue Voltaire*, n° 7 (2007), p. 275-309.

34 D19581, du 29 juillet, et D19696, du 8 octobre 1775.

35 D13693, du 26 novembre 1766.

36 Ruault à Decroix, 19 février 1782, collection particulière.

la persécution que ce mot imprimé si souvent, en toutes lettres, élèverait contre les rédacteurs, éditeurs, et tous ceux qui ont mis la main à ces œuvres divines. On viendrait, me disait-il, mettre le feu à nos éditions ; nous perdriions tout, fortune et repos, pour un bon mot. Il m'a donc invité à effacer ce mot formidable, toutes les fois que je le rencontrerais dans les manuscrits. J'ai seulement obtenu qu'il resterait consigné deux fois dans une lettre de Voltaire et une de Frédéric, tome 2. on pourra, sans faire semblant de rien et comme par inadvertance, laisser de tems en tems l'abréviation *ecr-l'inf.* qui sera une petite énigme facile à deviner par ceux qui y entendent malice. Voilà, mon cher Monsieur, tout ce que j'ai pu faire de mieux pour la bonne cause. Le grand jour de la lumière n'est pas encore arrivé. Nous ne le verrons probablement pas ; nos petits-neveux en jouiront, nous le leur préparons. Contentons-nous du crépuscule matinal où nous sommes à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. On ne voyait goutte sur cela dans le 17<sup>e</sup>. Nous sommes donc plus heureux que ceux qui ont vécu et trépassé sous le règne de Louis XIV, d'ailleurs si grand et si beau. Dans cent ans on verra clair partout comme en plein midi. Il n'y aura plus d'infâme, ou je serais bien trompé si je pouvais y être. Adieu, mon aimable philosophe, puissiez-vous être témoin de cette brillante clarté &c<sup>37</sup>.

La collecte est infinie. Les éditeurs ont fait de leur mieux pour rassembler le plus grand nombre de lettres de Voltaire. Dès le mois de mars 1782, Ruault faisait ce constat lucide : « Je commence à croire qu'il nous manquera beaucoup de lettres intéressantes. Il sera impossible de les recueillir toutes. La correspondance de Voltaire s'étendait par toute l'Europe : ce sont les familles de la Sybille, éparses de tous côtés. Il y aura des gens qui les apporteront trop tard, d'autres qui ne voudront rien communiquer. Il faudra s'en consoler avec ce que nous avons qui est déjà très-considérable<sup>38</sup> ». Decroix lui aussi avait conscience de ne jamais accomplir qu'une petite partie d'un travail laissé à la postérité :

Nous avons beau faire, nous n'aurons jamais toutes les pièces qui pourraient compléter notre édifice. Il y aura encore des jaspes, des marbres précieux dont on fera des petits batimens à part, à mesure qu'on les déterrera, mais le nôtre tout incomplet qu'il puisse être (par la modestie de l'auteur, qui n'a pas fait lui-même, comme Piron, un recueil pompeux de ses moindres manuscrits) surprendra nos contemporains et la postérité<sup>39</sup>.

37 Ruault à Decroix, 18 avril 1786, collection particulière.

38 Ruault à Decroix, 6 mars 1782, collection particulière.

39 Decroix à Ruault, 19 janvier 1782 ; BnF, Fr. 12937, f° 529-532.

Au commerce épistolaire succède donc une édition dynamique, dont la genèse même relève d'une énergie extraordinaire, d'un commerce entre les éditeurs et les correspondants de Voltaire. La mise en forme du corpus repose elle aussi sur une conception dynamique de la lecture, et doit permettre au lecteur une circulation entre les faits et les textes, entre les lettres et l'œuvre, entre les idées de l'auteur, les réactions de ses contemporains et les commentaires de Condorcet.

Les notes de Condorcet dans l'édition de Kehl instaurent en effet un dialogue personnel, esthétique et philosophique avec le nouveau corpus mis au jour par les éditeurs. Mais ce dialogue dépasse la relation entre l'auteur et l'éditeur, entre le maître et le disciple pour reconstituer la vie de la République des Lettres par un rappel des échanges et des polémiques dans lesquels Voltaire a été impliqué. Par ses notes, Condorcet souligne la richesse du commerce des idées que Voltaire a engendré par son intense activité épistolaire, dont il souligne les enjeux tout en fondant une nouvelle tradition littéraire, dans laquelle se réinvente l'image de Voltaire.

L'annotation traditionnelle, qui consiste à préciser certaines allusions peu compréhensibles, l'identité d'une personne, son rôle, etc., est très peu utilisée. On en trouve quelques exemples, qui permettent à Condorcet de souligner le caractère exemplaire de certains épisodes de la vie de Voltaire, construisant ou rappelant par ce moyen des éléments biographiques. Certains traits de la carrière sont mis en valeur dans une argumentation militante, qui a pour ambition une défense et une réhabilitation de Voltaire, comme dans cette lettre au libraire Josse, correspondant français pour la commercialisation de l'édition anglaise de *La Henriade* :

Nous imprimons cette lettre sur l'original même auquel se trouvait joint un grand nombre de souscriptions remboursées par M. de Voltaire. Cette lettre prouve qu'au commencement même de sa carrière littéraire, M. de Voltaire n'avait point cette avidité que ses ennemis lui ont tant de fois et si injustement reprochée. Il est d'ailleurs très-bien prouvé que nul auteur n'a moins tiré parti de ses ouvrages pour s'enrichir ; il les a presque toujours donnés, soit aux libraires ou aux comédiens, soit aux jeunes gens de lettres qu'il voulait encourager<sup>40</sup>.

Un système de renvois aux écrits de Voltaire permet d'illustrer le corpus épistolaire et de lui conférer une valeur documentaire, puisque de nombreuses lettres évoquent les processus d'écriture, de diffusion et de réception de ses

40 1884, t. 52, Lettre LXXI à M. Josse, libraire, 6 janvier 1733, p. 136, note 14.

écrits, comme le *Traité de métaphysique* dont il est question dans une lettre à Formont ou à Thieriot :

J'ai relu M. Locke depuis que je vous ai vu. Si cet homme-là avait eu le malheur d'être en France, nous n'aurions peut-être pas ce chef-d'œuvre de raison et de sagesse. C'est bien dommage qu'il n'ait pas encore pris plus de liberté, et que sa modération ait étranglé des vérités qui ne demandaient qu'à sortir de sa plume. J'ai osé m'amuser à travailler après lui. J'ai voulu me rendre compte à moi-même de mon existence et voir si je pouvais me faire quelques principes certains<sup>41</sup>.

Si j'avais auprès de moi un domestique qui sût écrire, je ferais copier quelques chapitres d'une métaphysique que j'ai composée (\*Voyez *Philosophie*, tome I), pour me rendre compte de mes idées ; cela vous divertirait peut-être de voir quelle espèce de philosophe c'est que l'auteur de la *Henriade* et de *Jeanne la pucelle*<sup>42</sup>.

266

L'annotation scientifique surtout est particulièrement remarquable. C'est le domaine de spécialité de Condorcet, mathématicien et géomètre, membre de l'Académie des sciences dont il est le secrétaire depuis 1776. Plusieurs lettres de Voltaire datées de la période de Cirey, où le poète développa, en compagnie d'Émilie du Châtelet, des études de chimie et de physique, abordent des questions scientifiques. Condorcet apporte des précisions sur les travaux de savants ou d'inventeurs mentionnés dans les lettres de Voltaire, tels Newton<sup>43</sup>, l'un de ses disciples français, M. du Fay<sup>44</sup>, ou encore Jacques Cassini<sup>45</sup>.

#### UN COMMERCE ENTRE L'AUTEUR ET SES LECTEURS

Les dix-huit volumes de la *Correspondance* sont livrés au printemps 1789 aux souscripteurs, offrant au public une nouvelle image de Voltaire à travers ses lettres, une nouvelle connaissance de l'écrivain au travail, dans sa vie privée,

41 *Ibid.*, Lettre CXIX à M. de Formont, 27 juin [?] 1734, p. 234.

42 *Ibid.*, Lettre CLXII à Thieriot, 30 novembre 1735.

43 «84, t. 53, Lettre IX à Rameau sur *le père Castel et son clavecin oculaire*, mars 1738, p. 24, note 4.

44 *Ibid.*, Lettre XLIX à M. Thieriot, 10 décembre 1738, p. 122, note 8.

45 *Ibid.*, Lettre CXXXVII à M. de Maupertuis, 21 juillet 1740, p. 303, note 16. Voir également la longue note de Condorcet («84, t. 52, p. 469) à la lettre CCXL, datée du mois de mai 1737, de Voltaire à l'abbé Moussinot, l'un de ses chargés d'affaires à Paris, par laquelle il le charge de demander à M. Grosse, savant charbonnier dont il vient de lire les travaux, « si le phosphore de Boyle, si le phosphore igné s'allument dans le vide ; enfin, s'il a vu de bon naphte de Perse, et s'il est vrai que ce naphte brûle dans l'eau », en marge de laquelle Condorcet rappelle la nature, l'enjeu et la valeur des travaux scientifiques de Voltaire, avant d'apporter des précisions scientifiques qui mettent les savoirs de Voltaire en perspective avec ceux de son temps.

permettant de lire l'ensemble de sa trajectoire littéraire, de 1715 à 1778. Dans ce corpus s'énonce un autre Voltaire, intime, privé, qui révèle à la postérité une nouvelle facette de son activité d'écrivain et fonde une tradition éditoriale qui ne se démentira pas. Beaumarchais soulignait dès 1784 l'attente et l'intérêt du public pour « la correspondance surtout, qui est l'objet le plus essentiel parmi les nouveautés de notre Voltaire, et qui sera le plus demandé<sup>46</sup> ». La suppression d'une partie du corpus, qui nous semble regrettable, était aux yeux des éditeurs une condition indispensable au succès de cette édition. Decroix fait remarquer, à la lecture intégrale des volumes, en février 1789 :

Je crois bien que des lettres philosophiques telles que celles à Helvétius, Damilaville, D'Argence etc. doivent faire paraître les autres moins piquantes. Il y a des gourmets et des gourmands qui ne veulent que des mets de très haut goût. Mais les lettres à d'Argental plairont aux amateurs de la poésie dramatique et du théâtre. Je crois bien que M. de Condorcet aurait pu resserrer de deux à trois volumes la corresp.<sup>cc</sup> g.<sup>alc</sup> sans en diminuer beaucoup le mérite<sup>47</sup>.

Il s'agit pour les éditeurs de faire voir l'homme tel qu'il est, de compléter l'œuvre par plusieurs ensembles épistolaires, la correspondance générale, les correspondances avec des monarques et la correspondance la plus philosophique, de portée plus subversive, celle de D'Alembert. Si cette correspondance présente un apport documentaire considérable, fournissant une image du réseau voltairien, de sa trajectoire personnelle et littéraire, de la vie de la République des Lettres, dont elle constitue un témoignage inestimable, elle a accédé ensuite au rang de chef-d'œuvre littéraire. Son classement dans la section *Littérature* signalait déjà cette ambition.

Les éditeurs ont livré leurs témoignages de premiers lecteurs de cette correspondance. En février 1783, Ruault souligne la valeur de ce corpus en devenir : « Le coffre va s'ouvrir enfin, et ce tabernacle ouvert répandra soudain une grande et vive lumière sur beaucoup de choses qu'on ne distingue qu'à travers un épais brouillard, une obscurité *visible*, comme dit Milton<sup>48</sup> ». Alors

46 Beaumarchais à Le Tellier, 6 avril 1784 ; BHVP, Ms 1312, f° 286-287, publiée dans Gunnar et Mavis von Proschwitz, *Beaumarchais et le « Courier de l'Europe »*. *Documents inédits ou peu connus*, Oxford, Voltaire Foundation, 1990, 2 vol., t. II, p. 808.

47 Decroix à Ruault, 26 février 1789 ; BnF, n.a.fr. 13139, f° 412-413.

48 Ruault à Decroix, 2 février 1783, collection particulière. Ruault fait ici référence au coffre dans lequel Panckoucke conservait les manuscrits voltairiens, chez lui, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, dont Beaumarchais possède l'une des clés, mais dont le libraire ne consentit à livrer le contenu qu'au compte-gouttes, en attendant le règlement définitif du solde de la transaction, selon les conditions du contrat signé entre les deux hommes le 25 février 1779. La correspondance ne fut remise aux éditeurs qu'en 1783, le 30 mai, date anniversaire symbolique pour les voltairiens. Voir André Magnan, *L'Affaire Paméla : lettres de Monsieur de Voltaire à Madame Denis, de Berlin*, Paris, Paris-Méditerranée, 2004, p. 182-183.

qu'il avance dans la préparation, il répond à son frère qui lui en demande la primeur :

Ces matieres sont incommunicables ; elles sont entre mes mains un dépôt sacré, dont je ne puis faire part à personne, même à vous, mon cher frere, qui êtes mon meilleur ami. Cela me fâche beaucoup, mais il faut avoir un peu de vertu en ce monde. Je souffre de ne pouvoir jouir avec vous de ce que j'ai sous les yeux tout le long du jour ; je voudrais que tous les honnêtes gens qui ont droit à la chose, fussent à mes côtés, je les régèlerais de vive voix : mais par écrit cela ne se peut. Il faut attendre la publication générale<sup>49</sup>.

268 Il livre des impressions plus précises sur un corpus particulier, la correspondance avec Mme du Deffand : « À présent je connais la correspondance avec madame du Déffant. C'est un morceau friand ; quel coloris ! quel charme. Voltaire sera encore un maître en *épistoles*. St Paul aux Corinthiens, et Voltaire au[x] philosophes sont deux grands écrivains épistolaires ; personne ne le niera<sup>50</sup> ». Decroix est impatient de lire cette correspondance sulfureuse : « Ce que vous me dites des lettres à Mad.<sup>e</sup> Du deffant me donne une terrible envie de les lire. Ne pourriez vous pas me ménager ce régal, pour me consoler un peu du malheur de végéter ici, sans espoir peut être de vous revoir de longtemps<sup>51</sup> ? » Ruault, par prudence, anticipant les jugements du public et de la postérité, suggère qu'il vaut mieux, pour la gloire de Voltaire, laisser croire à la valeur de cette « fausse sœur », au détriment de la vérité historique :

Monsieur, je ne suis point du tout fâché de m'être rencontré avec vous dans le jugement que j'ai porté de cette impertinente marquise [...]. Cette femme jouira dans la postérité d'une estime dont elle était indigne : et voilà de ces réputations usurpées dont le public est si souvent la dupe. En lisant ce recueil on croira qu'elle était une femme forte, et les seuls rédacteurs sauront au juste qui elle était. Je crois cependant qu'il vaut mieux laisser honorer sa mémoire, car si l'on dit la vérité, Voltaire passera pour avoir écrit ce qu'il ne pensait pas (sur le compte de cette femme, s'entend). Et ce serait lui faire tort. [...] Que Mad.<sup>e</sup> du Deffant jouisse tout du long de l'honneur apparent d'avoir mérité la confiance du plus grand philosophe que la France ait jamais eu et aura jamais<sup>52</sup>.

49 Ruault à son frère Brice, 11 mai 1783, collection particulière.

50 Ruault à Decroix, 16 janvier 1782 ; BnF, Fr. 12937, f° 529 et collection particulière.

51 Decroix à Ruault, 19 janvier 1782 ; BnF, Fr. 12937, f° 529-532. Receveur du chapitre des Flandres, Decroix réside à Lille pendant toute la durée de l'entreprise. Il a tenté d'obtenir de Panckoucke, puis de Beaumarchais, une charge à Paris, sans succès. À partir de 1779, il effectue cependant des séjours réguliers à Paris, où il travaille plus étroitement avec Ruault et Condorcet.

52 Ruault à Decroix, 6 mars 1782, collection particulière.

Decroix aura l'occasion de satisfaire sa curiosité : « Je suis à séparer les lettres à Madame du Deffand. Tout en coupant, je lis comme par hasard la 1<sup>re</sup> ligne et successivement jusqu'à la dernière. Ces lettres me font un plaisir infini, comme si je les lisais pour la première fois<sup>53</sup> ».

Dans ce commerce privilégié avec la correspondance de Voltaire, les éditeurs Decroix et Ruault livrent là un témoignage majeur, dicté par la confiance, la complicité et l'amitié. Leur sensibilité de lecteur s'exprime pleinement, et donne à l'archive éditoriale une valeur humaine exceptionnelle. À l'heure où il vient de relire intégralement la *Correspondance* de Voltaire dans les volumes imprimés, Decroix en livre une ultime appréciation, à la fois universelle et très personnelle :

Que cette correspondance générale est un excellent cours de morale et de philosophie ! Que les malheureux y trouvent de consolation en y voyant les tourments et les persécutions répandus sur toute la vie d'un grand homme, le courage et la résignation avec lesquels il supporte les événements de la vie et l'heureuse conviction du néant des choses humaines dont on y est frappé presque à chaque page. Je sens mes chagrins allégés en tenant le livre, mais le taedium vitae revient quand je le quitte<sup>54</sup>.

Cette mise en perspective de l'histoire éditoriale de la première édition de la *Correspondance* de Voltaire révèle la superposition des processus dynamiques : le corpus épistolaire de Voltaire est une construction faite de plusieurs niveaux de relations humaines, d'échanges d'idées, de projets, de valeurs. Pour l'auteur, engagé dans ses aventures terrestres, la correspondance n'est qu'une modalité de sa sociabilité, celle d'un écrivain qui tente, par l'écriture, par la lettre, de conserver ses amis, de publier ses œuvres, de défendre ses intérêts, de promouvoir sa carrière. Les correspondants de Voltaire qui ont livré aux éditeurs celles de ses lettres qu'il leur avait adressées ont souvent été confrontés à un dilemme, tiraillés entre le désir de contribuer à la gloire du grand homme et la tentation du respect de leur vie privée. Pour les éditeurs qui ont souhaité lui rendre hommage et œuvrer à une meilleure diffusion de ses écrits, de ses combats, de sa pensée, une confrontation a été nécessaire pour opérer des choix, définir des stratégies éditoriales, tenir compte des attentes des lecteurs qu'ils pouvaient mesurer à l'aune de leurs propres réactions. La valeur du premier travail des éditeurs sur la correspondance apparaît à la lecture de l'archive éditoriale, qui révèle la richesse et la complexité de la mise en perspective qu'il a fallu pour saisir les potentialités d'un tel corpus, dont ils n'avaient qu'une vue partielle au

53 Decroix à Ruault, 6 juillet 1783 ; BnF, n.a.fr. 13139, f° 264-265.

54 Decroix à Ruault, 23 janvier 1789 ; BnF, n.a.fr. 13139, f° 411.

moment où ils concevaient leur projet. Ils ont tenté en tout cas de mettre en œuvre un processus dynamique, permettant au lecteur d'entrer dans l'univers de Voltaire, dans son atelier, en ménageant grâce à un dispositif éditorial rationnel, grâce à une sélection assumée, un parcours de lecture cohérent. Dans cette configuration éditoriale nouvelle, qui instaure un système de renvois de type encyclopédique entre les lettres et les œuvres de Voltaire, la correspondance offre une liberté de circulation entre les textes, un savoir, un horizon d'attente, suscite et provoque la lecture, renouvelle la curiosité et le goût du lecteur pour l'ensemble de l'œuvre. Éditer les premières *Œuvres complètes* de Voltaire ce n'était pas tant éditer « tout Voltaire », mais, selon les termes de l'*Avertissement* qui ouvre le premier tome, « le faire paraître tout entier ».

« N'EST-CE PAS LA PLUS ÉTONNANTE ? »  
BEUCHOT, CAYROL ET LA *CORRESPONDANCE* DE VOLTAIRE

*Nicolas Morel*  
Universität Bern

Le début de la Restauration est le moment d'une véritable frénésie éditoriale autour de Voltaire qui dure jusqu'à la monarchie de Juillet. Près de trente nouvelles éditions de ses *Œuvres complètes* paraissent en effet, presque toutes entre 1817 et 1835<sup>1</sup>. Encouragés par un contexte politique tendu autant que par de nouvelles méthodes d'impression, les éditeurs inondent alors le marché des textes du philosophe de Ferney et ravivent de vieilles querelles. Réimprimées et diffusées à large échelle, les *Œuvres complètes* de Voltaire servent avant tout d'étendard contre le retour au pouvoir d'une monarchie absolutiste soutenue par l'Église catholique. Dans le même temps, l'œuvre de Voltaire offre aux détracteurs des philosophes des Lumières un répertoire inépuisable de citations compromettantes. « C'est moins un auteur qu'un symbole qu'on publie », précise à juste titre François Bessire<sup>2</sup>. Pour autant, cette affirmation est-elle valable pour toutes les éditions des *Œuvres complètes* de Voltaire ?

C'est en effet dans ce contexte polémique que l'œuvre de Voltaire fait l'objet d'une profonde remise en question philologique et bibliographique par Adrien Jean Quentin Beuchot (1777-1851). Médecin, puis bibliographe et enfin

1 François Bessire décrit précisément le climat éditorial de cette époque dans son article « Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces : les éditions d'œuvres complètes de Voltaire sous la Restauration », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid, Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 185-196. Dans cet article, il présente en outre un tableau des différentes éditions parues entre 1817 et 1830. Notons toutefois que F. Bessire dénombre dix-neuf éditions, soit cinq de moins que Bengesco, qui lui en compte vingt-quatre dans la même période. Cinq nouvelles éditions ayant été commencées sous la monarchie de Juillet, ce sont même vingt-neuf éditions que Bengesco décrit jusqu'en 1835 (voir Bengesco, t. IV, n<sup>os</sup> 2145-2173). On ne recense ensuite que cinq éditions jusqu'à celle de Moland, qui paraît en 1877. Elles sortent toutes entre 1852 et 1867, soit sous le Second Empire. Pris dans sa globalité, le phénomène d'édition massive des *Œuvres complètes* de Voltaire semble ainsi bien être ponctuel et lié à des régimes politiques sous lesquels Voltaire redevient une icône militante. Mais c'est sous la Restauration que ce phénomène prend le plus d'ampleur, ce d'autant plus qu'il diminue dès la révolution de juillet. Pourtant, une approche qui tend à réduire radicalement ce phénomène d'édition au contexte politique semble peu satisfaisante pour comprendre le projet éditorial de Beuchot.

2 F. Bessire, « Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces », art. cit., p. 190.

bibliothécaire à la Chambre des députés dès 1834, Beuchot a également édité le *Dictionnaire* de Bayle (Paris, Desoer, 1820-1824, 16 vol. in-8°). Il est en outre le rédacteur du *Journal de la librairie* et de plusieurs essais pour défendre la liberté de la presse. Beuchot est alors déjà reconnu pour son travail éditorial autour des œuvres de Voltaire : c'est lui en effet qui a façonné plus de la moitié de l'édition Perronneau, parue entre 1817 et 1822, avant d'être exclu de cette entreprise par jugement<sup>3</sup>. Sa véritable édition des *Œuvres complètes* de Voltaire paraît en soixante-dix volumes in-8° entre 1828 et 1834 chez le libraire Lefèvre, et propose plusieurs innovations qui vont influencer la pratique éditoriale des œuvres de Voltaire. Beuchot construit en effet pour l'époque une approche étonnamment objective des *Œuvres complètes* du patriarche de Ferney. Là où Voltaire était avant tout considéré comme symbole de la philosophie des Lumières, Beuchot s'efforce quant à lui de remettre l'accent sur la cohérence de son œuvre.

272

Bibliographe, bibliothécaire et surtout bibliophile, Beuchot est un authentique voltairien, tout autant qu'un infatigable voltairiste. Il commence son travail sur l'édition des *Œuvres complètes* du philosophe dès 1802, collectant toutes les éditions originales, les critiques, les défenses, les apologies, les pièces détachées et éparpillées de Voltaire jusqu'au début de son entreprise en 1828. Son impressionnante bibliothèque, qu'il nomme, non sans fierté, ses « cent pieds »<sup>4</sup>, comporte près de 10 000 ouvrages. Beuchot est aujourd'hui notamment connu pour ses annotations des ouvrages du philosophe de Ferney, dans lesquelles il évite autant que possible l'esprit de parti<sup>5</sup> ou la polémique pour se concentrer plutôt sur des aspects historiographiques et bibliographiques. Ce même esprit se retrouve dans toute son édition : son tri des écrits de Voltaire, la sobriété recherchée de ses annotations, tout comme le remaniement de l'organisation des *Œuvres complètes* montrent autant un autre rapport à la méthodologie de l'édition qu'une évolution de la réception de Voltaire et de son œuvre.

3 « Je fus chargé par Madame Perronneau de diriger l'édition qu'elle avait annoncé en cinquante volume in-12 ; j'en avais donné les tomes I à XXIII, et XXV à XXXII, lorsque j'en fus évincé par jugement, mais avec les honneurs de la guerre. Mon continuateur fut M. Louis Dubois, qui malheureusement n'avait pas étudié mon travail avant de le continuer » (Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », dans Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Lefèvre, 1829-1834, 70 vol., t. 1, p. xxii). Voir aussi à ce sujet le recueil factice de 11 pièces autour de Beuchot, [*Recueil de pièces ayant trait à ses démêlés avec Mme Perronneau au sujet de l'édition des Œuvres complètes de Voltaire*], Paris, Fain, 1820-1821 (BnF : cote Z Beuchot-988). L'édition de Beuchot comporte en définitive cinquante-six volumes.

4 Il est tout de suite question de ces fameux « cent pieds » dans la correspondance entre Beuchot et Cayrol : voir la lettre de Beuchot à Cayrol du 12 octobre 1826 (Institut et Musée Voltaire, Genève [désormais, IMV], MS 34-01).

5 « Dieu me préserve d'être un homme de parti », écrit Beuchot à Cayrol dans une lettre du 4 novembre 1828 (IMV, MS 34-25).

Cette question s'inscrit dans un cadre plus large de réflexion sur les textes hérités du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le célèbre éditeur des *Œuvres complètes* de Rousseau, parues chez Dupont en vingt-quatre volumes entre 1823 et 1825, Victor Donatien de Musset-Pathay, affirme en effet lui aussi que « l'objet que nous nous proposons n'est [...] ni de combattre ni d'approuver les opinions de J.-J., ni même d'ajouter aucun commentaire à ses écrits. Notre intention est de les présenter dans un nouvel ordre, adoptant autant que possible un classement fondé sur l'analogie<sup>6</sup> ». Cet objectif ressemble bien à celui de Beuchot : il s'agit de revoir l'organisation et la forme de l'édition pour mieux comprendre le sens de l'œuvre. Le rapprochement entre Beuchot et Musset-Pathay fait d'autant plus sens lorsque l'on sait que les deux hommes sont proches.

L'appui d'une correspondance presque complète et en grande partie inédite entre Beuchot et l'un des collaborateurs de son édition, Nicolas Jean Joachim de Cayrol<sup>7</sup>, s'avère ici des plus précieux. Déjà mis en lumière par Christophe Paillard<sup>8</sup>, le fonds des lettres de Beuchot à Cayrol<sup>9</sup> nous donne accès aux coulisses de l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire par Beuchot. Leur correspondance, qui s'étend de 1826 à 1851, traite dans toute sa première partie presque exclusivement de l'édition de la *Correspondance* de Voltaire. Elle nous permet d'en comprendre de l'intérieur l'importance, les principes ainsi que les difficultés.

- 6 Victor Donatien de Musset-Pathay, « Préface », dans Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, Paris, p. Dupont, 1823-1825, 24 vol., t. I, p. vii. Cette référence est également présentée par Philip Stewart dans son chapitre « Le siècle de Musset-Pathay (1817-1900) », dans *Éditer Rousseau : enjeux d'un corpus (1750-2012)*, Lyon, ENS Éditions, 2012, p. 153-196. Ph. Stewart y décrit le lien entre l'ordre de l'édition et l'interprétation de l'œuvre dans le projet éditorial des *Œuvres complètes* de Rousseau par Musset-Pathay. Il s'agit alors de « passer à un nouveau stade dans sa réception, ce qui à son tour repose la question de l'ordonnance du corpus » (p. 161).
- 7 Sous-intendant militaire à Compiègne, puis retraité à Amiens où la révolution de juillet l'a forcé à se retirer, Cayrol a, contrairement à Beuchot, tout d'un homme de parti. Légitimiste, il fut député de la Nièvre entre 1820 et 1822. Entre ses coups d'éclat politiques et ses missions administratives pour l'armée, Cayrol est aussi l'exemple typique du savant aisé de province. Peu occupé, ou accaparé par des tâches qui l'ennuient, il reporte son intérêt sur la lecture, la culture et l'histoire. Les bulletins de commandes de livres qui jalonnent sa correspondance sont autant d'exemples de ce savoir hétérogène qui ne semble suivre comme seule règle que la curiosité. Voltairiste novice, parfois maladroit, mais assidu, il se montre en revanche un authentique voltairien. C'est d'ailleurs lui qui propose spontanément ses services à Beuchot pour effectuer un énorme travail de collecte, de classement et de correction de la *Correspondance* de Voltaire, travail qu'il offre à Beuchot.
- 8 Christophe Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX<sup>e</sup> siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », *Revue Voltaire*, n° 10 (2010), p. 121-143 ; voir aussi *id.*, « Les "cailloux pétrifiés" de Voltaire. Corrections auctoriales ou modifications éditoriales ? Le traitement de L'A. B. C. dans les éditions de Kehl et de Beuchot », *Revue Voltaire*, n° 11 (2011), p. 373-385.
- 9 Les lettres de Beuchot à Cayrol sont conservées à l'Institut et Musée Voltaire où elles forment une collection de 198 lettres autographes. Nous complétons ce fonds par les réponses de Cayrol à Beuchot, qui se trouvent quant à elles à la Bibliothèque nationale de France sous les cotes n.a.fr 5199 et n.a.fr 25134.

Beuchot présente dès ses premières lettres son intérêt tout particulier pour la *Correspondance* de Voltaire. Dans une lettre du 19 octobre 1826, il apostrophe en effet Cayrol et énumère la longue liste des difficultés inhérentes à son projet, dont le point de départ est de réunir toutes les lettres pour les classer selon un ordre chronologique. C'est précisément cette volonté qui caractérise le tournant méthodologique opéré par Beuchot pour son édition de Voltaire :

Je pense comme vous que la *Correspondance* de Voltaire est la partie la plus curieuse de ses œuvres. N'est-ce pas aussi la plus étonnante ? Surtout si l'on songe qu'on n'a peut-être pas les deux tiers de ce qu'il a écrit ? Mon intention est de réunir toutes les lettres chronologiquement sans distinction des personnes à qui elles sont adressées. Mais que de dates à corriger ? Que d'embarras lorsque des éditeurs de deux lettres n'en ont fait qu'une ? Où trouver les originaux ? Que de choses à expliquer<sup>10</sup>.

274

Ainsi, pour Beuchot, la *Correspondance* n'est plus seulement « curieuse », c'est-à-dire définie par le plaisir qu'elle procure, l'intérêt qu'elle suscite ou l'utilisation qui peut en être faite pour ou contre Voltaire, elle devient également « étonnante ». Cette description emphatique, un peu redondante, est en réalité significative. Elle suggère une approche nouvelle de cette partie des *Œuvres complètes* de Voltaire. Ainsi, alors que les éditeurs de Kehl décrivaient les *Lettres du prince royal de Prusse et de M. de Voltaire* comme une « Correspondance entre les deux hommes les plus extraordinaires peut-être que la nature ait produits sur le trône et dans les lettres<sup>11</sup> », ou mettaient en avant « cette correspondance entre deux philosophes illustres<sup>12</sup> » pour parler de la relation épistolaire avec D'Alembert, Beuchot cherche quant à lui avant tout à établir le bon texte. Il affirme en effet que « la Correspondance de Voltaire, qui forme une partie si considérable de ses œuvres, est le plus étonnant [...] de ses écrits ; mais c'est aussi celui qui présente à un éditeur, et en très grand nombre, les plus grandes difficultés<sup>13</sup> ». L'enthousiasme, réitéré ici, de Beuchot pour la *Correspondance* révèle à la fois son intérêt marqué pour cette partie des *Œuvres complètes*, un changement de perspective à son égard et les difficultés pratiques que cela suscite : en insistant sur les enjeux philologiques de l'édition des lettres de Voltaire, Beuchot montre en réalité surtout qu'il envisage la *Correspondance* comme un véritable texte littéraire, et non plus uniquement comme un témoignage du grand homme.

10 Lettre de Beuchot à Cayrol du 19 octobre 1826 (IMV, MS 34-02).

11 «84, « Avertissement des éditeurs », t. 64, p. 3.

12 «84, « Avertissement des éditeurs », t. 68, p. i.

13 Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. 51, p. i.

D'un autre côté, cette remise en question de la forme de l'édition est aussi rendue nécessaire par l'accroissement d'un corpus qui devient difficile à maîtriser. C'est particulièrement vrai pour la *Correspondance* de Voltaire. La recherche et la publication de lettres inédites ont certes toujours attiré les libraires et bibliophiles, même du vivant de Voltaire, et tel est encore le cas sous la Restauration. Mais avec la mort des derniers correspondants de Voltaire, les archives commencent à s'ouvrir, faisant rêver collectionneurs, éditeurs et libraires : une publication posthume leur assure en effet des droits d'auteurs financièrement intéressants<sup>14</sup>. En outre, la loi sur la propriété littéraire en vigueur prévoit un délai de dix ans après la mort des auteurs pour qu'une œuvre tombe dans le domaine public<sup>15</sup>. Beaucoup d'ouvrages imprimés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1820, qui contiennent des lettres de Voltaire, sont désormais libres de droits. Dans ce contexte, l'inédit, même le plus anecdotique, représente un attrait commercial certain. Les ajouts dans la *Correspondance* de Voltaire, s'ils sont potentiellement nombreux, sont parfois bien cachés et tant Beuchot que Cayrol doivent mobiliser leurs réseaux pour compléter le corpus. De plus, l'augmentation du nombre de lettres de Voltaire ne va pas sans poser un problème pratique, comme l'écrit Cayrol dans la première longue lettre qu'il adresse à Beuchot :

Je ne puis terminer cet in-folio voltairien, Monsieur, sans vous demander quand vous comptez donner la belle et bonne édition des œuvres du patriarche à laquelle M. Musset m'a dit que vous travaillez depuis quinze ans, car je vois bien que ma chétive édition de Kehl ne me suffit plus aujourd'hui surtout pour la correspondance qui a reçu des accroissements sans nombre depuis le commencement du siècle<sup>16</sup>.

Comme Cayrol, Beuchot est lui aussi conscient de l'ampleur de ce phénomène, puisqu'il se dit effrayé de ne « connaître qu'à peine les deux tiers » de la *Correspondance* de Voltaire<sup>17</sup>. Ce décompte a de quoi nous faire sourire aujourd'hui, puisque, s'il effraie Beuchot, il est en réalité légèrement optimiste. Avec les 7 500 lettres de son édition, Beuchot se trouve en effet

14 Voir *ibid.*, p. v : « M. A.-A. Renouard est venu proposer de prendre des arrangements avec lui pour les lettres de Voltaire à mademoiselle Quinault, dont il est le premier éditeur. Surpris de cette demande, je n'ai pas laissé ignorer à M. Renouard qu'elle me paraissait mal fondée. "Je sais, lui dis-je, que le décret du 1<sup>er</sup> germinal an XIII assimile aux auteurs mêmes les éditeurs d'ouvrages posthumes ; mais c'est, dit l'article 1<sup>er</sup>, à la charge de les imprimer séparément et sans les joindre à des ouvrages déjà publiés et devenus propriété publique" ». Malgré cela, Beuchot devra retirer les textes des lettres à Mlle Quinault de son édition, n'en laissant qu'une brève mention.

15 Loi du 19 juillet 1793 relative à la propriété littéraire, confirmée par Napoléon le 5 février 1810.

16 Lettre de Cayrol à Beuchot du 4 octobre 1826 (n.a.fr 25134, f° 51-52).

17 Lettre de Beuchot à Cayrol du 19 octobre 1826 (IMV, MS 34-2).

plus proche du tiers des lettres de Voltaire... Malgré ses quinze ans de recherches<sup>18</sup> et même s'il augmente de plus de cinq cents lettres le corpus de la *Correspondance*, il sait pourtant ne pas avoir pu réunir toutes les lettres du Patriarche, tout comme il sait impossible le fait de connaître leur contenu exact<sup>19</sup>. Malgré l'accroissement du corpus, malgré les découvertes de manuscrits, la *Correspondance* reste un morceau fondamentalement incomplet des *Œuvres complètes* de Voltaire, et qui dépend en grande partie de la construction qu'en fait l'éditeur<sup>20</sup>.

Beuchot assume d'ailleurs le caractère inachevé de son projet au moment de le lancer :

J'ai cessé mes recherches, investigations, explorations voltairiennes, car il faut en finir. Je ramasserai cependant ce que je trouverai en chemin et ferai des recherches spéciales, je vais m'occuper à employer le fruit de mes dépouillements et lectures ; puis lire tout l'auteur. J'ai acheté la *Correspondance Catherine* [*sic*]. Je suis à la *Correspondance* avec Frédéric. Que de choses à faire ! D'abord peser chaque mot de chaque lettre pour en vérifier la date. C'est ainsi que je suis parvenu à voir que les lettres 7 et 11 ont été jusqu'à présent mal classées. Puis expliquer par des notes et renvois ce qui a besoin d'interprétation. Je laisse en arrière quelques collations et annotations. Après cela j'aurai à refondre ces correspondances particulières dans la *Correspondance générale*, sur laquelle j'aurai à m'appesantir aussi. J'ai mis et classé à le [*texte corrompu*] les notes que vous avez bien voulu me communiquer, et j'en ferai mon profit en temps et lieu ; et vous réitère mes remerciements<sup>21</sup>.

276

18 Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. 1, p. i : « Lorsqu'en 1802 j'allai, au nom d'un de mes amis, proposer à La Harpe, alors exilé à Corbeil, de donner une édition des *Œuvres choisies de Voltaire* en vingt ou vingt-cinq volumes in-8°, je ne me doutais guère que je serais un jour éditeur des *Œuvres complètes* ».

19 Lettre de Beuchot à Cayrol du 13 février [1838] (IMV, MS 34-141) : « Oh ! je sais depuis bien longtemps que toute la *Correspondance* de Voltaire est à refondre. Mais il n'y a guère moyen d'avoir tous les originaux ou du moins copie bien authentique ».

20 La question est soulevée notamment par François Bessire dans son article « La *Correspondance* : l'œuvre majeure de Voltaire ? », *RHLF*, n°99 (1999), p. 205-214, dans lequel il défend l'idée que la *Correspondance* est l'œuvre des éditeurs successifs de Voltaire. Autant chercher chez Voltaire une volonté de faire de sa correspondance une œuvre paraît difficile, autant la renvoyer complètement du côté de l'éditeur semble également peu satisfaisant. La formule de « mettre en œuvre », utilisée par Georges Roth pour parler de son travail d'éditeur de la *Correspondance* de Diderot (« Avertissement du premier volume », Paris, Éditions de Minuit, 1955, 16 vol., t. 1, p. 20) semble plus pertinente. Elle permet de souligner le rôle de l'éditeur dans la constitution du corpus tout en ménageant la place de l'écrivain, qui demeure en définitive l'auteur. Reste que la thèse de F. Bessire, couplée à celle énoncée ci-dessus par Ph. Stewart (voir n. 6), souligne bien l'intérêt d'une compréhension de la méthodologie de l'édition de la *Correspondance* dans le cadre d'une étude de la réception de Voltaire et de son œuvre.

21 Lettre de Beuchot à Cayrol du 26 mai 1828 (IMV, MS 34-19).

Le travail d'édition que Beuchot se propose de faire sur la *Correspondance* est monumental. Cette lettre précise ce que nous avons vu dans le premier extrait et nous donne le détail de ce qu'implique un nouveau classement de la *Correspondance* : en plus de la recherche de lettres inédites, il faut fondre les correspondances particulières dans la correspondance générale, reclasser les lettres éparpillées dans le reste de l'œuvre, avant de prendre la mesure du texte de Voltaire et d'effectuer le travail d'annotation. Beuchot relit alors chaque lettre, pèse chacun de ses mots, et effectue un travail que l'on n'hésitera pas à qualifier de scientifique. Le travail d'annotation qu'il veut « borner à des notes historiques ou bibliographiques, explicatives de passages devenus obscurs<sup>22</sup> » caractérise alors également le rapport de Beuchot à Voltaire. Il prend soin d'établir le bon texte, il consulte et trie les différentes variantes, s'applique à retrouver la bonne date de toutes les pièces pour les classer, ensuite, selon un ordre chronologique, ou encore rédige des notes qui ont pour but de clarifier le texte. Cette dimension scientifique l'emporte alors sur une volonté d'établir un corpus qui soit exhaustif<sup>23</sup>. S'il cherche à épurer les *Œuvres complètes* de Voltaire des textes apocryphes ou, au contraire, à les compléter, Beuchot préfère pourtant apporter plus de soin à l'établissement du texte, quitte à laisser de côté des pièces inédites trouvées en chemin. Ce, d'autant plus que son éditeur Lefèvre le presse d'avancer :

Je ne connais que trois choses pour employer le temps ; le travail, le sommeil et la promenade. La boue et la pluie me forcent à garder la chambre plus que je ne voudrais. Or tout en ne travaillant pas, je suis cependant venu à bout de vos dix années de *Correspondance* voltairienne (1769-1778). Je n'ai osé attaquer la correspondance de Vaines. La collation de ces objets serait encore au-dessus de mes moyens<sup>24</sup>.

Cette lettre est une réponse à un billet de Cayrol qui lui indique qu'il existe, presque sous son nez, à la Bibliothèque du Roi, vingt-quatre lettres encore inédites de la correspondance de Voltaire avec Jean de Vaines (1735-1803). Beuchot affirme ne pas pouvoir trouver le courage d'aller les chercher pour les publier<sup>25</sup>. Conscient de l'imperfection et de l'incomplétude de son édition,

<sup>22</sup> Lettre de Beuchot à Cayrol du 16 septembre 1828 (IMV, MS 34-24).

<sup>23</sup> Voir aussi à ce propos Ch. Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX<sup>e</sup> siècle ? », art. cit., p. 122.

<sup>24</sup> Lettre de Beuchot à Cayrol du 10 février 1833 (IMV, MS 34-84).

<sup>25</sup> L'édition dite définitive de la *Correspondance* de Voltaire par Besterman dénombre quarante-deux lettres de Voltaire à Jean de Vaines, dont vingt figurent parmi les inédits de l'édition de Beuchot. A-t-il finalement trouvé la force de dépouiller ce fonds ? ou alors s'agit-il des lettres inédites publiées ensuite par Cayrol, dans son édition des *Lettres inédites de Voltaire*, Paris, Didier, 1857 ?

Beuchot ne place-t-il pas son travail dans une perspective éditoriale plus large ? La question rejoint alors celle de l'historiographie des éditions des *Œuvres complètes* de Voltaire. La correspondance entre Beuchot et Cayrol nous révèle à ce titre non seulement la méthode, les difficultés ou encore les hésitations de Beuchot, mais elle présente surtout les personnalités qui gravitent autour des deux hommes et leur lien avec une tradition éditoriale héritée du modèle de Kehl. Se dévoile ainsi tout un réseau de savants, bibliothécaires, hommes politiques ou hommes de lettres qui prennent autant part au travail de Beuchot sur les œuvres de Voltaire qu'à sa réflexion autour d'une nouvelle méthodologie éditoriale.

#### UN TRAVAIL ÉDITORIAL EN RÉSEAU

278

Contrairement à la plupart de projets parus sous la Restauration, il ne s'agit pas pour Beuchot de réduire le nombre de volumes, de changer le format ou le type de papier. Il refond entièrement le corpus des *Œuvres complètes* de Voltaire hérité de l'édition de Kehl, et notamment celui de la *Correspondance*. Son projet éditorial s'écarte ainsi des éditions contemporaines : il ne semble répondre ni à une logique polémique, ni à un intérêt commercial. On comprend bien que c'est un monstre auquel est en train de s'attaquer Beuchot. Son édition n'est pourtant pas une production *ex nihilo* : elle s'inscrit bien dans une histoire des éditions des *Œuvres complètes* de Voltaire. Ami de feu Decroix, il se place dans la continuité des éditeurs de Kehl, les premiers à avoir publié la volumineuse correspondance du patriarche à côté de ses œuvres<sup>26</sup>. Sauf qu'il s'agit pour Beuchot d'aller plus loin : prendre dans un premier temps la mesure de ce monument, le remettre ensuite en question pour le perfectionner.

Ainsi, dès la préface de sa nouvelle édition, il énonce, fermement mais avec compréhension, les défauts de l'édition de Kehl : « Les fautes inséparables de l'humaine nature qui ont échappé aux éditeurs de Kehl, quelque graves qu'on les trouve ou qu'on les fasse, sont peu de choses dans un si vaste travail, et ne doivent pas diminuer la reconnaissance de la postérité<sup>27</sup> ». Entre les lettres mal datées, les lettres mélangées et reconstruites avec des passages d'époques différentes, les erreurs de datation, essentiellement dues au fait que Voltaire ne date pas systématiquement ses lettres, et les passages retranchés par égard pour les personnalités qui y étaient égratignées, les problèmes relevés par Beuchot montrent le besoin de repenser cette partie des œuvres de Voltaire.

<sup>26</sup> Voir à ce propos l'article de François Bessire, « Un geste inaugural : la publication de la correspondance dans les premières *Œuvres complètes* de Voltaire », *Épistolaire. Revue de l'Association internationale de recherches sur l'épistolaire*, n° 33 (2007), p. 23-36.

<sup>27</sup> Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. 1, p. xvi.

L'aide proposée spontanément par Cayrol est alors précieuse. Une lettre du 30 mai 1828 en précise la nature :

Je juge de l'immense travail voltairien que vous devez avoir, par celui que me donne le classement de notre Correspondance : je viens de terminer l'année 1736 et vous ne sauriez croire toutes les erreurs de date, les omissions et les autres fautes de ce genre que je rencontre dans Renouard à mesure que j'avance, dans la comparaison que je fais des différents textes entre eux, en remontant toujours au plus ancien, quand j'en ai plusieurs pour une même lettre de Voltaire à Frédéric qui porte dans Kehl, dans Renouard et dans les œuvres posthumes du roi la date de novembre 1736 pour voir que cette date est fautive<sup>28</sup>.

Cayrol assiste donc Beuchot de deux manières : d'une part, il effectue un immense travail de comparaison de l'édition de Kehl in-12, qu'il préfère à l'in-8°, avec l'édition de Renouard<sup>29</sup>. D'autre part, Cayrol consulte de nombreux ouvrages susceptibles de contenir des lettres imprimées de Voltaire, à la recherche de pièces qui n'auraient pas encore été publiées dans les *Œuvres complètes*. Il consulte les catalogues de ventes et les archives privées à la recherche de lettres inédites. Il vérifie ensuite toutes les dates, à la suite de quoi il les analyse et les classe chronologiquement. Il envoie ensuite gracieusement son travail à Beuchot, qui n'a plus qu'à se servir de ce dont il a besoin. Beuchot le remercie d'ailleurs très officiellement le 30 avril 1830 : « Votre immense travail sur la Correspondance me sera d'une immense utilité. Ce sera tout à la fois un guide et un appui sans lequel je crois qu'il me serait impossible de fournir ma carrière<sup>30</sup> ».

Cayrol va même plus loin, puisqu'il n'hésite pas à reprendre Beuchot dans son travail éditorial, lorsque celui-ci s'écarte de son plan de base<sup>31</sup>. Alors, les lettres entre Beuchot et Cayrol laissent voir un véritable réseau d'éditeurs impliqués dans le renouvellement de la forme des *Œuvres complètes* de Voltaire.

28 Lettre de Cayrol à Beuchot du 30 mai 1828 (n.a.fr. 5199, f° 100).

29 Renouard est le premier éditeur à mentionner une amplification considérable de la *Correspondance* de Voltaire comme argument de vente. Il annonce en effet dans son prospectus de 1823 que son édition est « plus ample que toutes celles qui l'ont précédée, elle a, dans la seule Correspondance, 1 397 lettres de plus que les éditions de Kehl » (*Prospectus d'éditions de Voltaire du XVIII<sup>e</sup> et surtout du début du XIX<sup>e</sup> siècle*, n.a.fr. 14300, f° 224). Il semble qu'il faille relativiser quelque peu l'importance de son apport à cette collection : Bengesco mentionne en effet cent quarante-neuf lettres inédites et cent cinquante-deux déjà imprimées intégrées à l'édition Renouard. Mais de ces trois cent une lettres, près de la moitié n'était pas véritablement inédites (voir Bengesco, t. III, p. 138-139, et t. IV, p. 158).

30 Lettre de Beuchot à Cayrol du 30 avril [1830] (IMV, MS 34-41).

31 Lettre de Cayrol à Beuchot du 8 octobre 1828 (n.a.fr. 5199, f° 100) : « Mais si je vous tiens quitte des arguties grammaticales il n'en sera pas de même des observations historiques et bibliographiques dont tous vos devanciers ont été par trop avares ».

Vous avez eu une excellente idée de me faire communiquer par l'ami Demanne le travail de M. Clogenson, il m'a fourni beaucoup de lettres à Cideville et autres qui jusqu'à lui étaient restées inédites. Il m'a fourni en outre une infinité de passages également inédits pour celles de Cideville qui avaient déjà été publiées. Enfin je fais mon profit de plusieurs de ses notes en laissant de côté, toutefois, ses réflexions acrimonieuses dont vous faites fort sagement de vous abstenir<sup>32</sup>.

Apparemment, Beuchot bénéficie également du travail que l'homme politique et homme de lettres Jean Clogenson (1785-1876) a effectué sur les premiers volumes de la *Correspondance* de l'édition Dalibon-Delangle<sup>33</sup>. Pour être juste, il faut même relever ici le rôle de précurseur joué par Clogenson, puisque c'est lui qui, le premier, a réuni la *Correspondance* de Voltaire chronologiquement et en une seule série. Clogenson n'achèvera pas son projet, probablement à cause des charges politiques qui vont l'occuper à partir de 1830<sup>34</sup>. Hormis cette tentative, il n'y a pas, avant Beuchot, de remise en question radicale ou aboutie du corpus de la *Correspondance* de Voltaire. Toutes les éditions des *Œuvres complètes* de Voltaire parues entre celle de Beaumarchais et celle de Beuchot suivent globalement le plan en plusieurs séries établi par les éditeurs de Kehl<sup>35</sup>. Toutes les éditions, sans exception, reproduisent également la Préface des éditeurs de Kehl. Certaines ne font même que copier le corpus, sans tenir compte des morceaux inédits.

Clogenson offre lui aussi gracieusement son travail à Beuchot, ses notes ou même certains de ses inédits<sup>36</sup>. Pourtant ces notes ne sont pas toutes du goût de Cayrol. Celui-ci réprimande d'ailleurs systématiquement Beuchot lorsqu'il s'oublie à reprendre les notes mordantes qui truffent l'édition de Clogenson. Ici, Cayrol se fait le gardien de la sobriété des notes de l'édition de Beuchot.

32 Lettre de Cayrol à Beuchot du 19 novembre 1829 (n.a.fr. 25134, f° 90).

33 *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Dalibon/Delangle frères/Marius Amyot, 1824-1832, 95 vol. in-8°.

34 « Malheureusement les fonctions publiques absorbant tous ses moments dans des temps difficiles il a mieux aimé abandonner l'entreprise que de la mal continuer », nous apprend Quérard dans sa *Bibliographie voltairienne* (Paris, Didot, 1842, p. 106). Beuchot quant à lui mentionne simplement dans sa Préface du tome 51 le fait que Clogenson « discontinue » son édition (*Œuvres complètes*, éd. cit., p. iii). Il est remplacé par Louis Dubois, éternel second couteau des éditions des *Œuvres complètes* de Voltaire, puisque c'est lui qui avait remplacé Beuchot pour terminer l'édition Perronneau (Paris, 1817-1822). Dans les deux cas, son travail est loin de faire l'unanimité.

35 Les volumes de la *Correspondance* sont divisés en quatre parties : la correspondance générale ; la correspondance avec le roi de Prusse ; la correspondance avec D'Alembert ; et enfin, dans l'avant-dernier tome, celle avec l'impératrice de Russie.

36 Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. 1, p. ix : « M. Clogenson ne s'est pas contenté de me permettre de prendre toutes celles de ses notes qui me conviendraient, il m'a communiqué une lettre inédite (n° 204) qui lui est récemment parvenue ».

Un commentaire critique mènerait bien loin. Vous savez d'ailleurs mieux que moi qu'il est très peu de faits qui ne soient controversés et qui ne puisse [*sic*] donner lieu à des discussions. Le dépouillement seul des critiques de passages de Voltaire serait déjà une assez forte augmentation. Suivant la manière de voir du commentateur, il y aurait telle ou telle manière de présenter les faits : cela ne ferait qu'embrouiller le lecteur<sup>37</sup>.

La méthode de Beuchot est alors intéressante d'un point de vue philologique : il ajoute certes ses notes historiques et bibliographiques, mais tout en conservant les notes des éditeurs de Kehl et certaines de celles de Clogenson<sup>38</sup>. Cette façon de garder une trace des éditions précédentes est aussi présente dans son mode d'édition, puisque les lettres aux souverains et à D'Alembert sont publiées dans un caractère différent de celles de la correspondance générale. La question de l'annotation rejoint alors celle du classement chronologique de la *Correspondance* : lorsque Beuchot cherche à éclairer le texte du patriarche avant tout, il doit alors bien s'attacher à le rendre intelligible, sans s'aventurer à en faire une critique. Mais Beuchot adopte en réalité ici une posture de témoin : son édition est surtout pensée comme un jalon dans la tradition de l'édition et de l'interprétation de Voltaire et de son œuvre.

Enfin, le classement chronologique de la *Correspondance* opéré par Beuchot peut certes d'abord être considéré comme scientifique parce qu'il se fait en parallèle à ses annotations sobres et historiques. Mais il l'est surtout parce qu'il se fait conjointement au reclassement des *Mélanges*, du générique au chronologique :

Je classerai sous le titre de *Mélanges de littérature, d'histoire, de philosophie* etc. ce qui forme plusieurs subdivisions dans les éditions de Kehl et subséquentes. Pour la classification je suivrai l'ordre chronologique. En tête ou au bas de chaque pièce, j'expliquerai quand je le pourrai et le plus laconiquement que possible ce qui a fait naître chaque opuscule et ce qu'il a fait naître à son tour<sup>39</sup>.

Comme Beuchot l'écrit dans sa préface, « Je n'avais pas différé un instant d'opinion avec M. Clogenson pour l'ordre à mettre dans la *Correspondance* et sa classification en une seule série. C'était une conséquence de ce que j'avais

37 Lettre de Beuchot à Cayrol du 16 septembre 1828 (IMV, MS 34-24).

38 Beuchot reproduit également quelquefois des notes qu'il croit provenir des volumes de Kehl mais qui ont en réalité été ajoutées après coup par Jacques-Joseph-Marie Decroix. Elles se trouvent en effet dans un manuscrit intitulé « Supplément à l'*Errata* général » de Kehl que Decroix transmet à Beuchot autour des années 1820. Voir, à ce sujet, les articles de Ch. Paillard cités précédemment, et plus particulièrement « Les "cailloux pétrifiés" de Voltaire », art. cit., p. 378.

39 Lettre de Beuchot à Cayrol du 16 septembre 1828 (IMV, MS 34-24).

fait pour les *Mélanges*<sup>40</sup> ». Le classement de la *Correspondance* répond donc au classement des *Mélanges* et permet bien de faire résonner les différentes parties du texte de Voltaire entre elles. Il est désormais possible de suivre la marche de l'esprit de Voltaire entre les lettres et le reste de l'œuvre.

La réception de l'édition de Beuchot durant les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle confirme la spécificité de son travail. Dans un premier temps en effet, le fait de ranger la *Correspondance* et les *Mélanges* en une seule série classée chronologiquement n'a eu strictement aucun effet. Toutes les éditions qui lui succèdent, jusqu'à celle de Moland, reprennent étonnamment la séparation entre la *Correspondance générale* et celles avec les souverains, inaugurée par l'édition de Kehl<sup>41</sup>. De même, Quérard, dans sa « Bibliographie voltairienne », se montre globalement critique envers ces innovations éditoriales<sup>42</sup>. Il faut, encore une fois, attendre la fin du siècle pour voir Bengesco défendre le travail de Beuchot, tout en critiquant le travail de Cayrol sur la *Correspondance*, qu'il présente comme la partie la plus faible de l'ouvrage<sup>43</sup>.

282

Les légères critiques de Quérard ou le choix de ses successeurs de ne pas reproduire son plan permettent-ils de conclure à une réception controversée de l'édition de Beuchot ? Ce sont finalement surtout de bons indicateurs pour comprendre à quel point sa méthodologie éditoriale est novatrice, tout autant qu'elle est liée, en arrière-plan, à la question de l'image de Voltaire. Dans son édition, Beuchot construit un Voltaire qui se démarque du contexte polémique de la Restauration pour s'inscrire dans un cadre d'interprétation plus large. Conscient des imperfections de son édition, il se présente à la fois comme le témoin et le réformateur d'une tradition éditoriale initiée par Kehl et qui sera seulement poursuivie à partir de Moland<sup>44</sup>, puis dans les éditions d'Oxford.

40 Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. 11, p. 31.

41 L'édition Blanchard (Bengesco, n° 2172) s'ouvre sur *La Vie de Voltaire* (dernier volume de l'édition de Kehl) et fait précéder la correspondance générale des correspondances particulières, contrairement à Kehl. L'édition n° 2175, inachevée, s'ouvre sur *Le Siècle de Louis XIV*. Quant à l'édition du *Siècle* de Georges Avenel et Émile de la Bédollière (*Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Au bureau du *Siècle*, 1867-1873, 9 vol. in-4°), elle est celle dont le plan s'écarte le plus de celui des éditeurs de Kehl. Pourtant, on y retrouve d'une part la séparation des pièces qui constituent les *Mélanges*, classés ici selon un ordre générique, et d'autre part la séparation des correspondances.

42 Joseph-Marie Quérard, « Bibliographie voltairienne », dans *La France littéraire*, Paris, Didot, 1842, p. 109.

43 « Quels que soient les "péchés" qui aient pu échapper à Beuchot, ils sont insignifiants lorsqu'on les compare aux grands et incontestables mérites de sa belle édition des *Œuvres de Voltaire*. Nul n'avait mieux fait avant lui ; nul n'a mieux fait depuis, et nous doutons que Voltaire trouve jamais un éditeur plus consciencieux et plus savant » (Bengesco, t. IV, p. 181).

44 Ceci sans tenir compte de l'édition du *Siècle*, qui reprend à la fois le travail des éditeurs Kehl et celui de Beuchot. Édition militante et populaire, elle n'en possède pas moins une dimension scientifique au sens où nous l'avons décrit plus haut. Si son importance dans l'histoire des

Beuchot porte sur l'œuvre de Voltaire un regard tourné avant tout vers l'histoire du texte, qu'il cherche à éclairer. En cela, il se distingue des éditions parues sous la Restauration, motivées surtout par des considérations politiques ou commerciales.

L'édition de la *Correspondance* est alors emblématique du changement de paradigme opéré par Beuchot. Il ne s'agit plus seulement de « faire voir l'homme », mais bien plutôt de prendre la pleine mesure de ce qu'apporte cette partie considérable des *Œuvres complètes* introduite par les éditeurs de Kehl. Désormais unifiée par la fusion de la *Correspondance générale* et de la *Correspondance des souverains*, elle peut prendre place dans le corpus voltairien en tant que texte autonome et accéder ainsi au statut d'œuvre. Il importe en définitive moins de savoir si l'œuvre en question est plutôt le fait de l'auteur ou de son éditeur que de concevoir l'effet de ce changement de statut. La *Correspondance* peut dorénavant être mise en parallèle avec les autres œuvres du patriarche, qui s'éclairent alors réciproquement. Les lettres de Voltaire perdent certes avec Beuchot une partie de leur potentiel militant, elles ne sont plus uniquement l'arme d'une critique ni d'une apologie d'un Voltaire symbole de la pensée des Lumières. Mais ce que sa *Correspondance* perd en actualité polémique, elle le gagne ailleurs en précision philologique. N'est-ce pas le prix pour devenir un monument de la littérature française ?

---

éditions des *Œuvres complètes* de Voltaire est indéniable, ce n'est pourtant pas l'édition qui servira de base aux chercheurs du xx<sup>e</sup> siècle, qui lui préféreront l'édition de Moland.



III

*Varia*



COMMERCE ET PUISSANCE  
DANS LES ŒUVRES HISTORIQUES DE VOLTAIRE

*Myrtille Méricam-Bourdet*  
Université de Lyon (Lyon 2) – IHRIM

Quel que soit le texte d'entrée par lequel on la prene, l'œuvre historique de Voltaire se montre d'une constance remarquable quant à la définition des grands mouvements qui organisent la marche de l'esprit humain. Que l'on envisage ainsi les textes programmatiques des années 1740, les *Remarques* et *Nouvelles considérations sur l'histoire*, ou l'un des appendices conclusifs que sont les *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs* de 1763, partout se trouve affirmée la rupture radicale qui s'effectue au tournant des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Non seulement un nouveau rapport au texte biblique vient remettre en cause les fondements de l'autorité religieuse établie par Rome depuis quinze siècles, mais les grandes découvertes permises par une poignée d'hommes plus intrépides et surtout plus clairvoyants que les autres ouvrent à quelques nations de nouvelles ressources, grâce aux biens et aux territoires qui se trouvent ainsi conquis. Dans les deux cas, ce sont bien les fondements traditionnels de la puissance – matérielle et/ou symbolique – qui se trouvent mis à mal par ces révolutions qui, au sens étymologique que le terme recouvre encore à l'époque, remettent les choses dans leur état premier et créent de nouveaux rapports de forces. Par conséquent, bien que l'humaniste qu'est Voltaire n'hésite pas à affirmer, dans la lignée d'un Montesquieu, que « le commerce est fait pour être le lien des nations, pour consoler la terre, et non pour la dévaster<sup>1</sup> », le cheminement tracé dans toutes les œuvres historiques ne cesse de démontrer que les échanges commerciaux sont avant tout le fer de lance d'une politique qui, si elle n'a pas pour but unique de dominer ses rivaux, vise tout du moins à assurer une certaine indépendance dans un concert des nations où l'alternative se réduit sinon à être « oppresseur ou opprimé<sup>2</sup> ».

1 *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 29, *OH*, p. 1471.

2 Voir la lettre adressée le 12 août 1763 à Simon Gilly dans laquelle Voltaire évoque les démêlés entre la France et l'Angleterre pour le commerce des Indes : « j'ai peur qu'on ne soit malheureusement réduit à être oppresseur ou opprimé » (D11355) ; l'alternative apparaît également dans la 18<sup>e</sup> [19<sup>e</sup>] des *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs* de 1763 (voir *Essai sur les mœurs*, éd. René Pomeau, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1990, 2 vol., t. II, p. 940).

La perspective adoptée par Voltaire est partout très nettement politique : si l'on remarque dans certains chapitres – et évidemment dans ceux de l'*Essai sur les mœurs* qui sont consacrés à la conquête de l'Amérique par les Espagnols – quelques notations « philosophiques » relatives aux méfaits d'une conquête qui se présente comme une colonisation active, là ne se situe clairement pas l'enjeu principal aux yeux de l'historien. C'est en effet l'étude des nouvelles configurations politiques qu'entraîne cet extraordinaire agrandissement de la carte du monde qui intéresse avant tout Voltaire. Non seulement cet accroissement territorial semble remettre en question les équilibres traditionnels, mais la puissance, jusque-là essentiellement fondée sur la force pure, trouve dans les échanges commerciaux de nouveaux fondements qui bouleversent plus encore les rapports de forces établis. On verra donc comment l'essor du commerce est présenté de façon largement ambivalente dans l'ensemble de l'œuvre historique, tout en constituant un sujet brûlant.

288

#### LE COMMERCE CONTRE L'OBSCURANTISME ? DU MOYEN ÂGE AUX TEMPS MODERNES

Dans ses grandes lignes chronologiques, l'histoire du commerce européen devenu mondial que rédige Voltaire au fil de l'*Essai sur les mœurs* n'a rien de très original. Les mêmes scissions que celles que l'on trouve par exemple dans *L'Esprit des lois* découpent une histoire qui s'accélère nettement à partir du xv<sup>e</sup> siècle, et qui voit la fin du monopole établi par les Vénitiens. Jusque-là unique acteur du commerce des denrées orientales acheminées par terre jusqu'à Alexandrie, dans la continuité du commerce pratiqué dans l'Antiquité gréco-romaine, Venise se voit en effet supplantée par les Portugais qui s'approprient les mers et créent de nouvelles voies d'échanges. C'est évidemment à la figure de Vasco de Gama qu'est symboliquement attribué ce renversement de la suprématie, par l'une de ces formules synthétiques qui feraient parfois oublier le long cheminement des analyses par ailleurs menées : le « voyage de Gama fut ce qui changea le commerce de l'ancien monde<sup>3</sup> », et opéra donc une révolution partageant certainement l'histoire, considérée du point de vue du commerce, entre un Moyen Âge strictement européen et des temps modernes marqués par une expansion phénoménale du terrain de jeu des puissances européennes. De façon symbolique, ce renouveau commercial permet de renouer avec une Antiquité oubliée, figure de déplacements et d'échanges quand le Moyen Âge implicitement décrit se trouve évidemment caractérisé par une absence, absence de déplacements, d'échanges, de richesses, d'initiatives. Caractéristique de cette

3 *Essai sur les mœurs*, chap. 141, éd. sous la dir. de Bruno Bernard, John Renwick, Nicholas Cronk et Janet Godden, *OCV*, t. 26A (2013), p. 153.

absence et de l'oubli est le sort des îles Canaries que Voltaire évoque à l'ouverture du chapitre de l'*Essai* consacré aux découvertes des Portugais. Connues « du temps de Ptolémée et de Pline », « fréquentées des Romains », les îles Fortunées comme on les appelait alors tombèrent bientôt dans l'oubli général des nations européennes pourtant héritières des Romains : c'est que « la décadence de l'empire romain ayant rompu toute communication entre les nations d'Occident, qui devinrent toutes étrangères l'une à l'autre, ces îles furent perdues pour nous »<sup>4</sup>.

L'image qu'impose Voltaire est celle d'une Europe qui s'extrait de l'ignorance caractérisant le Moyen Âge, et qui trouve même à se réunir grâce aux liens commerciaux. Si l'optimisme ne dure évidemment pas à la lecture de l'ensemble de l'*Essai sur les mœurs*, on constate néanmoins que Voltaire valorise la première embellie que constitue la naissance des grands marchés et des premières manufactures lainières dès le règne de Charlemagne : « Rome, Ravenne, Milan, Lyon, Arles, Tours, avaient beaucoup de manufactures d'étoffes de laine<sup>5</sup> », puis surtout l'alliance née beaucoup plus tard, au XIII<sup>e</sup> siècle, entre les villes hanséatiques<sup>6</sup>. Comme précédemment, c'est cependant une perspective politique qui domine les remarques faites par l'historien : si Voltaire valorise en effet ces alliances, c'est d'abord parce qu'elles sont le fruit d'une défense commune des gouvernements municipaux établis dans ces villes contre « les invasions des seigneurs. Les villes hanséatiques comme Lubeck, Cologne, Brunswick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres se joignent avec le temps, forment une république commerçante dispersée dans plusieurs États différents<sup>7</sup> ». L'éloge est plus appuyé quelques chapitres plus loin, alors que se trouvent évoquées les déprédations et les avanies causées par la guerre de Cent Ans :

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les éléments et les fureurs des hommes ont ainsi conspiré pour désoler la terre, on s'étonne que l'Europe soit aujourd'hui si florissante. La seule ressource du genre humain était dans des villes que les grands souverains méprisaient. Le commerce et l'industrie de ces villes a réparé sourdement le mal que les princes faisaient avec tant de fracas. L'Angleterre sous Édouard III se dédommagea avec usure des trésors que lui coûtèrent les entreprises de son monarque : elle vendit ses laines ; Bruges les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures ; les villes hanséatiques

4 *Ibid.*, p. 143. Voir aussi Montesquieu, *L'Esprit des lois*, XXI, 17 « Du commerce après la destruction des Romains en Occident ».

5 *Essai sur les mœurs*, chap. 19, *OCV*, t. 22 (2009), p. 298.

6 Sur ces aspects, on renverra également à l'article de Gérard Laudin, « Richesses, commerce, puissance et structures politiques. Quelques remarques sur les *Annales de l'Empire* », ici même, p. 301-313.

7 *Essai sur les mœurs*, chap. 63, *OCV*, t. 23 (2010), p. 484. Les mêmes remarques se retrouvent dans les *Annales de l'Empire*.

formaient une république utile au monde ; et les arts se soutenaient toujours dans les villes libres et commerçantes de l'Italie<sup>8</sup>.

Se trouvent entrelacés plusieurs des motifs qui nourrissent un imaginaire humaniste au sens large, sans qu'en soient forcément démêlées les causes ou les conséquences : génie et industrie de quelques hommes, liberté, échanges sous toutes leurs formes. Se déploie ici une formule dont le maître mot est la liberté, et que Voltaire souhaiterait certainement voir appliquée à son temps. Vœu pieux d'un humaniste perché dans sa tour d'ivoire ? Si les ingrédients d'un « bon usage » du commerce sont régulièrement valorisés dans le texte, force est de constater que Voltaire ne pêche pas par excès de naïveté.

En effet, le prisme politique qui lie indissociablement commerce et puissance dans toutes les analyses de Voltaire, en particulier dans les chapitres du *Siècle de Louis XIV*, de l'*Histoire de la guerre de 1741* ou du *Précis du siècle de Louis XV*, et qui montre bien qu'il n'est pas dupe des effets du « doux commerce » ni surtout de la dépendance étroite qui existe entre domination maritime et puissance commerciale, est déjà présent dans la première rédaction de l'*Essai* qui remonte aux années 1740. Certaines notations du chapitre 19 qui évoque le commerce du temps de Charlemagne ne sont pas sans rappeler ce que Voltaire dit de l'Angleterre à partir du règne d'Élisabeth I<sup>re</sup> : ainsi, Charlemagne « fit fleurir le commerce, parce qu'il était le maître des mers<sup>9</sup> ». Du Moyen Âge aux Temps modernes, le fil conducteur réside dans une puissance maritime qui permet d'opérer une mutation décisive dans les rapports de forces qui ne sont plus uniquement fonction de la puissance territoriale.

290

#### FAIRE DE NÉCESSITÉ VERTU

Venise, les Hollandais, les Anglais possèdent tous un point commun : celui d'avoir su faire de la mer leur élément. Les explications « climatiques » abondent dans l'*Essai sur les mœurs*, et toutes montrent comment l'absence même de ressources propres a forcé les hommes à faire de nécessité vertu. « La Hollande presque submergée, Gênes qui n'a que des rochers, Venise qui ne possédait que des lagunes pour terrain, eussent été des déserts, ou plutôt n'eussent point existé sans le commerce<sup>10</sup> », rappellent les *Remarques pour servir de supplément* de 1763. Mais le commerce n'eût évidemment point existé non plus sans ces

8 *Essai sur les mœurs*, chap. 75, OCV, t. 24 (2011), p. 149-150.

9 *Ibid.*, chap. 19, OCV, t. 22, p. 298.

10 *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs*, 18<sup>e</sup> [19<sup>e</sup>] remarque, éd. cit., t. II, p. 937. Voir par exemple aussi, à propos de Venise, *Essai sur les mœurs*, chap. 43 : « Les habitants de ces marais ne pouvaient subsister que par leur commerce. La nécessité fut l'origine de leur puissance » (OCV, t. 23, p. 78).

conditions géographiques difficiles, et cela explique certainement à l'inverse le retard français en la matière. L'imaginaire républicain déployé dans l'œuvre historique associe de manière à peu près constante ces données, auxquelles on rajoutera l'oppression politique qui va de pair avec l'absence de véritables ressources territoriales pour se défendre. Là encore, le discours est évidemment de nature politique : ce n'est jamais le commerce par lui-même qui intéresse Voltaire, mais la façon dont il constitue un facteur de résistance contre une domination territoriale longtemps restée la clé de toute puissance. Voltaire en prend pour preuve les républiques du Nord de l'Italie, pressées entre les velléités de pouvoir des papes et des empereurs germaniques. Ainsi en est-il de Venise, « république fondée d'abord par la crainte et par la misère, et bientôt élevée par le commerce, et par le courage<sup>11</sup> ». La remarque, placée au sein d'un chapitre examinant la décadence de l'ancienne Rome, est significative de l'importance que l'historien attache à ce fait singulier, dont les implications tranchent nettement avec le pessimisme qui se dégage de l'histoire de Rome. Plus encore que les méfaits de la papauté, à la fois dans les consciences et dans le jeu politique européen, ce sont cependant les guerres interminables entraînées par la conception territoriale de la puissance qui sont avant tout visées par l'historien, qui voudrait croire, au moins un temps, à une expression de la puissance qui ne s'exerce pas uniquement au détriment des autres nations :

Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non par ces invasions subites qui ont fait les droits de presque tous les princes qui ont passé en revue, mais par une industrie sage, qui dégénéra aussi bientôt en esprit de conquête. Ces deux villes étaient Gênes et Venise<sup>12</sup>.

La corruption des principes qui ont fait la fortune de ces deux villes figure donc à l'horizon immédiat de la réflexion de l'historien, qui envisage d'emblée les rapports ambivalents qu'entretient la pratique du commerce avec la domination de la mer, puis les tentations auxquelles conduit tout enrichissement. Par l'argent et par les armes, Venise finit par conquérir l'Istrie et la Dalmatie, après avoir conquis les bourses des Européens par les denrées dont elle fait commerce. Fort d'un savoir rétrospectif, mais aussi implicitement de ses considérations personnelles sur les bienfaits attendus du commerce dans une perspective idéale, Voltaire conclut sur les choix de la république : « mais ces conquêtes enrichissaient moins Venise que le commerce, dans lequel elle surpassait encore les Génois<sup>13</sup> ».

<sup>11</sup> *Essai sur les mœurs*, chap. 12, OCV, t. 22, p. 224.

<sup>12</sup> *Ibid.*, chap. 43, OCV, t. 23, p. 75.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 79.

On trouvera les mêmes fondements de l'analyse à propos de l'autre grande – et véritable – république que sont les Provinces-Unies. Voltaire ne manque pas une occasion de s'en prendre aux mentalités conservatrices de la France, en accentuant à dessein l'originalité de la puissance républicaine, forgée à partir des plus « ignobles » occupations :

Amsterdam, aujourd'hui si fameuse [...] était alors occupée d'un commerce nouveau, et bas en apparence, mais qui fut le fondement de sa grandeur. La pêche du hareng et l'art de le saler ne paraissent pas un objet bien important dans l'histoire du monde ; c'est cependant ce qui a fait d'un pays méprisé et stérile, une puissance respectable. Venise n'eut pas des commencements plus brillants : tous les grands empires ont commencé par des hameaux, et les puissances maritimes par des barques de pêcheurs<sup>14</sup>.

292

Derrière la mise en valeur de l'humilité et du travail des Hollandais, Voltaire dresse évidemment l'éloge d'une liberté qui se manifeste ici par une indépendance d'esprit vis-à-vis de toutes les conventions qui corsettent la France monarchique, et le passage peut être rapproché de la dixième des *Lettres philosophiques* : « Je ne sais pourtant lequel est plus utile à un État, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde<sup>15</sup> ».

La liberté d'entreprendre, mise en avant dans les chapitres sur l'Angleterre, n'est évidemment qu'une variante de cette indépendance d'esprit, et Voltaire fonde la portée critique implicite de ses remarques sur les mêmes motifs. Quand en France seul le souverain peut agir, les monarques anglais laissent libre jeu à leurs sujets pour assurer *in fine* la puissance collective. « Drack et Candish firent le tour du globe, en attaquant partout ces mêmes Espagnols qui s'étendaient aux deux bouts du monde. Des sociétés qui n'avaient d'appui qu'elles-mêmes, trafiquèrent avec un grand avantage sur les côtes de la Guinée. Le célèbre chevalier Raleigh, sans aucun secours du gouvernement, jeta et affermit les fondements des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale<sup>16</sup> ». Il y eut certes quelques entreprises individuelles du côté français, et l'on peut penser à Jacques Cartier au Canada, mais les fruits en furent peu nombreux, et surtout ces tentatives furent appelées à rester isolées. Pourquoi ni les souverains ni les sujets ne s'impliquèrent-ils donc dans de tels projets ? L'analyse des conditions

<sup>14</sup> *Ibid.*, chap. 164, OCV, t. 268 (2014), p. 26.

<sup>15</sup> *Lettres philosophiques*, éd. Olivier Ferret et Antony McKenna, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 98.

<sup>16</sup> *Essai sur les mœurs*, chap. 167, OCV, t. 268, p. 66.

générales qui sont celles des États fournit encore une clé explicative que Voltaire met constamment en avant, tant dans l'*Essai sur les mœurs* que dans le *Précis du siècle de Louis XV* :

Quelle est la raison de cette supériorité continuelle ? N'est-ce pas que les Anglais ont un besoin essentiel de la mer, dont les Français peuvent à toute force se passer, et que les nations réussissent toujours, comme on l'a déjà dit, dans les choses qui leur sont absolument nécessaires<sup>17</sup> ?

La réflexion générale mêle donc à la fois les contraintes extérieures, telles que les conditions climatiques et géographiques, et les contraintes intérieures, propres aux États, qui dépendent de leur gouvernement ou bien encore de leur religion, et des mentalités que ceux-ci façonnent. Si le règne de Louis XIV a tenté de rétablir l'équilibre avec l'Angleterre, et si les initiatives de son ministre Colbert ont prouvé à l'aristocratie française « que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissements, à l'exemple du monarque<sup>18</sup> », la France n'a pu, en raison même de toutes ces conditions qui n'étaient pas réunies, revenir à la hauteur de ses concurrents. Distancée sur le terrain des échanges commerciaux, la France perd aussi du poids dans les rapports de forces internationaux, dans une double logique interdépendante que démonte l'analyse historique.

## GUERRE ET COMMERCE

Les remarques de Voltaire relatives au rôle du développement du commerce dans la puissance des États présentent bien souvent un aspect ambivalent. Un certain schématisme tend en effet au premier abord à opposer le pacifisme hollandais à une Angleterre belliqueuse, comme le laisse penser la conclusion du chapitre 187 de l'*Essai*, qui s'achève ainsi sur des observations relativement lénifiantes quant au rôle de la Hollande, devenue élément neutre au sein du concert des nations auxquelles elle sert à l'occasion d'arbitre :

[...] elle subsiste par le seul commerce, qui a servi à sa fondation, sans avoir fait en Europe aucune conquête que celle de Maastricht et d'un très petit et mauvais pays, qui ne sert qu'à défendre ses frontières ; on ne l'a point vue s'agrandir

17 *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 35, *OH*, p. 1509-1510. L'allusion renvoie au *Panegyrique de Louis XV* : « l'Angleterre, qui étant si peu de chose par elle-même sans l'empire de la mer, regarde, depuis si longtemps, cet empire comme le seul fondement de sa puissance, et comme l'essence de son gouvernement. Les hommes réussissent toujours dans ce qui leur est absolument nécessaire ; et ce qui est nécessaire à un État, est toujours ce qui en fait la force. » (éd. Janet Godden et Paul H. Meyer, *OCV*, t. 30c [2004], p. 292).

18 *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 29, *OH*, p. 966.

depuis la paix de Munster ; en cela plus semblable à l'ancienne république de Tyr, puissante par le seul commerce, qu'à celle de Carthage qui eut tant de possessions en Afrique, et à celle de Venise qui s'était trop étendue dans la terre ferme<sup>19</sup>.

L'idée d'une puissance seulement défensive ne tient cependant pas véritablement face aux faits ou aux documents rassemblés par l'historien dans les pages précédentes. Outre les comptoirs et colonies de commerce fondés en Inde, parfois au détriment des autres nations européennes, le Brésil fait l'objet d'une conquête dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Les Compagnies hollandaises des Indes sont donc le fer de lance d'une stratégie agressive visant à asseoir une puissance dans le domaine tant commercial que maritime. « On vit avec étonnement, par les registres de cette compagnie [des Indes occidentales], qu'elle avait, dans ce court espace de temps [de 1623 à 1636], équipé huit cents vaisseaux, tant pour la guerre que pour le commerce, et qu'elle en avait enlevé cinq cent quarante-cinq aux Espagnols<sup>20</sup> ». Si la rivalité entre Espagnols et Hollandais s'explique évidemment par leur passé commun, il n'y a pas de raison pour que cette logique ambiguë qui fait des compagnies de commerce l'un des éléments du rééquilibrage entre les puissances ne caractérise pas plus largement l'ensemble des nations européennes.

Dans les rivalités qui opposent la France à l'Angleterre, la nouveauté du xviii<sup>e</sup> siècle réside dans l'exportation des terrains de l'affrontement : « la France ni l'Espagne ne peuvent être en guerre avec l'Angleterre, que cette secousse qu'elles donnent à l'Europe ne se fasse sentir aux extrémités du monde<sup>21</sup> ». Le désavantage de la France est alors patent : non seulement elle souffre d'un retard dans le domaine de la marine que la politique volontariste de Louis XIV n'a pas su combler, mais la géographie des conflits l'oblige à se défendre tant sur terre que sur mer, quand l'Angleterre peut concentrer ses efforts sur ce dernier terrain. Le récit de la guerre de Sept Ans fait tout particulièrement apparaître le déséquilibre entre les deux nations, que l'on regarde du côté du Canada, où la perte de Louisbourg fait l'objet du chapitre 28 du *Précis du siècle de Louis XV*, ou du côté de l'Inde, avec la perte de Pondichéry relatée au chapitre 29. La Compagnie française des Indes, dont l'historien remarque, non sans une pointe d'ironie peut-être, qu'elle avait « beaucoup de vaisseaux, de commis, de directeurs, et

19 *Essai sur les mœurs*, chap. 187, OCV, t. 26c (2015), p. 194-195.

20 *Ibid.*, p. 193.

21 *Histoire de la guerre de 1741*, chap. 25, éd. Jacques Maurens, Paris, Garnier Frères, coll. « Classiques Garnier », 1971, p. 271 ; repris dans *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 27, OH, p. 1454. « Dès qu'on tire un coup de canon en Flandres, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel » (*Défense de Louis XIV*, éd. Myrtille Méricam-Bourdet, OCV, t. 71c [2013], p. 259).

même des canons et des soldats<sup>22</sup> », fait les frais de ces défaites, qui ont un impact sur les territoires de ses comptoirs, sur les vaisseaux, et sur les richesses commerciales qu'ils transportent. Le récit voltairien donne alors l'impression d'une fatalité qui s'acharne sur les Français, bien que l'amorce qui ouvre le récit ait entre les lignes avancé une explication mettant en cause le soutien de la métropole à ses établissements éloignés : « Louisbourg est une place qui pouvait se défendre, et rendre tous ces efforts inutiles, si on avait eu assez de munitions : mais c'est le sort de la plupart des établissements éloignés, qu'on leur envoie rarement d'assez bonne heure ce qui leur est nécessaire ». Une fois la ville prise, le sort paraît s'en mêler et livrer de pauvres navires sans défense : ses vaisseaux transportant les pelleteries du Canada « venaient souvent mouiller à Louisbourg. Deux gros vaisseaux de la compagnie y abordent immédiatement après sa prise, et se livrent eux-mêmes »<sup>23</sup>. De quoi renforcer un peu plus une marine anglaise dont Voltaire détaille les effectifs afin de mieux faire sentir le caractère inéluctable de la défaite française, alors qu'il note laconiquement quelques chapitres plus bas que « depuis la prise de la ville et du fort de Chandernagor [en 1758], les Anglais ne cessèrent de ruiner le commerce des Français dans l'Inde<sup>24</sup> ».

Les démêlés anglo-espagnols font évidemment apparaître les mêmes ressorts, sachant que les enjeux sont certainement plus intéressants d'un point de vue commercial pour les Anglais étant donné la plus grande puissance des Espagnols dans le domaine. L'analyse ne sépare jamais véritablement l'exposé des manœuvres terrestres de la mise en valeur des ressorts plus secrets qui animent les opérations aux yeux de l'historien : l'Angleterre joue dans les conflits du XVIII<sup>e</sup> siècle « un rôle principal et par l'intérêt de l'équilibre qu'elle affectait toujours de tenir et par celui de son commerce, intérêt plus réel et plus sensible<sup>25</sup> ». L'analyse montre que l'Angleterre cherche à préserver une balance des forces qui lui soit favorable, mais aussi qu'« un intérêt plus couvert était le but du ministère de Londres. Il voulait forcer l'Espagne à partager le commerce du Nouveau Monde<sup>26</sup> ». Les analyses de l'*Histoire de la guerre de 1741* souvent reprises dans le *Précis du siècle de Louis XV* démontrent toutes comment le commerce est l'un des enjeux essentiels des différends européens, et Voltaire fait

22 *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 29, *OH*, p. 1470.

23 *Ibid.*, chap. 28, p. 1463.

24 *Ibid.*, chap. 35, p. 1507.

25 *Histoire de la guerre de 1741*, chap. 6, éd. cit., p. 50. Voir *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 4, *OH*, p. 1329 : « Tout resta paisible entre les princes chrétiens, si on en excepte les querelles naissantes de l'Espagne et de l'Angleterre pour le commerce de l'Amérique », qui « commençaient à se faire sur mer une guerre plus ruineuse que les droits qu'elles se disputaient n'étaient avantageux ».

26 *Histoire de la guerre de 1741*, chap. 6, éd. cit., p. 57 ; *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 8, *OH*, p. 1347.

preuve d'une certaine mauvaise foi dans la polémique qu'il mène à ce propos avec La Beaumelle dans son *Supplément au Siècle de Louis XIV* paru en 1753 :

Apprenez que c'est le comble de l'impertinence de dire que « toutes les guerres d'aujourd'hui sont des guerres de commerce » ; qu'il n'y a eu que celle de l'Angleterre avec l'Espagne en 1739 qui ait eu le commerce pour objet ; que jamais la France n'en a eu jusqu'ici aucune de cette nature ; que les guerres pour les successions de l'Espagne et de l'Autriche étaient d'un genre un peu supérieur<sup>27</sup>.

296

Si le commerce n'est que rarement le premier moteur des conflits, toutes les analyses de Voltaire démontrent cependant qu'il devient l'un des nerfs essentiels de la guerre, ne serait-ce que par les richesses qu'il procure, comme le démontre encore le récit de l'expédition de l'amiral Anson autour du monde, qui témoigne sans ambages de la violence des entreprises destinées à asseoir la puissance anglaise, aussi bien sur les mers par l'arraisonnement des navires espagnols que dans les nouveaux territoires dont les Anglais prennent possession à main armée. Mais « le propre des Anglais [étant] de mêler le négoce à la guerre<sup>28</sup> », il n'y a là rien d'étonnant. Les enjeux économiques, plus que territoriaux, expliquent donc les mutations qui affectent la façon dont les Européens se font la guerre au-delà des frontières de l'Europe.

#### COMMERCE ET POLITIQUE INTÉRIEURE

C'est au sein de ce cadre général qu'il faut comprendre la façon dont Voltaire expose tout ce qui relève de la politique économique de la France au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, où s'effectue une progressive montée en puissance que Voltaire rattache *grosso modo* au règne de Henri IV et à l'action de Sully, évidemment relayée de manière décisive par Colbert dont « le génie [...] se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus<sup>29</sup> ». Comme tous les esprits de son temps, Voltaire a dégagé les leçons de la décadence paradoxale de l'Espagne, pourtant plus riche qu'aucune autre nation au monde après la découverte des richesses de

27 *Supplément au Siècle de Louis XIV*, OH, p. 1252. Voir *Le Siècle de Louis XIV[...] nouvelle édition, augmentée d'un très grand nombre de remarques, par M. de La Beaumelle*, Francfort, Veuve Knoch et J. G. Eslinger, 1753, 3 vol., t. 1, p. 131 : « Aujourd'hui toutes les guerres sont fait[e]s pour les peuples ; car elles sont presque toutes guerres de commerce ». La Beaumelle récusait en fait les explications de Voltaire mettant en cause les intérêts monarchiques (et non étatiques) des guerres.

28 *Histoire de la guerre de 1741*, chap. 25, éd. cit., p. 272 ; repris dans *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 27, OH, p. 1455.

29 *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 29, OH, p. 964.

l'Amérique<sup>30</sup>. Parce qu'elle n'a pas su faire commerce des biens exploités, ni faire fructifier ses fonds par une industrie compétente, et qu'elle a surtout dilapidé ses richesses en achetant à d'autres nations les biens qu'elle aurait pu se procurer elle-même ou en menant des guerres ruineuses, l'Espagne fait figure de contre-modèle. La valorisation de la politique économique de Colbert répond alors en tous points aux bons critères économiques que définit en creux l'analyse du cas espagnol : « par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitants, la culture des terres, le travail industriel, et le commerce<sup>31</sup> ».

Voltaire note donc attentivement les encouragements donnés aux arts qui contribuent à la production de richesses. Les soies, les velours, les glaces, les draps, les tapis, les dentelles, la faïence, le cuir sont autant de manufactures passées en revue dans *Le Siècle de Louis XIV*. Il s'agit certes de biens faisant partie du commerce du luxe, mais qui n'appauvrissent pas la nation dès lors qu'ils ne sont pas achetés à l'étranger mais directement fabriqués en France, contribuant ainsi à faire circuler les espèces. C'est au contraire « le défaut de circulation [qui] fait languir le royaume<sup>32</sup> », ainsi que les mesures prises pour réprimer le luxe sous prétexte de diminuer les dépenses, mesures qui ne servent à rien car elles « diminue[nt] l'industrie et la circulation » et ne sont bonnes « qu'à une nation qui paie son luxe à l'étranger »<sup>33</sup>. Ces productions, également vendues aux autres États, font enfin affluer l'or et l'argent de l'étranger. Bien que l'expression n'apparaisse pas dans *Le Siècle de Louis XIV*, le concept implicitement présent derrière l'appréciation d'une telle politique est celui de l'excédent de la « balance du commerce »<sup>34</sup>, que favorisent aussi bien les exportations de produits manufacturés que l'importation de denrées devenues indispensables par des compagnies de commerce françaises plutôt que par des compagnies étrangères. Le dernier maillon de cette politique est en effet constitué par les compagnies de commerce bénéficiant d'un exclusif commercial, fondées sous Louis XIV, et qui se trouvent dangereusement mises dans la tourmente à la fin des années 1760 par les penseurs de tendance libérale, parmi lesquels figurent notamment les physiocrates. Pour Voltaire,

30 Pour une analyse détaillée des causes de l'effondrement de l'Espagne, que Voltaire reprend aux économistes de son temps, voir Myrtille Méricam-Bourdet, *Voltaire et l'écriture de l'histoire : un enjeu politique*, SVEC 2012:02, chap. 9, p. 215-218.

31 *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 30, *OH*, p. 987.

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*, p. 988.

34 L'expression apparaît dans *l'Essai sur les mœurs* (chap. 182, *OCV*, t. 26c, p. 131) et dans divers textes réfléchissant à la politique économique de la France (*Lettre à l'occasion de l'impôt du vingtième*, 1749 ; *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général des finances*, 1750 ; *L'Homme aux quarante écus*, 1768 ; *Questions sur l'Encyclopédie*, articles « Économie » et « Fertilisation », 1771).

les exigences de la balance commerciale expliquent l'encouragement prodigué aux armateurs par l'exemption de taxes, car jusqu'alors « les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France<sup>35</sup> ». La même logique justifie les privilèges accordés aux compagnies de commerce, contestés par ceux qui voient dans le commerce du luxe fait avec les Indes la source de l'appauvrissement de l'État. L'approche pragmatique de Voltaire apprécie au contraire de tels établissements rendus nécessaires par les nouveaux besoins que se sont créés les Français :

Avant ce temps il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie, timide, ignorante, et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde, devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et que par là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique, elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix, et il reste plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en absorbent<sup>36</sup>.

298

L'argumentation ici reprise du *Siècle* – qui constitue un ajout de l'édition de 1768 – est une constante des années 1760, et se retrouve aussi bien dans la *Défense de Louis XIV* parue en 1769 en réponse aux critiques des physiocrates de la politique colbertiste exprimées en particulier par Dupont de Nemours dans les *Éphémérides du citoyen*<sup>37</sup>, que dans les *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs* de 1763. Sur ce plan, la ligne d'analyse de Voltaire ne varie pas d'un iota et l'on pourrait indifféremment citer tel ou tel de ces textes à l'appui de la démonstration. Voltaire se cantonne d'ailleurs à cette argumentation logique d'ensemble, et refuse – ou peut-être se montre incapable – d'entrer dans le détail des comptes auxquels se livre Dupont de Nemours dans la contestation qu'il mène contre Necker, calculs qui démontrent au contraire qu'il aurait été moins coûteux de se fournir grâce aux marchands étrangers plutôt qu'au moyen de la compagnie nationale<sup>38</sup>. Mais en 1769, Voltaire finit par en faire une question d'orgueil national : « Qu'on se transporte dans ces temps de gloire et d'espérance ; qu'on juge si on aurait été bien venu à dire

35 *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 29, *OH*, p. 964-965.

36 *Ibid.*, p. 965.

37 Voir Vincent de Gournay, *Observations sur le rapport fait à M. le contrôleur-général, par M. de S\*\*\* le 26 juin 1755, sur l'état de la Compagnie des Indes* ; André Morellet, *Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes* ; Dupont de Nemours, *Du commerce et de la Compagnie des Indes*.

38 On se reportera pour le détail de l'analyse à l'introduction de la *Défense de Louis XIV*, éd. cit., p. 199-222.

alors aux Français, payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes<sup>39</sup> ». Éternel problème du commerce, qui s'il lie les nations, se fait d'abord un nouveau vecteur de la rivalité, et fait en sorte que « les compagnies de commerce deviennent nécessairement des compagnies guerrières<sup>40</sup> ». Une conclusion s'impose : « il faut être oppresseur ou opprimé ».

Tout convaincu qu'il ait été de la nécessité de se lancer dans la grande aventure du commerce maritime et de défendre les intérêts français sur cet échiquier politique, Voltaire semble avoir tiré de ses analyses géopolitiques des conclusions qui l'ont conduit à réviser quelque peu, dans les années 1770, ses positions sur le succès possible de la France dans le domaine maritime et commercial. En 1773, les *Fragments sur l'Inde* tirent de l'expérience coloniale française un bilan sans aménité : « le génie français n'était pas aussi propre à ces entreprises que le génie attentif et économe des Hollandais, et que l'esprit hardi, entreprenant, et opiniâtre des Anglais<sup>41</sup> ». Quant à la Compagnie française des Indes, elle se trouve sévèrement jugée, Voltaire dénonçant un système à l'origine conçu pour le bénéfice de l'État, mais détourné par les membres actifs de la Compagnie pour leur bénéfice propre : « Presque tous ces vastes domaines, ces établissements dispendieux, toutes ces guerres entreprises pour les maintenir, ont été le fruit de la mollesse de nos villes et de l'avidité des marchands encore plus que de l'ambition des souverains<sup>42</sup> ». Aux Français donc de revoir leurs exigences, et de se recentrer peut-être sur ce que leur climat peut leur fournir : Voltaire loue les encouragements prodigués par Colbert à l'agriculture et surtout à l'industrie, et critique une politique coloniale agressive qui ne peut qu'être un frein à la puissance de l'État au lieu d'en être le nouveau moteur, comme elle l'est pour l'Angleterre. Si le commerce et une certaine libéralisation des échanges – Voltaire ayant sur ce point emboîté le pas des physiocrates à propos du commerce des grains – sont les pistes à privilégier, encore faut-il les développer dans les limites raisonnables que trace justement l'histoire récente. Le commerce n'est pas fait pour être exercé à main armée, car il n'est alors qu'une nouvelle forme de la recherche d'un empire. La lucidité sur la supériorité acquise par les Anglais depuis le xvi<sup>e</sup> siècle incite donc l'historien à prôner une forme de puissance fondée sur l'exploitation des richesses nationales et sur la circulation intérieure. Par son œuvre à Ferney, Voltaire n'est-il pas le nouveau modèle à suivre en la matière ?

39 *Ibid.*, p. 254.

40 *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs*, 18<sup>e</sup> [19<sup>e</sup>] remarque, éd. cit., p. 940.

41 *Fragments sur l'Inde et sur le général Lally*, 1<sup>re</sup> partie, article 1, éd. Cynthia Manley et John Renwick, OCV, t. 75B (2009), p. 62.

42 *Ibid.*, p. 60.



RICHESSSES, COMMERCE, PUISSANCE  
ET STRUCTURES POLITIQUES.  
QUELQUES REMARQUES SUR LES *ANNALES DE L'EMPIRE*

*Gérard Laudin*  
Université Paris-Sorbonne

L'entité politique constituée par l'Empire d'Occident depuis Charlemagne, généralement appelée Saint-Empire romain germanique par les historiens d'aujourd'hui, communément désignée au XVIII<sup>e</sup> siècle comme « Empire », « Empire d'Allemagne », parfois « Empire germanique »<sup>1</sup> ou encore « Corps germanique » (cette dernière expression ne désignant pas le territoire, mais à la fois la diète, l'ensemble des institutions, le système du droit et des libertés germaniques<sup>2</sup>), n'est pas l'espace qui, à l'exception de trois villes de sa partie italienne (Venise, Gênes et Pise), retient le plus l'attention de Voltaire quand il parle de commerce, les références à la Hanse n'occupant pas dans ses œuvres une place comparable à Carthage, Amsterdam et l'Angleterre.

De fait, si l'on s'en tient à un critère quantitatif, tel que le nombre de pages consacrées au commerce dans les *Annales de l'Empire*, il s'agit là d'une thématique qui peut paraître secondaire. Toutefois, si l'on considère que l'essor du commerce est un aspect corollaire du développement des villes, que celles-ci constituent une structure capable de contrebalancer, voire de contrer l'ordre seigneurial, et qu'un des fils conducteurs des *Annales* est précisément la mise en place de l'ordre féodal, puis sa dislocation et son dépassement dans l'ordre absolutiste, lui-même objet de nombreuses remarques et développements, un examen plus attentif des passages relatifs au commerce et aux villes ne paraît

- 1 Auteur d'un ouvrage qui fit longtemps référence, Heiss von Kogenheim écrit une *Histoire de l'Empire* (Paris, 1684 ; rééd. Paris, 1731) ; « Histoire de l'Empire d'Allemagne » est le titre retenu par Bruzen de la Martinière, traducteur de Samuel Pufendorf (*Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers*, Amsterdam, 1721), et Fréron le reprendra en 1771 ; Barre publie une *Histoire générale d'Allemagne* (Paris, 1748). Dans l'article « Empire (Histoire et Droit politique) » de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, d'Holbach emploie aussi l'expression d'« empire germanique » (t. V [1765], p. 582-583).
- 2 Fred Schrader, *L'Allemagne avant l'État-nation. Le corps germanique 1648-1806*, Paris, PUF, 1998, p. 72. Charles-Frédéric Necker de Custrine, père de Jacques Necker, est l'auteur d'un ouvrage anonyme, *Description du gouvernement du corps germanique appelé communément le Saint-Empire romain* (Genève, 1740).

pas dépourvu d'intérêt. Nous verrons ainsi que, malgré une relative marginalité, la thématique du commerce et du développement des villes (elle aussi assez discrète dans les *Annales*) possède une forte valeur structurante pour cet ouvrage, puisqu'elle oppose plus ou moins explicitement deux modèles d'organisation politique – dont l'une cherche à s'affranchir de l'autre –, ordre politique créé par une société guerrière soucieuse de conserver en son sein tous les territoires qu'elle a conquis un jour.

Si Charlemagne est parvenu à reconstituer une unité territoriale appelée « Empire d'Occident », cet espace après sa mort ne tarde pas à se scinder, se diviser, se fragmenter en trois entités à Verdun, en 843 ; l'une d'elle, la *Francia orientalis*, celle qui sera bientôt l'Empire proprement dit, comprend deux espaces territoriaux séparés par les Alpes, la future Allemagne d'une part, un certain nombre de territoires de la future Italie de l'autre, où l'influence impériale déclinera peu à peu, sans disparaître tout à fait jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. À l'époque où Voltaire écrit, certaines régions, la Toscane et le Milanais, sont habsbourgeoises à défaut d'être impériales. Les débuts de cette longue évolution, Voltaire les retrace à sa manière dans les pages où il esquisse en quelques traits la période allant de la chute de l'Empire romain d'Occident aux décennies précédant Charlemagne. Dans l'*Imperium romanum*, les nations « subjuguées autrefois par les anciens Romains, avaient du moins vécu jusqu'à ce v<sup>e</sup> siècle dans une sujétion heureuse<sup>3</sup> », car les Romains leur avaient construit des thermes, des amphithéâtres et des routes. Dans l'*Imperium*, une unité linguistique (« La langue latine du temps de Théodose se parlait de Cadix à l'Euphrate ») facilitait le commerce : « On commerçait de Rome à Trèves et à Alexandrie avec plus de facilité que beaucoup de provinces ne trafiquent aujourd'hui avec leurs voisins ». Puis les barbares apportèrent « la dévastation, la pauvreté et l'ignorance »<sup>4</sup>. Dans cette désolation, seule la papauté était riche. L'ordre féodal qui se met en place cahin-caha ne fait guère qu'aggraver les choses, en émiettant les structures mérovingiennes puis carolingiennes, en dissolvant l'autorité centrale, en entérinant des usurpations qui favorisent la multiplication des guerres intestines, au moins jusqu'à ce que la « paix civile d'Empire » de 1495 y mette, sinon un terme, du moins un frein. Après la fin de l'*Imperium romanum*, les voies de communication terrestres cessèrent d'être entretenues et le commerce en fut durablement entravé. C'est dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, à l'époque de Charles le Chauve, « que commence le grand

3 Après les éditions séparées du xviii<sup>e</sup> siècle, les *Annales de l'Empire* n'ont plus été reprises que dans des *Œuvres complètes*. La nouvelle édition critique de la Voltaire Foundation n'étant pas encore disponible, c'est l'édition Moland qui sert de référence aux citations reproduites (voir t. 13, p. 185-615). Ici, voir « Introduction », p. 220.

4 *Ibid.*, p. 219.

gouvernement féodal, et la décadence de toutes choses<sup>5</sup> ». Et si Voltaire a pu dire que « Le système féodal pourrait mériter [comme le veut Boulainvilliers] le nom de chef-d'œuvre en Allemagne ; mais en France il ne fut qu'un chef-d'œuvre d'anarchie<sup>6</sup> », il faut entendre par là que le système féodal, dans l'Empire, fut rendu supportable par ses faiblesses mêmes, qui permirent le développement d'espaces de liberté en son sein (en particulier un équilibre des pouvoirs entre l'empereur, les princes territoriaux ainsi que la diète et les tribunaux d'empire). Un de ces espaces est constitué par les villes dans lesquelles se développe le commerce.

On n'abordera pas ici, car trop extérieure à la thématique du commerce, la question délicate de la valorisation ou de la critique par Voltaire d'institutions, de pratiques ou d'événements susceptibles selon les contextes de garantir les libertés ou d'engendrer le désordre. De même qu'il semble penser, selon les passages, que le système électif, y compris dans le cas de la fonction impériale, introduit un contre-pouvoir bénéfique car susceptible de faire échec aux tentations despotiques, ou au contraire risque d'affaiblir dangereusement l'Empire, des hésitations se retrouvent face aux velléités de certaines villes de s'affranchir de la sujétion envers leur souverain. Certaines révoltes urbaines d'Italie, en particulier en Lombardie et à Rome, dirigées tantôt contre l'empereur, tantôt contre le pape, lui paraissent illustrer selon le cas une survivance du modèle républicain antique<sup>7</sup> ou au contraire un désordre dans lequel des meneurs agissant pour leur compte personnel déstabilisent l'institution<sup>8</sup>.

Dans les *Annales*, les grands exemples de développement urbain en liaison avec le commerce se trouvent, si on suit la chronologie, d'abord en Italie, en particulier avec Venise, puis, dans la partie allemande de l'Empire, avec la Hanse, c'est-à-dire à proximité de la mer, ce qui n'est pas un hasard, vu l'état des routes terrestres. Mais la place du politique n'est pas la même dans ces deux espaces : alors que c'est l'existence même d'une structure politique municipale efficace qui a permis l'essor commercial en particulier à Venise et dans certaines villes toscanes, à l'inverse, dans le cas de la Hanse, ce n'est pas un projet politique qui est premier, mais une alliance commerciale, avec des objectifs défensifs (« entretenir des vaisseaux et des barques à frais communs pour la sûreté du commerce<sup>9</sup> »), conclue par des magistrats urbains et soutenue

5 *Ibid.*, chapitre « Charles le Chauve », année 877, p. 256.

6 Voltaire, article « Boulainvilliers » du « Catalogue [...] des écrivains français », dans *Le Siècle de Louis XIV*, OH, p. 1142.

7 Au chapitre consacré à « Louis II », année 856, il parle des « temps florissants de la république » romaine dans la région d'Arles (*Annales de l'Empire*, éd. cit., p. 251).

8 Ce sont par exemple à Rome Censius (année 988), Crescentius (années 998-1002) ou Nicolas Rienzi (année 1347), qui tous paraissent vouloir imiter Gracchus.

9 *Annales de l'Empire*, chapitre « Conrad IV », années 1253-1254, éd. cit., p. 359.

par les corporations. Et comme les villes sont souvent en lutte contre des seigneurs voisins, elles recherchent la protection de l'empereur, trop heureux de les affranchir des seigneurs territoriaux dont elles dépendent géographiquement en leur accordant assez généreusement sa protection avec le statut de « villes impériales » (ou « immédiates d'empire », selon la terminologie des juristes d'alors) et ainsi de les placer sous sa seule dépendance.

#### RICHESSE, LIBERTÉ, PUISSANCE : UNE FORME INERTE ET CLOSE

304

De même que le commerce n'est pas le seul facteur de développement des villes et que Voltaire pense comme bien des économistes de son époque puis comme les physiocrates que l'agriculture fonde la richesse<sup>10</sup> – vers 1160, Milan « était déjà la plus puissante des villes de Lombardie [...] : elle s'était rendue libre dès le temps de l'empereur Henri V ; la fertilité de son territoire et surtout sa liberté l'avaient enrichie<sup>11</sup> » –, tous les contextes où il est question d'argent et de richesses ne sont pas en relation avec le commerce au sens d'échange de marchandise ou de biens pour de l'argent.

Dans les *Annales*, les termes de *richesse*, *argent*, *monnaie* et les noms de monnaies comme *écu*, *ducat*, *marc* ou *florin* sont relativement fréquents, mais n'apparaissent guère que dans deux types de contextes, sans que Voltaire précise toujours comment cet argent a pu parvenir dans les caisses de celui qui en dispose : 1. pour mentionner les montants de rançons ou de tributs ainsi que des dots ; 2. pour souligner le surcroît de puissance que procure la possession d'argent, qui permet en particulier de payer des soldats, ou de s'assurer des soutiens (en 875, par exemple, Louis II « court à Rome, répand de l'argent, [puis] se fait proclamer par le peuple roi des Romains<sup>12</sup> »), voire d'acheter un pontificat<sup>13</sup>. L'argent peut servir aussi à acheter la paix ou la liberté, une pratique qui permit vers la fin du premier millénaire de se débarrasser de pillards normands ou sarrasins. Il ne s'agit pas ici d'un échange de marchandises ou de biens matériels, ou de créations de richesses nouvelles, mais d'acquisition, grâce à l'argent, d'un bien immatériel ou d'une valeur symbolique. L'argent donne un surcroît de puissance, mais il n'est pas par lui-même une force active capable d'engendrer des richesses. Voltaire le rappelle dans le *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général des finances*, écrit en 1750, soit quelques années avant la rédaction des *Annales* : ce n'est pas l'argent qui enrichit un pays,

10 Voir le début de l'article « Économie » dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. sous la dir. de Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, *OCV*, t. 40 (2009), p. 589-607.

11 *Annales de l'Empire*, chapitre « Frédéric I<sup>er</sup> », année 1158, éd. cit., p. 319.

12 *Ibid.*, chapitre « Louis II », année 875, p. 254.

13 Comme les Toscanelli autour de 1040, chapitre « Henri III ».

le volume de numéraire en circulation ou l'inflation ne donnant qu'une fausse impression de croissance, mais le travail, et le négoce produit les mêmes effets ainsi que le nombre des habitants d'un État<sup>14</sup>.

Parce que les empereurs ont de plus en plus besoin d'argent, ils ne dédaignent pas, à partir de l'époque de Barberousse et de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, de vendre leur liberté aux villes, en particulier d'Italie. Cette pratique est d'une fréquence croissante à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et de l'époque de Charles IV :

Il vendait des privilèges à toutes les villes ; il vendait au comte de Savoie le titre de vicaire de l'empire ; il donne pour des sommes très légères, le titre de villes impériales à Mayence, à Worms, à Spire, et même à Genève ; il confirmait la liberté de la ville de Florence à prix d'argent. Il en tirait de Venise pour la souveraineté de Vérone, de Padoue et de Vicence ; mais ceux qui le payèrent le plus chèrement, furent les Viscontis, pour avoir la puissance héréditaire dans Milan sous le titre de gouverneur : on prétend qu'il vendait ainsi en détail l'empire qu'il avait acheté en gros<sup>15</sup>.

Alors qu'apparaissent les premières armées de mercenaires, la marchandisation progresse même là où elle représente un objet de scandale, et Voltaire note cruellement, mais justement, à propos des prêches de Luther contre les indulgences : « Le fils d'un forgeron [...] fut celui par qui commença la révolution. C'était Martin Luther, moine augustin, que ses supérieurs chargèrent de prêcher contre la marchandise qu'ils n'avaient pu vendre<sup>16</sup> ».

Dans les pages portant sur les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la thématique du commerce disparaît presque totalement des *Annales*, comme remplacée par celle de l'argent, parce que l'Empire ne participe guère au développement des routes commerciales maritimes nouvelles qu'explorent et exploitent les pays européens de la Méditerranée et de l'Atlantique. L'Empire se trouve désormais supplanté par d'autres États, une nouvelle carte géopolitique et commerciale du monde occidental se dessine. La Hanse s'est dissoute, et on ne relève guère qu'une seule et dernière mention de Lubeck en 1570.

Vers le temps de l'avènement de Maximilien à l'Empire, l'Europe commence à prendre une face nouvelle, les Turcs en occupent ou menacent une partie. Dans cette mutation, et malgré des pertes territoriales (Venise a tout perdu sauf « Chypre, Candie, une partie de la Grèce, de la Dalmatie »), la République conserve d'abord une puissance résiduelle, « l'or des nations coulait chez elle par tous les canaux du commerce » et « elle gagnait beaucoup plus avec les Turcs

14 *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général des finances*, éd. Mark Waddicor, OCV, t. 32A (2006), p. 82-83.

15 *Annales de l'empire*, chapitre « Charles IV », année 1358, éd. cit., p. 414.

16 *Ibid.*, chapitre « Maximilien », année 1518, p. 479.

par son commerce, qu'elle n'avait perdu dans ses possessions »<sup>17</sup>. Mais cet état des choses ne pouvait durer :

La crainte de la puissance de Venise était mal fondée. Venise n'était que riche, et il fallait fermer les yeux pour ne pas voir que les nouvelles routes du commerce par le cap de Bonne-Espérance et par les mers de l'Amérique, allaient tarir les sources de la puissance vénitienne<sup>18</sup>.

Après l'époque du commerce *florissant* va commencer la *décadence*, deux termes qui apparaissent souvent en regard l'un de l'autre. Pendant ce temps, le Portugal était « occupé d'une entreprise, et d'une gloire inouïe jusqu'alors. Il commençait à ouvrir une nouvelle route au commerce du monde, en apprenant aux hommes à pénétrer aux Indes par l'Océan<sup>19</sup> », si bien qu'en 1640 : « Le Portugal, qui depuis Philippe II n'était qu'une province d'Espagne appauvrie, chasse le gouvernement autrichien, et devient bientôt pour jamais un royaume séparé et florissant<sup>20</sup> ».

306

#### UNE FORME DYNAMIQUE ET OUVERTE : COMMERCE, LIBERTÉ, PUISSANCE

La connexion unissant l'argent, la liberté et la puissance ne produit pas les mêmes effets dans le cas de la vente de privilèges et dans celui du commerce<sup>21</sup>. Ces ventes ont alimenté les caisses impériales, mais nullement empêché le déclin de la puissance impériale jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Le paradoxe apparent est que l'argent que donnent les villes à l'empereur leur permet de développer des structures assurant leur liberté et qui leur permettront à leur tour de s'enrichir, alors que le même argent rentré dans les caisses impériales n'enrichit que provisoirement l'empereur. Seul le commerce alimente lui-même sa propre puissance future, liberté, commerce et puissance se corroborant. Voltaire en fait la remarque dans les premiers textes qu'il consacre au commerce, notamment dans la dixième des *Lettres philosophiques* : « Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État<sup>22</sup> ».

17 *Ibid.*, chapitre « Maximilien », année 1509, p. 471.

18 *Ibid.*, p. 472.

19 *Ibid.*, chapitre « Maximilien », année 1493, p. 464.

20 *Ibid.*, chapitre « Ferdinand III », année 1640, p. 584.

21 Pour une perspective sur ces liens dans les autres œuvres historiques, voir Myrtille Méricam-Bourdet, « Commerce et puissance dans les œuvres historiques de Voltaire », ici même, p. 287-299.

22 *Lettres philosophiques*, éd. Olivier Ferret et Antony McKenna, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 97.

La première mention des villes d'Italie (dont l'histoire au premier millénaire est largement présente dans plusieurs des sources de Voltaire, Pufendorf<sup>23</sup>, Muratori<sup>24</sup>, Giannone<sup>25</sup>), n'apparaît qu'un peu tardivement, en 1055, mais elle est rétrospective :

Cette république [de Venise] était déjà puissante et riche, quoiqu'elle ne battît monnaie que depuis l'an 950, et qu'elle ne fût affranchie que depuis 998 d'une redevance d'un manteau de drap d'or, seul tribut qu'elle avait payé aux empereurs d'Occident.

Gênes était la rivale de sa puissance et de son commerce. Elle avait déjà la Corse, qu'elle avait prise sur les Arabes ; mais son négoce valait plus que la Corse, que les Pisans lui disputèrent<sup>26</sup>.

Voltaire oppose ces villes au « désordre » engendré par « l'ordre » politique féodal (« La force des grands s'accroissant de la faiblesse du trône »), et rappelle une nouvelle fois le lien unissant commerce et liberté. Rares sont les villes qui échappent au désordre médiéval. Au début du XII<sup>e</sup> siècle :

L'Europe était toute hérissée de châteaux, et couverte de brigands. La barbarie et l'ignorance régnaient. Les habitants des campagnes étaient dans la servitude, les bourgeois des villes méprisés et rançonnés ; et à quelques villes commerçantes près en Italie, l'Europe n'était d'un bout à l'autre qu'un théâtre de misères<sup>27</sup>.

La ville de Pise avait alors une grande considération dans l'Europe, et l'emportait même sur Venise et sur Gênes. Ces trois villes commerçantes fournissaient à presque tout l'Occident toutes les délicatesses de l'Asie. Elles s'étaient sourdement enrichies par le commerce et par la liberté, tandis que les désolations du gouvernement féodal répandaient presque partout ailleurs la servitude et la misère. Les Pisans seuls arment une flotte de quarante galères au secours de l'empereur ; et sans eux, l'empereur n'aurait pu résister<sup>28</sup>.

L'empereur peut profiter des richesses des villes, ou en avoir besoin, entrant ainsi à leur égard dans une forme de dépendance. Henri VI, en 1191, « traite

23 Voir Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers, où l'on voit l'Origine, les Révolutions, l'État présent, & les Intérêts des Souverains*, nouvelle édition, par Bruzen de la Martinière (Amsterdam 1722), dont les différents chapitres du tome II portent sur les grandes entités politiques italiennes, Naples et la Sicile, Toscane, Venise, Parme, Mantoue, Modène, etc.

24 Ludovico Muratori, *Rerum italicarum scriptores, 1723-1751*, 25 vol., et *Annali d'Italia, 1744-1749*, 12 vol.

25 Pietro Giannone, *Histoire civile du royaume de Naples*, La Haye, p. Gosse et I. Beaugard, 1742.

26 *Annales de l'Empire*, chapitre « Henri III », année 1055, éd. cit., p. 293.

27 *Ibid.*, chapitre « Henri V », [sans année], p. 306.

28 *Ibid.*, chapitre « Lothaire II », année 1137, p. 312.

avec les Génois pour avoir une flotte avec laquelle il aille disputer la Pouille et la Sicile [aux Normands de Naples et de Sicile]. Des marchands pouvaient ce que l'empereur ne pouvait pas par lui-même. Il confirme les privilèges des villes de Lombardie pour les mettre dans son parti<sup>29</sup> ». De façon symétrique, les Vénitiens, « ces riches républicains » écrit Voltaire, parviendront en 1512 à lever de nouvelles armées et à lutter contre Maximilien.

La richesse engendrée par le commerce peut servir à faire valoir des exigences politiques. Avec les richesses acquises grâce au commerce, les villes peuvent, nous l'avons vu, acheter leur liberté, c'est-à-dire une relative autonomie politique, « le droit de nommer des magistrats, de se gouverner suivant leurs lois municipales, de battre monnaie, d'entretenir des troupes », et de rentrer ainsi « insensiblement dans leurs droits naturels »<sup>30</sup>. Par la suite, Rodolphe de Habsbourg, qui ne voulut pas aller se faire couronner à Rome, « se contenta de vendre la liberté aux villes d'Italie, qui voulurent bien l'acheter. Florence donna quarante mille ducats d'or ; Lucques douze mille ; Gênes, Bologne, six mille. Presque toutes les autres ne donnèrent rien du tout<sup>31</sup> ». La puissance de ces villes peut leur permettre de se faire craindre même des empereurs, et Barberousse doit en tenir compte quand il est confronté à l'une des révoltes de villes italiennes, dans le contexte général de l'affrontement des papes et des empereurs : « Rome se ligue avec Venise par les soins du pape Alexandre III. Venise imprenable par sa situation, était redoutable par son opulence<sup>32</sup> ».

De même qu'une ville comme Venise a profité de guerres pour s'enrichir (« elle avait acquis de grandes richesses dans les croisades, auxquelles les Vénitiens n'avaient jusqu'alors pris part qu'en négociants habiles<sup>33</sup> »), elles peuvent aussi se mettre à l'abri des violences de leur temps, au moment où les pouvoirs seigneuriaux et l'empereur rançonnent les villes : en 1327, « les Pisans offrent à l'empereur soixante mille livres pour qu'il ne passe point par leur ville dans son voyage à Rome. Louis de Bavière assiège Pise, et se fait donner au bout de trois jours trente autres mille livres pour y séjourner deux mois<sup>34</sup> ». Pour la partie allemande de l'Empire, où les villes sont moins nombreuses et leur essor plus tardif, Voltaire mentionne des villes dès l'époque de Henri l'Oiseleur (autour

29 *Ibid.*, chapitre « Henri VI », année 1191, p. 333.

30 *Ibid.*, chapitre « Rodolphe I<sup>er</sup> », années 1286-1287, p. 374.

31 *Ibid.*, p. 373.

32 *Ibid.*, chapitre « Frédéric I<sup>er</sup> », année 1164, p. 323.

33 *Ibid.*, et même idée au chapitre 24 (« Philippe I<sup>er</sup> »). Voltaire exprime ici une idée récurrente dans ses sources, comme Pufendorf, qui souligne les richesses acquises par Venise pendant les croisades (voir son *Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers*, livre II, chap. 5, « Venise », année 1086, Paris, Merigot, 1753-1759, 8 vol., t. II, p. 344).

34 *Annales de l'Empire*, chapitre « Louis V », année 1327, éd. cit., p. 394.

de 920) dans lesquelles il voit la promesse d'une liberté future qui s'opposera aux seigneurs.

La première mention du commerce en Allemagne coïncide non point avec le développement des villes, mais avec les croisades. En 1097, des « vagabonds » portant la croix – on aura reconnu les croisés –, parce qu'ils n'avaient point d'argent, égorgèrent et brûlèrent les juifs de Worms, Cologne, Mayence, Trèves et de quelques autres villes, car « les Juifs qui faisaient tout le commerce d'Allemagne en avaient beaucoup<sup>35</sup> ». Voltaire mentionne un massacre dont la motivation est la même en 1390 :

Il semble qu'on voulût se dédommager sur les Juifs de l'argent qu'on payait au pape. Presque tout le commerce intérieur se faisait toujours par eux, malgré les villes anséatiques. On les croit si riches en Bohême, qu'on les y brûle et qu'on les égorge. On en fait autant dans plusieurs villes, et surtout dans Spire<sup>36</sup>.

En dehors de la richesse de juifs qui peuvent aussi acheter gens et fonctions (année 1130, chapitre « Lothaire II »), l'ensemble le plus important, et surtout le plus spécifique à la partie allemande de l'Empire, est l'« établissement de la société des villes anséatiques » :

Cette union avait commencé par Hambourg et Lubeck, qui faisaient quelque négoce à l'exemple des villes maritimes de l'Italie. Elles se rendirent bientôt utiles et puissantes, en fournissant du moins le nécessaire au nord de l'Allemagne. Et depuis lorsque Lubeck [...] fut déclarée ville impériale par Frédéric Barberousse, et la première des villes maritimes ; lorsqu'elle eut le droit de battre monnaie [en 1181], cette monnaie fut la meilleure de toutes, dans ces pays où l'on n'en avait frappé jusqu'alors qu'à un très bas titre. De là vient, à ce qu'on a cru, l'argent esterling. De là vient que Londres compta par livres esterling quand elle se fut associée aux villes anséatiques<sup>37</sup>.

Comme pour les villes d'Italie, richesse et puissance permettent à Lubeck d'accéder à la reconnaissance politique et de s'inscrire à l'intérieur même du monde féodal dans un rapport de force que les Lubeckois savent rendre favorable à leurs intérêts : « Lubeck déjà riche, et qui craignait de tomber au pouvoir du Danemark, se donne à l'empereur, qui la déclare ville impériale<sup>38</sup> ». Voltaire esquisse ici également une mise en perspective « occidentale », puisqu'il compare les villes hanséatiques aux « villes maritimes de l'Italie » et ajoute un détail culturel : l'emprunt par Londres de l'expression *livres esterling*.

35 *Ibid.*, chapitre « Henri IV », année 1097, p. 303.

36 *Ibid.*, chapitre « Venceslas », année 1390, p. 425.

37 *Ibid.*, chapitre « Frédéric I<sup>er</sup> », année 1164, p. 322-323.

38 *Ibid.*, année 1181, p. 328.

Pour l'année 1253-1254, sous Conrad IV, Voltaire évoque une autre alliance de villes, malheureusement sans plus de précision :

En Allemagne les villes de Francfort, Mayence, Cologne, Worms, Spire, s'associent pour leur commerce, et pour se défendre des seigneurs de châteaux qui étaient autant de brigands. Cette union des villes du Rhin est moins une imitation de la confédération des villes de Lombardie, que des premières villes anséatiques, Lubeck, Hambourg, Brunswick.

La Hanse ne tarde pas à s'étendre :

Bientôt la plupart des villes d'Allemagne et de Flandre entrent dans la hanse. Le principal objet est d'entretenir des vaisseaux et des barques à frais communs pour la sûreté du commerce. Un billet d'une de ces villes est payé sans difficulté dans les autres. La confiance du négoce s'établit. Des commerçants font par cette alliance plus de bien à la société que n'en avaient fait tant d'empereurs et de papes.

La ville de Lubeck seule est déjà si puissante, que dans une guerre intestine qui survint au Danemark, elle arme une flotte.

Tandis que des villes commerçantes procurent ces avantages temporels, les chevaliers de l'ordre teutonique veulent procurer celui du christianisme à ces restes de Vandales qui vivaient dans la Prusse et aux environs. Ottocare II, roi de Bohême, se croise avec eux<sup>39</sup>.

L'apport des villes à la civilisation constitue un symétrique positif des méfaits des Teutoniques et plus largement des structures du pouvoir nobiliaire : « Des commerçants font par cette alliance plus de bien à la société que n'en avaient fait tant d'empereurs et de papes ». Beaucoup plus tard, en 1603, longtemps donc après la fin de la Hanse, ces villes conservent une puissance :

Dans cette année, Lubeck, Dantzick, Cologne, Hambourg et Brême, villes de l'ancienne hanse d'Allemagne, obtiennent en France des privilèges que ces villes prétendaient avoir eus, et que le temps avait abolis. Les négociants de ces villes furent exemptés du droit d'aubaine, et le sont encore. Ce ne sont pas là des événements d'éclat, mais ils contribuent au bien public, et presque tous ceux qu'on a vus le détruisent<sup>40</sup>.

La remarque « ce ne sont pas là des événements d'éclat » esquisse une opposition claire entre l'idéal marchand et l'idéal héroïque, entre les structures marchandes et les structures politiques du monde féodal, et on se souviendra des critiques

39 *Ibid.*, chapitre « Conrad IV », années 1253-1254, p. 359.

40 *Ibid.*, chapitre « Rodolphe II », année 1603, p. 551.

de Voltaire sur « l'esprit de chevalerie »<sup>41</sup>, que soulignait déjà le passage cité plus haut : des commerçants et des alliances comme la Hanse font « plus de bien à la société que n'en avaient fait tant d'empereurs et de papes ».

Si aucune des idées exprimées en relation avec les richesses, le commerce, la liberté et la puissance ne dessine de vraie singularité de l'espace impérial, il en va tout autrement d'une institution dont l'Empire se dote à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le modèle juridique de régulation des conflits dans le monde hanséatique va bientôt en effet inspirer une institution originale étendue au reste de l'Empire. Autour de 1270, sous Conrad IV, de même que les villes hanséatiques devenues plus puissantes et bénéficiant de privilèges « établissent des consuls qui jugent toutes les affaires du commerce », en l'absence de tout autre tribunal, « la même nécessité [...] fait inventer les *austrègues* aux autres villes et aux seigneurs, qui ne veulent pas toujours vider leurs différends par le fer. Ces *austrègues* sont, ou des seigneurs, ou des villes mêmes, que l'on choisit pour arbitres sans frais de justice »<sup>42</sup>. Cette « nécessité » est qualifiée de « fruit des malheurs du temps », c'est-à-dire une conséquence du système féodal. Cette institution des « austrègues », un terme qui provient de l'expression allemande *einen Konflikt austragen*, qui signifie « régler un conflit »<sup>43</sup>, a suscité un certain intérêt dans la France des Lumières. L'*Encyclopédie* lui consacre un article, qui précise que cette institution correspond à « ce que nous appelons en France droit de *committimus*<sup>44</sup> », un terme qui a lui aussi son entrée<sup>45</sup>, et qui désigne une fonction établie à partir de 1320 et plusieurs fois réformée, par l'édit de Moulin de 1566 et l'ordonnance de 1669 qui fixent la liste de « ceux qui avaient alors droit de *committimus* », liste qui fut révisée par la suite. Dans l'Empire, les austrègues sont, explique l'article de l'*Encyclopédie*, des « juges ou arbitres devant lesquels les électeurs, princes, comtes, prélats et la noblesse immédiate, ont droit de porter certaines causes » dont la fonction est de « pacifier les différends » en prononçant des sentences arbitrales. Le rôle de ces sortes de médiateurs ou de juges de paix n'est pas d'intervenir dans les « grandes affaires » portant par exemple sur les grands fiefs d'Empire.

41 En particulier au chapitre « Charles Quint », année 1539.

42 *Ibid.*, chapitre « Conrad IV », années 1269-1272, p. 366.

43 Les « *Austräge* » ont une entrée dans la grande encyclopédie allemande de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle de Johann Heinrich Zedler, *Großes Universal-Lexicon* (Halle und Leipzig, 1732-1750, 40 vol., t. II, p. 2254), qui souligne que leur rôle est d'arbitrer (« *schlichten* »). Le tribunal des austrègues (« *Austrägalgericht* ») est rattaché au conseil impérial aulique.

44 *Encyclopédie*, t. I (1751), p. 892-893. L'article, signé Edme-François Mallet, renvoie à l'ouvrage de Heiss von Kogenheim (*Histoire de l'Empire*, op. cit.), dont le livre 5, chapitre 9 est intitulé « Des Tribunaux de Justice de l'Empire ».

45 *Encyclopédie*, t. III (1753), p. 712-713.

Ce modèle, issu de la pratique consulaire de l'arbitrage et de la conciliation, est bientôt imité dans des structures visant à une autre forme de régulation des rapports territoriaux, sur un paradigme différent de celui de la société guerrière. Au même moment, les seigneurs éprouvent le besoin de se doter d'institutions imitant celles de la Hanse : c'est alors que sont conclus les premiers « traités de confraternité héréditaire entre les maisons allemandes<sup>46</sup> ». À côté des traités qui viennent solder un conflit, d'autres commencent à s'ajouter qui tentent d'organiser la société sur un modèle contractuel prévisionnel.

Un peu plus tard, en 1361, Voltaire s'enflamme de voir les villes de la Hanse traiter d'égal à égal avec les seigneurs féodaux ou des souverains :

Des guerres s'étant élevées entre le Danemark d'un côté, et le duc de Mecklenbourg et les villes anséatiques de l'autre, tout finit à l'ordinaire par un traité. Plusieurs villes anséatiques traitent de couronne à couronne avec le Danemark dans la ville de Lubeck. C'est un beau monument de la liberté fondée sur une industrie respectable. Lubeck, Rostock, Stralsund, Hambourg, Vismar, Brême et quelques autres villes font une paix perpétuelle avec le « roi de Danemark, des Vandales, et des Goths, les princes, négociants et bourgeois de son pays » ; ce sont les termes du traité ; termes qui prouvent que le Danemark était libre, et que les villes anséatiques l'étaient davantage<sup>47</sup>.

312

Le modèle dit de la « capitulation » impériale, dont le premier exemple important est celle à laquelle Charles Quint souscrivit lors de son élection, est le prolongement de ces traités d'alliance, puisqu'il s'agit de sortes de contrats de gouvernement, d'engagements pris par les empereurs devant les princes qui vont l'élire et qui représentent « le corps germanique ». En conclusion du dernier chapitre des *Annales de l'Empire*, consacré à Charles VI (1711-1740), un empereur qui fut très riche et très puissant, Voltaire note :

Mais quelque puissant qu'il fût quand il prit possession de l'empire, le corps germanique soutint plus que jamais ses droits, il les augmenta même. La capitulation de Charles VI porte qu'aucun prince, aucun état de l'Allemagne ne pourra être mis au ban de l'empire, que par un jugement des trois collèges, etc. On rappelle encore dans cette capitulation les traités de Vestphalie, regardés toujours comme une loi fondamentale.

L'Allemagne fut tranquille et florissante sous ce dernier empereur de la maison d'Autriche. Car la guerre de 1716 contre les Turcs, ne se fit que sur les frontières de l'empire ottoman, et rien ne fut plus glorieux<sup>48</sup>.

<sup>46</sup> *Annales de l'Empire*, chapitre « Conrad IV », années 1269-1272, éd. cit., p. 366.

<sup>47</sup> *Ibid.*, chapitre « Charles IV », année 1361, p. 415.

<sup>48</sup> *Ibid.*, chapitre « De l'Allemagne du temps de Joseph I<sup>er</sup> et de Charles VI », p. 610-611.

Voltaire, comme ses contemporains qui ont écrit sur l'Empire, se montre attentif à ces structures d'organisation de la vie publique, mais souligne avec une particulière netteté la filiation entre le modèle hanséatique et certaines institutions dont l'Empire se dote. On s'étonnera seulement qu'il n'ait pas exploité autant qu'il l'aurait pu des détails mentionnés par ses sources et qui seraient venus à l'appui de ses thèses, ce qui peut s'expliquer par la rapidité avec laquelle il rédigea les *Annales de l'Empire* mais aussi par son souci d'éviter les redondances. Il ne précise par exemple pas explicitement, comme le fait Jaucourt dans l'article « Hanse » de l'*Encyclopédie*, que Charles Quint s'efforça d'en réduire l'influence dans ses États, tandis que d'autres souverains d'Allemagne, « moins sages encore, au lieu de conserver les privilèges que leurs ancêtres avaient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, et qui les avaient enrichis, ne songèrent qu'à subjuguier ces villes, sous prétexte de leur orgueil et de leurs mutineries<sup>49</sup> ». Heiss, qui consacre à la Hanse un chapitre entier dans son *Histoire de l'Empire*, mentionne plus que Voltaire la contradiction entre les alliances hanséatiques et les structures émergentes de l'absolutisme. Heiss insiste davantage, ou plus explicitement, sur le caractère « supra-étatique » de la Hanse, soulignant que Lubeck est « la première de toutes les villes anséatiques, et comme le chef de tout ce corps », qu'elle convoque les assemblées, est dépositaire des sommes dues par les villes de l'alliance pour leurs dépenses communes, et que c'est elle qui propose ordinairement les ambassadeurs qu'on envoie à l'étranger<sup>50</sup>. Voltaire ne précise pas non plus qu'en Allemagne même, Nuremberg et Augsbourg sont liées à la Hanse et à l'Italie. Il se montre globalement beaucoup plus attentif au commerce maritime qu'au commerce intérieur – il écrit dans les *Annales* que la France de l'époque de Philippe VI « n'ayant pas de grand commerce maritime, n'était pas le plus grand théâtre de l'Europe<sup>51</sup> » –, et cela explique en partie aussi que les villes situées au cœur de l'Empire retiennent moins son attention, ou encore que, parmi les villes italiennes, il privilégie les cas de Venise, Gênes et Pise dans l'Empire d'avant le xvi<sup>e</sup> siècle. Néanmoins le paradigme hanséatique et ses formes politiques dérivées paraissent bien présentés comme une spécificité de l'Empire, tout comme la spécificité de l'Angleterre, sur le plan du commerce, est que son peuple est le seul à avoir commencé par être conquérant pour finir marchand, ainsi que le note la dixième des *Lettres philosophiques*.

49 *Encyclopédie*, article « Hanse », t. VIII (1765), p. 39.

50 Heiss, *Histoire de l'Empire*, livre 6, chapitre 26, « Des villes anséatiques », *op. cit.*, p. 339-352.

51 *Annales de l'Empire*, chapitre « Louis V », années 1336-1337, éd. cit., p. 399.



## UN MANUSCRIT DE TRAVAIL DE L'ESSAI SUR LES MŒURS

*Myrtille Méricam-Bourdet*

Université de Lyon (Lyon 2) – IHRIM

Alors que la publication de l'*Essai sur les mœurs* au sein des *Œuvres complètes de Voltaire* touche à sa fin<sup>1</sup>, la méthode de travail ainsi que les différents stades de composition de l'œuvre recèlent encore quelques mystères. Les différentes versions imprimées qui paraissent en 1756, 1761, 1769 et 1775 prennent successivement appui sur l'édition précédente et rendent aisément repérable le travail d'aménagement du texte, qui procède surtout par ajouts – qu'il s'agisse de chapitres entiers, bien que cela reste exceptionnel, ou surtout de nouvelles remarques insérées au sein du massif textuel. Les choses paraissent un peu plus compliquées pour ce qui concerne les premières versions imprimées de 1753 et 1754 : l'*Abrégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne, jusques à Charlequint par Mr de Voltaire*, dont les deux volumes sont désavoués publiquement par Voltaire, est publié à La Haye par le libraire Néaulme à partir d'un manuscrit dont la provenance n'est pas connue avec certitude. L'année suivante paraissent aussi bien la reprise de ces deux volumes chez d'autres éditeurs avec quelques corrections<sup>2</sup>, que la suite même, constituant un troisième tome, que Voltaire fournit entre autres à Néaulme<sup>3</sup>. Les affres de cette publication contrariée, auxquelles il faudrait ajouter la comparaison avec les amuse-bouche livrés dans le *Mercur de France* en 1745-1746 puis 1750, ont déjà fait l'objet de plusieurs études de Henri Duranton à qui revient la vaste synthèse sur le sujet dans le volume d'introduction des *Œuvres complètes*<sup>4</sup>.

L'exploration des diverses phases de composition du texte ne serait néanmoins pas complète si l'on n'y ajoutait l'étude des manuscrits que nous possédons pour

- 1 Éd. sous la dir. de Bruno Bernard, John Renwick, Nicholas Cronk et Janet Godden : voir *OCV*, t. 22 (2009) à 26c (2015).
- 2 Voir Henri Duranton, « Quatre en une ou les surprises de la contrefaçon : les avatars d'une édition de l'*Histoire universelle* de Voltaire », dans François Moureau (dir.), *Les Presses grises. La contrefaçon du livre (xvi-xx<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Aux Amateurs du livre, 1988, p. 231-240.
- 3 Voir Henri Duranton, « Un cas d'école : la parution de l'*Abrégé de l'histoire universelle* », *Revue Voltaire*, n° 4 (2004), p. 57-80.
- 4 À paraître dans *OCV*, t. 21. Voir sa mise au point sur les éditions et les manuscrits palatin et de Gotha dans *OCV*, t. 22, p. xxi-xxxiv.

l'ouvrage. Deux d'entre eux, les plus longs, ont déjà fait l'objet de présentations et sont exploités dans l'édition critique des *Ceuvres complètes*, mais il reste à examiner dans le détail les relations qu'ils peuvent entretenir avec les imprimés. Le premier de ces manuscrits aurait été laissé par Voltaire à la duchesse de Saxe-Gotha au retour de son séjour en Prusse, vers avril-mai 1753<sup>5</sup>. Le second, offert à l'Électeur palatin en août 1753, propose un texte similaire au manuscrit précédent, mais comprend des corrections autographes de Voltaire<sup>6</sup>. D'après les dires de Voltaire<sup>7</sup>, ces manuscrits présentent un stade de rédaction, voire des leçons, différents du manuscrit publié par Néaulme dont il n'entend pas assumer la responsabilité. Il n'empêche qu'on constatera qu'ils ont avant tout des points communs sur une immense majorité du texte. Ainsi, pour prendre un exemple précis, l'imprimé de 1753 et le manuscrit de Gotha portent pour leçon à la fin du chapitre 45 : « le roi, pour ne mécontenter personne, fit en sorte que<sup>8</sup> ». Cette leçon, qui figure également dans le manuscrit de Munich, est cependant corrigée de la main de Voltaire en : « le roi, pour ne mécontenter personne, ~~fit en sorte~~ régla que ». Les imprimés à partir de 1756 présentent ce que l'on interprétera comme une nouvelle et ultime correction : « le roi, pour ne mécontenter personne, convint que ». Dans tous les cas, il est acquis que ces deux manuscrits ne constituent qu'une copie, mise au propre et éventuellement amendée à la marge, d'une version du texte antérieure, mais qu'ils ne sont pas des manuscrits de travail permettant d'entrer dans la fabrique voltairienne, si ce n'est de façon très ponctuelle pour le manuscrit palatin, dont les corrections ne paraissent pas avoir eu de postérité dans l'imprimé, puisque Voltaire s'en est majoritairement tenu à l'édition Néaulme, pourtant si décriée publiquement.

Parmi les livres et papiers envoyés après la mort de Voltaire à Catherine II, la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg conserve plusieurs manuscrits présentant des notes, voire plus, relatives à l'écriture des ouvrages historiques et notamment de l'*Essai sur les mœurs*. Tel est le cas du tome 8 de ces manuscrits<sup>9</sup>, qui comporte un grand cahier in-folio originellement destiné à la tenue des comptes – comme en attestent les premières lignes barrées au recto

5 Voir Andrew Brown et Ulla Kölving, « Un manuscrit retrouvé de l'*Essai sur les mœurs* », *Cahiers Voltaire*, n° 6 (2007), p. 27-34.

6 Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque d'État de Bavière, à Munich, et porte pour titre « Essay sur les révolutions du monde et sur l'histoire de l'esprit humain depuis Charlemagne jusqu'à nos jours » (cote Cod. Gall. 100-101). Une autre copie, sans les corrections autographes, est également conservée (cote Cod. Gall. 102-103).

7 Lettre de Voltaire à Jean Néaulme du 28 décembre 1753 : « tout ce que je peux vous dire c'est que tous les manuscrits qui sont à Paris, ceux qui sont actuellement entre les mains du Roi de Prusse, de Monseigneur l'Électeur Palatin, de Madame la Duchesse de Gotha, sont très différents du vôtre » (D5604).

8 Voir *OCV*, t. 23 (2010), p. 114.

9 Bibliothèque nationale de Russie, Bibliothèque de Voltaire, Saint-Pétersbourg, cote 5-240, « Tome VIII ».

du premier folio : « Depense generale », « Recette : 64 » – sur lequel figurent à la fois des notes désordonnées relatives à différents épisodes historiques mais aussi des passages intégralement rédigés. L'un, que l'on appelle « chapitre des arts » bien que rien ne le désigne comme tel dans le manuscrit, constitue manifestement une version de ce chapitre dont Voltaire n'a cessé de clamer qu'il l'avait perdu – ou plutôt qu'il lui avait été volé – et dont le contenu a été partiellement réparti dans les chapitres de l'imprimé<sup>10</sup>. L'autre passage rédigé, autographe, correspond *grosso modo* aux chapitres 141, 145, 147 et 148 de la version définitive de l'*Essai sur les mœurs*, et présente des notations ayant pu servir de support primitif à ce qui deviendra les chapitres 150 et 151. S'ils ont été partiellement exploités dans les variantes livrées dans l'édition critique de l'*Essai*, ces derniers folios peuvent faire l'objet d'une exploitation plus poussée dans la mesure où les très nombreuses corrections qu'ils portent attestent bien le fait qu'il s'agit là d'un véritable manuscrit de travail ayant servi de support à la publication pour la première édition autorisée et considérée comme achevée par Voltaire, en 1756, chez les frères Cramer.

#### ASPECTS DU MANUSCRIT

La première particularité de ces passages rédigés, présents du recto du folio 4 jusqu'au verso du folio 22, est qu'ils s'insèrent dans ce cahier de comptes au milieu de notes éparses, parfois précédées de titres : « rem[arques] his[toriques] »<sup>11</sup>, « afrique » et « voiage vers la chine »<sup>12</sup>. La rédaction qui s'interrompt sur un « etc. » au folio 22 est suivie d'un trait horizontal sur toute la page avant que ne reprennent les notations diverses : « anciennes coutumes », « guerre »<sup>13</sup>, etc., qui concernent la période médiévale et la Renaissance, notamment sous l'aspect des « mœurs », c'est-à-dire aussi du luxe, des arts et des techniques, de la manière de faire la guerre, et autres particularités<sup>14</sup>. Loin de constituer un cahier spécifiquement dédié au recueil d'anecdotes ou de notations devant servir

10 Voir f° 31r- f° 71r ; le texte a été publié par Fernand Caussy (*Voltaire. Œuvres inédites*, Paris, Champion, 1914, p. 37-98) et dans l'édition de l'*Essai sur les mœurs* procurée par René Pomeau (Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1990, 2 vol., t. II, p. 817-856).

11 F° 2r et f° 2v.

12 F° 3v.

13 F° 22v.

14 Nous ne donnerons que deux exemples succincts de ces notations qui sont parfois encore inédites : « depuis les funerailles dalexandre rien de plus superbe que les obseques de charles quint dans les plus grandes villes de ses etats. il en couta 70m ducats a bruxelles. ¶ depenses nobles qui illustrent la memoire d'un grand homme employent et encouragent les arts, et font circuler l'argent mais il vaudroit mieux batir des monuments a lexemple des anciens egiptiens grecs et romains. une ostentation passagere est trop peu de chose. il faut batir pour l'eternité » (f° 29r) ; « on eut raison de soupconner les espagnols d'avoir trempé dans lassassinat commis par ravaillac ils avaient en 1597 suborné un chartreux nommé ouin

à la construction de l'œuvre historique, l'ensemble relève plutôt du fourre-tout désordonné, tant au niveau de ces notations très diverses dans les époques ou les aires géographiques qu'elles recouvrent qu'au niveau des matériaux mêmes que l'on y trouve : notes de lecture, réflexions personnelles, brouillons de chapitres. On notera néanmoins que cette rédaction continue, relative aux grands voyages des Européens à partir du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle et à leurs différentes conquêtes autour du globe, fait suite à des notations plus spécifiquement dédiées, comme nous l'avons indiqué, aux voyages et aux découvertes autour du monde.

318

Du point de vue de la composition de l'*Essai sur les mœurs*, le contenu du recto du folio 4, où débute la rédaction, correspond au chapitre 141 de l'édition définitive, alors même que les manuscrits de Gotha et de Munich s'arrêtaient au chapitre 140. Nous sommes donc manifestement là en présence de la première trace de la suite de ces manuscrits, alors même que la version publiée par Néaulme s'arrêtait au chapitre 80, et que la « suite » fournie en 1754 s'arrêtait quant à elle au chapitre 121<sup>15</sup>. À ce titre, il nous semble difficile de dater cette rédaction, puisque le manuscrit laissé à l'Électeur palatin en août 1753 contenait lui-même des chapitres qui n'ont pas été publiés avant l'édition de 1756. Il est donc impossible d'affirmer que ces chapitres présents dans le manuscrit de Saint-Petersbourg ont été composés entre 1754 et 1756, comme on a tendance à le dire rapidement en s'appuyant sur les déclarations de Voltaire dans sa correspondance, qui concernent peut-être les tout derniers chapitres<sup>16</sup>. Force est en effet de constater que l'édition de 1754 ne publie pas même tout ce qui se trouvait déjà rédigé au plus tard au printemps 1753 ; pourquoi ne pourrait-on faire l'hypothèse que ces morceaux de chapitres datent eux aussi de la même période, ou du moins que Voltaire n'a pas attendu 1754 pour y réfléchir ?

La rédaction dont ces chapitres font état nous paraît par ailleurs relever d'un premier jet. Innombrables sont en effet les corrections effectuées au cours même de la rédaction, un mot ou un morceau de phrase étant abandonné et biffé avant que ne soit écrit à sa suite même, et non dans les marges ou les interlignes, ce qui le remplace. On n'en fournira que deux exemples d'ampleur diverse. L'un témoigne d'une correction portant sur la structuration de la phrase, où l'ajout d'un second membre rend nécessaire de postposer un verbe : « l'empereur

---

pour assassiner henri 4 » (f<sup>o</sup> 29v) ; cette dernière remarque a pu être utilisée dans l'*Histoire du parlement de Paris*, chap. 42 (éd. John Renwick, *OCV*, t. 68 [2005], p. 375).

15 Nous donnons les numéros de chapitres dans leur numérotation définitive.

16 Voir par exemple la lettre de Voltaire à Mme Denis du 6 juin 1754 : « J'envoie à M. de Malesherbes le troisième volume de l'histoire universelle [...] que je donne uniquement pour faire voir que j'écris l'histoire avec quelque exactitude. [...] J'ai un quatrième volume tout prêt, un cinquième commencé, et si j'avais de la santé et la bibliothèque du roi, je renouerais bientôt le fil de toute cette histoire universelle au siècle de Louis 14 » (D5836). Mais ce quatrième volume n'était-il pas lui aussi déjà tout prêt quand l'édition Néaulme parut en 1753 ?

maximilien n'avoit ny ports pour equiper une flotte, ny argent pour l'equiper, ny grandeur de courage pour un tel projet<sup>17</sup> ». L'autre concerne un paragraphe dont tout le début est repris immédiatement après avoir été écrit. La rédaction initiale du début du chapitre 141 s'ouvrait ainsi par cette phrase : « on sait que vers lafrique au 13<sup>e</sup> siecle flavio goia citoyen damalphi au royaume de naples avait tro<sup>18</sup> », qui est biffée et remplacée par celle-ci : « la direction de laimant vers le nord si longtemps inconnue aux peuples les plus polis fut trouvée dans le temps de lignorance et que flavio goia [*mot biffé illisible*] citoyen damalphi au royaume de naples inventa la boussole ». Plus nombreuses encore sont les corrections portées dans les marges, dans les interlignes, ou bien encore sur le verso de certaines pages laissées vierges à dessein, et qui attestent évidemment de relectures, immédiates ou à distance. La seconde phase de rédaction du début du chapitre 141 est ainsi elle aussi amendée par des corrections portées au-dessus des lignes : « la direction de laimant vers le nord si longtemps inconnue aux peuples les plus polis ↑ savants ↓ fut trouvée dans le temps de lignorance ↑ vers la fin du 13<sup>eme</sup> siècle ↓ et que flavio goia [*mot biffé illisible*] citoyen damalphi au royaume de naples inventa ↑ bientôt apres ↓ la boussole ». Une fois dûment ponctuée, cette dernière leçon correspond à l'imprimé. Sont également présentes des notations marginales diverses, qui ne font pas partie de la rédaction mais attestent de la réflexion de l'historien quant à la construction de son propos. Peuvent donc se lire dans ces folios des stades de réflexion et de rédaction dont la connaissance importe au même titre que celle des différentes leçons fournies par les imprimés successifs. Étant donné que l'édition critique des *Ceuvres complètes* n'a pu fournir le détail très abondant de ces corrections et annotations, nous tenterons ici d'en donner un bref aperçu dans ses éléments les plus marquants.

#### LES ÉTAPES DE RÉVISION DU MANUSCRIT

S'il demeure impossible de savoir quand ces passages de l'*Essai sur les mœurs* ont été rédigés même si nous pensons qu'ils pouvaient être prêts dès le début des années 1750, de même que de savoir de quand datent les phases de révision, la présentation matérielle du manuscrit nous paraît pouvoir fournir quelques indications de chronologie relative sur la rédaction de certains passages du texte. Contrairement aux notes inscrites sur les premiers folios du cahier qui remplissent la totalité des feuillets, la rédaction des chapitres de l'*Essai* n'occupe dans ses commencements que le recto de ceux-ci. Les ajouts les plus importants sont alors reportés au verso du folio précédent, qui fait face aux passages rédigés,

17 F<sup>o</sup> 7r ; *Essai*, chap. 145, OCV, t. 26A (2013), p. 191.

18 F<sup>o</sup> 4r ; *Essai*, chap. 141, OCV, t. 26A, p. 142.

ce qui permet de déterminer des strates de rédaction au même titre que ce que l'on retire de la comparaison des variantes entre les imprimés. Dans le chapitre 145, la rédaction initiale du folio 12r qui évoque l'exclusif commercial imposé par la couronne espagnole sur les richesses retirées du Nouveau Monde, et la façon dont les autres nations européennes le contournent y compris avec l'aide des marchands espagnols, est complétée par un ajout porté sur le folio 11v qui fournit un exemple précis de la « violation de cette loy, et de la fidelité des espagnols »<sup>19</sup>. De la même manière, ce qui est pour nous l'avant-dernier paragraphe du chapitre 145 se trouve complété sur le feuillet qui lui fait face par un paragraphe qui constituera à terme le dernier du chapitre<sup>20</sup>. Comme dans l'imprimé de 1756, ce paragraphe ajouté *a posteriori* dans le manuscrit s'insère au sein d'un ensemble continu dans la mesure où les chapitres 145 et 147 (le chapitre 146 ayant été ajouté dans l'édition de 1761) se suivent sans solution de continuité, ainsi que le prouve bien l'insertion de l'ajout sur un autre feuillet. La division en chapitres ne fait donc pas l'objet d'une formalisation dans le manuscrit, et la seule mention d'un « chapitre », présente au folio 18r, n'est d'ailleurs pas complétée d'un numéro ni n'est suivie d'un passage rédigé, qui ne commence qu'au verso du feuillet.

Le manuscrit conservé à Saint-Pétersbourg présente donc toute une palette de cas, des plus simples, comme ceux que nous venons d'évoquer, aux plus complexes. L'étude du manuscrit nous invite à ne pas avoir une vision trop simpliste du travail d'écriture, qui distinguerait corrections au fil de la plume et corrections issues d'une relecture postérieure. Certaines reprises nous incitent en effet à penser que cette relecture a pu avoir lieu immédiatement après l'écriture, feuillet après feuillet. Deux cas nous en semblent typiques. Le chapitre 147 évoque les sacrifices humains des Mexicains, dont une phase de relecture immédiate paraît avoir cherché à minimiser l'importance. L'affirmation première « les ambassadeurs de motezuma dirent a cortez que

19 Le passage ajouté est celui-ci (cf. *OCV*, t. 26A, p. 203-204) : « le plus grand exemple de la violation de cette loy, et de la fidelité des espagnols parut ↑ seest fait voir ↓ en 1684, la guerre estoit declarée entre la france et lespagne Le roy catholique voulut se saisir des effets des francais on employa ↑ envain ↓ les edits et les monitoires, les recherches et les excommunications, aucun comissionaire espagnol ne trahit son correspondant francais. cette occasion fidelité universelle si honorable a la nation espagnole prouva bien que les hommes nobeissent de bon gré qu'aux loix quils se sont faittes pour le bien de la societé. et que les loix qui ne sont que la volonté du souverain, trouvent toujours tous les cœurs rebelles. si la [découverte de l'amerique fit dabord beaucoup de bien aux espagnols, elle fit aussi de tres grands maux] ».

20 Voir *OCV*, t. 26A, p. 206 ; f° 13v : « # on est encor surpris que cette extinction totale dune race dhommes dans hispaniola soit arrivée sous les yeux et sous le gouvernement de plusieurs relligieux de st jerome car le cardinal ximenes maitre de la castille avant charles quint avoit envoyé quatre de ces moynes en qualité de presidents du conseil royal de lile. ils ne purent sans doute resister au torrent, et la haine des naturels du pays devenue justement ↑ avec raison ↓ implacable rendit leur perte malheureusement necessaire. ce fut [de lile de cuba que partit fernand cortez pour de nouvelles expéditions dans le continent] ».

leur maitre sacrifioit chaque année vingt mille ennemis dans le grand temple de mexico » est tempérée, dans l'ordre, par un premier ajout dans la marge introduisant un doute sur les sources (« a ce qu'on prétend »), par un deuxième ajout précisant que ces ennemis sont sacrifiés « dans ses guerres », par un troisième qui relativise le chiffre donné des sacrifiés qui se monte seulement à « presque » vingt-mille hommes, enfin par un quatrième ajout inséré entre les lignes mettant franchement en doute la véracité de ces allégations : « c'est une très grande exagération, et on sent qu'on a voulu colorer par là les injustices du vainqueur de motezuma »<sup>21</sup>. La rédaction initiale de la suite du paragraphe apportait une autre forme de modération, en rapprochant ces exactions de celles qui se trouvent rapportées dans le texte biblique, en particulier dans le Lévitique. La relecture s'est cependant également accompagnée d'un développement de ces rapprochements, puisque la référence au Lévitique se trouve précisée en marge (« Levit. chap 27 »), et qu'un ajout, inséré sur la page d'en face, apporte d'autres exemples bibliques : « \* c'est en on sait qu'en consequence de cette loy les livres des juifs raportent en consequence de cette loy que quand ils envahirent le petit pays des cananeens ils massacrerent dans plusieurs villages les hommes les femmes les enfans et les animaux domestiques on voit que le pretre samuel egorgea de sa main cet agag qu'on appelle roy, et quil le coupa en plusieurs morceaux, execution aussi degoutante qu'horrible et parce quil avaint été devouez. cest<sup>22</sup> ». On constate que cet ajout a lui-même fait l'objet de plusieurs corrections, d'abord d'ordre stylistique, ensuite d'ordre structurel. Car si les exemples précis sur lesquels il se terminait sont biffés, c'est que Voltaire paraît les avoir intégrés dans la suite de la rédaction initiale sur le folio 15r. La fin de ce folio, où se trouve inséré l'appel de note pour cet ajout, se présente ainsi :

les siriens immoloient des hommes. il est dit dans le levitique, si une ame vivante a été promise ↑ en anathème ↓ a dieu on ne pourra le racheter [*en marge à droite* : Levit. chap 27] il faut quil meure. + ↑ les livres # [*ajout, voir f° 14v*] ↓ cest sur cette loy ~~quetoient~~ ↑ que furent ↓ fondez les serments de jephthe ↑ qui sacrifia sa fille ↓ et de saül qui dans les cris de l'armée eut immolé son fils. c'est elle encor qui autorisoit samuel a égorger le roy agag prisonier de saül, et a le couper en morceaux execution aussi horrible et aussi degoutante que tout ce qu'on peut

21 F° 15r. Le passage complet donne : « les ambassadeurs de motezuma dirent a cortez + [*en marge à gauche* : + a ce qu'on prétend] que leur maitre ↑ avoit ↓ sacrifioit ↑ ↓ chaque année ↑ dans ses guerres presque ↓ vingt mille ennemis ↑ chaque année ↓ dans le grand temple de mexico en effet quand ↑ cest une tres grande exagération, et on sent qu'on a voulu colorer par là les injustices du vainqueur de motezuma mais enfin quand les ↓ espagnols entrerent dans ce temple, ils trouverent parmi ses ornements des cranes dhommes suspendus comme des trophées ». Cf. *OCV*, t. 26A, p. 223.

22 F° 14v.

↑ voir ↓ ~~raporter~~ de plus affreux chez les sauvages et qui ~~serait exécrable~~ et qui  
seroit un crime enorme si dieu meme ne l'eut ordonné

On peut faire l'hypothèse qu'au moment où Voltaire relit son texte et insère l'ajout commençant par « les livres... », sa rédaction s'est arrêtée à la fin de la phrase « ... qui dans les cris de l'armée eut immolé son fils ». La suite reprend l'exemple de Samuel biffé dans l'ajout du folio 14<sup>v</sup>, qu'il est par ailleurs plus logique d'insérer après l'évocation des deux autres exemples de Jephté et de Saül.

Un autre cas typique nous paraissant attester cette relecture feuillet après feuillet se trouve au folio 16<sup>r</sup> (chapitre 147), où s'insèrent deux ajouts portés non pas sur la page précédente qui lui fait face, et qui se trouve d'ailleurs inhabituellement occupée par la rédaction initiale, mais sur le recto du feuillet suivant (f<sup>o</sup> 17<sup>r</sup>), avant que la rédaction ne se poursuive sur le folio 18<sup>r</sup>. Voltaire aurait-il pris la précaution de laisser le folio 17 vierge pour y accueillir d'éventuels ajouts ? La chose nous semble peu probable dans la mesure où le second ajout se « poursuit » en réalité sur le folio 18<sup>r</sup>, et où, s'il s'agit à l'origine d'un ajout, cet ajout se transmue pour ainsi dire en rédaction initiale, indiquant donc une relecture et un amendement immédiats du texte en cours de rédaction. Voltaire reprendrait ainsi au cours de sa rédaction le paragraphe qu'il vient de rédiger et qui portera dans l'imprimé l'intertitre « Tribut immense du Mexique »<sup>23</sup>. La transition initiale montrant comment les Indiens tentèrent néanmoins de se révolter contre les conquistadores se trouve cependant biffée, sûrement parce qu'elle était trop elliptique : « enfin apres tout ces temoignages de la soumission d'une espece dhombres inferieurs qui rampait devant ce petit nombre d'une autre espece, et dont les espagnols abusoient la honte et le desespoir rendirent le courage aux mexicains<sup>24</sup> ». À la place, Voltaire complète par un assez long développement qui détaille les dissensions existant entre les Espagnols puis les affrontements entre ces derniers et les populations autochtones, et qui insiste enfin sur les exactions des Espagnols auxquelles l'historien attribue la responsabilité du soulèvement final des Mexicains<sup>25</sup>. Quant au second « ajout », il complète la fin du chapitre en narrant les derniers épisodes de ce conflit qui n'avaient pas encore été abordés<sup>26</sup>.

La rédaction s'accompagne également d'un certain nombre d'annotations marginales, dont la plupart ne s'intègrent pas au texte. Certaines constituent un aide-mémoire temporaire, en signalant des éléments dont on remarque qu'ils sont intégrés à la relecture dans la rédaction primitive. Au bas du folio 13<sup>r</sup> figure

23 Voir *OCV*, t. 26A, p. 226-228.

24 F<sup>o</sup> 16<sup>r</sup>.

25 Ce développement commence au paragraphe « On peut compter... » et s'achève sur la phrase « ... il trouva deux cent mille Espagnols occupés à se défendre, et à garder l'empereur » (*OCV*, t. 26A, p. 228-229).

26 À partir de « Le désespoir, l'opiniâtreté de la vengeance et de la haine... » (*ibid.*, p. 230).

dans la marge à gauche l'affirmation « colombo meurt a vailladolid en 1506 », qui se trouve ajoutée plus haut sur la même page dans le corps du texte<sup>27</sup>. Figure dans la même marge la mention elliptique « bulle d'alexandre 6 », que l'on trouvait déjà à l'identique au folio 11r en marge de ce même chapitre. L'allusion désigne la bulle *Inter caetera* promulguée en mai 1493 répartissant les territoires du Nouveau Monde entre Espagnols et Portugais, dont Voltaire ne parlera effectivement qu'au chapitre 149 qui paraît en 1756 mais pour lequel nous n'avons pas de trace manuscrite<sup>28</sup>. La note de régie vaut donc pour aide-mémoire à la rédaction sur le long terme. Si un certain nombre de ces mentions marginales se trouvent ensuite intégrées dans la rédaction à venir au sein du manuscrit même conservé à Saint-Pétersbourg, d'autres ont pu être utilisées plus tard, et sous des formes variées, ou être laissées de côté. Le folio 5v présente ainsi deux annotations dont l'utilisation paraît incertaine. La première, qui constitue un ajout fait au folio 6r, a été biffée à grands traits obliques, et ne nous semble pas avoir été intégrée en tant que telle à la rédaction, ni au sein du chapitre 141 portant sur les découvertes des Portugais où elle s'insérerait, ni ailleurs : « je ne scai sil y a jamais eu rien de plus glorieux que ces entreprises des portuguais. les charlemagnes, les mahomets les edouards ont conquis, ont destruit ». Ce jugement personnel était-il en trop grand décalage avec la narration<sup>29</sup> ? À la suite, Voltaire inscrit ces notes :

portuguais etablis a goa, assiegez par le roy de visapour qui avec 200000  
 ↑homm ↓ ne peut les prendre.  
 vers goa les peuples apellez canarins offrent la virginité de leurs filles a une statue  
 qui la recoit. cela n'est pas plus indecent que le coit pratiqué autrefois dans tous  
 les temples hors en egypte

27 « Le grand Colombo ~~était retourné~~ apres avoir bati quelques habitations dans les iles et reconu le continent etait ↑re ↓passé en espagne, ou il jouissait dune gloire qui netoit point souillée de rapine et de cruauté. ↑et mourut en 1506 a vailladolid ↓ mais ~~pendant son absence~~ les gouverneurs espagnols de cuba, et hispaniola ↑qui lui succederent ↓ persuadez que ces provinces fournissoient de l'or, en voulurent avoir au prix du sang des habitans » (voir chap. 145, *OCV*, t. 26A, p. 205).

28 Voir *OCV*, t. 26A, p. 250.

29 De façon tout aussi symptomatique se trouve biffée une longue digression qui figure au folio 10r, non signalée dans les *OCV* (chap. 145, t. 26A, p. 200) : la cochenille « fit oublier la graine ~~nommée~~ ↑d' ↓écarlate qui servit de temps immemorial aux belles teintures rouges », puis se trouve biffé l'ensemble de ces précisions : « et qui etoit probablement la pourpre et le murex des anciens. car comment se pouroit il faire que le pretendu petit poisson nommé murex [*mot biffé illisible*] eut disparu malgré le besoin ↑continuel ↓ quon aurait eu d'en conserver lespece, et malgré [*2 mots biffés illisibles*] et malgré la [*mot biffé illisible*], et malgré ~~le travail~~ ↑l'usage ↓ non interrompu des teintures ? il y a grande apparence que les tiriens jaloux de leur secret ↑(comme le sont tous les artistes) ↓ avoient fait acroire aux grecs et aux romains que l'ecarlate dont ils se servoient etoit un petit poisson fort rare, depuis que la verité reconue ne fit passer en d'autres mains ~~le plus~~ ↑un des plus ↓ grands avantages des manufactures tiriennes ».

Si la première phrase paraît avoir donné lieu à une complémentation du texte du folio 6r qui abordait de manière succincte les établissements portugais dans les Indes, mais qui ne figure pas dans le manuscrit lui-même<sup>30</sup>, les remarques sur les sacrifices rituels n'ont aucun équivalent direct tant dans le manuscrit que dans l'imprimé auquel il aboutit. On pourra y voir un lien avec le chapitre 143, qui paraît lui aussi en 1756 mais pour lequel nous ne possédons pas de manuscrit, et avec les remarques sur la coutume d'offrir des testicules à la divinité ou sur les processions du « Priape indien »<sup>31</sup>. Certaines annotations fournissent enfin le canevas de paragraphes non rédigés dans le manuscrit de Pétersbourg, mais qui furent développés lors d'une phase suivante aboutissant à un développement du texte dans l'imprimé de 1756. Tel est typiquement le cas de la mention « guerres des portugais dans les indes alfonse d'albuquerque »<sup>32</sup> en marge de la fin de ce qui correspond au chapitre 141. L'imprimé de 1756 comprend un conséquent ajout développant directement cet aspect de la colonisation portugaise dans les Indes<sup>33</sup>.

324

Manuscrit de travail, le manuscrit conservé à Saint-Pétersbourg est donc riche d'annotations dont il est certain qu'elles ont conduit à une autre étape de travail, que nous ne possédons pas, avant d'aboutir à l'imprimé. Combien d'étapes y eut-il ? Impossible de le savoir, mais si le texte de l'imprimé de 1756 est globalement proche du manuscrit de Saint-Pétersbourg, il s'en distingue aussi bien par des ajouts, dont on trouve les prémices dans les annotations marginales, que par des corrections<sup>34</sup>, voire par quelques suppressions. Le manuscrit semble d'ailleurs porter la trace, au bas du folio 19r, d'une rédaction qui fut poursuivie ailleurs. Dans ce qui est devenu le chapitre 148, consacré à la conquête du Pérou par Pizarre, l'amorce « on ne sait », qui demeure sans suite tant sur la page elle-même que sur les feuillets qui suivent, correspond néanmoins au début du paragraphe suivant de l'imprimé<sup>35</sup>.

30 Voir chap. 141, *OCV*, t. 26A, p. 153, mais la leçon donnée dans les variantes est erronée. Le manuscrit porte : « richesses car des ~~l'année 1510~~ le commencement du 16<sup>ème</sup> siècle ↓ les portugais ~~avoient~~ ↑ eurent ↓ dans les indes la ville de Goa, ~~établirent des comptoirs sur~~ setablirent [*en marge à droite* : 1510] sur toutes les cotes de l'île de ceilan » (f<sup>o</sup> 6r).

31 Voir *OCV*, t. 26A, p. 170-171 et 179.

32 F<sup>o</sup> 6r.

33 Voir *OCV*, t. 26A, p. 154-155.

34 Le texte déjà abondamment raturé du folio 6r (« ~~lart eut encor plus de part que la force~~ ↑ les negociations ~~eurent~~ et les combats contribuerent ↓ a ces nouveaux etablissements il y eut quelques ~~guerres mais passageres et peu sanglantes~~ ↑ suscitées par les arabes jaloux de ces ~~royaumes commercans mais elles furent passageres et peu sanglantes~~ ↓ ») est ainsi encore modifié avant l'impression de 1756 : « Les négociations et les combats contribuèrent à ces nouveaux établissements : il y fallut faire ce commerce nouveau à main armée » (chap. 141, *OCV*, t. 26A, p. 155).

35 Voir chap. 148, *OCV*, t. 26A, p. 240.

Plusieurs mentions marginales ont enfin une fonction de régie pour la composition de l'ensemble des chapitres consacrés à la colonisation européenne à partir du xv<sup>e</sup> siècle, et ce bien que tous ces chapitres ne paraissent pas dans l'imprimé de 1756. Ainsi, le chapitre 148 dont la rédaction se trouve au folio 18<sup>v</sup> est comme « annoncé » sur la page précédente, au folio 18<sup>r</sup>, à la suite de ce qui correspond à la fin de la rédaction du chapitre 147 sur Cortez : « conquete / du perou / puis du / brezil ». Il est extrêmement intéressant de constater que se trouvent pensés et comme rappelés en vue d'une reprise de la rédaction deux chapitres qui pourtant ne paraîtront pas conjointement en 1756 puisque le chapitre 150 dévolu au Brésil n'est publié que dans l'édition de 1761<sup>36</sup>. La rédaction qui se trouve sur les feuillets suivants aborde d'ailleurs très partiellement le sujet, et nous nous trouvons face à une première version, largement abandonnée et remodelée, de ce qui deviendra les chapitres 150 et 151 publiés en 1761<sup>37</sup>. L'annotation de régie prouve néanmoins que Voltaire a l'intention, dès avant la publication de 1756, de rédiger un tel chapitre et de le placer à cet endroit. Il en va de même pour le chapitre 154 consacré au Paraguay, et qui n'est lui aussi publié qu'à partir de l'édition de 1761. À la suite de l'annotation de régie du folio 18<sup>r</sup> sur le Pérou et le Brésil figure en effet ce rappel : « en 1526 / paraguay / decouvert / par sebastien / cabot qui / peuple / qui labouré / comme nous / la terre ». De même encore pour le chapitre 153 sur les possessions anglaises et hollandaises en Amérique, vers lequel tend à faire signe le folio 21<sup>v</sup>, vierge à l'exception de cette annotation marginale : « plantations / anglaises ».

Figure enfin au haut du folio 7<sup>r</sup>, à la suite de la présentation des établissements portugais dans les Indes, la mention partiellement corrigée : « ~~jexamineray dans~~ ¶ lorsque je seray parvenu au 17<sup>eme</sup> siecle jexamineray ce que sont devenus ces etablissements », suivie d'un trait vertical sur un quart de la page avant que ne commence la rédaction de ce qui correspond au chapitre 145. Par sa place, sur le centre de la page au recto du feuillet, cette mention relève moins d'une note de régie que de la rédaction initiale sur laquelle se serait achevé le chapitre 141, l'historien n'hésitant pas, à l'occasion, à annoncer les « suites thématiques » des chapitres que l'ordre chronologique oblige à disperser dans l'ouvrage. La mention ne fut néanmoins pas conservée dans l'imprimé. Si elle peut implicitement renvoyer à un paragraphe du chapitre 157 sur le Mogol

36 Une autre annotation « Bresil » figure en marge du folio 10<sup>r</sup> (voir *OCV*, chap. 145, t. 26A, p. 200-201), lorsque Voltaire aborde les richesses découvertes par Christophe Colomb en Amérique. Cet aide-mémoire peut trouver sa correspondance dans le premier jet du chapitre 150, f<sup>o</sup> 20<sup>r</sup>.

37 Voir notre annexe.

évoquant très brièvement les richesses de la péninsule Indienne<sup>38</sup>, la mention semble surtout ne pas avoir trouvé de réalisation effective dans la suite de la rédaction, en particulier dans le chapitre 194. On en trouverait d'autres, qui fonctionnent comme un aide-mémoire très vague relevant même plutôt du résumé pour soi, telles ces notes marginales au haut du folio 7v :

de l'or aux philippines / habitant[s] des iles mariannes / croient quil ny a  
qu'eux / dans le monde, ignorent / l'usage du feu / religion mahometane

Damper / a lucon et mindanao / le gérofle ne croit pas / seulement a terpate /  
a condoro et dans plus[ieurs] / isles on prostitue les / filles aux etrangers /  
Dampier nie les antro[po] / phages / conait peu la chine / negres habitent le /  
rivage des terres / australes dans la / nouvelle hollande

326

Ces mentions, isolées au verso du feuillet, ne correspondent à rien de précis dans la rédaction qui leur fait face. Voltaire utilisera les *Voyages* de William Dampier aux chapitres 143, 146 et 153, ces deux derniers ne paraissant que dans l'édition de 1761, et nous nous trouvons ici plutôt face à un aide-mémoire général qui s'apparente presque à des notes de lecture. De la même manière, Voltaire consigne en marge de ce qui correspond au chapitre 145 une mention allusive renvoyant au jésuite Tachard et à la relation de son *Voyage de Siam* : « siam / pere la chaize trompe le roy / tachard trompe la chaize / [nom illisible] trompe tachard etc.<sup>39</sup> ». Les remarques diverses présentes pêle-mêle au début du cahier comportaient déjà une mention de ces écrits : « voiage du père tachard le roy de siam escrit au pape au roy et au père de la chaize<sup>40</sup> ». Or, si Tachard constitue une source pour certaines informations de caractère anecdotique du chapitre 143, l'historien fait le choix de ne pas développer ces aspects à cet endroit de la rédaction, et ne les mentionne que par allusion comme il le fera au chapitre 187 et dans *Le Siècle de Louis XIV*<sup>41</sup>.

L'exploration définitive du manuscrit de Saint-Pétersbourg demanderait encore que soient exploitées toutes les correspondances que présentent non seulement les chapitres rédigés avec les notations diverses, mais aussi ces notations diverses entre elles, parfois reprises sur d'autres feuillets séparés. La mise en correspondance entre ces notes et les livres de Voltaire, voire avec les mentions de ses lectures dans sa correspondance, permettrait peut-être

38 Voir *OCV*, t. 26A, p. 330-331.

39 F<sup>o</sup> 8r.

40 F<sup>o</sup> 2r.

41 « Je ne vous parlerai pas ici du royaume de Siam, qui n'a été bien connu qu'au temps où Louis XIV en reçut une ambassade et y envoya des missionnaires et des troupes également inutiles » (chap. 143, *OCV*, t. 26A, p. 169-170 ; voir n. 1).

parfois une estimation plus précise de la datation des fragments. La présence de la comparaison entre les sacrifices imputés aux Mexicains et les exactions rapportées dans le texte biblique est dans tous les cas particulièrement intéressante. Si elle témoigne d'une critique implicite de la Bible, qui deviendra un leitmotiv des années 1760, il est étonnant de la trouver dans un manuscrit dont on est sûr qu'il date au plus tard du milieu des années 1750. Les références au Lévitique et aux exemples de Jephthé, d'Agag, de Samuel et de Saül, sont exceptionnelles dans l'œuvre avant les années 1760, et l'on ne relevait jusqu'ici qu'une mention de Jephthé dans *La Henriade*<sup>42</sup> dès les années 1720, celle de Samuel et d'Agag au chant 16 de *La Pucelle*<sup>43</sup>, ainsi que des remarques plus développées sur l'ensemble de ces épisodes dans le *Sermon des cinquante*<sup>44</sup>, dont la rédaction remonterait au plus tard à l'année 1752. Tous ces passages – qui figurent également dans des notes éparses conservées à Saint-Petersbourg<sup>45</sup> – relèvent manifestement très tôt pour Voltaire d'une liste de crimes dont il s'emparera plus tard de manière systématique. Mais on peut se demander si cette liste ne se constitue pas dès la fin des années 1730 et au cours des années 1740 lors de ses séjours auprès de Mme du Châtelet, dont les *Examens de la Bible* recèlent sans surprise des commentaires sur ces mêmes passages<sup>46</sup>. Il est à noter que l'histoire de Jephthé et la « loi » du Lévitique font, entre autres, l'objet d'un signet dans l'exemplaire du *Commentaire littéral* de Dom Calmet conservé dans la bibliothèque de Voltaire<sup>47</sup>. Il ne nous semble donc pas incohérent d'émettre l'hypothèse que ces passages du manuscrit de travail de l'*Essai sur les mœurs* ont pu être rédigés dès les années 1740 lors de la première phase de rédaction de l'ouvrage, au moment même où Voltaire travaillait également sur *Le Siècle de Louis XIV*, comme paraît l'attester la présence de notes relatives à cette époque dans les mêmes feuillets.

42 *La Henriade*, chant 5, éd. Owen R. Taylor, *OCV*, t. 2 (1970), p. 473.

43 Voir *La Pucelle*, éd. Jerom Vercruysse, *OCV*, t. 7 (1970), p. 510.

44 Voir *Sermon des cinquante*, éd. J. Patrick Lee et Gillian Pink, *OCV*, t. 49A (2010), respectivement p. 89-90 et 82.

45 Voir *Notebooks*, éd. Theodore Besterman, *OCV*, t. 81 (1968), p. 401 (Samuel ; loi du Lévitique) ; t. 82 (1968), p. 610 (Samuel, Jephthé et la loi du Lévitique).

46 Voir Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet-Lomond, *Examens de la Bible*, éd. Bertram Eugene Schwarzbach, Paris, H. Champion, 2011, p. 337-338 (Samuel), p. 238, 312-314 (Jephthé et la loi du Lévitique).

47 Voir *CN*, t. II, p. 64 (Samuel), p. 54 (Lévitique, xxvii, 28-39).

## ANNEXE

Nous donnons ci-après la transcription du folio 20r – qui trouve des correspondances avec le chapitre 150 dédié au Brésil –, des folios 20v et 21r – qui peuvent correspondre à l’amorce du chapitre 151 sur les possessions françaises en Amérique – et du folio 22v – qui peut correspondre à une ébauche de rédaction du chapitre 149 portant sur le voyage de Magellan, qui paraît cependant dès 1756.

### [f<sup>o</sup> 20r]

328

on vient de voir au milieu des terres de lamerique des multitudes de peuples policez ↑industrieux↓ et agueris trouvez et domptez par ce petit nombre despagnols ; mais les portugais ~~sous la conduite damerigo vespuccio~~ ↑avec ~~americ ves~~ le fameux↓ florentin amerigo vespuccio, avoient decouvert des le temps meme ↑des voïages↓ de cristophe colomb, ↑en lannee 1500↓ des pays non moins vastes, non moins riches, et peuplés de nations toutes differentes. Les Vespuce aborda sur les cotes du brezil situées vers la ligne lequateur ~~dans le plus beau climat~~ ↑cest↓ le terrain le plus fertile de la terre, le ciel le plus pur, et lair le plus sain ; le vent d’orient que la rotation de la terre sur son axe fait souffler continuellement entre les deux tropiques y ~~arrivant~~ ayant passé sur mille lieues de mer, vient porter dans le brezil une fraicheur ↑douce↓ qui tempere lardeur d’un soleil toujours vertical, et entretient un printemps eternel. tous les arbres de ce sol y repandent une odeur delicieuse, les montagnes y ont de l’or, les roches y ont des diamants, et tous les fruits naissent dans les campagnes sans culture, la vie des hommes bornée partout ailleurs a quatrevingt ans tout au plus setend d’ordinaire chez les braziliens jusqua cent vingt, et quelquefois jusqua cent quarante années. on voit meme encor aujourduy plusieurs portugais decrepits sembarquer a lisbonne, et rajeunir au brezil. mais quelle etoit lespece d’hommes qui habitoit cette contrée pour laquelle la nature a tout fait ? Vespuce raconte dans sa lettre au gonfalonier de florence, que les ~~peuples~~ braziliens sont d’une couleur bronzée, peut etre si on dissequoit un brazilien avec le meme soin qu’on a disséqué des negres trouveroit on dans leur membrane muqueuse la raison de cette couleur. quant a leurs mœurs, ils etoient absolument sans loix, sans aucune connaissance de la divinité, uniquement occupez des besoins du corps, et le plus interessant de ces besoins etoit la jonction des deux sexes. leur plus grande industrie consistoit dans la connaissance de quelques herbes qui irritoient leurs

desirs, et ↑ et que ↓ les femmes avoient soin de recevoir. La ↑ toutte ↓ honte leur estoit inconnue. leur nudité que la bonté de leur climat les empechoit de couvrir les ne pouvoit faire rougir personne, et servoit a confirmer l'usage ou l'on estoit de ne point distinguer ↑ dans l'acouplement ny ↓ sa soeur ↓ ny ↑ sa mere ↑ ny ↓ sa fille des autres femmes, la necessité de tuer des betes pour sen nourrir leur avoit fait inventer l'arc et les fleches. cetoit la leur seul art. ↑ ils sen servoient ↓ dans leurs querelles d'homme a homme, ou de multitude a multitude. le vainqueur mangeoit avec sa maitresse la chair de son ennemy. Vespuce dit quil un brazilien luy fit entendre quil avoit mangé trois cent hommes en sa vie, et que quand ce sauvage aprit que les portugais ne mangeoient point leurs ennemis, il temoigna une grande surprise. tel estoit dans le plus beau climat de lunivers letat de la pure nature des hommes qui parvenoient en santé a la plus longue vieillesse

#

on

[<sup>f</sup> 20v]

Les premiers peuples qui apres ceux des espagnes firent quelques decouvertes en amerique furent les anglais ils reconnurent des lan 1498 new found land, ou terre neuve, mais il leur fallut un italien pour les conduire ; sebastien cabot venitien negligé dans sa patrie ennemie de toutes ces decouvertes servit ce meme roy henri sept qui venoit de negliger ~~christo~~ colombo et mal recompensé de ce roy avare, il alla ~~en~~ ↑ servir ↓ l'espagne, et decouvrit pour elle le paraguay comme nous avons vu

*en marge à gauche* : la floride / par ponce / de leon

Les francais ne tournerent que tard leurs yeux vers le nouveau monde, et lorsqu'ils voulurent entrer en partage le meilleur estoit deja occupé il ne restoit pour ainsi dire que le rebut ~~des espagnols~~. il fallut encor que ce fut un italien qui conduisit les francais dans cette recherche francois premier rival en tout de charles quint et en tout malheureux ~~se servit~~ ↑ fit partir ↓ en 1724 [*sic*] [*mot biffé illisible*] ↑ un ↓ florentin nommé verazano avec quatre vaisaux pour chercher des terres, mais ce florentin ne fraya pas comme ~~christophe~~ colombo, les chemins au pays des tresors, il reconnut les cotes septentrionales de la floride [*en marge à gauche* : 1539<sup>48</sup>] ~~au bout~~ il se passa ~~seize~~ ↑ dix ↓ années sans que les guerres et les plaisirs permissent a francois premier de continuer ses recherches enfin un normand de la ville de dieppe nommé quartier obtint ~~la perm~~ un vaisseau avec lequel il penetra dans l'amerique septentrionale, et entra ~~dans le~~ ↑ par ↓ grand fleuve st laurent dans le pays du canada.

48 Le chiffre a possiblement été rectifié en « 1534 », pour mettre la date en accord avec le nouveau compte temporel donné par la correction.

[*en marge à gauche* : 1542] quelque temps apres, la roche comte de roberval fonda la petite ville de quebec dans pres de ce fleuve mais dans un climat rude et dans un pays sterile qui tout situé quil est a la hauteur de paris jouit peu des influences de leté, et est soumis a des hivers plus ↑ aussi ↓ rigoureux

[f° 21r]

que ceux de norvege. les epaisses forets dont la ↑ cette ↓ terre est herissee et la qualité des eaux ainsi que leur quantité est la cause probable de cet hiver perpetuel, aussi ne retire t'on de ce pays que des pelleteries, et il a toujours plus coute que na ↑ [mot illisible] ↓ jusqu'a present autant couté que rendu

[*en marge à gauche* : il y en a au perou] la nature qui a refusé du fer a tout ce qui est entre ↑ a la terre americaine qui est entre ↓ pres des tropiques, en a acordé au canada comme au paraguayi mais les habitans d

330

les canadiens avoient un peu de barbe, et par la sembloient encor une autre espece dhommes que ceux du mexique et du perou

[*en marge à droite*] Les animaux en ce pays ont plus d'esprit que les hommes temoins les castors qui faisoient des etangs et des chaussées

[*en marge à gauche*] abissinie / prete jean / commerce / amerique / indes / macao / philippines / japon / chine encor / inconnue / tartares / toujours / errans / perse schah / sefy / turquie / europe.

[f° 21v]

[*vierge, sauf en haut dans la marge à gauche*] plantations / anglaises

[f° 22r]

[*vierge*]

[f° 22v]

apres que les europeans eussent ainsi decouvert et soumis de nouvelles terres depuis le 5<sup>eme</sup> degré vers le nord jusquau cinquantieme du [mot biffé illisible] ↑ vers ↓ l'autre pole, et quils eurent trouvé un nouvel ocean par dela l'amerique, il restoit de naviguer sur cet ocean occidental pour retourner par dessous le globe, cest ce que lespagnol francois de Ovallo entreprit en 1578 ; il arriva le premier a la chine par la mer pacifique ↑ sur laquelle il vogua pres de deux mille lieues ↓ mais le retour etoit difficile mais le retour sembloit difficile car les vents qui soufflent ↑ toute lannée ↓ de notre orient a notre occident entre les deux tropiques ↑ ayant ↓ favoriserent ↑ ↓ sa route a la chine s'oposoient a son retour, il fallut toujours remonter au nord, et dans ce prodigieux espace de mer quil

traversa jusq il ne rencontra aucune terre jusqu'a ce qu'enfin ↑ay↓ abordant dans ↑a↓ la californie, il retourna aux bords du mexique dont il etoit parti. [au-dessus de la première ligne biffée : ↑ et de trouver un passage qui ↓] put conduire d'Europe en amerique, et d'amerique en asie, sans toucher la terre, cest ce que fit en 1519 magalaens que nous nommons magellan portugois au service despagne il passa ce fameux detroit qui porte son nom, cotoya l'amerique laissant a sa gauche la terre inconue du pole antarctique, et a sa droite le continent de l'amerique connu, et de la voguant dixhuit cent lieues sur la mer pacifique, il aborda en retournant sous le globe aux iles philippines il auroit le premier fait le tour du monde par mer sil n'avoit pas été tué dans lile matan mais cano lun de ses compagnons eut cet avantage, et il revint a Seville ↑pres↓ trois ans apres le depart de magellan. etc.

[trait horizontal sur toute la page]

[en marge à gauche] anciennes coutumes

guerres privées ou feudes en italie en allemagne en flandres en espagne par toute l'europe. les petits seigneurs faisoient ce que font les rois

[trait horizontal au milieu de la page]

[en marge à gauche : guerre]

+ char de guerre ou etoit l'etendard, ce char etoit peint en rouge fort haut, et gardé par des chevaliers, en usage en europe. chaque ville avoit le sien en italie, on y disoit la messe : on le regardoit comme a rome les boucliers sacrez a troye le palladium chez les hebreux l'arche [en marge à gauche : arsenal / arabes / amiral] ++ [en marge à gauche : 1139] au concile de latran les grandes arbaletes deffendues dans les armées cretiennes ; les pauvres gens qui permettent qu'on se tue par l'épée, et deffendent la baliste alle cinguie au ventre. cri des commandans pour renverser le chevalier et le cheval armez

[en marge à gauche : troupes etrangeres] galeas de milan donne trente florins d'or par mois pour une lance fournie pour les milites, vingt pour les seutiferi, voyez que valoit le florin



## LE TOMBEAU DE VOLTAIRE, UNE ESTAMPE ALLÉGORIQUE

Sylvain-Karl Gosselet  
Université de Grenoble-Alpes

Un travail de recherche scientifique récent<sup>1</sup> a été l'occasion d'étudier en détail une estampe du XVIII<sup>e</sup> siècle particulièrement complexe et énigmatique. Elle s'intitule *Le Tombeau de Voltaire* (voir **fig. 1**)<sup>2</sup>. Il est difficile de comprendre aujourd'hui, comme ce le fut à l'époque de sa parution, cet objet allégorique à l'hermétisme raffiné. Il est cependant possible d'en donner ici une analyse détaillée qui contribue à mieux connaître cette œuvre à la mémoire de Voltaire.

*Le Tombeau de Voltaire* est une estampe dont il n'existe plus aujourd'hui que quelques rares exemplaires conservés dans des collections privées et quelques prestigieuses institutions patrimoniales<sup>3</sup>. Elle a été gravée sur une plaque de cuivre par la technique de l'eau-forte avec des retouches au burin. L'image montre deux scènes. Au premier plan, sous le porche d'une église, devant un petit sarcophage, quatre personnages, trois hommes et une femme, sont chassés par une créature ailée à forme humaine. Au second plan, un homme, une femme et des enfants sont au bord d'un plan d'eau. Au milieu est une île sur laquelle est édifié un tombeau. Une dédicace qui fait office de titre et un long texte explicatif en français sont gravés sous l'image. Enfin, les initiales des artistes et le nom des marchands de l'estampe figurent au bas de l'estampe, comme c'est souvent le cas.

### UNE ŒUVRE D'ART ÉNIGMATIQUE

L'art de l'estampe est au XVIII<sup>e</sup> siècle un exercice long et complexe dont on réduit souvent le rôle à un nombre limité d'usages comme affermir la foi catholique

- 1 L'auteur du présent texte termine la rédaction d'une thèse de doctorat sur le rôle politique des représentations allégoriques de l'Europe sous l'Ancien Régime en France, sous la direction de Giuliano Ferretti (université de Grenoble-Alpes) et Sylvie Taussig (CNRS Villejuif).
- 2 L'estampe est décrite et reproduite par François Pupil, « Représentations allégoriques de l'Amérique au moment de la guerre d'Indépendance », dans *L'Amérique des Lumières*, Colloque du bicentenaire de l'indépendance américaine (1776-1976), Genève, Droz, 1977, p. 152 ; et par Annie Duprat, « Circulation des images en Europe et aux Amériques », dans Yves Marie Bercé (dir.), *Révoltes et révolutions en Amérique et en Europe (1773-1802)*, Paris, PUPS, 2005, p. 65.
- 3 Entre autres la Bibliothèque nationale de France, The Library of Congress et la National Portrait Gallery de Washington, la New York Public Library, le Rijksmuseum d'Amsterdam.



Fig. 1. Estampe n° 1 (« version de Paris »). LV (ou LN) et CM, *Le Tombeau de Voltaire*, estampe taille douce et burin, dim. 260 x 632 mm, Paris, BnF, département des Estampes et de la photographie, Réserve FOL-QB-201 (109)

auprès du public, reproduire la peinture pour la diffuser, commémorer de grands événements, proposer des modèles. C'est sans compter avec le talent des artistes, dessinateurs et graveurs, et leur habilité à élever les estampes au rang d'œuvres d'art à part entière avec un sujet entièrement inventé et parfois un discours symbolique. L'iconographie voltairienne est abondante, du vivant même de l'écrivain, le « roi Voltaire » faisant souvent l'objet d'apothéoses allégoriques, de riches illustrations de la pensée figurée qui se vendent sous forme d'estampes et dont il est parfois difficile de trouver toutes les clés de lecture<sup>4</sup>. *Le Tombeau de Voltaire* est de celles-ci.

La Bibliothèque nationale de France détient deux versions de cette pièce allégorique rare<sup>5</sup>. Elles sont identiques pour l'œil inexpérimenté (**fig. 1 et 2**). Pourtant, leur examen attentif permet d'identifier deux estampes différentes. La première porte la signature de son créateur et celle de son marchand. La signature *L. V. inv.* ou *L. N. inv.*, on ne sait choisir, indique que l'inventeur du dessin (du

4 Voir Gustave Desnoiresterres, *Iconographie voltairienne : histoire et description de ce qui a été publié sur Voltaire par l'art contemporain*, Paris, Didier, 1879 ; François Moureau, « Quand les écrivains s'illustrent », dans *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, p. 157.

5 Bibliothèque nationale de France, Département des estampes et de la photographie, Réserve FOL-QB-201 (109) et Réserve QB-370 (24)-FT4.



Fig. 2. Estampe n° 2 (« version de Genève »). J. F. c. Zimmerli, *Le Tombeau de Voltaire*, estampe, taille douce et burin, dim. 260 x 632 mm, Paris, BnF, département des Estampes et de la photographie, Réserve QB-370 (24)-FT 4

latin *invenit* – « a inventé ») portait les initiales LV ou LN (fig. 3). On n'a pas encore identifié qui est cet artiste. L'autre signature *C. M. sculp.* indique les initiales du graveur de l'estampe (du latin *sculpsit* – « a sculpté ») (fig. 4). La National Portrait Gallery de Washington croit reconnaître le graveur Charles François Adrien Macret (1751-1783) tandis que la Bibliothèque nationale de France s'interroge sur la personne de Clément-Pierre Marillier (1740-1808)<sup>6</sup>.



Fig. 3. « Version de Paris » (détail). Signature du dessinateur : L.V. (ou L.N.) *inv.*

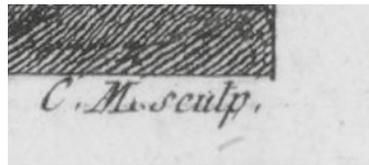


Fig. 4. « Version de Paris » (détail). Signature du graveur : C.M. *sculp.*

L'estampe porte également l'inscription « Se vend à Paris chez Alibert Md.<sup>7</sup> des Estampes, au Palais Royal, et chez LeNoir, Md. des Estampes du Roi, au

6 Voir la notice (FRBNF41512889) de la pièce portant pour cote Réserve QB-370 (24)-FT 4, Fol. 40.  
7 « Marchand ».

Louvre ». Ces lieux de vente attestent du relatif prestige de la pièce allégorique. Elle n'est pas vendue à la sauvette par un marchand ambulant ou un vendeur de seconde zone sur la place parisienne, elle se vend chez deux libraires de prestige, au Palais-Royal et au Louvre. C'est un important indice de notoriété.

En revanche, la deuxième version de cette estampe conservée à la Bibliothèque nationale de France ne comporte aucune des signatures précitées, ni aucun lieu de vente. Elles sont remplacées par la seule inscription *Gravé par J. F. c. Zimmerli*. De ce graveur du nom de Zimmerli, on ne sait rien. L'examen minutieux de l'estampe montre que nous sommes en présence d'une fabrication différente de la précédente : c'est une contrefaçon. La contrefaçon de cette estampe est avant tout la manifestation d'une certaine notoriété et d'un succès commercial. Zimmerli est donc le nom du faussaire si c'est son vrai nom. Ce nom est relativement commun en Suisse. Lyon et Genève étant deux pôles actifs de contrefaçon des estampes à l'époque, la région de Genève est sans doute celle de Zimmerli.

336

La première version de l'estampe, l'originale, est ainsi fabriquée à Paris (nous la nommerons « version de Paris » par commodité). La deuxième est contrefaite, sans doute à Genève ou dans sa région. L'examen comparé de ces deux estampes révèle que la version de Paris est de très bonne facture technique. Le trait est précis et fin. La version de Genève présente des lacunes techniques évidentes. Le faussaire tente de copier trait pour trait les infimes incisions de l'édition originale, mais il n'y parvient que partiellement et offre finalement une estampe sans noblesse. L'exemple le plus flagrant est le visage du personnage féminin du premier groupe de personnages, dont nous allons voir qu'il s'agit de celui de Catherine II de Russie. Son profil est gracieux sur la version de Paris (**fig. 5**) tandis que la version de Genève donne un profil raté, empâté, déformé (**fig. 6**). Même les inscriptions n'échappent pas à ces constatations. Usuellement gravée sur le cuivre par une tierce petite main dont c'est le métier, la lettre est droite et précise dans la version de Paris (**fig. 7**) mais saccadée dans la version de Genève (**fig. 8**).



Fig. 5. « Version de Paris » (détail).  
Visage de Catherine de Russie



Fig. 6. « Version de Genève » (détail).  
Visage de Catherine de Russie

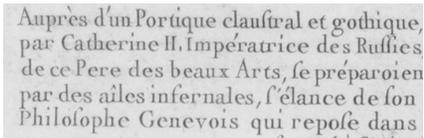


Fig. 7. « Version de Paris » (détail). Extrait du texte descriptif au-dessous de l'image



Fig. 8. « Version de Genève » (détail). Extrait du texte descriptif au-dessous de l'image

Il existerait une troisième version de cette estampe. Elle ajoute au mystère éditorial qui entoure *Le Tombeau de Voltaire* et sa fortune. Cette œuvre est citée par plusieurs sources anciennes<sup>8</sup>. Elle serait l'invention de Charles-François Levachez (actif entre 1760 et 1820), dessinée par Charles-Louis Desrais (1746-1816) et gravée par Charles-François Le Tellier (1743-1800). L'une des sources donne la description d'un exemplaire de cette estampe, vendu aux enchères en 1907 à Philadelphie (États-Unis)<sup>9</sup>. Elle est intitulée *Le Tombeau de Voltaire Foudroyé* et serait identique aux deux autres à ceci près que l'une des figures, l'allégorie de l'Ignorance, serait remplacée par la Foi qui porte une croix. Il est dit que cette gravure est rare, ce qui est vrai car aucun exemplaire n'est connu à ce jour.

Enfin, s'agissant de la date d'édition du *Tombeau de Voltaire*, la Bibliothèque nationale de France propose 1778, la National Portrait Gallery de Washington donne 1779, mais un ouvrage de 1780 mentionne une date plus précise. *L'Exode expliqué d'après les textes primitifs* de l'abbé Philippe Ducontant de la Molette (1737-1793), théologien guillotiné sous la Terreur qui n'appréciait pas Voltaire, mentionne la parution de la gravure en mai 1779<sup>10</sup>. Cette date est donc cohérente avec la mort de Voltaire le 30 mai 1778. Un an après, l'estampe paraît être un hommage commémoratif.

#### À PROPOS DU TOMBEAU DE VOLTAIRE

Un texte en français est inscrit en dessous de l'image, ce qui n'est pas une pratique rare, mais ce dernier est plus long que de coutume.

Auprès d'un portique claustral et gothique, on voit un tombeau et une Pyramide élevés aux mânes du Chantre de Henri. Les quatre Parties de la Terre

- 8 Voir Karl-Heinrich von Heinecken, *Dictionnaire des artistes dont nous avons des estampes*, Leipzig, Jean Gottlob Immanuel Breitkopf, 1790, 4 vol., t. IV, p. 622 ; Jules Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution considérée principalement dans les estampes*, Paris, Veuve Jules Renouard, 1863, 2 vol., t. I, p. 179 ; Roger Portalis et Henri Béraldi, *Les Graveurs du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout, 1881, 3 vol., t. II, p. 684.
- 9 Voir le catalogue de vente, *The unequalled collection of engraved portraits belonging to Hon. James T. Mitchell [...] embracing statesmen of the colonial revolutionary and present time [...] December 5 and 6, 1907*, San Francisco, Stan V. Henkels, 1907, p. 62.
- 10 Philippe Ducontant de la Molette, *L'Exode expliqué d'après les textes primitifs avec des réponses aux difficultés des incrédules*, Paris, Moutard, 1780, 3 vol., t. III, p. 398-401.

personnifiées savoir l'Europe par l'illustre d'Alembert ; l'Asie par Catherine II, Impératrice des Russies, l'Afrique par le souverain et savant Prince Oronoco ; et l'Amérique par le docte et Libérateur Francklin. Ces Souverains et Génies, après avoir répandu des larmes sur la tombe de ce Pere des beaux Arts, se préparaient à l'orner de Couronnes et de Palmes, lorsque tout à coup ils se sentent repoussés par le téméraire et impitoyable Préjugé de l'ignorance, qui armé de verges et soutenu par des ailes infernales, s'élançe de son antre, et veut s'opposer à l'hommage que viennent lui rendre les quatre Parties du Monde. Ce monument en laisse découvrir un autre dans le lointain : c'est celui du Philosophe Genevois qui repose dans l'Isle des Peupliers que lui a consacré l'amitié ; plusieurs Personnes de tous âges expriment par leurs actions, la philosophie de son Emile.

338

Ces éléments détaillés donnent au spectateur un début d'explication de l'image, au thème allégorique particulièrement énigmatique sans clé de lecture. Les lieux sont décrits et les personnages sont nommés. On y trouve l'explication, partielle, de cette scène étrange où quatre personnages semblent chassés par un homme ailé.

Au milieu de l'estampe, sous le dessin, sont gravées les armes de la marquise de Villette à qui est dédiée l'estampe : *Le Tombeau de Voltaire. Dédié à Madame la Marquise de Villette, Dame de Ferney*. De son nom Reine Philiberte Rouphe de Varicourt, la « Dame » évoquée est la fille adoptive de Voltaire. Il la tire d'un couvent et la marie au marquis de Villette en 1777. Ce dernier achète le domaine de Ferney un an après la mort de Voltaire, en 1779, avant de le revendre, faute d'argent, en 1785. Durant ces six années, la marquise est donc « Dame de Ferney ».

Le « tombeau de Voltaire » est, comme le rappelle le titre, le sujet de l'estampe. La sépulture en question se trouve sur la droite de l'image, dans l'ombre, installée sur un socle de pierre, devant une pyramide. C'est un sarcophage à l'antique qu'un effet de perspective mal maîtrisé montre de trop petite taille pour contenir un corps. Le sarcophage est orné du portrait de Voltaire sculpté sur un gros camé. Il porte un vase qui diffuse des volutes d'encens. Une inscription orne le socle de pierre :

Dans ce triste et fatal tombeau  
Repose l'ombre de Voltaire ;  
Pleurez beaux Arts, vous n'avez plu de pere,  
Et l'Univers a perdu son flambeau.

Cette inscription élogieuse n'est pas sans rappeler le propos de Frédéric II de Prusse dans une lettre qu'il adresse en septembre 1780 à D'Alembert : « Le tombeau de Voltaire sera celui des beaux-arts. Il a fait la clôture du beau siècle de Louis XIV<sup>11</sup> ».

11 *Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse*, Berlin, Voss et fils/Decker et fils, 1788, 14 vol., t. XII, p. 39.

Aucune indication ne précise l'emplacement de ce tombeau mais il faut y voir l'abbaye de Sellières, près de Romilly en Champagne. Cet endroit accueille en effet de 1778 à 1791, dans un caveau de la nef et dans le secret afin de lui éviter la fosse commune, la dépouille embaumée de Voltaire, dont le cœur et le cerveau ont été retirés. L'aspect du tombeau n'est en fait pas connu précisément. S'agissant de ses éléments essentiels (la pyramide, le socle, le cénotaphe), ils ne sont pas sans rappeler le mausolée de Stanislas Leszczyński (1677-1766) à l'église Bonsecours de Nancy, commencé par Claude-Louis (1717-1772) et achevé par Félix Lecomte (1737-1817) en 1775. L'ex-roi de Pologne avait un temps accueilli Voltaire en exil. Par ailleurs, Voltaire avait fait ériger pour sa future dépouille un cénotaphe en forme de pyramide contre un mur de l'église de Ferney. Il espérait y être inhumé.

#### DES ALLÉGORIES DES CONTINENTS UNIQUES DANS L'HISTOIRE DE L'ART

Les principaux personnages de cette estampe sont donc D'Alembert, Benjamin Franklin, Catherine de Russie et le prince Oronoco. Ils incarnent les quatre parties du monde.

L'Europe est incarnée par Jean Le Rond D'Alembert (1717-1783). Le philosophe était l'ami de Voltaire. Il est représenté avec un air sévère, fronçant les sourcils et joignant fortement les mains, une couronne de lauriers passée dans un bras. L'Europe est considérée à cette époque comme la première des quatre parties du monde et la plus puissante en toutes matières. Des quatre personnages, D'Alembert est donc investi d'une aura supérieure aux autres.

L'Asie est incarnée par Catherine II de Russie (1729-1796). C'est « une grande et grosse femme la couronne en tête<sup>12</sup> ». Elle porte un manteau agrafé sur le devant, une écharpe nouée sur les hanches et une chemise longue qui vole au vent, ouverte sur une cuisse. Elle tient une couronne de lauriers. On place communément la Russie en Europe. Mais la Russie est plurielle et son versant asiatique important. Pour l'artiste qui semble tenir absolument à la présence de Catherine II sur cette estampe pour témoigner de sa proximité avec Voltaire, cette pirouette géographique est bien pratique.

L'Amérique est représentée sous les traits de Benjamin Franklin (1706-1790), qui porte un bonnet de poils et une peau de lion sur le dos, une griffe pendante. Il a un pied nu et une espèce de brodequin tailladé par le haut à l'autre pied. Il tient un arc et deux feuilles de palme. Il porte des lunettes. Franklin et Voltaire se rencontrent brièvement en avril 1778 à Paris. Voltaire n'a plus qu'un mois à

<sup>12</sup> Simon Nicolas Henri Linguet, *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*, Londres, [s.n.], 1779, 19 vol., t. V, p. 452.

vivre. Les deux hommes sont acclamés. En France, Franklin incarne l'Amérique à la perfection.

L'Afrique est symbolisée par un homme coiffé d'un turban avec une aigrette et des plumes. Il tient des palmes. Il est dit être le prince Oronoco. Ce personnage est tombé dans l'oubli, s'il a jamais existé. Il faut une figure célèbre pour figurer aux côtés des trois autres parties du monde et sans doute les auteurs de l'estampe ne trouvent-ils dans les personnalités de l'époque aucun digne représentant de l'Afrique. Le théologien La Molette écrit sur ce personnage en 1780 :

Le nègre Oronoco était, il y a peu d'années, à Paris, d'où il s'est fait chasser par son inconduite. Un jour, quelqu'un lui demanda quelle est sa religion ; il répond froidement qu'il n'en a aucune. Des mains aussi profanes ne sont-elles pas propres à flétrir les fleurs qu'elles répandent sur la tombe de Voltaire<sup>13</sup> ?

340

A-t-il vraiment existé ? Un siècle plus tôt, en 1688, l'écrivain anglais Aphra Behn publie à Londres le roman intitulé *Oroonoko, ou la Véritable histoire de l'esclave royal*<sup>14</sup>. C'est un roman populaire et philosophique sur l'amour, l'esclavage et la révolte. Oroonoko (ou Oronoko, Oronoco), petit-fils d'un roi africain, est réduit en esclavage et envoyé au Surinam dans les années 1660. Délivré, il revient en Afrique sur le trône de son père. L'ouvrage eut du succès, y compris en France où une première adaptation française est donnée en 1745<sup>15</sup>. Une édition de 1769 est agrémentée de gravures érotiques et la littérature de cette époque s'empare de ce héros. Si bien qu'en 1779, l'influence de ce personnage sur les esprits est encore vivace au moment de la conception du *Tombeau de Voltaire*. Si l'Oronoco d'Aphra Behn est celui de l'estampe, il n'est jamais venu à Paris et le témoignage de La Molette est sans fondement sauf à évoquer un descendant de l'ancien esclave ou un imposteur. Par ailleurs, signalons que Voltaire avait certainement lu *Oroonoko*, dans la version française de La Place (1745) ou celle de Fiquet du Bocage (1751)<sup>16</sup>. Le dénouement y est identique à celui de *L'Orphelin de la Chine* que Voltaire aurait terminé en 1754. Par ailleurs, deux passages de *Candide* comportent de frappantes similitudes avec *Oroonoko*<sup>17</sup>.

En histoire de l'art, cette estampe présente une caractéristique unique. L'iconographie des parties du monde qu'elle donne à voir ne répond pas aux

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 400, note 1.

<sup>14</sup> Aphra Behn, *Oroonoko, or the Royal Slave, the true story*, London, Will Canning, 1688.

<sup>15</sup> Pierre-Antoine de La Place, *Oroonoko, ou le Prince nègre, traduit de l'anglois de Mme Behn*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1745 ; Pierre-Joseph Fiquet du Bocage, *Mélange de différentes pièces de vers et de prose, traduit de l'anglois*, Berlin, [s.n.], 1751, 3 vol., t. II.

<sup>16</sup> Edward D. Seeber, « Oroonoko in France in the XVIII<sup>th</sup> century », *Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, n° 52 (2001), p. 953-959, ici p. 955.

<sup>17</sup> Voir *Candide, ou l'Optimisme*, éd. André Morize, Paris, Hachette, 1913, p. 56 et n. 1, p. 127, n. 2.

canons symboliques de l'époque. Elle offre une nouvelle vision du thème, une invention qui ne se retrouvera pas ailleurs. Traditionnellement, l'incarnation des parties du monde par des personnages est héritée des manuels d'iconologie du XVII<sup>e</sup> siècle. L'Italien Cesare Ripa (1555-1622) publie en 1603 la version illustrée de son *Iconologia* qui décrit comment personnifier les quatre parties du monde connues à l'époque, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Ces sont des êtres imaginaires, des formes symboliques d'aspect humain, ni hybrides, fantastiques ou chimériques. Ce sont des femmes revêtues d'habits caractéristiques de leur contrée, accompagnées d'un animal fétiche et d'attributs qui symbolisent les vertus de leur continent. Ainsi, l'Europe est représentée sous forme d'une reine ou d'une impératrice, accompagnée d'un cheval et d'attributs du pouvoir, du savoir, du commerce et de la religion chrétienne. En France, les adaptations de l'*Iconologia* sont nombreuses et les artistes ne peuvent y échapper. La plus célèbre est l'*Iconologie* de Jean Baudouin (1584-1650) publiée pour la première fois en 1636. Pour un artiste, s'en écarter est soit la manifestation d'une inculture impardonnable, soit la volonté de se distinguer des canons symboliques pour exprimer une vision personnelle du sujet.

Très peu d'œuvres d'art montrent les quatre parties du monde incarnées par des personnages ayant existé. Pour cette invention iconographique, *Le Tombeau de Voltaire* est donc une estampe intéressante en histoire de l'art.

#### UN MOMENT DE CRITIQUE DES LUMIÈRES

À sa parution, l'estampe demeure totalement hermétique tant aux amis de Voltaire qu'à ses détracteurs. Les penseurs de l'époque ne comprennent pas l'objet. Le texte d'explication imprimé au bas de l'estampe, s'il facilite la compréhension globale de l'image, ne suffit pourtant pas à saisir tous les sens cachés. Essentiellement descriptif, le texte plonge les meilleurs esprits dans un abîme de perplexité tant il soulève plus de questions qu'il ne donne de réponses. Pourquoi cette estampe a-t-elle été créée ? Est-elle un hommage ou une critique des Lumières ? Les commentaires contemporains ne semblent pas parvenir à lever ce voile d'incertitudes. Ces textes, dans leur ensemble peu élogieux, n'en offrent pas moins un témoignage intéressant pour la compréhension de l'estampe.

L'avocat, polémiste et homme de lettres Simon Nicolas Henri Linguet (1736-1794) fait éditer à partir de 1777 ses *Annales civiles, politiques et littéraires*. En 1779, quinze ans avant d'être guillotiné, il est exilé à Londres où il rédige le cinquième volume de ses *Annales*. Il y consacre un long texte à l'estampe qui vient d'être éditée. Linguet intitule son texte *Problème littéraire* bien qu'il s'agisse d'une image. « Il paraît une estampe, petit in-folio qui mérite une description

exacte, et qui est l'objet du problème dont on demande la solution<sup>18</sup> ». L'auteur se demande, sans pouvoir trancher, « si cette estampe est une plaisanterie ou un hommage sérieux ; si elle a pour objet de rendre le défunt respectable, ou de tourner en ridicule, et le héros et ses admirateurs<sup>19</sup> ». Suivent les raisons qui le font pencher tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et le font conclure par défaut que si l'auteur de cette estampe est un ami, il est bien maladroit, et que si c'est un ennemi, il est bien méchant.

Le théologien Philippe Ducontant de la Molette (1737-1793) évoque l'estampe en marge du texte de *L'Exode expliqué d'après les textes primitifs*<sup>20</sup>. Pour lui, « c'est un problème, si cette gravure doit le jour à un admirateur ou à un critique de Voltaire et de D'Alembert-l'Europe ». Son interrogation est intéressante en ce qu'elle admet l'incarnation de l'Europe par D'Alembert comme indiscutable. Elle confirme aussi les difficultés des esprits les plus fins à déterminer si cette estampe est bien une ode à Voltaire ou une critique. Pourtant, du point de vue de l'histoire de l'art, les signes permettant de reconnaître une estampe satirique ne sont pas probants. La version de Paris du *Tombeau de Voltaire* est signée, vendue dans le commerce de détail de lieux prestigieux ; sa gravure ne se signale ni par l'économie du trait ni par les maladresses habituelles des estampes satiriques. En résumé, l'historien de l'art ne saurait y voir qu'un panégyrique. La Molette s'intéresse particulièrement à l'allégorie de l'Ignorance : « Il y a beaucoup d'âme et d'intérêt dans la figure de l'Ignorance, on sent que l'artiste était bien plein de son sujet ». Le ton est-il sarcastique ? Il ajoute : « Mais, que penser de la force et du courage de nos philosophes modernes ! L'Ignorance suffit pour les mettre en fuite ; il est désormais inutile à la science de prendre les armes pour les combattre »<sup>21</sup>.

Élie Catherine Fréron (1718-1776), journaliste, polémiste, est un autre adversaire farouche des philosophes des lumières. Il crée le périodique *L'Année littéraire* en 1754 et s'y exprime au service de la monarchie et de la religion par la critique littéraire et parfois la critique d'art. Voltaire est sa cible habituelle et le philosophe réplique souvent. En 1779, les deux hommes sont morts mais le fils de Fréron, Louis-Marie Stanislas Fréron (1754-1802), âgé de vingt-cinq ans, prolonge l'œuvre polémiste de son père et *L'Année littéraire* trouve dans *Le Tombeau de Voltaire* l'occasion de relancer une attaque virulente<sup>22</sup>. Stanislas qui, paradoxalement, va devenir l'un des révolutionnaires les plus sanguinaires,

18 Simon Nicolas Henri Linguet, *Annales politiques, civiles et littéraires*, op. cit., t. IV, p. 451.

19 *Ibid.*, p. 453.

20 Philippe Ducontant de la Molette, *L'Exode expliqué d'après les textes primitifs*, op. cit., t. III, p. 398-401.

21 *Ibid.*, p. 401.

22 *L'Année littéraire*, 1779, t. III, Lettre XVI (30 mai 1779), p. 343-348.

mène la charge contre l'image. Son texte, à la manière de ceux de son père, est courtois mais acerbe. L'assaut des mots y est aussi sournois et sans retenue. En guise d'introduction, Fréron donne le ton : « De toutes les folies », c'est « sans contredit une des plus risibles, et des plus propres à couvrir d'un ridicule ineffaçable le parti philosophique »<sup>23</sup>. Puis il aborde tour à tour divers sujets qui laissent penser que sa verve critique pourrait ne jamais trouver de limite. En particulier, il pose la question du choix de D'Alembert, « simple géomètre », comme représentant de l'Europe entière. C'est un titre prestigieux qui le rend « respectable à l'univers entier »<sup>24</sup>. Ce témoignage est intéressant : l'époque fait toujours de l'Europe la partie du monde qui surpasse les autres et rayonne par-delà ses limites.

Dans la plus pure tradition allégorique, il examine les détails. Il voit dans le tombeau lointain de Rousseau « l'ingénieux intervalle immense, du côté des mœurs, du caractère et du génie<sup>25</sup> » qui le sépare de Voltaire. Pourtant Rousseau est le deuxième invité de cette pièce allégorique. On y voit son tombeau sur l'île des Peupliers à Ermenonville, mais aussi Rousseau vivant, au bord la pièce d'eau qui entoure l'île. Il y inculque les préceptes de l'éducation de son *Émile* à une ribambelle d'enfants. Enfin, Fréron fustige l'épithaphe inscrite au-devant du tombeau, un blasphème qu'il considère trop immodeste pour Voltaire. Il la croit offerte par un bon poète exagérément dévoué à la cause du maître de Ferney. Fréron estime que cette estampe sera sans fortune et ne prédit pas à Voltaire plus de postérité qu'un Marmontel ou un La Harpe. L'Histoire lui a donné tort.

Le ton est également sévère enfin dans les *Mémoires secrets*<sup>26</sup>. Quelques lignes de l'édition de 1780 font allusion à l'estampe et critiquent ses qualités esthétiques. D'Alembert « ridiculement ouvre la marche » dans une composition « pitoyable » du côté du tombeau du Voltaire, « obscure » du côté de celui de Rousseau. Il est intéressant de noter que le rédacteur apprécie la proximité de Voltaire et Rousseau, « également persécutés », et regrette toute allusion anticléricale.

*Le Tombeau de Voltaire* a connu un vif succès critique et sans doute mercantile. Les contrefaçons en témoignent, les textes à sa parution aussi. Voltaire, le sujet même de cette image, est pourtant absent et laisse la place à sa représentation mémorielle. En 1806, un Anglais, John Gustavus Lemaistre (mort en 1840),

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 343.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 344 et 345.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 347.

<sup>26</sup> *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, London, John Adamson, 1780, 36 vol., t. XIV, p. 51-52.

fait à la manière des grands voyageurs de l'époque un tour d'Europe qui le mène aux portes du château de Voltaire à Ferney. Il peut visiter les lieux et découvre, dans la chambre de l'écrivain, un exemplaire de l'estampe accroché au mur. Elle a été placée là après la mort de Voltaire par la fidélité d'un admirateur. Lemaistre ne manque pas, dans le récit du voyage qu'il publie à Londres, de décrire cette estampe dont il reproduit le texte descriptif en entier<sup>27</sup>. C'est un témoignage supplémentaire de l'importance de cette œuvre dans l'histoire et la représentation voltairiennes même si, dans son *Iconographie voltairienne*, Gustave Desnoiresterres commente brièvement le *Tombeau* au chapitre des « estampes échappant pour la plupart à tout classement chronologique », fourre-tout final de son ouvrage<sup>28</sup>.

---

27 John Gustavus Lemaistre, *Travels After the Peace of Amiens: Through Parts of France, Switzerland, Italy and Germany*, London, J. Johnson, 1806, 3 vol., t. I, p. 40.

28 G. Desnoiresterres, *Iconographie voltairienne*, *op. cit.*, p. 148.

# Comptes rendus

Section coordonnée par Laurence Macé



François Jacob, *Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio biographies », 2015, 319 p.

Réjouissons-nous de tout ce qui peut donner à lire Voltaire un peu sérieusement. Dans la mesure où la grande biographie universitaire de référence, *Voltaire en son temps*<sup>1</sup>, est une somme sans doute hors de portée immédiate du grand public, on peut considérer que cette nouvelle biographie de Voltaire en est une sorte de « résumé » possible. Le récit des faits et des événements est bien mené, les différents biographèmes bien composés, dans une écriture enlevée et presque joyeuse. Ce ton allègre reflète sans doute quelque chose de l'esprit de l'auteur. Quitte parfois à transformer un peu sa vie en « théâtre », voire en comédie burlesque. L'ouvrage est bien informé, et attache une attention égale aux événements de la vie privée, de la sphère sociale, et de la production des textes. L'organisation de l'ensemble échappe ainsi au risque anecdotique, en reprenant l'exigeante tradition d'une analyse du contexte intellectuel des œuvres, dont la biographie universitaire collective dirigée par René Pomeau reste l'exemple indépassable.

La modestie du format et les contraintes du lectorat poussent bien entendu ici à une synthèse assez rapide. L'ouvrage bénéficie surtout des enquêtes les plus récentes (sur les manuscrits, les textes, les critiques) ; il cite opportunément un certain nombre de critiques récents. Il sait en particulier pointer les rapports entre les textes de genres différents dans la vaste production intertextuelle voltairienne : entre contes et Histoire, entre Histoire et théâtre, par exemple. Sans « angle » particulier sur Voltaire, l'ouvrage joue le jeu de l'objectivité qui semble devoir caractériser le genre biographique, sans rien ignorer de sa nature, pourtant fondée sur des hypothèses, des lacunes, et des reconstructions permanentes. Quelques incises méta-biographiques laissent entendre en passant que toute biographie danse sur le vide : qu'elle se construit sur des présupposés et retravaille tout un héritage de représentations biographiques, elles-mêmes à interroger. On pourrait éventuellement regretter que ces éléments possibles de réflexion sur le genre et sur Voltaire ne soient pas plus fréquents, peut-être n'auraient-ils pas été incompatibles avec les contraintes éditoriales. Mais saluons le tour de force de cette courte biographie qui n'oublie rien de vraiment important, et arrive à présenter vie et œuvre de manière informée, sans jamais négliger le soin d'une présentation minimale des textes et des idées, ni le souci d'une mise en perspective des éléments purement biographiques. L'incontestable plaisir de lecture nous donne à retrouver un peu du ton inimitable du conservateur de l'Institut et Musée Voltaire de Genève lorsqu'il

1 René Pomeau (dir.), *Voltaire en son temps*, Oxford, Voltaire Foundation, 1985-1994, 5 vol. ; 2<sup>e</sup> éd., VST.

mène ses brillantes visites érudites du musée Voltaire ou bien des expositions qu'il y organise régulièrement.

Christophe Cave  
Université Grenoble 3

Ana Luiza Reis Bedê, *Voltaire e as estrategias de uma mise en scène*, Sao Paulo, Editora FAP-UNIFESP, 2014, 374 p.

348

Comme ne l'indique pas son titre, ce livre savant et brillant constitue un ample commentaire sur les multiples manières dont l'affaire Calas a nourri la production littéraire de Voltaire. La diversité des publics auxquels s'adresse l'écrivain dans cet épisode de sa carrière entraîne une diversité de choix génériques, de postures, de méthodes, de moyens stylistiques, ce que l'auteur nomme des « stratégies de mise en scène ». Tel est le fil conducteur de cette étude composée de seize chapitres dont chacun traite le sujet sous un angle différent.

Ana Luiza Reis Bedê consacre plusieurs de ces chapitres à la façon dont Voltaire cherche à séduire le public féminin (chap. 6), les juristes (chap. 3, 4), les banquiers protestants (chap. 3), les Philosophes eux-mêmes (chap. 6), un plus large public amateur de libelles à sensation (chap. 3). Dans une étude fouillée de la correspondance des années 1762-1765, elle met en lumière les variations du style épistolaire de l'écrivain, en procédant par comparaison entre les textes et avec des modèles extérieurs. Elle exploite ainsi les secrétaires (dans la continuité des travaux de Geneviève Haroche-Bouzinac), mais aussi les mémoires d'avocats comme Élie de Beaumont, Pierre Mariette ou Loyseau de Mauléon (ces deux derniers mémoires font l'objet d'une étude détaillée). Trois lettres adressées à des juristes, Balthazar Chazel, Fyot de la Marche et Thiroux de Crosne, sont soumises à une analyse rhétorique particulièrement éclairante (les sources de la rhétorique voltairienne, antiques et surtout modernes, sont étudiées dans les chapitres 4 et 5). L'étude de la correspondance met aussi en lumière les commentaires que l'auteur lui-même propose de son œuvre, le *Traité sur la tolérance* (chap. 8) ; il en fait la publicité et propose un guide de lecture en attirant l'attention sur les passages ironiques et sur les pages émouvantes.

Mais le cœur du livre est consacré au *Traité* lui-même, sur lequel il constitue à la fois une synthèse et un essai. Ana Luiza Reis Bedê analyse notamment son rapport avec la pensée de Bayle et de Locke ; elle commente avec finesse la nature du genre auquel il appartient (chap. 12) ; elle en contextualise les idées dans un panorama des débats sur la tolérance depuis le xvi<sup>e</sup> siècle (chap. 9) et dans une mise au point sur l'attitude de Voltaire à l'égard des jésuites et des jansénistes (chap. 13). Elle montre comment la stratégie de l'écrivain comporte

une exploitation complexe des textes bibliques, tantôt pour souligner des incohérences (chap. 14), tantôt pour mettre en valeur la figure du Christ, modèle d'une tolérance qui n'est pas absente de l'Ancien Testament (chap. 7, 15).

De toutes ces analyses se dégage un portrait fascinant de l'écrivain, généreusement engagé, stimulé par le jeu polémique, nourrissant son écriture de l'écriture d'autrui, habile à passer d'un rôle à l'autre pour s'adapter aux attentes, à la culture, aux convictions même des lecteurs divers auxquels il entend s'adresser.

Quelques corrections pourraient être apportées à une bibliographie étendue, solide et à jour dans l'ensemble : les *Ceuvres complètes* publiées par la Voltaire Foundation ne sont pas citées, non plus que l'ouvrage d'Olivier Ferret<sup>2</sup> ; deux de mes travaux sont attribués à André Maurois<sup>3</sup> et un article de Claude Lauriol à Gustave Lanson<sup>4</sup> ; le nom du spécialiste des maladies de Voltaire est Bréhant et non Bréchant. Mais on trouvera utilement cités des travaux sur Voltaire en portugais restés inconnus en France.

La langue dans laquelle ce livre est lui aussi écrit (et pour la compréhension de laquelle j'ai bénéficié d'une aide précieuse) en limitera nécessairement l'audience, s'il n'est pas traduit. Ce serait dommage : il prouve le niveau d'excellence des études voltairiennes, et plus généralement dix-huitiémistes, au Brésil ; il rassemble une riche moisson sur l'engagement de l'écrivain dans l'affaire Calas, mais il montre aussi la fécondité des recherches contemporaines sur le rôle stylistique et plus généralement littéraire chez Voltaire de la préoccupation des divers lecteurs visés, et de l'adaptation à ces lecteurs, ce qu'Ana Luiza Reis Bedê appelle la *mise en scène*.

Sylvain Menant

Université Paris-Sorbonne, CELLF 16-18 (UMR 8599)

Voltaire, *Commentario sullo « Spirito delle leggi »*, a cura di Domenico Felice, Pisa, Edizioni ETS, coll. « Bifronti piccoli testi di filosofia », 2011, 219 p.  
Voltaire, *Premio della giustizia e dell'umanità*, a cura di Domenico Felice, traduzione di Stefania Stefani, Milano-Udine, Mimesis Edizioni, coll. « Filosofia », 2015, 125 p.

Grand spécialiste de Montesquieu auquel il a consacré de très nombreux ouvrages et un site Internet (*Montesquieu.it*), Domenico Felice livre ici deux

2 O. Ferret, *La Fureur de nuire : échanges pamphlétaires entre philosophes et antiphilosophes, 1750-1770*, SVEC 2007:03.

3 S. Menant, *L'Esthétique de Voltaire*, Paris, SEDES, 1995 ; *id.*, « La rhétorique dans le *Portatif* », *RHLF*, 1995-1, p. 177-186.

4 C. Lauriol, « La Beaumelle, l'affaire Calas et le *Traité sur la tolérance* », dans Michel Delon et Catriona Seth (dir.), *Voltaire en Europe. Hommage à Christiane Mervaud*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 173-180.

rare et, disons-le d'emblée, très utiles traductions des tout derniers écrits de Voltaire en matière pénale, le *Commentaire sur l'Esprit des lois* et le *Prix de la justice et de l'humanité* (1777). Dans le premier, le très vieux patriarche, quelques mois avant sa mort, confirme ses critiques sévères à l'endroit de *L'Esprit des lois* dont il ne partage toujours pas les positions sur quantité de sujets (le Moyen Âge, la monarchie absolue, la théorie des trois pouvoirs), mais il résume aussi, avant le célèbre « *sapere aude* » de Kant (1784), les droits universellement acquis par l'auteur de *L'Esprit des lois*, « le code de la raison et de la liberté », à la reconnaissance des hommes. Le second est au départ un manifeste circonstanciel en faveur de réformes du système judiciaire français rédigé en octobre 1777, à des fins publicitaires pourrait-on dire, puisque la Société économique de Berne dotée par Voltaire avait proposé un prix sur la question de la réforme pénale des pays européens mais il devint, en vingt-huit articles, « la plus vaste et la plus radicale de ses œuvres juridiques » (Peter Gay, cité par D. Felice du *Premio*).

350

Contrairement à ce qu'affirment les quatrièmes de couverture des deux volumes, il n'est pas tout à fait certain qu'il s'agisse de la première traduction italienne de ces textes mais c'est assurément leur première traduction italienne *moderne*. En effet, les deux textes ont – sûrement pour le *Prix*, probablement pour le *Commentaire* – été traduits dès 1779 en Toscane dans une édition qui est malheureusement passée inaperçue de Theodore Besterman et de Salvatore Rotta, les deux principales sources concernant la bibliographie italienne de Voltaire<sup>5</sup>. L'édition que D. Felice donne ici du *Commentaire* est une édition bilingue qui présente face à face le texte de Voltaire et sa nouvelle traduction, tandis que le *Premio della giustizia* ne donne que la version italienne.

Pour des raisons de propriété intellectuelle sans doute, le texte français retenu pour le *Commentaire* est celui de l'édition Moland mais, nous dit-on, « “nettoyé” des notes des divers éditeurs des *Cœuvres complètes* de Voltaire au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle » (p. 48), ce qui n'est pas très clair pour qui ne connaît pas ces éditions, d'autant qu'il arrive à l'éditeur d'en conserver. D. Felice ne fait pas mystère de ce que l'édition des *Cœuvres complètes de Voltaire*<sup>6</sup> fournie par Sheila Mason en 2009 a été consultée mais les notes ont été réduites au

5 Theodore Besterman, « A provisional bibliography of Italian editions and translations of Voltaire », *SVEC*, n° 18 (1961), p. 263-310 ; Salvatore Rotta, « Voltaire in Italia. Note sulle traduzioni settecentesche delle opere voltairiane », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, n° 39 (1970), p. 387-444. Il s'agit de *La Giustizia e l'umanità traduzione dal francese*, Londra [Florence], 1779, in-8 (Pise, Scuola Normale Superiore, fonds Cantimori XVIII V. 935). Une réclame renvoyant au *Commentario sullo Spirito delle leggi* située en bas de page à la fin du texte (p. 135) laisse penser que l'autre texte fut sans doute imprimé sur les mêmes presses à la suite du *Prix*. On n'en a pas repéré d'exemplaire. Pour l'adresse florentine vraisemblable, voir le *Giornale enciclopedico* de Vicence qui note en novembre 1779 qu'« on le vend à 1,10 lire à Florence chez les libraires Cambiagi, Pisoni et Molini » (p. 132 ; nous traduisons).

6 Voir *OCV*, t. 80B (2009).

minimum (contrairement à cette édition des *Œuvres complètes* qui péchait par excès). Dans le cas du *Prix*, la traduction a été conduite sur l'excellent texte des *Œuvres complètes de Voltaire* fourni par Robert Grandroute sur la base de l'édition originale de 1777 et l'annotation est beaucoup plus importante et bien informée. Elle renvoie de manière très synthétique à Montesquieu, à Beccaria et aux principales sources juridiques de Voltaire mais aussi au dialogue que le *Prix* entretient avec les autres textes voltairiens auxquels le lecteur est renvoyé dans les éditions italiennes modernes disponibles. Ainsi, ce sont les deux textes du tome 80B des *Œuvres complètes*, *Writings of 1777-1778 (I)*, que D. Felice met à la disposition du public italien pour un prix modique et dans des éditions aussi agréables qu'érudites<sup>7</sup>. L'effort est d'autant plus remarquable que les deux textes n'ont pas connu de réception en italien du temps de Voltaire, fait étonnant si l'on considère l'actualité de la réforme pénale de l'État toscan – le premier à supprimer la peine de mort.

Les deux textes sont précédés d'introductions conséquentes mais synthétiques, copieusement annotées, qui dégagent et résument les enjeux des textes, fort liés du reste l'un à l'autre comme le souligne volontiers l'annotation. L'introduction du *Commentaire* (p. 5-45) revient de manière détaillée et volontiers critique sur les critiques et griefs que Voltaire adresse à Montesquieu de sorte que c'est l'affrontement des deux grands penseurs qui est ici tout entier retracé, dans lequel Felice a un champion... qui n'est jamais Voltaire. C'est peut-être moins vrai de l'introduction du *Prix* qui replace « l'humanisme pénal de Voltaire » dans son contexte immédiat et où le rapport à Montesquieu est peut-être moins central, mais toujours présent (sur la question de la proportionnalité et de l'utilité des peines par exemple) et systématiquement rappelé.

Une hypothèse forte et commune guide donc ces éditions de deux textes très tardifs de Voltaire faites par un spécialiste de Montesquieu, avec les avantages et les inconvénients d'un tel choix. Notamment, D. Felice, qui a édité ensemble le *Dictionnaire philosophique* et les *Questions sur l'Encyclopédie*<sup>8</sup>, continue de confondre à l'occasion les deux textes, au-delà même de la confusion qu'introduit son édition qui distingue mal les deux ensembles. Par l'accès qu'elles offrent à ces textes qui n'avaient jamais été traduits en italien, en dépit de l'intérêt évident qu'ils présentent pour les débats qui se jouèrent dans la péninsule au tournant des années 1780<sup>9</sup>, ces deux nouvelles traductions se révéleront très

7 Sur ce volume des *Œuvres complètes de Voltaire*, voir la recension de Catherine Volpilhac-Auger dans la *Revue Voltaire*, n° 10 (2010), p. 331-335.

8 Sur cette édition, voir la recension de Nicholas Cronk dans la *Revue Voltaire*, n° 14 (2014), p. 329-333.

9 Dont témoigne aussi, en France, à la même époque, le très grand nombre de publications relatif aux réformes pénales qu'une section de la récente exposition *La Bastille ou « l'Enfer*

utiles pour la diffusion des idées juridiques du très vieux Voltaire auprès des étudiants de droit ou encore de philosophie politique de la péninsule auquel les volumes s'adressent en priorité. En cette année où les Journées Voltaire 2016 commémoreront le supplice infligé au jeune chevalier de La Barre, ces deux textes rappellent que le Patriarche, s'il se répéta beaucoup, eut aussi jusqu'à son dernier souffle ou presque des convictions qui restent au cœur des débats actuels : que la torture « ne sert pas à découvrir la vérité », que les supplices infligés aux criminels doivent être utiles, que l'amour de l'honneur et la peur de la honte sont de meilleurs maîtres que le bourreau.

Laurence Macé  
Université de Rouen

## **Les thèses récemment soutenues**



Kelsey Rubin-Detlev, *The Letters of Catherine the Great and the Rhetoric of Enlightenment* [*Les Lettres de Catherine II et la rhétorique des Lumières*] (sous la direction d'Andrew Kahn, Université d'Oxford).

Cette thèse propose une nouvelle analyse du corpus épistolaire de Catherine II de Russie selon laquelle ces lettres constituent non seulement des documents historiques, mais aussi des écrits à valeur littéraire. La célèbre correspondance avec Voltaire y est examinée, ainsi que des lettres que l'impératrice a envoyées aux rois, aux amants, aux hommes de lettres français et allemands, aux diplomates, aux subordonnés. Ce travail cherche à démontrer comment l'impératrice emploie cette forme littéraire clé du XVIII<sup>e</sup> siècle – la lettre – comme outil qui sert à la fois à intervenir dans la vie politique et culturelle de l'Europe et à façonner sa propre image auprès de publics variés. Le style des lettres est souvent contrasté : Catherine établit un équilibre entre le ton charmant de la sociabilité mondaine, d'une part, et, de l'autre, l'affirmation du pouvoir et du statut de l'impératrice en tant que « grand homme » sur la scène historique. Le jeu entre ces deux visages de l'impératrice, la sociabilité et la grandeur, définit son usage unique de la forme épistolaire et la manière dont il concourt à la création d'une image de « monarque éclairé ». Catherine exhibe sa maîtrise du genre épistolaire et de la situation politique en manipulant habilement tous les éléments de la lettre, du choix de la langue de rédaction jusqu'aux considérations relatives à l'étiquette ainsi que les aspects matériels des échanges. Son style vivace et séducteur, aussi bien que son air imposant de « grand homme » des Lumières, dérivent de modèles littéraires qu'elle s'approprie à partir de ses lectures. Cherchant à transmettre cette double image de soi aux lecteurs les plus disposés à l'accepter, Catherine gère attentivement la circulation de ses lettres : la lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle étant située à mi-chemin entre le public et le privé, l'impératrice s'en sert avant tout pour s'acquérir une réputation parmi les élites culturelles et sociales. Catherine écrit donc principalement pour être lue par un public limité, non pas pour voir ses lettres imprimées de son vivant. Mais, en même temps, elle travaille à contrôler son image de célébrité européenne de manière indirecte, par l'intermédiaire de ses correspondants, et elle n'oublie jamais le regard de la postérité. La Révolution française remet en cause les idées les plus chères à l'impératrice, troublant de même le caractère de ses échanges avec les élites européennes, et la conception de ce qui constituait la gloire. Néanmoins, jusqu'à la fin de sa vie, Catherine conservera dans sa correspondance son style contrasté, sociable et majestueux – un moyen de choix pour s'inscrire dans l'histoire.

Kelsey Rubin-Detlev



## AGENDA DE LA SEV

Journées d'étude co-organisées par la Société des études voltairiennes (SEV) et l'université Paris-Sorbonne (CELLF 16-18)  
Paris, université Paris-Sorbonne, 16-18 juin 2016

### Autour de l'affaire La Barre

L'été 2016 verra le triste anniversaire de l'exécution du chevalier de La Barre au terme d'une procédure judiciaire à la fois hâtive et complexe. Ce qui est vite devenu une véritable affaire pour Voltaire, qui prit fait et cause tant pour le jeune homme exécuté que plus tard pour l'un de ses complices condamné par contumace, le chevalier d'Étallonde, a évidemment contribué à faire voir en Voltaire un « procureur des Lumières »<sup>1</sup>. De la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* au *Cri du sang innocent*, Voltaire endosse le rôle de porte-parole qui a déjà été le sien dans les affaires Calas puis Sirven afin de dénoncer une justice dont le dysfonctionnement majeur réside d'abord dans la criminalisation d'actes et de paroles – impiétés et blasphèmes, et derrière eux l'idée de sacrilège, même si elle n'est pas officiellement mentionnée dans la procédure –, qui ne devraient pas relever de ses compétences. Au-delà des polémiques critiques générales sur la réalité des défauts que Voltaire a reprochés à la justice de son temps<sup>2</sup>, l'affaire La Barre met en valeur un certain nombre de défaillances non seulement dans la procédure mise en branle au présidial d'Abbeville, mais également dans la confirmation de la sentence par le parlement de Paris à laquelle des motifs politiques ou idéologiques n'ont sûrement pas été étrangers.

Ces journées d'étude seront l'occasion de revenir sur le contexte large de cette affaire et sur ses répercussions dans l'œuvre de Voltaire, à un moment où les questions non seulement de justice mais aussi et surtout de fanatisme religieux se trouvent au centre de ses préoccupations et de ses actions. C'est certainement de la coïncidence de dysfonctionnements relevant de plusieurs sphères – judiciaire, pénale, politique, religieuse – que naît pour Voltaire cette affaire à laquelle il n'avait spontanément pas accordé beaucoup d'intérêt avant

1 Ghislain Waterlot, *Voltaire. Le procureur des Lumières*, Paris, Michalon, 1996.

2 Voir Benoît Garnot, « C'est la faute à Voltaire » : *une imposture intellectuelle ?*, Paris, Belin, 2009.

que le parlement de Paris ne confirme une sentence qui aboutit à une exécution atroce et à un autodafé impliquant le *Dictionnaire philosophique*.

358

Devront évidemment être interrogés des aspects juridiques, intéressant en particulier la question de la preuve et le problème de l'utilisation des monitoires, mais aussi le très vaste sujet de la laïcisation de la justice en lien avec la criminalisation du blasphème, non seulement dans les textes de Voltaire, à commencer par le *Commentaire sur le livre Des délits et des peines*, mais aussi chez ses contemporains, tels Beccaria ou Jousse. Mais c'est aussi sur la collusion – fortuite ? – de ces problèmes et des partis pris idéologiques du parlement de Paris, voire d'intérêts plus strictement politiques qui devront être mis en lumière, que nous souhaiterions revenir. La figure de Denis-Louis Pasquier, « tête de veau » ou « bœuf-tigre », déjà rapporteur dans l'affaire Lally, devient l'incarnation d'un certain Parlement dont Voltaire dénoncera les agissements jusque dans l'*Histoire du parlement de Paris* rédigée à la même époque. Si Voltaire s'agit pour mobiliser ses réseaux, on pourra s'interroger sur les soutiens concrets dont il dispose, et sur leur influence réelle au sein d'une sphère politique parisienne dont le rôle de certains membres a été décisif dans la condamnation finale de La Barre et du contumax d'Étallonde. La mise en cause nominative de Voltaire à travers le *Dictionnaire philosophique*, qui paraît avoir eu de sérieuses répercussions sur le sentiment de menace éprouvé par ce dernier, alors que l'ouvrage n'était vraisemblablement pas l'un des premiers livres de chevet du jeune homme, témoigne évidemment de l'importance d'un affrontement idéologique qui demande que Voltaire mobilise l'ensemble des moyens d'influence dont il dispose. Les textes les plus visibles ne doivent d'ailleurs pas masquer les « avant-textes » qui ont aussi fait l'objet d'éditions critiques récentes<sup>3</sup>, puis la diffraction des écrits et des thématiques dans d'autres œuvres relevant parfois d'autres genres, ce qui demande que l'on s'interroge spécifiquement sur leurs effets et sur l'ensemble des stratégies mises en place en fonction de contextes précis. Il s'agira ainsi de comprendre comment a pu se construire une nouvelle figure de martyr de l'Infâme, aux côtés de Calas, Sirven et Lally, mais qui paraît cette fois avoir engagé plus personnellement encore, par certains aspects, le philosophe de Ferney.

Organisation et contact :

Myrtille Méricam-Bourdet (Université de Lyon, Lyon 2) : myrtille.mericam-bourdet@univ-lyon2.fr

3 Voir par exemple l'« Extrait d'une lettre d'Abbeville du 7 juillet 1766 », prélude à la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* (éd. Robert Granderoute, *OCV*, t. 63B, p. 573-581), ou le « Précis de la procédure d'Abbeville » servant de support au *Cri du sang innocent* (éd. R. Granderoute, *OCV*, t. 77A).

ORAGES  
LITTÉRATURE ET CULTURE (1760-1830)  
www.orages.eu

N° 15 (mars 2016)

**L'EUROPE DE L'OPÉRA**

Numéro dirigé par François LÉVY

Éditorial, par Olivier BARA

**Dossier**

Introduction, par François LÉVY

Jean-François LATTARICO, « Implications politico-musicales du mythe européen : de l'*Europa galante* (1697) à l'*Europa riconosciuta* (1778) »

Michel NOIRAY, « L'exception européenne du chant français »

Charlotta WOLFF, « Opéra-comique et idéaux politiques en Scandinavie, 1760-1790 »

David CHARLTON, « L'influence française et ses limites : *Camille ou le Souterrain* de Dalayrac et *The Captive of Spilberg* (1798) »

Olivier BARA, « Michele Carafa, passeur entre deux cultures : *Les Deux Figaro / I due Figaro*, aller-retour »

Damien COLAS, « De *Maometto II* (1820) au *Siège de Corinthe* (1826), comment une pièce turque est devenue une tragédie grecque »

Isabelle PORTO SAN MARTIN, « Théâtre français, scène espagnole : le répertoire lyrique madrilène comme lieu de rencontre (1815-1830) »

Jitka LUDVOVÁ et Milan POSPÍŠIL, « Aventures et voyages du *Petit Jonas* de France en Bohême en passant par l'Allemagne »

**Textes**

« Mil sept cent vingt-cinq à Venise », une traduction abrégée du *Teatro alla moda* de Benedetto Marcello par Philarète Chasles présenté par François LÉVY

**Cahiers d'Orages**

**Varia**

Fabienne BERCEGOL, « L'imaginaire de la cathédrale chez Chateaubriand »

Nicolas MANUGUERRA, « L'Orient dans la peau (de tigre) : de l'objet à l'espace dans *Charles VII chez ses grands vassaux* d'Alexandre Dumas (1831) »

**Fil rouge**

Jean-Noël PASCAL, « Un pot-pourri patriotique à l'Opéra en février 1814 : *L'Oriflamme* »

**Entretien**

Entretien exclusif avec Agnès Terrier, dramaturge de l'Opéra-Comique

